
U d'/of OTTAWA
39003001756302





INTRODUCTION

à la Critique textuelle

DU NOUVEAU TESTAMENT

PARTIE PRATIQUE

TOME QUATRIÈME

Leçons professées à l'Ecole Supérieure
DE THÉOLOGIE DE PARIS, EN 1885-1886

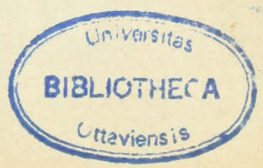
Par M. l'abbé J.P.P. Martin.

PARIS

MAISONNEUVE, FRÈRES et CHARLES LECLERC, Editeurs.

25, Quai Voltaire, 5, Quai Malaquais.

Lith. Merckel, 18, r. St Placide. Paris.



Préface.

1°.– J'ai consacré le premier semestre de l'année 1886, à étudier deux passages de l'Evangile de saint Jean, qui forment le tome quatrième de mon Introduction à la critique textuelle, Partie pratique. Ces deux passages, Jean V, 3, b–4 et Jean VII, 53–VIII, 11 ont attiré depuis longtemps sur eux, l'attention des critiques bibliques et ils sont, en effet, tous les deux, assez intéressants, quoiqu'à des titres fort différents.

2°.– La controverse suscitée par le premier des deux passages, celle relative à Jean V, 3, b–4, ressemble beaucoup à celles que nous avons étudiées précédemment. Les faits qui lui donnent naissance sont de la même nature et les autorités, en se partageant dans un sens ou dans un autre, suivent en règle générale, les lois que nous avons précédemment constatées. Les documents se groupent de la même manière ou d'une manière similaire. On trouve toujours d'un côté, quelques onciaux grecs et quelques cursifs, suivis par la généralité des manuscrits Arméniens ou Coptes, tandis que, de l'autre côté, on rencontre la masse des documents grecs, onciaux ou cursifs, aussi bien que la masse des documents Latins et Syriens.

3°.– Un tel groupement suggère évidemment une solution analogue à celles que nous avons données dans les controverses précédentes.

4°.– Avec Jean VII, 53–VIII, 11, au contraire, on entre dans un monde tout nouveau.

Les faits singuliers qui se groupent autour de Jean VII, 53–VIII, 11 sont nombreux, et, de plus, ils atteignent des proportions inconnues dans les cas précédents. C'est ainsi, par exemple, que, si on fait abstraction de l'Eglise Latine où tout est assez uniforme, on remarque, dans toutes les autres églises, des phénomènes très particuliers. La tradition individuelle y est presque nulle, et de plus elle est lente à se former et tardive à se manifester. C'est ainsi que les Syriens paraissent dé-

couvrir la section de l'Adultère au VIe siècle, et cette découverte trouve à peine quelque écho parmi eux, jusques au treizième siècle. Les Arméniens et les Coptes ne sont pas plus explicites ou plus éloquents que les Syriens. Quant aux Grecs, malgré l'abondance de commentateurs et de commentaires qu'on rencontre chez eux, c'est à peine si on recueille, durant les douze premiers siècles, deux ou trois témoignages attestant que la section de l'Adultère n'est pas inconnue.

Voilà évidemment un cas tout nouveau! Mais ce cas ne paraît pas moins nouveau, quand on étudie les manuscrits.

5°.– Dans les cas précédents, quelques onciaux grecs occupaient toujours une place à part. Cette fois, les onciaux disparaissent, car tant d'autres autorités plus importantes ne contiennent pas ce passage de l'Evangile de saint Jean, que les onciaux s'effacent et rentrent dans l'ombre. Jusqu'à présent, nous étions habitués à voir les Syriens marcher, avec les Latins et les Grecs, la main dans la main. Cette fois, les Syriens nous abandonnent; ils passent à l'ennemi et conduisent le parti opposé à la section. Ceci est absolument nouveau. Et ce qui ne l'est guère moins, c'est que, chez les Grecs, un grand nombre de cursifs, ou ne renferment pas la section, ou la placent dans d'autres Evangiles; ou **la transportent à la fin de St. Jean; et ces manuscrits se chiffrent par dizaines, sinon par centaines.**

6°.– Ce qui met le comble à notre surprise c'est ce que nous remarquons chez les Arméniens et chez les Coptes.

En effet, si nous nous en tenions aux vraisemblances et si nous jugions de ce qui devrait exister chez les Arméniens et chez les Coptes, par ce que nous avons remarqué dans les cas précédents, nous devrions nous attendre à rencontrer à peine, dans quelques manuscrits Coptes et Arméniens, la section de l'Adultère. Mais c'est juste le contraire qui a lieu. La tradition documentaire Arménienne et Copte est relativement très favorable à saint Jean VII, 53-VIII, 11.

7°.– Voilà donc, nous le redisons encore une fois, un cas tout nouveau, un cas si nouveau que pour le résoudre, les principes appliqués dans les cas précédents ne suffisent plus. Ce cas, nous l'avons étudié aussi en détail que cela nous a été possible. On verra, par la liste

des documents que nous avons examinés, que nous avons fait quelques efforts pour instruire minutieusement le procès avant de le juger.

8°.– Si la controverse est nouvelle dans ses phases et dans ses manifestations, il faut reconnaître aussi qu'elle est nouvelle dans son objet. La Section de l'Adultère a une physionomie à part; elle diffère de tout ce qui la précède et de tout ce qui la suit dans l'Évangile. C'est un récit qui sort des lignes ordinaires et, qui, par suite, a dû subir un traitement à part. C'est là un caractère qui ne lui est pas assez reconnu aujourd'hui et que nous avons essayé de mettre en relief, dans les pages qui servent d'introduction à cette controverse. Personne ne se méprendra sur notre but et tout le monde saura reconnaître que si le vrai n'est pas toujours vraisemblable, il arrive plus souvent que le vraisemblable n'est pas vrai. On lira donc les pages 178-189 comme une œuvre de pure fantaisie, destinée à faire ressortir le caractère spécial de la Section de l'Adultère, sans rompre trop ouvertement avec les vraisemblances historiques.

9°.– Quant à la conclusion à laquelle nous arrivons, ici comme ailleurs, on jugera si les faits nous donnent raison. Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est que nous avons taché de recueillir avec soin les pièces du procès et que nous avons rendu notre jugement sans parti pris, indépendamment de tout esprit de coterie.

10°.– Il ne nous reste plus qu'à signaler quelques-unes des plus graves erreurs qui se sont glissées dans notre lithographie, malgré tout le zèle que nous avons mis à revoir les épreuves de notre copiste.

page.	ligne.	erreur.	correction.
11	17	âme	eau.
66	15	μακροῦ	μικροῦ
149	11	9°	4°
286	18	κατειλήφθη	κατελήφθη.–
288	18	κατειλήφθη	κατελήφθη.–
291	18	κατειλήφθη	κατελήφθη.–
293	2	id.	id. –
360	18	deuxième	quatrième

Nous aimons à croire qu'on n'aura pas de peine à corriger les fautes que nous omettons de signaler et qu'on voudra bien être indulgent pour une œuvre qui nous a imposé beaucoup de fatigue; une fatigue quelquefois supérieure à celle que pouvait supporter notre santé.

11°. – Nous avançons dans le travail que nous avons entrepris et ce n'est pas sans un certain plaisir que nous en entrevoyions la fin. Après ce volume consacré à Jean V, 3, b–4, et à Jean VII, 53–VIII, 11, il ne nous en reste plus qu'un autre où nous étudierons la controverse connue sous le nom des trois témoins célestes. Ce volume cinquième et dernier suivra de près le quatrième, si Dieu nous prête vie et santé, de telle sorte que l'année 1886, en nous conduisant au but que nous nous étions vaguement fixé, nous rendra enfin un peu de repos et de liberté.

Nous ne pouvons pas terminer cette courte préface sans remercier, comme toujours, notre excellent copiste, Mr Guénaire, du zèle affectueux qu'il met à notre service depuis déjà plusieurs années. Si ces feuilles de lithographie atteignent une certaine perfection, c'est sans contredit à son zèle que nous le devons en grande partie.

Paris, ce 22 Mars 1886.

J. P. P. Martin.

Première Section.

Introduction.

Nous lisons, dans l'Evangile de saint Jean, une très curieuse histoire, une histoire qui a attiré depuis longtemps et qui attire encore aujourd'hui l'attention des chrétiens et des critiques, nous voulons parler de la guérison du paralytique, un des cinq miracles rapportés par le quatrième Evangile. « Episode singulier « raconté par St « Jean l'Evangé- « liste. »

Si saint Jean racontait purement et simplement la guérison du Paralytique, le chapitre qu'il consacre à ce récit serait passé presque inaperçu ; car, après tout, les quatre évangiles sont pleins de faits de ce genre. Si on eût remarqué ce chapitre, c'eût été uniquement pour constater que Jésus avait accompli une cure merveilleuse de plus. Mais St Jean ne se borne pas à raconter la guérison du paralytique: il nous décrit les circonstances de temps, de lieu et de personne, et, parmi ces circonstances, il nous en révèle quelques-unes qui ont étonné, et à bon droit, la plupart des lecteurs même chrétiens.

« Il y avait à Jérusalem, nous dit St Jean, une piscine « St Jean, chapitre
« Ayant cinq portiques (V, 3). Dans ces portiques gisait « V, versets 3 et 4. »
» une multitude d'infirmes, d'aveugles, de boîteux et de
» paralytiques, [Qui attendaient que l'eau fût agitée. —
» .4.— En effet, un ange descendait, de temps en temps,
» dans la piscine et en agitait l'eau. Or, le premier qui
» entrait dans la piscine, une fois que l'eau avait été agi-
» tée, était guéri, quelle que fût sa maladie. »

Qu'il y ait eu à Jérusalem, comme ailleurs, des eaux douées de propriétés curatives, c'est ce qui importerait peu

« Ce qu'il y a d'é- « tonnant dans ce « récit. »

en soi, et ce que personne ne songerait à contester. On l'admettrait sans peine et on ne se préoccuperait nullement de ce passage de l'Evangile de saint Jean. Mais, qu'il y ait eu, dans la ville sainte, une piscine dont les propriétés curatives ne se manifestaient que par l'intervention miraculeuse d'un ange, c'est là ce qui a paru étrange et ce qui a vivement excité l'attention de l'antiquité chrétienne et de la Science moderne.

Cela est-il bien vrai ? – « Est-il vrai qu'il y ait eu à « Jérusalem une piscine, où les malades attendaient que l'eau « fut agitée par un ange, avant d'y descendre ? – Est-il bien « vrai qu'un ange venait, de temps en temps, agiter l'eau de « cette piscine et que le premier qui descendait ensuite dans « l'eau était guéri, n'importe quelle fut sa maladie ? »

« Attitude de la cri- « tique moderne en « face de ces deux « versets de saint « Jean (V, 3b–4). »

On peut contester ces faits, tout en admettant que les pages où ils sont racontés font partie du quatrième Evangile. On peut même contester ces faits en croyant à la divine inspiration des Ecritures, si on nie que les pages où ils sont racontés font partie de l'Evangile de saint Jean. Tel est, en effet, le parti que prennent beaucoup de critiques modernes, les uns parce qu'ils ne croient pas au surnaturel, les autres parce qu'ils pensent que l'Evangile de saint Jean ne contenait pas primitivement la fin du verset trois du Chapitre cinq et tout le verset quatre.

IV. 3. – Ἐκδεχομένων τὴν τοῦ ὕδατος κίνησιν. –

IV. 4. – Ἄγγελος γὰρ κατὰ καιρὸν κατέβαινεν ἐν τῇ κολυμβήθρα καὶ ἐτάρασσε τὸ ὕδωρ. Ὁ οὖν πρῶτος ἐμβὰς μετὰ τὴν ταραχὴν τοῦ ὕδατος, ὑγιὴς ἐγίνετο, ᾧ δήποτε κατείχετο νοσήματι. –

Ces versets sont omis par les critiques modernes, dans les éditions qu'ils ont données du Nouveau Testament. Ils man-

quent dans la septième (1) et dans la huitième édition (2) de Tischendorf ; ils manquent dans l'édition de Trégelles (3); ils manquent également dans celles de Messieurs F. Hort et B. F. Westcott (4). Ces deux derniers caractérisent les deux versets que nous venons de citer comme une interpolation « Occidentale et Syrienne (5). » Par suite, d'après les critiques modernes, l'Evangile de St Jean ne contenait primitivement, ni la fin du verset trois, ni le verset quatre. Le verset cinq suivait immédiatement le mot ξηρῶν. « Les mots qui suivent « Jusques à maladie », dit M. Westcott dans son commentaire sur saint Jean, ne font point partie du texte original. C'est une note ajoutée de très bonne heure pour » expliquer le verset 7, quand la tradition juive relative à » la piscine était encore fraîche. Quelques autorités ajoutent » seulement la fin du verset 3; d'autres seulement le verset » 4; d'autres ajoutent la fin du verset 3 et le verset 4, mais » avec des variations verbales considérables (6). »

---

(1).– Novum Testamentum graece, ad antiquos testes denuo recensuit. Apparatum criticum omni studio perfectum apposuit, etc., Lipsiae, sumptibus Adolph. Winter, 1859, I, page 575.

(2).– Novum Testamentum graece, etc.. Lipsiae, Giesecke et Devrient, 1869, I, pages 784-785.

(3).– The Greek New Testament edited from ancient authorities, with their various readings in full, etc.. London, Samuel Bagster and sons, 1857–1879, page 396.

(4).– The New Testament in the original greek, etc.. Cambridge and London, Macmillan and Co., 1881, I, p. 197.

(5).– The New Testament in the original greek.– Introduction, Appendix, Ibid. Notes on select readings, page 77.

(6).– The Holy Bible according to the authorized version. – New Testament, Tome II, page 81, col. 2.– The words from "waiting for ... he had" are not part of the original–

« Cette question intéresse peu le dogme – c'est simplement une question de fait ».

En soi, il serait indifférent que les versets trois et quatre fissent ou ne fissent pas partie de l'Evangile de St Jean. Le dépôt de la révélation ne perdrait certainement pas grand chose, alors même que ces versets viendraient à disparaître. On ne saurait plus qu'il existait à Jérusalem une piscine qui était le théâtre de deux miracles permanents, à savoir : 1º de l'agitation de l'eau par un ange et 2º de la guérison de n'importe quelle maladie par cette eau agitée miraculeusement ; mais ce serait tout. Cette suppression ne tirerait pas à conséquence. La question est de savoir sur quoi on s'appuie pour faire cette suppression dans les éditions modernes du Nouveau Testament ; la question est de savoir, non pas si les faits racontés sont vrais, mais si le récit appartient, oui ou non, à la rédaction primitive du quatrième Evangile.

Ce n'est pas une question que l'on puisse trancher à priori. Il faut interroger les documents qui peuvent nous faire connaître la pensée de l'antiquité chrétienne : Il est possible qu'ils ne nous disent pas tout ce que nous désirerions savoir ; mais ils peuvent nous aider à nous former sur ce sujet une opinion probable sinon une opinion certaine.

« Moyen qu'on possède pour la résoudre ».

Pour mettre de l'ordre dans nos recherches, nous examinerons d'abord les témoignages des Pères, ensuite nous passerons à ceux des versions et des manuscrits, et nous dirons enfin, en nous aidant de tous les renseignements obtenus, en nous appuyant même sur le contexte, quelle est entre les deux opinions celle qui est la plus probable, à savoir, s'il y a interpolation par addition, ou interpolation par suppression.

---

text of St John, but form a very early note added to explain v. 7, while the Jewish tradition with regard to the pool was still fresh. Some authorities add the last clause of v. 3 only ; others v. 4 only ; others add both, but with considerable verbal variations

Il faut, en effet, que ce soit l'un ou l'autre : Ou bien on a ajouté les versets trois et quatre du chapitre cinq de saint Jean dans quelques manuscrits, ou bien on a supprimé ces versets dans d'autres manuscrits. Que faut-il penser sur ce point ?

Chapitre premier.

Témoignages des Pères.

Nous ne distinguerons pas, cette fois, les Pères anté-nicéens des Pères postérieurs au Concile de Nicée, parce que les témoignages ne sont pas assez nombreux. Nous les classerons plutôt par Eglise ou par Région, en allant d'Occident en Orient.

Article premier.

Témoignages des Pères Latins.

« Témoignages des « Pères Latins »

Les témoignages des Pères Latins nous ramènent au troisième siècle de l'ère chrétienne où nous rencontrons en Afrique saint Cyprien et Tertullien.

« Tertullien et son « traité sur le baptême. – Raisonnement qu'il fait. »

1° Tertullien connaît l'histoire du Paralytique de saint Jean et fait mention de l'Ange qui venait agiter l'eau pour lui communiquer sa vertu curative. Le passage de Tertullien mérite d'être rapporté tout au long et d'être examiné un peu en détail. Tertullien voulant expliquer comment les eaux acquièrent, dans le baptême, la propriété de purifier les âmes, énonce, au chapitre quatrième, ces deux propositions:
« Omnes aquæ de pristina originis prærogativa sacramentum

„ sanctificationis consequuntur, invocato Deo," car ajoute-t-il incontinent: « Supervenit statim Spiritus de cœlis, et aquis „ superest, sanctificans eas de semetipso, et ita sanctificatæ vim „ sanctificandi combibunt (Patrol. Lat. I, col. 1204, A). – Mais comment l'Esprit Saint sanctifie-t-il les eaux? – Est-ce directement et en agissant lui-même sur les eaux? Est-ce, au contraire, indirectement et en se servant du ministère d'une créature? – Tertullien se prononce pour cette seconde hypothèse, car il termine le chapitre quatrième de son traité sur le baptême par cette conclusion: « Igitur medicatis quodammodo aquis per angeli interventum, et Spiritus in aquis corporaliter diluitur, et caro in eisdem spiritaliter mundatur (Patrol. Lat. Ibid.)

Mais, comment disaient les payens, l'eau naturelle peut-elle avoir la propriété de purifier les âmes? – Tertullien répond à cette objection, au commencement du chapitre cinq, et il observe que les payens eux-mêmes attribuent à l'eau naturelle des propriétés pareilles. « Viduis aquis sibi mentiuntur (Patrol. Lat. I, 1204, B). Or, si les payens attribuent quelquefois de telles propriétés à l'eau lustrale, comment les chrétiens auraient-ils tort de les attribuer à des eaux, qui, elles, ne sont pas vides mais qui, au contraire, sont pleines de l'Esprit saint et de la présence des Anges?" Tertullien part de là pour montrer que le démon. Dans ses inventions et ses supercheries, a toujours copié Dieu. Mais à quoi bon, dit-il, cette digression? – « Quorsum ista retulimus?" Nous avons fait cette digression, ajoute-t-il, « Ne quis durius credat „ Angelum Dei Sanctum aquis in salutem hominis temperandis adesse, cum Angelus malus profanum commercium „ ejusdem elementi in perniciem hominis frequentet. (Patrol. Lat. I, col. 1205, B-C).

Il y avait donc, même à l'époque de Tertullien, c'est-à-dire, au troisième siècle, des hommes qui n'étaient pas disposés à croire à cette intervention merveilleuse et invisible

des Anges dans le baptême, intervention merveilleuse quoique invisible, qui donnait aux eaux la propriété de guérir les âmes en touchant les corps. Tertullien l'indique assez clairement. Or, comment persuader à ces hommes que les anges interviennent ainsi invisiblement quoique réellement dans le baptême ? — Tertullien ne se décourage pas, et voici la preuve qu'il apporte : « S'il vous semble nouveau, continue-t-il,
„ qu'un ange intervienne dans les eaux du baptême, rappe-
„ lez-vous que ce qui se passe a été annoncé par une figure.
„ Un ange descendait pour agiter la piscine de Beth-Saïda.
„ Ceux qui aspiraient à recouvrer la santé observaient le
„ moment, car le premier qui descendait dans la piscine,
„ n'avait plus besoin de réclamer la santé, une fois qu'il
„ s'était lavé dedans. Cette guérison corporelle annonçait
„ une guérison spirituelle, suivant la loi d'après laquelle
„ les choses corporelles ne sont qu'une figure préparative
„ des choses spirituelles. La grâce de Dieu progressant
„ parmi les hommes, l'eau et l'ange ont acquis plus de
„ vertu. Autrefois, ils ne guérissaient que les maux du
„ corps ; maintenant, ils guérissent les maux des esprits.
„ Autrefois, ils ne donnaient que la santé du temps, main-
„ tenant, ils donnent une santé qui dure toujours. Autre-
„ fois, ils ne guérissaient qu'une seule personne une fois
„ par année ; maintenant, ils guérissent des peuples tous
„ les jours (1). „

---

(1). — Patrol. Lat. I, col. 1205, C « Angelum aquis in-
„ tervenire si novum videtur, exemplum futuri præcucur-
„ rit. Piscinam Bethsaïdam Angelus interveniens commo-
„ vebat ; observabant qui valetudinem querebantur. Nam, si
„ quis pervenerat descendere illuc, queri post lavacrum de-
„ sinebat. Figura ista medicinæ corporalis spiritalem me-
„ dicinam canebat, ea forma, qua semper carnalia in
„ figura spiritalium antecedunt. Proficiente itaque in homi-

2°. — Tel est le langage de Tertullien à propos du baptême et de l'ange de la piscine de Bethesda. Et ce n'est pas même tout ce que dit cet auteur (1); mais ce que nous venons de rapporter suffit pour montrer qu'à son époque les versets controversés étaient, depuis longtemps, en possession d'une place incontestée dans le quatrième Évangile. Sans doute, un témoignage de ce genre ne prouve pas tout; mais il prouve cependant beaucoup. Il est difficile de croire, en effet, que le prêtre de Carthage eût fait d'un passage douteux, controversé, incertain et attaqué, la base de toute sa théorie et de tout son raisonnement.

Témoignage de St Ambroise. — Ses traités sur les Mystères et les Sacrements. — Raisonnement analogue à celui de Tertullien.

2°. — Les écrivains latins de la fin du troisième siècle, ou du commencement du quatrième, saint Cyprien, Arnobe et Lactance ne nous fournissent rien, ni texte, ni allusion, mais on ne pouvait guère s'attendre à autre chose de leur part. Il serait étrange de les voir parler de la piscine de Bethesda et de l'Ange qui en agitait l'eau. Mais, en revanche, on peut, au contraire, s'attendre à trouver quelque

---

» nibus gratia Dei, plus aquis et angelo accessit: qui vitia » corporis remediabant, nunc spiritum medentur: qui temporalem operabantur salutem, nunc æternam reformant: » qui unum semel anno liberabant, nunc quotidie populos » conservant, deleta morte per ablutionem delictorum.

(1). — Au commencement du Chapitre sixième, Tertullien dit encore: « Non quod in aquis Spiritum sanctum » consequamur; sed in aqua emundati sub Angelo spiritui » sancto præparamur. Hic quoque figura præcessit. Sic enim » Joannes ante præcursor Domini fuit, præparans » vias ejus: ita et Angelus Baptismi Arbiter superventuro Spiritui sancto vias dirigit ablutione delictorum, quam fides impetrat. » (Patrologie Latine I, col. 1206, B). —

chose dans saint Ambroise, d'abord parce que ses écrits sont plus étendus, et ensuite parce que ce Père a abordé, plus d'une fois, la question des Sacrements. Nos prévisions n'ont pas été déçues.

Dans son traité des Mystères le saint archevêque de Milan développe, aux chapitre trois et quatre, le même argument que Tertullien dans le chapitre cinq du traité sur le baptême. Si le baptême, dit-il, purifie l'homme de ses fautes, c'est que l'eau n'est pas seule: Aquas utique sed non solas (Patrol. Lat. XVI, col. 391, B); c'est qu'elle est accompagnée de la vertu de l'Esprit Saint[1], vertu qui donne la vie à l'âme en la faisant mourir au péché: « Vous devez donc croire, dit le saint docteur au fidèle, que les eaux ne sont pas vides: C'est pourquoi » il vous a été dit: que l'Ange du Seigneur descendait » de temps en temps dans la piscine et que l'eau était » agitée. Or, celui qui descendait le premier après l'agitation de l'eau, celui-là était guéri quelle que fut sa maladie. » Cette piscine, continue-t-il, se trouvait à Jérusalem et il n'y avait qu'une personne qui fut guérie » chaque année. De plus, personne n'était guéri avant la descente de l'ange. Afin de montrer que l'ange était descendu, » l'eau était agitée, et cela pour convaincre les incrédules » Ce qui était pour les Juifs un signe est pour vous un » acte de foi. L'ange descendait pour les Juifs, mais l'Esprit Saint descend pour vous. Ce n'était qu'une créature » qui était agitée, tandis que c'est le Christ, je veux dire, » le Seigneur de toute créature qui opère en vous. Alors, » il n'y avait qu'une personne de guérie, maintenant » tout le monde peut recouvrer la santé[2], etc., etc..

---

(1).– Aqua non mundat sine Spiritu (Patrol. Lat. XVI, col. 394, C).—

(2).– Patrol. Lat. XVI, col. 395, A: « Crede ergo quia non

« On lisait du temps « de St Ambroise ce « passage dans les « offices de l'Église »

St Ambroise revient, dans son livre second des Sacrements, presque dès le début, sur le même sujet et il nous apprend même, en cet endroit, une chose importante à connaître, à savoir, que le passage de St Jean où est racontée l'histoire de la piscine et de l'ange était lu alors dans les offices de l'Église: « Quid lectum est heri ? » Qu'est-ce qu'on nous a lu hier ? — Malheureusement le saint ne nous dit pas quel jour on lisait ce chapitre de saint Jean et on ne peut le deviner que par conjecture.(1) Le saint archevêque examine ensuite le récit du quatrième Évangile dans la plupart de ses détails, montrant, par sa manière d'agir, que ces versets de saint Jean n'avaient pas été encore, en Occident, l'objet d'une controverse, ou, à tout le moins, d'une controverse un peu éclatante. Ambroise dépose pour l'Italie,

---

» sunt vacuæ aquæ. — Ideo tibi dictum est: Quia angelus
» Domini descendebat secundum tempus in natatoriam,
» et movebatur aqua; et qui prior descendisset in nata-
» toriam post commotionem aquæ, sanus fiebat, a lan-
» guore quocumque tenebatur (Joan. V, 4). Hæc piscina
» in Hierosolymis erat, in qua unus annuus sanabatur:
» sed nemo ante sanabatur, quam descendisset Angelus.
» Ut esset indicium quia descenderat angelus, move-
» batur aqua propter incredulos. Illis signum, tibi fides:
» illis angelus descendebat, tibi Spiritus Sanctus: illis
» creatura movebatur, tibi Christus operatur, ipse Dominus
» creaturæ; tunc curabatur unus, nunc omnes sanantur. —

(1). — Patrol. Lat. XVI, col. 425, A. — « Quid lectum
» est heri ? — Angelus, inquit, secundum tempus descende-
» bat in piscinam, et, quotiescumque descendisset Angelus,
» movebatur aqua; et qui prior descendisset, sanabatur
» ab omni languore quocumque tenebatur (Joan. V, 4).
» Quod significat figuram venturam Domini nostri Jesu
» Christi. —

de même que Tertullien dépose pour l'Afrique; et, comme ces deux écrivains ont exercé une grande influence sur l'Occident, on peut être certain déjà que les versets contestés seront reconnus et admis par la plupart des auteurs qui sont venus après eux.

« Témoignage de « St Jérôme dans « son traité contre « les Lucifériens. »

3°. – Pendant que saint Ambroise s'exprime ainsi en Occident, saint Jérôme qui, à lui seul, représente presque tout le monde chrétien du quatrième siècle, fait une allusion manifeste au verset quatre du chapitre cinq de saint Jean. Répondant aux Lucifériens et aux Ariens qui affirmaient que les péchés pouvaient être remis sans l'intervention de l'Esprit Saint, le saint docteur s'exprime ainsi : « Comment » prétendez-vous que les péchés peuvent être remis, chez les » Ariens, sans le concours du saint Esprit ? Comment, » en effet, l'âme serait-elle purifiée de ses antiques souil- » lures, alors qu'elle n'a pas le saint Esprit ? Ce n'est » point l'eau, en effet, qui lave l'âme; c'est l'âme qui, » d'abord lavée elle-même par l'Esprit, lave ensuite spi- » rituellement les hommes. L'Esprit du Seigneur, dit Moyse, » était porté sur les eaux (Gen. I, 2). Il est donc bien » évident que le baptême ne peut exister sans l'intervention » de l'Esprit Saint : Bethesda, continue-t-il, Bethes- » da, piscine de Judée, ne pouvait guérir les infirmités » corporelles que par l'arrivée de l'Ange, et vous prétendez » faire sortir l'âme purifiée d'un bain ordinaire ! (1) »

---

(1). – Patrol. Lat. XXIII, col. 161, A : « Quomodo dicis, sine adventu Spiritus sancti apud Arianos peccata posse dimitti ? Quomodo antiquis sordibus anima purgatur, quae sanctum non habet Spiritum ? Neque enim aqua lavat animam, sed prius ipsa lavatur a Spiritu, ut alios lavare spiritualiter possit. Spiritus, inquit Moyses, Domini ferebatur super aquas (Gen. I, 2). Ex quo apparet baptisma non esse sine Spiritu Sancto. Bethesda, lacus

« Témoignage de « St Augustin. - Traité sur St Jean et « Homélies. »

4° St Augustin, dans son traité XVII sur saint Jean, donne une curieuse explication de tous les détails contenus dans les premiers versets du chapitre cinquième de la Piscine, des cinq portiques, de l'ange, de l'agitation de l'eau, du seul malade qui était guéri chaque année. Il nous apprend de plus que ce sujet lui était familier et il exprime la crainte que ses auditeurs ne l'aient déjà fréquemment entendu parler là-dessus (1). Et, en effet, plusieurs des sermons du saint docteur roulent sur la même question et contiennent le développement des mêmes idées.

« Témoignages des « écrivains postérieurs. « - St Grégoire-le-Grand, Bède le « Vénérable. »

5° - Qu'on trouve, par suite, des allusions aux mêmes versets dans tous les écrivains latins, dans saint Grégoire (2), dans Bède le Vénérable (3), etc, c'est là ce qui se comprend sans peine.

Judaeae, nisi per adventum Angeli debilitata corporaliter membra sanare non poterat; et tu mihi aqua simplici, quasi de balneo animam lotam prodis? - Il est digne de remarque que saint Jérôme lit ici Bethesda et non pas Bethsaida. Il est vrai sans doute que sa Vulgate porte Bethsaïda, mais c'est une de ces leçons qu'il a omises de corriger, parce qu'elles n'altéraient pas notablement le sens (Cfr. Patr. Lat. XXIX, col. 528, A.) Quant à lui, il lisait Bethesda et non Bethsaïda. -

(1). - Patrol. Lat. XXXV, col. 1528, A: « De hac piscina quae » quinque porticibus cingebatur, in quibus jacebat magna multitu- » do languentium, assidue nos tractasse memini; et rem dicturus » sum quam mecum plures recognoscant potius quam cognos- » cant. - » Voir également Patrol. Lat. XXXVIII, col. 686-698: « Recen- » tissima in auribus nostris sonuit evangelica lectio, et ad cognos- » cendum quid sibi vellent quae lecta sunt, fecit attentos. » -

(2). - Patrol. Lat. LXXIX, col. 623, B. -

(3). - Patrol. Lat. XCII, col. 690-692: « Nobis sunt breviter » exponenda mysteria, ne prolixae lectionis prolixa quoque explanatio » cuiquam forte gravis existat. - Bède suit St Augustin.

Ce serait le contraire qui paraîtrait, et à bon droit, étonnant.

En ce qui regarde l'Église latine, les Témoignages que nous venons de rapporter sont, sans contredit, suffisants pour établir la direction du courant traditionnel. Si, de plus, on fait la comparaison entre le langage des Pères en cette circonstance et dans d'autres, on peut conclure avec raison que, chez les Latins, il n'y a jamais eu de controverse sur l'authenticité des versets que nous étudions.

Reste à voir, si les autres Églises confirment cette déposition. Passons, dès lors à l'Église grecque.

Article deuxième.

Témoignage des auteurs grecs.

Pris dans leur ensemble les auteurs grecs occupent, à une époque ou à une autre, tous les pays qui environnent la Méditerranée, depuis les Gaules, l'Italie, et la Sicile, jusques à Alexandrie, en passant par la Grèce, la Macédoine, l'Asie Mineure, la Palestine et l'Égypte. Envisagés ainsi de haut, ils représentent les traditions de presque toutes les églises connues des Anciens, car, quoique écrivant en grec, ils ne sont pas tous enfants de l'Église grecque. A la longue, cependant la langue grecque est refoulée des pays qu'elle a envahis et finit par être confinée dans les limites de la Grèce, de la Macédoine et du littoral de l'Asie Mineure.

1° Les écrivains grecs d'Occident, saint Justin, saint Irénée et saint Hippolyte ne nous apprennent rien sur le passage de saint Jean, que nous étudions. Mais il n'y a là rien d'étonnant, puisque ce passage n'attirait point, par lui-même, l'attention des apologistes ou des commentateurs.

« Les écrivains grecs Anténicéens : « St Justin, St Irénée, St Hippolyte »

Du reste, nous n'avons que des lambeaux des commentaires de saint Hippolyte, le seul ouvrage où on pût s'attendre à voir examiner le fait rapporté par le quatrième Evangéliste.

Il faut descendre jusques au quatrième et au cinquième siècle, pour trouver des témoignages éloquents en faveur des versets controversés de St. Jean. Le premier témoignage suivant l'ordre des temps est celui de Didyme l'Aveugle. Nous en parlerons un peu plus loin. Avant de nous occuper de ce grand docteur alexandrin, nous examinerons les écrits de saint Jean Chrysostôme.

« Témoignage de « St Jean Chrysostôme. « — Son autorité. »

2°.— Saint Jean Chrysostôme représente, à la fois, la Syrie et la Grèce, Antioche et Constantinople. De plus, son grand nom et sa grande influence nous permettent de voir en lui autre chose qu'un docteur particulier. Il importe donc d'examiner de quelle manière il a traité ce passage.

« St Jean Chrysostô- « me étudie, au « moins, trois fois « les versets de St « Jean. »

St Jean Chrysostôme revient, au moins, à trois reprises différentes sur les versets que nous étudions : 1° D'abord dans son Douzième discours contre les Anoméens, prononcé vers l'an 387 ou 388 ; 2° Ensuite dans un de ses discours sur la Pâque et 3° enfin dans ses homélies sur saint Jean.— Etudions un peu ces trois documents.

a.— Dans le Douzième discours contre les Anoméens (Patrol. Grecq. XLVIII, col. 801-812), saint Jean Chrysostôme profite de la leçon qui avait été lue ce jour-là (τούτῳ τῷ σήμερον ἀναγνωσθέντι ἡμῖν σημείῳ pour donner une leçon aux hérétiques de son temps. Après avoir cité les premiers versets du chapitre cinq de saint Jean (Patrol. Grecq. XLVIII, 803, C), saint Jean Chrysostôme analyse plutôt qu'il ne cite ce qui suit : « D'après l'Evan-
» gile, dit-il, un ange descendait de temps en temps dans cette
» piscine ; on s'en apercevait à l'agitation produite dans l'eau.
» Mais celui qui descendait le premier dans la piscine, après
» cette agitation de l'eau, était guéri quelle que fût son infirmité (1). »

---

(1).— Patrol. Grecq. XLVIII, col. 803, C : « Ἦν, φησίν, ἑορτὴ

Il est évident, surtout quand on lit le texte original du saint docteur, que St Chrysostôme n'a pas l'intention de citer verbalement l'Evangile ; mais il n'est pas non plus moins évident qu'il lit, dans son exemplaire, le verset quatre du chapitre cinq de saint Jean. Nous nous demandons, dès lors, que peut signifier l'observation que fait Tischendorf dans sa huitième édition : « Agnoscit, quanquam textum ipsum » non affert (1). » Observation, qui diffère sensiblement de celle qu'on lit dans la septième édition : « in textu non habet » sed agnoscit in comm. (2) » Ce « quanquam » ne serait-il pas mis à la place d'un « Sed », pour affaiblir la force du témoignage du saint Archevêque de Constantinople ; et ne chercherait-on pas à nous faire entendre qu'après tout, il ne faut pas attacher grande importance au commentaire du grand docteur, du moment qu'il ne cite pas textuellement les mots mêmes de l'Evangile ? — Nous craignons bien que ce soit là le sens de ce « quanquam », d'autant plus que Tischendorf avait fait du chemin entre sa septième et sa huitième édition.

St Chrysostôme continue : « Sous ces portiques gisait une » foule d'infirmes, d'aveugles, de boiteux, de paralytiques, qui » attendaient que l'eau fût agitée (3). » Cette fois, nous

---

τῶν Ἰουδαίων, καὶ ἀνέβη Ἰησοῦς εἰς Ἱεροσόλυμα. Ἔστι δὲ ἐν τοῖς Ἱεροσολύμοις προβατικὴ κολυμβήθρα, ἡ λεγομένη Ἑβραϊστὶ Βηθεσδᾶ, πέντε στοὰς ἔχουσα· εἰς ἣν λόγος ἔχει παραγινόμενον ἄγγελον κατὰ καιρὸν καταδύεσθαι, καὶ τοῦτο γινώσκεσθαι διὰ τὴν τοῦ ὕδατος κίνησιν· τὸν οὖν πρῶτον ἐμβάντα μετὰ τὸν ἐν τῷ ὕδατι κλύδωνα ὑγιῆ γίνεσθαι, ὁτιδήποτε ἀῤῥώστημα ἔχοντα.

(1).— Tome I, page 785.

(2).— Tome I, page 575.

(3).— Patrol. Grecq. XLVIII, col. 803, C. Ἐν ταύταις οὖν κατέκειτο ταῖς στοαῖς πλῆθος ἀσθενούντων, τυφλῶν,

n'avons pas seulement le sens de l'Evangile, nous avons les termes mêmes. Monsieur Tischendorf a dû être content, d'autant plus que saint Jean Chrysostôme répète encore, un peu plus bas, la fin du verset trois, en poursuivant son commentaire (Patrol. Grecq. XLVIII, 803, D).– Pour nous, nous n'attachons aucune importance au silence que le saint docteur garde sur le verset quatre; ou, si nous y attachons une importance, c'est uniquement pour en tirer un argument en faveur de ce verset; car, on ne peut pas dire que les paroles de l'Evangile aient été interpolées dans les ouvrages du saint docteur. Une citation peut-être facilement allongée ou écourtée; mais il n'en est pas de même d'un commentaire comme celui que nous lisons ici.

„Ce n'est pas d'ailleurs le seul passage où St Jean Chrysostôme s'occupe de St Jean V, 3-4.– Sermons sur la pâque.„

b.– Est-ce, d'ailleurs, le seul passage où l'Archevêque de Constantinople étudie saint Jean V, 3-4?– Non; nous l'avons déjà dit.

Dans un de ses sermons sur la Pâque, le saint docteur sans le citer littéralement, vise certainement le verset quatre: κατήρχετο ἐκεῖ ἄγγελος, καὶ ἐτάρασσε τὸ ὕδωρ, καὶ ὁ πρῶτος καταβαίνων μετὰ τὴν ταραχὴν ἀπήλασε τῆς θεραπείας (Patrol. Grecq. LII, col. 771, B). – Cette citation est loin, sans doute, d'être scrupuleusement exacte, quelle que soit l'édition que nous prenions; elle n'est pas plus exacte que ne le sont la plupart des citations des Pères grecs (1); mais il est bien certain, cette

---

χωλῶν, ξηρῶν, ἐκδεχομένων τὴν τοῦ ὕδατος κίνησιν.

(1).– Si on parcourt les commentaires de saint Jean Chrysostôme, aux endroits que nous citons, on y remarquera, à côté des leçons du Texte Reçu, de singulières variantes; par exemple, προβατικὴ κολυμβήθρα (Patrol. Grecq. XLVIII, 803, C) ἡ λεγομένη (Ibid. cf. D, 1, 33).– ἐν ταύταις ΟΥΝ (Ibid. – Cf. D.).– omet πολύ (Ibid. avec BCDL) et le lit ailleurs (voir LIX, col. 204, B).– καταβαίνων plusieurs fois, et cepen-

fois, que saint Chrysostome veut rapporter le verset quatre du chapitre cinq de saint Jean.

c. – Reste enfin la trente-sixième homélie sur le quatrième Évangile.

« Trente-sixième « homélie sur l'É« vangile de St Jean. »

Saint Chrysostome nous apprend encore, en cet endroit, que les versets controversés faisaient partie des lectures publiques de l'Église. Il cite la fin du verset trois, à deux ou trois reprises, et cela dans les termes mêmes du Texte Reçu. Quant au verset quatre, il ne le rapporte pas cette fois non plus, mais il n'y a pas l'ombre d'un doute que le saint le lisait dans son exemplaire : « Un ange, dit-il, descendant agitait l'eau et » lui communiquait une vertu curative, afin que les Juifs ap- » prissent que le maître des anges avait le pouvoir de guérir » tous les maux de l'âme. De plus, de même que, dans la » piscine, l'eau n'avait point toute seule la vertu de guérir » (sans quoi elle l'aurait conservée toujours), mais qu'elle » acquérait cette vertu par l'action de l'Ange ; de même chez » nous, ce n'est point l'eau qui opère par sa seule vertu ; » c'est, au contraire, la grâce de l'Esprit descendue dans l'eau » qui lui communique la vertu d'effacer tous les péchés (1). »

---

dans aussi ἐμβάς. – ἐτάρασσε (Pat. G. LII, col. 771.) et ἐτάραττε (Pat. G. LIX, col. 204. A). – κατήρχετο (Pat. G. LII, col. 771. B avec AKΠ) et fréquemment καταβαίνων, qui suppose κατέβαινεν. – Il y a longtemps que Ch. Fr. Matthaei a fait ressortir l'influence que les scholies de saint Jean Chrysostome avaient exercée sur la transmission du texte du Nouveau Testament.

(1). – Patrol. Grecq. LIX, col. 204, A : Καὶ ἄγγελος καταβαίνων ἐτάραττε τὸ ὕδωρ, καὶ ἰαματικὴν ἐνετίθει δύναμιν, ἵνα μάθωσιν Ἰουδαῖοι, ὅτι πολλῷ μᾶλλον ὁ τῶν ἀγγέλων Δεσπότης πάντα τὰ νοσήματα τῆς ψυχῆς ἰᾶσθαι δύναται. Ἀλλ᾽ ὥσπερ ἐνταῦθα οὐχ ἁπλῶς ἰᾶτο τῶν ὑδάτων

Lorsque saint Jean Chrysostôme parlait ainsi aux fidèles, vers l'an 387-400, les deux versets de saint Jean étaient depuis longtemps à la place qu'ils occupent aujourd'hui, et ils n'étaient pas l'objet de discussions passionnées sur la place publique. Si les fidèles avaient discuté beaucoup là-dessus, St Jean Chrysostôme ne se serait pas vraisemblablement contenté de jeter, en passant, cette observation : « autrement l'eau aurait encore aujourd'hui la même vertu », il se serait appesanti un peu plus sur ce fait, ou pour le prouver, ou pour le contester, ou pour soulever des doutes.

Commentateurs grecs postérieurs à St Jean Chrysostôme.

3°. – On comprend, sans que nous le disions, que les commentateurs postérieurs à saint Jean Chrysostôme ont reconnu et admis le même passage. Théophylacte (XIe siècle) consacre une colonne à ces versets de saint Jean et ne fait guère que copier saint Chrysostôme (1). Euthymius (+ 1118) est plus court, mais n'est pas moins explicite (2). Théophane Céraméus (+ vers 1140), écrivain grec sicilien et évêque de Tauroménium, a certainement commenté les versets trois et quatre du chapitre de saint Jean dans l'Homélie domini-

---

ἡ φύσις (ἦ γὰρ ἂν διαπαντὸς τοῦτο ἐγίνετο)· ἀλλ᾽ ἐπὶ τῇ τοῦ ἀγγέλου ἐνεργείᾳ· οὕτω καὶ ἐφ᾽ ἡμῶν οὐχ ἁπλῶς τὸ ὕδωρ ἐργάζεται, ἀλλ᾽ ὅταν τὴν τοῦ Πνεύματος δέξηται χάριν, τότε ἅπαντα λύει τὰ ἁμαρτήματα.

(1).– Patrol. Grecq. CXXIII, col. 1257, D–1260, A : δίδωσι δὲ καὶ τὸ τῆς κολυμβήθρας ταύτης θαῦμα, ὁδηγοῦν αὐτοὺς εἰς τὴν παραδοχὴν τοῦ βαπτίσματος. Ἄγγελος γὰρ κατὰ καιρὸν καταβαίνων, διετάρασσε τὸ ὕδωρ, καὶ ἰαματικὴν ἐνετίθει τούτῳ δύναμιν. Οὐ γὰρ δήπου ἡ τοῦ ὕδατος φύσις, αὐτὴ καθ᾽ ἑαυτὴν ἰᾶτο (ἦ γὰρ ἂν διὰ παντὸς τοῦτο ἐγίνετο), ἀλλ᾽ ἐπὶ τῇ τοῦ ἀγγέλου ἐνεργείᾳ τὸ πᾶν ἔκειτο. Οὕτως οὖν καὶ ἐφ᾽ ἡμῖν τὸ τοῦ βαπτίσματος ὕδωρ ἐστὶν ἁπλῶς, δεξάμενον δὲ τὴν τοῦ Πνεύματος χάριν διὰ τῶν θείων ἐπικλήσεων, τὰ ψυχικὰ νοσήματα λύει. — (2). – Voir Pat. G. CXXIX, col. 1208, B–C. —

cale qu'il a consacrée au Paralytique. Malheureusement, cette homélie, comme beaucoup d'autres productions du même auteur, est encore inédite, et on ne peut faire, dès lors, que des conjectures, au lieu de citer un texte précis. Nous savons que cette homélie sur le Paralytique existe à Madrid dans la Bibliothèque royale; mais c'est tout (1). Nous ne rapporterons pas les paroles de ces auteurs, mais nous citerons un commentateur anonyme et inédit, qui, sous forme de questions et de réponses, nous a laissé dans un manuscrit du neuvième ou du dixième siècle, un commentaire très intéressant sur les endroits les plus difficiles de la Sainte Ecriture:

« Qu'est-ce, se demande cet auteur anonyme, que la piscine Probatique et pourquoi l'appelait-on Probatique? - Pourquoi ne s'y opérait-il de guérisons qu'une fois l'an? - Qu'est-ce que l'agitation de l'eau que produisait l'ange? (2). « Un commentateur anonyme de St Jean V, 3-4. »

« Il faut dire, répond-il, que cette piscine figurait le divin baptême. Je pense qu'elle s'appelait Probatique, du mot προβαίνειν, et cette explication s'harmonise avec le mot aussi bien que celles qu'ont données les Pères. Celui, en effet, qui s'avançait le premier (προβαίνων), à l'apparition de l'ange, aussitôt que l'eau était mise en mouvement recevait la santé. C'est pourquoi on a appelé cette piscine du nom de Probatique. Il ne s'y opérait de guérison qu'une fois l'an, parce que le baptême ne se donne qu'une fois, et que, dans cette seule fois, il efface toutes les iniquités. On

(1).- Voir Iriarte, Reg. Bibliothecae Matritensis codd. Graeci minusculi, 1769, in f° - page 61. - Manuscrit XVI, f° 154-156. Homélie 26 de Théophane. - Cfr. Patrol. Grecq. CXXXII, col. 32, C. -

(2).- Manuscrit grec de l'Ancien fonds 127, f. 91, b: Τίς ἡ προβατικὴ κολυμβήθρα καὶ διὰ τί προβατικη ἐκαλεῖτο καὶ διὰ τί ἅπαξ τοῦ ἐνιαυτοῦ ἐπιτέλει τὰς θεραπείας καὶ τίς ἡ τοῦ ὕδατος ὑπὸ τοῦ ἀγγέλου ταραχή;-

» pourrait dire, dans un sens plus profond, que la Piscine,
» par le contenant et le contenu, est le monde et la nature
» humaine. L'Ange qui trouble l'eau, n'est pas autre chose
» que l'ange du grand conseil de Dieu, incarné hypostatique-
» ment, cet ange ayant pris la nature humaine l'a unie
» à sa propre hypostase. De là vient que tous les infirmes
» atteints du mal de la corruption, en s'avançant (προ-
» βαίνοντες) et en croyant, sont guéris et purifiés de tou-
» tes leurs souffrances (1). »

Quel que soit l'auteur de ce commentaire, on voit que ce n'est pas un esprit vulgaire. Il y a de l'originalité, dans

---

(1).- Manuscrit 127 de l'Ancien fonds, f° 92, a: Εἰκονα φέρειν ταύτην ἔσται εἰπεῖν τοῦ θείου βαπτίσματος. προβατικὴν δὲ καλεῖσθαί φημι τῆς τῶν πρῶν σαφηνείας οὐχ ἧττον ὡς οἶμαι ἁρμόδιον τῇ δυνάμει τῆς λέξεως ὡς ἐκ τοῦ προβαίνειν γὰρ εἰρῆσθαι προβατικήν φημι, καὶ γὰρ ὁ προβαίνων, ἐν τῇ τοῦ ἀγγέλου ἐπιφοιτήσει καὶ τῇ τοῦ ὕδατος ταραχῇ, τὴν θεραπείαν ἐδέχετο, καὶ ἐκ τούτου προβατικὴ ἐπωνόμαστο. Ἅπαξ δὲ τοῦ ἐνιαυτοῦ, ὅτι καὶ ἡ τοῦ θείου βαπτίσματος κάθαρσις μία καθέστηκεν καὶ ἅπαξ δίδοται τὸν ῥύπον τῶν πλημμελημάτων καθαίρουσα. — φαίην δ'ἂν καὶ διὰ βαθυτέρου σκοποῦ, ὅτι ἡ κολυμβήθρα, κατὰ τὸ περιέχων (sic) καὶ περιεχόμενον, ὁ κόσμος καὶ ἡ ἀνθρωπίνη νοεῖται φύσις. Ὁ δὲ ἄγγελος, ὁ τὸ ὕδωρ ταράττων αὐτῆς, νοεῖσθαι ὁ ἐνυπόστατος τοῦ θῦ, μεγάλης βουλῆς ἄγγελος, ἑνώσας τὴν ἀνθρωπίνην οὐσίαν καὶ συνάψας τῇ οἰκείᾳ ὑποστάσει, ἐν ᾗ πάντες οἱ ἀσθενοῦντες καὶ τῆς φθόρας νοσήματι κατεχόμενοι προβαίνοντες καὶ πιστεύοντες ἰῶνται καὶ τῶν ἀλγημάτων ἀποκαθαίρονται. —

sa manière de concevoir et d'exprimer les choses, on aurait beau parcourir les commentaires grecs et latins, qu'on ne trouverait, nulle part ailleurs, ce que nous lisons ici.

5°. – Il ne faudrait pas chercher longtemps, ni bien à fond, dans la littérature grecque, pour découvrir d'autres auteurs, qui ont connu les versets de saint Jean V, 3-4, qui les ont acceptés, cités et commentés ; mais ceux qu'on vient de lire suffisent pour établir l'existence traditionnelle de ce passage dans l'église grecque ; jusques au commencement du quatrième siècle. Remonter plus haut, on ne peut le faire qu'à l'aide des Versions et par voie de conclusion ; mais ces conclusions n'en sont pas moins certaines.

Nous n'avons pas parlé de Nonnus dans les vers duquel plusieurs critiques d'ailleurs hostiles à Jean V, 3-4 voient cependant une allusion au verset 3 ou 4 : ἄλμασιν αὐτομάτοισιν ἰδὼν ἀρχούμενον ὕδωρ, ὁππότε κυμαίνοντι δέμας φαίδρυνε λοετρῷ. (Voir Tischendorf, 8e édit., p. 784). Nous n'avons rien dit, non plus, du Διὰ τεσσάρων de Tatien, mais nous en parlerons plus tard, dans un endroit plus convenable. –

« Nonnus et le « Διὰ τεσσάρων « de Tatien. »

Après l'Eglise Grecque dont les traditions, les rites et la langue se sont perpétués jusques à notre temps, vient l'Eglise grecque d'Alexandrie, qui a fini par se perdre dans l'Eglise Copte. –

Article troisième.

Témoignage des Pères Egyptiens Grecs et Coptes.

L'Egypte, dans cette question, comme dans beaucoup d'autres, présente pour nous un intérêt particulier, un intérêt d'autant plus grand, que, d'après nous, il existe entre elle et les plus anciens onciaux des liens de parenté

« Intérêt que pré- « sente l'Egypte, « dans cette question « et dans beaucoup

« d'autres »

assez étroite.

« Témoignage de « Didyme l'Aveu- « gle »

1°.– Pour trouver en Égypte des témoignages favorables aux versets que nous étudions, il faut descendre jusqu'au dernier tiers du quatrième siècle, jusqu'à Didyme l'Aveugle. Ce docteur, commentant ces mots du Prophète Zacharie : « Il sortira une eau vive de Jérusalem » s'exprime » ainsi : « Nous trouvons dans Jérusalem la piscine, qui, en » Hébreu, était surnommée Bethesda ; cette piscine était, » tout le monde en convint, une image du baptême ; mais » elle n'était pas la réalité même. L'image n'a qu'un » temps, la vérité est éternelle. Voilà pourquoi, l'eau de » la piscine n'était agitée qu'une fois chaque année » par l'ange et ne guérissait qu'un seul des infirmes » atteints d'une maladie corporelle quelconque, à savoir, » le premier qui y entrait. Elle ne pouvait, en aucune » façon, guérir les maladies spirituelles. Le vrai baptême, » au contraire, etc., etc. (1). »

Didyme poursuit cette comparaison entre le baptême

---

(1).– Patrol. Grecq. XXXIX, col. 708, A : « Εὕροιμεν δὲ ἂν πρὸς τοῖς μνημονευθεῖσι καὶ τὴν κολυμβήθραν τὴν ἐν Ἱερουσαλὴμ. ᾗ ὄνομα Ἑβραϊστὶ Βηθεσδὰ, ὁμολογουμένως εἰκόνα τοῦ βαπτίσματος, ἀλλ' οὐκ αὐτὴν τυγχάνουσαν τὴν ἀλήθειαν· ἡ γὰρ εἰκὼν πρὸς καιρὸν, ἡ δὲ ἀλήθεια εἰς αἰωνιότητα κρίνεται. Διὸ καὶ ἅπαξ τοῦ ἐνιαυτοῦ ὑπὸ ἀγγέλου κινηθὲν τὸ ἐν αὐτῇ ὕδωρ, καὶ ἕνα μόνον τὸν πρῶτον κατιόντα, καὶ σωματικὸν πάθος, οὐχὶ δὲ καὶ ψυχικὸν ἐθεράπευεν. Τὸ γὰρ αὐθεντικὸν βάπτισμα, μετὰ τὴν τοῦ Υἱοῦ καὶ τοῦ ἁγίου Πνεύματος ἐπιφάνειαν, καὶ καθ' ἑκάστην ἡμέραν, μᾶλλον δὲ ὥραν· αληθέστερον δὲ, ἀδιαλείπτως καὶ πάντας τοὺς κατιόντας, καὶ ἀπὸ πάσης ἁμαρτίας αἰωνίως ἐλευθεροῖ.

et la piscine, rapprochant les détails, les opposant les uns aux autres, et montrant bien par là qu'à ses yeux les versets de saint Jean étaient parfaitement authentiques. On dira, il est vrai, que c'étaient les yeux d'un aveugle. Mais à cela nous répondrons que Didyme, malgré sa cécité, était l'homme qui y voyait le mieux, de son temps, en particulier dans les questions d'Ecriture Sainte, puisque les plus grands maîtres, comme saint Jérôme et Rufin, ne faisaient pas difficulté d'aller se mettre à son école.

2°.– D'ailleurs, Didyme n'est pas seul. Il a pour lui, le plus grand écrivain qu'ait produit l'Eglise grecque d'Alexandrie, après Origène, saint Cyrille. On peut même affirmer qu'à cette heure saint Cyrille demeure le plus grand docteur de l'Eglise Alexandrine, au moins pour ce qui regarde la portée et le nombre de ses écrits. Il n'y a parmi les Pères grecs que saint Jean Chrysostôme qui lui soit supérieur.

« Examen et discussion du témoignage de St Cyrille »

Or, saint Cyrille admet parfaitement l'authenticité du verset quatre du chapitre cinq de saint Jean. On trouve d'abord, ces versets cités tout au long à un endroit de son commentaire. Il est vrai, sans doute, que la valeur de ces longues citations a été contestée (1). On a soupçonné qu'elles étaient dues aux scribes plutôt qu'à saint Cyrille, mais on peut faire à cela deux réponses: 1° les citations du texte sacré sont plus nécessaires à saint Cyrille qu'à aucun autre Père, et cela parce que le docteur est moins prodigue que les autres auteurs de textes de la

---

(1).– Cyrille d'Alexandrie ne commente, ni l'un, ni » l'autre des deux versets (versets 3 b et 4), dit Monsieur » Hort, quoique tous les deux se trouvent dans le texte, » qu'Aubert a suppléé en tête du commentaire sans » avoir pour lui d'autorités manuscrites. (Notes on select readings, page 77, col. 1).–

sainte Ecriture. Il ne répète pas souvent, tout ou partie, des passages qu'il commente. Il est, en tout cas, plus sobre que saint Jean Chrysostôme, saint Augustin, saint Ambroise, saint Jérôme ou Origène. Comme il fallait cependant que ses lecteurs ou ses auditeurs sussent sur quel point portaient ses réflexions, il y avait pour lui, nécessité de lire ou de copier les passages de l'Evangile qu'il voulait expliquer.

2° On peut ajouter en outre, dans le cas actuel, que St Cyrille annonce, après quelques observations générales, qu'il va commenter le chapitre partie par partie, verset par verset: Ποιησόμεθα δὲ κατὰ μέρος καὶ τῆς ἐν τοῖς στίχοις διανοίας ἀκριβῆ τὴν ζήτησιν (Patrol. Grecq. LXXIII, col. 336, D).—

Sur les quatre premiers versets saint Cyrille n'a fait que des observations générales, mais, en commentant le verset 7, il s'exprime ainsi: « Au saint jour de la Pentecôte, les Anges descendant du ciel agitaient l'eau de » la piscine, de manière à produire un bruit qui fit con- » naître leur présence. L'eau était sanctifiée par les saints » esprits. C'est pourquoi, si quelqu'un des nombreux ma- » lades qui étaient là avait le bonheur de descendre le pre- » mier dans la piscine, il remontait après y avoir déposé » le mal qui le tourmentait. La santé n'était assurée » qu'à celui qui descendait le premier (1), etc.. Il n'y a pas

---

(1).- Patrol. Grecq. LXXIII, col. 340, A.: Κατὰ τὴν ἡμέραν τῆς ἁγίας Πεντηκοστῆς, ἄγγελοι καταφοιτῶντες ἐξ οὐρανοῦ τὸ τῆς κολυμβήθρας ἐξετάραττον ὕδωρ, εἶτα τὸν ἐντεῦθεν ἐποιοῦντο κτύπον τῆς ἑαυτῶν ἐπιστασίας τὸν κήρυκα. Καὶ τὸ μὲν ὕδωρ ἐξ ἁγίων πνευμάτων ἡγιάζετο· εἰ δέ τις ἔφθη προκατελθεῖν τῆς τῶν νοσούντων πληθύος, τὸ συντρίβον αὐτὸν ἀποφορτισάμενος ἀνέβαινε πάθος, εἰς ἕνα δὲ μόνον τὸν προαρ-

de place, dans ce cas, pour le « quanquam » de Tischendorf, attendu que les versets trois et quatre sont cités tout au long, au début du commentaire. Cependant, nous avouons que le commentaire de saint Cyrille, tout court qu'il est, nous convainc beaucoup plus que sa longue citation. Celle-ci pourrait, à la rigueur, avoir été allongée, tandis qu'il est impossible d'émettre un pareil soupçon sur celui-là. Il paraît que Mr Tischendorf ne pensait pas comme nous, puisqu'il nous renvoie à la citation (St Cyril. 4. 205 = Patrol. Grecq. LXXIII, col. 336) et non au commentaire (Patrol. Grecq. LXXIII, col. 340, A = St Cyril. 4. 207-208). Affaire de goût que tout cela! D'autres critiques cependant n'attachent pas grande importance aux longues citations, dont les commentaires de saint Cyrille sur saint Jean sont parsemés, et, jusqu'à un certain point, ils ont raison.

« Témoignage d'Ammonius d'Alexandrie vers 458. »

3°.– Après saint Cyrille, on cite encore Ammonius, qui vécut, croit-on, dans la seconde moitié du cinquième siècle (vers 458) et fut par suite presque contemporain du grand archevêque d'Alexandrie (1). Dans son commentaire sur saint Jean, cet auteur s'exprime ainsi : « Un ange » descendait dans l'eau et la mettait en mouvement, » lui communiquant une vertu curative. On ignore le jour » où cet ange opérait sa descente. Il est probable que » c'était au jour de la Pentecôte, mais on ne sait à quelle » heure du jour. C'était là une figure de l'Economie » légale, qui ne fut donnée qu'à un peuple par le minis- » tère des Anges, etc.. (2)

πάσχοντα συνεμετρεῖτο τῆς θεραπείας ἡ δύναμις.

(1).– Patrol. Grecq. LXXXV, col. 1361 – 1362. Anastase le Sinaïte qualifie Ammonius de πολυπειρότατος τῶν ἐξηγητῶν.–

(2).– Patrol. Grecq.. LXXXV, col. 1429, A:

« Commentaires qu'on « rencontre dans les « Chaînes. »

4°.– On trouve assez fréquemment ce passage cité dans les manuscrits où le texte est accompagné de scholies marginales ; et c'est de là, en effet, qu'on a extrait le morceau que nous venons de rapporter. Il n'est pas rare, non plus de rencontrer, dans les manuscrits de ce genre, des Chaînes, où des passages empruntés à divers auteurs sont réunis de manière à former un tout suivi. C'est ainsi que J. A. Cramer a publié dans son grand ouvrage intitulé Catenæ Græcorum Patrum in Novum Testamentum tome II, pages 227-229 (1), un assez long commentaire sur les versets que nous étudions. Il rapporte notamment, sous le nom de Théodore une explication des versets trois et quatre, qui est incontestablement formée de centons empruntés à quatre ou cinq auteurs différents. Et il est bien possible, en effet, que Théodore de Mopsueste, ou tout autre écrivain, n'ait fait que compiler ce que ses prédécesseurs avaient écrit sur la matière.

Ἄγγελος κατιὼν ἐν τῷ ὕδατι, καὶ ταράσσων τὸ ὕδωρ, ἰατικὴν ἐνετίθαι αὐτοῖς δύναμιν. Ἄδηλον δὲ ἐν ποίᾳ ἡμέρᾳ κατῄει ὁ ἄγγελος. Ἐν τῇ Πεντεκοστῇ κατῄει. Ἄδηλον δὲ μένει ποίᾳ ὥρα. Τύπος δὲ ἦν τοῦτο τῆς νομικῆς λατρείας, τῆς δι᾿ ἀγγέλων ἑνὶ ἔθνει μόνῳ δοθείσης, καὶ ἐν ἑνὶ μόνῳ καιρῷ ἐν τῷ τέλει τῆς ἑορτῆς, ὅ ἐστιν ἐπ᾿ ἐσχάτου καιρῶν, προβαινούσης τῆς ἰάσεως, καὶ οὐ χωρούσης εἰς τὸν ἑξῆς.

(1).– Voici le texte publié par Cramer : * ΘΕΟΔΩΡΟΥ. Περὶ τῶν πέντε στοῶν οὕτως οἶμαι, μετὰ τὰς ἐν κύκλῳ τέσσαρας, μέσην εἶχεν ἑτέραν. * Τίς δὲ ὁ τῆς ἀσθενείας τρόπος οὗτος ; ποῖον ἡμῖν μυστήριον αἰνίττεται ; οὐ γὰρ ἁπλῶς καὶ εἰκῇ ἀναγέγραπται, ἀλλὰ τὰ μέλλοντα μυστήρια προδιαγράφει, ὥστε μὴ τὸ σφόδρα παράδοξον ἀπροσδόκητον γενόμενον λυμή-

C'est là un procédé employé universellement chez les

νασθαι τῇ τῆς πίστεως δυνάμει. Ἐπεὶ οὖν ἤμελλε βάπτισμα δίδοσθαι, πολλὴν δύναμιν ἔχον, καὶ δωρεὰν μεγίστην τὸ ἁμαρτίας καθαῖρον, καὶ ἀντὶ νεκροῦ ζῶντα ποιοῦν, καθάπερ ἐν εἰκόνι προζωγραφεῖ ταῦτα· καὶ πρῶτον μὲν δίδοται ὕδωρ, καθαίρον σωμάτων κηλίδα καὶ μολυσμοὺς οὐκ ὄντας, ἀλλὰ δοκοῦντας εἶναι, οἷον τοὺς ἀπὸ κηδείας, τοὺς ἀπὸ λεπρῶν, τοὺς ἀπὸ τοιούτων ἑτέρων, καὶ πολλὰ ἄν τις ἴδοι δι' ὕδατος γεγονότα ἐπὶ τῆς παλαιᾶς· ταύτης ἕνεκεν τῆς προφάσεως, πλὴν ἀλλὰ πρὸς τὸ κατεπεῖγον καὶ ἰώμενον νοῦν. Καὶ μετ' ὀλίγα — *" Ἄγγελος γὰρ καταβαίνων ἐτάρασσε τὸ ὕδωρ," καὶ ἰατρικὴν ἐνετίθει δύναμιν, ἵνα μάθωσιν οἱ Ἰουδαῖοι, ὅτι πολλῷ μᾶλλον ὁ τῶν Ἀγγέλων δεσπότης πάντα τὰ νοσήματα τῆς ψυχῆς ἰάσασθαι δύναται. Ὥσπερ ἐνταῦθα οὐχ ἁπλῶς ἰᾶται τῶν ὑδάτων ἡ φύσις, ἦ γὰρ ἂν παντὸς τοῦτο ἐγίνετο, ἀλλ' ἐπὶ τῇ τοῦ Ἀγγέλου ἐνεργείᾳ, οὕτω καὶ ἐφ' ἡμῖν οὐχ ἁπλῶς τὸ ὕδωρ ἐργάζεται, ἀλλ' ὅταν τὴν τοῦ Πνεύματος δέξηται χάριν, τότε πάντα τὰ ἁμαρτήματα λύει. ἀλλὰ τότε μὲν ἡ ἀσθένεια κώλυμα τῷ βουλομένῳ θεραπευθῆναι ἐγίνετο, νῦν δὲ κύριος ἕκαστός ἐστι προσελθεῖν. οὐ γὰρ Ἄγγελός ἐστιν ὁ ταράσσων, ἀλλ' ὁ τῶν Ἀγγέλων δεσπότης, ὁ τὸ πᾶν ἐργαζόμενος.* οὐκ ἔστιν εἰπεῖν, "ἄνθρωπον οὐκ ἔχω·" οὐκ ἔστιν εἰπεῖν "ἐν ᾧ ἔρχομαι κατελθεῖν, "ἄλλος πρὸ ἐμοῦ καταβαίνει," ἀλλὰ κἂν ἡ οἰκουμένη πᾶσα ἔλθῃ, ἡ χάρις οὐκ ἀναλίσκεται, οὐδὲ ἡ ἐνέργεια δαπανᾶται, ἀλλ' ὁμοία μένει καὶ τοιαύτη, οἵα καὶ πρὸ τούτου. ἀλλὰ τί δήποτε πάντας ἀφεὶς ὁ Ἰησοῦς ἐπὶ τὸν τριάκοντα ὀκτὼ ἔτη ἔχοντα ἦλθε; Τί δαὶ καὶ ἐρωτᾷ, "θέλεις ὑγιὴς γενέσθαι;" οὐχ ἵνα μάθῃ, τοῦτο

anciens, même par les meilleurs auteurs, par saint Ambroise, saint Isidore, Bède le Vénérable, chez les Latins; Théophylacte, Euthymius, Sévère d'Antioche, Ammonius chez les Grecs. Le commentaire publié par J. A. Cramer existe dans les manuscrits de Paris 187, f° 172, b; 189, f° 43, b; 195, f° 373, b; 374, a; 209, f° 81, a – 82, a; etc., etc. de l'ancien fonds; mais dans le manuscrit 189, les deux premières lignes relatives aux cinq portiques, sont attribuées à saint Basile. Les douze lignes suivantes (τίς δὲ ὁ τῆς ἀσθενείας τρόπος ..... καὶ ἰώμενον νοῦν) sont attribuées à Origènes. Cette fois le manuscrit 195 se joint au manuscrit 189. – Les 18 lignes suivantes (Ἄγγελος γὰρ καταβαίνων .... τοῦ τοιούτου τὴν καρτερίαν) sont attribuées à Ammonius par le manuscrit 189. Cependant, les huit premières lignes sont prises à peu près mot pour mot dans les commentaires de saint Jean Chrysostôme (Patrol. Grecq. LIX, col. 204, A). Ce sont les mêmes que nous avons citées plus haut. Les dix suivantes ont été peut-être aussi empruntées à saint Jean Chrysostôme, ou à quelque autre auteur; mais nous n'avons pas pu jusqu'à cette heure nous en assurer (1). Peut-être sont-elles la part que Théodore ou Ammonius ont ajou-

---

γὰρ παρέλκον ἦν, ἀλλ' ἵνα διδάξῃ τοῦ τοιούτου τὴν καρτερίαν. – Les manuscrits que nous avons examinés ne contiennent qu'un petit nombre de variantes, par exemple, μὴ τὸ σφόδρα παράδοξον γέγραπται au lieu de ἁπλῶς καὶ εἰκῇ ἀναγέγραπται. – On trouve ensuite δυνάμει au lieu de δυνάσει, qui est probablement une faute d'impression dans Cramer, et ἅπαντα au lieu de πάντα. – C'est tout. –

(1). – Le passage qui, dans Cramer (Ibid. pages 228-229) est attribué à Ammonius, existe aussi dans St Jean Chrysostôme, (Pat. Grecq. LIX, col. 204, D), à partir de ἔκπληκτος ἡ καρτερία. –

tée de leur chef, pour composer leurs ouvrages (1).

5°.- Origène a certainement commenté ce passage dans ses traités sur saint Jean. Malheureusement, il ne nous est rien parvenu de ce qu'il a écrit, ni dans l'original, ni dans les traductions, sauf les douze lignes que quelques manuscrits lui attribuent, les douze lignes développent les rapports qui existent entre le baptême et la guérison du Paralytique. Il est assez singulier que tout ce traité d'Origènes ait péri, ou qu'on ne nous ait conservé que ce passage insignifiant. Origènes a dit évidemment autre chose sur ces versets controversés. Il n'y a qu'à lire ses commentaires sur saint Jean pour en être convaincu. Mais qu'a-t-il écrit ?- C'est là une grande question, et malheureusement une question à laquelle il n'est pas facile de répondre.

« On ignore complètement ce qu'a « écrit là-dessus « Origènes. »

6°.- Quoiqu'il en soit, les témoignages de Didyme et de saint Cyrille, pour ne pas parler de celui d'Ammonius, nous garantissent trois choses : 1°. Que les versets controversés existaient dans saint Jean à la fin du quatrième siècle ; 2°. que ces versets y existaient depuis longtemps, et 3°. qu'ils n'étaient pas l'objet de controverses sérieuses.

Or, ces trois conclusions sont importantes et de nature à faire contrepoids à tout ce qu'on peut nous opposer aujourd'hui.

« Conclusions certaines que permettent de tirer les « témoignages d'Ammonius, de saint « Cyrille et de Didyme. »

Ce qu'on peut nous opposer, en effet, c'est tout au plus la déposition de quelques « anciens » manuscrits. Mais ces manuscrits ne dépassent pas l'époque de Didyme, si tant

« Valeur des objections qu'on peut « faire contre ces

(1).- On trouve encore dans les chaînes des commentaires qui diffèrent sensiblement de ceux de St Jean Chrysostôme, d'Ammonius, etc..- Voir, par exemple, cursif 429, f. 139, b, 1 : Τοῦτο τὸ ὕδωρ κινῶν ὁ ἄγγελος, κ.τ.λ. — Dans le cursif 215, f° 220, a, on trouve une scholie débutant par ces mots: Εἰ γὰρ ἄγγελος, κ.τ.λ. Elle porte le numéro 62.—

« versets de St Jean » est qu'ils l'atteignent, ce qui est douteux et peut légitimement être contesté. De plus, nous savons ce qu'étaient Didyme, saint Cyrille et saint Jean Chrysostome, et, bien que nous ne soyons pas obligés de les considérer comme infaillibles, tant s'en faut, il est cependant impossible, dans le cas actuel, de traiter leur déposition aussi légèrement que le font certains critiques contemporains.

Si les versets de saint Jean avaient été universellement rejetés de leur temps, s'ils avaient été l'objet d'une controverse sérieuse, ils n'auraient pas manqué de l'étudier avant de se prononcer dans un sens ou dans un autre; et ils avaient, pour se former une opinion, des moyens plus sûrs et plus nombreux que ceux que nous avons maintenant, beaucoup plus nombreux et plus sûrs que ceux que possèdent les savants qui rejettent les versets de saint Jean, en s'appuyant sur le Vatican et le Sinaïtique, c'est-à-dire, sur deux documents, au sujet desquels il n'y a qu'une chose d'absolument certaine, c'est qu'ils sont criblés de fautes (1). — Tout le reste est affaire d'opinion.

Il n'y a donc pas de doute qu'au quatrième et au cinquième siècle les versets trois et quatre existaient dans le chapitre cinq de saint Jean; et même, en établissant une comparaison entre ce passage et plusieurs autres de l'Evangile, on peut affirmer que ces versets étaient plus universellement reçus, par exemple, que les versets 43-44 du chapitre XXII de saint Luc.

Saint Cyrille et Ammonius nous conduisent presque à la fin de l'Eglise Grecque d'Alexandrie. Après eux, commence cette longue période de luttes et de déchirements

(1). — Voir ce que dit Tischendorf, dans son Novum Testamentum græce, ex sinaïtico codice, Lipsiæ, in-8°, 1865, pages LXX - LXXVII. —

qui ne saurait mieux se comparer qu'à une douloureuse agonie ; et c'est bien, en effet, l'agonie de l'Église Alexandrine, et de l'orthodoxie. Elle se termine par la mort, comme toutes les agonies. A l'Église grecque succède l'Église copte ; l'orthodoxie est remplacée par le Monophysisme Jacobite.

7°. – Qu'a pensé l'Église Copte sur l'authenticité de ces versets ? – Il serait possible peut-être de le savoir à l'aide de quelques-uns de ses commentateurs ; mais ils sont rares et jusqu'à ce jour nous n'avons pu mettre la main sur aucun. Ce n'est donc point par des témoignages, empruntés à des auteurs particuliers, que nous pouvons nous former une opinion là-dessus ; c'est à l'aide d'autres documents. « Qu'a pensé l'Église Copte sur ce sujet.

Seulement, il reste bien avéré qu'à l'origine, l'Église Copte connut les versets dont nous cherchons à refaire l'histoire. Au quatrième et au cinquième siècle, à une époque où l'Église Copte n'existait encore qu'à l'état d'embryon, l'Église grecque d'Alexandrie les connaissait et les admettait déjà depuis longtemps.

Article quatrième

Déposition des auteurs syriens.

1°. Si des Coptes nous passons aux Syriens, nous nous trouvons, tout de suite, en présence d'une assez longue série de témoins qui s'échelonnent du quatrième au treizième siècle. Leurs dépositions ne laissent pas le moindre doute sur la présence des versets trois et quatre dans le chapitre cinq de saint Jean. Aphraatès ne renferme rien dans ses homélies ; mais saint Ephrem fait une allusion manifeste au verset quatre dans le chapitre XIII. de son explication du Διὰ τεσσάρων de Tatien. Il ne cite pas les versets 1-4 ; il commence son commentaire « Les auteurs syriens se succèdent les uns aux autres, pendant près de mille ans.

« St Ephrem ouvre « la Série - Commentaire sur le « Διὰ τεσσάρων. »

au verset 5, mais il n'y a pas l'ombre d'un doute que le saint docteur, ne connût le verset quatre. « Je n'ai pas d'aide, » répondait le Paralytique au Sauveur, je n'ai pas d'aide » qui me descende dans la piscine. Aussi, tandis que je me » meus lentement, un autre descend avant moi. » Et pendant trente-huit ans, ajoute saint Ephrem, ce paralytique n'a pas pu trouver un aide! Ces paroles confondent » les Juifs, eux qui refusent de croire que le Baptême remet les péchés. S'ils croient, en effet, qu'un Ange pouvait guérir un infirme à l'aide de l'eau de Siloé, à » combien plus forte raison ne devraient-ils pas croire que » le maître des anges peut purifier de toute souillure, à » l'aide du baptême (1). »

« St Ephrem et ses » autres ouvrages. - Les Isaac et les » Philoxène. »

2°. - Il est possible et même très probable que saint Ephrem est revenu sur le même sujet dans quelque autre de ses ouvrages ou dans quelqu'une de ses nombreuses poésies; il est possible et même très probable que quelques uns des disciples du célèbre docteur, les Isaac par exemple, auront commenté le miracle raconté par saint Jean; il est possible et même très probable que Philoxène en aura dit quelques mots dans ses commentaires ou dans ses homélies sur la vie chrétienne. Cependant nous n'a-

---

(1). - G. Mösinger, Evangelii concordantis expositio, page 146. - Voir œuvres de saint Ephrem en Arménien, Venise 1836, Tome II, page 134. - Voici le texte original : Ոչ զոք ունիմ, ասէ, պատահել որ իջուցանէ զիս. այլ մինչդեռ ես անդ դանդաղիմ՝ մեւ շարժեցայց, այլ ես փութագոյն իջանէ քան զիս »։ Եւ զերեսուն եւ զութ ամ ոչ գտանէին այր։ Յամօթ լիցին հրէայքն որ ոչ հաւատան մկրտութեամբ զթողութիւն մեղաց. զի եթէ հաւատան նոքա եթէ հրեշտակն ջուրն Սիլովամայ բժշկէր զհիւանդս, որչափ եւս առաւել տէրն հրեշտակաց սրբութեամբ-ցանէ զապականութիւն մկրտութեամբն.

vons pas pu nous assurer du fait. Nous n'avons trouvé sur ce sujet, qu'un long discours par le grand homéliste de l'Église syrienne, Jacques de Saroug (451-521), le contemporain et le coreligionnaire de Philoxène.

« Homélie de Jacques de Saroug sur le paralytique de Béthesda. »

3°.- On rencontre dans les oeuvres de ce grand écrivain une homélie toute entière qui roule sur le Paralytique, dont il est question dans saint Jean (1). Tous les détails contenus dans le récit évangélique y sont touchés, une fois ou l'autre. La forme de l'homélie est originale et les pensées le sont également. Nous ne pouvons pas la citer toute entière; elle est trop longue, mais nous en extrairons un fragment considérable. Même, quand on a parcouru les auteurs grecs et latins, on lit Jacques de Saroug avec plaisir. L'auteur commence, après un préambule que nous omettons, par établir un rapprochement entre Eve et le baptême : A la place d'Eve, dit-il, vient le
» baptême, le baptême qui doit engendrer des immortels d'une
» façon spirituelle. A la place de la mère qui engendre des
» mortels périssables vient la mère qui engendre des fils vi-
» vants raisonnables et immortels. Une jeune vierge succè-
» de à la mère âgée, afin de mettre au jour un monde
» indissoluble. Un sein formé par les eaux remplace un sein
» corporel et produit spirituellement des êtres doués de rai-
» son. Le monde était infirme. Le médecin plein de sa-
» gesse s'en aperçoit et décide qu'il ne pourra revivre qu'en
» renaissant. Ce n'est pas, en effet, avec des remèdes qu'on
» guérit ces blessures. Tout le corps défiguré de péchés
» doit renaître. Le monde ressemble, en effet, à l'homme
» que la maladie dont il était atteint avait rendu paralytique.
» Depuis trente-huit ans, il gisait dans un lit de douleurs,
» et cependant il fut guéri de son infirmité. Lui aussi atten-
» dait le mouvement de ces eaux qui devait le délivrer
» des maux dont il était tourmenté. L'infirmité qui l'ac-

(1).- Voir manuscrit Syriaque de Paris 196, f° 119-121.

» compagnait, avait résisté à tous les remèdes ; il était ac-
» couru à la piscine de Siloé pour y guérir de sa maladie.
» Les médecins ne lui avaient rendu aucun service avec leurs
» remèdes. C'est pourquoi il attendait le mouvement de
» ces eaux qui devaient le réconforter. A partir de ce jour, la
» piscine de Béthesda devint la figure du baptême (1)...
» Les eaux en étaient agitées, et le premier infirme qui y
» descendait était guéri. Les malades de l'univers venaient
» attendre l'agitation de cette eau qui devait les soulager ;

---

(1). – Ibid. f° 119, b, 1. – Voici le texte original :

[illegible]

. . . .

„ Ils se rassemblaient à Siloé pour être guéris ; mais il n'y
„ en avait qu'un de guéri et encore ne l'était-il qu'à force
„ d'attendre. Les personnes souillées ou souffrantes environ-
„ naient la piscine, espérant que, l'ange agitant l'eau,
„ elles seraient délivrées. Cette piscine figurative voulait
„ guérir tout le monde, mais, en réalité, elle ne recevait
„ et ne purifiait qu'un malade ; car le nombre des in-
„ firmes dépassait sa force. Une seule piscine ne pouvait,
„ en effet, les contenir tous, comme elle contenait un
„ seul homme. D'ailleurs, un simple serviteur agitant
„ les eaux, celles-ci étaient incapables de rendre la santé
„ à un grand nombre de personnes. Les guérisons étaient
„ proportionnées à leur puissance curative. Un ange agi-
„ tait les eaux de Béthesda, et le premier qui descen-
„ dait alors dans la piscine était guéri [1]. Les malades
„ de la terre dépassent ce qu'on peut imaginer ; c'est
„ pourquoi les eaux ont beau être agitées [2], elles ne peu-

---

(1).– Les lignes suivantes se rencontrent aux marges d'un manuscrit des Evangiles, coté 14682, dans le Musée Britannique, f° 35, a, 1.–

(2).– Ibid. f. 119, b, 2.– Voici le texte original : [illegible]

» vent en guérir qu'un seul. L'ange, qui les met en mou-
» vement, n'est pas capable de les soulager tous. Il don-
» -ne la santé à un, mais les autres demeurent accablés
» sous le poids de leurs misères. La moisson est grande,
» tandis que les ouvriers sont peu nombreux pour le monde
» entier. Les malades abondaient mais il n'y en a qu'un
» seul de guéri; Les infirmes se pressent les uns sur les
» autres cherchant à descendre les premiers dans la pis-
» cine; ils s'attroupent auprès de Béthesda, en attendant
» que l'eau soit agitée, ou gémissent sur leur lit de
» douleur. Quand l'eau est agitée, un seul éprouve du
» soulagement: seul aussi il se réjouit, tandis que la
» masse continue à s'affliger (1). »

4°. – Un auteur du huitième siècle Rabban Lazare de Beith Kandaça (2), auteur d'un commentaire du Nouveau Testament, où il a fait grand usage de saint Jean Chrysostôme, cite un fragment de cette homélie de Jacques de Saroug, après Jean V, 3-4. Le texte de l'Évangile est écrit en rouge très vif, dans le manuscrit qui nous

---

(1). – Ibid. f. 120, a, 1. – Voici le texte original:

[illegible]

(2). – Cf. W. Wright, Catalogue of Syriac mss. Tome II, pages 608-612. –

a conservé les oeuvres de ce personnage, comme cela a lieu quelquefois chez les Grecs. Son travail, au contraire, est écrit en noir. Aussitôt après le verset 4, on lit une explication débutant par ces mots : « Ces eaux étaient agitées, „chaque année, par un ange et le premier qui descendait „ dans la piscine était guéri (1). „ Ces mots rappellent presque ceux de Jacques de Saroug, dont on lit, du reste l'homélie aux marges du manuscrit.

« Commentateur anonyme du VIIIe siècle. »

5° Un autre commentateur de la même époque, ne manque pas, lui aussi, de parler du verset 4 du chapitre cinq de saint Jean et ne paraît nullement se douter qu'il ait été déjà auparavant l'objet de quelques attaques (2).

« Aboulfaradj-Ben-Attaïb et son commentaire des Évangiles. »

6° Les Syriens, dont nous avons parlé en dernier lieu, appartiennent tous à l'Eglise Syrienne Jacobite. Mais l'Eglise nestorienne ne paraît pas avoir eu d'autres traditions que l'Eglise Monophysite. Aboulfaradj - Ben - Attaïb, un de ses principaux écrivains et son exégète le plus renommé, commente les versets controversés comme les

---

(1). – Manuscrit Additionnel 14682, f 35, a, 1. – [illegible]

(2). – Manuscrit Additionnel 12144, f. 212, a, 2. – „Un „ ange, lisons-nous dans ce commentaire, descendait dans „ la piscine et en agitait les eaux. Que signifie ce fait ? – „ Ce fait annonce qu'il va être donné une piscine ayant de „ nombreuses vertus, une piscine qui effacera gratis tous les „ péchés et transformera les morts en vivants. – [illegible]

autres (1). « C'est pourquoi Jésus vint, dit-il, à cette pis-
» cine, qui s'appelait « Maison de la pression » et qui avait
» cinq portiques, quatre de côté et un au milieu. Sous ces
» portiques se rassemblaient les malades désireux de recueil-
» lir le bienfait que procuraient ces eaux. C'est là, en effet,
» qu'on venait laver les viscères des victimes qu'on immolait.
» Or, de temps à autre, ces eaux s'agitaient et cela ne pou-
» vait avoir lieu que par une vertu divine. Celui qui alors
» descendait le premier se baigner dans la piscine était guéri. »

« Ichouad, évêque « de Hadeth, auteur « Nestorien. »

7°.– Vers le même temps, ou peu auparavant, un autre commentateur Nestorien assez célèbre, Ichouad évêque de Hadeth, touche les versets 3 et 4 du chapitre cinq de saint Jean, comme les autres, dans l'ouvrage qu'il nous a laissé sur les quatre Evangiles (2).–

8°.– Les deux grands commentateurs du XIIe et du XIIIe siè-

---

(1).– Manuscrit Arabe de Paris 86 du Nouveau Catalogue. (28 du Supplément de l'Ancien fonds). f. 210, a. ولهذا اتى الى موضع المعمودية وهذا الموضع يدعى بيت الزحمة. وفيه خمسة اساطين، اربعة من جوانبه وواحد في الوسط. وفيه كان يجمع المرضى لرجاء العافيه من ذلك الماء. لان فيه كان تغسيل اجواف الذباح المقربة وفي وقت بعد وقت كان الماء يتحرك ولا يمكنهم ان ذلك بالقدرة الالهية. فالذي سبق ويسط فيه يبرا. وكان هذا يجرى

(2).– Mr Edouard Sachau a rapporté d'Orient un exemplaire de ce commentaire, actuellement déposé à Berlin.– Ms 311 de la Sachauschen Sammlung.– Nous ne pouvons pas citer la page, parce que ce manuscrit n'est pas paginé.– En passant nous observerons que cet auteur du IXe siècle fait mention du Διὰ τεσσάρων de Tatien. Commentant saint Mathieu I, 20, cet auteur s'exprime ainsi : « Le Διὰ τεσσάρων porte : ce » qui est né en elle est de l'esprit, parole qu'on ne peut » expliquer ».– ܕܝܛܣܪܘܢ ܐܡܪ ܕܗܘ ܕܠܗ ܕܐܬܝܠܕ ܡܢ ܪܘܚܐ ܗܘ
ܗܘ ܕܦܘܫܩܗ ܠܐ ܡܫܟܚܝܢ ܠܗ ܦܫܝܩܐܝܬ. ܘܗܫܐ

de, Denys Bar-tsalibi, évêque d'Amid (+ 1171) et Grégoire « Témoignage de De-
Bar-Hébreus, Métropolitain de Tekrit, ne brisent pas, non « nys Bar-tsalibi,
plus, avec la tradition. Au contraire, ils la confirment et l'ap- « évêque d'Amid. »
prouvent. Chose, même singulière! Tandis que, pour St Marc XVI, 9-20 et pour saint Luc XXII, 43-44 (1), ils se font les échos des anciennes controverses, ils observent un silence presque complet sur les attaques qu'on a pu diriger contre saint Jean V, 3-4.

« Cette expression « De temps en temps », dit Denys Bar-
» tsalibi, indique qu'on ne connaissait pas le moment où
» l'eau était mise en mouvement. Il n'était pas, en effet,
» fixé d'avance. Si la piscine avait donné la santé à tout
» moment, on aurait cru qu'elle faisait cela par sa vertu
» naturelle et non par l'action de la Divine Providence (2). »

L'évêque d'Amid consacre deux colonnes à l'étude des versets de saint Jean; et lui qui abonde généralement en détails précieux au point de vue des controverses littéraires, comme on l'a vu par ce qu'il nous a dit de saint Marc XVI, 9-20 et de saint Luc XXII, 43-44, l'évêque d'Amid ne nous dit rien, absolument rien, des controverses auxquelles ce passage du quatrième évangile donne lieu.

9°. – Il faut descendre jusques à Grégoire Bar-Hébré- « Témoignage de
us (1226-1286), pour apprendre que ces versets de saint « Bar-Hébréus,
Jean ont été, ou sont encore, l'objet d'un doute. Voici le « Maphrien de
curieux et intéressant commentaire de cet écrivain Jacobite: « Tékrit. »

« On était à une fête des Juifs (Jean V, 1), à savoir, à

---

(1). – J. P. P. Martin, Introduction à la critique textuelle du Nouveau Testament, Partie Pratique, Tome II, pages 260-268. Tome III, pages 211-216.

(2). – Manuscrit Syriaque de Paris 67, fo 290, a, 1-2.

[illegible]

la Pentecôte. « Une piscine qui en Hébreu s'appelle Bét-
» hesda (ܒܝܬ ܚܣܕܐ) avec le d (ܕ) prononcé durement,
» c'est-à-dire, Beth tsa'ero, un lieu d'opprobre, parce
» qu'on y lavait les victimes en les débarrassant du sang
» et des ordures. Quelques personnes prononcent Béthesda
» avec le d aspiré, c'est-à-dire, Beth-ra'emé ou la mai-
» son de la miséricorde, à cause de la santé que les aveu-
» gles et les boiteux recouvraient en cet endroit; mais
» cette opinion n'est pas juste (1). Dans le Grec (La ver-
» sion Philoxéno-Héracléenne, voir plus bas) on lit Pro-
» batiqui, προβατική, c'est-à-dire, la maison où se ré-
» unissaient les troupeaux (πρόβατα). Et la place de Bé-
» thesda (le Grec) porte aussi Beth-tsatho (ܒܝܬ ܨܝܕܐ).
— « Un ange descendait de temps en temps dans la piscine, »
» Quelques personnes prétendent que ce verset n'appartient
» pas à l'Evangile. « Et celui qui descendait le premier
» une fois que l'eau avait été mise en mouvement etc..
» Cela se passait ainsi afin qu'on sût que si les malades
» étaient guéris par le bain où avaient été lavées les victi-

---

(1).— Cette double lecture du mot Béthesda, chez les Syriens, nous explique un fait que nous avons remarqué déjà dans les manuscrits arabes. Les traducteurs et les commentateurs arabes lisent tantôt بيت الزّحمة, la maison de la pression ou de l'opprobre (voir plus haut, page 38), en marquant la lettre ر d'un point en haut ز.— Tantôt, au contraire ils lisent: la maison de la miséricorde. Comme les Arabes omettent facilement les points dans l'écriture, ou les sèment assez arbitrairement, on s'explique aisément que la maison de la miséricorde (بيت الرحمة) ait pu devenir la maison de l'opprobre (بيت الزحمة).— Les deux expressions ne diffèrent que par un seul point.—

(2).— Bar-Hébréus porte ܒܝܬ ܨܝܕܐ, Bethtsatho.— G. H. Bernstein (Das Heilige Evangelium des Johannes Syrisch p. 9)

„ mes, ils seraient, à plus forte raison, guéris par les victi-
„ mes mêmes. On dit que, si la piscine guérissait les
„ malades, c'est parce que Isaïe était enseveli dans l'en
„ droit qu'elle occupait[1]."

Bar-Hébreus[2] ne rapporte qu'un bruit et n'y attache pas d'importance, puisqu'il commente quand même les versets contestés. Historiquement parlant, et sans parler des manuscrits, c'est tout ce que l'antiquité chrétienne

---

ne rapporte aucune variante. — J. White lit Beth-tsaïdo, Tome I, page 456. —

(1). — R. Schwartz, Gregorii Bar-Ebhraya in Evangelium Johannis Commentarius p. 9 : [illegible] ܗܟܢܐ. —

(2). — D'après M. Hort, citant Nestle (Theol. LZ, 1878, p. 413), Aboulféda affirmerait que « suivant quelques auteurs ce verset ne serait point de saint Jean. » — Il est probable qu'il y a là confusion et qu'au lieu d'Aboulféda, il faudrait lire Aboulfaradj (= Bar-Hébreus). — D'ailleurs, après avoir vérifié le passage indiqué par M. Hort, nous pouvons affirmer qu'il ne s'agit pas d'Aboulféda ; mais de Bar-Hébreus. C'est précisément dans un article de revue sur l'ouvrage que nous venons de citer que M. Nestle, fait allusion au passage qu'on vient de lire tout au long.

nous apprend sur cette controverse. Il faut descendre au treizième siècle et à Bar-Hébréus pour trouver un écrivain qui nous parle de quelques doutes comme planant sur ce passage de saint Jean. Si les manuscrits anciens avaient péri, nous ne saurions rien de plus. Ce serait, en vérité, bien peu de chose ! (1)

Article cinquième.

Déposition des auteurs Arméniens.

« Premiers monuments littéraires de l'Arménie chrétienne. »

En Arménie la littérature ne fait ses débuts qu'au commencement du cinquième siècle. Ses premières productions ne sont guère que des traductions, si l'on excepte les histoires d'Eznigh de Golp, d'Elisée et de Moyse de Khorène. Traductions des Livres saints et traductions des Pères Grecs ou Syriens, tels sont les premières oeuvres littéraires de l'Arménie chrétienne. —

Nous ne pouvons dès lors guère nous attendre à trouver beaucoup de Témoignages chez les Auteurs Arméniens proprement dits ; car les historiens, comme Moyse de Khorène, Elisée et Eznigh, ne se proposent pas de nous mettre au courant des controverses bibliques ou de faire des commentaires de l'Evangile. C'est par exception qu'on pourrait découvrir chez eux quelques allusions à certains passages des Livres Saints. Voilà tout. Nous aurons occasion de parler plus tard de la Version Arménienne. C'est pourquoi, nous n'en disons rien, en ce moment. Nous nous bor-

---

(1). — Nous n'avons pas, non plus, l'ombre d'un doute que Grégoire Bar-Hébréus n'ait appris l'existence de la controverse par l'intermédiaire des Arméniens ou des Coptes, peut-être même uniquement par les astérisques et les obèles de la version Philoxéno-Héracléenne. —

-nerons simplement à constater que les Arméniens ont con-nu, dès le cinquième siècle, au moins par des traductions, les versets trois et quatre du chapitre cinq de Saint Jean.

En effet, tous les auteurs Arméniens s'accordent à placer entre les années 420 et 450, les traductions arméniennes de saint Jean Chrysostôme, de saint Ephrem et de saint Cy-rille d'Alexandrie, que nous possédons encore aujourd'hui. Du reste, on n'aurait guère eu le temps de faire ces tra-ductions pendant les cinquante ans qui suivirent, puisque l'Arménie fut alors le théâtre de guerres incessantes et de dévastations épouvantables: et, cent ans plus tard, les ri-valités survenues entre les Grecs et les Arméniens auraient mis obstacle à des traductions ou empêché de les exécuter sur une grande échelle. Il n'y a qu'une époque où on ait poussé les travaux littéraires avec une grande ferveur, c'est durant le second quart du cinquième siècle.

1°. C'est alors qu'on traduisit les oeuvres de saint Ephrem, notamment son commentaire sur le Διὰ τεσσάρων de Tatien que nous avons cité plus haut (1). C'est alors encore qu'on traduisit saint Jean Chrysostôme presque en entier, en particulier ses commentaires sur le quatrième Evangile.

« Traductions de St. Ephrem et de St. Jean Chrysostôme »

2°. – L'homélie où le grand archevêque de Constantinople commente les premiers versets du chapitre cinq de St. Jean, ne porte pas le numéro 36 dans la version Arménienne, mais

« Homélies de St. Jean Chrysostôme sur St. Jean. »

---

(1). – Les Arméniens commencèrent par traduire des au-teurs Syriens, et cela avant l'an 420. – Or, parmi les au-teurs Syriens, il n'y en avait que deux qui eussent déjà une certaine célébrité, St. Ephrem et Aphraates. Ce sont aussi les deux seuls dont les oeuvres existent en Arménien. Et c'est pour cela qu'on a toute raison de croire que ces traduc-tions remontent à l'an 410 ou 415. – Cette traduction Armé-nienne des Auteurs Syriens ne passa pas tout-à-fait inap-

bien le numéro 35. Dans l'homélie 36, saint Jean Chrysostome continue l'explication du chapitre cinq, à partir du verset 6, c lequel forme le début de l'homélie 37 dans le Grec. Cette différence entre les éditions modernes et les éditions Arméniennes n'est pas nouvelle. Elle a existé autrefois chez les Grecs. Entre la manière dont les anciens auteurs citent les homélies de saint Jean Chrysostome et les éditions modernes, il y a souvent un numéro de différence. Quoiqu'il en soit, voici ce qu'on lit dans la version Arménienne de saint Jean Chrysostome : « Un ange descendait, mettait » l'eau en mouvement et y déposait une vertu curative, afin » que les Juifs apprissent que le maître des anges est encore plus capable de guérir ce qui corrompt l'âme et le » corps. Mais de même que ce n'était point l'eau qui guérissait, dans ce cas, par sa vertu toute seule, mais l'eau » auquel la descente de l'ange avait communiqué une force » curative, de même, chez nous, ce n'est point l'eau toute » seule qui nous renouvelle ; c'est l'eau enrichie de la grâce » de l'Esprit Saint qui efface tous les péchés. Auprès de » cette piscine se tenait une foule considérable d'infirmes, » d'aveugles, de boîteux, de paralytiques, qui attendaient que » l'eau fut agitée (1). »

-perçue à Constantinople. Théodose le Jeune reprochait à saint Sahag de « s'être adressé à certains Syriens pour obtenir des in» ventions scientifiques » et Atticus le blâmait de préférer des eaux bourbeuses à saint Jean Chrysostome. – « Nous nous » étonnons encore davantage écrivait-il au Patriarche Arménien, » de ce que tu as négligé la source de l'Église, saint Jean notre » père, par qui non seulement cette métropole de l'univers, mais » encore tous les chrétiens et le monde entier ont été enseignés, » ce qui l'a fait surnommer Chrysostôme. Sans vous arrêter à lui, » vous avez voulu étancher votre soif à des eaux bourbeuses, etc.. Moyse de Khorène, III, 57.–

(1) – Édition de Constantinople, 1768, in-4° pages 988. –

Il est donc certain que les Arméniens ont eu, dans leur littérature religieuse, des textes qui leur ont parlé, plus d'une fois, de l'ange qui descendait dans la piscine de Béthesda et de la foule des malades de tout genre qui attendaient le moment favorable pour se précipiter dans ses eaux salutaires. La version de saint Jean Chrysostôme n'a pas été faite uniquement dans un but scientifique et pour des amateurs de cabinet; elle a été faite pour l'instruction, pour l'édification des fidèles, dans un but principalement sinon exclusivement religieux. Tout porte à croire que les homélies du grand archevêque de Constantinople étaient employées dans les offices de l'Eglise, lues du haut de la chaire, après le chant de l'Evangile. St Jean Chrysostôme divise presque toujours ses homélies en deux: la première partie instruit, et la seconde échauffe l'âme par une exhortation chaleureuse. Or, dans la Version Arménienne, cette seconde partie a toujours pour titre le mot Յորդորակ, Ortorag., expression qu'on ne saurait mieux traduire que par le terme italien de « Fervorino ». Ordinairement même l'« Ortorag » est distingué du reste de l'homélie par quelque signe matériel. C'est ainsi que, dans l'édition de Constantinople placée en ce moment sous nos yeux, l'« Ortorag » de l'homélie 35, comprenant le nu-

---

զՃԾԹ (= 358-359). – Voici le texte original : Նոյնպէս և յորինուածքն եղև ։ զի հրեշտակ իջանէր և յուզէր զջուրսն և դնէր ի նա զօրութիւն բժշկութեան. զի ուսանիցին հրեշտակք եթէ ո՞րչափ ևս առաւել տէրն հրեշտակաց զամենայն որ ապականեն զմարմինս և զհոգի կարօղէ բժշկել ։ Այլ որպէս անդ ոչ պարզապար բնութիւն ջուրցն բժշկէր. և ոչ յարածամ այն լինէր. բայց ի մերձենալ զօրութեան հրեշտակին ։ նոյնպէս և առ մեզ ոչ եթէ պարզապար ջուրն ներգործէ, այլ յորժամ ընդունի զշնորհս հոգւոյն սրբոյ, յայնժամ լուանայ զամենայն զմեղս. –

méro 2 tout entier du texte grec, est séparé de ce qui précède par une grande croix ☩ et deux lignes entre lesquelles est placé le mot Յորդորակ. L'Ա du premier mot Ամաչեցուցոյց « Amatchiétstsoug » est également une majuscule.

« Ce qu'on trouverait « certainement encore « dans les littératures « chrétiennes. »

3°. – Si on dépouillait méthodiquement la littérature Arménienne et les littératures chrétiennes de l'antiquité, on découvrirait certainement beaucoup d'autres témoignages en faveur de saint Jean V, 3-4. Mais ceux que nous avons rapportés suffisent amplement, pour montrer que le passage du quatrième Evangile, que nous étudions, a été généralement reçu dans toutes les communautés chrétiennes d'Orient et d'Occident. Il est même une chose singulière, qui ne peut manquer de frapper un observateur sérieux, c'est que, tandis que pour d'autres passages du Nouveau Testament, on entend, une fois ou l'autre, s'élever quelque voix discordante, ou, à tout le moins, quelque voix qui révèle un doute, une controverse, nous ne rencontrons dans le cas actuel rien de pareil. Tous les auteurs qui parlent de saint Jean V, 3-4, commentent ce passage exactement, comme tout le reste, et ne paraissent pas soupçonner qu'il ait été jamais l'objet de quelques attaques. De plus, la manière dont se conduisent les auteurs que nous avons cités, montre qu'il ne faut pas attacher une grande importance au silence des Pères. Ainsi, saint Cyrille, saint Ephrem, même saint Jean Chrysostôme admettent certainement le verset 4 du chapitre cinq de saint Jean; et cependant, ils ne citent pas les paroles mêmes, ou, s'ils les citent ils ne le font que rarement et d'une manière assez incorrecte.

« Explication possible « sinon probable du « silence gardé par « quelques auteurs « sur les versets « controversés de « saint Jean. »

4°. – De plus, l'omission qu'on faisait peut-être de ce verset dans quelqu'une des leçons liturgiques, nous explique pourquoi les Pères ont pu quelquefois omettre de le commenter. Tel est probablement le cas pour saint Amphiloque d'Icone (+ vers 396), qui cite dans son homélie sur le Paralytique et la Mi-pentecôte les versets 1-3 a, 5-6, omettant exactement les passages controversés, auquel il ne fait, d'ailleurs, aucune

allusion dans sa prédication. (Patrol. Grecq. XXXIX, col. 124, B-C). Ce fait est certainement étrange, mais il ne peut, en aucune façon, infirmer les témoignages clairs et explicites des auteurs contemporains. Nous ne doutons pas qu'il ne fût facile d'expliquer ce silence, si nous connaissions bien les usages de l'époque où parlait saint Amphiloque.

Il faut examiner maintenant les autres documents qui peuvent nous aider à connaître l'opinion de l'antiquité chrétienne.

Chapitre deuxième.

Témoignages des Eglises.

« Portée des dépositions recueillies jusqu'à ce moment. »

Les écrivains ecclésiastiques, que nous venons de citer jusqu'ici, ne parlent directement que pour eux-mêmes. Ce n'est qu'indirectement et par voie de conclusion qu'on peut déduire de leur langage le sentiment des communautés chrétiennes. Or, ce qu'il nous importe de connaître, c'est moins ce qu'a pu penser tel ou tel écrivain, quelque grand qu'il soit d'ailleurs, que ce qu'a pensé la société chrétienne, prise dans son ensemble ou étudiée dans ces fractions particulières qu'on appelle des diocèses, des provinces, des patriarcats, des églises. Quand on ne veut pas se tromper, en critique comme en doctrine, surtout en critique biblique, il ne faut pas faire attention à ce qu'a dit celui-ci ou celui-là; il faut s'occuper de ce que tous ont dit. On doit remonter autant que possible, à la règle formulée d'abord, par saint Vincent de Lérins: « Quod ubique, quod » semper, quod ab omnibus », et rappelée plus tard par le Concile de Trente, dans son célèbre décret sur les Ecritures: « prout in ecclesia catholica legi consueverunt »

« Dépositions qu'il faut recueillir. — Leur importance. »

Après avoir entendu les docteurs particuliers, écoutons les Eglises, qui, elles aussi, peuvent déposer collectivement pour ou contre saint Jean V, 3,b-4, soit à l'aide des versions adoptées par elles, soit à l'aide de leurs livres liturgiques.
Commençons avant tout par examiner les Versions.—

Article premier.

Témoignage des Versions.

« Versions proprement « dites.— Leurs espèces »

Quatre églises sur les cinq, dont nous venons de parler, possèdent des versions du Nouveau Testament, qui, de l'aveu de presque tout le monde, remontent à la plus haute antiquité. Quant à la cinquième, elle possède mieux que des versions; elle a l'original. Nous aurons à parler plus tard de l'original: c'est même sur lui que se concentreront tous nos efforts, car, l'original une fois bien fixé, tout est fini. En ce moment nous ne parlerons que des versions, et d'abord des versions latines.

Paragraphe premier.

Déposition des Versions Latines.

« Classification des « Versions Latines »

Nous avons au moins deux versions latines des versets de saint Jean que nous étudions, à savoir, la Version Antéhiéronymienne et la Version Hiéronymienne: l'Ancienne et la Nouvelle Vulgate.

Il est bien certain que l'Ancienne Vulgate contenait les deux versets controversés de saint Jean, antérieurement à la révision faite par saint Jérôme, vers 382; il n'est pas moins certain encore que saint Jérôme conserva les deux versets, dans sa révision, et que, sous ce rapport, il ne toucha pas à l'Ancienne Vulgate. Entre les deux textes, l'ancien et le nouveau, il n'y a qu'une légère différence: L'un lit: « descendebat se-

Saint Jean, Chap. V.

Vercellensis.	Veronensis.	Brixianus.	Codex Bezæ.	Amiatinus.
1. Post haec erat..es	1. Post haec erat	Post haec autem	1. Post haec erat dies	1. Post haec erat
.stus Iud....um, et	dies festum Iudaeorum,	erat dies festum Iu-	festus iudaeorum et as-	dies festus Iudaeorum
....it Iesus Hie-	et ascendit Iesus Hie-	daeorum. et ascen-	cendit ihs in hieroso-	et ascendit Iesus
rosolymis.— 2. Est au-	rosolymis in inferio-	dit Iesus. Iero-	lymis est autem hiero-	Hierosolymis. 2. Est
tem Hierosolymis in	rem partem 2. Na-	solymis. Est au-	solymis in natatoria	autem Hierosoly-
inferiorem partem Na-	tatoriae piscinae, quae	tem in Ierosoly-	piscina quae dicitur	mis super proba-
tatoria piscina, quae	dicitur Hebraicae	mis, super Pro-	ebraeice helzetha quin-	tica piscina quae co-
dicitur Hebraeice Bel-	Betzeta, quinque por-	batica piscina.	que porticos habens	gnominatur hebrai-
zatha, quinque porti-	ticus habens. 3. In his	quae cognomina-	in his discumbebant	ce Bethsaida, quin-
cus habens. 3. In his	decumbebant turbae	tur Hebraice Bet	turbae infirmorum.	que porticus habens
decumbebant turbae	infirmorum, caeco-	tesda. quinque por-	caecorum et claudorum	3. in his jacebat
infirmorum, caecorum,	rum, claudorum, ari-	ticus habens. In	aridorum paralyti-	multitudo magna
claudorum, aridorum,	dorum, paralyticorum	his jacebat mul-	corum expectantium	languentium, caeco-
paralyticorum spectan-	expectantium aquae mo-	titudo magna lan-	aquae motum erat	rum, claudorum, aridorum,
tium aquae motum. 4.	tum. 4. Angelus autem	guentium caeco-	autem homo ibi. tri-	expectantium a-
Angelus autem Domini	discendebat: et movebat	rum. claudorum	ginta et octo annos	quae motum. 4. An-
desconde..at: et mo-	aqua. Et quicumque	et aridorum. ex-	habens in infirmita-	gelus autem domi-
vebat aquam. Et qui-	prior discendebat in	pectantium aquae mo-	te sua. hunc uidit	ni secundum tem-
cumque prior descende-	natatoria, sanus fie-	tum. Erat autem qui-	ihs iacentem et sciens	descendebat in pisci
bat in natatoria sa-	bat quacumque tene-	dam homo ibi trigin-	quod multum iam	nam et movebat a-
nus fiebat quaecum-	batur infirmitate.—	ta et octo annos ha-	tempus habet dicit il-	quam: qui ergo pri-
que tenebatur infir-	Erat autem ibi homo	bens in infirmitate:	li, uis sanus fieri di-	mus descendisset post
mitate. 5 Erat autem	XXX et VIII annos	Hunc cum vidis-	cit illi infirmus dne	motum aquae, sanus
ibi homo XXXVIII, etc..	habens in infirmit., etc..	set Iesus, etc...	hominem non habeo, etc..	fiebat a quocumque, etc..

« Ancienne et Nouvelle Vulgate. – Ressemblances et différences.

» cundum tempus » et l'autre : « secundum tempus descende-bat. » C'est peu de chose, ou, pour parler plus justement, ce n'est rien. Par conséquent, à supposer qu'il y ait eu interpolation, celle-ci serait certainement ancienne (1); et ceux qui veulent voir, en effet, dans ce passage une addition faite au texte primitif n'en disconviennent pas (2). – Passons à d'autres Versions : allons de l'Occident à l'Orient, des Latins aux Syriens.

Paragraphe deuxième.

Déposition des Versions Syriennes.

« Nombre des Versions Syriennes. »

Les Syriens possèdent quatre Versions : La Péchito, le manuscrit Curetonien contenant une édition particulière de la Péchito, la Version dite Hiérosolymitaine, et enfin la Version Philoxénienne.

« Témoignage de la Péchito. »

I° De ces quatre versions, la seule qui soit universellement reçue chez tous les Syriens est la Péchito, ou version simple. Elle renferme les versets controversés, sans aucune variante. Nous avons examiné presque tous les manuscrits de cette version, qui existent en Europe, et nous n'en avons pas trouvé

---

(1). – Il faut observer cependant que si l'Amiatinus représentait, comme on le dit quelquefois, le véritable texte de saint Jérôme, il y aurait encore une autre différence entre l'Ancienne et la Nouvelle Vulgate. Saint Jérôme aurait substitué : « a quocumque languore tenebatur, » à « à quâcunque detinebatur infirmitate. »

(2). – On peut lire sur la page ci-contre le texte de quelques uns des manuscrits les plus anciens que l'on possède du Nouveau Testament, le Vercellensis, le Veronensis, le Brixianus, le Codex Bezæ, l'Amiatinus. – On se fera ainsi une idée de leurs ressemblances et de leurs différences. – Les quatre premiers représentent l'Ancienne Vulgate ; le dernier représente la Vulgate Hiéronymienne.

un seul, qui ne renfermât pas ce passage controversé. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici ce que nous avons dit ailleurs, à savoir, qu'aucune version, pas même les versions latines et l'original grec, ne possèdent un aussi grand nombre de manuscrits anciens[1].

« Témoignage du manuscrit Curetonien. »

Après la Péchito, vient le manuscrit Curetonien, qui contient une recension de la Péchito. Il est incontestable que la Péchito et le manuscrit Curetonien ne contiennent qu'une seule Version; les critiques l'admettent à peu près universellement. A notre connaissance, il n'existe qu'un seul érudit qui pense différemment, et encore même ne sachons-nous pas que ce savant ait jamais consigné son avis par écrit. D'ailleurs, cette opinion ne semble pas pouvoir être soutenue; car, si l'existence d'un original grec commun suffisait pour expliquer les points de contact existant entre la Péchito et le manuscrit Curetonien, on se demanderait pourquoi cet original commun aurait produit moins de ressemblance entre la Péchito et la Version Philoxénienne ou Hiérosolymitaine, qu'entre la Péchito et le manuscrit Curetonien. Tout le monde sait que la version Philoxénienne et la version Hiérosolymitaine diffèrent de la Péchito beaucoup plus que ne le fait le manuscrit Curetonien. Et cependant, ces deux versions ont, elles aussi, été faites sur l'original grec.

La question sur laquelle on est beaucoup plus partagé est celle-ci: La Péchito est-elle une révision du texte Curetonien, ou bien le texte Curetonien est-il une révision de la

---

(1). — J. P. P. Martin, Introduction à la Critique textuelle du Nouveau Testament. — Partie Théorique, pages 132-133. — Voici le texte de la Péchito: [illegible]

Péchito, faite dans un but particulier ?– Nous avons essayé de montrer ailleurs, que la seconde hypothèse était la seule vraie. Le manuscrit Curetonien représente seul parmi les Syriens, cette famille de textes, à laquelle nous devons les manuscrits ℵ, A, B, C, D, etc.. Seul, entre tous les manuscrits de la Péchito, il ne contient, ni la fin du verset trois, ni le verset quatre (1). C'est, de plus, de tous les passages importants omis par quelques manuscrits de même famille, le seul qui manque dans le texte Curetonien.

« Témoignage de la Version Hiérosolymitaine. »

3°.– Vient ensuite le texte Hiérosolymitain, dont nous possédons un exemplaire assez complet. Ce texte contient, à la fois, et la fin du verset trois et tout le verset quatre. Si cette version était aussi ancienne qu'on avait voulu la faire, pendant quelque temps, elle ferait contre poids au manuscrit Curetonien. Elle appartient cependant à la même famille de manuscrits. Mais, pour ce qui nous regarde, nous ne doutons pas qu'elle ne soit d'une origine relativement moderne (2).

4°.– Reste enfin une version Syrienne, la Version Philoxéno-Héracléenne, de toutes les anciennes versions du Nouveau Testament, celle dont l'histoire est la mieux connue, grâce à une inscription placée à la fin de presque tous ses manuscrits. Cette version contient la fin du verset trois et tout le verset quatre. Mais il y a quelques

---

(1).– Will. Cureton, Remains of a very antient Recension of the four Gospels in Syriac.– Les pages du texte Syriaque ne sont pas numérotées.

(2).– Voir Fr. Miniscalchi Erizzo, Evangelium Hierosolymitanum, Veronæ 1861, page 48.– Voici le texte original: ܘܒܗܘܢ
ܗܘܘ ܪܡܝܢ ܣܓܝ ܟܪܝܗܝܢ. ܣܡܝܢ. ܚܓܝܪܝܢ. ܘܝܒܝܫܝܢ. ܘܡܣܟܝܢ ܗܘܘ
[illegible]

variantes, sur lesquelles nous aurons à revenir plus tard. Elles sont importantes et peuvent jeter quelque jour sur la controverse que nous examinons. Donc, si on prend l'Eglise Syrienne, dans son ensemble, et si on tient compte du rôle particulier qu'a joué la Version Péchito, chez les Syriens de tout rite et de toute secte, on ne doutera point que les chrétiens de cette race n'aient connu de très bonne heure les passages contestés dans le chapitre cinq de l'Evangile de saint Jean.

« Conclusion générale pour ce qui regarde les Syriens. »

A l'Orient et à l'Occident du monde chrétien, la controverse ne semble avoir été, ni très vive, ni très profonde sur le passage de l'Écriture que nous étudions, puisqu'elle n'a pas laissé plus de traces. Voyons ce qui s'est passé au centre, au sud et au nord, du monde connu des anciens. Entre l'Eglise latine et l'Eglise Syrienne, tout à fait à côté de l'Église Grecque, se trouvent deux églises moins importantes, mais qui ont cependant joué un certain rôle dans le monde, l'Eglise Arménienne et l'Eglise Copte.

Paragraphe troisième.

Déposition de la Version Arménienne.

« Importance de la Version Arménienne. – Ce qu'elle nous apprend. »

La Version Arménienne est très importante, et cela en particulier pour une raison : c'est qu'elle a une date relativement certaine, comme la Version Philoxéno-Héracléenne. Elle est postérieure à l'année 420. Par conséquent, elle fournit un point de départ fixe et solide.

Nous trouvons, dans cette version, une traduction de la fin du verset trois et le verset quatre tout entier, toutefois avec cette différence que nous devons signaler dès maintenant, sauf à l'étudier plus tard plus à fond, à savoir, que la fin du verset trois existe dans tous les manuscrits, tandis que le verset quatre manque dans beau-

coup (1). Il y a de plus, à la fin de ce dernier verset, une variante qui a quelque signification.

« Variante singulière « que présente la version Arménienne. »

Il faut, en effet, traduire ainsi la fin du verset 4, telle qu'on la lit dans le texte Arménien : « Et Sanabatur non habens aliquod signum infirmitatis » ce qui signifie évidemment qu'il ne restait plus, dans le malade, de traces de maladie. En d'autres termes, l'infirme était parfaitement, radicalement guéri. Cette leçon est d'autant plus digne d'attention, qu'on n'a trouvé jusqu'ici aucune variante pouvant donner lieu à cette version, dans le texte grec. Ne serait-ce pas là une de ces fautes qu'auraient commises les premiers traducteurs, au dire de Moyse de Khorène, fautes qui nécessitèrent un remaniement de la traduction Arménienne peu après qu'elle eût été terminée et livrée au public. Dans ce cas, nous aurions là une preuve 1° que la Version Arménienne contenait primitivement ce verset et 2° que ce verset y a été retranché plus tard, peut-être par les Aphthartodocètes. — Cette variante est d'autant plus remarquable qu'on ne trouve rien de semblable dans les versions que nous a léguées l'antiquité : Versions Syriaques, Géorgiennes, Slaves, Arabes (2), etc. sont toutes conformes au texte original, même la version Memphitique.

---

(1).— Voici le texte Arménien qu'a donné Zohrab, et qui figure dans tous les Nouveaux Testaments Arméniens : Յորս անկեալ դնէր բազմութիւն յոյժ հիւանդաց՝ կուրաց կաղաց գօսացելոց, որ ակնկալեալ էին զջրոյն յուզելոյ : Եւ հրեշտակ Տեառն իջանէր ըստ ժամանակի յաւազանն՝ և յուզէր զջուրսն . և որ մտանէր ի շարժման ջրոյն իջանէր, բժշկէր՝ ոչ ունելով նշան հիւանդութեան .

(2).— Il faut faire une exception pour la Version Persane, dont voici le sens : « Un ange descendait dans cette piscine et en » agitait l'eau. Quiconque y descendait alors et se jetait dedans était » guéri ; mais quiconque venait ensuite (ne l'était pas).— Cfr. S. E. Malan, The Gospel according to St John, pages 58-59.—

Paragraphe quatrième.

Déposition des Versions Coptes.

« Témoignage de la « Version Sahidique « ou Thébaine. »

Des trois versions, qui paraissent avoir existé en Copte, il n'y en a que deux dont on ait des fragments considérables, et, parmi ces fragments, le chapitre cinq de saint Jean. Or, 1° La fin du verset trois et le verset quatre tout entier manquent dans la Version Sahidique (1). Jusqu'ici, on ne les a pas retrouvés, s'ils ont jamais existé.

« Témoignage de la « Version Memphiti- « que. »

2° Dans la Version Memphitique, on possède une traduction de ces deux passages, et cette traduction existe au moins, dans quelques manuscrits. Par conséquent, les versets de saint Jean ne sont pas demeurés tout à fait inconnus à l'Eglise Copte, puisque cette Eglise s'est servie longtemps et se sert encore de la Version Memphitique (2).

Paragraphe cinquième.

Déposition des Versions Arabes.

1° Nous avons peu parlé, en général, dans nos études précédentes, des Versions Arabes, parce qu'elles sont relative-

---

(1).— C. Woide, Appendix ad editionem Novi Testamenti Græci, e codice manuscripto Alexandrino, Oxford, 1799, in f°, page 81.— Cf. Zoëga, Catalogus codicum Copticorum manuscriptorum qui in Museo Borgiano Velitris adservantur, page 204.—

(2).— M. G. Schwartze, Quatuor Evangelia in Dialecto linguæ Copticæ Memphitica, page 173.— Voici le texte Memphitique publié par ce savant: ⲟⲩⲟϩ ⲁⲩϣⲱⲡⲓ ⲉⲩϫⲟⲩϣⲧ ⲉ̀ⲃⲟⲗ ⲉⲩⲕⲓⲙ ⲙ̀ ⲡⲓ ⲙⲱⲟⲩ. — ⲛⲉ ⲟⲩⲟⲛ ⲟⲩ ⲁⲅⲅⲉⲗⲟⲥ ⲉϥⲉ̀ⲓ ⲉ̀ ⲡⲉⲥⲏⲧ ⲛ̀ⲛⲁⲓ ⲛⲓⲃⲉⲛ ϧⲉⲛ ⲕⲟⲗⲩⲙⲃⲏⲑⲣⲁ ⲟⲩⲟϩ ⲉϥⲕⲓⲙ ⲙ̀ ⲡⲓ ⲙⲱⲟⲩ ⲟⲩ ⲟⲩⲟϩ ⲟⲩⲟⲛ ⲛⲓⲃⲉⲛ ⲉϥⲉ̀ⲓ ⲉ̀ ⲡⲉⲥⲏⲧ ⲛ̀ ϣⲟⲣⲡ ⲙⲉⲛⲉⲛⲥⲁ ⲡⲕⲓⲙ ⲙ̀ⲡⲓ ⲙⲱⲟⲩ ⲉϥⲉⲣ ⲫⲁϧⲣⲓ ⲉ̀ ϣⲱⲛⲓ ⲛⲓⲃⲉⲛ ⲉ̀ⲧⲉ ⲛ̀ⲧⲁϥ.

ment modernes, postérieures, pour la plupart, au huitième siècle; mais, cette fois, nous ferons une exception, parce qu'elles peuvent nous aider à nous faire une idée plus exacte des phases qu'a traversées la controverse relative à saint Jean V, 3-4.

Sur douze manuscrits, que la Bibliothèque Nationale possède de l'Evangile de saint Jean, il n'y en a pas un seul qui ne contienne les passages contestés. Sur les douze manuscrits, il y en a sept qui sont d'origine Copte, tous ceux que nous avons marqués d'un astérisque. Dans le tableau placé en note[1] Des manuscrits restants, l'un est probablement Maronite, un autre a été copié à Paris; nous ignorons la provenance du surplus. Ce n'est pas tout: nous devons ajouter, en effet, que les manuscrits Copto-Arabes, contiennent quelquefois la version Arabe, même lorsqu'ils n'ont pas le texte Copte. Quelques copistes en font expressément la remarque. C'est ainsi, par exemple, que le copiste du manuscrit Copte 14. A, écrit à la marge: Laïça filquoubthïg. Plusieurs de ces versions arabes ont été faites ou revues, d'après ce que nous apprennent leurs auteurs, sur d'autres versions. On nomme le Grec, le Syriaque, le Latin, mais jamais le Copte.

Il devient par suite de plus en plus évident qu'à l'époque où furent faites les versions Arabes, le Copte ne contenait pas les deux versets du chapitre cinq de saint Jean. Si plus

(1).– Voici la liste de ces manuscrits Arabes, avec indication précise de l'endroit où figurent les versets 3 et 4.–

23 Supp.	f° 8, a.–	26 Sup.	f° 20, a-b.–
24	f° 17, b.–	* 27	f° 188, a.–
*24, A.	f° 207, a.–	* 27, A	f° 49, b.–
24, B.	f° 152, b.–	* 27, Sup.	f° 188, a-b.–
24 Sup.	f° 176, a.–	* 28, Sup.	f° 209, b.–
*25 Sup.	f° 185, a.–	* 74	f° 164, b.–

tard quelques manuscrits coptes ont admis une version de ce passage dans leur langue, ils l'ont empruntée aux versions arabes, avec lesquelles elles se trouvaient en contact permanent. Il serait possible aussi qu'on ait repris une ancienne version, une version qui avait été mise de côté. Il est difficile de se prononcer sur ce point secondaire. Il faudrait pour cela avoir à notre portée un plus grand nombre de documents.

Nous devons ajouter encore que les 12 manuscrits arabes de la Bibliothèque Nationale nous fournissent 7 versions différentes de saint Jean V, 1-4. Plusieurs, sans doute se ressemblent quelque peu, mais comment pourrait-il en être autrement puisqu'elles reproduisent le même original ? — Il y a néanmoins des termes si différents qu'il est difficile de les confondre toutes ensemble et de n'en admettre qu'une seule. On trouvera aux Pièces Justificatives des spécimens de ces versions arabes.—

„ Sept versions Arabes différentes de ce passage. „

Ce coup d'œil rapide jeté sur les Versions est assez significatif; il fournit déjà des indications précieuses sur le mouvement critique qui a, ou bien ajouté ces passages à l'Evangile de saint Jean, ou bien qui les en a retranchés (1). Cependant, ces indications manquent de précision. Pour rendre plus sensible la direction de ces courants critiques, il faut, après les versions, voir si les Eglises chrétiennes ont admis ces versets dans leurs liturgies. Aussitôt, en effet, que nous aurons bien constaté et décrit l'usage liturgique, il deviendra évident que nous ne sommes plus en présence d'opinions individuelles, mais bien en face d'idées généralement reçues. Les courants se dessineront, prendront du relief, et apparaîtront à tous les yeux.

---

(1).– Cfr. The Rev. S.E. Malan, The Gospel according to S. John, Londres 1862, in-4°, pages 58-59.–

Paragraphe sixième complémentaire.

Témoignage du Διὰ τεσσάρων de Tatien.

« Documents qui « nous ont conservé « quelques parties « du Διὰ τεσσά-« ρων de Tatien. »

1° Nous avons parlé déjà, plus d'une fois, de cette Harmonie dans nos études précédentes. C'est qu'en effet, l'ouvrage du chef des Encratites occuperait une grande place dans la critique biblique, si on parvenait à le reconstituer. En dehors de quelques renseignements fournis par Eusèbe, St Epiphane, Théodoret de Cyr, Ichou-ad de Hadeth , Denys Bar-tsalibi, Bar-Hébréus et Ebed Jesu, nous connaissons un peu le Διὰ τεσσάρων de Tatien, par trois ouvrages.

« Commentaire de « saint Ephrem. »

1° Par saint Ephrem qui a commenté l'Harmonie de Tatien. — Saint Ephrem ne cite que des lambeaux du Διὰ τεσσάρων, et il les cite d'une façon trop incomplète pour qu'on puisse reconstituer le livre dans son ensemble. Néanmoins, ce commentaire de Saint Ephrem est très précieux, parce qu'il atteste la présence de certains passages dans le Διὰ τεσσάρων. Nous avons remarqué déjà plus haut qu'on ne trouvait point cité dans les commentaires du Diacre d'Edesse, les versets de saint Jean V, 3, b-4 ; il commente cependant le verset 4 et par suite il n'y a point de doute qu'il ne le lût dans le Διὰ τεσσάρων (1).

« Codex Fuldensis « et Harmonie de « Victor de Capoue. »

2°. — Victor de Capoue (+ 546) nous a légué une traduction du Διὰ τεσσάρων qu'il avait découverte par hasard, et le manuscrit qui la contient a été écrit du vivant de cet évêque, entre l'an 541 et 546. Le texte de la traduction est la Vulgate Hiéronymienne ; par suite la traduction est postérieure à l'an 400-420. Ce Διὰ τεσσάρων latin renferme le passage

(1). — G. Mösinger, Evangelii concordantis expositio, in-8°, 1876, Venise, page 146. —

controversé (1).

3°.— Enfin la littérature arabe nous a conservé, elle aussi, une traduction intégrale de cet important ouvrage. Le manuscrit, qui la contient, est déposé à la Bibliothèque Vaticane. Il porte le numéro XIV. Au folio 49, b, on lit ce qui suit : « Or, » il y avait là réunie une multitude grande de malades, d'a- » veugles, d'arides (c. à. d. de Paralytiques) : ils attendaient l'agi- » tation de l'eau. Car un ange, moment après moment, des- » cendait dans le lieu du bain et agitait l'eau. Or, le premier qui » descendait après l'agitation de l'eau, toute maladie qui était » en lui était guérie (2). » Nous avons essayé de traduire aussi littéralement que nous avons pu et cependant, il nous a été impossible de faire sentir la différence qu'il y a entre la traduction du Διὰ τεσσάρων et les traductions arabes des Evangiles. Il suffit de comparer celle-ci à celle-là, pour voir que le Διὰ τεσσάρων a été traduit directement, sans que l'auteur de la version se soit aidé des traductions arabes existantes. Il y a donc là, ce semble, une garantie d'honnêteté dans le traducteur ; cela nous

« Version Arabe du Διὰ τεσσάρων.— « Caractère de cette « version. »

---

(1).— Em. Ranke, Codex Fuldensis, in-8°, Lipsiae, 1868, page 82.— Voici le texte de cette Harmonie Latine.—

Est autem hierosolymis super probatica piscina quae cognominatur hebraeice bethsaida. quinque porticus habens in his iacebat multitudo magna languentium.

Caecorum. claudorum aridorum expectantium aquae motum. Angelus autem domini secundum tempus descendebat in piscina et mouebat aquam. qui ergo primus descendisset post motum aquae sanus fiebat a quocumque languore tenebatur. Erat autem quidam homo ibi XXXVIII annos habens in infirmitate sua.

(2).— Voici le texte arabe : وكان فيها ملقاةٌ أمّةٌ كبيرةٌ من
المرضى والعمي والعرج والشلّ يتوقعون حركة الماء . والملك
كان في الوقت بعد الوقت ينزل الى موضع العماد ويحرك الماء والاول الذي
كان ينزل من بعد حركة الماء كان يبرأ كل وجع كان به .

permet de croire qu'il n'aura rien ajouté, rien retranché, rien changé au texte.

« Conclusion qu'on « peut tirer de ces « trois documents « relatifs au Διὰ « τεσσάρων. »

Il est évident que le témoignage d'un auteur comme Tatien, datant de l'an 160-180, a un grand poids dans cette question et dans les questions semblables. Puisqu'il n'y a pas lieu de suspecter la bonne foi des trois documents, qui nous garantissent la présence des versets de saint Jean dans le Διὰ τεσσάρων de Tatien, il faut en conclure que déjà, vers l'an 160, on lisait depuis longtemps ce passage dans les Evangiles. Or, si à cette époque on lisait Jean V, 3, b-4 dans le quatrième évangile, on se demande quand on aurait pu l'y interpoler, si l'Evangéliste lui-même ne l'avait pas écrit dans son original.

Saint Jean a publié son Evangile vers l'an 95 ou vers la fin du premier siècle, et Tatien était déjà très connu avant l'an 160! Il avait pu voir, en grand nombre, des disciples de l'Evangéliste.

Article deuxième.

Témoignage des Livres liturgiques et de l'Evangéliaire.

« Documents plus « publics et plus « officiels encore que « les Versions. »

Les versions, quand elles ont été reçues généralement dans une Eglise, comme celles dont nous venons de parler, les versions peuvent-être acceptées comme des documents publics et officiels. Cependant, il peut rester quelques doutes, quand les manuscrits diffèrent considérablement entre eux, car on doit se demander alors, quel est le document qui renferme la leçon adoptée par la société chrétienne. C'est pourquoi, il est nécessaire de faire appel à d'autres écrits, à des écrits qui déposent plus clairement au nom d'une église ou d'un diocèse. Il existe, en effet, des livres de ce genre: ce sont les livres liturgiques, en particulier, le Lectionnaire, l'Evangéliaire et l'Epistolaire, livres officiels, où sont contenus les

passages de l'Ecriture que l'Eglise lit dans ses offices (1).

Nous allons, dès lors, examiner si les Evangéliaires des Eglises Grecque, Latine, Syrienne, Arménienne et Copte contiennent ou ne contiennent pas les versets de saint Jean V, 3 b-4.—

Paragraphe premier.

Usage liturgique et Evangéliaire grec.

« Déposition de l'Evangéliaire grec. »

1°.— Si nous ouvrons un Evangile grec à texte continu—, mais contenant quelques indications liturgiques nous y rencontrerons très probablement quelque note relative à saint Jean V, et nous verrons tout de suite, que les versets 3 et 4, devaient faire partie d'une leçon liturgique, en particulier, d'une de ces leçons qui ont été, tout d'abord, déterminées, puisque leur réunion constitue le squelette de l'Evangéliaire; nous voulons parler de la leçon du quatrième dimanche après Pâques; cette leçon est si connue qu'elle a donné son nom au dimanche même. Le quatrième dimanche après Pâques est ap-

---

(1).— Peut-être n'est-il pas tout-à-fait hors de propos de rapporter ici ce que le Père Carlo Vercellone disait un jour de l'usage qu'on peut faire des Livres Liturgiques en étudiant des questions semblables à celle que nous traitons en ce moment. « Je veux me prévaloir, disait ce savant critique, du témoignage public des Eglises et des peuples chrétiens; témoignage que j'estime de beaucoup supérieur à toutes les preuves que peuvent fournir des documents isolés ou des auteurs particuliers. Ceux-ci, en effet, quelques respectables qu'ils soient peuvent errer ou se faire illusion beaucoup plus facilement que le Magistère public et la Tradition universelle de l'Eglise. La Storia dell' Adultera nel Vangelo di San Giovanni, Rome 1867, in-8°, page 13.— Voici le texte original : « Questa, per enunciare subito il mio pensiero, consiste nella testimonianza

pelé, dans le langage liturgique des Grecs, le dimanche du Paralytique : κυριακὴ τοῦ παραλύτου. Le quatrième dimanche, suivant la manière de compter des Grecs, correspond au troisième dimanche des Latins (1).

Cette indication liturgique est parfaitement vérifiée par les Evangéliaires. Nous n'en avons pas trouvé un seul qui, au Dimanche du Paralytique, ne contint exactement, et la fin du verset trois et le verset quatre. Nous avons cependant remarqué entre les manuscrits quelque divergence, dans la manière de compter les dimanches. Quelques uns qualifient de quatrième dimanche après Pâques, le dimanche du Paralytique, et ceux-là suivent évidemment l'usage des Grecs. D'autres, mais en petit nombre, qualifient de troisième ce même dimanche, suivant l'usage latin et trahissent ainsi vraisemblablement une origine latine. Il est évident, en effet, que lorsqu'il n'y a pas simplement erreur, les manuscrits dans lesquels on rencontre cette appellation viennent, pour

---

pubblica delle chiese et dei popoli cristiani ; testimonianza che io reputo di grand lunga superiore a tutte quelle che si possono raccogliere dai singoli istrumenti, e dagli autori privati ; i quali, quantunque rispettabilissimi, assai più facilmente potevano errare o essere illusi, che non il pubblico magistero e la tradizione universale della Chiesa .... Me ne servirò come di un testimonio che non può essere rigettato dalla sana critica ; vale a dire in quanto esso attesta e afferma un fatto esterno e pubblico, sul quale non poteva, anche solo umanamente parlando, esser tratto in errore.

(1).– Léon Allatius. De Ecclesiæ Occidentalis atque Orientalis perpetua consensione, libri tres. Ejusdem dissertationes de Dominicis et Hebdomadibus Græcorum, etc.. Cologne, 1648, colonne 1459.

la plupart, d'un pays où on parlait latin aussi bien que grec(1).

2°.– D'après Ch. Fréd. Matthaei (2), les premiers versets du chapitre de saint Jean font partie de deux sections liturgiques « Faits avancés par « Ch. Fréd. Matthaei. »

(1).– Nous nous souvenons très bien d'avoir rencontré un petit nombre d'Evangéliaires de ce genre, malheureusement nous n'avons pas conservé leurs numéros.– Cette particularité pourrait cependant montrer que ces manuscrits ont été copiés en Calabre, en Sicile ou à Venise.– C'est ainsi, par exemple, que dans le manuscrit 171 du Supplément grec de Paris, contenant les Dominicales de Théophane Ceraméus, évêque de Tauroménium en Sicile, on lit, f. 172, en tête d'une homélie sur la Samaritaine : Κυριακὴ Δ, ἀπὸ τοῦ πάσχα ὁμιλία εἰς τὴν Σαμαρειτίδα. Or, le dimanche de la Samaritaine, suivant la manière de compter des Grecs, est le cinquième, non pas le quatrième (voir Evangéliaire de Venise, 1883, in f°, pages 14–16.– de Rome 1880, in f°, pages 12–13).– Voir également manuscrit 34 du supplément, f° 142, b.– Dans le cursif 314 (Reg. 209), contenant saint Jean accompagné de commentaires, on lit, f° 81, a, en haut : Κυριακὴ γ̄ (3e), κεφάλαιον λη̄ (38, section Eusébienne), περὶ τοῦ παραλύτου.– Quoique nous n'ayons pas conservé toutes les notes de ce genre que nous avons prises, nous pouvons citer encore un Evangéliaire, qui qualifie de 3e le Dimanche du Paralytique, et qui, dès lors, vient vraisemblablement du Sud de l'Italie, c'est l'Evangéliaire 2, f. 16, b (Reg. 280).– Ce manuscrit est rédigé en onciale et assez ancien.– Nous signalerons également l'Evangéliaire 69, où on lit, f° 12. b, 2 : κυριακὴ γ̄ τοῦ παραλυτοῦ. τὸ αὐτὸ καὶ εἰς ἀσθενοῦντας.–

(2).– Statim hic notandum est, esse duplicem lectionem ecclesiasticam. Utraque incipit versu 1. Sed altera terminatur in fine versus quarti, altera, omisso versu quarto, desinit versu 15. versus ergo quartus in alte-

différentes, dont l'une va du verset 1 à la fin du verset 4. Et, en effet, nous avons souvenir d'avoir remarqué, dans un très grand nombre de manuscrits, une coupure après le verset 4, coupure qui est souvent marquée par une Majuscule placée en tête de la section suivante. Les manuscrits où les majuscules sont tracées en couleur, font presque toujours un paragraphe de ἀνέβη ... νοσήματι. Et ce paragraphe, nous le répétons, est enfermé entre deux grandes lettres de couleur rouge, jaune ou bleue. De plus, dans les volumes où le texte (κείμενον) est intercalé au milieu d'un commentaire (ἑρμηνεία), le passage de saint Jean V, 1-4 est généralement cité tout d'un trait; quelquefois même il est écrit d'une couleur différente. Le commentaire s'arrête à Jean V, 1, et reprend après Jean V, 4.

Il y a donc là comme un usage, qui, par sa généralité même, atteste l'existence d'une leçon liturgique formée de Jean V, 1-4. — Par conséquent, cette leçon comprenait bien, à tout le moins, le verset 4.

La seconde leçon allait du verset 1 au verset 15; mais cette leçon diffère de celle qu'on lit le quatrième dimanche après Pâques (manière de compter des Grecs), le Dimanche du Paralytique, en ce sens qu'on y omet le verset 4. Ch. Fr. Matthaei affirme avoir vérifié le fait dans plusieurs manuscrits de Moscou (1), dont quelques uns appartiennent à la

---

ra lectione omissus legitur in altera. (Ch. Frid. Matthaei, Evangelium secundum Joannem graece et latine, Riga, 1786, pages 80-81.

(1).— Ch. Fr. Matthaei, Novum Testamentum, édition de Riga, 1786-1788. — Tome IV, page 10. — Ce savant donnant la table des Leçons Ecclésiastiques, cite les deux leçons suivantes :« V, 1-4, τ.κ. . ἀνέβη νοσήματι. Χ. 82. ω. 172. τ. 29. Ψ. 224.—

V, 1-15, τ.κ.ε̄. Ἀνέβη ὁ Ἰησοῦς εἰς ἱερος — αὐτὸν

catégorie des Evangéliaires, tandis que les autres sont des Euchologes.

3°. – Malheureusement, pour ce qui regarde les Evangéliaires, Matthaei se trompe. Nous avons examinés dernièrement les manuscrits et les évangéliaires de Moscou; comme ceux de Paris, comme ceux de partout, ils contiennent la fin du verset trois et le verset quatre, au quatrième dimanche après Pâques. – Par conséquent, Matthaei est dans l'erreur en ce qui regarde la leçon des Evangéliaires (1). –

« Erreur de Ch. Fréd. « Matthaei pour ce « qui regarde les « Evangéliaires. »

ὑγιῆ. – b. 23. c. 14. f. 18. φ. 313. X. 197 et 306. – » – Tous ces manuscrits sont aujourd'hui à la Bibliothèque du saint Synode, à Moscou, dans le Kremlin. – Les manuscrits b, c, f, t sont des Evangéliaires. – Les manuscrits X, φ, ω sont des Euchologes. – Voir, Ch. Fr. Matthaei, IV, p. 3-4. Tome I, pages 481-484. – Remarquons seulement que tous les manuscrits qui étaient autrefois à la Typographie sont passés aujourd'hui à la Bibliothèque du saint Synode. De plus, ils ont reçu d'autres cotes conformes au catalogue de Monseigneur Sabas. –

J. J. Griesbach, qui a lu et qui pille Ch. Fréd. Matthaei, sans le nommer, s'exprime ainsi (Nov. Testamentum Graece I, pages 448-449 : « Evang. in lectione quae vs. 1-4 complectitur, habent. – Sed in alia lectione, quae a vs 1 ad 15 pergit, Evangelistaria nonnulla, quae tamen nominatim non laudantur, comma 4 omittere feruntur. » – Griesbach n'a pas lu attentivement les pages 80-86 du tome IV de Matthaei et il ne s'est pas surtout reporté à la page 10. – Il aurait vu sans cela que Matthaei nomme très clairement ses Evangéliaires. – Seulement ce critique, généralement très exact, est cette fois dans l'erreur. – J. M. Scholz copie textuellement Griesbach (Nov. Test. Graece. I. 362). –

(1). – Voici le relevé des Evangéliaires de Moscou, et l'indication de la page où se trouve Jean V, 3, b-4. – Nous met-

4°.– A-t-il plus de raison pour ce qui regarde les Euchologes X, ψ, ω ?–

« Matthoei ne s'est-il pas trompé pour ce qui regarde l'Euchologe ? »

Nous voudrions pouvoir l'espérer ; mais nous craignons que le docte critique n'ait commis, là aussi, une de ces méprises qui échappent aux gens les plus soigneux et les plus scrupuleux. Avant de nous prononcer définitivement, nous attendons les renseignements que nous avons demandés à Moscou et qui ne nous sont pas encore parvenus au moment où nous écrivons ces lignes.

Les Euchologes de Paris sont en assez mauvais état et ne nous permettent pas de trancher le problème. Les Euchologes de Venise, les plus anciens comme les plus modernes, ceux qui ont été évidemment imprimés d'après des manuscrits, ne présentent qu'une seule fois saint Jean V, et cela dans l'Ἀκολουθία τοῦ μακροῦ ἁγιάσμου (1). Jusques là Matthoei a raison. Cette leçon comprend les quatre premiers versets du chapitre cinq de saint Jean. Seulement Matthoei paraît avoir tort pour ce qui regarde la deuxième leçon, la leçon comprenant les versets 1-15, dans laquelle on omettait le verset 4. Elle ne figure nulle part dans nos Euchologes. Nous supposons qu'il en est de même de ceux de Moscou.

« Fait important qui demeure toujours vrai, malgré les erreurs de détail commises par Matthoei. »

5°.– Malgré ces erreurs de détail, il n'en reste pas moins avéré qu'une des leçons liturgiques les plus usitées, celle de l'ἀκολουθία τοῦ μικροῦ ἁγιάσμου, contenait la fin du verset trois et le verset quatre tout entier. Il est également avéré que, dans quelques églises, on lisait encore saint Jean V, 1-15, en d'au-

---

tons entre parenthèses la lettre par laquelle Matthoei les a désignés : 49 (B) f° 23, b, 1; 48 (c), f° 14, b, 1; 49 (f) f. 18, b, 1 ;– L'Evangéliaire 50 est mutilé à l'endroit où devrait se trouver Jean V, 3 b–4.– L'Evangéliaire 47 appelle 3e dimanche (et non pas 4e) le dimanche du Paralytique.–

(1).– Voir édition de 1542, page πθ.– Edition de 1879, pages 35-36.– Edition de 1885, page 343.–

tres circonstances. C'est ainsi que, dans l'Évangéliaire 69, f°. 12, b, 2, on lit : κυριακὴ γ̄ τοῦ παραλύτου. ΤῸ ΑΥΤῸ ΚΑῚ ΕἸΣ ἀσθενοῦντας. Malheureusement les derniers feuillets de ce manuscrit ont péri, de telle sorte que nous ne pouvons pas nous assurer si cet évangile figurait dans la partie consacrée aux διαφόροις μνήμαις (1).– Il est bon de remarquer, en passant, que le dimanche du Paralytique est appelé le troisième et non pas le quatrième.–

6°.– Pour terminer ce que nous avions à dire de l'Église grecque, il ne sera peut-être pas inutile d'ajouter encore un mot sur le Dimanche du Paralytique.–

Jusqu'ici nous n'avons parlé que de l'Évangéliaire c'est-à-dire, de ce livre liturgique qui contient les passages de l'Évangile faisant partie des leçons liturgiques. Nous n'avons rien dit des autres livres d'office, mais nous devons cependant ne pas oublier que ces livres existent et qu'ils peuvent nous aider, eux aussi, à nous rendre compte des croyances de l'Église grecque. L'office du quatrième dimanche après Pâques tout entier affirme l'authenticité des versets de saint Jean. On y lit, en effet, plusieurs pièces de vers, qui ne sont guère autre chose que des centons même de l'Évangile placés bout à bout. On croirait, de prime abord, lire simplement le texte de saint Jean, et cependant, il n'en est rien. Ce sont bien des vers. On peut voir, en note, un fragment de l'ode qu'on lit dans les πεντηκοστάρια imprimés et manuscrits. Nous y ajoutons la traduction qu'en ont faite les Syriens Melchites (2).–

« Un mot, en finis- « sant, des autres « livres liturgiques, « en particulier du « Pentécostarion. »

---

(1).– Les évangéliaires de Venise et de Rome donnent deux leçons pour les ἀσθενοῦντας, l'une prise dans saint Luc pour les hommes (IX, 1 et suiv.). L'autre prise dans St Marc, pour les femmes (V, 24 et suiv.).–

(2).– Le texte grec est pris dans le Pentécostarion de Venise, in f°, 1884, page 66, col. 2.– Nous l'avons lu aussi

Comme nous le dirons plus loin, cette fraction de la race Syrienne n'a guère fait que s'approprier les livres liturgiques de l'Eglise Grecque, soit en les prenant et en les lisant dans l'original, lorsque cela lui a été possible, soit en les faisant passer dans des traductions arabes et syriennes. Il y a cependant quelquefois certaines différences entre l'office Melchite et l'office grec actuel. C'est ainsi que nous trouvons dans l'office Melchite, dont nous nous sommes servis, une strophe qui ne figure pas dans le Pentécastarion de Venise,
« Un ange, dit le Pentecastarion Melchite, descendait dans
» les eaux de la piscine de Bétheoda ; c'était l'ange du
» Seigneur. Il agitait les eaux, mais il n'y avait qu'un
» malade de guéri. Le Christ, au contraire, à l'aide des
» eaux du baptême, délivre et sauve des âmes sans

---

dans le manuscrit 115 du supplément grec de notre Bibliothèque Nationale, qui est classé parmi les Rituels (!) ou Euchologes, f° 28, b. — Ce manuscrit est criblé des plus curieux itacismes. — Le texte Syriaque est pris dans le manuscrit 132, f. 149, a. — Voici les deux passages mis en regard:

[illegible]

Ἀνέβη ὁ Ἰησοῦς εἰς Ἱεροσόλυμα, ἐπὶ τῇ Προβατικῇ κολυμβήθρᾳ τῇ λεγομένῃ κατὰ Ἰουδαίους Βηθεσδᾶ, πέντε στοὰς ἔχουσῃ· ἐν ταύταις γὰρ κατέκειτο πλῆθος τῶν ἀσθενούντων· Ἄγγελος γὰρ τοῦ Θεοῦ, κατὰ καιρὸν ἐπιφοιτῶν, διετάραττεν αὐτὴν, καὶ ῥῶσιν ἐχαρίζετο τοῖς προσιοῦσιν ἐν πίστει. Καὶ ἰδὼν ὁ Κύριος χρονιοῦντα ἄνθρωπον, λέγει πρὸς αὐτόν· Θέλεις ὑγιὴς γενέσθαι;

nombre (1).—

On voit tout ce qu'il y aurait à recueillir en cet endroit sur le même sujet, si nous voulions nous engager dans l'épaisse et immense forêt des livres liturgiques des Églises orientales.—

Paragraphe deuxième.

Usage liturgique des Églises Latines.

1°.— On lit aujourd'hui partout, dans le rite latin, les versets controversés du chapitre cinquième de saint Jean. A cette heure, ils font partie d'une leçon qu'on lit le deuxième vendredi de Carême, et cette disposition est très antique, puisque cette leçon figure dans les vieux synaxaires. Saint Augustin et saint Ambroise nous apprennent, déjà qu'on lisait le passage dans les offices de l'Église, soit en Afrique, soit en Italie. Malheureusement ils ne nous font pas connaître le jour. Saint Ambroise avait parlé, la veille, du déluge comme étant la figure du baptême; mais c'était à l'occasion de la leçon même de saint Jean; par conséquent cela ne nous fournit aucun élément pour résoudre le problème. Saint Augustin n'est pas plus explicite.—

« Usage liturgique « de l'Église Latine. « — On retrouve partout « St Jean V, « 3 b – 4. — » « St Augustin et St « Ambroise attestent « que ce passage était « à lire à l'Église. »

2°.— Déjà, dans le « Liber Comitis » attribué à saint

[illegible]

ὁ ἀσθενῶν ἀπεκρίνατο· Κύριε, ἄνθρωπον οὐκ ἔχω, ἵνα, ὅταν ταραχθῇ τὸ ὕδωρ, βάλῃ με εἰς τὴν κολυμβήθραν. Ἰατροῖς κατηνάλωσα τὸν ἅπαντά μου βίον, καὶ ἐλέους τυχεῖν οὐκ ἠξιώθην.

(1).— Manuscrit 132 du fonds Syriaque, f° 153, b.— [illegible]

Jérôme, au moins quant au fond, le passage de saint Jean est placé au deuxième vendredi de Carême et c'est là qu'il est toujours demeuré depuis dans l'Eglise Latine : « La férie VIe (De « la seconde semaine, porte ce document), on lit une leçon prise « dans le Prophète Ezéchiel : Haec dicit Dominus Deus : Ani- « ma quae peccaverit, ipsa morietur », jusques à « vitâ vivet « et non morietur, dicit Dominus omnipotens. » (Ezéchiel, XVIII, 4-21). « — Evangile suivant saint Jean, chapit. XXXVIII. (Le texte « porte XXXVII., mais évidemment par erreur). — « In illo tem- « pore erat dies festus Judaeorum », jusques à « Esset qui fecit « eum sanum » (Jean V, 1-15) (1). — Il y a donc bien long-temps, ce semble, que les Latins lisent, au commencement du carême, ce passage du quatrième Evangile. Cependant nous n'oserions pas dire qu'au quatrième siècle et au commencement du cinquième, ces versets fussent placés, en cet endroit, en Italie et en Afrique (2).

« Usage du Missel « Ambrosien anti- « que et nouveau. »

3°. — Dans un antique Missel Ambrosien, que Mr le docteur Cériani fait imprimer en ce moment par ordre de l'autorité ecclésiastique, saint Jean V, 1-15 est lu à la messe de la « Feria IIIa in Albis », qui est intitulée « Pro baptisa- « tis. » — Le Missel Ambrosien moderne a conservé cet usage et n'a pas déplacé cette leçon. Il est donc possible et même vraisemblable que déjà du temps de saint Ambroise l'E-

---

(1). — Patrol. Lat. XXX, col. 499, A. « Feria VI. Lectio Ezechiel Prophetae. — Haec dicit Dominus Deus : « Anima quae peccaverit, ipsa morietur », usque « vitâ vivet et non morietur, dicit Dominus omnipotens ». — Evangelium secundum Joannem cap. XXXVII : In illo tempore erat dies festus Judaeorum », usque « Esset qui fecit eum sanum. » —

(2). — Dans les temps modernes, l'Eglise Romaine a choisi les versets de saint Jean V, 1-4, pour la fête de saint Raphaël, au 24 Octobre ; mais cette fête est de création récente. —

glise de Milan lisait les versets que nous étudions, à la messe du mardi de quasimodo ; car on voit bien, par le traité De Sacramentis, que saint Ambroise s'adresse aux nouveaux baptisés, par conséquent peu de jours après la célébration de la pâque. Il faut reconnaître cependant qu'il n'est pas possible de le prouver rigoureusement (1).

4°.– Quant à l'ancienne Liturgie Gallicane, nous ignorons son usage liturgique. Les documents qui nous sont parvenus sont incomplets ou mutilés. Il y manque tant de leçons, non seulement pendant la Semaine Sainte, mais encore durant tout le reste de l'année, qu'on ne peut rien conclure de son silence. On serait presque tenté de penser qu'elle avait, elle aussi, placé le chapitre cinq de saint Jean au troisième dimanche après Pâques, ainsi que le font les Grecs, et les Melchites, même les Goths d'Espagne. En effet, dans la liturgie Mozarabique, la leçon du troisième dimanche comprend le verset V, 1-18, et non pas seulement V, 1-15. C'est, sans doute, une petite différence, entre ce rite Latin et le rite Grec, mais c'est aussi un point de contact de plus entre les Goths

« Usage du rite Mozarabique. »

(1).– Voici le texte de l'Ancien Missel Ambrosien qu'on réimprime en ce moment : « V. 3.– In his Iacebat » multitudo magna languentium . cecorum . claudorum . arido- » rum . Paralyticorum . expectantium aque (ms Atque) » motum . V. 4.– Angelus autem Domini . Secundum tem- » pus descendebat in piscinam et conturbabat aquam . Qui- » cumque (ms quecunque) ergo descendisset post motionem » aquæ . Sanus fiebat . quacunquæ (ms quecunque) teneretur » (ms tenerentur) infirmitate . » — On n'a qu'à comparer avec ce texte, les citations de saint Ambroise rapportées plus haut (page 10) pour voir qu'aucune ne s'accorde avec lui ! — Nous devons à M. le Docteur Ceriani communication de ce passage du Missel Ambrosien, pour laquelle nous lui offrons tous nos remerciements.—

d'Espagne et les chrétiens de Syrie (1).

On voit donc que les liturgies latines ne sont pas moins explicites que la liturgie Grecque. Elles ont fait une place à ces versets de Saint Jean dans leur Evangéliaire et il ne serait même pas impossible que l'une ou l'autre d'entre elles se servît encore du même texte dans son rituel, par exemple, pour la bénédiction des fonts baptismaux ou dans l'administration du baptême.—

Paragraphe troisième.

Usage liturgique des Eglises Syriennes.

« Rites divers existant chez les Syriens. »

1°.— Nous trouvons, chez les Syriens, quatre rites différents : le rite Melchite, le rite Jacobite, le rite Nestorien et le rite Maronite. Nous pouvons négliger ce dernier comme relativement moderne. Il ne reste, par conséquent, que trois fractions de la race Syrienne à consulter.

« 1° Usage des chrétiens Melchites. — Ils suivent en tout l'usage grec. »

1°.— Les Melchites (2) n'ont de particulier que la langue, puisque tous leurs livres liturgiques sont traduits du Grec. Cependant, il vaut la peine de les interroger et de bien s'assurer de la disposition qui prévaut dans leur liturgie. Si nous prenons, d'abord en main l'Evangéliaire, nous voyons qu'il

---

(1).— Patrol. Lat. LXXXV, col. 576-577.— Le texte Mozarabique est celui de la Vulgate, probablement de la Nouvelle; mais il est difficile de se prononcer.— Le verset 5 (et non pas le verset 4) est omis, dans l'édition que nous avons sous les yeux.— Seulement, c'est par inadvertance; car sans ce verset, tout ce qui suit est incompréhensible.—

(2).— Il est inutile de parler de la fraction des Melchites qui suivent purement et simplement le rite grec, puisque leurs livres liturgiques sont les mêmes que ceux de l'Eglise Grecque.— Ce que nous avons dit de celle-ci s'applique à ceux-là .—

se présente à nous dans trois langues différentes, 1° en dialecte dit Hiérosolymitain, mais qui mériterait plutôt le nom de Damascénien ; 2° en Syriaque littéraire, 3° en Arabe.

« Evangéliaire Hiérosolymitain et Syriaque. »

a.— Or, sous ces trois formes diverses, l'Evangéliaire Melchite nous offre toutes les particularités de l'Evangéliaire grec. Ainsi, 1° dans le dialecte dit Hiérosolomytain, la leçon du quatrième dimanche après Pâques comprend exactement les quinze premiers versets du chapitre cinq de saint Jean (1).— 2° Nous devons en dire autant des Evangéliaires rédigés en Syriaque littéraire, les divers exemplaires que nous avons consultés à Rome (Mss. 279, f. 12, b; 280, f. 10, b 1) et à Londres (Mss. additionnels 14488, f. 4, a; 14489, f. 12, b, 1), contiennent tous la même leçon. Ces manuscrits sont du onzième et du douzième siècle; l'un ou l'autre remonte, jusques à la première moitié du onzième. Par conséquent, à cette époque, les Melchites de la Syrie, de la Palestine et de la Damascène lisaient, comme le faisaient les Grecs, les versets trois et quatre du chapitre cinq de saint Jean, dans leurs offices. Il n'est pas douteux, en effet, que ces cinq évangéliaires ne représentent les Melchites Syriens ou Palestiniens ; car il ne paraît pas qu'il y ait eu jamais de Melchites parmi les Syriens d'Egypte. Et, si on ne tient aucun compte de l'Egypte, il est certain qu'il n'y a jamais eu de Melchites qu'en Palestine, en Syrie et dans la Damascène.

b.— Il nous reste enfin un dernier évangéliaire représentant le rite Melchite, un évangéliaire rédigé en Arabe, où les leçons liturgiques sont généralement accompagnées d'une courte homélie. A quelle fraction des Melchites a appartenu ce manuscrit ? On ne le voit pas clairement, mais on peut cependant le conjecturer d'une manière presque certaine. Le manuscrit Arabe 23 du supplément a cer-

---

(1).— Fr. Miniscalchi Erizzo, Evangelium Hiérosolymitanum, 1861, Tome I, pages 43-46.—

tainement appartenu à une église de Damas, à l'Eglise de saint Ananie. Une note placée au feuillet 4, b, nous l'apprend. Mais, à cette époque (année 6043, de Jésus-Christ 1535), ce manuscrit avait déjà trois cents ans, peut-être même plus. Il avait donc pu émigrer et venir d'un autre pays, dans la Damascène.

Il y a eu, en effet, pendant tout le Moyen-Age et il y a encore en Egypte des Chrétiens Melchites. Par conséquent, l'Evangéliaire Arabe dont nous parlons pourrait bien leur avoir appartenu, aussi bien qu'à leurs coreligionnaires de la Damascène. Cependant, cela n'est guère probable: les Melchites ont été toujours plus nombreux dans la Palestine et la Damascène qu'en Egypte. De plus, le caractère neskhi du manuscrit se rapproche plus de celui de la Syrie que de celui de l'Egypte. Il est donc plus vraisemblable que ce volume représente les Melchites Syriens (1). Au quatrième dimanche après Pâques, il contient les deux versets controversés, comme le font, sans exception, tous les évangéliaires Latins, Grecs et Syriens, que nous avons vus jusqu'à ce jour.

c.— Les Melchites, qui se servent de la langue grecque dans leurs offices, ont, dans leur Rituel, une ἀκολουθία τοῦ μικροῦ ἁγιασμοῦ, et, par suite, une leçon comprenant les versets 1-4 de saint Jean, chapitre cinq.— Nous avions désiré nous assurer que les Melchites parlant le Syriaque

---

(1).— Voir manuscrit Arabe 23 du Supplément, f. 8, a, 1.— Cette version Arabe diffère de celle que nous avons dans les Polyglottes. Elle ne dérive pas de la Péchito syriaque, puisqu'elle lit, comme celle de Saadias, Bethsaïda, au lieu de Béthesda. Voici le texte des versets 3 et 4 du chapitre cinq de saint Jean.— فيها مرضا كثير مطروحين عمي
ومقعدين ومكسحين ۝ وكانوا ينتظرون تحريك الماء لان ملاك
الرب كان ينزل حين بعد حين في البركة لتحريك
الماء فاول من كان ينزل بعد تحريك الماء كان يبرا
من كل اوجاعه

ou l'Arabe ont, eux aussi, une ἀκολουθία du même genre. Malheureusement les manuscrits 100 et 101 de Paris, (fonds Syriaque), ne la renferment pas. Ce sont cependant des rituels Melchites rédigés, moitié en Arabe, moitié en Syriaque; mais ils sont incomplets et mutilés. Il n'est donc possible de rien conclure (1).

2°. — Si des Melchites nous passons aux Syriens Jacobites, nous voyons qu'on faisait un fréquent usage de la première partie du chapitre cinq de saint Jean. Ainsi l'on lisait une leçon comprenant ces versets, à la bénédiction des fonts, ou dans le baptistère, le Lundi saint et le Mercredi saint. C'est peut-être même la leçon la plus ancienne, celle qui a été déterminée des premières. On la trouve déjà marquée dans le texte et dans les plus anciens manuscrits; Additionnels 14450, f. 154, b; 14453, f. 115, b, 2; 17113, f. 153, b, 2; 14461, f. 177, b; 14470, f. 71, b, 2; 12141, f. 56, b; 7170, f. 123. Dans le manuscrit 1 de Florence; 59 de Paris f° 102, a; etc., etc.. Quelques-uns de ces manuscrits sont du cinquième ou du sixième siècle et tous sont antérieurs au treizième. Cette leçon convenait, du reste, admirablement à un pareil sujet, car les Pères ont saisi des analogies nombreuses entre la piscine de Bethesda et le sacrement qui opère la régénération de nos âmes. — 2° Le même passage était lu encore le troisième dimanche de Carême, tantôt à la Messe, tantôt à Matines, tantôt à complies. Les manuscrits varient sur ce point, mais un grand nombre de documents appartenant aux Jacobites d'une façon certaine, s'accordent à placer ce passage au jour que nous venons d'indiquer, voir, par exemple, les manuscrits additionnels 17124, f. 45, b, 2; 7160, f. 109, a, 2; 7171, f. 47, b; 18714, f. 63, b, 2; 31 de Paris, f. 97, b, 1; 38, f. 95, a, 1; 41, f. 145, a; 52, f. 167, a; 53, f. 145, a, 2; etc., etc.. — 3° Les Jacobites Syriens lisaient encore le même passage le lundi et le mardi de la

« Usage liturgique « des Chrétiens Jacobites. »

b. — « Leçon du 3me « dimanche de Carême, Messe, Matines ou complies. »

(1). — Nous avons cité plus haut un fragment du Pentécostarion Melchite Syrien à côté du Pentécostarion grec. — Voir pages 68-69. —

c.– « Leçon du lundi « et du mardi de la « sixième semaine « de carême. »

sixième semaine de carême, ou de la semaine qui correspond, chez les Latins, à celle de la Passion. Nous trouvons, en effet, dans le manuscrit Additionnel 17124, f. 45, b, 2, une rubrique ainsi conçue: [illegible] « Ce chapitre se lit à Complies du « troisième dimanche du Jeûne, et même à Matines du « Mardi de la sixième semaine du Jeûne. – Dans le manuscrit Additionnel 7169, ce passage est assigné non pas au mardi, mais au lundi. 4° Enfin, d'après les rubriques de quelques autres manuscrits, on lisait encore une leçon comprenant Saint Jean V, 3-4, le cinquième dimanche de Carême (Mss additionnels 14461, f. 177, b; 19983, f. 261, a, 1); le lundi de la Pentecôte (Ms 28 de Paris, f. 81, a) et le vingt-deuxième dimanche après la résurrection (Ms. 29 de Paris, f. 62, a). – Seulement nous ne sommes pas sûr que tous ces derniers manuscrits soient Jacobites. Les manuscrits Additionnels 14461, et 19983 représentent peut-être le rite Maronite.

d.– « Leçon du cinquième dimanche « de Carême, du Lundi de la Pentecôte, « du 22e dimanche « après la Résurrection. »

« Malgré toutes les « diversités de rite, « les Jacobites admettent tous St Jean « V, 3-4. – »

Nous devons remarquer de plus que plusieurs de ces manuscrits renferment la version Philoxéno-Héracléenne toute seule; et même quelquefois la version Philoxéno-Héracléenne unie à la Peschito. On sait, il y a longtemps, que les diverses églises Jacobites ont greffé sur un fond commun, les variétés les plus étonnantes de rite; mais ces variétés même ne font que mettre plus en relief leur croyance à l'authenticité de saint Jean V, 3-4. Pas une de ces églises n'a osé supprimer ces deux versets, dans le quatrième Evangile.

3°. – Reste une dernière fraction de la race Syrienne, l'Eglise Nestorienne.

Cette fraction de l'Eglise Syrienne se distingue de sa voisine, l'Eglise Monophysite, notamment en ce point, qu'elle n'a eu qu'un seul rite, depuis son origine jusqu'à nos jours. A l'heure qu'il est, les Nestoriens du Kourdistan et de la Perse lisent les mêmes leçons que leurs ancêtres du dixième

et du huitième siècle. De plus, leurs livres liturgiques présentent la plus grande unité et ne varient pas de diocèse à diocèse. Dans l'Evangéliaire Nestorien, saint Jean V, 1-18, est assigné au lundi de la quatrième semaine de carême (voir Ms. Egerton 681, f. 59, b; Mss Additionnels 7173, f. 42, b; 17923, f. 55, b, 1).—

4°.— Voilà quel a été l'usage liturgique des diverses églises Syriennes. Voilà le cas qu'elles ont fait de la Révision Eutonienne si tant est que quelques unes l'aient connue! Elles ont partout et toujours affirmé pratiquement leur croyance à l'authenticité de ce passage et lui ont fait, sinon une place d'honneur, au moins une place distinguée. On ne trouve pas, en effet, beaucoup d'autres pages des Saints Evangiles qui reviennent aussi souvent dans les offices d'aucune église (1).

« Conclusion pour « ce qui regarde les « Eglises Syriennes. »

Et cependant, si l'Eglise Syrienne est unanime à affirmer pratiquement sa foi à l'authenticité de saint Jean, V, 3-4, il n'y a qu'elle qui nous ait fourni jusqu'à ce jour un témoignage positif et précis, relatif à la controverse que nous étudions, à savoir, le témoignage de Bar-Hébreus que nous avons rapporté plus haut (page 41). Seule, l'Eglise Syrienne nous apprend par un de ses écrivains les plus érudits, qu'on conteste l'authenticité du verset quatre du chapitre cinq de saint Jean; mais, en nous apprenant cela, elle proteste énergiquement en faveur du verset controversé.

---

(1).— D'après le manuscrit Arabe 24 B de la Bibliothèque Nationale, il est permis d'affirmer que les Maronites lisent saint Jean V, 3-4, à matines du cinquième dimanche du Jeûne.— La version contenue dans ce manuscrit est particulière; mais son auteur, Abou'l Mawâhib Yakoub Ibn Na'ma, Ibn Botros Al Dibsi est un Maronite d'Alep, qui vivait au XVIIe siècle.— Il dit avoir terminé son travail l'an 1691.—

Paragraphe quatrième.

Usage liturgique de l'Eglise Arménienne.

« Coutumes particulières de l'Eglise Arménienne dans la lecture des Evangiles. »

L'Eglise d'Arménie a un usage assez particulier. Outre la lecture qu'elle fait des Evangiles dans le cours de l'année liturgique, elle lit la partie des quatre Evangiles qui précède la Passion, durant les six semaines qui suivent le Dimanche de Quasimodo ou in Albis. La passion n'est pas lue alors, parce qu'elle l'a été durant la Semaine Sainte; et d'ailleurs cette lecture ne conviendrait guère au Temps Pascal. Saint Jean fournit la leçon de la Messe, comme cela a lieu dans l'Eglise Grecque; saint Mathieu celle de l'office du matin; saint Marc et saint Luc celle de l'office du soir. Cet usage est tellement entré dans les habitudes des Arméniens, qu'on le trouve rappelé aux marges des manuscrits et même des éditions imprimées.

Quand on parcourt les manuscrits arméniens des Evangiles ou les bonnes éditions du Nouveau Testament, on ne tarde pas à remarquer aux marges, en regard du texte des Evangiles, des lettres qui reviennent régulièrement, deux par deux, depuis le commencement de chaque Evangile, jusqu'à l'endroit où commence la Passion. Si l'on examine plus attentivement la manière dont ces lettres se succèdent les unes aux autres, on ne tarde pas à remarquer, que la première restant la même, la seconde varie pendant un certain temps, de manière qu'il y a là des séries, par exemple, B a, B b, B c, C a, C b, C c, C d, etc, etc.. Si on fait le compte de ces séries, on voit qu'elles atteignent le chiffre de sept, et on remarque de plus que la seconde lettre ne dépasse jamais, dans ses variations, la lettre qui est, elle aussi, la septième dans l'Alphabet arménien.

Il y a, par suite, on le voit une différence très notable entre le sectionnement liturgique des Arméniens et celui des autres peuples. Les Arméniens lisent leurs évangiles d'un bout à l'autre et en suivant l'ordre naturel. Mais ils n'agissent de la sorte que pendant le Temps Pascal. Durant le reste de l'année, ils imitent les autres églises, sauf qu'ils n'ont jamais de leçons composites, formées à l'image du Διὰ τεσσάρων de Tatien, comme celles qu'on trouve chez les Grecs et chez les Syriens.

Ces observations ne suffiraient pas évidemment pour donner la clef de l'énigme; cependant, elles pourraient mettre sur la voie, et avec un peu d'expérience dans les questions touchant à la liturgie, on arriverait à découvrir qu'il s'agit de six semaines et des sept jours de la semaine. Telle est, en effet, la signification de ces lettres-chiffres. La première des deux lettres indique, prise dans sa valeur numérique, quelle est la semaine, la première, la seconde, la troisième, etc. Et la seconde des deux lettres fait connaître le jour où on lit le passage placé en regard. Ainsi, par exemple, le groupe Bc indique que le passage placé à la suite de ces deux lettres se lit, dans la deuxième (B=2) semaine, le troisième (c=3) jour de cette semaine, c'est-à-dire, le mardi.

Nous devons remarquer cependant qu'on ne trouve jamais dans les manuscrits ou dans les imprimés Arméniens, la combinaison Aa, Ab, Ac, etc., La première semaine est toujours omise, puisqu'elle correspond à la semaine de Pâques. Les premières combinaisons de lettres notées débutent toujours par B, qui indique la seconde semaine ou celle du dimanche in Albis. De plus, dans les Evangiles les parties relatives à la naissance du Sauveur sont omises. Ces parties-là, en effet, conviennent au temps de Noël, nullement au temps pascal. C'est pourquoi le sectionnement liturgique dont nous parlons, débute, dans saint Mathieu à IV, 12, qui est noté ainsi Բբ = Bb ce qui indique la leçon du lundi de

quasimodo. Dans Marc les leçons débutent à I, 14; dans Luc à IV, 14 (noté ԲԱ = B a.; dans Jean à I, 1 (noté ԲԱ = Ba), ce qui doit être la leçon de la messe du Dimanche in Albis (1).

« On lit, chez les Arméniens, St Jean « V, 1-18, le 3e samedi après Pâques »

Si nous appliquons maintenant ces données au chapitre cinq de saint Jean, nous y trouvons la notation ԳԷ, qui pourrait être traduite par les équivalents : $Cg = III^7$. C'est-à-dire que les versets V, 1-18 de saint Jean sont lus à la messe du septième jour de la troisième semaine après Pâques. Et, en effet, si nous prenons en main le Lectionnaire qui comprend, en général, chez les Arméniens, les leçons de l'Ancien et du Nouveau Testament, les épîtres aussi bien que les Evangiles, nous voyons que saint Jean V, 1-18 se lit à la messe du troisième samedi après Pâques.

« Evangéliaires manuscrits de Paris. »

2e Mais les versets 3 et 4 du chapitre cinq de saint Jean font-ils partie de cette leçon ? — Pour se prononcer d'une manière catégorique, il faudrait avoir examiné la plupart des Lectionnaires et nous ne l'avons pas fait. La Bibliothèque Nationale de Paris ne possède que cinq volumes qu'on puisse assimiler à l'Evangéliaire et, parmi ces cinq volumes, il n'y en a que trois qui aient la forme du Lectionnaire ou de l'Evangéliaire proprement dit. Quatre de ces manuscrits, sont postérieurs à l'an treize cent et sont rédigés en caractère bolorquir. Un seul remonte peut-être au dixième ou au onzième siècle et est rédigé en caractère Yergathaquir; c'est le numéro 20 de l'Ancien fonds. Malheureusement il est mutilé à la fin. Les leçons qu'il contient s'arrêtent à la seconde semaine après Pâques, au mercredi ou au jeudi. Il ne peut, dès lors, nous

---

(1).— Il serait très important de savoir si les Arméniens ont emprunté à quelque Eglise cet usage qui diffère si considérablement de celui des Eglises grecques et syriennes. — On trouve, dans quelques manuscrits coptes, quelque chose d'analogue à la disposition dont nous venons de parler. —

fournir aucun renseignement (1).

Dans les manuscrits que nous avons consultés, on ne rencontre nulle part le verset quatre du chapitre cinq de saint Jean; tous cependant contiennent la fin du verset trois. — Voici, du reste, l'indication des pages :

Ms 23, f° 378, a, 2. — Ms 142, S, non paginé. — Ms 144, S, non paginé. — Ms 150, S, f. 183, b, 2 (2). —

Il est donc à peu près certain que le verset 4 du chapitre V de saint Jean manque depuis longtemps dans le Lectionnaire Arménien, s'il n'y a pas toujours manqué. Nous avons à peine besoin d'ajouter, que, dans tous ces Lectionnaires, Jean V, se lit au troisième samedi après Pâques et que la leçon se compose des versets 1-18. L'Eglise Arménienne, en effet, comme l'Eglise Grecque et l'Eglise Nestorienne, n'a qu'un seul rite et qu'un seul Lectionnaire, prise dans son ensemble (3).

« Ces Evangéliaires ne « contiennent pas le verset 4 du cha« pitre cinq de St « Jean. »

Dans le Rituel Arménien, dont on attribue la disposition à saint Mesrob (+ 440), on rencontre les premiers versets du chapitre cinq de saint Jean, parmi les Evangiles qu'on lit sur les malades : Աւետարանք բժշկութեան. (4).

---

(1). — Le manuscrit n° 20 diffère des Lectionnaires plus modernes, en ce qu'il contient, de Pâques à la Pentecôte, non seulement les leçons de la messe, mais les leçons du reste de l'Office, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament. —

(2). — Dans le ms 23, on rencontre, d'abord, le Lectionnaire des Actes et des Epîtres. A la fin viennent les quatre Evangiles divisés conformément à l'usage liturgique. — Dans le ms 142 du supplément, il n'y a que l'Evangile de St Jean précédé des leçons empruntées aux Psaumes, aux Actes et aux Epîtres. Ce volume correspond à l'office de la messe, pour le Temps Pascal

(3). — Ce jour-là, le Troisième samedi après Pâques, on lit, les Actes XII, 25 – XIII, 15. — et la 1ère épître de St Pierre, versets IV, 12-19. —

(4). — Edition de Venise, in-8°, 1840, pages 113–114. —

La leçon va, depuis le verset 1 jusqu'au verset 19, exclusivement. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que l'édition du Rituel donnée à Venise, par les Méchitaristes contient les versets 3 et 4; mais il est douteux que les manuscrits anciens justifient cette leçon. Nous n'avons pu découvrir nulle part cette ἀκολουθία τῶν ἀσθενούντων dans le fonds arménien de notre Bibliothèque Nationale; mais cela ne veut point dire qu'elle n'existe pas dans les manuscrits et qu'elle ne soit pas ancienne. Il faut nous rappeler, que les Grecs ont, eux aussi, parmi les Evangiles destinés aux διαφόροις ἡμέραις des leçons, pour les malades et que, dans quelques évangéliaires, au moins, saint Jean V, 1-15, figure parmi les leçons appropriées à la circonstance. (Voir plus haut, pages 66-67).—

Paragraphe cinquième.

Usage liturgique des Coptes.

« Les Coptes ne lisent « par St Jean V, « 3-4. »

Les coutumes liturgiques des Coptes nous sont beaucoup moins connues que celles des autres églises d'Orient, parce que nous possédons encore très peu de renseignements sur cette église chrétienne. Nous savons cependant qu'on lisait, chez les Coptes, saint Jean V, 1-16, dans l'office de la Bénédiction du baptistère.(1) Dans l'édition, que Raphael Tuki a donnée de l'Euchologue, on trouve, en effet, parmi les leçons tirées de la Sainte Ecriture celle qui est empruntée à saint Jean; mais il y manque, soit dans le Copte, soit dans la version Arabe, la fin du verset 3 et le verset quatre tout entier.—

a.– « Ni dans la « Bénédiction du Bap- « tistère –»

La tendance de l'Eglise Copte se dessine déjà dans cette leçon liturgique. Ce n'est pas, en effet, seulement le verset quatre, qui est omis, là comme dans la version Arménienne. C'est

---

(1).— Voir Raphael Tuki, 2e partie de l'Euchologe, en Copte et en Arabe, Rome 1762, in-4° page 220.— Voir Denzinger, Ritus Orientalium I, page 240.—

aussi la fin du verset trois.

2°.— Nous savons encore, par le Ménologe placé à la fin du manuscrit Copte numéro 16, de la Bibliothèque Nationale, qu'on lisait Jean V, 1-18. « Le Troisième dimanche du mois de Tou- « bah, est-il dit dans ce Ménologe, on lit l'Evangile de Jean, « Section XXXVIII, Or, après cela c'était la fête des Juifs ...., « (Jusqu'à). à Dieu » (V, 1. 18)[1]. » Le ménée copte, numéro 6 de l'Ancien fonds f° 131, a, justifie cette indication du Ménologe.- Sous le titre : الاحد الثالث طوبة (pour شهر) من شهر, après la lecture d'un passage tiré des Psaumes, on rencontre une leçon prise dans le chapitre cinq de saint Jean. La fin du verset trois et le verset quatre y manquent.

b.-« Ni le troisième dimanche du mois « de Tôbi.— »

3°.— Enfin, nous apprenons par les Orientalia de Paul de Lagarde (Göttingen, 1879, in 4°, pages 7 et 14) qu'on lisait aussi, à l'office de matines, le cinquième dimanche de Carême, une section comprenant les versets 1-18 du chapitre cinq de saint Jean. Malheureusement on nous laisse ignorer si les manuscrits de Göttingue contiennent la fin du verset 3 et le verset 4. Les probabilités sont évidemment contraires à l'existence de ces versets dans les manuscrits dont s'est servi Paul de Lagarde.

« Ni vraisemblable- « ment le cinquième « dimanche de Carême.

L'usage liturgique des Coptes est, en somme, autant que nous pouvons en juger, conforme à ce que nous devions prévoir. Le passage controversé du chapitre cinq de saint Jean ne figure dans aucun des livres liturgiques de l'Eglise Copte.

Paragraphe sixième.

Résumé des données recueillies jusqu'à ce moment.

Avant de passer à l'étude des manuscrits, il nous faut

---

(1).— Manuscrit Copte n° 16, f° CB (= 202, a, 2) الاحد الثالث
من طوبة يوحنا بعد هذا كان عيد اليهود........ بالله

recueillir les données certaines que nous fournit l'étude des Pères, des versions et de l'usage liturgique.

« Aucun écrivain ne « fait la moindre allusion à la controverse dont St Jean « V, 3-4 aurait été « l'objet. »

1°.– Si nous prenons les Pères(1), nous n'en trouvons aucun qui exprime un doute. Il n'y a qu'un écrivain, parmi tous ceux que nous avons cités, qui fasse allusion à la controverse, et cet écrivain est le célèbre encyclopédiste du treizième siècle, Grégoire Bar-Hébréus (1226-1286). En dehors de cet auteur syrien, il n'en est pas un seul qui contienne le plus petit mot là-dessus. Nous le répétons encore une fois: Il n'est pas un seul écrivain qui parle des doutes auxquels les versets 3, b et 4 du chapitre cinq de saint Jean ont donné lieu. Les savants modernes, qui rejettent ces versets de leurs éditions critiques, n'ont pas cité un seul nom propre: Tous leurs arguments sont tirés du silence que gardent beaucoup de Pères. Où Bar-Hébréus a-t-il recueilli cet « on dit »?– Il ne nous l'apprend pas lui-même. Cependant, lorsqu'on se rappelle que, dans son Aoutsar-Rosé, il cite l'Arménien, et même quelquefois le Copte; lorsqu'on sait qu'il est né dans une ville aussi Arménienne que Syrienne; lorsqu'on remarque enfin qu'il explique son « on dit » au verset 4 seulement et non pas à la fin du verset trois, on n'a pas grand peine à conclure

---

(1).– Il serait facile de grossir la liste des écrivains ecclésiastiques qui ont commenté Jean V, 1-15. A titre de renseignement nous ajoutons ici les indications suivantes: Dans le manuscrit XL, b. V. 20 de Turin, on rencontre, parmi les Dominicales de Jean Xiphilin, archevêque de Constantinople (+1078), une homélie sur le Paralytique.– Voir Joseph Pasini.– Codices Mss Bibliothecæ Reg. Taurinensis, Tome I, p. 146, col. 1: Οὐδὲν τῆς θείας γραφῆς, ἀνόητον, ἀδελφοί.– Un certain Philothée de Constantinople a également composé des Dominicales. Voir le ms CLIV, b, II, 18, (p. 248) f° 71, une homélie sur Jean V, et le Dimanche du Paralytique qui débute par les mots: πολλῶν καὶ μεγάλων κακῶν ἡ ἁμαρ-

que Bar-Hébreus n'est dans ce cas, qu'un écho de ce qui se disait en Arménie.

2°.– Si nous prenons les Versions, nous rencontrons à peu près la même unanimité, dans les versions latines et dans les versions Syriennes. Deux versions Latines et trois versions syriennes contiennent les deux versets de saint Jean. Chez les Syriens, il n'y a qu'un seul manuscrit qui fasse exception, à savoir, le célèbre manuscrit Curetonien. Nous rappelons ici les conclusions que nous avons tirées ailleurs (1), sans parti pris, et même avant d'avoir porté notre attention sur les questions particulières que nous étudions en ce moment. Nous n'ignorons pas que des critiques considèrent le manuscrit Curetonien comme une première édition de la Péchito. Mais c'est une opinion, pour le moins très contestable. Pour ne donner qu'une raison entre cent autres, comment se ferait-il, s'il était vrai que les Eglises Syriennes se fussent servies de cette édition Curetonienne pendant trois siècles, qu'on n'eût trouvé que ces fragments des Evangiles, parmi tous ces manuscrits anciens qui nous ont conservé tant d'exemplaires de la Péchito, exemplaires qui dépassent en nombre tout ce que nous avons d'ancien pour les versions latines et même pour le texte grec ?– Comment se ferait-il qu'on ne trouvât nulle part une citation claire et nette de cette Vulgate Syrienne primitive ?– Et cependant, tout le monde avoue que Aphraates et saint Ephrem citent plutôt la Péchito que le texte Curetonien. Pour qu'on ne nous accuse pas d'avoir là-dessus un parti pris, nous citerons les paroles même de l'éditeur d'Aphraates, qui est parfaitement au-dessus de tout biais théologique : « Comme les citations bibliques d'un Père aussi ancien qu'Aphraates ont quelque importance pour la critique du texte

« Les versions latines « et syriennes contiennent ces versets. »

τία πρόξενος γίνεται.—

(1).– J. P. P. Martin, Introduction, Partie Théorique, pages 224–227. Partie Pratique, Tome III, pages 140–142.–

„sacré, je me suis donné la peine de les marquer au bas de
„ chaque page, et je les ai réunies dans une table qui sera,
„ je l'espère, trouvée suffisamment complète et exacte. Si cela
„ est, mon édition aura un avantage marqué sur celle
„ d'Antonelli. Je dois ajouter cependant que semblable en cela
„ à la plupart des anciens Pères, Aphraates me paraît ne
„ citer la Péchito que de mémoire. Quelquefois il se trompe sur
„ le livre où le passage se rencontre, tandis que, dans d'autres
„ rencontres il fond ensemble deux ou trois passages de la
„ Sainte Ecriture. Dans quelque cas je n'ai pas pu découvrir
„ l'endroit qu'il vise. Puissent d'autres être plus heureux que
„ moi ! (1)„

L'existence de ce manuscrit singulier n'infirme en rien la déposition des Versions Syriennes. Il ne fournit qu'un nouveau document pour l'étude des problèmes que soulève l'existence des Anciens manuscrits grecs de la famille ℵABCD.

« Contraste que présentent avec les « Eglises Grecque Latine et Syrienne, « les Eglises d'Arménie et l'Eglise « Copte. »

3°. Si nous tournons maintenant les yeux du côté de l'Eglise d'Arménie ou de l'Eglise Copte, nous constatons des faits tout différents : Ainsi : 1°. ces églises n'ont pas d'écrivains particuliers où il soit fait mention de ces versets. Il est vrai que du cinquième au douzième siècle, chez l'une la littérature est à peu près nulle, tandis que, chez l'autre, elle ne consiste qu'en traductions. Si la première trouve quelqu'un qui lui parle de l'ange, elle le trouve dans les Pères grecs d'Alexandrie. Si la seconde entend parler du miracle qui s'opérait dans la piscine de Béthesda, c'est dans les traductions des Pères byzantins, alexandrins ou syriens. — 2°. Les deux versets, ou à tout le moins le verset quatre, ne paraissent que d'une façon intermittente, dans les versions des deux Eglises. — 3°. Enfin l'une n'emploie jamais le verset quatre dans sa liturgie, et l'autre jamais la fin du verset

---

(1). — W. Wright The Homilies of Aphraates, the persian sage, vol. I, page 16. —

trois aussi bien que le verset quatre.

Le Tableau suivant résume sommairement les faits dont nous venons de parler: « Tableau résumant « les données recueil- « liés jusqu'ici. »

	Pères.	Versions verset 3 b	Versions verset 4.	Usage liturgique verset 3 b	Usage liturgique verset 4.
Eglise Grecque	affirment	l'a	l'a	le reçoit	le reçoit
Eglise Latine	affirment	l'a	l'a	id.	id.
Eglise Syrienne	affirment	l'a	l'a	id.	id
Eglise Arménienne	traductions	l'a	l'a (?)	id	ne l'a pas.
Eglise Copte	Pères alexandrins	?	?	ne l'a pas	ne l'a pas.

Evidemment les faits sont bien différents, chez les Coptes et chez les Arméniens, de ceux que nous rencontrons dans l'Eglise Latine, dans l'Eglise Grecque et dans l'Eglise Syrienne. Il s'agit de savoir pourquoi: il faut bien, en effet, qu'il y ait une raison.

Après avoir ainsi déblayé le terrain, il reste à nous occuper des manuscrits rédigés dans toutes les langues anciennes et à recueillir les faits qu'eux aussi peuvent nous fournir pour la solution du problème.—

Chapitre Troisième.

Témoignage des manuscrits.

Il est visible déjà que la plupart des raisons sur lesquelles certains critiques modernes s'appuient pour contester l'authenticité de nos deux versets sont tirées des manuscrits. Si on faisait abstraction, en effet, des deux petites communautés chrétiennes connues sous le nom d'Eglise Copte et d'Eglise Arménienne, « Raisons sur les- « quelles s'appuient « la plupart des cri- « tiques modernes.— « Les manuscrits. »

on ne trouverait rien, absolument rien dans la tradition chrétienne, qui pût éveiller le moindre soupçon contre l'authenticité de ce passage de saint Jean. Nous n'aurions à citer, dans un sens hostile à ces versets, que cette phrase de Grégoire Bar-Hébreus : « On affirme que ces versets n'appartiennent pas au corps de l'ouvrage. » Tout ce qu'on peut dire contre les versets de St Jean, en dehors de cette phrase, se réduit à l'argument tiré du silence. C'est pourquoi, les arguments défavorables à ce passage, se résumant dans les manuscrits, nous allons les passer en revue.

« Classification des manuscrits dont il va être question. »

Afin de mettre de l'ordre dans ce que nous avons à dire, nous parlerons, d'abord, des manuscrits grecs, ensuite des manuscrits rédigés en d'autres langues.

Article premier.

Déposition des manuscrits grecs.

« Classification des manuscrits grecs. »

On peut classer les manuscrits grecs en trois catégories : 1°. Les manuscrits qui rejettent les versets ; 2°. les manuscrits qui doutent, et enfin 3°. les manuscrits qui affirment. — Nous ne parlerons que des deux premières catégories, puisque la dernière comprend naturellement tous ceux qui ne figurent pas dans les précédentes, c'est-à-dire, l'immense majorité des manuscrits. —

Paragraphe premier.

Des manuscrits grecs qui nient l'authenticité de St Jean V, 3, b-4.

« Fait singulier que présente l'histoire de la controverse. »

1°. — Il est un fait assez singulier et qui frappe de prime abord, c'est que le nombre des manuscrits ne contenant pas l'un ou l'autre des deux versets de saint Jean est relativement parlant assez nombreux. Et cependant, la controverse qui a pour objet l'authenticité de saint Jean V, 3b-4, n'a presque

pas laissé de traces dans la littérature chrétienne. Contre saint Marc XVI, 9-20, nous avons cité deux manuscrits; contre saint Luc XXII, 43-44, trois; et contre saint Luc XXIII, 34, deux. Au contraire contre saint Jean V, nous en compterons cinq qui omettent la fin du verset 3, à savoir ℵABCL et quatre qui omettent le verset 4 tout entier, à savoir ℵBCD.

2°.- On voit toujours reparaître les manuscrits qui ont figuré dans les controverses précédentes et on remarque encore une fois que ces manuscrits ne s'accordent pas pour omettre, ou les deux versets, ou la fin du verset 3, ou le verset 4; il n'y a que deux manuscrits, le Vatican (B) le Sinaïtique (ℵ) qui soient d'accord. C'est un des privilèges commun à ces documents de s'entendre quelquefois pour commettre les mêmes erreurs.

A ces deux manuscrits il faut ajouter l'Ephrémitique (C), qui primitivement ne contenait également aucun des deux versets. La seconde main seule a ajouté la fin du verset trois et le verset quatre.—

Des trois manuscrits restants, deux omettent la fin du verset trois, sans laquelle cependant le verset quatre n'a guère de raison d'être, ce sont l'Alexandrin (A) et le Régius (L). Un seul omet le verset quatre, sans omettre le verset trois, c'est le Codex Bezæ (D).

3°.- Nous ne pouvons pas répéter ici ce que nous avons déjà dit plus d'une fois, à propos des questions précédentes (1). Il est manifeste que les onciaux ℵABCD ne représentent pas une copie pure et simple, fidèle et honnête, d'un texte quelconque, admis dans la société chrétienne au quatrième ou au cinquième siècle. Ces manuscrits sont des éditions faites, non par des copistes qui se sont trompés involontairement, mais par des savants qui ont délibérément et sciemment modifié

(1).- Voir J. P. P. Martin, Introduction à la critique textuelle du Nouveau Testament.— Partie pratique, Tome I.—

A. Alexandrinus.

Μετὰ ταῦτα ἦν ἑορτὴ τῶν Ἰουδαίων, καὶ ἀνέβη+ Ἰησοῦς εἰς Ἱεροσόλυμα. Ἔστιν δὲ ἐν τοῖς Ἱεροσολύμοις ‡ἐν‖ τῇ προβατικῇ κολυμβήθρα ἡ ἐπιλεγομένη Ἑβραϊστὶ Βηθεσδὰ, πέντε στοὰς ἔχουσα. ἐν ταύταις κατέκειτο πλῆθος πολὺ τῶν ἀσθενούντων, τυφλῶν, χωλῶν, ξηρῶν, ἐκδεχομένων τὴν τοῦ ὕδατος κίνησιν. ἄγγελος γὰρ ‖Κυρίου‖ κατὰ καιρὸν ‡ἐλούετο‖ ἐν τῇ κολυμβήθρᾳ, καὶ ἐτάρασσε τὸ ὕδωρ· ὁ οὖν πρῶτος ἐμβὰς μετὰ τὴν ταραχὴν τοῦ ὕδατος, ὑγιὴς ἐγίνετο, ‡οἱῳδηποτοῦν‖ κατείχετο νοσήματι.

Ἦν δέ τις ἄνθρωπος ἐκεῖ ‡τριάκοντα καὶ ὀκτὼ‖ ἔτη ἔχων ἐν τῇ ἀσθενείᾳ· τοῦτον ‡ιδως‖ ὁ Ἰησοῦς κατακείμενον, καὶ γνοὺς ὅτι πολὺν ἤδη χρόνον ἔχει, λέγει αὐτῷ, Θέλεις ὑγιὴς γενέσθαι; ‡Λέγει‖ αὐτῷ ὁ .....

B.(1) Vaticanus.

Μετὰ ταῦτα ἦν ἑορτὴ τῶν Ἰουδαίων, καὶ ἀνέβη + Ἰησοῦς εἰς Ἱεροσόλυμα. Ἔστιν δὲ ἐν τοῖς Ἱεροσολύμοις ἐπὶ τῇ προβατικῇ κολυμβήθρα ἡ ἐπιλεγομένη Ἑβραϊστὶ ‡Βηθσαϊδὰ‖, πέντε στοὰς ἔχουσα. ἐν ταύταις κατέκειτο πλῆθος + τῶν ἀσθενούντων, τυφλῶν, χωλῶν, ξηρῶν +. Ἦν δέ τις ἄνθρωπος ἐκεῖ τριάκοντα ὀκτὼ ἔτη ἔχων ἐν τῇ ἀσθενείᾳ ‖αὐτοῦ‖. τοῦτον ἰδὼν ὁ Ἰησοῦς κατακείμενον, καὶ γνοὺς ὅτι πολὺν ἤδη χρόνον ἔχει, λέγει αὐτῷ, Θέλεις ὑγιὴς γενέσθαι; ἀπεκρίθη αὐτῷ ὁ ἀσθενῶν, Κύριε, ἄνθρωπον οὐκ ἔχω, ἵνα, ὅταν ταραχθῇ τὸ ὕδωρ, ‡βάλῃ‖ με εἰς τὴν κολυμβήθραν· ἐν ᾧ δὲ ἔρχομαι ἐγὼ, ἄλλος ‡πρὸς‖ ἐμοῦ καταβαίνει. λέγει αὐτῷ ὁ Ἰησοῦς, ‡Ἔγειρε‖, ἆρον τὸν ‡κράβαττον‖ σου, καὶ περιπάτει...

ℵ Sinaiticus.

Μετὰ ταῦτα ἦν ‖ἡ‖ ἑορτὴ τῶν ἰουδαίων, καὶ ἀνέβη ὁ ἰησοῦς εἰσ ἱεροσόλυμα. ἔστιν δὲ ἐν τοῖσ ἱεροσολύμοισ +‡προβατικὴ‖ κολυμβήθρα, ‡τὸ λεγόμενον‖ ἑβραϊστὶ ‡βηθζαθα‖, πέντε στοὰσ ἔχουσα. ἐν ταύταισ κατέκειτο πλῆθοσ+ τῶν ἀσθενούντων, τυφλῶν, χωλῶν, ξηρῶν. + ἦν δέ τισ ἄνθρωποσ +‡τριάκοντα ‖καὶ ὀκτὼ‖ ἔτη ἔχων ἐν τῇ ἀσθενείᾳ ‖αὐτοῦ.‖ τοῦτον ἰδὼν ὁ ἰησοῦσ ‡ἀνακείμενον‖, καὶ γνοὺσ ὅτι πολυν +χρόνον ἔχει, λέγει αὐτῷ· θέλεισ ὑγιὴσ γενέσθαι; ἀπεκρίθη αὐτῷ ὁ ἀσθενῶν· κύριε, ἄνθρωπον οὐκ ἔχω, ἵνα, ὅταν ταραχθῇ τὸ ὕδωρ, ‡βάλῃ‖ με εἰσ τὴν κολυμβήθραν· ἐν ᾧ δὲ ἔρχομαι ἐγὼ, ἄλλοσ πρὸ ἐμοῦ καταβαίνει. λέγει αὐτῷ ὁ ἰησοῦς· ‡ἔγειρε‖, ἆρον τὸν ‡κράβακτόν‖ σου καὶ περιπάτει +ἐγένετο ὑγιὴσ ὁ ....

(1).– + indique les omissions; ‖ ‖ les additions; ‡ ‖ les substitutions.–

C.[1] Ephremiticus

Μετὰ ταῦτα ἦν ‖ἡ‖ ἑορτὴ τῶν Ἰουδαίων, καὶ ἀνέβη ὁ Ἰησοῦς εἰς Ἱεροσόλυμα.

Ἔστιν δὲ ἐν τοῖς Ἱεροσολύμοις ἐπὶ τῇ προβατικῇ κολυμβήθρα ἡ ἐπιλεγομένη Ἑβραϊστὶ Βηθεσδὰ, πέντε στοὰς ἔχουσα. ἐν ταύταις κατέκειτο πλῆθος † τῶν ἀσθενούντων, τυφλῶν, χωλῶν, ξηρῶν †.

Ἦν δέ τις ἄνθρωπος ἐκεῖ ‡ τριάκοντα καὶ ὀκτὼ‖ ἔτη ἔχων ἐν τῇ ἀσθενείᾳ ‖ αὐτου‖.

Τοῦτον ἰδὼν ὁ Ἰησοῦς κατακείμενον, καὶ γνοὺς ὅτι πολὺν ἤδη χρόνον ἔχει, λέγει αὐτῷ, Θέλεις ὑγιὴς γενέσθαι;

Ἀπεκρίθη αὐτῷ ὁ ἀσθενῶν, ‖ Ναὶ‖ Κύριε, ἄνθρωπον ‖δὲ‖ οὐκ ἔχω, ἵνα ὅταν ταραχθῇ τὸ ὕδωρ, ‡ ἐμβάλῃ‖ με εἰς τὴν κολυμβήθραν· ἐν ᾧ δὲ ἔρχομαι ἐγὼ, ἄλλος πρὸ ἐμοῦ καταβαίνει.

Λέγει αὐτῷ ὁ .....

D. Codex Bezae.

Μετὰ ταῦτα ἦν ἑορτὴ τῶν Ἰουδαίων, καὶ ἀνέβη † Ἰησοῦς εἰς Ἱεροσόλυμα. ‡ Ἔστιν δὲ ἐν τοῖς Ἱεροσολύμοις ‡ ἐν‖ τῇ προβατικῇ κολυμβήθρα ἡ ‡ λεγομένη‖ Ἑβραϊστὶ ‡ Βελζεθὰ‖, πέντε στοὰς ἔχουσα. ἐν ταύταις‖ οὖν‖ ‡ κατέκειντο‖ πλῆθος † τῶν ἀσθενούντων, τυφλῶν, χωλῶν, ξηρῶν, ‖παραλυτικῶν‖, ἐκδεχομένων τὴν τοῦ ὕδατος κίνησιν.† Ἦν δὲ † ἄνθρωπος ἐκεῖ ‡ τριάκοντα καὶ ὀκτὼ‖ ἔτη ἔχων ἐν τῇ ἀσθενείᾳ ‖αὐτοῦ‖.

Τοῦτον ἰδὼν ὁ Ἰησοῦς κατακείμενον, καὶ γνοὺς ὅτι πολὺν ἤδη χρόνον ἔχει, λέγει αὐτῷ, Θέλεις ὑγιὴς γενέσθαι; ‡λέγει‖ ‡αὐτῷ ὁ ἀσθενῶν,

Κύριε, ἄνθρωπον οὐκ ἔχω, ἵνα ὅταν ταραχθῇ τὸ ὕδωρ, ‡ βάλῃ‖ με εἰς τὴν κολυμβήθραν· ἐν ᾧ δὲ ἔρχομαι ἐγὼ, ἄλλος πρὸ ἐμοῦ καταβαίνει.

Λέγει αὐτῷ ὁ Ἰησοῦς,...

L. Codex Regius.

Μετὰ ταῦτα ἦν ‖ἡ‖ ἑορτὴ τῶν Ἰουδαίων † καὶ ἀνέβη † ΙΣ εἰς ἱεροσόλυμα † ἔστιν δὲ ἐν τοῖς ἱεροσολύμοις ‡ ἐν‖ τῇ προβατικῇ κολυμβήθρα τῇ ἐπιλεγομένη Ἑβραϊστὶ, Βηζαθὰ. πέντε # στόμα‖ ἔχουσα. ἐν ταύταις κατέκειτο πλῆθος † τῶν ασθενούντων. τυφλῶν, χώλων. ξηρῶν. † Ἄγγελος # δὲ‖ ‖κυ‖. κατα # καιρῷ‖ # κατέβενεν‖ ἐν τῇ κολυμβήθρα. καὶ # ἐτάρασσεν‖ τὸ ὕδωρ. ὁ οὖν πρῶτος ἐμβὰς μετὰ τὴν ταραχὴν τοῦ ὕδατος. ὑγιὴς # ἐγένετω‖ # ὁδήποτε‖ # κατήχετο‖ # νοσίματι‖.— Ἦν δέ τις ἀνος ἐκεῖ # τριάκοντα καὶ οκτω‖. ἔτη ἔχων ἐν τῇ ἀσθενεία ‖αὐτοῦ‖. Τοῦτον ἰδὼν ὁ ΙΣ; κατακείμενον καὶ γνοὺς ὅτι πολὺν ἤδη χρόνον ἔχει. λεγει αὐτῷ. θέλεις ὑγιὴς γενέσθαι Ἀπεκρίθη αὐτῷ ὁ ......

(1).— Voir la planche ci-contre.

33 : *Cursif*, f° 135 b.

ΟΤΙ Ο ΠΑΙΣ ΣΟΥ ΖΗ. ΕΠΥΘΕΤΟ ΟΥΝ ΤΗΝ ΩΡΑΝ ΠΑΡ ΑΥ
ΤΩΝ ΕΝ Η ΚΟΜΨΟΤΕΡΟΝ ΕΣΧΕΝ·
ΕΙΠΟΝ ΟΥΝ ΑΥΤΩ ΟΤΙ ΕΧΘΕΣ ΩΡΑΝ ΕΒΔΟΜΗΝ ΑΦΗΚΕΝ
ΑΥΤΟΝ Ο ΠΥΡΕΤΟΣ.
ΕΓΝΩ ΟΥΝ Ο ΠΑΤΗΡ ΑΥΤΟΥ ΟΤΙ ΕΚΕΙΝΗ ΤΗ ΩΡΑ ΕΝ Η ΕΙΠΕΝ
ΑΥΤΩ Ο ΙΣ Ο ΥΙΟΣ ΣΟΥ ΖΗ· ΚΑΙ ΕΠΙΣΤΕΥΣΕΝ ΑΥΤΟΣ ΚΑΙ
Η ΟΙΚΙΑ ΑΥΤΟΥ ΟΛΗ.
ΤΟΥΤΟ ΔΕ ΠΑΛΙΝ ΔΕΥΤΕΡΟΝ ΣΗΜΕΙΟΝ ΕΠΟΙΗΣΕΝ Ο ΙΣ
ΕΛΘΩΝ ΕΚ ΤΗΣ ΙΟΥΔΑΙΑΣ ΕΙΣ ΤΗΝ ΓΑΛΙΛΑΙΑΝ.
ΜΕΤΑ ΤΑΥΤΑ ΗΝ Η ΕΟΡΤΗ ΤΩΝ ΙΟΥΔΑΙΩΝ ΚΑΙ ΑΝΕ
ΒΗ Ο ΙΣ ΕΙΣ ΙΕΡΟΣΟΛΥΜΑ
ΕΣΤΙΝ ΔΕ ΕΝ ΤΟΙΣ ΙΕΡΟΣΟΛΥΜΟΙΣ ΕΠΙ ΤΗ ΠΡΟΒΑΤΙΚΗ
ΚΟΛΥΜΒΗΘΡΑ Η ΕΠΙΛΕΓΟΜΕΝΗ ΕΒΡΑΙΣΤΙ ΒΗΘΕΣΔΑ ΠΕΝ
ΤΕ ΣΤΟΑΣ ΕΧΟΥΣΑ. ΕΝ ΤΑΥΤΑΙΣ ΚΑΤΕΚΕΙΤΟ ΠΛΗΘΟΣ
ΤΩΝ ΑΣΘΕΝΟΥΝΤΩΝ ΤΥΦΛΩΝ ΧΩΛΩΝ ΞΗΡΩΝ· ΕΚΔΕΧΟΜΕΝΩΝ ΤΗΝ ΤΟΥ ΥΔΑΤΟΣ ΚΙΝΗΣΙΝ
ΗΝ ΔΕ ΤΙΣ ΑΝΘΡΩΠΟΣ ΕΚΕΙ ΤΡΙΑΚΟΝΤΑ ΚΑΙ ΟΚΤΩ ΕΤΗ ΕΧΩΝ
ΕΝ ΤΗ ΑΣΘΕΝΕΙΑ ΑΥΤΟΥ
ΤΟΥΤΟΝ ΙΔΩΝ Ο ΙΣ ΚΑΤΑΚΕΙΜΕΝΟΝ ΚΑΙ ΓΝΟΥΣ ΟΤΙ
ΠΟΛΥΝ ΗΔΗ ΧΡΟΝΟΝ ΕΧΕΙ· ΛΕΓΕΙ ΑΥΤΩ ΘΕΛΕΙΣ ΥΓΙΗΣ
ΓΕΝΕΣΘΑΙ.
ΑΠΕΚΡΙΘΗ ΑΥΤΩ Ο ΑΣΘΕΝΩΝ ... ΙΝΑ
ΟΤΑΝ ΤΑΡΑΧΘΗ ΤΟ ΥΔΩΡ ΕΜΒΑΛΗ ΜΕ ΕΙΣ ΤΗΝ ΚΟΛΥΜΒΗΘΡΑΝ
ΕΝ Ω ΔΕ ΕΡΧΟΜΑΙ ΕΓΩ ΑΛΛΟΣ ΠΡΟ ΕΜΟΥ
ΚΑΤΑΒΑΙΝΕΙ

Ephrémitique, f° 208, b.

le texte sacré. – Pourquoi ? – Dans quel but ? – A l'aide de quels moyens ? – Ce sont là des questions auxquelles il est plus difficile de répondre ; mais le fait principal est hors de contexte. Jamais de simples copistes n'auraient produit des textes aussi divergents. Et, pour ne citer qu'un fait qui le démontre, si les variantes des manuscrits ℵABCD, étaient le simple produit d'une loi naturelle agissant sur les copistes, comment cette loi naturelle n'aurait-elle pas continué d'agir sur les copistes des siècles postérieurs, et même sur les copistes de notre temps. Les lois naturelles sont immuables et éternelles : Leur opération ne varie jamais.

Ce n'est donc pas ici le fait de l'erreur, de la négligence ou de la faiblesse humaine, mais le fait de la volonté. –

Pour donner, une fois de plus, une idée des variantes des textes appartenant à la famille ℵABCDL nous allons reproduire les premiers versets du chapitre cinq de saint Jean, d'après les six éditions ℵABCDL.

« Manuscrits cursifs « qui sont cités par « les critiques modernes. »

4°. – En dehors des onciaux ℵABCDL, on n'a cité jusqu'à ce jour contre les deux versets du chapitre cinq de saint Jean que les cursifs 18, 33, 134, 157, 314. Mais, parmi ces documents d'une origine relativement moderne, il ne règne pas plus d'entente que parmi les onciaux. Un seul omet les deux passages, le cursif 157 ; deux omettent la fin du verset trois, les cursifs 18 et 314, et deux omettent le verset quatre, les cursifs 33, 134.

Si nous résumons les données que nous fournissent les manuscrits grecs, nous obtenons le Tableau suivant. Omettent

1° Les deux versets	2° Le verset 3,	3° Le verset 4 (1).
ℵBC, 157. –	AL. 18 et 314	D. 33, 134 (2).

---

(1) – Il aurait peut-être fallu citer parmi les manuscrits qui nient le cursif 14, à propos duquel le Révérend Scrivener (a) observe qu'il omet Ἄγγελος γὰρ κατὰ καιρὸν κατέβαινεν ἐν τῇ κολυμβήθρᾳ καὶ ἐτάρασσε τὸ ὕδωρ. – Où ce savant, généralement très exact, a-t-il

Du moment où cinq onciaux omettent les deux versets, ou bien l'un des deux, il n'est pas étrange qu'on trouve quelques cursifs qui en font autant. Il est naturel, en effet, que quelques uns de ces anciennes éditions aient traversé

---

puisé ce détail ? C'est ce que nous ignorons ; mais il est certain qu'il se trompe. Le cursif 14 est un des plus beaux petits manuscrits que possède la Bibliothèque Nationale. Il contient de charmantes miniatures où les Evangélistes sont représentés leurs évangiles à la main enveloppé d'un voile ; un détail que nous n'avons pas observé ailleurs. — Ce manuscrit a porté, ce semble, autrefois les cotes 2396 (note collée sur un feuillet de garde) et 3424 (sur le feuillet qui suit les tables des Canons). — Nous l'avons examiné, et nous pouvons assurer M. Scrivener que ce manuscrit contient parfaitement saint Jean V, 3, b — 4. Au folio 323, b, en bas, on lit ἄγγελος γὰρ à la fin de l'avant dernière ligne. La page se termine par la ligne suivante : Κατὰ καιρὸν κατέβαινεν ἐν τῇ, le premier Κ étant une majuscule rouge. — Le feuillet 324, a, débute par le mot κολυμβήθρα, à partir duquel commencent les astérisques (⁜), au nombre de quatre. — Le chiffre de la section Eusébienne λη est placé en regard du verset 5. — (a) voir Fred. H. Scrivener, A plain Introduction to the criticism of the New Testament, page 528 de la 2e édition (1874) et page 607 de la 3e (1883). — J. Griesbach est probablement l'auteur responsable de cette erreur, car on lit dans l'édition que Schulz a donnée de Griesbach : = (ce qui signifie : omet) ἄγγελος ... ὕδωρ 14. — David Schulz, Novum Testamentum graece .... Berlin, 1827, in-8°. — Tome I, page 521. —

(2). — Monsieur Hort ne cite que le cursif 314 et omet le 134. — (Notes on select readings, page 77, col. 1). — Mr Tischendorf, (VIIIe édition I, p. 784). cite les deux ; mais il est probable qu'il se trompe ; car dans la VIIe édition, il lit, les deux fois, 314, et non pas une fois 314 et l'autre fois 134. —

le cours du Moyen-Age en aient été reproduites, ne serait-ce qu'à titre de curiosités littéraires.

« Tendance de ces cursifs 33 et 157 appartenant à la famille des anciens onciaux. »

5°. – La seule question qu'il importe de résoudre est de savoir si les cursifs 18, 33, 134, 157, 314, appartiennent à la famille des Onciaux ℵABCDL. S'ils appartiennent à la même famille, il n'y a rien à ajouter sur leur compte. Ils peuvent nous fournir quelques données utiles pour résoudre les questions secondaires; mais, quant à la question principale, elle est résolue, une fois qu'on l'a tranchée par rapport aux Onciaux.

Quant aux cursifs 33 et 157, ils sont déjà suffisamment connus des critiques pour qu'on soit fixé sur leur compte. On les considère, et à bon droit, comme représentant la famille des anciens onciaux. – Le cursif 134 n'est, suivant toute vraisemblance, que le produit d'une erreur typographique commise par Tischendorf dans sa huitième édition. Le prote, au lieu de composer, les deux fois, 314, aura composé, une fois 314, et l'autre fois 134. Les deux nombres contiennent les mêmes chiffres. – Par conséquent, il n'y a pas lieu de se préoccuper de ce cursif, puisque aucun autre critique ne le cite. – S'il y a erreur typographique comme c'est presque certain, le cursif 314 omet les deux versets, la fin du verset trois et le verset quatre du chapitre cinq de saint Jean. –

Reste donc à savoir quelle est la tendance des deux cursifs 18 et 314. – Ces deux cursifs étant à Paris, nous avons pu les examiner à loisir. Et voici le résultat de nos observations. –

« Examen des cursifs 18 et 314. »

Avant de les soumettre à un examen scrupuleux, nous avions déjà quelques doutes, car nous avions parcouru, pendant deux ans, tous les cursifs de la Bibliothèque Nationale et nous n'avions pas souvenir qu'en dehors du 33, il y en eût un autre qui ne contînt pas les versets de saint Jean. Nos doutes ont augmenté, lorsque nous

avons eu jeté un coup d'œil sur les notes que nous avons prises à cette époque, puisque ces notes attestent l'existence des versets controversés dans ces deux manuscrits (1). Cependant, nous pouvions, nous aussi, nous être trompés. Il fallait, dès lors, remonter à la source, et vérifier qui, de nous ou des critiques contemporains, avait raison. Nous espérions bien que ce serait nous qui avions raison. Cependant, nous ne croyions pas qu'il fût possible de l'avoir autant. Le résultat de la vérification a dépassé nos espérances.

Nous avons donc pris en main le cursif 18, c'est-à-dire le manuscrit grec 47 de l'Ancien fonds. C'est un manuscrit qui suit le Texte Reçu. Il a été, d'ailleurs, copié à Constantinople, vers l'an 1364. Il porte aux marges l'indication des leçons ecclésiastiques. Tout fait donc supposer que ce manuscrit renferme les versets que nous étudions. Et, en effet, il les contient, f° 126, a, lignes 14-17. Les voici, du reste reproduits, ligne par ligne :

« Le cursif 18 doit « être effacé de la « liste. » Il contient « les versets de St « Jean. »

.... ἐκδεχομένων τὴν τοῦ ὕδατος κίνησιν.
Ἄγγελος γὰρ κατὰ καιρὸν κατέβαινεν ἐν τῇ κολυμβήθρᾳ.
καὶ ἐτάρασσε τὸ ὕδωρ. ὁ οὖν πρῶτος ἐμβὰς μετὰ τὴν τα-
ραχὴν τοῦ ὕδατος. ὑγιὴς ἐγίνετο ᾧ δήποτε κατείχετο νοσήματι.

Voilà donc un cursif qui ne doit pas figurer sur la liste, et par suite il n'y a pas lieu de se demander à quelle famille il appartient. Il est, d'ailleurs, assez évident qu'il appartient à la grande famille des manuscrits grecs du Nouveau Testament, à celle qui renferme le Texte Reçu (2).

---

(1). — Voir J. P. P. Martin, Description Technique des manuscrits grecs, etc., Paris, Maisonneuve. 1884, in-4°, pages 30 et 84. —

(2). — J. Martin Augustin Scholz décrit ainsi ce cursif dans son Novum Testamentum Græcè, 1830, Tome I, pages XLVII – XLVIII. — 18 (Act. 113. — Paul. 133. — Apoc. 51) Regius 47, olim 2241, emptus anno 1687, antea mo-

Restait un second cursif à examiner, pour contrôler nos observations et celles des critiques, le cursif 314 (1).

« Le Cursif 314 est « également cité à « faux. Description « de ce cursif. »

7°.— Pour ce qui regarde le cursif 314, l'affaire est encore plus grave. Non seulement, il y a erreur, mais on pourrait même dire qu'il y a mauvaise foi, si l'expérience ne nous avait pas montré maintes fois jusqu'où peuvent aller l'incurie et la négligence d'hommes d'ailleurs très honnêtes et très savants.

Le cursif 314 n'est pas un manuscrit à texte continu, c'est-à-dire, un manuscrit contenant le texte seul, et le texte *suivi* de l'Evangile. C'est un manuscrit accompagné de commentaires. Il diffère même des manuscrits de cette catégorie en ce que le texte n'est pas d'un côté et les commentaires de l'autre, par exemple, aux marges extérieures, en haut, en bas et à côté. Le cursif 314 présente le texte intercalé au milieu du commentaire. On cite quelques fragments du texte; puis on ajoute incontinent quelques lignes de commentaires, et ainsi jusqu'à la fin,

---

nasterii τοῦ Ζωοδότου Χριστοῦ, in oppido Myzithra, anno 1364, Constantinopoli in monasterio sancti Georgii manganorum manu Nicephori Cannavi exaratus, continet N. T. cum prologis, Synaxariis, psalmis et Canticis. Descripta et collata sunt a Scholz Evangelia (!!!) et Acta Reliqua verò cursim perlustrata (Fiez-vous aux collations de Scholz!).— Textus à Recepto raro recedit (Et Jean V, 3-4 ne sont pas dans le Texte Reçu!). Familiam igitur Constantinopolitanam ita refert, ut paucas habeat lectiones cum Alexandrinis communes.—

(1) — J. Martin Augustin Scholz, (Novum Testamentum græcè, I, page LXXXLV) décrit ainsi le cursif 314: 314. Reg. 209, ol. 247 et 2441.— Antea Boistaller, Membr. in fol. secl. XII. Cont. Joan. cum commentario perpetuo. Fam. Const. adhaeret coll. loco Sel. (même Jean V, 3-4, mais évidemment cursim!)

Ce volume a ceci de spécial, que le texte de l'Évangile est écrit en Onciale, tandis que le commentaire est en cursive. Enfin, en tête du commentaire, il y a généralement le nom de l'auteur auquel il est emprunté.

Ces détails suffisent déjà pour montrer ce qu'il faut penser de l'autorité qui s'attache au cursif 314.

En effet, ceux qui ont de l'expérience en ces matières, parce qu'ils ont parcouru un grand nombre de manuscrits, savent très bien que les documents, rédigés comme l'est le cursif 314, contiennent rarement le texte tout entier. Il n'y a, en général, que les fragments sur lesquels porte le commentaire. — Si donc on n'a rien à dire sur un verset, on le passe purement et simplement. Mais on ne peut pas conclure de là, ou que le copiste ne connaît pas ce verset, ou qu'il n'en admet pas l'authenticité; car, rien ne serait plus faux que cette conclusion. En effet, dans les documents de ce genre, ce n'est pas le texte (κείμενον) qui est le principal; c'est le commentaire (ἑρμηνεία). — Le texte n'est cité que dans la mesure où cela est nécessaire pour que le commentaire puisse être compris.

Par conséquent, on n'a nullement le droit de citer le cursif 314 contre saint Jean V, 3-4. — Mais ce n'est pas tout ce qu'il y a à dire: On peut prouver qu'on le cite à faux. — Voici, en effet, quelle est la disposition de ce manuscrit. —

Au f° 80, b, huit lignes avant la fin de la page, on lit en onciale ce qui suit: περὶ τοῦ λη ἔτη ἔχοντος ἐν ἀσθενείᾳ :— Τοῦτο πάλιν δεύτερον σημεῖον ἐποίησεν ὁ ΙC. ἐλθὼν ἐκ τῆς Ἰουδαίας εἰς τὴν Γαλιλαίαν. — En regard, à la marge, on aperçoit le chiffre ζ̄, qui est le numéro d'ordre du septième τίτλος. Ces mots sont suivis de quatre lignes de commentaires, en tête desquelles on lit le nom de Ἰωάννου ou de Jean Chrysostôme. — Au f. 81, a, on lit: 1° Jean V, 1 tout entier, puis six lignes — de commentaire

précédées de la sigle ιω.— 2° le verset 2 divisé en deux sections, dont la première est suivie de trois lignes de commentaires empruntées à Ammanius et dont la seconde est suivie de quatre lignes empruntées à Théodore (voir J. A. Cramer, Catenae, Tome II p. 227 et plus haut, pages 26-27).— 3° Le verset 3 a, jusqu'à ξηρῶν, inclusivement.— Cette première partie du verset est suivie d'un commentaire qui est emprunté à saint Jean Chrysostôme et débute par ces mots: Τίς δὲ ὁ τῆς ἀσθενείας (lire: θεραπείας) τρόπος (voir Patrol. Grecq. LIX, col. 203, C). Ce commentaire se continue pendant neuf lignes sur le recto et sur tout le verso. Après la septième ligne du verso, il y a une césure. Les mots καὶ μετ' ὀλ nous indiquent qu'on passe quelque chose dans les homélies de l'Archevêque de Constantinople, pour reprendre « un peu plus bas. »

On reprend, en effet, la même homélie un peu plus bas et la reprise commence par ces mots: Ἄγγελος γὰρ καταβαίνων ἐτάρασσε τὸ ὕδωρ, καὶ ἰατικὴν ἐνετίθει δύναμιν (voir Patrol. Grecq. LIX, col. 204, A et plus haut, page 17).— La première lettre de ἄγγελος ressort même un peu sur la marge et semble avoir l'air de tenir la place d'une citation formelle du texte, qui manque.—

« Conclusion pour « ce qui regarde le « Cursif 314. »

Il est vrai sans doute qu'on ne cite en propres termes, ni la fin du verset 3, ni le verset 4, mais à qui fera-t-on croire que l'auteur de cette chaîne aurait rapporté cette page de saint Jean Chrysostôme, s'il n'avait pas admis ces versets, puisque, dans cette page, il n'est question que de l'ange qui vient agiter l'eau ?— Évidemment il n'y aura personne ayant un peu de sens et d'expérience qui penche vers la négative.— Le commentaire de saint Jean Chrysostôme se continue jusques à τοῦτον τὴν καρτερίαν (voir J. A. Cramer, Catenae, Tome I pages 227-228.— Patrol. Grecq. LIX, col. 204, A-C).— Le verso du feuillet 81, se termine par deux lignes empruntées à Ammonius (πρ = πρεσβυτέρου) après quoi, au haut

du feuillet 82, a, vient la citation du verset cinq.

Si on devait, d'ailleurs, ranger parmi les autorités négatives, le cursif 314, parce qu'il n'intercale pas, dans le texte du commentaire, une citation formelle de Jean V, 3b et 4, il faudrait aller plus loin et grossir la liste en y ajoutant beaucoup d'autres manuscrits. On pourrait y ajouter, par exemple, ceux dans lesquels J. A. Cramer a copié sa chaîne sur saint Jean, puisqu'ils passent les versets 3, 4, 5 tout entiers, ou peu s'en faut. Ces versets sont seulement visés dans le commentaire, exactement comme dans le cursif 314, généralement dans les mêmes termes[1].

Voilà ce que deviennent beaucoup de faits avancés par les critiques modernes, lorsqu'on les examine de près, non pas seulement en courant (cursim) et à la hâte, mais avec réflexion ! Ils s'évanouissent comme des brouillards devant le soleil, ou ils changent même complètement de nature. Ils se retournent, en effet, quelquefois, contre ceux qui les ont avancés, ainsi que cela a lieu dans le cas présent.

Mais ce n'est pas tout : il reste encore à recueillir une leçon : Depuis combien de temps cite-t-on les cursifs 18 et 314 contre saint Jean V, 3 et 4 ? — Nous avons eu la curiosité d'aller à la source et de chercher l'auteur responsable de ces bévues.

« Reconstitution d'un arbre généalogique. — Facilité avec laquelle les erreurs se transmettent et se perpétuent. »

8°. — Nous avons donc remonté le cours des générations critiques, en laissant toutefois de côté S. P. Tregelles qui a trouvé plus simple de ne s'occuper jamais des cursifs qui diffèrent des manuscrits anciens, qu'on appelle du nom de « premiers », de « principaux », de « plus importants » de « seules autorités ». Une fois Tregelles passé, le premier auteur qui s'est présenté sur notre route a été J. Martin Augustin Scholz, qui a donné une édition critique du Nouveau Testament en 1830-1836.

Nous avons à peine besoin d'ajouter qu'on retrouve, chez lui, la même énumération que dans Tischendorf, l'erreur typogra-

---

(1). — J. A. Cramer, Catenæ, Tome II, pages 227-229. —

phique exceptée. D'après lui omettent

3b AL. 18.

3b-4. BC* 157. 314.

4 D. 33 (1).

Nous avons donc là un aïeul et nous pouvons dire déjà : « Scholz genuit Tischendorf. » — Mais, il faut ajouter aussi : « Griesbach genuit Scholz. » Scholz n'a fait qu'un changement. Le manuscrit que J. Griesbach désigne par ces mots : « Cod. Reg. 2441. »(2) J. M. A. Scholz le désigne par le numéro d'ordre qu'il lui assigne dans la liste générale dressée par lui : 314 = Reg. 209, ol. 247 et 2441 (3). »

Le cursif 314 a porté successivement les cotes suivantes : « CCXLVII, (catalogue Rigault), 247 (catalogue Dupuis), 2441 (catalogue Clément), et enfin 209 dans le catalogue imprimé en 1740.

Mais où Griesbach a-t-il puisé ce qu'il dit du cursif 18 et du Reg. 2441 ? — Il n'y a pas de doute qu'il a puisé cela dans ses prédécesseurs, non pas dans Matthaei qui n'a jamais étudié les manuscrits de Paris, dans Birch (4) qui

---

(1).— Scholz adopte la notation de J.J. Griesbach et ne fait, le plus souvent, que la copier. « ἐκδεχομένων .... νοσήματι = (c'est-à-dire omettent) BC* 157. 314. Copt. ms. Sah. Nonn. — ἐκδεχομένων ... κίνησιν = A*L. 18.— Novum Testamentum Græcè I, page 362.—

(2).— J.J. Griesbach (Novum Testamentum, Græce I, p. 448), s'exprime ainsi : « ἐκδεχομένων .... νοσήματι = BC* 157; cod. Reg. 2441. Copt. ms. » (Le signe =, d'après les Prolégomènes, Ibid. I, page XCII, « indicat probabilem omissionem, neque tamen adeo certam, ut nullus dubitationi locus superesit. ») — ἐκδεχομένων .... κίνησιν = A*L. 18. »

(3).— J. M. Scholz. Novum Testamentum I. p. LXXXIV.

(4).— And. Birch (Quatuor Evang. Græce. p. 558) nous donne les renseignements suivants : Hoc comma de-

n'est allé qu'en Italie et à Rome, mais dans JJ. Wetstein[1].

Nous voilà donc revenus à J. Wetstein, à celui qui a commencé à organiser la liste des Cursifs. C'est à lui, ce semble, qu'il faut attribuer ce qu'on affirme du cursif 18. On dirait même que Griesbach avait conçu quelques doutes sur l'exactitude de la notation de Wetstein; car, à propos du Cursif 18, il s'exprime ainsi : « 18 (=) 47 Regius. « Si Fides habenda Wetstenio, olim 2241, qui nunc numero « 47 signatus et anno 1364 scriptus est[2].» Tout cela est bien exact; mais ce cursif 18 contient parfaitement les versets 3 et 4 du chapitre cinq de saint Jean, f°. 126, a, lignes 14-17.

9°. - Reste donc toujours le « Regius 2441 » légué par J. Wetstein à J. Griesbach, transformé par J. M. A. Scholz en cursif 314, et transmis, sous ce nouveau masque à Tischendorf, et à tous les critiques postérieurs. Wetstein l'a-t-il inventé ?- Non, il l'a emprunté au Père de la critique textuelle biblique, à J. Mill : « [Omittit] codex Regius 2441, probante J. Jac. Cramero et Millio. Proleg. 443[3].»

---

est in Vat. 1209, Urb. 2.- Asteriscis notatur in margine codd. Vatt. 354 (= S). 1548 (= 145), Barbb. 10 (= 161). 115 (= 166).- Obelis notatur in Versione Syr. Philox.-

(1).- J. Wetstein (Novum Testamentum Graecum I, p. 869), s'exprime ainsi à propos de Jean V, 3, b: [**Omittunt**] a prima manu C. à prima manu. L. 18. **Codices** Coptici Mss. Codex Regius 2441. probante J. Jac. Cramero et Millio, Proleg. 443. A propos du verset 4, il dit : [omittunt] C a prima manu D. 33. Cod. Reg. 2441. Asteriscis notatur 21. 36. Cod. Reg. 3423 (?). Obelo. 2242 et 44.-

(2).- Novum Testamentum, 1796, in 8° Tome I. Prolégomènes, page CV.-

(3).- Novum Testament. I, page 869. Nous n'avons pas

« Avenir probable « des listes qu'on a « dressées contre « Jean V, 3b-4. »

Il y a donc 100 ou 180 ans qu'on répète la même erreur, sans que personne ait songé à vérifier les citations et à voir si ce qu'on dit est vrai ! Ainsi vont les choses en ce monde, dans le domaine de la science comme ailleurs ; et nous sommes sûr qu'elles iront encore longtemps de la même manière. Malgré ce que nous avons pu dire, nous serions fort étonné de voir les cursifs 18 et 314 disparaître de la liste des documents qu'on cite contre Jean V, 3-4. Nous serions, au contraire, plus porté à penser qu'on grossira cette liste d'un nouveau cursif, le cursif 134, qui est le fils d'une erreur typographique commise par Tischendorf !

« Conclusion pour « ce qui regarde les « manuscrits grecs. »

10°. – En résumé, si on met de côté les manuscrits, qui ne doivent pas figurer dans la liste, ceux qui rejettent tout ou partie du passage, que nous étudions, se réduisent aux suivants. Rejettent :

le verset 3 b et le verset 4 : ℵBC. – 157.
le verset 3, b seul : A.L. –
le verset 4 seul : D. 33. –

Tous ces manuscrits, bien que différant les uns des autres, rentrent cependant, par quelques côtés, dans la même catégorie. –

Paragraphe deuxième.

Manuscrits qui doutent ou qui transmettent d'anciens doutes.

1°. – Les critiques modernes ne manquent guère de remarquer, quand ils parlent de saint Jean V, 3b-4, que plusieurs manuscrits accompagnent ces versets d'astérisques (※) ou d'obèles (÷). SΛΠ et 17 cursifs, pour le moins, accom-

---

retrouvé le passage de J. Mill, auquel renvoie Wetstein, dans l'édition in folio de 1707. –

pagnent le verset 4 d'astérisques ou d'obèles (1). » « Praeterea asteriscis notant dit Tischendorf (2), S π. 14. 21. 24. 32. 36. 145. 161. 166. 230. 299. 348. 408. item obelis Λ. 262. 269. δ. K*W^Scriv. » Trégelles ne nous parle pas de ces obèles et de ces astérisques par la raison bien simple que, dans son édition, il ne sort guère de la famille des manuscrits ℵ A B C D. Mais J. Martin Scholz avait déjà préparé les voies à la longue énumération faite par Tischendorf, en puisant lui-même, bien entendu, dans Griesbach, qui, à son tour, avait puisé dans Wetstein. Le tableau suivant, indique les transformations et les additions successives.

« Manuscrits accompagnés d'astérisques et d'obèles. »

Wetstein (3).	Birch.	Griesbach.	Scholz.	Tischendorf.	Scrivener.
„	S*	S	S	S	S
„	„	„	„	π*	π
„	„	„	„	„	8*
„	„	„	„	„	11*(?)
„	„	„	14*	14	14
21*	„	21	21	21	21
„	„	24*	24	24	24
„	„	„	32*	32	32

(1). – A. J. Hort, Notes on select readings, page 77. col. 1. –

(2). – Huitième édition, p. 784. – Voir septième édition, p. 575. –

(3). – J. Wetstein et J. J. Griesbach donnent les numéros d'ordre des Cursifs, en y intercalant toutefois, de temps à autre, les cotes de certains manuscrits, dans leurs bibliothèques respectives. – A. Birch ne donne jamais que les cotes des manuscrits. J. M. A. Scholz a traduit toutes les cotes dans leurs équivalents; et ce sont les équivalents ou les numéros d'ordre des cursifs dans la liste générale que tous les critiques citent depuis Scholz. – Scholz a copié Griesbach et Birch. – Nous indiquons par un astérisque (*) placé à côté de chaque numéro, les additions que les divers critiques ont faites à la liste. –

Wetstein.	Birch.	Griesbach.	Scholz.	Tischendorf.	Scrivener.
36*	"	36*	36	36	36
"	145*	145	145	145	145
"	161*	161	161	161	161
"	166*	166	166	166	166
"	"	230*	230	230	230
"	"	"	299*	299	299
"	"	"	348*	348	348
"	"	"	408*	408	408
"	"	"	"	"	507*
"	"	"	"	"	512*
"	"	"	"	"	575*
"	"	"	"	"	606*
"	"	"	"	Λ*	Λ*
"	"	"	262*	262	262
"	"	"	269*	269	269

« Additions qu'on « pourrait faire à « cette liste. »

2°. – Puisque ces détails paléographiques semblent si importants à certains critiques modernes, avant d'aller plus loin, nous observerons qu'on pourrait les multiplier et qu'il serait facile d'allonger un peu la liste ci-dessus. C'est ainsi, par exemple, qu'on trouve des astérisques (※) rouges dans les cursifs 65, f° 255, b; 348, f. 157, a, 1-2; 575 f° 222, a (⁂), ainsi que dans le manuscrit LXVII du catalogue de Muralt, f. 211, b –

---

(1). – La notation de Wetstein est tellement incorrecte qu'on ne peut pas trop deviner ce qu'il veut dire – « Obelo 2242 et 44 » – Le numéro 2242 indique évidemment un Regius. Dans ce cas, il s'agit du cursif 8. Et, en effet, le cursif 8 porte (f. 169, a, 1), non pas des Obèles (∸ ou ÷) mais le signe ⁊, et cela seulement devant le verset 4, nullement devant la fin du verset 3. – Quant au manuscrit 44, de quoi s'agit-il? – Il est impossible de le deviner, car de Reg. 44, il n'y en a pas qui contiennent les Évangiles, ni dans les anciens, ni dans les nouveaux catalogues. –

212, a.– Dans le cursif 635, f° 266, b, les astérisques sont dorés.
Dans le cursif 114; f. 230, b; 569, f. 160, b; 635, f° 266, b; les as-
térisques ont la forme ordinaire. Ils sont remplacés par le signe ⋗
dans le cursif 44, f 192, b (peut-être le 44 de Wetstein – Voir
note préc.); par le signe S dans le cursif 446, f. 175. Dans le
cursif 408, les astérisques n'atteignent que le verset 4. Dans
le manuscrit 459, f 227, b du Musée Roumianzoff, à Moscou,
les astérisques (⁎), au nombre de cinq, ne s'étendent que sur
la seconde partie du verset 4, à partir de ὁ οὖν πρῶτος. Ce
n'est pas tout: voici des signes dont les critiques n'ont ja-
mais parlé. Dans le cursif 439, f. 182, a, 1-2, on remar-
que dans la marge placée entre les deux colonnes, une belle
croix, au dessous de laquelle une main moderne a tracé la si-
gle ὥ Γ'. Cela signifierait-il « Heure troisième ? » – Question
posée aux connaisseurs. Dans le cursif 79; f 233, a, à côté
de ces versets de saint Jean, on aperçoit une miniature dans
laquelle un ange est représenté agitant l'eau de la piscine
de Béthesda. On trouve une peinture du même genre dans le
manuscrit De Muralt CV, f 193. (Les feuillets sont trans-
posés Cfr. 194, b).– Dans le cursif 419, f° 226, a, b, le texte
de ces versets est accompagné, comme tout le reste, de notes mu-
sicales. Dans l'évangéliaire 368, qui faisait autrefois partie de
la Collection Hamilton, il y a toute une série de peintures
exécutées avec le goût le plus parfait. Dans la marge du milieu
(f° 29, b), on a représenté le Christ, la Piscine et les malades
couchés côte à côte, qui attendent que l'eau soit agitée. Dans
la marge du bas on a peint le Paralytique qui emporte son lit
sous les regards d'un Pharisien, d'un Sadducéen et d'un scribe.
Rien de plus curieux que la pantomine et l'attitude de ces divers
personnages. Le Pharisien semble dire au paralytique: « Comment,
malheureux! vous emportez votre lit, un jour de Sabbat? – »
Le Sadducéen, s'il pouvait parler, s'exclamerait de la manière
suivante: « Cet homme a été guéri subitement! Est-ce possible?
– Je n'en reviens pas! » Quant au Scribe, il profère ce cri de

Autres manuscrits dont les critiques n'ont pas parlé.

haine et de colère : « Quel mépris de la Loi ! » — On voit que tout le monde n'a pas considéré ce passage de saint Jean comme apocryphe. — Cet Évangéliaire appelle aussi le Dimanche du Paralytique, le troisième dimanche après Pâques. — Τῇ γ̄ κυριακῇ τοῦ παραλύτου εἰς ὄρθρον ζήτει ἑωθ ε̄. εἰς λειτουργίαν ἐκ κατὰ Ἰω. — On voit que les critiques n'ont pas tout dit, et nous n'avons nullement la prétention d'épuiser la matière. En parcourant les trois ou quatre cents manuscrits qu'il y a en Italie, en Espagne ou en Angleterre, on pourrait grossir un peu la liste que nous venons de dresser. — Peut-être même ne serait-ce pas sans profit, car cela pourrait aider à découvrir la vérité.

« Quelle est la portée de ce fait ? »

3°. — Il y a donc des astérisques (⁕, ✳) noirs, rouges, dorés, des obèles (÷), des signes de diverses formes (>, S, etc), tantôt devant les deux versets, tantôt devant le verset 4, tantôt devant la seconde partie du verset 4 seulement. C'est un fait, mais qu'elle est la signification et la portée de ce fait ? —

Il va de soi que les critiques n'hésitent pas à voir, dans tous ces signes, une signification négative, une signification hostile à l'authenticité des versets 3 et 4. Certains critiques paraissent doués d'une singulière faculté d'intuition et de divination. A propos d'un passage semblable à celui que nous étudions, un critique et des plus considérables s'exprime ainsi : « In margine » extat signum quoddam, exprimens ferè Folii figuram, quod » alibi in codice nusquam vidi. Indicare videtur (comment cela parait-il ?) pericopam hanc in aliis libris non haberi. — (J. Griesbach, Symbolæ Criticæ, page 324). — J. Griesbach se montre encore raisonnable : il se contente de dire videtur, « il paraît » ; d'autres critiques ne se contentent pas de ce « paraît » et n'hésitent pas à affirmer, sur la seule présence d'astérisques ou d'obèles en regard de saint Jean V, 3-4, que ces versets sont bien certainement apocryphes. Le verset 4 dit Mr. Westcott, est marqué comme apocryphe dans un très grand

nombre de manuscrits ».(1) Mais il nous semble que c'est aller bien vite. D'autres savants se sont montrés plus réservés : « Ut suspectam, dit Bengel, vel potius ut in publicâ lectione transmittendum notant græci (codd.) parisini tres ».(2) – Ch. Fréd. Matthæi qui rapporte cette parole de Bengel, ajoute : « Hæc conjectura mihi simillima videtur. Cette conjecture me paraît très vraisemblable(3).

Sur quoi s'appuie-t-on, d'ailleurs, pour donner à ces astérisques, à ces obèles, à tous ces signes divers, une signification hostile ? – Est-ce sur le sens naturel de ces signes ? – Evidemment non. – Est-ce sur le sens traditionnel ? – Pas davantage, car quelques-uns de ces signes ont eu et ont conservé une autre signification. Origène, d'après saint Jérôme, avait donné à l'astérisque (※) et à l'obèle (÷) des significations diamétralement opposées : « Signum posuit Asterisci, id est, stellam, » quod prius absconditum videbatur, illuminet et in medium

---

(1). – Holy Bible, New Testament, II, page 94, col. 1. – « The » whole of V. 4 is omitted by D, 33, and by some Latin copies, and is » marked as spurious in very many mss. »

(2). – Dans Ch. Fr. Matthæi, Nov. Test. IV, page 83. –

(3). – A titre de curiosité nous pouvons citer, sur la signification des Obèles et des astérisques, l'opinion de Richard Simon, qui était un assez grand critique pour son temps et qui le demeure encore même dans le nôtre. Cette histoire, dit-il, est marquée d'un obèle » ou petite broche, ou de quelque autre note semblable, pour montrer » qu'elle n'est point du texte de l'Evangile. (Histoire critique du Nouveau Testament, chap. XIII, page 145 de l'édition de Rotterdam, 1689, in-4°). – « On a mis au commencement de cha- » que ligne cette marque ※ en forme d'astérisques, comme si » l'on avait voulu montrer par là qu'on l'avait prise d'autres » exemplaires, et qu'on l'avait insérée dans le texte (Ibid. p. 147). – Nous sommes de l'avis du Rév. Scrivener. Nous pensons qu'en général les scribes ont placé ces obèles et ces astérisques sans beaucoup de discernement.

» proferat .... ubi autem quod in hebraeo non est, in graecis » codicibus invenitur, Obelon, id est jacentem praeposuit vir- » gulam, quam nos latine, veru, possumus dicere; quo ostendi- » tur jugulandum esse et confodiendum, quod in authenticis » libris non invenitur (Patrol. Latine, Tome XXII, col. 840, (-D). — Par conséquent, d'après Origène et saint Jérôme, l'astérisque (※, ⁜), au lieu d'infirmer l'authenticité des versets de saint Jean, ne ferait, au contraire, que l'affirmer et la mettre plus en lumière (illuminet et in medium proferat). Ce serait une protestation contre les manuscrits ℵ A B C D et leurs auteurs! Quant aux obèles, on n'en rencontre presque jamais devant ce passage, à moins qu'on prenne les signes ⇢, S, pour des obèles.

4°. — Saint Jérôme, Origène, répondent les critiques modernes, de quoi nous parlez-vous? — Il y a longtemps que nous avons mis ordre à leurs dires. Ces écrivains ont raison, lorsqu'ils pensent comme nous. Ils ont tort s'ils ne s'entendent pas avec nous; astérisques et obèles n'ont qu'une signification et une signification exclusive. Ces signes veulent dire que les versets de saint Jean sont apocryphes!

« Certains manuscrits distinguent les astérisques des obèles. »

Il est évident que, devant un pareil parti pris, il n'y a plus moyen de raisonner. On aurait beau observer que les copistes semblent distinguer quelquefois l'astérisque de l'obèle, qu'on n'aboutirait à rien. Ainsi le cursif 408, qui place des astérisques devant le verset 4 du chapitre cinq de saint Jean, met, quelques pages plus loin, devant VII, 53-VIII, 11, des obèles devant le récit relatif à la femme adultère. Est-ce que ces astérisques et ces obèles ont la même signification? Et ce n'est pas tout: On trouve encore tel ou tel document — nous en citerons bientôt un exemple — qui place des astérisques (※) devant le commencement du verset 4, et qui met des obèles (÷) devant la fin du même verset 4. — Est-ce qu'il n'y a pas là une intention évidente de distinguer, et les deux signes, et les deux parties du verset? — La vérité est qu'il n'y a presque

pas un manuscrit qui ne contienne, une fois ou l'autre, devant d'autres passages de l'Écriture des signes ⟩, S, >, —, des ÷ ou des astérisques ×, ⋇. Dans le manuscrit 58 de Paris (Cursif des Actes 115) f. 26, b, 1–2, toute la lettre des Apôtres aux fidèles d'Antioche est accompagnée d'obèles (÷), dira-t-on aussi que, d'après le copiste de ce manuscrit, cette lettre est apocryphe? (1).— Évidemment des affirmations de ce genre n'ont pas le sens commun! Si on veut, par conséquent, savoir quelle est la signification de tel signe en particulier, il faut examiner chaque cas: quelquefois on pourra tirer des conclusions certaines, mais le plus souvent on restera dans le doute (2).

5°.— Mais en définitive, nous dit-on, que faut-il penser de tous ces signes placés devant saint Jean 3 et 4?— « Que faut-il penser « de ces signes? »

---

(1).— Dans les manuscrits où le texte est accompagné de commentaires, le texte est souvent distingué du commentaire par l'obèle (÷), plus souvent par le signe ⟩, ou 7, ou ∾.— Dans les manuscrits des Actes et des Épîtres pourvus de tout ou partie de l'appareil Euthalien, les citations de l'Ancien et du Nouveau Testament sont toujours distinguées par quelques signes.—

(2).— Il est des cas où les copistes eux-mêmes font connaître le sens des signes (⁜, ⋇, ÷ ιβ̃, ♁, etc.) qu'ils emploient; mais ces cas sont relativement rares. Nous n'avons pas souvenir d'avoir trouvé un seul manuscrit des évangiles qui contînt des annotations sur la valeur des signes.— On les trouve expliqués dans la Paleographia graeca de B. Montfaucon, quelquefois même dans des catalogues de Manuscrits grecs. Voir, par exemple, Joseph Pasini, Codices Manuscripti Bibliothecae R. Taurinensis, Tome I, pages 92–93. Voici ce que le copiste du manuscrit XXI, b, V, 1, dit, en cet endroit, de l'astérisque (⋇): ὁ ἀστερίσκος τέτακται ἐν τοῖς χωρίοις ὁ θεολόγος περὶ τῆς ἐνσάρκου οἰκονομίας τοῦ μεγάλου θεοῦ σωτηρος ἡμῶν Ἰησοῦ

Il est possible que ces ※ n'aient eu primitivement qu'une signification liturgique, indiquant que ces versets passés dans une leçon étaient lus dans une autre. Il est possible que, chez quelques personnes, ces astérisques et ces obèles aient été destinés à indiquer, ou les doutes qu'elles avaient elles-mêmes sur l'authenticité de ces versets, ou les doutes qu'elles avaient entendu formuler par d'autres. Il est possible et même très probable que ces signes auxquels on attachait primitivement une signification en ont reçu une seconde avec le temps. On s'est mépris sur leur sens et sur leur portée. L'un voulait dire une chose par ces signes; ceux qui sont venus plus tard, leur en ont attribué une autre. Si ces versets n'étaient pas absents de quelques manuscrits, on ne verrait pas, dans les astérisques ou les obèles, cette signification hostile, de même peut-être que si on n'avait pas commencé par apposer des astérisques ou des obèles à côté de ces versets, on ne les aurait jamais supprimés dans quelques documents.— Tout cela se comprend à merveille; mais, pour affirmer l'un plutôt que l'autre, il faudrait avoir des preuves, des témoignages précis, ou des faits concluants.— Or, on n'a et nous n'avons rien de tout cela.—

«Résumé et Conclusion pour ce qui regarde les manuscrits grecs.»

En résumé, quatre manuscrits qui ne contiennent pas les deux versets, deux qui ne contiennent pas le verset 3; deux qui ne contiennent pas le verset 4, et une vingtaine de manuscrits qui marquent tout ou partie de ces versets de quelque signe, d'astérisques (※, ✻), d'obèles (÷), de ⇾, S.— Et voilà tout! Oui, voilà tout sur douze à quinze cents manuscrits grecs des Evangiles que l'on possède! N'est-ce pas, en vérité, peu de chose, surtout alors qu'on ne rencontre aucune trace de controverse dans la tradition chrétienne?—

Passons maintenant aux manuscrits rédigés en d'autres langues.

Χριστοῦ διαλέγεται διὰ τὸν φανέντα τοῖς μάγοις θεῖον ἀστέρα.— p.93.— On trouve des notes semblables dans le manuscrit du saint Synode, à Moscou, 60, f° 2, α et suivants.

Article deuxième.

Déposition des manuscrits rédigés en d'autres langues que le Grec.

Pour ce qui regarde les manuscrits rédigés en d'autres langues que la langue grecque, nous parlerons successivement des manuscrits latins, des manuscrits syriens, arméniens et Coptes. De cette manière on verra plus clairement la façon dont les documents se groupent.

Paragraphe premier.

Déposition des manuscrits latins.

« Manuscrits latins qu'on cite en général contre St Jean V, 3-4. »

En ce qui regarde les Latins, voici comment se classent les manuscrits : On cite généralement comme ne contenant pas le verset 4, les manuscrits f, l, harl*, san. le manuscrit de Paris 4582* et un autre manuscrit du collège saint Louis — 3b et 4., le manuscrit q.—

1°.— Il ne nous est pas possible de dire quelque chose de précis de plusieurs de ces manuscrits, parce que les uns sont perdus, que les autres ne sont pas publiés et que les autres ne sont pas passés entre nos mains.

« Recherches opérées sur les manuscrits qui sont à Paris »

Ainsi, pour les deux manuscrits qu'on déclare être à Paris, à cette heure, on ne sait plus où ils sont. Il était inutile de chercher celui qu'on prétend avoir existé autrefois dans le collège de saint Louis, premièrement, parce qu'on ne sait pas ce qu'est devenue la bibliothèque de ce collège et qu'en second lieu on n'en donne pas la cote.—

Quant au Reg. 4582*, il s'agit évidemment du 4582. A. C'est ainsi, en effet, que les savants étrangers désignent généralement les manuscrits de nos fonds quand ils sont ac-

compagnés d'un A. Nous avons fait venir le manuscrit et nous avons été très étonné de nous trouver en présence d'un volume de droit civil et de droit canonique, dont le Catalogus Regius décrit ainsi les sections : 1° Thomae de Pipernia, legum „doctoris Bononiensis, tractatus de fama et de ejus inter judican-„dum probationibus. — 2° Anonymi quaestio super consuetudine „retractus. etc., etc.. Et cela continue ainsi jusques au n° onze. On nous fait, pensons nous, aisément grâce du reste. — Voilà donc encore une erreur qui se répète depuis Wetstein, jusques à Tischendorf, en passant par I. M. Scholz et I. Griesbach. — Toujours la généalogie accoutumée (1). —

Inutile de s'occuper davantage de manuscrits qui n'existent plus et n'ont peut-être jamais existé.

2°. — Deux manuscrits ne sont pas encore publiés, que nous

---

(1). — Il est rare que le Catalogus Regius ait des numéros doubles, par exemple, 4582 et 4582, A. Il semblerait donc qu'il n'y a pas erreur de numéro dans les livres de critique biblique. Cependant, nous ne supposons pas que tout ait été inventé; il faut qu'il y ait une cause à cette erreur. Pour la retrouver nous avons fait des recherches dans les vieux catalogues de la Bibliothèque Nationale, et nous avons trouvé dans celui de 1683, parmi les manuscrits de Mazarin, un 4582 ainsi décrit : « Evangelia litteris uncialibus scripta ». — Ce manuscrit a dû disparaître de 1682 à 1740, car il n'a pas de numéro correspondant dans le Catalogus Regius. Il est donc possible que quelque érudit du 17e siècle ait vu le « Cod. Mazarinaeus 4582 » qu'un Scholz, un Griesbach, un Wetstein ont transformé ensuite en Regius. — Mais, encore une fois, ce ne sont là que des conjectures. De 4582* (ou 4582, A) qui contienne les Evangiles, il n'en existe pas. — I. Griesbach paraît être l'auteur de la méprise. — On lit, en effet, dans son édition : « Om. Arm. ms. Cant. Brix. Harl.* Reg. Lat. 4582* et Paris. in collegio, Ludov. [Ra] Aug. Ἄγγελος ad ὕδωρ asterisco. —

sachions, à savoir le q (Monacensis) et le San (Sangallensis).
Il faut, par suite, nous en rapporter à Tischendorf et espérer
que, cette fois, il sera plus exact que dans ses notes précédentes;
qu'il parlera de visu et non pas seulement d'après les notes
de ses prédécesseurs.—

3°.— Restent donc trois manuscrits latins, l' f ou Brixianus « Quelques manuscrits
publié par Bianchini dans l'Evangelium quadruplex 1740, le l (Rhe- latins ne contien-
digerianus) publié par H. F. Haase Breslau, 1865-1866. Et « nent pas ces versets »
le manuscrit Harléien 1775 (1).

4° Que deux, trois, quatre, même dix manuscrits latins,
sur peut-être plus de vingt mille, n'aient pas l'un des deux
versets, ou même aucun des deux versets, cela ne peut tirer à
conséquence. Cela prouve qu'il y a quelques personnes qui n'ont
pas admis l'authenticité de ces deux versets, ou qui ont interprété,
dans ce sens, les astérisques de quelques manuscrits grecs. Or, on
ne peut pas nier que ces deux versets n'aient eu, autrefois com-
me aujourd'hui, quelques adversaires. Ce n'est pas l'existence
d'un doute que nous cherchons à établir, c'est l'étendue—
même de ce doute que nous voulons déterminer.

Paragraphe deuxième.

Déposition des manuscrits Syriens (2)

1°.— Jusqu'ici on n'a cité, parmi les manuscrits Syriens, « Un seul manus-
comme ne contenant pas les versets 3, b et 4, que le manus crit Syrien ne con-
crit Curetonien, dont nous avons parlé précédemment. tient pas les versets
Ce manuscrit n'est certainement pas aussi ancien que « de St Jean V, 3, b
et 4.— »

---

(1).— Les versets 3b-4 ont été ajoutés à la marge, dans
le manuscrit Harléien 1775, f. 390, b, mais de seconde main.
Nous l'avons constaté nous-même.—

(2).— On trouvera, à la fin du cours de cette année, un ta-
bleau général résumant les données que fournissent les mss grecs,
Syriens, Arméniens et Coptes, sur cette question et autres questions congénères

quelques personnes ont voulu le faire. Nous avons des manuscrits plus anciens que celui-là, incontestablement; même des manuscrits de la Péchito. Il est ancien, cela est vrai; personne ne le conteste; mais le mot ancien est un mot très relatif; car les manuscrits antérieurs au dixième siècle sont tous censés anciens. A plus forte raison ceux qui sont du VIIe, du VIIIe et du IXe siècles. Si nous jugeons du manuscrit Curetonien, par un seul détail paléographique, la ponctuation rouge à signification stichométrique ferait descendre ce manuscrit à une époque relativement basse. L'usage d'une ponctuation en encre rouge dans les manuscrits syriaques est relativement moderne. Nous ne croyons pas qu'on trouve d'exemple certain antérieurement au VIIIe siècle. Cette ponctuation rouge semble être dans l'écriture syrienne une importation arabe. Les manuscrits arabes des Evangiles ont tous cette ponctuation rouge. Les manuscrits coptes postérieurs au dixième siècle, surtout ceux qui sont postérieurs au XIIIe et au XIVe siècle, la renferment assez souvent. On la trouve encore dans les manuscrits melchites bilingues, comme dans le cursif coté par erreur 450 et 653, puisque ces deux numéros désignent un seul et même manuscrit.

« Ponctuation rouge « du manuscrit Cu- « retonien. »

Le manuscrit Curetonien est le seul, parmi les documents syriens, qui soit ponctué de cette façon. On pourrait dire, il est vrai, que cette ponctuation rouge, à signification stichométrique, a été ajoutée postérieurement à la rédaction du manuscrit. — Cela serait possible à la rigueur; car tout est possible en cette matière, mais cela ne paraît pas être. On ne découvre aucune différence appréciable entre le point rouge et les autres points noirs, sauf la couleur. Mais il faut avouer que, pour distinguer deux mains, dans de simples points, qui ont été apposés depuis plus de mille ans, il faut avoir une singulière acuité dans le regard. En tout cas, il est certain que la place où le point devait être mis a été laissée vide par le rédacteur du manuscrit. Entre chaque stique, il y a un espace plus considérable qu'il n'y en a généralement entre les mots. Celui donc qui copia le manus-

« A-t-elle été ajou- « tée postérieurement « à la rédaction du « manuscrit. »

crit avait l'intention, en le copiant, de le ponctuer stichométriquement d'une manière ou d'une autre (1).

2°. – Quant à la recension des Évangiles contenue dans le Manuscrit Curetonien, est-ce le premier jet de la Péchito? – Est-ce, au contraire, une révision relativement moderne de la Péchito? Les savants ne s'accordent pas : Il y a quelques vingt ans, à l'époque où le document parut, on était assez porté à y voir un premier jet de la Péchito. M. le docteur Cureton

---

(1). – Nous avons eu occasion d'examiner dernièrement les feuillets du manuscrit Curetonien qui se trouvent à Berlin, et sont reliés avec le manuscrit portant le numéro 1 dans l'"alter Bestand". – Voici copiée textuellement la note que nous avons prise. Elle a été écrite sans préoccupation, ni parti pris, avant qu'un savant nous eût objecté que les points rouges avaient été peut-être ajoutés à une époque moderne. – « Le feuillet 127 du manuscrit nº 1 forme le feuillet de garde. – Viennent ensuite les feuillets 128 et 129 appartenant » au Manuscrit Curetonien : ils sont cousus entre les fascicules 14 et 15, à l'aide de quelques restes des feuillets » qui leur servaient de correspondants. On ne comprend pas » pourquoi on les a placés en cet endroit, à moins de supposer » que le relieur les trouvant détachés, a voulu les empêcher » de se perdre. L'écriture de ces feuillets rappelle immédiatement » le Manuscrit Curetonien. Points rouges, oo,ooo. » – Le feuillet 129 n'a pas les points rouges, sauf deux, au » verso. Les places que devaient occuper les autres ont été laissées » vides, ou bien on a mis quelques points noirs. La » ponctuation semble donc avoir été faite après que le manuscrit » eût été copié. Voilà pourquoi l'espace où devait être mis le » point est toujours assez considérable. Celui qui ponctuait » pouvait accomplir son œuvre, sans avoir l'original sous » les yeux. – Les passages soulignés le sont dans la rédaction primitive de cette note. –

« Tendance de la « Recension conte- « nue dans ce ma- « nuscrit. »

prétendait même que l'Evangile de saint Mathieu n'était, ni plus, ni moins que l'original Araméen du premier évangile. Depuis on est revenu sur ces impressions. Si on ne peut pas affirmer que l'opinion se soit prononcée en sens contraire, elle est certainement plus hésitante qu'autrefois, et ce n'est pas sans raison.—

« Conclusion pour « les manuscrits de « la Péchito. »

3°.— Un manuscrit, dont on ne connait ni l'auteur, ni l'origine, ni l'histoire, et qui ne se recommande certainement pas par une grande portée critique, c'est certainement peu de chose, à côté des nombreux manuscrits anciens de la Péchito, que nous avons encore. Nous avons parcouru, au moins les neuf dixièmes des manuscrits de la Péchito qu'il y a en Europe, et nous n'en avons pas trouvé un seul qui omît ces versets ou qui les marquât d'astérisques et d'obèles. Parmi ces manuscrits quelques-uns ont une date et sont du VIe siècle. D'autres n'ont pas de date, mais remontent certainement plus haut.

« Examen des ma- « nuscrits de la Ver- « sion Philoxénienne.

4°.— Il existe cependant, chez les Syriens, une version dont quelques manuscrits présentent, en cet endroit, des astérisques ou des obèles, c'est la version Philoxéno-Héracléenne.—

Dans l'édition que J. White a donnée de cette version, le verset 4 du chapitre cinq de saint Jean porte une double notation. Les mots ἄγγελος ... ὕδωρ, sont marqués d'un astérisque (※).— Le reste du verset, ὁ οὖν πρῶτος ... νοσήματι, est marqué d'obèles (÷) (1). Mais il faut observer que cette notation est loin d'être universelle dans les manuscrits philoxéniens.

« Notation du ma- « nuscrit employé « par J. White. »

Nous possédons une vingtaine de manuscrits de la Version Philoxénienne, à Rome à Florence, à Paris, à Londres et à Oxford. Nous les avons tous examinés ou peu s'en faut, dans le but de nous assurer de leur leçon; mais nous n'avons trouvé nulle part,

---

(1).— Quelques manuscrits grecs, mais en tout petit nombre, présentent tout ou partie de cette notation.— Voir plus haut, p. 105-108.

.— Le manuscrit Vatican 267 place des astérisques (※) devant Luc XXII, 43-44, et des obèles (÷) devant Jean V, 4.—

à notre souvenance, la notation du manuscrit d'Oxford sur lequel a été faite l'édition de White. Quelques-uns de ces manuscrits ont été cependant rédigés avec beaucoup de soin : tels, par exemple, le Vatican 268, qui contient beaucoup de notes marginales, d'astérisques et d'obèles. Or, au f. 132, b, il contient les versets, sous la section Syro-Eusébienne, 45 (1), mais sans astérisques ni obèles. Cela est d'autant plus digne de remarque que saint Luc XXII, 43-44 f 118, b, est accompagné d'astérisques dans ce manuscrit. Tel encore le célèbre manuscrit de l'Angelica A, 18, tel l'Evangéliaire Barbérini et plusieurs manuscrits de Londres. L'Evangéliaire Barbérini contient, dans le texte même, beaucoup d'astérisques et d'obèles. Il est certainement étrange que la notation du manuscrit de J White ne se rencontre par ailleurs. Nous devons ajouter que, ni Adler, ni Bernstein, qui ont examiné quelques-uns des mêmes manuscrits que nous ne mentionnent, en cet endroit, d'astérisques ou d'obèles (2). Seul le manuscrit Vatican 267 f. 138 ou 139, place des obèles (÷), à la marge en regard de saint-Jean V, 3-4.- Dans la notation Philoxénienne de White, l'astérisque et l'obèle ne peuvent pas avoir la même signification. Si l'obèle désigne un passage douteux, l'astérisque désigne un passage certain. Par conséquent il faudrait diviser le passage controversé, en trois fragments, dont le premier comprendrait 3, b ; le second 4, a ; et le troisième 4, b.

5°.- Une chose enfin qu'il ne faut pas oublier, c'est que la version Philoxénienne a été révisée à Alexandrie, vers l'an 616-617, et qu'elle a été faite au moment même où Paul de Tella exécuta la version Hexaplaire de l'Ancien Testament. Les astérisques et les obèles de la version Philoxénienne ne sont donc —

« Les astérisques et les obèles des manuscrits Philoxéniens sont empruntés à Origène. »

---

(1).- Voir J. P.P. Martin, Introduction à la critique textuelle du Nouveau Testament. Partie Théorique, pages 590-600.--

(2).- J. Adler Versiones Syriacae, 1789, in 4° page 125.- H. Bernstein, Johannis Evangelium Syrisch, page [illegible] et 9.-

qu'une application du système Origénien au Nouveau Testament.

« Conclusion pour ce « qui regarde les manuscrits syriens. »

6.– Chez les Syriens, il n'y a donc qu'un seul manuscrit où les deux versets manquent, à savoir le manuscrit Curetonien. – Les versets existent partout ailleurs, dans la Version Philoxénienne, comme dans la Version Péchito et dans la Version dite Hiérosolymitaine. –

Paragraphe Troisième.

Déposition des manuscrits Arméniens.

« Examen des manuscrits Arméniens. »

1.– On connaît peut-être trois ou quatre cents manuscrits Arméniens du Nouveau Testament, dans les Bibliothèques d'Etchmiadzin, de Jérusalem, de Venise, de Vienne, de Moscou, de Rome, de Paris et de Berlin. Nous n'avons vu qu'une partie de ces manuscrits, mais nous en avons vu assez pour pouvoir nous faire une opinion exacte de ce que donnerait une revue générale. Tous ceux que nous avons parcourus à Venise sont rédigés en caractère Yergathaquir et doivent être considérés comme des plus anciens. Tous, ou presque tous, sont antérieurs au XVe siècle. Quelques-uns remontent peut-être au IXe siècle, par exemple, l'Evangile dit de Trébizonde.

Voici un tableau qui contient le résultat de notre examen :

	Paris.	Berlin.	Moscou.	Vienne.	Venise.	Total.
contenant verset 3^b	7	4	6	18	20	55
– V. 4 avec astér.	"	"	"	1	"	1
– V. 4 avec obèles	"	"	"	"	"	"
– V. 4 autre signe	"	"	"	1	"	1
– V. 4 sans signe	3	2	3	3	1	12
Omettant V. 4.	4	2	3	13	19	41
Total	7	4	6	18	20	55

Il manque, dans ce tableau, quelques manuscrits, parce qu'ils sont mutilés dans cet endroit : notamment le plus ancien Evangile Arménien que l'on connaisse, l'Evangile de l'Institut Lazareff à Moscou, qui est de l'année 886. Parmi les feuillets qui ont péri se trouvaient ceux qui contenaient saint Jean, chapitre V.—

« Examen du tableau placé ci-dessus. »

Sur 55 manuscrits figurant dans le tableau ci-dessus, il y en a 41 qui n'ont pas le verset 4, et parmi ces 41 se trouvent presque tous les manuscrits de Venise, que nous avons choisis parmi les plus anciens. 12 contiennent ce même verset sans aucun signe ; 1 le renferme avec le signe S. S, et un autre l'accompagne d'astérisques rouges (※). Les 55 manuscrits possèdent la fin du verset 3. Pour le verset 4, la proportion des manuscrits arméniens qui le rejettent est de 74 ½ pour cent et la proportion de ceux qui le contiennent de 25 ½ environ.

Ces chiffres sont significatifs. Mais il est surtout important de constater que tous les manuscrits contiennent la fin du verset 3, même ceux qui n'ont pas le verset 4.

« Conclusion pour ce qui regarde les manuscrits Arméniens. »

Paragraphe quatrième.

Déposition des manuscrits Coptes.

« Examen des manuscrits Coptes existant en Europe. »

1°.— Nous sommes beaucoup moins riches en manuscrits Coptes qu'en manuscrits Arméniens. Cependant, nous pouvons nous faire une idée assez exacte de l'opinion des Coptes, à l'aide des 20 ou 25 manuscrits que nous avons en Europe.

D'abord, on n'a pas retrouvé jusqu'à ce jour le texte Sahidique des versets 3, b et 4 du chapitre cinq de saint Jean, à supposer qu'il ait existé. Il est vrai, sans doute, qu'on a seulement des fragments de la Version Copto-Thébaïque ; mais l'absence de ces versets n'en est pas moins singulière, surtout si on songe à ce qui s'est passé chez les Coptes.

On n'a donc qu'une version Memphitique de ce passage ; mais cette Version ne se rencontre que très rarement dans

les manuscrits. Sur 18 manuscrits de l'Evangile de Saint Jean, examinés en Europe par le docteur Lightfoot, il y en a 13 qui ne contiennent pas le passage, 3 qui l'ont dans le texte et 2 qui ne l'ont qu'à la marge. –

« Examen, en particulier, des manuscrits Coptes de Paris. »

2°. – Des six manuscrits que possède la Bibliothèque Nationale, il y en a 1 qui est mutilé à cet endroit, 2 qui n'ont les versets, ni dans le texte, ni à la marge, 2 qui ont seulement à la marge une version arabe, en tête de laquelle le scribe a placé, tantôt cette note: ليسرفي القبطى (Ms. 14, A, f° 322, b de l'an 1290), tantôt celle-ci: زايد في العربى (Ms. 16, 586. – Voir la planche ci-contre). – « Ceci marque dans le Copte », « Addition dans l'Arabe ». – Il n'y a donc qu'un seul manuscrit qui renferme la version Memphitique. Encore même cette version est-elle de deuxième main et placée à la marge. Elle diffère aussi, mais légèrement du texte imprimé par Schwartze (Voir plus haut) (1). –

« Conclusion qu'on peut tirer de ces faits. »

3°. – Il est donc évident: 1° que les Coptes n'ont pas lu, pendant longtemps, les deux versets du chapitre cinq de Saint Jean, qui sont l'objet de cette étude. – 2° qu'ils n'ont établi aucune distinction entre les deux versets, en ce sens qu'ils n'ont pas plus admis l'un que l'autre. – 3° – que s'ils ont admis ces versets, dans les temps modernes, ce n'a été que fort tard, et par suite de l'influence que les versions arabes ont exercée sur eux. –

Cette troisième conclusion va être rendue plus sensible par ce que nous allons dire des manuscrits arabes

« Les manuscrits arabes confirment ces conclusions. »

4°. – Les chrétiens d'Egypte, dont la langue liturgique est le Copte, ne la comprennent plus guère depuis déjà longtemps. De là vient que, la plupart du temps, leurs livres liturgiques sont accompagnés d'une Version arabe placée en regard du texte Copte. Il en est ainsi depuis plus de six cents ans. On trouve donc chez eux, beaucoup de livres religieux rédigés dans cette

---

(1). – Voici le texte de ce manuscrit de Paris: ⲟⲩⲟϩ ⲁⲩϣⲱⲡⲓ ⲉⲩϫⲟⲩϣⲧ ⲉ̀ⲃⲟⲗ ⲉⲩ ⲕⲓⲙ ⲙ̀ ⲡⲓ ⲙⲱⲟⲩ. – ⲛⲉ ⲟⲩⲟⲛ ⲟⲩ ⲁⲅⲅⲉⲗⲟⲥ ⲉϥⲉ̀ⲓ ⲉ̀ ⲡⲉⲥⲏⲧ ⲛ̀ ⲛⲁⲩ ⲛⲓⲃⲉⲛ ϧⲉⲛ ⲕⲟⲗⲓⲙⲃⲏⲑⲣⲁ ⲟⲩⲟϩ ⲉϥⲕⲓⲙ ⲙ̀ⲡⲓ ⲙⲱⲟⲩ ⲟⲩⲟϩ ⲟⲩⲟⲛ ⲛⲓⲃⲉⲛ ⲉϥⲉ̀ⲓ ⲉ̀ ⲡⲉⲥⲏⲧ ⲛ̀ ϣⲟⲣⲡ ⲙⲉⲛⲉⲛⲥⲁ ⲡⲕⲓⲙ ⲙ̀ ⲡⲓ ⲙⲱⲟⲩ ⲉϥⲉⲣ ⲫⲁϩⲣⲓ ⲉ̀ ϣⲱⲛⲓ ⲛⲓⲃⲉⲛ.

L'Institut Catholique de Paris vient de faire l'acquisition d'un manuscrit Copto-Arabe des Evangiles assez précieux. Il est même unique dans son genre, parmi tous ceux que nous avons vus, en ce sens qu'il présente un très grand nombre de miniatures sur fond d'or intercalées au texte. Ce manuscrit contient la fin de St Marc (f° 104, a–b), St Luc XXII, 43–44 (f. 165, a) est écrit à la marge, St Luc XXIII, 34 (f. 168, a) n'existe qu'en arabe, à la marge et de seconde main. Quant à Jean V, 3, b–4 (f. 183, a) et à Jean VII, 53–VIII, 11 (f. 192, a), ils n'existent, ni dans le texte, ni à la marge, ni en copte, ni en arabe. —

Ms: Copte 16, page 586

dernière langue ; par exemple des homélies, des Evangiles, etc.. Ces livres peuvent donc quelquefois nous aider à nous rendre compte des croyances, des usages et des coutumes des chrétiens Coptes. Nous avons examiné tous les manuscrits Arabes des Evangiles que possède la Bibliothèque Nationale. Sur douze manuscrits, il y en a sept au moins qui ont appartenu à des Coptes, ce que l'on reconnaît aux chiffres employés dans la numération des feuillets ou ailleurs, et tous ces sept manuscrits contiennent les versets 3, 6 et 4. Trois manuscrits semblent avoir appartenu aux Syriens, et contiennent eux aussi le passage controversé. Il n'y a pas un seul manuscrit arabe qui ne présente les versets controversés du chapitre cinq de saint Jean.

« Aucun manuscrit « arabe qui ne con- « tienne les versets « de saint Jean. »

Il est donc bien certain 1° que les Coptes ont connu les versets que nous étudions, mais à une époque relativement moderne. — 2° que cette connaissance leur est arrivée par l'intermédiaire des versions arabes.

« Conclusion pour « ce qui regarde les « Coptes. »

5°. — Par suite, il n'est pas moins certain que les Coptes modernes ont emprunté les deux versets de Saint Jean aux étrangers, aux communautés chrétiennes situées hors de l'Egypte, particulièrement aux chrétiens arabes de la Syrie. En effet, la langue arabe a été introduite en Egypte après le commencement du septième siècle ; et n'a pénétré que lentement parmi les populations Coptes. Elle a été imposée par les vainqueurs, qui n'ont jamais étudié le Copte. Au contraire, en Syrie, dans la Damascène, et dans l'Arabie, l'Arabe a été de bonne heure la langue d'un certain nombre de chrétiens ; ces chrétiens se sont procuré des versions de l'Ecriture, et presque toutes ces versions ont été faites sur la Péchito syrienne. Cela est dit quelquefois expressément dans quelques manuscrits arabes de la Bibliothèque Nationale. Si les versions arabes ont été faites en revues sur le Grec, ce n'est que rarement, en quelque sorte par accident. —

Il est donc bien certain que les Coptes sont demeurés de longs siècles privés des deux versets et que ces versets ont été introduits chez eux par les Syriens, au moyen surtout des versions a-

rabes (1).

Paragraphe cinquième.

Résumé et Conclusion en ce qui regarde les manuscrits.

1°. — Avant d'aller plus loin, il est nécessaire de résumer les données que nous fournissent les manuscrits rédigés dans les cinq langues liturgiques les plus répandues, le Latin, le Grec, le Syriaque, l'Arménien et le Copte. Le tableau suivant donne une idée exacte et complète des faits que nous avons constatés.

« Tableau présentant un résumé général des faits contenus dans les manuscrits. »

			Grecs.	Latins.	Syriaques.	Arméniens.	Coptes.
Verset 3, b	Omis		6	1	1 seul	aucun	presque tous
	Contenu	Sans signe	la masse	la masse	la masse	la masse	presque aucun
		Avec signe	presque aucun	presque aucun	aucun	aucun	id.
Verset 4, a	Omis		6	5	1	75 %	presque tous
	contenu	sans signe	la masse	la masse	la masse	24 %	presque aucun
		avec signe	4 ou 5	aucun	aucun	aucun	
		avec astérisq.	20 à 25	id.	2	1 %	
		avec obèles	3 ou 4	id.	aucun	aucun	
Verset 4, b	Omis		6	5	1	75 %	presque tous
	Contenu	sans signe	la masse	la masse	la masse	24 %	presque aucun
		avec signe	4 ou 5	aucun	aucun	aucun	
		avec astérisq.	20 à 25	id.	1	1 %	
		avec obèles	3 ou 4	id.	1	aucun	

(1). — Nous n'avons rien dit des manuscrits Ethiopiens, parce que, pour arriver à un résultat, il faudrait en consulter un grand nombre. — Jusqu'ici personne ne l'a fait. — St Jean V, 3 b–4 manque, paraît-il, dans quelques manuscrits; mais on le trouve aussi dans d'autres. M^r. Antoine d'Abbadie, membre de l'Institut, nous écrit que ce passage figure dans les plus anciens manuscrits qu'il possède. La collection d'Abbadie est connue par son catalogue. C'est une des plus considérables et des plus précieuses qu'il y ait en Europe, en fait de manuscrits éthiopiens. —

« Conclusions que « ce tableau per- « met de tirer. »

2°.– Si on laisse de côté les menus détails, il se dégage de ce tableau les divers faits suivants : 1°. Les versets de saint Jean n'ont été attaqués ou rejetés d'une manière un peu générale qu'en Arménie et en Egypte.– 2°. La fin du verset trois a été moins rejetée que le verset 4.– Ainsi en Arménie, elle existe dans tous les manuscrits, tandis qu'on ne la trouve pas plus que le verset 4 dans les manuscrits coptes.– 3°. Chez les Syriens, il n'y a qu'un seul manuscrit où ces versets manquent. 4°. Chez les Latins et chez les Grecs, il n'y a que cinq ou six manuscrits où le verset 4 manque. Quant au verset 3, il n'est omis que dans un manuscrit latin.– 5°. Il n'y a qu'un tout petit nombre de documents grecs qui semblent établir une différence entre les deux parties du verset 4 (1)

Deux ou trois manuscrits grecs marquent d'astérisques la seconde partie et un manuscrit de la Version Philoxénienne emploie des astérisques (※) pour la première partie et des obèles (÷) pour la seconde.

3°. Allons encore plus loin : Qu'est-ce qui se dégage de tout cela ?– Ce qui se dégage, c'est que la controverse relative aux versets du quatrième évangile dont nous parlons, est une controverse égyptienne, égyptienne par son origine et égyptienne par son développement ou sa durée.

Il n'y a qu'un endroit où les deux versets de saint Jean manquent encore au quatrième Evangile, c'est l'Egypte. Il n'y a qu'un pays dont on puisse dire qu'il a influé sur les autres tandis qu'aucun n'a influé sur lui : c'est l'Egypte. Si l'Egypte n'a pas les versets, ce n'est point parce que les

---

(1).– Un manuscrit grec omettrait, dit-on, la première partie du verset 4 ἄγγελος... ὕδωρ, à savoir le cursif 14.– Nous avons observé plus haut (p.94-95) que Mr. Scrivener avait été induit en erreur par Scholz ou Griesbach.– Le Cursif 14 (Reg. 70) contient parfaitement ces deux versets.–

Grecs ou les Latins les lui ont fait supprimer ; elle les a plutôt fait supprimer aux Latins et aux Grecs. Pour les Arméniens, inutile d'en parler, puisque leur version est postérieure au quatrième siècle. D'influence, ils n'en ont certainement exercé sur personne ; mais on en a exercé sur eux.

4°.— Et les Syriens ?— Ce ne sont pas, non plus, les Syriens qui ont poussé les Egyptiens dans un sens ou dans un autre. Mais les Egyptiens ont peut-être influé sur les Syriens. — Et comment cela, nous dira-t-on ?— Parce que les Syriens sont allés souvent en Egypte, au quatrième, cinquième, sixième siècles et aux siècles suivants. Parce qu'une fraction de la race syrienne s'est fixée en Egypte d'une manière permanente, dans les couvents d'Alexandrie et de Nitrie et qu'il est tout naturel que ces Syriens aient subi, dans une certaine mesure, l'influence du milieu où ils ont vécu. Du reste, nos assertions ne sont pas tout-à-fait dénuées de preuves. Le manuscrit Curetonien mis de côté, puisqu'on discute encore sur son origine, il reste un fait certain, absolument certain, dans le domaine de la critique biblique, c'est que la version Philoxénienne a été revue en Egypte, vers l'an 616-617. Or, cette version porte dans ses astérisques, dans ses obèles, et dans ses notes marginales la trace visible de l'influence Egyptienne. Il n'y a pas de fait plus certain que celui-là en critique biblique. On peut épiloguer sur la plupart des autres faits, tandis que, pour celui-là, il n'y a pas moyen de le contester. Or, c'est seulement, dans les manuscrits de cette Version, que les versets 3-4 du chapitre cinq de saint Jean sont notés, en partie d'astérisques et en partie d'obèles.

« Fait certain que « la Version Philo- « xéno-Héracléenne « nous livre »

5°.— Il paraît également certain que la Version Arménienne a été revue, peu de temps après son achèvement, à Alexandrie et sur des manuscrits Alexandrins. Que des Arméniens aient été envoyés à Alexandrie pour y étudier et y recueillir des matériaux, c'est ce qui ne peut faire l'ombre d'un doute. Les historiens du cinquième siècle l'affirment unanimement ; mais de plus, Moyse de Khorène semble indi-

« Révision de la Ver- « sion Arménienne « vers l'an 440-450, « faite à Alexandrie. »

quer que lui et ses compagnons firent alors une certaine révision de la Bible. Voici le passage de l'historien d'Arménie auquel nous faisons allusion. Les traducteurs envoyés à Constantinople, en revenant après le Concile d'Ephèse, « trouvèrent, dit-il, Sahag » le Grand (+438) et Mesrob (+440) à Achdichad (vers 433) » dans le pays de Daron. Ils leur présentèrent les lettres et les » canons du Concile d'Ephèse en six articles, ainsi que des exem- » plaires exacts des Ecritures. »

« Sahag le Grand et Mesrob ayant pris ces exemplaires, » traduisirent à nouveau ce qui avait été déjà traduit et exécutèrent » soigneusement, à l'aide de ces manuscrits, une nouvelle tra- » duction. Mais, comme Sahag et Mesrob ignoraient notre » art, leur travail fut trouvé défectueux en beaucoup d'en- » droits. C'est pourquoi tous les deux nous envoyèrent à » Alexandrie y apprendre la langue et nous y former » à l'Ecole de la critique (1). »

« A quelle époque « les Arméniens ont-« ils supprimé le « verset 4? »

6°.– Est-ce alors (438-442), est-ce un peu plus tard que le verset 4 a été supprimé dans la version Arménienne? – On peut hésiter à se prononcer, parce que les Arméniens semblent avoir eu primitivement une version de ce verset 4, qu'ils ont reprise dans les temps modernes. De plus, nous savons que deux siècles plus tard, vers 640, leur version fut altérée, de propos délibéré, par les partisans de l'Aphthartodocétisme. On peut donc

---

(1).– Moyse de Khorène, Histoire d'Arménie, in 8°, 1843, page 260. Voici le texte original: Այս եկեալ թարգմանիչքն մեր զգ- րոց անուանքն յԻշխանակեցար յառաջագոյն, գտին զմեծն Սահակ և զՄեսրոպ յԱշտիշատ Տարօնոյ, և մատուցին զթուղթսն և զկանոնսն ժողովոյն Եփեսոսի՝ վեց առանձնական կանոնաւ: զերդ, և զաստուած օրինակս գրոց: Զոր առեալ մեծին Սահակայ և Մեսրոպայ, դար- ձեալ թարգմանեցին զմի անգամ թարգմանեալն, փութանակի հանդերձ նոր օրինակօքն յօրինեալ նորոգմամբ: Բայց քանզի ան- գէտքն էին մերում արուեստի, ի բազում մասունս թերացեալ գ- գործն գտանէր. վասն որոյ առեալ մեծին Սահակայ և Մեսրո- պայ զմեզ առաքեցին յԱղեքսանդրիայ ի լեզու պանծալի,

hésiter à se prononcer sur l'époque où a été faite la suppression. Nous inclinerions à nous prononcer en faveur de la seconde date; nous allons dire sommairement pourquoi: Si les Arméniens n'avaient pas eu primitivement, dans leur version de la Bible, les versets trois et quatre du chapitre cinq de saint Jean, ils auraient adopté ces versets dans les temps modernes, postérieurement à l'époque des croisades. Dans ce cas, il est vraisemblable que nous trouverions, chez eux plusieurs traductions, comme cela est arrivé, chez les Coptes, pour saint Luc XXII, 43-44. Chaque auteur aurait traduit ces versets à sa façon, sur un texte grec, latin, syrien ou arabe. Or, il n'en a pas été ainsi. Il n'existe qu'une traduction arménienne de Jean V, 3, b-4. — De plus, au cas où les Arméniens n'auraient pas eu ces versets dans leur ancienne version, on ne s'expliquerait pas comment leurs auteurs du Moyen-Age les auraient connus et les auraient commentés, sans dire qu'ils n'existaient pas dans leurs manuscrits. Cependant, nous avons la preuve certaine que les versets 3, b et 4 du chapitre de saint Jean ont été connus en Arménie antérieurement à l'époque des Croisades. Il nous reste, en effet, au moins deux documents qui établissent ce fait. Ainsi 1° Nana, écrivain qui florissait sous le pontificat de Zacharie (854-876), s'exprime ainsi dans un commentaire sur l'Evangile de saint Jean, qu'il composa à la demande de Pakarad le Bagratide:

« Et pourquoi donc les eaux s'agitaient-elles? — Parce que,
» par ordre de Dieu, l'ange du Seigneur descendait et agitait l'eau,
» afin de guérir les souffrances des corps. C'était l'annonce de la
» purification des âmes qui s'accomplit dans le baptême. La
» piscine Probatique était, en effet, le symbole du baptême. De
» même qu'à la Piscine, les souffrances corporelles étaient enle-
» vées, de même dans le baptême les péchés devaient être effa-
» cés et de même que là ce n'était point la vertu de l'eau
» seule qui rendait la santé aux malades, mais bien la des-

Ի սուրբ Յոհաննու Աւետարանին մեկնութիւն.

» cente de l'ange, de même ici ce n'est point l'eau qui accorde
» la rémission des péchés mais bien l'Esprit Saint qui descend
» dans le baptistère. (1)

Nana était syrien d'origine, mais il connaissait l'Arménien et l'Arabe, puisqu'il traduisit lui-même son ouvrage dans ces deux langues. L'original est perdu, mais la traduction arménienne nous est parvenue dans un manuscrit daté de l'an 1155, copié à Diarbékir et déposé maintenant à la Bibliothèque des Méchitaristes de Venise. — 2°. Un peu plus tard, vers le commencement du onzième siècle, par conséquent, antérieurement aux Croisades Pierre Guiédatarz. (1019-1058), fait une allusion à la piscine de Béthesda, dans l'hymne en l'honneur des saints Martyrs Soukiassantz, qu'on lui attribue quelquefois, bien que des Arménistes distingués regardent cette oeuvre comme beaucoup plus ancienne. Voici le passage de l'hymne que nous avons en vue. Nous le citons, d'après l'édition et le commentaire qu'Avédikian a donnée de l'Hymnaire Arménien.

La quatrième strophe de l'Hymne, dont nous parlons, est ainsi conçue: « Nous revoyons ici la piscine Probatique autour de » laquelle gisaient des multitudes d'infirmes attendant que l'eau

---

(1).- Voici le texte original du passage de Nana que nous venons de rapporter. Nous le devons à l'obligeance du Rév. Père Karékin, secrétaire général des Méchitaristes: Եւ վասն էր արդեօք զուրքն յուզէին. քանզի բատ հրամանին Աստ-Աստուծոյ հրեշտակ տեառն իջանէր և յուզէր ըզջ-ըզջուրսն՝ առ ՚ի բժշկութիւն մարմնական ախտից, որ զուգակէր զմարդկութիւն հոգւոցն որ ՚ի մէջն աւազանին, վ վասն զի օրինակ էր աւազանին սրբոյ՝ մկրտութեանն. Զի որպէս անդ ախտիցն բարձումն, այնպէս և աստ մեղաց ջնջումն լինելոց էր. Եւ որպէս անդ ոչ եթէ ջրոցն զօրութիւն տայր զառողջութիւն ախտաժետացն այլ հրեշտակին իջ-իջումն. այնպէս և աստ ոչ ջուրն շնորհէ զթողութիւն մեղացն՝ այլ հոգւոյն սրբոյ իջումն յաւազանն:

„fût de nouveau mise en mouvement." Ainsi qu'on le devine sans peine, l'auteur de cette hymne fait allusion aux miracles qui s'accomplissaient au tombeau des saints martyrs et compare ce tombeau à la piscine de Béthesda. L'hymnographe ajoute dans la strophe suivante: « La piscine de Siéloma (pour Siloé) a été „ renouvelée pour nous, car elle ouvre les yeux des coeurs, afin „ de guérir les maux des âmes et des corps (1)."

3°.— Enfin, un peu plus tard, vers le douzième siècle, un autre écrivain du nom de Sarquis Gound, admet les versets 3, b et 4 dans le commentaire qu'il a composé sur saint Jean. Voici ses propres paroles: « Sous les portiques de Béthesda, gisait „ une foule considérable de malades, de boiteux et d'aveugles, qui „ attendaient que l'eau de la piscine fût agitée. Sur l'ordre „ de Dieu, un ange descendait du ciel et, mettant l'eau en „ mouvement, lui communiquait la vertu de guérir les maladies „ du corps. Mais ce n'était là qu'un présage, le présage „ de la merveilleuse puissance que devait avoir la grâce du „ baptême, qui purifie, en effet, le monde de ses péchés et „ rend à l'humanité la vie qu'elle a perdue. Quand un ar- „ tiste veut peindre un tableau, il commence par en tracer „ l'esquisse; ce n'est qu'ensuite qu'il l'exécute avec toutes „ ses couleurs. De même en a-t-il été de Dieu: Il a d'a- „ bord donné une eau qui a purifié le corps de ses souillures, „ mais cette eau n'a fait qu'annoncer la purification du bap- „ tême et de l'Esprit Saint. Il ne faut pas, en effet, s'y

---

(1).— Avédikian, Explication des hymnes arméniennes, in 4°, 1814, page 591.— Le texte des hymnes est en note. L'explication occupe le corps du volume.— Voici le texte original: Նորին եւ զ- զինքն իսկ տեսանեմք [illegible] աւազանին. [illegible] բազմութիւն [illegible], [illegible] [illegible] յուզմունս. *. Աւազանն Սելովմայ [illegible] մեզ [illegible], զի բանայ զաչս սրտից առ ի բժշկել զախտս հոգւոց եւ մարմնոց:

„tromper. De même qu'à Béthesda ce n'était point l'eau qui „purifiait toute seule, mais bien l'ange qui, descendant et agi- „tant l'eau, lui communiquait une vertu curative, de même, „dans le baptême, ce n'est point l'eau qui octroie la rémission des „péchés, c'est l'Esprit Saint qui descend dans l'eau et remet les „fautes commises. A Béthesda, il n'y avait qu'une personne „de guérie ; dans le baptême l'univers est purifié de ses souillures „et la grâce ne subit pas d'amoindrissement. Telle est la lu- „mière du soleil, telle est aussi la grâce de l'Esprit Saint. „Cette grâce ne connaît pas d'épuisement. Quelqu'un oserait- „il refuser de croire que le baptême remet les péchés ? – Mais „pourquoi ? – Si l'eau de Siloé, agitée par un ange avait la ver- „tu de guérir les corps malades, comment le Seigneur des anges „n'aurait-il pas la puissance de guérir, à l'aide du baptême, „les corps et les âmes ?„(1)

---

(1). – Voici le texte original de Sarquis Gound que nous devons, comme celui de Kana, à l'obligeance du Révérend Père Karékin : Եւ որս անկեալ դնէր բազմութիւն յոյժ հիւանդաց կէ- կաղաց որք ակնունէին ջրոցն յուզելոյ. „Ըստ հրամանին ա- Աստուծոյ իջանէր հրեշտակն և յուզէր զջուրսն, և մարմնա- մարմնական ախտից բժշկութիւն լինէր. որ նշանակէր զմե- զմեծագործ զօրութիւն շնորհաց աւազանին մկրտութեան որ լուանայր զմեղս աշխարհի և զմեռելութիւն մարդկան վերստին ի կենդանութիւն ածէր: Նախ զնմանագիրն յա- յառաջ բերէր և ապա զնկարն երփնագրէր. Ըստ այնմ օ- օրինակի նախ զջուրսն ի սրբութեան մկրտութեան պղծու- թեան որ զուղակէր զմաքրութիւն աւազանին և հոգւոյն սրբոյ. Զի որպէս անդ ոչ ջուրն սրբէր. այլ հրեշտակ. ակն բժշկէր որ զջուրն շարժէր և ըստ երկրին բժշկութիւն ի ներքս ծնուցանէր: նոյնպէս և աստ ոչ ջուր աւազանին, այլ հոգին սուրբ որ իջանէ ի ջուրն, շնորհէ թողութիւն մեղաց, և լուծումն յանցանաց:

On voit donc que les Arméniens ont connu, pendant le cours du Moyen-Age, les versets controversés de saint Jean. Or, cela s'explique très bien, si on admet que ces versets ont été supprimés vers le milieu du septième siècle, avec ceux de saint Luc, au Concile de Manazguerd ou de Tévin, vers 650, par Jean Mayrakomiétsi et ses partisans. Ces versets ayant survécu dans quelques manuscrits, quelques arméniens ont pu les connaître et plus tard la Nation n'a fait que les reprendre. Nous en saurions plus long là dessus, si les commentaires de Zacharie I (854-878) sur les quatre évangiles nous étaient parvenus. Nous serions même mieux renseignés, si les Méchitaristes de Venise publiaient les commentaires de Nana sur saint Jean et les commentaires de Sarguis Gound sur saint Jean et sur saint Luc (1).

7°.- Restent donc les manuscrits latins et les manuscrits grecs.

Pour ce qui regarde les manuscrits latins, ils sont en si petit nombre, relativement à l'ensemble de ceux qu'on possède, qu'il « Où, quand et par qui les versets de

---

Արդ միայն թղթեր, և սաստ աղէտաբերի անձնայնի թ-
թշուառութեան մերոյ, և ոչ նուազին ընթերցին. Որպէս լոյս
արեգակական նոյնպէս և արդարութեան հոգւոյն ոչ
նուազէ: Այլ ոչ հաւաստեալ թէ մկրտութեան զմերս թշուառ զի
թէ հաստատուն նորա թէ Սեղբեսայ ձեռքն ի հրեղինակէն թղթեր
զմարմին զհրաժարութեան, որչափ ևս հրեղինակաց ոտերն այլ-
ապրատակացուցանէ մկրտութեամբ զհոգի և զմարմին:—

(1).- Sur Nana, voir Soukias, Quadro della storia letteraria di Armenia, pages 51-52, en note.- P. Karékin, Histoire de l'Ancienne littérature Arménienne, en Arménien moderne, Venise, vi-12, 1865, pages 395-396.- Sur Sarguis Gound, voir le même ouvrage, page 495.- Sarguis dit s'être servi de beaucoup d'auteurs grecs et arméniens, notamment de saint Jean Chrysostôme, de saint Cyrille d'Alexandrie, de saint Grégoire le Théologien, etc.. Ses commentaires pourraient fournir de précieux renseignements.-

« St Jean V, 3, b-4 ont-
« il été supprimés
« dans les manuscrits
« grecs et latins ? »

n'y a pas à s'en préoccuper beaucoup. L'existence de quelques manuscrits grecs du même genre suffit pour en rendre raison. Où, comment, par qui, dans quelles circonstances s'est opéré cet échange de leçons entre les Grecs et les Latins ?— C'est ce qu'on ne peut dire en ce moment, d'une manière certaine, et ce que cinq ou six manuscrits latins peuvent difficilement nous apprendre.

Si nous remontons aux manuscrits grecs, et si nous mettons de côté les cursifs, nous nous trouvons en présence d'ℵ,A,B,C, L,D, qui figurent, tous les six, soit contre la fin du verset trois, soit contre le verset 4, soit contre les deux versets.

« Origine des onciaux
« ℵABCDL. »

Or, de ces six manuscrits, il y en a quatre qui, de l'aveu de presque tous les critiques, sont passés en Egypte, s'ils n'y ont pas été rédigés, à savoir ℵABL. Le manuscrit L porte encore aujourd'hui la preuve certaine qu'il est passé en Egypte, dans le mot ΤΒΕΡΙ (= Nouveau Testament) écrit sur un de ses feuillets.— Quant au manuscrit C, il se rattache à la même famille et porte des traces de la même origine.— Il n'y a donc que le manuscrit D, pour lequel on puisse hésiter. Plus généralement, on veut que ce manuscrit ait été copié dans des pays latins ; mais personne n'ose affirmer cela d'une manière certaine. On dit seulement que c'est très probable et la raison pour laquelle on affirme que c'est très probable, est que ce manuscrit contient une version latine en regard du texte grec. D'autres savants ont soutenu que ce manuscrit avait été copié en Egypte et par un Copte, et les raisons qu'ils donnent sont certainement plus graves que celles qu'on tire de la présence d'une version latine en regard du texte grec.

Il est donc incontestable, que la plupart des manuscrits grecs onciaux ont des rapports étroits avec l'Egypte. Nous avons donné nous-même une raison générale qui confirme toutes ces conclusions particulières et cette raison est tirée de la recension que contiennent ces manuscrits. Bien qu'elle diffère un peu de l'un à l'autre, cette recension est étroitement apparentée avec Origène et les versions Coptes. Par conséquent,

que nous étudions les Coptes eux-mêmes, que nous étudions les Syriens, les Arméniens ou les Grecs, tout nous ramène plus ou moins clairement à l'Egypte comme au pays où la controverse a pris naissance.

8°. — Mais ce n'est pas tout ce que nous avons à dire, et nous ne devons pas nous arrêter là.

« Question suprême
« à résoudre, à l'aide
« de tous les rensei-
« gnements recueillis
« jusqu'à cette heure. »

Il faut nous demander, en effet, ce qu'on doit penser du fond même de la controverse. Les versets 3, b et 4 du chapitre cinq de saint Jean ont-ils été ajoutés au texte original ou bien ont-ils été retranchés du quatrième Evangile ? — Il y a eu nécessairement addition ou suppression. Qu'est-ce qui semble probable sinon certain ? — Cette question va faire l'objet du chapitre suivant. —

Chapitre quatrième.

A-t-on supprimé, a-t-on ajouté dans saint Jean V, les versets 3, b et 4 ?

« Comment on peut
« résoudre cette
« question finale ? »

Nous pouvons déjà résoudre cette question, avec les seuls documents que nous avons entre les mains, avec les données que nous avons recueillies dans la tradition chrétienne représentée par les Pères, les Versions, les Liturgies et les manuscrits. Mais ce n'est pas tout : nous pouvons encore faire appel aux arguments tirés du contexte, c'est-à-dire, de l'étude même du chapitre cinq de saint Jean. Il est possible, en effet, que l'examen des versets qui précèdent ou des versets qui suivent nous dise qu'elle est, entre les deux hypothèses, la plus probable. Ce genre d'arguments a été toujours cultivé, mais il jouit de nos jours, d'un grand crédit auprès des critiques de notre temps. Il n'est pas toujours clair, et il est rarement démonstratif. Cependant, il peut quelquefois rendre une opinion

probable ou presque certaine. Nous verrons ce qu'il en est dans le cas actuel.

De là deux articles dans ce chapitre: Qu'elle est l'opinion la plus vraisemblable arrivé au point où nous sommes? Est-ce la suppression ou bien est-ce l'addition ?. Premier article. — Qu'est-ce qui est plus en harmonie avec le contexte?- Est-ce la suppression ? Est-ce l'addition ? Deuxième article.—

Article premier.

Y a-t-il eu suppression?- Y a-t-il eu addition ?

« L'Église d'Égypte « pourrait-elle faire « contrepoids aux au- « tres communautés « chrétiennes ?»

1°.— L'Égypte occupe certainement une grande place dans le monde chrétien, mais cette place n'a jamais été telle que ce pays pût faire contrepoids au reste du monde. Il y avait des communautés chrétiennes en Palestine, en Syrie, en Asie Mineure, en Macédoine, en Grèce, en Italie, bien avant qu'il y eût une Église en Égypte. Par conséquent, les traditions égyptiennes seraient-elles opposées aux autres traditions chrétiennes qu'elles ne pourraient pas les infirmer ou les détruire complètement.

2°.— Nous voyons apparaître, pour la première fois, l'Église Alexandrine, vers la fin du second siècle, mais elle entre alors en scène d'une façon éclatante, avec Clément d'Alexandrie, le second sinon le premier des grands écrivains que compte la littérature chrétienne. A partir de ce moment l'Église d'Alexandrie sortie de l'obscurité, comme un soleil de ses nuages, ne cesse de briller sur l'horizon pendant trois siècles et d'éclairer le monde de ses rayons étincelants. Après Clément d'Alexandrie, c'est Origène, c'est Denys, c'est Pierre, c'est Alexandre, Athanase, Didyme, Cyrille, le dernier mais peut-être aussi le plus grand de tous.

3°.— Cette église est alors si grande, si lumineuse, si resplendissante que beaucoup de personnes semblent ne voir qu'elle dans l'antiquité. On dirait, à entendre certaines personnes, que

seule l'Eglise d'Alexandrie a conservé les traditions chrétiennes primitives, de telle sorte qu'on ne peut rien établir, rien prouver, si on ne peut pas citer un texte de Denys, de Clément ou d'Origènes. Et cependant, à la fin du second siècle, les églises de Syrie, d'Asie, de Grèce, d'Italie, des Gaules, etc., sont déjà vieilles. Presque toutes comptent un siècle d'existence et quelques-unes en comptent beaucoup plus. C'est donc aller contre toutes les lois du bon sens et de la critique que de choisir ainsi une seule église pour l'opposer aux autres.

4°.– Mais ce n'est pas tout ce qu'il y a à dire. En effet, nous ne sommes pas ici en présence de l'Eglise Grecque Alexandrine, mais en présence de l'Eglise Copte. Or, l'Eglise Copte et l'Eglise Grecque Alexandrine sont deux sociétés très différentes, deux sociétés différentes de croyances, de mœurs et de traditions !

« Est-ce d'ailleurs, « l'Eglise Grecque d'É« gypte qui est oppo« sée aux autres é« glises ! »

On ne sait rien de sûr des origines de l'Eglise Copte. Comme Eglise ayant une physionomie propre, elle ne paraît qu'au VIIe siècle, après la conquête arabe, longtemps après les grandes controverses soulevées par le Nestorianisme, le Monophysisme et l'Aphthartodocétisme ; longtemps après que les passions politiques et les passions religieuses avaient inondé l'Egypte d'écrits fabriqués et ameuté les esprits les uns contre les autres. On ignore complètement l'histoire des versions coptes. Jusqu'à ces derniers temps, les savants, qui en avaient parlé, ne les croyaient pas plus anciennes que la seconde moitié du quatrième siècle, et cette opinion est assez vraisemblable. Il est certain, en tout cas, que si elles remontent plus haut, elles ont été revues, retouchées et modifiées profondément, à une époque postérieure.

5°.– L'Eglise Copte est contre les deux versets de saint Jean, mais l'Eglise Grecque Alexandrine est pour eux. Elle est pour eux avec Ammonius vers (458), pour eux avec saint Cyrille (+ 444), pour eux avec Didyme l'Aveugle (+ 395). Or, trois noms comme ceux-là suffisent à faire contrepoids à l'église Copte, qui est venue beaucoup plus tard. Si Didyme, saint Cyrille et Ammonius admettent les versets de saint Jean, vers

« L'Eglise Grecque « d'Alexandrie est « opposée à l'Eglise « Copte »

380-460, c'est que 1° ces versets étaient généralement reçus en Egypte, et que 2° ces versets étaient reçus depuis longtemps. Par conséquent, le témoignage de l'Eglise Copte ne prouve rien contre eux.

« Antiquité des monuments de l'Eglise « Copte. »

6°.— Nous ne saisissons la pensée de l'Eglise Copte que dans des documents postérieurs de beaucoup au sixième siècle. On n'a pas cité, en effet, jusqu'à ce jour un seul manuscrit Copte antérieur à cette époque et on n'en possède vraisemblablement pas, dans les bibliothèques d'Europe, qui contienne le chapitre cinq de saint Jean.—

Mais allons plus loin: admettons qu'on puisse remonter par induction du dixième au sixième siècle. L'Eglise Copte, qui ne lit pas ces deux versets en l'an 1000 ou 1200, ne les lit pas, non plus, en l'an 640. C'est un Postulatum, qu'on peut contester. Mais admettons-le; laissons-le passer: L'Eglise Copte ne lit point ces versets, en l'an 640, dans ses Evangiles, ses Evangéliaires et ses livres liturgiques ?— S'en suit-il qu'elle ne les lût pas, en l'an 450, 400, 380 ?— Certainement non.— Et pourquoi cela ?— Parce que vers l'an 380, 400 et 450, l'Eglise Copte n'existait point comme Eglise séparée; elle n'existait qu'en tant qu'Eglise formant un tout administratif avec l'Eglise Grecque Alexandrine. Or, il est certain qu'en 380, 400 et 450 l'Eglise Grecque Alexandrine reconnaissait les versets que nous étudions. Par conséquent, il est certain aussi que l'Eglise Copte les admettait également. Prétendre le contraire, c'est mettre des conjectures à la place de l'histoire.

« Que prouvent les « Onciaux ℵABC « DL ? »

7°.— « Mais, dira-t-on, 1° nous avons des manuscrits grecs
» qui ne contiennent pas ces versets. 2° ces manuscrits grecs sont
» intimement liés à l'Eglise d'Egypte. Et 3° ces manuscrits re-
» montent au quatrième siècle. Donc, il est certain que, vers l'an
» 400 non seulement l'Eglise Copte, mais encore l'Eglise Grecque
» d'Alexandrie rejetaient ces versets. »

La conclusion serait assez rigoureuse, si les trois affirmations étaient certaines toutes les trois; mais elles sont loin de l'être.

La dernière est très douteuse. C'est une opinion admise par quelques savants, mais une opinion contestée par d'autres. De plus, quoiqu'il soit assez visible que les Onciaux ℵ A B C ont des rapports intimes avec l'Egypte, on ne sait pas au juste, ce qu'ils représentent. Ils expriment, si on le veut, la croyance de « quelques » Egyptiens, mais non pas de « tous » les Egyptiens, au moins vers l'an 400. Quand, par qui, dans quelles circonstances, sous l'influence de quelles idées ont été écrits les onciaux ℵ A B C? C'est ce qu'on ne sait pas et ce que personne de bonne foi n'aurait la hardiesse d'affirmer absolument. Nous ne savons rien là-dessus: les savants sont très divisés sur ce point et si ces manuscrits ont des admirateurs, ils ont aussi des adversaires déterminés.

Mais si on ignore quels sont les auteurs responsables de ces manuscrits, personne n'ignore ce qu'étaient Didyme et saint Cyrille. Il n'est pas, non plus, possible de faire saint Cyrille et Didyme plus vieux ou plus jeunes de cent ans. L'un meurt vers l'an 444 et l'autre vers l'an 395. Et si quelqu'un a droit de parler au nom de l'Eglise d'Egypte, c'est certainement Didyme ou saint Cyrille, plutôt que l'auteur anonyme d'ℵ A B C. Saint Cyrille et Didyme valent bien, dans ce cas, un peu plus qu'aucun de ces manuscrits, plus même que tous ces manuscrits pris ensemble.

« Mais ℵ A B C représentent, nous dit-on, un original qui avait été copié vers l'an 100, sinon plus tôt. » Qu'en sait-on? Oui qu'en sait-on? — Conjectures que tout cela et rien autre chose! Et les manuscrits dont se servaient Didyme et saint Cyrille avaient été probablement copiés en l'an 394 ou en l'an 443! Et les Evangélisiers qu'ils lisaient à l'Eglise comme saint Ambroise à Milan et saint Augustin à Hippone représentaient un usage qui n'allait pas au-delà de l'an 370!! — En voulant faire de la prétendue critique, il ne faudrait pas cependant trop déraisonner.

« Que penser de l'affirmation que ces manuscrits représentent un original écrit vers l'an 100? »

Conjectures, conjectures que tous les systèmes qu'on édifie

sur ℵ A B C! Ce qui n'est pas une conjecture c'est que, vers le quatrième siècle, il s'est déclaré un grand mouvement littéraire dont l'étude de la Bible a formé le centre; ce qui n'est pas une conjecture encore, c'est que ce mouvement a porté sur le texte aussi bien que sur son explication; ce qui n'est pas une conjecture encore, c'est que l'Egypte et Alexandrie ont été le foyer principal de ce travail de critique et d'exégèse; ce qui n'est pas une conjecture enfin, c'est que le mouvement littéraire dont nous parlons a persévéré, dans le monde grec et oriental jusques à la conquète arabe, jusques à l'an 640, et que dans l'intervalle de trois siècles il s'est propagé un peu partout, en Orient, bien que l'Egypte soit demeurée toujours le centre, où les critiques et les exégètes sont venus chercher des lumières et allumer leur flambeau.

Il est possible encore d'apporter une autre série de faits qui va contre l'opinion admise par quelques critiques contemporains; à savoir, qu'il y a eu Addition et non pas suppression.

En effet, d'après ces critiques la première Glose qui aurait été ajoutée au chapitre de Saint Jean serait la fin du verset 3. – Le verset 4 aurait été ajouté un peu plus tard.

S'il en était ainsi, il s'en suivrait 1° que les Versions les plus anciennes ne contiendraient rien, ni la fin du verset 3, ni le verset 4. 2° que les Versions les plus modernes contiendraient les deux versets et 3° que les versions intermédiaires ne contiendraient que la fin du verset 3. Or, les versions ne confirment ce système, en aucune façon: La Vulgate latine et la Péchito syrienne sont incontestablement les plus anciennes versions: Cependant elles contiennent les deux versets, même dans leurs plus anciens manuscrits, par exemple, dans le Vercellensis et le Veronensis. La Version Arménienne, qui, dans l'hypothèse devrait contenir les deux versets, ne renferme pas le verset 4. Les versions Coptes certainement plus récentes que la Vulgate Latine et la Péchito syrienne, ne contiennent,

ni la fin du verset 3, ni le verset 4. Par conséquent, ce système a contre lui, à première vue, les versions dont on connaît le mieux l'histoire, et c'est pourquoi on a raison de supposer qu'il ne répond pas à la réalité des faits.—

9°.– Il n'y a pas de doute pour nous que les versets 3 b et 4 n'aient été supprimés dans le chapitre cinq de saint Jean, et cela d'abord en Egypte. Cette suppression s'est faite entre l'an 450 et l'an 650, durant l'intervalle qui sépare la mort de saint Cyrille de la conquête arabe ou de la constitution de l'Eglise Copte. C'est précisément à cette période qu'appartiennent les onciaux ℵ A B C.

« Conclusion de tous « les faits et de tous « les arguments é- « noncés précédem- « ment. »

Mais, nous demande-t-on, que s'est-il passé entre l'an 450 et l'an 650, pour qu'on ait ainsi mutilé l'Evangile de St Jean, et cela en Egypte plutôt qu'ailleurs ?– C'est une question que nous examinerons plus loin. Pour le moment nous voudrions confirmer ce que nous venons de dire, à savoir, qu'il y a eu suppression et non pas addition et cela en étudiant le texte même, le texte seul de l'Evangile de saint Jean.

Article second.

Les versets 3, b et 4 ont-ils été ajoutés au Chapitre cinq de St Jean ?– Que dit le contexte ?–

Nous arrivons, cette fois, au coeur même de la question. Mais nous pouvons distinguer ici deux points de vue assez différents l'un de l'autre : On peut, en effet, étudier les versets 3, b et 4 dans leurs rapports avec le contexte, ou au contraire étudier le contexte dans ses rapports avec les versets 3, b et 4. Dans les deux cas on se demande ce qui est plus probable : Est-ce l'addition ? Est-ce la suppression ? Qu'elle est des deux hypothèses celle qui se conçoit le mieux ?

Les deux points de vue ne sont pas tout-à-fait les mêmes : Il serait possible, en effet, que les versets 3, b et 4 s'har-

manifestassent suffisamment avec le contexte, sans que le contexte exigeât absolument leur présence : Il y a donc deux arguments possibles : le second suppose le premier, mais il ajoute ou peut ajouter une force nouvelle à la démonstration obtenue à l'aide du premier. Nous allons examiner séparément les deux arguments auxquels les versets 3, b et 4 du chapitre cinq de saint Jean donnent lieu.

Paragraphe premier.

Rapport des versets 3, b et 4 du chapitre cinq de St. Jean avec le contexte.

Pour mettre de l'ordre dans ce que nous avons à dire nous étudierons d'abord, les versets 3, b et 4 en eux-mêmes. Ensuite nous examinerons l'hypothèse de la suppression, et enfin en troisième lieu l'hypothèse de l'addition.

Numéro premier.

Versets 3, b et 4 considérés en eux-mêmes.

« Difficulté qu'éprouvent certains « critiques modernes. »

1°.– Certains auteurs modernes paraissent avoir de la peine à comprendre que des hommes aient songé à supprimer les versets 3, b-4, du chapitre cinq de saint Jean, au cas où ce passage aurait fait réellement partie du livre écrit par l'Apôtre et laissé par lui à l'Eglise naissante. Il faut bien les en croire puis qu'ils l'affirment, mais nous ne comprenons guère cette difficulté.– Il nous semble, en effet, très naturel qu'on ait tenté de pratiquer une coupure en cet endroit, et nous sommes sûrs que, si les critiques s'interrogeaient sérieusement eux-mêmes, ils s'expliqueraient pourquoi on a supprimé les versets trois et quatre dans quelques manuscrits.–

2°.– Ce n'est pas seulement depuis le XVI ou le XVIIIe siècle que la raison se révolte, de temps en temps, contre le surnaturel. L'esprit d'indiscipline et d'indépendance n'est nulle-

ment le privilège de notre époque. Il y a eu des hommes qui ont incliné difficilement leur front devant l'être suprême, ou qui ont même fièrement relevé la tête devant les manifestations extérieures de sa puissance. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire quelques-uns des traités que l'antiquité nous a légués sur l'Ecriture Sainte; de ces traités, par exemple, où les auteurs, procédant par questions et par réponses, parcourent successivement l'Ancien et le Nouveau Testament. Les problèmes les plus épineux y sont souvent soulevés, mais ils n'y sont pas toujours résolus, parce qu'ils sont fréquemment insolubles. L'Hodégus d'Anastase le Sinaïte renferme plus d'une page de ce genre.

3°.– Or, quand on lit les premiers versets du chapitre cinq de saint Jean, de nombreuses difficultés ne manquent pas de se dresser devant un esprit attentif et méditatif. Si le lecteur est chrétien, il est sans doute préparé déjà à accepter, sans trop les discuter, des faits un peu extraordinaires. Mais si, même un lecteur favorablement disposé en faveur de ces versets, peut trouver là des choses qui l'étonnent et le surprennent à bon droit, que ne doit-ce pas être pour le lecteur qui n'a pas la foi! Sans doute un lecteur payen ou rationaliste, qui a lu la fin du chapitre quatre, ne s'étonnera pas beaucoup de voir Jésus Christ guérir le paralytique; il n'admettra probablement pas la vérité historique de ces faits; mais il comprendra facilement que celui qui a écrit la fin du chapitre quatre a pu rédiger le milieu et la fin du chapitre cinq. Mais que pensera-t-il de la fin du verset trois? „Et ces infirmes attendaient „que l'eau fût agitée!„ – Et pourquoi attendre cela? Dans quelles villes d'eau voit-on les malades attendre que les eaux soient agitées, et attendre longtemps. Déjà cette phrase excitera son attention. Mais que ne deviendra pas l'étonnement, quand le lecteur abordera le verset suivant! Car, qu'on le remarque bien; il ne s'agit pas ici d'un fait secret, d'un fait qui se passe au fond d'une province; il s'agit

„On a toujours eu de „la peine à admettre „le surnaturel, sur-„tout un surnatu-„rel comme celui „qui est raconté ici.„

„Faits pour le moins „singuliers qui sont „énoncés dans les „versets 3, b et 4.„

d'un fait public, d'un fait qui se passe dans une grande ville, presque d'une institution, tant la chose est habituelle, permanente et notoire. Et que nous apprend-on? — On nous apprend qu'un ange vient une fois l'an, ou seulement de temps en temps, agiter l'eau de la piscine! C'est un fait notoire, puisqu'une grande foule d'infirmes vient attendre que l'eau soit agitée; mais il est notoire aussi que les moments auxquels cet ange, prétendu ou réel, vient troubler l'eau de la piscine, ne sont pas réguliers et isochrones, sans quoi les infirmes n'auraient pas besoin de venir attendre. Suivant l'auteur de ces versets, il ne peut pas être question là d'une source à jet intermittent; car toutes les sources à jets intermittents suivent des périodes régulières.

« Peut-on entendre le « récit de St Jean « d'une source intermittente? »

Mais ce n'est pas tout: L'étonnement va en augmentant à mesure qu'on avance. L'ange agitait donc l'eau, et le premier malade qui descendait dedans était guéri! C'est là une chose singulière, très singulière. Pour être guéri, il fallait arriver le premier; il était trop tard, quand on arrivait le second. On sortait alors de la piscine comme on y était entré, peut-être même plus malade, car, pour beaucoup de maladies, un bain d'eau froide ou tiède n'est pas précisément le remède qu'il faut.

Un malade était donc guéri à chaque fois que l'ange agitait l'eau, c'est-à-dire une fois seulement chaque année, si l'on s'en tient à un enseignement assez général chez les Pères! — On le savait, et, malgré cela, il y avait foule à cette piscine. Le verset trois est formel, πλῆθος et même suivant le Texte Reçu πλῆθος πολύ! On dira peut-être que ces gens là avaient la foi et qu'en définitive nous voyons, de nos jours, se passer à Lourdes ou ailleurs quelque chose de semblable. Mais, d'abord, Lourdes n'est pas une simple station balnéaire, et, de plus, le nombre des malades qui croient être guéris ou qui sont en réalité guéris à Lourdes est illimité ou peut-être illimité. — Si on croyait qu'un seul malade sera guéri, chaque année, à Lourdes, nous pensons que les pélerinages seraient beaucoup moins fréquents, surtout s'il fallait se condamner à attendre toute

l'année pour obtenir une seule guérison.

S'il n'y avait qu'un seul malade de guéri, chaque année, au Mont-Dore ou à Aix-les-Bains, Aix-les-Bains et le Mont-Dore ne jouiraient pas de la réputation qu'ils possèdent et seraient vite désertés.—

Qu'on le remarque bien encore une fois : nous ne discutons pas la vérité des faits ; nous cherchons uniquement à mettre en relief ce qu'il y a d'étrange dans le récit évangélique, pour un lecteur payen, même pour un lecteur chrétien ! Et ce n'est pas encore tout ! On était guéri à la piscine de Bethesda, de toute espèce de maladie pourvu qu'on entrât le premier dans la piscine, une fois que l'eau avait été mise en mouvement. Il n'y a pas une station balnéaire où l'on rencontre pareille chose. Les stations balnéaires guérissent de toutes les maladies, dans les guides faits par les intéressés, mais seulement dans les guides. En réalité chaque station d'eau a une clientèle bien déterminée d'infirmes, qu'elle soulage ou peut soulager.

„Les eaux de Bethesda guérissent „toute maladie ! — „Est-ce facile à croi„re ?"

4°.— Il faut donc avoir une foi un peu robuste pour admettre les faits racontés dans les versets 3, b et 4 du chapitre cinq de saint Jean. Et il n'est pas nécessaire d'avoir des yeux de lynx, pour s'apercevoir des difficultés toute particulières que renferme ce passage. En outre, il est bien évident que le noyau central du problème est formé par le verset quatre. La fin du verset trois peut bien sembler un peu étrange, mais ce n'est rien comparé au verset quatre. Dans le verset quatre lui-même, on peut distinguer deux parties, dont la seconde est plus étrange que la première.

„Le verset 4 constitue „le noyau central de „toute la difficulté."

Qu'un ange descende tout exprès pour agiter l'eau d'une piscine, c'est déjà un peu fort ; mais enfin, il n'y a rien à cela d'absolument impossible. Quand on a vu des anges garder l'entrée du Paradis terrestre, apparaître à Abraham, à Agar, lutter avec Jacob, exterminer l'armée de Sennachérib, battre de verges un général violateur du sanctuaire, se transformer en guide ou en compagnon de voyage, converser familièrement

avec Zacharie, et annoncer le mystère de l'incarnation, etc., etc., en est à moitié préparé à admettre qu'un ange pouvait assumer le rôle que lui prête ici l'auteur des versets controversés.

« Difficultés particulières que présente la seconde partie du verset 4. — »

5°. — Mais croire que le premier qui descendait dans la piscine, après que l'eau avait été agitée, était seul guéri est beaucoup plus difficile. Comment concilier cette assertion avec le commencement du verset trois : « Or, il y avait, sous ces » portiques, une grande foule d'infirmes, etc. ? » — Ce n'est pas tout-à-fait facile, à moins que les Juifs ne différassent beaucoup des hommes de notre temps. En fait, on constate que des personnes ont admis la fin du verset trois et la première partie du verset quatre, tandis qu'elles ont rejeté la seconde partie du verset quatre. Cette partie ὁ οὖν πρῶτος... νοσήματι est la seule qui soit marquée d'obèles ou d'astérisques, dans certains manuscrits. Elle est, par exemple, marquée d'obèles (÷) dans le manuscrit philoxénien dont s'est servi White, tandis que la première partie est marquée d'astérisques (※).

« Il n'y a pas un mot de tout cela dans Josèphe et dans Philon. »

6°. — Ce sont là des merveilles assez singulières, tellement singulières qu'on s'étonne qu'aucun écrivain n'en ait parlé en dehors de saint Jean, si elles ont eu lieu en réalité. Ces événements merveilleux ayant un quartier de la ville de Jérusalem pour théâtre, on se demande comment l'historien Josèphe n'en a rien dit dans ses Antiquités Judaïques. Il est vrai qu'il n'a rien dit des miracles opérés par le Christ, mais la piscine de Bethesda était une institution qui, loin d'avoir des rapports avec le christianisme, tournait, au contraire, à la glorification de la Synagogue. Or, Josèphe ne dit rien de la piscine de Bethesda.

« Ces difficultés bien vues et bien pesées, il faut se demander ce qu'il y a de plus vraisemblable : A-t-on ajouté ? A-t-on supprimé les deux versets ? »

7°. — Après avoir ainsi étudié les versets 3 et 4 du chapitre cinq de saint Jean, on peut se demander quelle est des deux opinions la plus vraisemblable ? — Il y a eu forcément Addition ou Suppression : Quelle est des deux hypothèses la plus facile à expliquer. — Examinons, d'abord, la seconde, le cas où il aurait eu suppression. —

Numéro deuxième.

Hypothèse de la Suppression.

1°.– Pour qu'il y ait eu suppression, il suffit de réunir deux circonstances, à savoir 1° que le passage offre, en lui-même des données un peu extraordinaires et 2° que quelqu'un ait eu la hardiesse de les faire disparaître.– Or, ces deux circonstances ont pu se trouver facilement réunies. La première existe, nous venons de le prouver: On a beau être chrétien, on a beau même croire à l'inspiration de saint Jean que les faits racontés dans les versets 3 et 4 du chapitre cinq de saint Jean a. n'en paraissent pas moins étranges. De plus, ils ne sont pas tous également étranges: il y a des degrés dans la singularité. b.– Certaines choses ont pu heurter beaucoup plus que d'autres. Par conséquent, elles ont dû exciter plus d'étonnement et provoquer davantage de répulsion.

« Conditions qui expliquent la suppression. »

a. « Difficultés internes. »

b.– « Hardiesse de quelques lecteurs. »

2°.– Maintenant est-il réellement contraire aux données de l'histoire, d'admettre que des personnes ont cherché à se débarrasser des difficultés, en supprimant, qui un verset, qui l'autre, qui seulement une partie du second? – « Il est évident, dit le Rév. B. F. Westcott, qu'on ne pouvait avoir aucun motif d'omettre ce passage, s'il faisait originairement partie du texte de saint Jean. Dans aucune hypothèse, une omission arbitraire n'explique les omissions partielles qu'on remarque dans les anciennes autorités (1). » Nous avons beaucoup de peine à comprendre le sens de cette phrase du docte commentateur anglais. Si on prétend qu'un homme convaincu absolument, et de l'inspiration de saint Jean, et de l'existence de ces versets dans le

(1).– Commentary of St John, p. 94, col. 2.–

« Vérification des con- « dition »

quatrième Evangile, n'a pas de motif de les supprimer; nous l'admettons volontiers; ce n'est en définitive que ce font les Catholiques et beaucoup de Protestants. Mais le quatrième évangile s'est-il trouvé toujours exclusivement entre les mains de croyants? N'est-il pas passé entre les mains de faussaires, d'hérétiques, d'ennemis déclarés des Saintes Ecritures? – Si des rationalistes payens ont supprimé ce passage dans leurs exemplaires, ne peut-on pas supposer que cette mutilation a pu se propager jusques dans quelques exemplaires placés entre les mains des catholiques? Nous n'ignorons pas sans doute que, d'après certains savants modernes, les hérétiques n'ont exercé aucune influence sur la transmission du texte chez les catholiques. On l'affirme hardiment, péremptoirement: Mais quelles preuves apporte-t-on? – Aucune, absolument aucune. — C'est le contraire qui est vraisemblable, et cela pour deux ou trois raisons très générales: la première c'est que les livres étaient autrefois très rares, se transmettaient comme des objets précieux; la seconde, c'est qu'il n'était pas toujours facile de s'assurer de la bonté absolue d'un texte, et de plus, en troisième lieu, les fidèles très bons et très pieux n'étaient pas alors plus qu'aujourd'hui des aigles en fait de critique textuelle. Leur grande règle, alors comme aujourd'hui, était de suivre en tout l'enseignement traditionnel de l'Eglise.

« Quelques chrétiens « et quelques catholi- « ques ont pu douter « de l'authenticité « de ces versets. »

3°. – Sans recourir même à cette explication, nous concevons très aisément, pour ce qui nous regarde, qu'en présence des versets 3 et 4, quelques chrétiens, d'ailleurs pieux, aient hésité et aient, suivant le cas, tantôt effacé ces versets en tout ou en partie, tantôt les aient notés de quelques signes. Nous nous expliquons très bien cette mutilation. Il ne faut rien moins que notre foi, dans l'ensemble de la révélation chrétienne, pour nous faire admettre ce passage, même en croyant qu'il a été écrit par Saint Jean.

A parler donc d'une manière générale, une mutilation complète ou partielle se comprend à merveille, parce que

les faits racontés ne paraissent pas aussi invraisemblables les uns que les autres.

De plus, quand on mutile un livre, on n'en retranche d'instinct que ce qui paraît nécessaire. Voilà pourquoi, dans certains manuscrits on paraît n'avoir supprimé que la seconde moitié du verset 4, dans d'autres on a enlevé le verset 4 tout entier. Et c'est là ce qui a eu lieu plus habituellement. Dans d'autres enfin on a supprimé aussi la fin du verset 3. Mais cette suppression a été relativement rare; elle n'est devenue un peu générale que dans les manuscrits Coptes.

9°.— Si la masse des manuscrits en toute langue ne contenait pas les versets controversés et si les versions confirmaient la déposition des manuscrits, on pourrait hésiter. Mais c'est le contraire qui a lieu. Les documents sur lesquels on s'appuie, sont ou d'origine douteuse comme le manuscrit Curetonien et les Versions Coptes, ou postérieur au quatrième siècle comme les manuscrits ℵ A B C D L et la Version Arménienne. Or, à cette époque les versets existaient depuis très longtemps dans l'Evangile de saint Jean, puisque l'Église les lisait déjà partout dans ses offices publics : elle les lisait en Afrique, elle les lisait en Italie, elle les lisait à Constantinople et à Antioche ; elle les lisait partout : Les témoignages de saint Augustin, de saint Ambroise, de Saint Jean Chrysostôme, ne laissent pas subsister l'ombre d'un doute. A cela il faut ajouter la déposition de Didyme l'Aveugle, de saint Cyrille et la déposition des versions latines et syriennes.

La suppression se comprend donc, et historiquement parlant, on peut presque affirmer qu'elle se prouve. Peut-on en dire autant de l'Addition de ces versets ? — C'est ce que nous allons voir maintenant.

Numéro troisième.

Hypothèse de l'Addition des Versets.

« Peut-on comprendre « aussi facilement « qu'on ait ajouté ces « versets au texte ori- « ginal de St Jean? »

Si on n'a pas supprimé les versets 3, b et 4 dans le chapitre cinq de saint Jean, on les y a ajoutés: Si on ne les a pas supprimés dans une dizaine de manuscrits, on les a ajoutés dans des milliers. Cela est certain. Que faut-il penser de cela? — Comprend-on une pareille Addition? — On l'affirme dans la critique contemporaine: « Tout est intelligi-» ble, dit encore M. Westcott, si on considère les versets com-» me deux gloses. Les plus anciens documents et les » probabilités internes sont parfaitement d'accord (1). » — Nous sommes de ceux qui ne comprennent pas, et cela pour beaucoup de motifs. Voici les principaux.

1°. — On ne fait de gloses, en général, que lorsqu'elles sont nécessaires pour expliquer un texte difficile; mais ici il n'y a réellement rien de difficile à expliquer. Supposons, en effet, que le texte original de saint Jean n'ait point contenu les deux versets discutés, ce texte présentait la teneur suivante: « Sous ces portiques gisait une multitude d'infirmes, » d'aveugles, de boîteux et de paralytiques. Or, il y avait là » etc.. » A quoi bon une glose après paralytiques? Ce qui est dit, en effet, dans ce passage est très ordinaire. On ne raconte rien qu'on ne puisse voir à Aix-les-bains ou au Mont-Dore: Des malades qui viennent chercher la santé auprès d'une source d'eau minérale. Et que devient la piscine de Béthesda, une fois que les versets 3 b et 4 ont disparu? — Une source d'eau minérale. Rien de plus. C'est la Grande Grille de Vichy, la Dominique de Vals, etc.. Il n'est pas besoin de faire une glose inutile, et surtout une drôle de

(1). — Commentary on saint John, page 94, col. 2. —

glose comme celle contenue dans les versets 3, b et 4.

2°.– Mais, nous dit-on : « Il semblerait ainsi que la pre-» mière interpolation fut ἐκδεχομένων κ.τ.λ. laquelle est » aisément suggérée par le verset 7, le mot κίνησιν étant » simplement destiné à préparer la voie au mot ἐταράσσετο (1), et n'ayant aucun rapport à la cause spéciale » à laquelle était due l'agitation de l'eau (2). » Monsieur Hort n'est pas tout-à-fait sûr de ce qu'il avance ; « il sem-» blerait » ! Ce n'est qu'une opinion, la sienne. Tout le monde peut avoir une opinion là-dessus. M. Westcott est plus affirmatif : « La première addition faite au texte original » est la fin du verset 3. « C'était une glose naturellement sug-» gérée par le verset 7, qui n'a pas subi d'altérations (3). »

« Généalogie successive des versets 3, b et 4 du chapitre cinq de saint Jean, d'après MM. Hort et Westcott. »

3°.– Voilà donc comment les choses se sont passées. A la période Plutonnienne, pendant que les éléments des Evangiles étaient encore en fusion. Le texte du verset 3 du chapitre cinq de saint Jean, fut transformé de la manière suivante, grâce à l'addition d'une glose : « Sous ces portiques » gisait une multitude d'infirmes, d'aveugles, de boiteux » et de paralytiques, qui attendaient l'agitation de l'eau ! »

---

(1).– Comment le mot κίνησις pouvait-il être destiné à préparer la voie à ἐταράσσετο, puisque, d'après l'auteur, le verset 4 tout entier ne fut ajouté que plus tard ? .– Nous comprendrions que κίνησις fût destiné à préparer la voie à ἐταράσσετο, si celui qui a composé la glose ἐκδεχομένων κ.τ.λ. avait rédigé en même temps le verset 4, ou à tout le moins songé déjà à rédiger ce verset 4. Mais destiner une chose à préparer la voie à une autre chose à laquelle on ne pense pas encore, c'est ce que nous ne comprenons pas et ce qui n'est même pas compréhensible.

(2).– A. Hort, Notes on select readings, page 77, col. 1–2.–

(3).– B. F. Westcott, Commentary on St. John, page 94.–

C'est en vérité une étrange glose que celle-là ! Où a-t-on jamais vu des malades attendre en foule que les eaux se mettent en mouvement ?— On n'a entendu jamais rien raconter de semblable des piscines du Mont-Dore, d'Aix-les-Bains ou de Châteauneuf. Dans ces stations balnéaires on ouvre simplement un robinet et tout est dit.

« La fin du verset 3 est-elle une glose du verset 7 ? »

4°.— Et puis, que peut bien signifier ce mot κίνησις agitation de l'eau ?— Il faut, en effet, que ce soit quelquechose d'important, puisque la Glose — ce n'est pas autre chose dans l'hypothèse — dit que les malades l'attendent en foule. Gardez-vous bien de penser au verset 4 ? Ce verset n'existe pas encore ; nous ne sommes arrivé qu'à la période plutonnienne de la formation des Evangiles. Ce mot κίνησις, nous dit-on, se rapporte au mot ταραχθῇ du verset 7. C'est ce mot, qui a suggéré la Glose : « ἐκδεχομένων τὴν τοῦ ὕδατος κίνησιν. » — Nous passons sur la difficulté qu'on pourrait bien faire aux critiques, en leur demandant comment il s'est fait qu'une glose suggérée par le mot ταραχθῇ du verset 7 ait été ajoutée, non pas au verset 7, mais au verset 3. En effet, les gloses se placent généralement en regard ou à côté de l'endroit qui est glosé.— Mais passons sur cette difficulté, et allons plus loin : Demandons aux critiques quelle preuve ils ont que cette addition a été suggérée par le verset 7.—

5°.— Ils nous répondent tout de suite : C'est que ce verset n'a pas été touché « which is undisturbed (B. F. Westcott, Commentary on St John, page 94, col. 2).— Qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire ?— Cela veut dire tout simplement que le verset 7 existe dans toutes les autorités manuscrites, même dans les onciaux ℵABCDL, et que, par suite, on ne peut pas en nier l'authenticité.— L'aveu est bon à recueillir.

Le mot ταραχθῇ du verset 7 a donc suggéré l'addition faite au verset 3 : ἐκδεχομένων τὴν τοῦ ὕδατος κίνησιν.—

Combien de temps le texte de l'Evangile demeura-t-il dans cet état ? — On ne saurait le dire ; mais il n'y a pas de doute, assure-t-on, que le texte n'ait circulé ainsi quelque temps, puisqu'on rencontre des manuscrits contenant la fin du verset trois, sans le verset quatre. C'est ce qui a lieu, par exemple, dans 75 % des manuscrits arméniens.

6°.— A la longue cependant, le verset quatre parut à l'horizon : on ne sait pas quand, mais on sait très bien comment : « Le reste, dit Mr. A. Hort, le reste, c'est-à-dire, » le verset 4, fut ajouté un peu plus tard, comme une expli- » cation de κίνησιν, dans laquelle on incorpora peut-être » une ancienne tradition (1). » « La glose du verset 4, dit à son » tour M. B. F. Westcott, incorporait probablement une » ancienne tradition. Cette glose est déjà connue de Tertullien (2). » « Naissance du verset 4. »

Voilà donc la génération de ces deux gloses bien établie : 1°. ταράχθῃ du verset 7 a engendré ἐκδεχομένων τὴν τοῦ ὕδατος κίνησιν. — 2°. Le κίνησις de cette glose a, à son tour, engendré le verset 4 tout entier : ἄγγελος γὰρ κατὰ καιρὸν ... jusqu'à νοσήματι.

Nous ne voulons pas trop examiner cette théorie dans le détail ; car il ne serait pas nécessaire d'avoir des yeux de lynx pour y apercevoir bien des fissures. Que κίνησις ait engendré la première partie du verset 4 : ἄγγελος γὰρ κατὰ καιρὸν κατέβαινεν ἐν τῇ κολυμβήθρᾳ καὶ ἐτάρασσε τὸ ὕδωρ, c'est déjà un peu fort, si fort que jamais, ni Mr. Hort ni Mr. Westcott, commentant le verset 3, n'auraient songé à inventer un moyen si singulier de troubler l'eau. Nous avons une très haute idée de l'imagination orientale, mais nous sommes bien sûr que le poëte arabe, le plus dévergondé ne recourrait jamais à un ange pour mettre en mouvement la pis-

---

(1).— A. Hort, Notes on select readings, page 77. col. 2.

(2).— B. F. Westcott, Commentary on St. John, page 94, col. 2.—

cine d'une pure et simple station d'eau balnéaire. La tradition populaire arrive ici fort à propos au secours des critiques contemporains. — Seulement hélas ! l'existence de cette tradition repose sur un « peut-être » et un « probable ». — Aussi demeure-t-elle fort douteuse. —

« Difficultés qu'entraine l'explication donnée par les critiques contemporains. »

7°. — Mais admettons, puisqu'on le veut, que κίνησις ait engendré la première partie du verset 4. Il nous reste toujours à expliquer la seconde partie du verset : ὁ οὖν πρῶτος ἐμβὰς μετὰ τὴν ταραχὴν τοῦ ὕδατος, ὑγιὴς ἐγίνετο ᾧ δήποτε κατείχετο νοσήματι. Quel rapport cela a-t-il avec κίνησις ? N'était-ce pas assez d'ajouter à κίνησις cette étrange glose : « car un ange descendait, de temps en temps, dans la piscine et » agitait l'eau ? » Est-ce que cette explication ne suffisait pas à rendre raison de la glose : « qui attendaient que l'eau fût agitée », et n'était-elle pas déjà assez difficile à accepter ? — A quoi bon y ajouter encore cette circonstance inutile en soi et qui est cependant un véritable cauchemar pour le croyant : « Or, celui qui entrait le premier dans l'eau après qu'elle avait été » agitée était guéri, n'importe qu'elle fût sa maladie ? » Cette addition n'applanit certainement pas les difficultés. Elle en crée de nouvelles ; voilà tout.

8°. — Il est vrai que les critiques modernes pourraient dire que cette fois c'est ἄγγελος qui a engendré l'explication ὁ οὖν πρῶτος, et nous sommes étonnés qu'ils ne l'aient pas dit. On ne peut pas, en effet, déranger un ange pour lui faire simplement plonger les griffes ou les ailes dans l'eau. Si un ange vient faciliter le jeu de la source intermittente, il faut évidemment que cela ait des conséquences sérieuses. Mais, hélas ! ici les conséquences semblent fort déraisonnables : Atant faire que de déranger un ange, il fallait au moins que cent mille personnes fussent guéries, et c'est très certainement ce que n'aurait pas manqué de dire un conteur arabe. Ici rien de pareil. Un ange vient agiter l'eau, et il n'y a qu'une personne de guérie, la première qui entre dans la

piscine. Il est vrai qu'elle peut y apporter toute espèce de maladie, bronchite, rhumatisme, goutte, laryngite, pneumonie, catharres, ophthalmie, etc, tout reste au fond de l'eau à moins que cela ne saute en l'air par suite du jeu de la source intermittente! Il n'y a pas jusqu'aux jambes tordues qui ne se redressent, jusqu'aux pieds coupés qui ne repoussent. Et, dans une certaine limite, voilà cette fois des merveilles dignes de l'intervention d'un ange.

9°. — Il faut avouer que le verset 4 renferme un singulier développement du mot κίνησις, contenu dans le verset troisième. Il nous paraît très étrange qu'un auteur quelconque ait osé insérer une glose de ce genre entre le verset trois et le verset cinq, et cela uniquement pour expliquer le mot κίνησις! Mais, si un écrivain à imagination un peu exaltée a pu opérer cette trouvaille, il est plus étrange encore que le monde chrétien ait accepté cette singulière glose, au cas où elle ne viendrait pas de saint Jean. On ne peut pas contester néanmoins que cette glose n'ait pénétré partout: Grecs, Latins et Syriens l'ont introduite partout. Seuls les Arméniens et les Coptes l'ont repoussée énergiquement jusqu'à notre époque. C'est la première fois que ces peuples paraissent devant le monde comme les modèles en fait de critique. Ils doivent cette gloire aux **savants** contemporains.

10°. — En vérité, si les éditeurs de notre temps ont une très haute idée de la crédulité de nos pères ils ont une idée très médiocre du respect et de la vénération que la société chrétienne a toujours eus pour les Livres saints. On croirait, à voir certaines théories, que l'humanité chrétienne a été jusqu'ici partagée en deux partis, dont l'un a eu pour mission d'inventer des pièces apocryphes, tandis que l'autre a rivalisé de zèle pour accepter ces écrits de contrebande et les mettre en circulation.

11°. — En somme donc, il est bien plus facile de résoudre le problème par une suppression que par une addition. La suppression est conforme aussi bien aux lois de la vraisem-

« Conclusion basée
« seulement sur
« l'examen des

blance qu'aux données de l'histoire. Au contraire, l'addition va de front contre les grandes lois de l'ordre moral. Grâce à Dieu, il n'a jamais suffi en ce monde de dire des bêtises pour que d'autres les aient gobées. Il y a eu toujours et partout de grandes et de nobles protestations.

12°.— Mais nous allons plus loin, nous soutenons que, dans ce cas, il est impossible, absolument impossible, de soutenir qu'il y a eu addition. — Et pourquoi cela nous demande-t-on? — Parceque, répondons-nous, les versets 3 b et 4 sont requis, absolument requis, pour l'intelligence des versets suivants. Le chapitre est bâti de telle façon que celui qui a écrit les versets 5-10 a dû nécessairement écrire les versets 3, b et 4. Essayons de le faire voir. —

Paragraphe deuxième.

Rapports du contexte avec les versets 3, b et 4 du chapitre cinq de saint Jean.

« Force de l'argu- « mentation exposée « dans ce paragraphe »

La force de cet argument réside toute entière dans ce fait, qu'on ne peut pas comprendre la portée ou le sens de quelques versets du chapitre cinq de Saint Jean, à moins de supposer comme déjà énoncé auparavant quelque chose d'analogue au verset 3, b et au verset 4. — Si, par conséquent, certains versets du chapitre cinq sont inintelligibles, sans le verset 3, b et sans le verset 4, le verset 4 et le verset 3, b font nécessairement partie du chapitre. Cela bien compris, voyons ce qui en est en réalité.

1°.— Il est donc raconté aux versets cinq et suivants qu'un paralytique gisait parmi les infirmes et que ce malheureux se rendait auprès de la piscine, depuis 38 ans. Jésus-Christ

lui demande donc s'il veut guérir, question étrange adressée à un malade. Celui-ci répond littéralement ce qui suit: « Seigneur, je n'ai pas d'homme, pour me jeter dans la piscine, » quand l'eau a été agitée. Dans le temps que j'arrive, un autre descend avant moi. » Ce verset est incompréhensible sans les versets 3 et 4. Pour donner du verset 7 une explication raisonnable, il faut nécessairement supposer quelque chose d'analogue à ce qu'on lit dans les versets 3 b et 4. Nous défions qu'on explique convenablement le verset 7 sans inventer des circonstances approchant de celles que renferment les versets 3 b et 4. Cela est tellement vrai que Mr Westcott laisse à peu près complètement le verset 7 sans explication, dans son commentaire sur saint Jean.

« Trois parties dans le verset 7. — Examen de la première partie. »

2°.— Que signifie, en effet, cette expression: « Je n'ai pas d'homme? » — Le paralytique était couché sur un grabat (versets 6 et 8); par conséquent, à moins d'admettre qu'il eût établi son domicile sous les portiques, il fallait qu'il eût quelqu'un pour le porter, lui et son grabat. Admettons, si on veut, que ce paralytique pouvait un peu marcher et se rendre seul à la piscine. N'aurait-il pas trouvé quelque âme charitable qui l'aurait descendu dans la piscine, s'il n'y avait pas eu quelque chose qui y mît obstacle? — Évidemment personne n'oserait le nier. Dans l'espace de trente-huit ans, il se serait trouvé, à Jérusalem, plus d'un bon samaritain, qui serait venu au secours de ce malheureux. Que signifie donc ce « Je n'ai pas un homme? » — Cette phrase doit nécessairement être interprétée par celle-ci: « Je n'ai pas un homme qui soit toujours à côté de moi, qui attende (ἐκδεχόμενον) avec moi. » — Ce paralytique était pauvre et ne pouvait payer des services réguliers et constants. —

« Deuxième partie du verset 7. — Peut-il être question d'une source intermittente? »

3°.— Mais pourquoi lui fallait-il un homme qui attendît avec lui? — La suite du verset nous donne l'explication de cette nécessité: « Pour me jeter dans la piscine, lorsque l'eau a été agitée. » Il y a là la raison qui oblige ce paralytique à avoir un homme; mais cette raison est donnée en termes vagues, à

mois couverts. S'il ne s'agissait là que d'une fontaine intermittente, comme on le prétend, l'eau « eût été agitée à intervalles pé-
» riodiques, réguliers. » Par suite on aurait su quand cette eau allait être troublée. Or, si les heures où ce phénomène devait s'accomplir avaient été connues, le paralytique aurait facilement trouvé un homme. Il n'aurait pas eu besoin d'attendre; il n'aurait eu qu'à arriver exactement à l'heure, et il ne lui aurait certainement pas fallu 38 ans pour arriver à connaître cette heure, de la manière la plus précise. Cela est clair et certain, absolument certain.

Dans sa brièveté le langage du paralytique signifie ceci :
« Seigneur, je n'ai pas d'homme qui veuille attendre que l'eau
» soit agitée. J'en ai eu, mais ils ont attendu en vain pendant
» longtemps : l'eau n'a pas été agitée et je n'ai pas voulu abuser de
» leur patience. Je me suis dès lors résigné à venir attendre seul.
Voilà pourquoi je n'ai pas d'homme. » Tel est le sens du discours tenu par cet infortuné. Parlant à un habitant de Jérusalem, il n'a pas besoin d'entrer dans le détail, parce que la piscine est connue de tout le monde.

La question n'est pas de savoir si ces mots : « Quand l'eau a
» été agitée » doivent être entendus d'une fontaine intermittente, comme on le prétend (1); la question est celle-ci : « celui qui a écrit les mots du verset 7 : « quand l'eau est troublée » a-t-il pu parler d'une agitation périodique, régulière comme l'est celle d'une fontaine intermittente ? » — Nous n'hésitons pas à répondre non. Par conséquent celui qui a écrit ces mots du verset 7 suppose quelque chose d'analogue à la première partie du verset 4. « ἄγγελος γὰρ ΚΑΤᾺ ΚΑΙΡῸΝ κατέβαινεν .... καὶ ἐτάρασσε τὸ ὕδωρ. »

« Troisième partie « du verset 7. »

4°. — Mais ce n'est pas tout : à quoi bon, en effet, « un homme », puisque le paralytique pouvait faire quelques mouvements ?

---

(1). — « Est troublée » Explication populaire du phénomène
» d'une source intermittente » B. F. Westcott, Commentary on St. John, page 82, col. 2. —

car il dit de lui-même : « Tandis que je viens. » — Il descendait donc, lentement sans doute et péniblement, mais il descendait tout seul dans la piscine, sans le secours d'aucun homme. — Or, s'il descendait seul dans la piscine, pourquoi se plaindre de ce qu'il n'avait pas un homme et attribuer ce semble, à ce manque d'homme, la prolongation de sa maladie ?

Le paralytique nous explique encore cela, mais toujours à mots couverts, parce qu'il parle à un homme au courant de ce qui se passe à la piscine de Béthesda. Les mots suivants du verset 7 : « Tandis que j'arrive un autre descend avant moi » contiennent cette raison. C'est une curieuse raison que celle-là, une raison si curieuse que nous défions qu'on l'ait jamais entendue donner dans aucune ville d'eau, à Ems, à Aix-les-bains, à Luchon, ou ailleurs. — « Un autre descend avant vous, mon bon ami, mais qu'est-ce que cela peut vous faire ? — Est-ce que cela vous enlève votre place ? L'eau de la piscine ne peut-elle pas vous guérir, vous qui descendez le second, le troisième, le centième, etc., aussi bien que celui qui descend le premier ? — Voilà la réponse que tout le monde ferait à un infirme, qui, à Châteauneuf ou ailleurs, se plaindrait d'arriver le second ou le troisième. On condamnerait un tel plaignant et on se moquerait de lui. On ne comprendrait même pas ce qu'il voudrait dire par ces mots : « Un autre descend avant moi. » — En effet, ces mots du verset 7 sont incompréhensibles, si on ne suppose pas connu de celui auquel on les adresse quelque chose d'analogue à la seconde partie du verset 4 : ὁ οὖν πρῶτος ἐμβὰς μετὰ τὴν ταραχὴν τοῦ ὕδατος ὑγιὴς ἐγίνετο, ᾧ δήποτε κατείχετο νοσήματι.

5°. — Nous le répétons encore une fois : il ne peut pas être question ici de la vérité des faits énoncés : Il ne s'agit pas de savoir si tout cela repose sur des réalités ou sur des croyances populaires, c'est-à-dire, sur une explication erronée de faits naturels. Non, ce n'est pas là le problème à résoudre. Le problème à résoudre est celui-ci : L'écrivain qui a rédigé le verset

« Corrélation des trois parties du verset 7 avec le verset 3, b, et le verset 4. »

7 admet-il, oui ou non, des croyances populaires si l'on veut, des croyances erronées encore si on y tient, mais enfin des croyances comme celles qui sont énoncées dans les versets 3 b et 4 du chapitre cinq de saint Jean ? — Or, à une question ainsi formulée, il n'y a pas moyen de répondre d'une façon négative. Entre les versets 3. b et 4 et le verset 7 la correspondance est parfaite. Il y a des deux côtés trois membres qui se correspondent exactement, comme on peut le voir, dans le Tableau ci-dessous :

V. 3 b (1) ἐκδεχομένων τὴν τοῦ ὕδατος κίνησιν. —	V. 7. (1) Κύριε, ἄνθρωπον οὐκ ἔχω. —
V. 4 a. (2) Ἄγγελος γὰρ κατὰ καιρὸν κατέβαινεν ἐν τῇ κολυμβήθρᾳ καὶ ἐτάρασσε τὸ ὕδωρ.	V. 7. (2) Ἵνα, ὅταν ταράχθῃ τὸ ὕδωρ, βάλῃ με εἰς τὴν κολυμβήθραν. —
V. 4 b (3). Ὁ οὖν πρῶτος ἐμβὰς μετὰ τὴν ταραχὴν τοῦ ὕδατος ὑγιὴς ἐγίνετο ᾧ δήποτε κατείχετο νοσήματι. —	V. 7. (3) ἐν ᾧ δὲ ἔρχομαι ἐγώ, ἄλλος πρὸ ἐμοῦ καταβαίνει. —

« Conclusion de « l'argument. — « Celui qui a écrit « le verset 7 a dû « écrire auparavant « quelque chose d'a- « nalogue au verset « 3, b et au verset 4. »

6°. — Il n'y a donc pas de doute que celui qui a écrit le verset 7 n'ait écrit auparavant quelque chose d'analogue à la fin du verset 3 et au verset 4 tout entier ; sans cela il aurait écrit d'une façon inintelligible pour nous et pour tous ceux qui n'étaient pas au courant des propriétés de la piscine de Béthesda. — Bengel, un critique protestant fort distingué, n'hésite pas à dire : « Versus septimus hanc periocham aperte proe supponit (1). » Matthoei, qui cite Bengel, ajoute : « Satis, » ut equidem arbitror, probabiliter. » Le mot « probabiliter », de Matthoei ne doit pas se séparer de l'« aperte » de Bengel, car cet auteur n'a pas le moindre doute sur l'authenticité des versets de saint Jean.

Il n'y a donc pas eu addition, il y a eu suppression. Si quelque chose du genre des versets 3, b et 4 n'avait pas précédé

---

(1). — Matthoei, IV, page 83. —

le verset 7 aurait été rédigé d'une façon toute différente.

7°.– Bien, nous dira-t-on, il y a eu suppression. Mais, dans ce cas, comment expliquez-vous 1° que la suppression ait porté sur les versets 3, b et 4 au lieu de porter sur le verset 7.– 2° qu'on ait supprimé tantôt les deux versets, tantôt le verset 3 b, tantôt le verset 4 ?

« Solution des objections qu'on peut faire contre cette conclusion. »

Il nous semble qu'il est relativement facile d'expliquer la différence de traitement qu'ont subie les versets 3, b, 4, 7 de saint Jean.

Il est parfaitement vrai que le verset 7 est demeuré intact (undisturbed); mais il l'est demeuré, parce qu'on ne peut pas toucher à tout dans un récit, sous peine d'être immédiatement reconnu pour un faussaire. On supprime ou on modifie les passages qui créent le plus de difficultés. Or, il est bien évident que, dans le cas actuel, les difficultés portent sur la fin du verset 3 et en particulier sur le verset 4. C'est là, par conséquent, que se sont portés, tout d'abord, et l'attention et les efforts des anciens critiques. On a trouvé si singulier ce qui est raconté dans le verset 4, que, plutôt que de l'admettre, on a préféré pratiquer en cet endroit une coupure. La fin du verset 3 étant presque solidaire du verset 4 a eu, ou pu avoir, le même sort. Les deux versets pouvaient disparaître, sans nuire au contexte immédiat. Le verset 5 peut parfaitement faire suite au verset 3, a. Aucun lecteur n'est heurté de prime abord, en passant de paralytiques .... à « Or, il y avait là.»

« Pourquoi le verset 7 n'a-t-il pas été touché ?» !

Si on eût supprimé le verset 7, il n'en eût pas été de même; on aurait déchiré le corps et laissé subsister des membres palpitants, qui refusent de se rejoindre. Le verset 7, ne peut être supprimé. Il faut nécessairement le remplacer. Il faut créer un verset complètement nouveau, nouveau dans les termes, nouveau surtout dans le sens. Or, les éditeurs responsables des anciens manuscrits ont généralement reculé devant la substitution complète d'un verset à un autre verset. Un mot, une demie phrase, changés, transposés, substitués,

« Ce verset est absolument nécessaire au sens.»

ils ne sont guère allés au-delà. Ici, il aurait fallu créer un verset entier.

Or, le besoin de faire, au verset 7, une substitution ne se faisait pas absolument sentir. Les versets 3, b et 4 supprimés, le verset 7 demeure obscur, peu intelligible, surtout quand on l'examine en détail, mais c'est tout. Le sens général est clair, car on voit bien que le Paralytique est impatient de guérir. On ne comprend pas la portée complète des raisons qu'il donne, mais on comprend à merveille la portée finale de son petit discours. Par conséquent, impossible de supprimer ce verset, et pas de nécessité absolue de le remplacer par un autre.

On s'explique donc aisément le traitement divers qu'ont reçu les versets 3, b, 4 et 7.

« Le verset 4 est le « centre de toutes les « difficultés. — C'est « pourquoi il a été « souvent supprimé »

8°. — Quant à la mutilation qu'on a pratiquée dans les versets 3, b et 4, on n'a pas, non plus, beaucoup de peine à en rendre raison. Il est bien évident, en effet, que le verset 4 est la cause de tous les remaniements qui ont été pratiqués ici. Nous l'avouons très simplement : Il nous faut toute la foi que nous avons à la providence particulière dont le peuple Juif était l'objet, pour admettre les deux faits énoncés dans ce verset. Peut-être même ne nous faisons-nous pas complètement illusion, en supposant que c'est là la grande raison qui pousse certains critiques contemporains à suivre aveuglément les onciaux ℵB CD! — Aussi, le verset 4 est-il celui qui est le plus habituellement omis : Il manque dans 75 % des manuscrits arméniens ; il manque dans presque tous les manuscrits Coptes ; il manque dans quelques manuscrits latins. C'est le seul qui soit marqué d'astérisques ou d'obèles dans une vingtaine ou une trentaine de manuscrits grecs.

« La fin du verset 3 « est solidaire du « verset 4. »

9°. — Quant à la fin du verset 3, ἐκδεχομένων τὴν τοῦ ὕδατος κίνησιν, on peut lui appliquer, en les atténuant, les observations que nous avons faites sur le verset 7 séparé du verset 4. Cette incise n'est qu'obscure » ; elle semble appeler quelque chose, dans le genre du verset 4, mais c'est tout. On peut

la comparer très justement à une pierre d'attente. Cependant, elle n'entrave pas trop le sens, surtout en tenant compte du verset 7, et on comprend très bien qu'on l'ait laissée subsister dans beaucoup de documents. — On la trouve dans tous les manuscrits Arméniens; dans plusieurs manuscrits grecs et latins. Nulle part, à notre souvenance, elle n'est marquée d'astérisques et d'obèles.

Il est cependant bien évident que cette incise ἐκδεχομένων τὴν τοῦ ὕδατος κίνησιν reste suspendue en l'air, à la fin du verset 3, si on supprime le verset 4. On conçoit donc que les critiques logiques aient supprimé l'incise du verset, en faisant disparaître le verset 4. C'est, en effet, ce qui a eu lieu dans la généralité des manuscrits Coptes. Dans le manuscrit Curetonien, dans un petit nombre de manuscrits grecs et dans quelques manuscrits latins.

Pour ce qui est des divergences de détail qui existent dans un petit nombre de documents, elles s'expliquent aisément par l'infirmité humaine et on a vraiment tort de s'en étonner: le privilège de l'humanité, même de l'humanité savante, n'est pas la logique, l'esprit de suite et de conséquence. Or, quand on a parcouru les documents dont nous parlons, on n'est pas précisément convaincu que les auteurs responsables des onciaux & ABCDL aient été toujours méthodiques et rigoureux dans l'application de leurs procédés critiques. C'est, au contraire, l'arbitraire, c'est le caprice qui domine dans les travaux qu'ils nous ont laissés.—

« Objection tirée des « variantes que présentent les versets « de St Jean V, 1-5. »

10°.— On allègue enfin contre l'authenticité des versets 3, b et 4, un dernier argument, un argument tiré des variantes nombreuses que renferment ces versets. On raisonne, en effet, de la manière suivante: « Les variantes nombreuses qui portent sur un » seul endroit annoncent généralement que ce passage a subi des » manipulations successives. Par conséquent, les passages de ce genre » sont en général suspects ». — A cette objection, on peut faire diverses réponses: 1° Il n'est pas étonnant que les versets 3, b et 4 du chapitre cinq de saint Jean aient été touchés et retouchés de

diverses manières. Nous avons déjà expliqué pourquoi. — 2°. Si on prend les versets 1-5, dans les manuscrits qui les contiennent, on n'y trouvera pas beaucoup plus de variantes que dans d'autres passages de même longueur, surtout, si on tient compte des particularités qu'il y a dans ces versets-ci. — Par exemple le mot Béthesda, qui est incontestablement la leçon primitive, a très bien pu devenir Bethsaida, par le seul fait de l'inattention ou des corrections stupides des scribes. Béthesda ne disait rien à l'esprit des scribes grecs, latins, coptes, etc., tandis que Beth-saida était pour eux un mot très connu. Malgré cela, la masse des manuscrits grecs, la version Péchito, le manuscrit Cureton, la Version Hiérosolymitaine, la version Arménienne, lisent Béthesda. Nous avons rencontré cette leçon dans plusieurs manuscrits coptes, dans quatre ou cinq versions arabes, etc.. Il est vrai que le Vatican, le Sinaïtique, la Philoxénienne, le Codex Bezoe, etc. lisent différemment; mais chacun a sa leçon : Le Vatican lit βηθσαϊδᾶ, le Sinaïtique βηθζαθά, le Codex Bezæ βελζεθά, la Philoxénienne βηθσαϊδᾶ suivant les manuscrits employés par J. White et Bernstein., βηθζαθά suivant le manuscrit qu'avait Bar-Hébreus. Ajoutons que l'Alexandrin et l'Éphrémitique lisent βηθεσδά. — Toutes ces variantes sont très instructives, mais ne permettent pas de se méprendre sur la leçon originale. Il n'y a pas de doute qu'il ne faille lire βηθεσδά. Trégelles a adopté cette leçon malgré le Vatican. Tischendorf en faisait autant dans sa septième édition; mais, dans la huitième, il a adopté celle du Sinaïtique βηθζαθά. Messieurs Hort et Westcott l'ont suivi; ils consentent cependant à placer à la marge βηθσαϊδᾶ. Il leur a fallu réellement du courage pour lâcher le Vatican.

Si on prenait les variantes des versets 3 b et 4, on les trouverait peu nombreuses et on les expliquerait facilement, surtout si on tenait compte de l'influence que les Pères, Origènes et saint Jean Chrysostôme, par leurs scholies, ont exercé sur la transmission du texte. Dans les onciaux, les variantes sont sporadiques, ainsi que nous l'avons montré ailleurs : elles affectent

des passages plutôt que d'autres : Celui que nous étudions ne pouvait manquer d'attirer un grand nombre de variantes, à cause des mots singuliers qu'il renferme. On aurait pu le prévoir à priori. Ces variantes ne prouvent donc rien.

11°.– Il n'y a donc pas l'ombre d'un doute qu'il n'y ait eu là suppression de deux versets. Cette suppression s'explique aisément. Une addition et une addition du genre de celle que nous lisons dans les versets 3, b et 4 du chapitre cinq de saint Jean serait incompréhensible. Il faudrait un fou pour l'inventer et des fous pour l'accepter. Or, si l'humanité n'est pas précisément douée d'une très haute raison, elle n'est pas folle prise dans son ensemble. La mutilation est rendue sensible par le contexte. Le contexte (verset 7) exige quelque chose de semblable au verset 3, b et au verset 4. Il y a donc peu, très peu de passages, dans l'Evangile dont l'authenticité soit aussi facile à défendre, en s'appuyant sur les preuves internes que celle des versets controversés du chapitre cinq de saint Jean. « Conclusion générale. »

En terminant ce que nous avons à dire sur ce sujet, nous ajouterons ici un Tableau, qui présente un coup d'œil d'ensemble sur les phases qu'a traversées la controverse.

		Grecs.	Latins.	Syriens.	Arméniens.	Coptes.
Verset 3, b	Omis	ℵABCL, 157	q	Ms. Curet.	....	presque tous
	Astérisques ou Obèles	....	....	....	....	....
Verset 4.	Omis	ℵBCD. 33 157	f. b. q. Harl. San.	Ms. Curet.	75 %	presque tous
	Astérisques ou Obèles	25 à 30 manuscrits	....	2 mss Phil. Héracléens	....	....

Chapitre cinquième.

Des causes qui ont fait supprimer les versets 3, b et 4 dans le chapitre cinq de saint Jean.

« Pourquoi ce dernier chapitre ? — « Longueur de ce « chapitre dans les « cas précédents. — »

Dans les études qui précèdent celle-ci, nous avons toujours essayé de déterminer les motifs qui avaient provoqué ou favorisé la suppression dont il s'agissait. Il ne nous a pas été toujours possible de dire, d'une manière certaine, quelle était la cause dernière à laquelle il fallait imputer ces mutilations ; mais nous avons pu cependant les définir d'une manière approximative, en apportant un ensemble de témoignages et de faits qui rendaient notre opinion probable. Le chapitre dont nous parlons a été quelquefois assez long : C'est qu'en effet les controverses étudiées jusqu'ici ont toutes laissé, dans l'histoire, des traces de leur existence. Il n'y en a pas une seule dont on n'entende, une fois ou l'autre, quelque écho dans la littérature chrétienne. Pour saint Marc XVI, 9-20, les textes et les faits abondent ; on peut en dire autant de saint Luc XXII, 43-44 ; il n'y a pas jusqu'à saint Luc XXIII,

« Pourquoi si bref « dans le cas actuel ? »

34 qui soit passé inaperçu. Au contraire, quand il s'agit de saint Jean V, 3, b-4, on ne trouve rien, absolument rien, dans la littérature chrétienne. Jusqu'au XIIIe siècle, il n'y a pas une phrase, pas un mot qui trahisse l'existence d'une controverse, roulant sur ce passage. Tout ce que l'antiquité chrétienne nous apprend là-dessus se résume dans cette observation de Bar-Hébreus relative à Jean V, 4 : « Quelques personnes disent que ce » verset ne fait point partie de l'Evangile. » ܐܢܫܝܢ ܐܡܪܝܢ ܕܠܐ
ܗܘܐ ܗܢܐ ܦܬܓܡܐ ܡܢ ܐܘܢܓܠܝܘܢ.(1)

---

(1).– R. Schwartz, Gregorii Bar-Ebhraya in Evangelium

Personne jusqu'ici n'a cité d'autre témoignage, et il n'y a même pas très longtemps que celui-ci est connu. Nous avons dit plus haut que le docte commentateur Syrien n'avait pas appris ce détail de ses compatriotes, et cela, pour deux raisons principales; d'abord, parce que les versions Syriennes contiennent le passage controversé, et ensuite parce que Denys Bar-Tsalibi nous en aurait vraisemblablement appris quelque chose, si des Syriens avaient déjà discuté cette question. Denys Bar-tsalibi est très au courant de ce qu'ont dit les Grecs et les Syriens d'Egypte, et il nous fournit des détails très intéressants sur toute cette critique biblique. On l'a vu précédemment et on le verra encore plus tard. En général, Bar-Hébréus ne fait que répéter ou abréger les récits de son prédécesseur.

« Où Bar-Hébréus a-t-il puisé le renseignement qu'il nous fournit ? — »

Puisque Denys Bar-tsalibi ne nous apprend rien là-dessus, c'est que Bar-Hébréus, dont le commentaire n'a que sept ou huit lignes, a puisé son renseignement à une source particulière. Or, Bar-Hébréus étant né à Mélitine en Arménie, et ayant reçu, dans cette ville, une éducation brillante pour l'époque, a évidemment emprunté ce qu'il rapporte aux Arméniens. Les Arméniens n'ont point le verset 4 du chapitre cinq de saint Jean, dans 75 % de leurs Bibles; mais ils ont la fin du verset trois. Bar-Hébréus n'a pas pu ignorer ce détail, puisqu'il a passé une partie de sa vie au milieu des Arméniens et qu'il a eu entre les mains leur version de la Bible. Il la cite, en effet, dans son Aoutsar-Rozé, plus d'une fois. De plus, si le Maphrien de Tékrit avait appris ce détail des Coptes ou des Syriens établis à Nitrie, il aurait évidemment parlé de la fin du verset trois aussi bien que du verset quatre, puisque les Coptes suppriment les deux versets et non pas seulement le quatrième.

« Insuffisance de ce détail. »

Voilà tout ce que les témoignages explicites nous apprennent sur ce sujet; mais, avec cela, tout le monde le comprend, on ne peut pas refaire l'histoire d'une controverse, d'autant plus

---

Johannis Commentarius, in-8°, Göttingen 1878, page 9.—

que Bar-Hébréus dit bien que « suivant quelques personnes » le verset quatre n'appartient pas à l'Evangile »; mais il ne nous fait pas connaître les raisons sur lesquelles les personnes dont il parle appuient leur sentiment.

« Pourquoi relativement parlant plus de manuscrits hostiles, dans cette controverse que dans les précédentes ? »

On ne peut donc pas prétendre que cette controverse ait fait grand bruit dans le monde. Et cependant, ainsi que nous l'avons observé plus haut, le nombre des manuscrits qui ne contiennent pas saint Jean V, 3, b et surtout saint Jean V, 4, est, relativement parlant, assez considérable. N'est-ce pas une preuve que les onciaux ℵABCDL et les manuscrits de même famille représentent, non pas une copie fidèle du texte Reçu dans la société chrétienne, mais bien des recensions critiques, des travaux particuliers, faits par quelques individus plus ou moins instruits? — Il nous semble qu'il en est ainsi: Lorsque, en effet, une controverse avait quelque retentissement, la lumière se faisait, et les critiques les plus hardis osaient seuls résister au courant traditionnel. C'est pourquoi le nombre de manuscrits qui ne contiennent pas saint Marc XVI, 9-20; saint Luc XXII, 43-44; saint Luc XXIII, 34 est inférieur à celui des manuscrits qui ne contiennent pas saint Jean V, 3, b-4. Ici, la controverse ayant été nulle ou à peu près, chaque individu a suivi son opinion et cédé à ses impressions. Or, il faut bien le reconnaître: Le verset 4 du chapitre cinq de saint Jean est propre, en lui-même, à susciter des doutes et des suspicions.

Il ne faut donc pas compter sur les témoignages pour ressaisir le fil et remonter à la source de la controverse. On ne peut s'aider que des documents. — C'est pourquoi nous allons tirer nos conclusions et résumer le débat en nous appuyant uniquement sur les données que les documents nous fournissent. Pour mettre de l'ordre dans ces conclusions, nous déterminerons 1° le point de départ de la controverse; 2° la cause qui lui a donné naissance et 3° les circonstances qui en ont favorisé le développement.

Article premier.

Point de départ de la controverse.

Si nous étudions les documents sans parti pris et si nous les classons, en nous appuyant uniquement sur les faits évidents qui ne prêtent, ni à l'illusion, ni au subjectivisme, nous constatons clairement que le point de départ de toute la controverse est l'Egypte. Voici les faits auxquels nous faisons allusion: nous les avons établis précédemment.

« Point de départ de la controverse. Faits qui le prouvent. »

1°.– Il n'y a qu'en Egypte, dans les versions coptes, que les deux versets manquent généralement, soit dans les Evangiles, soit dans les Evangéliaires.–

2°.– La plupart des autres documents où ces versets manquent, en tout ou en partie; ceux mêmes où ils sont notés, comme suspects, d'astérisques et d'obèles, ont des rapports étroits avec l'Egypte. Cela est certain.

a) pour la Version Arménienne, qui a subi une certaine révision à Alexandrie, vers l'an 435-445.

b) pour la Version Philoxéno Héracléenne, dont la révision a été opérée à Alexandrie en 616-617, suivant les procédés et avec l'appareil critique d'Origène.

c) pour la plupart des Onciaux qui figurent en tête de la liste, si cela n'est pas certain pour tous.

Il ne reste tout au plus de doute que pour quelques documents particuliers, par exemple, pour le manuscrit Curetonien, pour la Version Hiérosolymitaine, pour quelques manuscrits latins et peut-être aussi pour quelques manuscrits grecs. Mais il est certain.

d) que la Version Hiérosolymitaine a été faite pour les Melchites, qui, parlant l'Arabe, employaient un dialecte Araméen dans leurs offices religieux, suivant toutes probabilités, pour les Melchites établis aux environs de Damas.– Or, ces Mel-

chites ont toujours eu d'étroites relations avec l'Egypte.

e) Pour rendre raison de quelques manuscrits latins et de quelques manuscrits grecs, il suffit de quelques onciaux, et, parmi les quatre ou cinq qui figurent en tête de la liste, plusieurs sinon tous se rattachent certainement à l'Egypte. Par conséquent, nous remontons toujours à ce pays comme au point de départ de la controverse.

Il semble donc qu'on ne peut chercher la cause de cette suppression ailleurs que dans l'histoire religieuse de l'Egypte; mais nous avouons que nous ne pouvons émettre que des conjectures sur les motifs qui ont provoqué la mutilation de saint Jean. Nous allons, proposer, ce qui nous paraît le plus vraisemblable, mais uniquement à titre de conjecture.

Article deuxième.

Cause véritable de la controverse.

« Cause première « et principale de « la mutilation. — « Faits étranges « énoncés dans le « verset 4. — »

1°.— Il est évident que la cause principale et première de la mutilation ou de l'omission des versets 3, b et 4, dans le chapitre cinq de l'Evangile de saint Jean, est la singularité des faits qui y sont racontés comme des faits publics, notoires et permanents. On a pu, d'abord, noter d'astérisques ou d'obèles les deux versets ou même seulement le verset 4 ; on a pu même les supprimer dans quelques manuscrits et de ces manuscrits la mutilation ou la notation se sont propagées à d'autres.

« Cette explication « suffit pour rendre « raison de l'existence des manuscrits mutilés, grecs, « syriens, latins. »

2°.— Pour ce qui regarde les manuscrits latins, grecs et syriens, le nombre en est si peu considérable que cette explication serait, à la rigueur, suffisante, d'autant plus que tous ces manuscrits forment une famille qui se distingue nettement de la masse des documents qui nous sont parvenus sur le Nouveau Testament. Toutefois, cette explication ne paraît pas suffire quand il s'agit des manuscrits Arméniens. Ici, en effet, nous n'avons plus à faire seulement à quelques manuscrits, mais à la Masse. Rap-

selon les faits constatés précédemment.

1°.- Le verset 4 seul manque dans 75 % des manuscrits Arméniens.

2°.- Les 25 % de manuscrits Arméniens où le verset 4 existe sont des manuscrits écrits en polorquir, postérieurs par conséquent au XIIIe siècle.

3°. Les versets 3, b et 4 manquent dans la presque totalité des manuscrits Coptes; mais les manuscrits Coptes qu'on a de saint Jean sont en général assez modernes. On en a peu, si tant est qu'on en ait, qui soient antérieurs au dixième siècle.

3°.- Nous sommes donc ici en présence d'un fait assez général. A un fait général il faut une cause générale. Or, cette cause ne peut-être 1° ou qu'un original commun, ou 2° qu'un acte d'autorité qui impose une réforme et transforme un fait particulier en fait général.

Cela est très vrai, très juste, mais il ne faut pas oublier ici que nous sommes en présence de Versions et non pas de l'Original, c'est-à-dire, du grec. Le Copte et l'Arménien sont des versions faites sur le Grec. Or, pour les versions, l'original n'est pas le texte même qu'a écrit l'apôtre, mais le volume sur lequel les versions ont été faites. Par conséquent, il suffit que la version Arménienne et les versions Coptes aient été faites sur des volumes analogues à l'un des quatre ou cinq onciaux dont il a été question plus haut, pour rendre raison de l'absence des versets 3, b et 4 du chapitre cinq de saint Jean.

Pour ce qui regarde la Version Arménienne cette explication est extrêmement plausible, puisqu'elle est postérieure à l'année 430, qu'elle a été revue d'une certaine façon à Alexandrie de 435 à 445 et qu'alors les études critiques du genre de celles que nous faisons ici étaient déjà florissantes. Seulement le manuscrit d'où dérive l'Arménien n'était privé que du verset 4.

4°.- Pour les Version Coptes, l'explication est plus difficile, parce que ces versions semblent plus anciennes que l'année 400, et que, de plus, à Alexandrie, les manuscrits contenant les versets

3, b et 4 ne manquaient pas, témoins ce que disent Ammonius, saint Cyrille et Didyme. Cependant même pour les Versions Coptes cette explication est à la rigueur possible.

« Ce qui paraît plus « probable - Suppression de St Jean V, « 3, b-4 en même « temps que St Luc « XXII, 43-44. — »

Nous sommes cependant plus portés à admettre que la version Arménienne, comme les Versions Coptes, contenaient primitivement ces versets. Seulement on les a fait disparaître plus tard. Nous n'avons pas de témoignage positif pour ce qui regarde St Jean V, 3, b et 4, mais nous avons des témoignages pour ce qui regarde saint Luc XXII, 43-44. Saint Epiphane et Anastase le Sinaïte nous apprennent qu'on le supprimait dans certains exemplaires. Cosmas indicopleustès semble indiquer le moment où cette suppression devint générale en Egypte, et Grégoire Kerthenavor nous raconte comment le mouvement hostile à ce passage pénétra en Arménie avec l'Aphthartodocétisme. Nous avons là des preuves que l'Egypte et l'Arménie ont été au sixième (520-540) et au septième siècles (629-650) le foyer d'un mouvement d'études critiques qui ont roulé sur le texte du Nouveau Testament, études critiques qui ont fait disparaître certains passages importants de la Sainte Ecriture. La Version Hexaplaire de l'Ancien Testament (616-617) affirme le même fait et la révision de la Philoxénienne faite en même temps par Thomas d'Harkel (616-617), jette un grand jour sur la direction et les tendances de ces études critiques, avec ses astérisques, ses obèles et ses leçons marginales.

On a beau dire et beau faire, dans la critique du Nouveau Testament, il n'y a pas de fait plus certain que ceux-là: Et ces faits nous transportent toujours à Alexandrie. De même qu'ils nous ramènent toujours au sixième et au septième siècles.

Nous serions donc assez portés à croire que, pour ce qui regarde la Version Arménienne, le verset 4, et pour ce qui regarde les Versions Coptes, les versets 3, b et 4, n'ont été supprimés d'une manière générale qu'au sixième et au septième siècles. Tout en donnant cette opinion, comme la nôtre, nous re-

connaissons sans peine que c'est une simple conjecture. De témoignage positif, nous n'en avons pas découvert jusqu'à cette heure.– Cette conjecture est néanmoins assez probable parce que 1° il est certain, par le témoignage de Didyme, de saint Cyrille et d'Ammonius que le verset 4 existait encore dans les manuscrits égyptiens en 400 et 450.– 2° il est certain que la fin du verset 3 et le verset 4 ont manqué plus tard dans les manuscrits Coptes, vers l'an 700 ou l'an 1000.– 3° C'est donc dans l'intervalle que la suppression a dû se faire. Or, 4° En combinant les renseignements fournis par la notation adoptée dans la version Philoxéno-Héracléenne avec ceux que nous donne Cosmas Indicopleustes, on arrive à assigner comme date probable le sixième siècle pour l'Egypte et le septième pour l'Arménie.

« Epoque de cette mutilation: Sixième siècle en Egypte.– Septième siècle en Arménie. »

Les critiques, qui prétendent que l'original laissé par saint Jean était dépourvu de la fin du verset 3 et du verset 4, doivent expliquer comment ces deux versets ont pénétré partout, d'abord, dans la plupart des manuscrits grecs, ensuite dans la plupart des versions, notamment dans les versions les plus anciennes.– Et cette explication n'est pas facile à donner.– Elle ne peut-être acceptée en aucune façon.–

Article troisième.

Circonstances qui ont pu favoriser le développement de la controverse.

Nous devons, de plus, rappeler ce que dit Chr. Fred. Matthoei, relativement à l'usage liturgique. Il est certain que les premiers versets du chapitre cinq de saint Jean ont fourni les éléments de deux leçons liturgiques, dont l'une comprenait les versets 1–4 et l'autre les versets 1–15. Malheureusement, le fait avancé par ce critique, à savoir, qu'on omettait le verset 4, dans la seconde leçon, n'est pas aussi certain. Tous les évang-

« Fait liturgique qui a pu donner occasion à cette mutilation. »

liaires que nous avons vus contiennent le verset 4, au IVe Dimanche après Pâques, et nous en avons examiné plus de cent, entre autres les Evangéliaires dont s'est servi Matthaei. C'est pourquoi le fait en lui-même est douteux (1). Il est vrai, sans doute, que les Evangéliaires présentent quelques différences entre eux. Cependant, ces différences ne sont pas très grandes et très souvent elles sont plutôt le fait d'erreur de copistes que le résultat de la préméditation. Il serait néanmoins possible que, dans quelque évangéliaire ou quelque rituel particulier, on ait omis, soit la fin du verset 3, et le verset 4 tout entier, soit même simplement le verset 4 seul. – Mais une possibilité n'est pas un fait. Les seules choses tendant à confirmer cette conjecture sont les suivantes: 1° Le verset 4 du chapitre cinq de saint Jean débute très souvent par une majuscule. Il faut en dire autant du verset cinq. Cet usage est même plus constant pour le second verset que pour le premier. Or, les majuscules, dans les manuscrits qui en sont pourvus, paraissent avoir quelque rapport avec les leçons liturgiques en particulier, avec le commencement ou la fin des Hyperbases. C'est ainsi que le célèbre passage de saint Luc XXII, 43-44, débute toujours par une majuscule, même quand il est intercalé dans la leçon liturgique du Jeudi Saint. Cette majuscule du verset 4 (Ἄγγελος) n'indiquerait-elle pas un ancien usage et ne serait-elle pas un reste d'une notation disparue? – Cela paraît assez vraisemblable. Cependant, on ne peut former là-dessus que des conjectures, tant qu'on

---

(1).– Matthaei paraît avoir lui-même remarqué son erreur, car parlant de la supposition que le verset 4 était omis dans une leçon liturgique, il dit: « Haec conjectura mihi vero simillima » videtur, tametsi Lectionaria mea omnia, in his antiquissima b et h huic conjecturae obstant. Tanta enim est » diversitas Lectionariorum, ut nemo, nisi homo levissimus, » ex sex Lectionariis, quamvis bonis et vetustissimis de ceteris » omnibus certo affirmare possit, etc., etc.... Nov. Test. Riga, 1788, IV, page 83.–

n'aura pas découvert de faits précis. — Si nous connaissions mieux les usages de l'antiquité chrétienne, nous aurions moins de mal à nous rendre raison de certaines particularités fort embarrassantes[1].

En terminant, nous devons peut-être dire un mot de la notation qu'Eusèbe a employée en cet endroit. Il n'y a pas lieu de douter qu'il n'ait placé la section λη (= 38) en tête du chapitre cinq et qu'il ne l'ait renfermée dans le premier canon. La notation complète est $\frac{\lambda\eta}{\alpha}$ $\left(= \frac{38}{1}\right)$. La section 38 comprend les versets V, 1-10. Tel est le sectionnement que nous rencontrons en général, dans les manuscrits grecs, latins, coptes, ar-

« Notation Eusébienne de St Jean V, 3, b et 4. »

---

(1). — Voici un fait qui peut indiquer encore qu'autrefois quelque leçon liturgique passait du verset 3 a au verset 5. — Dans le manuscrit Additionnel 17119, f° 15, a, qui est du cinquième ou du sixième siècle, d'après M. Wright, on lit les versets 3, b et 4; mais on remarque là une très curieuse disposition. — Ce manuscrit contient l'Évangile de saint Jean divisé suivant un certain ordre. Après certains passages on lisait des extraits des homélies de saint Jean Chrysostôme. Ces homélies atteignent le chiffre de 308. On ne les cite pas en entier, mais on en donne le commencement avec les numéros d'ordre correspondants. Les homélies de saint Jean Chrysostôme devaient évidemment exister dans un volume à part et être accompagnées de numéros semblables. Or, l'homélie 82e est placée, non pas après le verset 4, ni après le verset 3, mais après le verset 3, a, exactement avant la finale ἐκδεχομένων κ.τ.λ. Elle débute par ces mots: « Ecce sanus factus es, noli peccare: [illegible] » qui correspondent probablement à un passage de l'homélie XXXVIII, (Cf. Patrologie Grecque T. IX, col. 211, C). — Il est évident que cette coupure est singulière. On détache un attribut du nom auquel il se rapporte. Pour qu'on ait agi de la sorte, il faut qu'il y ait eu une raison. Il est donc probable que quelque leçon liturgique faisait là une coupure en passant de cet endroit au verset 5. —

méniens, partout où on n'a pas retouché le système d'Eusèbe.[1] Qu'Eusèbe ait placé la section 38 dans le premier canon, c'est ce qui n'étonne point, parce que la guérison du Paralytique de saint Jean a des rapports avec les faits de même genre racontés par les autres évangélistes; et Eusèbe ne se proposait pas seulement de rapprocher les faits identiques; il rapprochait encore les faits similaires (παραπλήσια). Ce qui étonne davantage, c'est qu'il n'ait pas fait une section spéciale pour les versets 3 et 4, qui contiennent quelque chose de tout-à-fait particulier au quatrième évangile, et devaient, par suite, être rapportés au dixième canon. Si, Eusèbe avait voulu, en effet, appliquer à fond son système, il aurait certainement dû en venir là; il aurait dû donner un numéro particulier aux versets 3 et 4 et placer ce numéro dans sa dixième table. Eusèbe ne l'a pas fait ?— S'en suit-il, ou qu'il n'a pas connu ces versets, ou qu'il n'en a pas admis l'authenticité ?— On ne peut tirer aucune de ces conclusions, parce que Eusèbe a fait ailleurs ce qu'il a pratiqué ici.— S'il avait voulu être rigoureux, il aurait dû quadrupler le chiffre de ses sections et en compter plus de cinq ou six cents dans chaque évangile. On ne peut donc tirer aucune conclusion de la notation eusébienne relative à ce passage.

Si Eusèbe, Origène, ou quelque autre écrivain de la même valeur, avaient laissé tomber quelque parole défavorable à ces versets de saint Jean, il est probable qu'il nous en serait ar-

---

(1).— Les Syriens, qui ont remanié pour la Péchito le système d'Eusèbe, donnent pour numéro à Jean V., 1-5, le chiffre 45, mais ils placent la section dans le dixième canon.— Voir manuscrits Syriaques de Paris.— Les versets V, 5-7 forment la section $\frac{46}{I}$; les versets V, 8, 9, a, la section $\frac{47}{I}$; les versets V, 9, b-23, a, la section $\frac{48}{X}$.— Nous avons relevé les sections dans le manuscrit 7157 du Musée Britannique, dans lequel elles sont notées au milieu du texte en encres de diverses couleurs.—

rivé quelque écho affaibli et que quelque compilateur se serait prévalu de l'autorité de ces grands hommes. Nous sommes autorisés au moins à le penser, en voyant ce qui a eu lieu pour d'autres passages de l'Evangile, pour saint Marc XVI, 9-20, pour saint Luc XXII, 43-44, et pour saint Luc XXIII, 34. C'est tout ce que nous pouvons dire : impossible d'aller plus loin, tant qu'on n'aura pas découvert une histoire de la critique textuelle au quatrième et au cinquième siècles de l'ère chrétienne.

Conclusion finale pour toute la section.

Que cette mutilation soit dûe à un usage liturgique, dont nous n'avons pas encore retrouvé les traces, mais d'après lequel on aurait omis quelquefois, ou le verset 4, ou les versets 3 b et 4 ; qu'elle soit dûe, au contraire, à la répugnance que la raison humaine trouve à admettre les faits racontés dans le verset 4, qu'elle soit dûe à toute autre cause, il n'en est pas moins certain qu'il y a eu là mutilation et non pas interpolation. Pour soutenir le contraire, il faudrait rejeter les affirmations des Pères, des Versions, des liturgies, des manuscrits, de tout ce qui mérite honneur, respect et considération, et préférer au témoignage de la partie la plus noble, la plus saine de la société chrétienne, les dépositions aussi louches que contradictoires d'églises ou de documents qui n'ont jamais donné des preuves d'un grand esprit de discernement et mérité d'être proposés comme des modèles de critique sacrée ou profane.

Deuxième Section.

Introduction.

« La Pall Mall Gazette et St Jean « VII, 53–VIII, 11. »

1° On lisait dans la « Pall Mall Gazette », numéro du neuf Juin 1851, lundi de la Pentecôte, un article à sensation, sous le titre que voici :

Tremendous Scandal in Westminster!
Shame for England !!

« Horrible scandale à Westminster ! Honte pour l'Angleterre ! » Tout le monde sait, au moins en Angleterre, que la Pall Mall Gazette est le journal que lisent les Nones, dans les couvents, et le livre qu'on donne aux jeunes filles dans les distributions de prix. Ce journal a, en effet, une spécialité : il défend le pupille, soutient l'orphelin, protège la veuve, prêche la morale, sauvegarde les moeurs publiques, fait tout enfin pour justifier la prétention qu'a l'Angleterre d'être le pays le plus religieux et le plus moral qu'il y ait au monde. La Pall Mall Gazette remplace, chez nos voisins, le gendarme, le sergent de ville, le ministre de la police, toutes cet institutions prohibitives, restrictives, coercitives ou répressives qui, en France, font le tourment des coquins et la joie des honnêtes gens. Si les Anglais ne connaissent rien de ce qu'on appelle ailleurs la Police des moeurs, c'est sans contredit à ce journal qu'ils en sont redevables : Depuis qu'il a paru tout est dans un ordre parfait : on n'aperçoit nulle part, dans les rues, de gravures obscènes, d'affiches scandaleuses, de tableaux indécents, rien qui offusque les yeux : On peut se promener dans tout Londres, même dans les plus mauvais quartiers, en plein minuit, sans risquer d'être assailli par les coquins ou dévalisé par les voleurs. Le vice se cache et la vertu règne partout en souveraine.

Après les détails que nous venons de donner, on comprend sans peine l'influence considérable, immense, énorme, colossale que la Pall Mall exerce sur la société anglaise. Elle est reçue partout; dans les Bars, les estaminets, les clubs et les salons. Elle pénètre même dans les collèges et les pensionnats de jeunes filles. Il faut dire du reste que tout la recommande à l'attention de la religieuse et honnête Angleterre : le choix de ses articles; l'excellence de ses entrefilets et de ses nouvelles, son ton de haute moralité, sa rédaction soignée, travaillée, irréprochable, tout en fait une feuille de choix, un journal d'élite, une espèce de livre de morale en action. Il n'y a pas jusqu'à ses armes et sa devise qui, dans un pays aristocratique semblable à l'Angleterre, ne constituent une puissante réclame en sa faveur. On trouve à l'entrée de ses bureaux, un écusson reproduit en tête de tous ses numéros, sur lequel un lis blanc comme la neige dresse sa tige sur un champ d'azur parsemé d'étoiles d'argent, avec ces deux devises; en haut : Pro Deo, religione et patria! en bas : « Impavidus et sine macula ! »

Ce n'est donc pas un journal à réclame que la Pall Mall Gazette, sa clientèle est assez nombreuse et assez choisie pour qu'elle puisse se dispenser de recourir à tous les attrape-lecteurs. La vente est toujours assurée et elle est également très considérable.

Mais jamais, depuis que la Pall Mall existe, sa vente n'a été ce qu'elle fut le 9 Juin 1851, lundi de la Pentecôte. On enlevait les numéros des mains des crieurs, dans les rues de Londres, et, on assiégeait l'entrée des bureaux dans Southampton street, Strand. Quatre machines à vapeur fonctionnaient sans relâche et ne pouvaient suffire à satisfaire les demandes du public. A deux heures, on était arrivé à la vingt-cinquième édition, car tout le monde voulait lire le Grand Scandale de Westminster. Voici sommairement les faits.

2°.- La veille, 8 Juin 1851, jour de la Pentecôte, on avait installé à Westminster deux jeunes chanoines, précisement les premiers hauts bénéficiers au choix de la couronne nom- « Comment la nomination de deux « chanoines peut quel-

« fois amener une ré- « volution ! »

més par le nouveau Ministère Libéral, le Révérend James Clearvoice, Vicomte de Clare, qui avait de grandes relations et jouissait en hauts lieux d'une grande faveur, et le Révérend William Truth, Baronnet Sinclair, neveu du Premier Ministre.

Or, il est d'usage à Westminster que les nouveaux chanoines célèbrent les offices le jour de leur installation, chantent le « Service » et font l'homélie ou la « Lecture ». Les nouveaux venus s'étaient partagés la besogne : M.r Clearvoice célébrait la « Communion », quelque chose de semblable à la Messe des Catholiques, et M.r Truth faisait l'homélie.

Tout alla à merveille dès le commencement. M.r Clearvoice justifia parfaitement son nom : Sa voix pleine, sonore, d'un timbre métallique, remplissait les immenses et superbes nefs de la noble Abbaye : Elle allait roulant, serpentant, s'allongeant, se tordant, sous ses voutes splendides, à travers cette forêt de statues et de tombeaux, produisant des effets merveilleux. Jamais on n'avait vu, ni entendu rien de pareil, depuis l'époque de la Réforme. Lorsque M.r Clearvoice chanta l'Evangile, on n'en perdit pas une syllabe, ce qu'on n'avait jamais fait jusqu'alors. On peut même dire que l'auditoire entendit trop bien cet évangile, car la page, que l'Eglise Anglicane lisait ce jour-là, était tant soit peu délicate.

« S.t Jean VII, 53-VIII, « 11, dans l'abbaye « de Westminster, le « 8 Juin 1851. »

En effet, la leçon du Jour de la Pentecôte comprend, dans le système anglican, la fin du chapitre VII de saint Jean et les douze premiers versets du chapitre VIII, les versets précisément où est racontée l'histoire de cette femme surprise en adultère à propos de laquelle saint Ambroise disait déjà de son temps : « Semper quidem decantata quæstio et celebris absolutio fuit mulieris ejus, quæ in libro Evangelii, quod secundum Joannem scribitur, adulterii rea, oblata est Christo. (Patrol. Lat. XVI, col. 1042, B). Tel n'est pas l'usage, on le sait de l'Eglise Romaine. Et, en effet, l'histoire de la femme adultère semble peu appropriée pour un jour comme celui de la Pentecôte. L'Eglise Grecque pense là-dessus comme l'Eglise Romaine, puisqu'elle passe, au jour de la

Pentecôte, les versets qui ont rapport à la Femme Adultère. A l'époque de la Réforme, les organisateurs de la liturgie anglicane, eurent le désir d'avoir, dans leur liturgie, quelque chose de plus primitif que ne l'était le Missel Romain. C'est pourquoi, ils cherchèrent à se rapprocher du système liturgique des Grecs et adoptèrent, quant au fond, le lectionnaire de cette chrétienté orientale! Seulement peu au courant de toutes les minuties liturgiques, les réformateurs anglicans omirent de faire l'Hyperbase que l'Eglise Grecque pratique de temps immémorial, en passant du verset 52 du chapitre VII, de saint Jean, au verset 12 du chapitre VIII. Et voilà comment, depuis trois cents ans, l'Eglise Anglicane lit, dans ses offices, au jour solennel de la Pentecôte, l'Histoire de la Femme surprise en Adultère (Jean VIII, 3-11) (1).

3°- Lorsque le Révérend Clearvoice entonna l'Evangile, ce fut un effet merveilleux. Tout le monde recueillait les notes si pures de cette voix qui portait la parole sainte jusqu'aux extrémités de l'édifice. Tout alla à merveille jusqu'au chapitre VIII; mais, lorsque l'officiant arriva au verset 3, on entendit trop bien ce qui est dit, en cet endroit, d'une femme surprise en adultère, et même en flagrant délit, ἐπαυτοφώρῳ. Ce sont des choses qui se lisent plutôt qu'elles ne se disent, ou qui, en tout cas, ne se disent qu'à voix basse. On vit quelques sourcils se froncer, quelques visages rougir; mais enfin le moment pénible ne fut pas de trop longue durée; et, d'ailleurs, la sentence de la fin: „ Allez, ne péchez plus! „ Jeta un peu de baume sur les blessures qu'avaient faites les versets précédents. En somme, il n'y aurait pas eu grand mal, si on en était demeuré là.

4°.- Seulement, il n'en fut pas ainsi. Mr. Truth succéda à Mr. Clearvoice. Après le chant de l'Evangile vint son explication.

---

(1).- Voir Church Lessons, Edition in f° de 1552, page 108, a et Edition in 8° de 1887, page 243.-

Mr. Truth était un homme jeune encore, plein de vie, d'énergie, de ce que nos voisins appellent « animal spirits. » Il était doué d'une certaine éloquence, mais d'une éloquence qui avait plus d'affinités avec la tribune qu'avec la chaire. Puritain en morale, libéral en religion, radical en politique, indomptable de caractère, cru de langage, grand de taille, large de figure, le front proéminent, les pommettes saillantes, des yeux noirs étincelant dans leur orbite, deux rangées de dents serrées et effilées comme un tranchant de guillotine, tel était, au moral et au physique, l'homme qu'on allait entendre. Il ne manquait à Mr. Truth que d'avoir la lèvre supérieure rasée pour avoir un extérieur tout-à-fait en harmonie avec son tempérament politique et religieux. Mais les lois qui régissent la société Anglaise sont sévères, et elles ne permettaient pas à Mr. Truth d'aller jusque là, à Westminster. Quand on vit dans les hautes régions, il faut bien faire quelques sacrifices aux convenances sociales. —

Jusqu'au 8 Juin 1851, les Lectures, faites dans la noble et royale abbaye de Westminster, le Jour de la Pentecôte, n'avaient pas fait grand bruit. Du moins l'histoire n'en a pas conservé de trace. C'est, qu'en effet, les révérends prédicateurs ont toujours prudemment évité de traiter l'histoire racontée par l'Evangéliste saint Jean dans le Chapitre VIII de son évangile. Une leçon qui comprend une vingtaine de versets (St. Jean VII, 37-VIII, 12) est assez longue pour permettre aux orateurs sacrés de trouver un autre sujet. Au besoin, d'ailleurs, ils pourraient se rejeter sur l'Epître. Toujours est-il qu'en fait, les orateurs anglicans ont répandu leurs pieuses effusions sur autre chose que sur la Femme Adultère. »

« Commentaire de « Jean VII, 53-VIII, 11, « fait à Westminster « le jour de la Pentecôte 8 Juin 1851. »

5°. — Le Révérend Mr. Truth, qui avait oublié ou qui n'avait jamais su que toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire, aborda ce sujet épineux. Il désirait faire sensation et il avait à coeur de témoigner sa reconnaissance aux riches Patrons, qui lui avaient procuré l'honorable et lucrative sinécure que cons-

tituent les canonicats de Westminster. C'est chose connue, même au fin fond de l'Océanie, que l'Eglise Anglicane a conservé, jusques à notre temps, le système du patronage heureusement tombé en désuétude partout ailleurs, excepté en Autriche, pour le grand bien des âmes et le plus grand honneur de la religion. Mr. Truth se disait que rien ne saurait faire plus d'honneur au Ministère Libéral qu'une violente philippique contre le vice criant de l'époque et qu'une éclatante apologie de la pureté des moeurs conjugales. Cela devait assurer, au moins, dix ans de vie au Ministère Libéral. Les libéraux anglais ne ressemblent pas, en effet, à leurs coreligionnaires du continent. Autant ceux-ci sont faciles et relachés en fait de moeurs; autant ceux-là sont prudes, austères, rigides, puritains. C'était donc consolider le Ministère Libéral que de tonner contre le vice. Mr Truth se promit bien de ne pas y manquer. Afin même de produire plus d'effet, il rompit avec la tradition suivie uniformément par ses collègues: Il ne lut pas son sermon; il le débita. Et il le débita avec un entrain, une verve, une crânerie, qui dût faire envie à plus d'un membre de la Chambre voisine.

L'Adultère fut ce jour-là accablé, battu, vaincu, terrassé, pourfendu. Toutes les foudres du ciel descendirent sur sa tête. Le discours de Mr. Truth était presque parfait au point de vue simplement littéraire. Il y avait de la vie, du feu, de l'énergie, de la grande éloquence; il n'y manquait qu'un peu d'onction et de suavité évangélique.

Mr Truth parla de l'Adultère dans ses causes et dans ses suites. Il montra les résultats désastreux qu'a l'Adultère pour la famille et pour la Société. Il traça des tableaux que la presse trouva un peu trop fidèles, puisqu'elle les accusa d'être réalistes. Il s'étendit avec complaisance sur les conséquences graves qu'a, en particulier, l'Adultère de la femme et n'oublia pas aussi de flétrir celui du mari. Il ne laissa enfin aucun aspect de ce formidable sujet sans l'avoir touché. On sentait qu'il

s'était rendu maître de la matière et qu'il avait préparé son discours à fond, ne voulant rien abandonner à l'imprévu. Tirades, tableaux, portraits, phrases à effet, modulations de la voix, tout avait été étudié, calculé, combiné pour produire un effet immense. Et immense fut, en réalité, l'effet produit.

« Accueil que l'auditoire fait au commentaire de Jean VII, 53 – VIII, 11. »

6°. – Ce qu'il y avait de curieux à observer pendant que l'orateur se démenait en chaire, frappant sur les pauvres, attaquant en particulier les riches, ces corrupteurs des classes ouvrières, disant son mot à l'aristocratie, ne reculant pas devant les allusions les plus transparentes à des personnages haut placés, ce qu'il y avait de curieux à observer c'était la physionomie de l'auditoire.

La noble abbaye de Westminster est le rendez-vous de la haute société anglaise. L'église de Westminster est un des temples les plus aimés de l'aristocratie, et il faut dire que ce goût est parfaitement justifié, car les offices s'y font très bien et la musique y est excellente. Les lieux, d'ailleurs, invitent au recueillement et à la prière ; il n'y a pas jusqu'à ces tombeaux dont les murs sont recouverts, en quelque sorte tapissés, qui ne portent à la dévotion, en montrant la vanité, disons mieux, le néant des choses de ce monde. Malheureusement, en 1851, l'abbaye de Westminster était encore, en grande partie, garnie de « Pews », ce « home » religieux que tout anglais est heureux de retrouver dans son temple ; car, s'il aime à se sentir dans la maison de Dieu, il aime plus encore à se sentir dans la sienne propre. On ne pouvait donc pas bien voir tout ce qui se passait au fond de ces « pews », mais on le voyait un peu et, au bruit qui se produisait, on devinait le reste. Les maris étaient soucieux mais leurs femmes se sentaient encore plus mal à l'aise, car leur sexe était sur la sellette et ne faisait pas brillante figure. Les jeunes gens et les jeunes filles n'étaient pas non plus très satisfaits. Quant aux enfants plus jeunes, ils promenaient leurs regards de l'auditoire à la chaire, de leurs papas à leurs mamans et ne comprenaient rien à ce qui se

passait. On faisait donc du bruit; on se mouchait, on toussait, on crachait, on s'agitait, et Mr Truth n'en continuait que de plus belle les périodes éloquentes qui devaient pourfendre le vice, le vaincre, le terrasser, l'anéantir à tout jamais, n'importe à quel rang il fut placé. Une partie de l'auditoire approuvait, mais la majorité était évidemment mécontente et très mécontente. Ce mécontentement augmentait de minute en minute : l'atmosphère, en général si calme des offices anglicans, se chargeait d'électricité; on commençait à ressentir la houle qui précède l'orage, et celui-ci n'eut pas manqué de faire explosion, même en pleine église, si Mr Truth épuisé par cinq d'heures de débit à haute pression n'était descendu épuisé, mais content de lui-même. Il était évidemment persuadé qu'il avait fait merveille et il ne doutait pas d'avoir remporté un éclatant triomphe. Wellington ne fut pas plus satisfait le soir de Waterloo.

7°.– M. Truth était à peine au bas de la chaire que l'auditoire, laissant la « Communion » finir, comme c'est assez l'usage chez les Anglicans, se précipitait hors de l'abbaye par toutes les issues, impatient de donner libre cours aux passions qui l'agitaient. Il fallait voir cette cohue de peuple qui se pressait aux portes; il fallait entendre ces exclamations et contempler ces gestes de désespoir, pour comprendre ce que la parole humaine peut quelquefois exciter de bouillonnements et enfanter de tempêtes. C'étaient des bras qui se levaient, des cannes et des ombrelles qui s'agitaient, des chapeaux qui volaient en l'air, un brouhaha, des cris, des menaces, une bacchanale d'enfer. Tout le monde sait cependant combien les anglais sont, en général, froids et lents à s'animer. On mettrait plutôt le feu à l'océan qu'on ne ferait sortir ce peuple de son calme et de son flegme.

« Emotion causée en « Angleterre par le « commentaire de « Jean VII, 53–VIII, 11. »

Ah! le beau sermon, s'exclamait un jeune député libéral, évidemment frère ou cousin de Mr Truth! Comme les libéraux savent flétrir le vice et prêcher la vertu! Ils n'ont pas peur, eux, de tonner contre le vice! Qu'est-ce que cela leur fait d'avoir maille à partir avec les grands ou les princes ?– Ce n'est pas comme ces

conservateurs, qui appellent le vice vertu, du moment que celui qui le commet est haut placé ! Ah ! bien, vos libéraux, ripostait un monsieur évidemment conservateur, parlez-en ! Peut-on toucher avec une pareille indiscrétion des sujets aussi délicats ? N'est-ce pas propager le mal en le faisant connaître, et au lieu de ramener les coupables n'augmente-t-on pas le nombre des criminels ? — Je suis honteux, confus, irrité, disait un mari à sa jeune femme. Reviens, si tu veux, à Westminster. Pour moi, je n'y remets plus les pieds. — Ignoble, infâme, répondait la jeune femme, ces libéraux n'en font pas d'autres. S'ils restent au pouvoir, c'est la fin de l'Angleterre moralement, politiquement, religieusement. — Quelle révolution, chère Lady Drowsiness, disait une vieille dame à sa voisine, qui, elle aussi, était âgée d'environ soixante-quinze ans ! Je ne reconnais plus mon Westminster ; ce n'est plus le Westminster d'autrefois. Du temps du cher doyen Sleepmaker, tout se passait si gentilment ! Tout était musical ! Quel plaisir d'entendre les lectures de ces chers chanoines ! Pour moi, c'était un charme ; ils n'étaient pas plutôt dans le « Pulpit » que je m'endormais d'un sommeil calme et paisible. Oh ! « Dear mine », où allons-nous ? — Dis donc, Maman, exclamait une fillette de douze ans, qu'est-ce donc qu'une femme surprise en adultère ? — Il faut que ce soit quelque chose de bien vilain, car le révérend « preacher » n'était pas content ; il s'est fâché ; du moins, il en avait tout l'air ? — Oh, ma chère fille, une femme surprise en adultère, c'est … c'est … quelque chose que tu apprendras plus tard ! — Ah ! je comprends, chère mère ; c'est une femme qui bat son mari ? N'est-ce pas que j'ai deviné ? — Précisément, mon amie, c'est cela. Tu es tombée juste ! — Tu ne fais pas cela, toi, chère maman ; tu ne seras donc jamais surprise en adultère ! »

« L'Adultery Agitation « menace de devenir « un gros évènement « politique. »

8°. — A mesure que les auditeurs de Mr. Truth sortaient de Westminster, des groupes se formaient sous les cloîtres de l'antique abbaye, aux alentours de Sainte Marguerite, dans le square voisin. La foule s'écoulait lentement dans Victoria Street, Par-

liament street, et par Westminster Bridge. Des orateurs gravissaient les piédestaux des statues placées le long du square et haranguaient le peuple. Evidemment il se formait un orage et il devenait de plus en plus certain que l'épisode allait avoir des suites le premier acte avait eu pour théâtre l'abbaye de Westminster, mais le second devait se passer au Parlement.

Les suites du sermon de Mr Truth pouvaient être sérieuses et elles le furent, en effet; car toute la presse anglaise ne s'occupa pendant six mois, que du scandale de Westminster et de l'Histoire de la Femme Adultère. On entendit de nouveau retentir le cri « No Popery », à bas le Papisme! Il fallait, disait-on, faire disparaître de la liturgie anglicane ce reste de Papisme, qui y avait survécu jusqu'au dix-neuvième siècle. Une page semblable ne pouvait pas souiller plus longtemps le « Common prayer book », ce livre que toutes les chrétientés du monde envient à l'Eglise Anglicane. On allait presque jusqu'à remercier Mr Truth de l'avoir mise en relief. C'était là un de ces abus que les libéraux avaient mission de corriger.

Ce qu'on dépensa d'encre et de poumons pendant six mois est incroyable. On n'imagine rien de pareil en France. Il y eut de nombreux meetings à Trafalgar Square et à Hyde Park = corner. Quelques-uns réunirent plus de cent mille personnes. On organisa des démonstrations publiques; on promena dans Londres une pétition couverte de 3.595.682 signatures. Dix hommes avaient peine à la porter. Pendant des semaines, les rues de Londres furent envahies par des files d'individus chargés d'énormes pancartes dans lesquelles on protestait contre le scandale de Westminster, ou bien dans lesquelles on annonçait les meetings. Les journaux étaient bondés de lettres pour et contre le sermon de Mr Truth. Evêques, députés, journalistes, tout le monde s'en mêlait, car l'affaire était grave. Les « Tories » trouvaient avantageux d'exploiter le bruit que faisait l'affaire et ne méditaient rien moins que de prendre là-dessus leur revanche sur les « Whigs », qui les avaient battus aux dernières élections. La cour, l'épiscopat, le Ministère tout fut mis en cause, au

nom de la moralité anglaise. Le ministère faillit être renversé, et il l'eût été infailliblement s'il n'avait pas jeté l'épiscopat par dessus le bord, en le sommant to set their house in order, de mettre un peu d'ordre dans sa boutique.

« Délibération des « Convocations sur « Jean VII, 53 – VIII, 11. « Intervention opportune du primat « d'Angleterre. »

9°. – Les « Convocations » délibérèrent gravement sur la Femme surprise en Adultère et sur le chapitre de l'Évangile de saint Jean où est raconté le fait. On se demanda si on pouvait conserver le passage et s'il ne valait pas mieux en faire le sacrifice que de s'exposer à de plus grands désastres. Les avis furent très partagés. Les Chambres Basses plus avancées que les Chambres Hautes, surtout dans la Province d'York, inclinaient visiblement en faveur de l'extirpation de la malencontreuse page et c'est là qu'on en serait venu infailliblement, si l'Archevêque de Cantorbéry, le Révérend Commonsense, n'eût fait à temps, quelques observations très appropriées aux circonstances. Ce sage Mentor de l'Église Anglicane dit que, puisque le mal existait, on pouvait bien en parler, afin de le guérir. Après tout, quel avait été le résultat de tous ces cris ? – Avait-on supprimé l'adultère ? – Certainement non. – Le seul résultat qu'on avait obtenu, c'est qu'il n'y avait plus, à cette heure, dans les Trois Royaumes, un garçon ou une jeune fille de dix ans qui ne sût ce que c'était que l'Adultère, cause de tant de bruit, et bien d'autres choses encore. Les rapports des inspecteurs dans les écoles en faisaient foi. A son avis il n'y avait qu'une chose à faire, garder le silence et tout rentrerait dans l'ordre. » – C'était la sagesse même qui parlait par les lèvres du Primat d'Angleterre. Son avis prévalut. On garda le silence, et bientôt l'« Adultery agitation » eut rejoint, dans l'oubli et le ridicule, la « Papal agression. »

« L'émotion pénètre « dans le monde scientifique. – Jean VII, « 53 – VIII, 11 est menacé par les critiques. »

10°. – Toutefois, le monde anglais avait été si profondément ému qu'une certaine défiance est toujours demeurée depuis attachée à ce passage de l'Évangile. – Les versets du chapitre VIII de saint Jean, où est racontée l'histoire de la Femme Adultère, ont fini par être supprimés dans les éditions critiques, qui ont paru en Angleterre depuis 1851.

A cette époque, deux doctes éditeurs travaillaient déjà aux édi-

tions qu'ils ont données quelques années plus tard, et deux savants plus jeunes recueillaient les matériaux d'ouvrages qu'ils se proposaient de publier un jour. Tischendorf lui-même, qui était déjà bien connu, élaborait sa première grande édition critique, la septième. Il se trouvait précisément en Angleterre au moment où avait lieu le scandale de Westminster et prenait soudainement la résolution d'attaquer vigoureusement les versets VII, 53–VIII, 11 de saint Jean, afin de ne pas se laisser distancer par les savants anglais. C'est, en effet, Mr Tis- a.–« Mr Tischendorf
chendorf qui a ouvert le feu contre ce passage de saint Jean.– Dans « la présente comme
sa septième édition critique, parue en 1859, il indique clairement « douteuse et finale –
qu'à ses yeux les versets de saint Jean VII, 53–VIII, 11 [1] sont « ment la condamne »
apocryphes, par le développement qu'il accorde aux autorités négatives et par la façon dont il imprime le texte. Ce n'est pas une page de saint Jean qu'il reproduit; c'est un simple document qui a figuré longtemps en cet endroit, mais à tort. La tendance est visible. Cependant la condamnation n'est pas encore formelle.

En 1865, Samuel Prideaux Trégelles publie saint Luc et saint Jean, et emboîte le pas de Tischendorf. La condamnation est patente, car le passage est imprimé à part, comme une section formant hors d'oeuvre; mais il est possible encore de faire appel, car toute la sentence est accompagnée de « forsitan » et de « videtur » [1].

En 1869, Tischendorf publie sa huitième et dernière édition critique du Nouveau Testament. L'argumentation négative de la septième édition est reproduite presque textuellement, mais elle est suivie d'une charge à fond de train qui débute par ces mots: « Locum de adultera non ab iohanne scrip-

---

(1).– Septième édition, pages 601-604.–

(2).– Samuel P. Tregelles, The Greek New Testament, page 417: Forsitan in Lectionariis recepta est haec pericope ex auctoritate Constitutionum Apostolorum: vid. supra quae notantur in marg. Cod. A. (Codices nonnulli habent in scholio ἀπόγραφοι in loco ἀπόστολοι).

„ tum esse certissimum est” (VIIIe édition, Tome I, p. 820).–

c.– Sentiments de „ Messieurs Hort „ et Westcott.”

En 1881 Messieurs Hort et Westcott donnent à leur tour une édition du Nouveau Testament. Cette fois, l'Histoire de la Femme Adultère est reléguée à la fin du quatrième Evangile comme un fragment étranger à l'original de saint Jean. (Tome I, p. 241). Dans le volume d'Introduction et de notes composé par M^r. Hort, le passage est ouvertement combattu et présenté comme une interpolation occidentale (Notes on select readings, pages 82-88).–

M^r. Brooke Foss Westcott n'est pas moins formel que son collègue dans son commentaire sur saint Jean: „Ce récit, dit-il, d'un „des épisodes les plus caractéristiques de la vie du Seigneur ne fait „ pas certainement partie de la narration de saint Jean. „ Les preuves internes et externes tendant à démontrer „ que ce passage ne faisait pas originairement partie „ de l'Evangile de saint Jean sont écrasantes. D'autre „ part, continue le même critique, il est hors de doute, que „ nous avons là un fragment authentique d'une tradi- „ tion apostolique (1)„. – Ce n'est pas un roman inventé à plaisir, voilà tout ce qu'on nous accorde. C'est un document historique, un document qui raconte un fait réel, et ce document vient des temps apostoliques. Seulement Saint Jean n'en est pas l'auteur! Par suite, ce document a été ajouté à l'Evangile par un faussaire.

d.– Opinion de „ M^r. Oscar von „ Gebhardt.”

En 1881, M^r. Oscar von Gebhardt publié une édition où il se propose de résumer les résultats obtenus par Tischendorf, Hort, Westcott et Trégelles, et les douze versets sont purement et simplement renvoyés en note.

Il n'y a pas jusqu'au Révérend Fr. Scrivener qui ne se laisse un peu troubler par les faits et par les arguments négatifs et qui n'hésite à défendre l'authenticité de ce passage de

---

(1).– Speaker's Commentary.– Holy Bible,– New Testament, Tome II, 1880, page 125, col. 2.– Cfr. pages 141-143.–

saint Jean. „ Ces versets, dit-il, manquent dans un trop grand
„ nombre d'excellents exemplaires pour n'avoir pas manqué
„ aussi dans quelques-uns des premiers. Et cependant, les
„ arguments en leur faveur, internes plus qu'externes
„ sont tels que nous avons de la peine à les considérer
„ comme une addition faite au livre d'un apôtre, qui,
„ dans un autre de ses ouvrages, adjurait solennellement
„ ses lecteurs de ne rien ajouter et de ne rien retran-
„ cher à son témoignage. (Apoc. XXII, 18, 19). — Et ce
critique modéré termine son étude en disant: „ Nous sommes bien
„ obligés d'admettre que si cette section a été composée par saint
„ Jean, elle nous a été transmise dans des conditions bien diffé-
„ rentes de tout autre passage de l'Ecriture! „ (1)

Et puis qu'on vienne nous dire que les sermons sont inutiles! On voit si le sermon de Mr. Truth a provoqué une formidable levée de boucliers. Orateurs sacrés, mesurez vos paroles; prenez garde de mettre le feu aux poudres! Que Mr. Truth vous serve éternellement d'exemple et vous préserve de tout écart de langage! —

11°. — Cette page du quatrième évangile paraît donc bien compromise, puisque les principaux éditeurs contemporains sont d'accord pour la condamner. Si elle n'appartient pas au quatrième évangile, il faudra bien à en faire le sacrifice; mais cette fois nous ferons une perte réelle et même une perte considérable, car les douze versets en question contiennent, au point de vue dogmatique, comme au point de vue moral, des renseignements extrêmement importants. Le tout est de savoir ce qu'il faut penser de la question de fait: „ Saint Jean est-il l'auteur des douze versets relatifs à l'Histoire de la Femme Adultère?

e — „ Jugement du
„ Révérend Scrivener:
„ — Déroute ou déser-
„ tion générales. „

---

(1). — Fréd. H. Ambrose Scrivener, A plain Introduction to the Criticism of the New Testament, 3e édition, Cambridge 1883, pages 610 et 614. —

Cette histoire a-t-elle été ajoutée dans l'Evangile de saint Jean par un faussaire, ou bien a-t-elle été supprimée par quelque scribe audacieux ?

C'est, en définitive, une question de fait, un fait que l'on peut constater avec certitude, avec probabilité, avec doute, à propos duquel on peut se former des opinions de tout degré et de toute nuance.

Nous avions, d'abord, l'intention d'étudier le passage en lui-même et de passer ensuite à l'examen de la tradition. Mais, après y avoir réfléchi, nous avons résolu de ne pas nous écarter de la méthode que nous avons suivie jusqu'ici, dans nos études.

« Méthode qu'on va « suivre dans l'é- « tude de cette nou- « velle question. »

Nous examinerons, d'abord, la tradition des églises dont l'ensemble forme la société chrétienne, en parcourant toutes les catégories de documents; Documents privés ou particuliers, anonymes, publics, officiels, manuscrits, etc.. Ensuite nous étudierons le texte et la manière dont il nous est parvenu. Finalement nous nous prononcerons pour une solution et nous résoudrons les objections, qu'on peut faire dans un sens ou dans un autre.

Nous diviserons, dès lors, notre étude en trois parties, dont la première exposera la tradition des diverses églises, sur ce point particulier; la seconde sera consacrée à l'étude même du texte et de sa transmission. La troisième présentera la solution que nous adoptons et résoudra les objections qu'on peut faire contre.

Première Partie.

Tradition des diverses Églises.

« Quatre formes dans « la tradition: indi- « viduelle, collective, « officielle et docu- « mentaire. »

Nous avons divers moyens pour constater la tradition des diverses fractions de la société chrétienne. Nous possédons, d'abord, les écrivains qui ont laissé des ouvrages plus ou moins considérables où ils exposent les opinions reçues de leur temps, dans leur pays et dans leur société. Leur ensemble constitue ce qu'on pourrait appeler la Tradition individuelle. Ensuite viennent la tradition col-

lective, puis la tradition officielle et enfin, en dernier lieu, la tradition documentaire, qui comprend les manuscrits du Nouveau Testament.

Parcourons chacune de ces trois formes de la Tradition ecclésiastique.

Chapitre Premier.

Tradition individuelle de la société chrétienne.

« Tradition individuelle. — Interroger les individus ou consulter leurs écrits. »

1°. — La société chrétienne forme un corps vivant, dont la vie se perpétue sans interruption depuis des siècles. Les individus passent et disparaissent ; mais la société elle-même demeure toujours ; car une génération ne s'en va que, pour faire place à une autre, et jamais la génération antérieure ne disparaît sans que la suivante soit venue se mêler à elle. Le premier moyen que nous avons de connaître la pensée de cette société, est d'interroger ceux qui la composent ; s'ils vivent, en nous adressant à eux en personne ; s'ils sont morts, en parcourant leurs écrits, en interrogeant les pages dépositaires de leurs pensées, de leurs sentiments et de leurs croyances.

2°. — De plus, la société chrétienne se divise en une multitude de branches, où l'on retrouve les formes les plus variées de moeurs, de types et de langages. Souvent ces rameaux greffés sur le tronc de l'Evangile ont vécu d'une vie propre et autonome. En tout cas, ils sont demeurés presque toujours étrangers les uns aux autres, de telle sorte qu'ils n'ont subi que fort imparfaitement des influences réciproques. Enfin, les antipathies nationales, et les rivalités de croyance nous garantissent leur indépendance. Si donc nous trouvons, chez tous, certaines croyances, certains documents, nous pouvons être certains que ces documents et ces croyances remontent aux temps apostoliques.

Article Premier.

Tradition individuelle dans l'Eglise Latine.

« Tradition individuelle dans l'Eglise Latine. »

Si nous nous transportons au quatrième siècle, au siècle où l'Eglise Latine, sortie enfin de la période des persécutions, achève de se constituer et prend sa forme définitive, nous nous trouvons en présence d'une floraison de grands écrivains, d'écrivains tels qu'on n'en a plus revu depuis de semblables; saint Ambroise en Italie, saint Augustin en Afrique, saint Jérôme en Palestine. Interrogeons ces trois docteurs de l'Eglise Latine et voyons ce qu'ils nous disent sur l'Histoire de la Femme Adultère.

« St Ambroise manifeste son sentiment dans plusieurs écrits. »

1°. – Saint Ambroise (374-397) n'est pas le plus âgé des trois, mais c'est celui qui arrive le premier à une grande célébrité, puisque, en 374, à l'âge de trente-quatre ans, il monte sur le siège épiscopal de Milan. A peine catéchumène, il est obligé de devenir docteur; il enseigne en apprenant lui-même, mais il enseigne avec tant d'humilité et, en s'en tenant si fidèlement à la tradition ecclésiastique, qu'il est reconnu et sacré docteur par ses contemporains, avant de l'être par la postérité. Son mérite n'est pas de donner du nouveau et de l'original; il n'y prétend pas; il l'évite, au contraire, avec soin: il ne fait qu'exposer avec sens, avec clarté, avec précision, avec goût, avec éloquence, ce que tout le monde sait, ce que tout le monde pense, ce que tout le monde croît. C'est là son grand mérite. Il n'en a point d'autre, mais celui-là en vaut bien un autre. Dans un cas même, comme celui que nous étudions, ce défaut d'originalité, d'initiative et de hardiesse – si c'est un défaut – devient pour nous une vertu. La déposition d'un tel témoin a pour nous un grand intérêt et doit être d'un grand poids.

2°. – Or, que nous apprend saint Ambroise sur l'Histoire de la Femme Adultère? –

Ecrits de saint

Saint Ambroise parle trois ou quatre fois, de la Femme Adultère,

dans les écrits qui nous sont parvenus. D'abord dans son commentaire sur l'Evangile de saint Luc (Patrol. Lat. XV, col. 1649, A), où il se contente d'une simple allusion; ensuite dans deux lettres (Patrol. Lat. XVI, 1041 – 1046) et enfin dans la seconde apologie en faveur de David (Patrol. Lat. XIV, col. 887, A). On voit déjà, par ce seul énoncé, que, pour saint Ambroise, ce passage n'était pas aussi suspect qu'on le croit aujourd'hui. Mais nous ne pouvons pas nous en tenir là; il faut exposer un peu plus en détail la pensée de l'évêque de Milan.

« Ambroise où il
« est question de la
« Femme Adultère. »

3°.– Ainsi que nous l'avons indiqué, saint Ambroise fait une allusion à l'Histoire de la Femme Adultère, et cite même un verset du chapitre VIII de saint Jean, dans ses commentaires sur saint Luc; cette allusion et cette citation seraient assez probantes, alors même que nous n'aurions pas autre chose à alléguer; mais nous avons mieux que des citations et des allusions; car saint Ambroise est revenu sur ce sujet dans deux de ses lettres, la vingt-cinquième et la vingt-sixième, parmi celles qui nous sont parvenues. Les Bénédictins supposent qu'elles ont été écrites entre les années 385 et 387. Chose même assez singulière! ces lettres sont adressées à un personnage qui remplissait des fonctions judiciaires. Il s'appelait probablement Studius Irenaeus; il avait consulté saint Ambroise pour savoir s'il pouvait, en sûreté de conscience, rendre des sentences capitales(1). C'était évidemment un chrétien; et ce chrétien savait que l'Église a horreur du sang, même coupable. Saint Ambroise, dans sa première lettre, répond à ce préteur, qu'il peut certainement condamner les coupables à mort, mais il ajoute qu'il fera bien d'user de miséricorde, autant qu'il le pourra. Les payens se sont souvent glorifiés d'être

« Commentaires de
« St Luc et Lettres à
« Studius Irenaeus »

---

(1).– Cela résulte clairement du commencement de la première lettre, où St Ambroise rappelle à Studius qu'il est le gardien des Lois et qu'il porte le glaive. « Non sine causa gladium portat qui Judex » est (Rom. XIII, 4) Dei enim vindex est in eos qui male agunt. (Patrol. Lat. XVI, col. 1040, A).–

revenus de leurs provinces sans avoir taché leur hache de sang :
« Si hoc gentiles, quid Christiani facere debent ! »

Après ces considérations générales, qui occupent la moitié de la première lettre, saint Ambroise consacre la seconde moitié à rapporter et à commenter l'histoire de la Femme Adultère. Il semble dire à son correspondant : « Voilà mon avis ! Mais, si vous » aviez quelque crainte que je me trompe, écoutez la réponse que le » Sauveur fait à toutes vos questions : Ad omnia tamen accipe respon- » sum Salvatoris ». Saint Ambroise raconte ensuite, en la commentant, l'Histoire de la Femme Adultère et termine par ces paroles dignes de celles du Christ : « Habes quod sequaris... quantæ sunt ad salu- » tem viæ ! Imitez cet exemple... Souvenez-vous toujours qu'un pécheur peut se convertir

« Studius Irénæus « questionne une se- « conde fois saint « Ambroise ».

4. — Il paraît que Studius Irénæus ne fut pas complètement rassuré ou éclairé par cette réponse de saint Ambroise, puisqu'il écrivit de nouveau au saint Docteur sur le même sujet et que celui-ci fut obligé de reprendre la plume une seconde fois. « J'avais, » dit l'illust. Archevêque, j'avais résolu la question que vous m'avez » posée, dans ma lettre précédente ; mais enfin, puisque vous demandez » quelque chose de plus complet (Aliquid plenius requirenti tibi), » je vais vous répondre encore (Patrol. Lat. XVI, col. 1042, B). —

Quels étaient les éclaircissements que sollicitait Studius Irénæus ? — On ne le devine pas exactement ; mais on voit, à n'en pas douter, que l'authenticité de l'Histoire de la Femme Adultère n'est nullement mise en doute. Il semble, au contraire, que Studius trouve que la morale de cette page évangélique est qu'il faut toujours pardonner. Quoiqu'il en soit, saint Ambroise nous

---

(1). — Voici les passages de saint Jean VIII, 3-11 que cite saint Ambroise : « Qui sine peccato est, prior lapidet eam — Ubi sunt » qui te accusabant ? — Nemo te lapidavit ? — Et illa respondit : » Nemo : dicit ei Jesus : Nec ego te damnabo. Vade et vide » amodo ne pecces (Patrologie Latine XVI, col. 1041, B-C).

apprend, dès le principe de sa seconde lettre, deux ou trois circons-« Détails intéressantes extrêmement importantes. Après le court préambule, que « sants que nous apnous avons rapporté plus haut, il débute, en effet, ainsi : « Ça a prend St Ambroise,
» été toujours un sujet très agité, ça été toujours une absolution
» célèbre que l'Histoire de cette Femme surprise en Adultère et
» présentée au Christ, ainsi qu'il est raconté dans l'Evangile de
» saint Jean (1). » — Ce n'était donc pas une page absolument oubliée que cette page de saint Jean. Par suite, on se demande comment elle aurait pu se glisser furtivement dans le texte sacré et acquérir de l'autorité auprès des chrétiens ? — Il aurait fallu, ce semble, que la société chrétienne remplit bien mal son rôle, ou bien que les Livres saints fussent abandonnés sans garde, sans surveillance à la merci du premier faussaire venu. Mais ce n'est pas tout ce que nous apprend saint Ambroise. Il n'élève pas de doute sur l'authenticité, tant s'en faut ; il s'appuie au contraire sur ce passage comme sur une page parfaitement authentique. Après avoir dit le but, que se proposaient les Juifs, en conduisant l'Adultère au Christ, il répond à une question que tout le monde se pose en lisant les premiers mots de la seconde lettre que nous avons rapportés tout à l'heure : « Mais pourquoi donc la question
» de la Femme Adultère a-t-elle toujours été si agitée ? » Ecoutons la réponse de saint Ambroise : Elle est curieuse et instructive : Reliant son discours à sa première assertion, il continue : « Ce sujet a été encore plus agité (Sed vehementior facta est), depuis que les Evêques se sont mis à poursuivre
» les grands coupables devant les tribunaux, (Patrol. Latine XVI, 1044, C) !

---

(1). — Patrol. Lat. XVI, col 1042 « Ec semper quidem decantata quaestio, et celebris absolutio fuit mulieris ejus, quae in
» libro Evangelii (Joan. VIII, 11), quod secundum Joannem scribitur, adulterii reae oblata est Christo. Id enim Judaeorum
» commentata est tergiversatio ; ut si contra Legem absolveretur,
» contra Legem prolata Domini Jesu sententia teneretur : Si

« Célébrité de l'Histoire de la Femme Adultère à l'époque de saint Ambroise. »

5°.– La célébrité qui s'est attachée à cette histoire a donc traversé deux phases, suivant saint Ambroise : 1° Elle a été toujours célèbre, et, en effet, elle porte en elle-même de quoi la rendre célèbre.– Mais, de plus, 2° il y a eu des causes extérieures qui l'ont rendue plus célèbre, à savoir, le rôle d'accusateurs que les Evêques ont pris quelquefois devant les tribunaux publics. Et pourquoi donc cela a-t-il rendu cette histoire plus célèbre ?– La raison est facile à découvrir ; c'est que beaucoup de personnes voyant des ministres de paix se transformer en ministres de la justice, en accusateurs ou en bourreaux, n'ont pas manqué de comparer leur conduite à celle des personnages dont il est question dans l'Evangile de saint Jean, et ont trouvé que les évêques ressemblaient, moins au Christ dont ils sont les ministres, qu'aux pharisiens et aux scribes dont ils devraient être les ennemis. En d'autres termes, on a profité de cette histoire pour condamner et flétrir avec raison la conduite de quelques évêques peu édifiants.

« On use et on abuse de cette histoire contre les Evêques et les Prêtres. »

6°.– C'est bien la pensée qui se dégage du discours de saint Ambroise, quoique le texte soit manifestement corrompu, en cet endroit. Qu'a-t-on vu, en effet, depuis que les évêques se sont transformés en accusateurs, ajoute saint Ambroise ? « On a vu, répond-» il, on a vu les gens se partager : Les uns ont réclamé l'em-» ploi du glaive et du dernier supplice, tandis que d'autres ont » désapprouvé les accusations et les triomphes sanguinaires des » prêtres (1). » Saint Ambroise continue encore et nous révèle

---

» autem damnata esse ex Lege, vacare Christi videretur gratia.–

(1).– Patrol. Lat. XVI, col. 1042, C.– Voici le passage en question.– Sed vehementior facta est, posteaquam episcopi reos criminum gravissimorum in publicis judiciis accusare, alii et urgere usque ad gladium supremamque mortem, alii accusationes hujusmodi et cruentos sacerdotum triumphos probare coeperunt. Quid enim aliud isti dicunt, quam dicebant Judaei reos criminum legibus esse publicis puniendos ; et ideo accusari eos etiam a sacerdotibus in publicis judiciis oportuisse, quos asserunt secundum le-

l'existence de deux courants d'opinion dans la société chrétienne. Les uns approuvaient la conduite des évêques devenus accusateurs, en s'appuyant sur cette Histoire de la Femme Adultère ; car, disaient-ils, il est clair que la Loi ordonne de punir les grands criminels ; si la Loi ordonne de punir les grands criminels, pourquoi des évêques ne pourraient-ils pas déférer ces grands criminels aux tribunaux ? Si quelqu'un doit donner l'exemple du respect de la Loi, ce sont bien certainement les évêques. Le Christ n'a fait qu'une exception. Les autres — et ces autres constituaient, pensons-nous, la majorité dans la société chrétienne — les autres croyaient que les évêques faisaient mieux en imitant le Christ qu'en copiant la conduite des Pharisiens et des scribes. Saint Ambroise, qui ne manquait pas certainement de fermeté, était incontestablement de ce dernier avis. Habes quod sequaris ... Quantae sunt ad salutem viae ! disait-il dans sa première lettre et il ajoute dans la seconde : « Le Christ veut qu'on ne » condamne personne, qu'on absolve tout le monde : « Nullum » damnari vult, absolvi omnes ! (Patrol. Lat. XVI, col. 1046, A).

Le saint Évêque commente de nouveau le récit de saint Jean pendant deux colonnes, mettant en relief la sagesse, la justice et surtout la miséricorde du Christ. De doutes sur l'authenticité de ce passage, sur la place qu'il doit occuper dans l'évangile, il n'y en a pas l'ombre. Personnellement saint Ambroise admet certainement l'Histoire de la Femme Adultère comme très authentique, son correspondant en fait autant et tous les deux accueilleraient fort mal celui qui la supprimerait dans saint Jean.

Malgré cela, il est déjà facile de comprendre que bien des

---

ges opportuiose puniri ? Eadem causa est, sed numerus minor, hoc est, non dispar judicii quaestio, sed poenae dispar invidia. Unam Christus puniri ex Lege non passus est, isti minorem numerum asserunt esse punitum. —

personnes n'aient pas eu, pour ce passage, le respect de l'archevêque de Milan.

« La seconde apologie en faveur de « David »

7°. — Il nous reste enfin un troisième document à consulter; seulement les critiques ne s'accordent pas tous à l'attribuer à saint Ambroise. Tous les manuscrits rapportent la composition de l'ouvrage à l'Archevêque de Milan; mais les critiques hésitent, pour des raisons qui ne paraissent pas absolument convaincantes. Les derniers éditeurs ont refusé de se prononcer. Mais, si le livre n'est pas de saint Ambroise, tout le monde reconnaît qu'il est antérieur au cinquième siècle et par conséquent presque contemporain de saint Ambroise. Il s'agit de la seconde Apologie en faveur du Prophète David. Ce traité est curieux et très important pour la question que nous étudions à cette heure: Il se compose d'un exorde et de trois parties adressées, l'une aux Payens, l'autre aux Juifs, la dernière aux Chrétiens. Il est visible qu'il est composé purement et simplement d'homélies, comme la plupart des écrits de saint Ambroise et des auteurs de l'époque. Il débute par une allusion au titre du Psaume 50, où il est dit que celui-ci fut composé lorsque Nathan alla trouver David, après la faute que celui-ci avait commise avec Bethsabée. C'est par là que saint Ambroise ou l'auteur de l'Apologie entre en matière; le ton de l'orateur n'a rien de tribunitien; il y a, au contraire, quelque chose de très humble et de très mesuré, qui peut servir de leçon à tous les prédicateurs de l'avenir. Le Rév. M. Truth aurait bien fait de s'inspirer de cette page, avant de monter dans la chaire de Westminster.

« Exorde de cette « Apologie. Circonstances importantes « qu'il nous fait « connaître. »

Voici comment s'exprime saint Ambroise: « Il n'est pas » impossible, mes chers auditeurs, que la plupart d'entre » vous aient été un peu offensés du titre que vous avez en- » tendu lire, à savoir que le Prophète Nathan alla trouver » David, quand celui-ci entra chez Bethsabée. Il est également » possible que vous ayez été assez fortement étonnés — Ceux » au moins d'entre vous qui n'ont pas d'expérience — par cette » leçon de l'Evangile qu'on vient de lire, leçon où il est

„ question d'une femme adultère présentée au Christ qui la renvoya sans l'avoir condamnée.„ — Voilà de singuliers scrupules pour un homme comme saint Ambroise et pour des auditeurs comme les Milanais! On était étrangement prude en ce temps-là; et cependant, on vivait au milieu de payens, pour lesquels précisément la sainteté du lien conjugal n'était guère placée au rang des vertus. A cette heure, on ne comprend guère cette pruderie. Les révérends James Donegall et William Fairfax, éditeurs d'un nouveau Testament; nous ont appris dans la préface de leur livre que c'était précisément, dans cette page de l'Évangile, que leurs enfants et que leurs petites filles avaient appris à lire. On dit même que certains curés de France font faire là-dessus, tous les dimanches, une méditation aux enfants de Marie.

Saint Ambroise était vraiment par trop scrupuleux! — Voici ce qu'il ajoute: « Il est très certain (nam profecto) que si quelqu'un entend lire tout cela d'une oreille inattentive, il ne „ peut que trouver une cause d'erreur dans l'Adultère d'un personnage reconnu pour saint et dans l'absolution accordée à une „ femme adultère. Il ne pourra, en effet, que se laisser entraîner „ par cet exemple humain et presque divin, car il verra un „ homme croire l'adultère permis, et un Dieu absoudre l'a„ dultère commis. Le chemin est par suite glissant; il entraî„ ne vers le mal, soit que l'on considère le pardon, soit que „ l'on considère la passion (1).„

---

(1). — (Patrol. Lat. XIV, col. 887, A): Fortasse plerosque psalmi titulus offenderit, quem audistis legi; quod venerit ad David Nathan propheta, cum intravit ad Bethsabée: Simulque etiam non mediocrem scrupulum movere potuit imperitis evangelii lectio quae decursa est in quo advertistis adulteram Christo oblatam, eamdemque sine damnatione dimissam. Nam profecto si quis ea auribus accipiat otiosis, incentivum erroris incurrit, cum legit sancti viri adulterium, et adulterae absolutionem; humano propemodum divinoque lapsus exemplo,

8°.– Voilà, certainement un langage qui en dit long! Saint Ambroise, si le traité est de lui, ne considère pas précisément ce passage comme le plus édifiant qu'il y ait dans l'Evangile. Il reconnaît qu'il peut facilement induire en erreur les gens sans expérience, ou les gens qui le lisent d'un regard distrait. St Ambroise n'était pas le premier venu; il n'avait pas toujours vécu dans un séminaire ou au couvent du Sacré Coeur de Milan. Il savait ce qui se passait dans le monde. Peut-être même avait-il eu plus d'une fois à juger des cas comme celui de David, pendant qu'il était gouverneur de la Ligurie. Si l'histoire n'avait pas existé dans l'Evangile, il est vraisemblable qu'il ne l'y aurait pas fait entrer. Et cependant, il atteste qu'elle y est; il nous apprend même qu'on la lit publiquement dans l'Eglise de Milan: Evangelii Lectio quae decursa est. Nous sommes persuadé que saint Ambroise aurait facilement absous un père de famille, qui, plaçant un évangile aux mains de ses enfants, aurait arraché le feuillet contenant saint Jean VII, 53–VIII, 11. Il n'est que juste cependant de reconnaître qu'il ne nous a rien dit de ce genre.– C'est donc une opinion purement personnelle et à nous personnelle.–

« Causes qui ont provoqué la seconde apologie en faveur de David »

9°.– L'auteur de la seconde apologie, en faveur de David, fut amené à la composer, par les plaisanteries que les Païens se permettaient sur David coupable d'adultère et d'homicide et sur le Christ absolvant la femme adultère: « Voilà, disaient les Payens, » de quelle manière les Chrétiens pratiquent l'innocence, conservent » la foi, honorent la religion, enseignent la chasteté! Leurs chefs ont » été convaincus d'homicide et d'adultère! David lui-même, de » la race duquel était le Christ à ce qu'on dit, n'a pas eu de honte » de chanter ses adultères et ses homicides! Que peuvent bien être » les disciples, quand ils ont de pareils maîtres! » (1) Saint Am-

---

quod et homo putaverit adulterium esse faciendum, et Deus censuerit adulterium non esse damnandum. Lubrica igitur ad lapsum via vel veniae, vel concupiscentiae.– Apologia altera prophetae David.–

(1).– Patrol. Lat. XIV, col. 889, C: Ecce quomodo Christiani in-

broise, ou celui qui a composé la seconde apologie en faveur de David, se proposait d'examiner les deux histoires, l'histoire de l'absolution de la femme adultère aussi bien que celle de David (1); mais il n'a examiné que la première, la seule, du reste, qui allât directement à son but. Pour des raisons que nous ne connaissons pas, peut-être uniquement par fatigue, il n'est pas revenu sur l'absolution de la Femme Adultère. Nous devons le regretter, car il nous aurait vraisemblablement appris des détails intéressants. S'il ne nous dit pas tout ce qu'il aurait pu nous dire, il nous en dit assez pour nous faire comprendre que ce passage était une pierre d'achoppement pour plus d'une personne.

Voilà ce qu'on pensait de la Femme Adultère à Milan, vers l'an 380. Quel dommage que saint Ambroise, l'auteur de l'Apologia altera pro David et les chrétiens en général ne connussent pas la solution claire, nette et radicale que donnent Messieurs Hort, Westcott, Trégelles et Tischendorf! Comme ils auraient pu répondre facilement aux plaisanteries des Payens! La réponse eût été sommaire, mais aussi souverainement concluante!

Nous venons de voir ce que pensait saint Ambroise et l'auteur de l'Apologia altera per David. Voyons ce que pense saint Augustin.

10°.– Saint Augustin ne revient pas moins d'une dizaine « Opinion de St Augustin.

---

nocentiam sequuntur, fidem praeferunt, religionem venerantur, castitatem docent, quorum principes et homicidia et adulteria fecisse produntur? Ipse David de cujus genere, ut dicitis, nasci Christus elegit, homicidia sua et adulteria decantavit. Et quales possunt esse discipuli, quorum tales magistri sunt?–

(1).– (Pat. Lat. XIV, col. 888, B) Licet diversarum series decursa sit lectionum, in eamdem tamen assertionem proficiunt, et maxime psalmi titulus et Evangelica lectio. Sed quamvis conveniat una assertio, tamen juxta ordinem lectionum sit ordo tractatus: et ideo de titulo psalmi prius tractandum videtur.–

de fois, peut-être plus, sur ce sujet, à savoir dans une de ses lettres adressée à Macedonius [1], dans son commentaire sur le psaume 50 [2] et sur le psaume 102 [3], dans trois ou quatre de ses sermons [4], dans ses traités contre Fauste le Manichéen [5] dans ses livres contre les adversaires de la Loi et des Prophètes [6] et dans son traité Des mariages adultérins [7]. Enfin dans son commentaire sur saint Jean [8]. On voit que le sujet était familier à l'évêque d'Hippone et que cette page de l'Evangile n'était point pour lui la première venue. Il n'y a pas un grand nombre de faits ou d'histoires évangéliques qu'il ait commentés aussi souvent que ceux-là. Nous ne voulons pas, en ce moment, nous occuper de l'explication qu'il a donnée de ce passage; nous voulons recueillir les renseignements qu'il nous fournit sur la controverse.

11°. – On peut, d'abord, constater qu'on lisait dans les offices,

---

(1). – Patrol. Lat. XXXIII, col. 657, A-B; 660, A. – Et ne delictorum non donator, sed approbator videretur: Vade, ait, jam deinceps noli peccare: ut se homini pepercisse, non hominis culpam sibi placuisse monstraret. –

(2). – Patrol. Lat. XXXVI, col. 589-590. – Misertus est ergo ejus Deus secundum magnam misericordiam suam, sicut hic rogat, sicut hic petit, sicut exclamat et dolet; quod illi adulteram offerentes facere noluerunt; vulnera sua ostendente medico cognoverunt, medicinam a medico non quaesierunt. Ita sunt multi quos peccare non pudet, agere poenitentiam pudet.

(3). – Patrol. Lat. XXXVII, col. 1325 – 1326. –

(4). – Patrol. Lat. XXXVIII, col. 109; 138-139. – Ang. Maï a publié, dans la Nova Patrum Biblioth., Tome I, page 17, un sermon intitulé De Muliere Adultera, qui est de saint Augustin. Il avait déjà trouvé le titre de ce sermon dans un catalogue qu'il a publié (Spicilegium Rom. V, p. 167) précédemment. – Voir encore le sermon 158, p. 354 du tome I, de la Nova Patrum Bibliotheca. –

(5). – Patrol. Lat. XLII, col. 511. – (6) Patrol. Lat. XLII, col. 631. –
(7) Patrol. Lat. XL, col. 474, 480-481. – (8) Patrol. Lat. XXXV, col. 1648-1651. –

à Hippone ce passage de l'Evangile de saint Jean ; cela ressort des divers sermons prêchés par le grand docteur, mais cela résulte encore des traités sur St Jean, qui sont formés exclusivement d'homélies. Saint Augustin commence son traité trente-troisième par rappeler à ses auditeurs qu'il leur a parlé, la veille, à l'occasion de l'Evangile,(1) du saint Esprit. Puis, après avoir raconté les faits qui remplissent la fin du chapitre VII de saint Jean, il aborde ce qui a rapport à la célèbre section de la Femme Adultère.

Dans le second livre du « De conjugiis adulterinis le saint docteur aborde cette question : « Un mari doit-il pardonner à sa » femme, quand celle ci s'est rendue coupable d'Adultère ? — Il répond d'une manière affirmative et voici en quels termes : « Maintenant que le Christ a dit à la femme adultère : « Ni » moi, non plus, je ne vous condamnerai pas ; allez et désormais » ne pêchez plus !», qui ne voit que le mari doit pardonner, » lorsqu'il sait que le Seigneur de tous a pardonné, et qu'il ne » doit plus qualifier d'adultère la femme repentante, dont la mi- » séricorde a remis la faute ? » — C'est assurément une doctrine très juste, très rationnelle et surtout très chrétienne. Et cependant, ce n'est pas une doctrine très reçue : Saint Augustin le sent et voilà pourquoi il ajoute aussitôt : « Mais les infidèles répugnent à tenir cette conduite. C'est pourquoi quelques hommes de peu de » foi, ou, pour parler plus justement, ennemis de la Foi, craignant » qu'on n'accordât à leurs femmes l'impunité dans leurs crimes, » ont supprimé, dans leurs manuscrits, le passage où le Seigneur » miséricordieux pardonne à la Femme Adultère. — Comme si, » conclut avec raison saint Augustin, comme si celui-là per- » mettait de pécher, qui a dit : Ne péchez plus désormais ! Com- » me si le divin médecin ne devait pas guérir la femme en » lui remettant sa faute, de peur de scandaliser des insensés ! »(2)

---

(1). — Patrol. Lat. XXXV, col. 1647, C. — Nov. Bibl. Patr. I, 17. —

(2). — Patrol. Lat. XL, col. 474, B-C. Nunc autem postea- » quam Christus ait Adulterae : Nec ego te damnabo ; vade, dein-

Saint Augustin termine en montrant que les plus rigoureux parmi les hommes sont souvent ceux qui auraient le plus besoin de miséricorde.

« Ce que St Augus-
« tin affirme est-
« il vrai ? »

Voilà ce qu'affirme saint Augustin; mais il paraît que St Augustin calomnie les « gens de peu de Foi »; car ils n'ont jamais songé à supprimer ce passage de saint Jean. Ils sont parfaitement innocents de cette peccadille. On l'a découvert récemment et on n'hésite plus aujourd'hui à absoudre ces malheureux qu'on a persécutés pendant tant de siècles, si cruellement et si injustement. Voici ce que dit là-dessus un critique contemporain, et même un critique relativement modéré: « Ce qu'affirme saint
» Augustin, dit M. Westcott, que la Section de l'Adultère a
» été retranchée dans l'Évangile de saint Jean par des raisons
» de prudence, assertion répétée par les savants modernes qui
» défendent l'authenticité du passage; est absolument contre-
» dit par les faits fondamentaux de l'histoire du texte du
» Nouveau Testament. Les altérations arbitraires des é-
» crits apostoliques ont été reprochées sans fondement
» dans les controverses; car, en fait, elles sont heureu-
» sement inconnues. On peut expliquer les changements,

„cepo noli peccare; quis non intelligat debere ignoscere maritum, quod
» videt ignovisse Dominum amborum, nec jam se debere adulte-
» ram dicere, cujus pœnitentis crimen Divina credit miseratione de-
» letum ?„ – Sed hoc videlibet infidelium sensus exhorret, ita
» ut nonnulli modicæ fidei vel potius inimici veræ fidei,
» credo metuentes peccandi impunitatem dari mulieribus suis,
» illud quod de adultera indulgentiâ Dominus fecit; aufer-
» rent de codicibus suis: quasi permissionem peccandi tribue-
» rit qui dixit: Jam deinceps noli peccare; aut ideo non de-
» buerit mulier à medico Deo illius peccati remissione sanari,
» ne offenderentur insani. –

même des changements comme l'interpolation de Jean VII, 53-VIII, 11, sans recourir à la malhonnêteté (Brooke Foss Westcott. Commentaire sur saint Jean p. 142, col. 1).

« Conséquences qui découlent des assertions de saint Augustin. »

12°.- Il résulte des paroles que nous venons de rapporter : 1° que, du temps de saint Augustin, la section de la Femme adultère manquait dans quelques manuscrits et que l'évêque d'Hippone ne l'ignorait pas. 2° que ce passage fournissait par lui-même matière à scandale, puisque saint Augustin ne voit pas d'autre raison à donner, pour en expliquer la suppression.- On peut, sans doute, contester la justesse de l'explication, mais on ne peut pas supposer qu'elle ne repose sur aucun fondement. 3° Saint Augustin n'a pas même l'idée de supposer que cette section puisse être apocryphe. Et cependant, il suffit de lire ce qu'il dit des versions, des manuscrits, des diverses langues, soit dans son De Doctrina Christiana, soit dans ses traités contre Fauste (1), pour voir qu'il

---

(1).- Patrol. Lat. XXXIV, col. 42-46.- XLII, col. 245-246; 505-506.- « Et latinae quidem linguae homines, quos nunc instruendos suscepimus, duabus aliis ad Scripturarum divinarum cognitionem opus habent, hebraea scilicet et graeca; ut ad exemplaria praecedentia recurratur, si quam dubitationem attulerit latinorum interpretum infinita varietas - col. 42, D.- Latini ergo, ut dicere coeperam, codices veteris Testamenti, si necesse fuerit, graecorum auctoritate emendandi sunt .... Libros autem Novi Testamenti, si quid in latinis varietatibus titubat, graecis cedere oportere non dubium est, et maxime qui apud ecclesias doctiores et diligentiores reperiuntur. col. 46. D.- Plurimum hic quoque juvat interpretum numerositas collatis codicibus inspecta atque discussa: Tantum absit falsitas: nam codicibus emendandis primitus debet invigilare solertia eorum qui scripturas divinas nosse desiderant (col. 46, A).- Quid faceretis, dicite mihi, nisi clamaretis, nullo modo vos potuisse falsare codices, qui jam in manibus essent omnium Christianorum?- Quia mox, ut facere coepissetis, vetustiorum exemplarium ve-

n'était pas complètement étranger aux principes qui doivent diriger la critique.

« Les Manichéens « et les Payens, que « pensaient-ils de « Jean VII, 53-VIII, « 11 ? »

13°.– Dans ses livres contre Fauste le Manichéen, saint Augustin fait une longue citation des écrits de son adversaire, qui prouve que les Manichéens lisaient l'histoire de la Femme Adultère, dans leurs Evangiles, bien que ceux-ci fussent souvent altérés (1). Le saint docteur nous apprend encore, dans le même ouvrage, que les Payens se moquaient du Christ, parce qu'il s'était mis à écrire par terre, avec le doigt, lorsqu'on lui avait conduit la femme coupable (2). A cette heure, on ne se préoccupe guère de ces détails; on s'en prend à la section toute entière et, on la rejette en bloc.

Les Pères n'ignoraient pas, on le voit, les attaques qu'on dirigeait contre ce passage de l'Evangile de saint Jean. Et cepen-

---

» ritate convinceremini.– Qua igitur causa a vobis corrumpi non » possent, hac causa a nemine potuerunt. Quisquis enim hoc » primitus ausus esset, multorum codicum vetustiorum collatio» ne confutaretur. (XLII, col. 506, C-D).– Itaque, si de fide » exemplarium quaestio verteretur (versaretur ?) sicut in nonnul» lis, quae et paucae sunt, et sacrarum litterarum studiosis no» tissimae sententiarum varietates; vel ex aliarum regionum co» dicibus, unde ipsa doctrina commeavit, nostra dubitatio dijudi» caretur, vel si ibi quoque codices variarent, plures paucio» ribus, aut vetustiores recentioribus praeferrentur, etc., etc. (Ibid. col. 246, C).–

(1).– Patrol. Lat. XLII, col. 511. B Faustus dixit... In injusti» tia namque et in adulterio deprehensam mulierem quamdam Ju» daeis accusantibus absolvit ipse, praecipiens ei ut jam peccare desineret.–

(2).– Ibid. col. 417. C.– Nonnulli etiam sacrilegi Paganorum re» prehendunt tanquam stultitiam vel potius tanquam dementiam » Christi, quia tempore anni non congruo poma quaesivit in arbo» re (Matth. XXI); aut puerilis cujusdam fatuitatis affectum – » quod inclinato capite digito scribebat in terra.

dant ils l'ont conservé quand même. C'est donc qu'à leurs yeux, les objections qu'on faisait contre cette section étaient sans valeur et que, de plus, l'Eglise était en possession de l'Histoire de la Femme Adultère, depuis un temps immémorial

14°. – Après saint Ambroise et saint Augustin, il nous faut entendre saint Jérôme, le traducteur de la Bible et le correcteur de la Vulgate latine. « Opinion de St Jérôme. – Il connaît la section de l'Adultère. »

Dans son livre deuxième contre les Pélagiens, écrit entre les années 412 et 420, saint Jérôme s'exprime ainsi : « On rencontre, » dans beaucoup de manuscrits de l'Evangile suivant saint Jean, » tant grecs que latins, l'histoire d'une femme qui fut accusée » d'adultère auprès du Seigneur. Les scribes et les Pharisiens cou-» vraient la coupable d'accusations, voulant la condamner confor-» mément à la Loi. Quant à Jésus, s'inclinant, il écrivait sur » la terre avec le doigt, et il écrivait évidemment les péchés des » accusateurs et de tous les hommes, suivant ce qui est écrit dans » le Prophète : « ceux qui vous abandonnent seront écrits sur la » terre (Jérémie, XVII, 13). A la fin cependant, levant la tête » Jésus dit aux accusateurs : « que celui qui parmi vous est sans » péché lui jette la première pierre. (Jean, VIII, 10). – Cette ex-» pression « sans péché » répond au grec ἀναμάρτητος. Que » celui donc qui prétend qu'autre chose est d'être sans péché et » autre chose d'être ἀναμάρτητον, rende le grec par un autre » terme ; ou, si les Latins l'ont suffisamment traduit, qu'il » reconnaisse qu'être ἀναμάρτητον et être sans péché c'est une » seule et même chose (1). »

---

(1). – Patrol. Lat. XXIII, col. 553, A – B. In Evangelio secundum Joannem in multis et Graecis et Latinis codicibus invenitur de adultera muliere, quae accusata est apud Dominum. Accusabant autem et vehementer urgebant Scribae et Pharisaei, juxta legem eam lapidare cupientes. At Jesus inclinans, digito scribebat in terra (Joan. VIII, 6) : eorum videlicet qui accusabant, et omnium peccata mortalium, secundum quod scriptum est

Saint Jérôme continue quelque temps encore à étudier le célèbre passage et en rapporte même plusieurs autres versets (1). On voit qu'il n'élève pas le moindre doute sur l'authenticité de cette section. Et cependant, il n'ignore pas qu'elle manque dans des manuscrits Grecs et Latins; mais il est vrai qu'elle se trouve aussi dans un grand nombre. Cela est incontestable, et, quoique saint Jérôme soit un peu porté aux hyperboles, surtout dans ses ouvrages de polémique, on ne voit point pour qu'elle raison il aurait dit que cette section figurait dans beaucoup de manuscrits, si elle n'existait dans aucun ou seulement dans un très petit nombre (2).

Le langage des Pères demande sans doute à être quelquefois adouci, et il ne faut pas toujours prendre leurs paroles au pied

---

in Propheta: Relinquentes autem te, in terra scribentur (Jerem. XVII, 13). Tandem caput elevans dixit eis: Qui sine peccato est vestrum, primus mittat super eam lapidem (Joan. VIII, 10). Hoc quod dicitur sine peccato, Graece scriptum est ἀναμάρτητος. Qui ergo dicit, aliud esse sine peccato, et aliud ἀναμάρτητον, aut Graecum sermonem novo verbo exprimat, aut si expressum est a Latinis, ut interpretationis veritas habet, perspicuum est ἀναμάρτητον nihil aliud esse, nisi sine peccato.

(1).– Ibid. Et quia accusatores omnes fugerunt [Al. fugiunt] (dederat enim verecundiae eorum clementissimus judex spatium recedendi) rursumque in terra scribens, terramque despiciens: paulatim discedere, et oculos illius declinare coeperunt: solusque remansit cum muliere, cui locutus est Jesus: Ubi sunt qui te accusabant? Nemo te condemnavit? Quae ait: Nullus, Domine. Respondit ei Jesus, nec ego te condemnabo. Vade, et amodo noli peccare (Joan. VIII, 10, 11). Praecepit Dominus, ne ulterius peccaret, sicuti et alia similiter in Lege mandavit. Sed utrum ea fecerit, necne, Scriptura non dicit.–

(2).– On vient de voir que saint Jérôme est très formel en faveur de Jean VII, 53–VIII, 11. Et cependant il s'est trouvé des savants, même des savants de grand nom, qui lui on fait dire:

de la lettre. Saint Jérôme est, en particulier, très connu pour son penchant aux hyperboles ; mais il ne suit pas de là qu'il faille contester et infirmer tous ses dires.

15°.– Quand un passage de l'Evangile a pour lui des hommes comme ceux que nous venons de citer, un saint Jérôme, un saint Augustin et un saint Ambroise, on est bien sûr qu'il ne sera plus oublié dans l'Eglise latine. Et l'histoire de la Femme Adultère ne l'a, en effet, jamais été. Au cinquième siècle elle est citée par saint Léon-le-Grand (1) saint Pierre Chrysologue (2), saint Eucher de Lyon ou l'auteur appelé Eusèbe Gallican (3), saint Prosper (4), saint Gélase (5), Vigile de Tapse (6) ; au sixième par saint Fulgence (7), Cassiodore (8) ; au septième par saint Grégoire-le-Grand (9), Patérius de Tarragone (10) ; au septième par saint Isidore de Séville (11) ; au huitième par Bède le Vénérable (12) et enfin par la plupart des homélistes ou des commentateurs du Moyen-Age (13).

16°.– La tradition de l'Eglise Latine, sur le point qui nous occupe en ce moment, est formelle, claire, explicite et constante, à partir du quatrième siècle. Au quatrième siècle elle at-

---

« In multis graecis et latinis codicibus NON invenitur ». – Le NON est de trop, mais il change considérablement le sens. Et voilà comment on traite les choses sérieuses !

(1).– Patrol. Lat. LIV, col. 352, A–B.– (2) Sermon 115 édition d'Augsbourg 1758, page 169.– (3).– Biblioth. maxim. Vet. Patr. 1677, tome VI, col. 732–733.– (4).– Patrol. Lat. LI, col. 650, B; 768, B; 793, A–B.– (5) Patrol. Lat. LIX, col. 111, C–D.– (6) Patrol. Lat. LXII, col. 428, D.– (7).– Patrol. Lat. XV, col. 868–869.– (8) Patrol. Lat. LXX, col. 219, A; 403, B.– (9) Patrol. Lat. LXXV, col. 1057, B–C; LXXIX, col. 1246–1247.– (10) Patrol. Lat. LXXIX, col. 1078, C.– (11) Patrol. Lat. LXXXIII, col. 128, A–B.– (12) Patrol. Lat. XCII, col. 735, B–737, A; XCIV, 106–109, C.– (13).– Voir Patrol. Lat. CII, col. 115; LXVIII, col. 282; CLXV, col. 799; CLXXI, col. 1283, B; CLXXXIII, col. 392–398; CCII, col. 93, D; etc., etc.—

teste que l'Eglise lit la célèbre section, bien que cette section puisse susciter et ait suscité déjà, en plus d'un endroit, des difficultés ou de l'opposition. Saint Jérôme, saint Augustin, saint Ambroise et l'auteur de la seconde apologie en faveur de David, s'expriment là-dessus, avec clarté, avec fermeté, avec énergie, avec éloquence. Evidemment la section de la Femme Adultère existait bien avant leur époque, dans les Bibles Latines, car le bruit qui se faisait autour d'elle n'aurait pas permis qu'on l'insérât, à leur époque, dans saint Jean, sans qu'on s'en aperçut. Cette section existait donc là où elle est toujours demeurée, et elle y était depuis un temps immémorial. On peut affirmer cela sans crainte de se tromper; ce serait abuser de la raison et du sens commun que de prétendre le contraire.

La tradition de l'Eglise Latine est donc très explicite. Mais en est-il de même de la Tradition des autres Eglises? - C'est ce que nous allons voir.

Article deuxième.

Tradition individuelle dans l'Eglise Grecque.

« Tradition individuelle dans l'Eglise Grecque. »

Pour l'Eglise Grecque nous suivrons un ordre un peu différent, de celui que nous avons adopté pour l'Eglise Latine. - Au lieu de descendre le cours de la Tradition nous le remonterons. Notre marche en sera plus sûre et nous exposera moins à errer.

« Euthymius Zigadénus ou Zigabénus est le premier commentateur grec connu qui parle de Jean VII, 53-VIII, 11. »

1°. - Personne ne conteste que la Section de la femme adultère n'ait été connue de l'Eglise Grecque, durant le cours du Moyen-Age. Cependant, elle a été rarement étudiée et commentée même à partir de cette époque. Les critiques observent, en général, qu'Euthymius Zigabénus ou Zigadénus a été le premier qui a commenté cette section; mais, en parlant ainsi, ils ne disent qu'à moitié la vérité; Euthymius a été non seulement le premier,

il a été le seul commentateur grec qui ait osé s'occuper ouvertement de l'Adultère (1). Voici ce que cet auteur en a dit : « Il faut » savoir que ce qu'on lit, d'ici jusqu'à ces mots : Jésus donc leur » parlant de nouveau leur dit : Je suis la lumière du monde, » ne se trouve point dans les exemplaires exacts ou est » marqué d'un obèle. C'est pourquoi cela paraît avoir été é- » crit après coup et n'être qu'une addition. Et ce qui en est » une preuve, c'est que saint Jean Chrysostôme n'en parle pas. » Néanmoins, nous allons essayer de commenter ce passage, » qui ne manque pas d'enseignements utiles, en particu- » lier, la section relative à la femme surprise en Adultère, » qui en fait partie. (2) »

Euthymius explique ensuite sommairement les douze versets, que comprend le passage, et ne nous fournit pas d'autre renseignement qui vaille la peine d'être recueilli. — Ajoutons seulement quelques remarques sur la note qu'on vient de lire :

« Observations sur le commentaire « d'Euthymius »

Euthymius observe que la Section manque dans ce qu'il appelle « Les exemplaires exacts ». — Qu'entend-il, au juste, par cette expression ? — On ne saurait le dire exactement ; on ne peut que le conjecturer. Ch. Fred. Matthaei pense, avec assez de raison, qu'Euthymius entend par là les manuscrits des

---

(1). — Richard Simon cite ce passage d'Euthymius, dans son Histoire critique du Nouveau Testament, chapitre XIII, page 145 de l'Édition de Rotterdam, 1689, in-4°. —

(2). — Patrol. Grecq. CXXIX, col. 1280, C-D. — Χρὴ δὲ γινώσκειν ὅτι τὰ ἐντεῦθεν ἄχρι τοῦ, Πάλιν οὖν ἐλάλησεν αὐτοῖς ὁ Ἰησοῦς λέγων. Ἐγώ εἰμι τὸ φῶς τοῦ κόσμου. παρὰ τοῖς ἀκριβέσιν ἀντιγράφοις ἢ οὐχ εὕρηται ἢ ὠβέλισται. Διὸ φαίνονται παρέγγραπτα καὶ προσθήκη. καὶ τούτου τεκμήριον τὸ μηδὲ τὸν Χρυσόστομον ὅλως μνημονεῦσαι αὐτῶν. Πειρατέον δὲ ὅμως ἡμῖν καὶ ταῦτα διασαφῆσαι· οὐκ ἄμοιρον γὰρ ὠφελείας οὐδὲ τὸ ἐν τούτοις κεφάλαιον τὸ περὶ τῆς ἐπὶ μοιχείᾳ κατειλημμένης γυναικός.

Évangiles accompagnés de commentaires marginaux. On a remarqué, en effet, que cette section manque plus généralement dans cette catégorie de manuscrits que dans les autres. Mais ce n'est là qu'une conjecture. Comme il n'existe aucune classe de documents qui soit historiquement connue sous le nom d'exemplaires corrects, il s'en suit que cette dénomination est purement arbitraire et subjective. Or, par ce qui se passe de notre temps, nous pouvons juger de ce qu'il faut penser des manuscrits corrects d'Euthymius. (1)

Euthymius exprime ensuite une opinion personnelle. Il serait volontiers tenté de croire que ce passage a été interpolé dans saint Jean et qu'il ne faisait point partie primitivement de la rédaction. Pourquoi pense-t-il ainsi? – C'est sans doute parce que la section

---

(1).– Il ne sera peut-être pas inutile de rapporter ici ce que dit Ch. Fréd. Matthaei N. Test. Graece, Riga 1786-1788, tome IV, pages 362-363. Nunc attende ad eius argumenta. Addit enim: καὶ τȣ́τȣ τεκμήριον, τὸ μηδὲ τὸν Χρυσόστομον) ὅλως μνημονεῦσαι αὐτῶν. Atqui, Euthymi Doctissime, hoc quidem argumentum minus firmum videtur. Quoties enim Chrysostomus, et tuus et meus, alia in litteris sacris omittit, alia immutat, alia, saepe in eadem homilia, diverso modo laudat? Ergo fortasse etiam totus locus περὶ παρθενίας auctoritate Chrysostomi ex epistola ad Corinthios excludendus erit? Quid, Sancte Pater, si praeter duos aut tres Codices Chrysostomi unum contextus perpetui, eumque cum scholiis, similemque meis a. d. 10. g, ut ex tuo commentario intellexi, unum item Evangeliariorum, quae interdum exprimis, eumque, quod libenter concedo, vetustissimum ad manus habuisti? Difficulter enim mihi persuadebis, tibi tot Codices fuisse ad manus, quot mihi. Plerumque enim sequeris Chrysostomum contra Codices Graecos, quos multos et praestantissimos ante te natum scriptos consului. Addo hic de uno Codice p. qui plures, quam ceteri, ad hunc locum notas habet.

manque dans les manuscrits corrects, mais c'est surtout, parce que saint Jean Chrysostôme ne l'a point commentée : καὶ τούτου τικμήριον τὸ μηδὲ τὸν Χρυσόστομον ὅλως μνημονεῦσαι αὐτῶν. — Ce n'est point la seule fois que nous verrons reparaître ce raisonnement. Nous trouverons plus d'un autre auteur, qui ne voudra pas accepter la Section de la Femme Adultère, ou qui la considérera comme douteuse, uniquement parceque saint Chrysostôme et saint Cyrille n'en ont rien dit dans leurs commentaires. —

Il est certain, en effet, que les commentateurs grecs ont généralement gardé le silence sur ce passage, même après qu'il a été reçu par l'Eglise Grecque dans l'usage liturgique. On aurait beau parcourir les chaînes et les manuscrits accompagnés de commentaires, on ne trouve nulle part l'ombre d'une explication. On s'est tu sur ce sujet. Le Révérend Mr. Truth est sans prédécesseur dans l'Eglise Grecque. Ni Nicétas d'Héraclée, ni Théophylacte, ni Ammonius, ni saint Cyrille d'Alexandrie, ni le célèbre Théodore de Mopsueste, ni saint Jean Chrysostôme, ni aucun commentateur anonyme n'a ouvert la bouche sur ce sujet. Que quelques personnes se soient tues, parce que ce passage leur paraissait douteux ; cela est possible. Que tous les auteurs se soient tus pour cette raison ; cela n'est assurément pas vrai. Il y a d'autres raisons qui expliquent ce silence.

Ce n'est donc qu'au commencement du douzième siècle qu'on se prend à commenter ce passage de saint Jean. Mais de même qu'Euthymius est le premier, de même aussi est-il le seul commentateur connu.

Il ne s'en suit pas que le passage n'existât pas auparavant, dans l'Eglise Grecque. On a la preuve du contraire, preuve multiple, preuve surtout documentaire, comme on s'exprime de notre temps ; mais les allusions à, ou les citations de ce passage de saint Jean sont rares, dans la littérature patristique grecque.

2°.- Antérieurement à Euthymius, nous ne retrouvons,

« La Synopse dite « Athanasienne. – « Témoignage qu'elle rend à Jean « VII, 53 – VIII, 11. – »

dans la Littérature Grecque, que deux ou trois témoignages explicites relatifs à saint Jean VII, 52 – VIII, 11. – Le premier est celui de la Synopse dite Athanasienne, dans laquelle on lit le passage suivant. Nous le rapportons un peu au long ; on verra tout à l'heure pourquoi : Alors Pierre dit : « Seigneur vous avez les paroles de la vie éternelle, à qui irions-nous ? (VI, 60). – La fête des Tabernacles étant survenue, les frères (de Jésus) le pressent de se rendre au temple. Mais il n'y vient que plus tard et les Juifs le cherchent (VII, 1–30), car ils étaient irrités par ce qu'il avait guéri un aveugle le jour de Sabbat (Jean IX, 1–41). – Jésus alors parle du Saint Esprit (VII, 37–39). Les uns croient, tandis que les autres ne croient pas (VII, 40–44). Les serviteurs du Grand Prêtre sont réprimandés parce qu'ils ne l'ont pas saisi (VII, 45–49). Nicodème discute avec les Juifs ; ils lui ferment la bouche (VII, 50–52). Jésus discute de nouveau avec eux. Ils s'efforcent de réfuter ses discours (VIII, 12–20). C'est là que se trouve ce qui a rapport à la Femme Adultère (VII, 53 – VIII, 11). Jésus leur dit de nouveau : « Je m'en vais là où vous ne pouvez venir (VIII, 21) Les Juifs croyaient qu'il allait se détruire (VIII, 22). Ensuite il prédit le genre de sa mort, et beaucoup croient en lui (VIII, 28, 30). Alors il leur dit : « Si vous persévérez dans ma doctrine la vérité vous délivrera et beaucoup d'autres choses semblables (VIII, 31–47). Les Juifs lui dirent : « Vous êtes un Samaritain et un Démoniaque (VIII, 48–52) (1)

---

(1). – Patrol. Grecq. XXVIII, col. 401, A–B. Τότε λέγει Πέτρος « Ῥήματα ζωῆς αἰωνίου ἔχεις, πρὸς τίνα ἀπελευσόμεθα ; » Σκηνοπηγίας οὔσης, προτρέπονται αὐτὸν οἱ ἀδελφοὶ ἀνελθεῖν ἐν τῷ ἱερῷ. Ὁ δὲ ὕστερον ἀνῆλθε, καὶ ἐζήτουν αὐτὸν οἱ Ἰουδαῖοι, καὶ ἠγανάκτουν, ὅτι ἐν Σαββάτῳ τυφλὸν ἰάσατο. Διαλέγεται περὶ τοῦ Παρακλήτου· καὶ οἱ μὲν ἐπίστευσαν, οἱ δὲ ἠπίστουν. Ἐγκαλοῦνται ὑπηρέται ὑπὸ τῶν ἀρχιερέων, ὅτι οὐκ ἐπίασαν αὐτόν. Διαλέ-

Ce témoignage est formel, mais les critiques modernes font contre lui les objections suivantes. 1°. La Synopse de l'Écriture Sainte, où figure ce témoignage, n'est pas de saint Athanase. 2°. elle n'a été imprimée que d'après un seul manuscrit. 3°. elle est de date incertaine. — 4°. Les mots relatifs à l'Adultère ne peuvent être qu'une interpolation, et une interpolation maladroite; puisque au lieu de rapporter le passage après Jean VII, 52, on le fait venir après Jean VIII, 20. — Enfin, continue-t-on, ἐνταῦθα ne convient qu'à une note placée d'abord à la marge. D'ailleurs, celui qui a écrit la synopse, se sert habituellement de la particule εἶτα pour indiquer la succession des évènements.(1)

On voit que le témoignage de la Synopse est bien compromis: c'est un feu croisé de batteries qui le foudroie. Pour résister à une pareille attaque, il faut qu'il soit bien solide. — On se demande à quoi bon tout ce déploiement d'arguments et de mitraille, contre cette petite assertion: « C'est là que se trouve placé ce qui a rapport » à la femme adultère! » Ἐνταῦθα τὰ περὶ τῆς κατηγορηθεί- » σης ἐπὶ μοιχείᾳ (2) (Patrol. Grecq. XXVIII, 401, B)? — Prétendrait-on, par hasard, que le texte de l'Adultère n'existait pas, en grec, à l'époque où fut écrite la synopse? — Évidemment

---

γεται αὐτοῖς ὁ Νικόδημος, καὶ ἐπιστομίζουσιν αὐτόν. Πάλιν ὁ Ἰησοῦς διαλέγεται αὐτοῖς· καὶ ἐπειρῶντο ἀνατρέπειν αὐτοῦ τὰ ῥήματα. Ἐνταῦθα τὰ περὶ τῆς κατηγορηθείσης ἐπὶ μοιχείᾳ. Πάλιν λέγει αὐτοῖς « Ἐγὼ ὑπάγω, ὅπου ὑμεῖς οὐ δύνασθε ἐλθεῖν. » Οἱ δὲ ἐνόμιζον, ὅτι ἀναιρεῖ ἑαυτόν. Εἶτα προλέγει τὸν τρόπον τοῦ θανάτου αὐτοῦ, καὶ ἐπίστευσαν πολλοὶ εἰς αὐτόν. Τότε λέγει αὐτοῖς· « Ἐὰν μείνητε ἐν τῷ λόγῳ μου, ἡ ἀλήθεια ἐλευθερώσει ὑμᾶς, » καὶ ἕτερα πολλά. Λέγουσιν αὐτῷ οἱ Ἰουδαῖοι· « Σαμαρείτης εἶ, καὶ δαιμόνιον ἔχεις. »

(1). — Ant. F. Hort, Notes on select readings, p. 82-83. — Tischendorf, Huitième édition, I, page 829. —

(2). — Tischendorf. Quae ipsa interpolatori deberi videntur. Ibid. —

on n'oserait pas le dire, mais on serait bien aise de l'insinuer. De plus, la Synopse dit trop clairement que la Section de l'Adultère se trouvait déjà, chez les Grecs, LÀ où on l'a toujours vue depuis. Or, la thèse de la critique contemporaine consiste à dire que l'Adultère a erré de place en place, avant de trouver un logement définitif après saint Jean VII, 52. Il n'en faut pas davantage pour expliquer l'acharnement avec lequel on cherche à démolir cette courte phrase de la Synopse. Si la littérature grecque ne fournissait aucun témoignage en faveur de saint Jean VII, 52-VIII, 11 on aurait carte blanche pour faire toute espèce de suppositions. Malheureusement, la Synopse détruit toutes ces espérances; car elle dit formellement: « C'est LÀ qu'est l'histoire de la Femme accusée d'a-» dultère! » C'est LÀ qu'elle doit être!

Assurément il n'y aurait rien d'impossible en soi à ce que cette phrase eût été interpolée en cet endroit, mais, pour conclure de la possibilité au fait, il faudrait avoir des raisons et on n'en a aucune. Celles que donnent les critiques sont, ou des suppositions gratuites ou des suppositions complètement fausses. - Un mot de réponse à chacune d'elles.

a-« La Synopse « n'est pas de saint « Athanase.- La Synopse n'est pas, dit-on, de saint Athanase. C'est, en effet, l'avis des Bénédictins qui ont publié l'ouvrage dont ils qualifient l'auteur d'exact et de très habile dans les Écritures, et la raison qu'ils donnent pour prouver leur dire est intéressante à connaître. La voici rapportée dans la langue dont ces illustres éditeurs se sont servis: « At certe vix potuit » ab Hieronymo aliisque Patribus, iis maxime qui Scriptu-» ras explanarunt, et a Photio ipso tam insigne opus » Athanasianum praetermitti. » Si, par conséquent, l'ouvrage n'est pas de saint Athanase, il est sûr, en tout cas, qu'il n'est pas l'oeuvre d'un imbécile (1). « Si nous plaçons,

---

(1).- Voici de quelle manière les Bénédictins terminent leur préface. Nous les citons, afin de montrer que nous sommes sans parti pris. (Patrol. Grecq. XXVIII, col. 283-284, B):-

„ disent encore les Bénédictins, si nous plaçons parmi les ouvrages douteux un livre qui a été loué par des hommes célèbres, ce n'est pas que nous le croyons indigne de saint Athanase. Et quel est donc l'écrivain habile qui pourrait se repentir d'avoir fait un pareil ouvrage ?„ (1)

Eximia sane est hæc Synopsis, cujuscunque tandem sit auctoris, et tanta cura, sagacitate, eruditione elaborata, ut nihil supra. Non modo quippe singuli Scripturæ libri accuratissime in ea recensentur et in epitomen aptissime rediguntur; sed multa disquiruntur quæ spectant chronologiam, librorum Scripturæ auctores, nominis singulorum librorum rationem et causam, variorum versionum historiam paucis comprehensam. Demum nihil pene retro reliquisse videtur scriptor iste, quod vir Græce solum eruditus præstare possit. Multæ porro mendæ in nominibus maxime propriis, uti solitum est, irrepserant, quas quoad licuit emendavimus: et ad finem non pauca quæ Latine tantum cusa erant in prius editis, ex manuscriptis desumpta Græce edidimus.

(1).- Patrol. Grecq. XXVIII, col. 15, B.- Synopsis Scripturæ sacræ laudatum opus et quidem a laudatis viris, non eo inter dubia conjicimus, quo arbitremur Athanasio indignum esse. Ecquis enim ille tam peritus scriptor, quem pœniteat tantum librum confecisse? Eum sane qui accurate teneat, litterarum divinarum plane belle eruditus habeatur; ita dilucide et docte commemorat quid de distributione librorum Scripturae sacrae, quid de auctoritate, de tempore, de auctore cujusque libri putandum; ita accurate et sagaciter quod ipse, crebro regustando, notatu dignius compererat, lectori paucis offert. Neque tanta tamen religione, ut acutum decebat, synopseos formam consectatur, ut sicubi res explicatu difficilis occurrit, importuna brevitate obscuriorem efficiat.-

b.–« On ne sait « pas à quelle é- « poque elle a été « composée. »

« Mais on ne sait pas à quelle époque il a été composé « et d'ailleurs, il n'a été publié que d'après un seul ma- » nuscrit ! »

La Synopse n'est peut-être pas de saint Athanase : Il y a, du moins, des raisons qui permettent d'en douter. En effet, parce que l'auteur dit vers la fin, on voit qu'il s'est servi du De Ponderibus et Mensuris de saint Epiphane ; mais, si l'ouvrage n'est pas de saint Athanase il est certain qu'il est très ancien. De plus, les passages de la fin, où saint Epiphane semble avoir été analysé, auraient bien pu être ajoutés à la Synopse, puisqu'on les rencontre, non seulement dans le manuscrit d'où on a tiré le traité dont nous parlons, mais encore dans plusieurs autres, notamment dans un manuscrit de Paris et un manuscrit d'Oxford (1).

c.–« L'auteur trans- « pose la section de « l'Adultère. »

« Mais, continue-t-on, l'auteur n'est pas correct, car, « d'après lui, la Section de l'Adultère viendrait, non pas après » Jean VII, 52, mais après Jean VIII, 20. Or, on ne l'a jamais » trouvée à cette place ! »

Il est parfaitement vrai qu'il y a là une légère inexactitude, si on prend les choses strictement au pied de la lettre. Seulement ces inexactitudes se rencontrent de temps en temps dans cette analyse sommaire même dans celle de l'Evangile de saint Jean. On n'a qu'à relire attentivement le passage, que nous avons cité plus haut pour y constater une inexactitude assez forte. Si on prenait, en effet, les choses d'une manière absolue, le chapitre neuf tout entier, viendrait après le verset 30 du chapitre sept, par conséquent, avant la fin du chapitre sept et avant tout le chapitre huit. La Synopse contient une seule ligne sur ce chapitre neuf et consacre ensuite plus de dix lignes à la fin du chapitre sept et au chapitre huit. Cette raison tirée de la transposition de la Section ne

---

(1).– Voir plus loin, l'Article VI, où nous étudions la Synopse dans ses rapports avec les Versions Coptes et avec les Onciaux ℵ A B C.–

prouve donc rien, absolument rien. On pourrait même la retourner contre ceux qui en font usage.

Vient ensuite la dernière raison tirée de ἐνταῦθα. d.-« Signification

« Ἐνταῦθα, dit un critique, sent la glose marginale; si « de ἐνταῦθα. —
» cette phrase appartenait à l'original, l'auteur aurait dit « Pourquoi ἐνταῦθα
» εἶτα et non par ἐνταῦθα. »

Nous ne sommes pas ici de l'avis de Mr. Hort: nous pensons que le mot ἐνταῦθα est plus juste que εἶτα et que l'auteur, qui aurait pu dire, à parler rigoureusement, εἶτα, s'est servi à dessein de ἐνταῦθα, en parlant de la section de l'Adultère. Entrons là-dessus dans quelques détails.

La Synopse de saint Jean comprend cent onze lignes, dans la Patrologie de Migne. Elle est sommaire et cependant très complète. En passant d'un sujet à l'autre, l'auteur du traité emploie les particules εἶτα (12 fois), τότε (7 fois), πάλιν (4 fois), ἐνταῦθα (1 fois), εἶτα πάλιν (2 fois), en tout 26 particules pour 114 sections. Ces particules conjonctives reviennent d'une façon très irrégulière. Maintenant pourquoi l'auteur de la Synopse se sert-il de ἐνταῦθα au lieu de εἶτα, τότε ou πάλιν ?— Quand on connaît l'histoire de la controverse que nous étudions, on n'a pas de peine à répondre.

En effet, il y a un nombre assez considérable de manuscrits qui renferment les versets de saint Jean VII, 52-VIII, 11, non pas, à l'endroit où ils se présentent régulièrement, mais à la fin de l'Evangile de saint Jean. Est-ce à dire que les copistes de ces manuscrits ne savaient pas en quel endroit, la section de l'Adultère doit être placée ?— Assurément non.— On aurait grand tort de tirer cette conclusion, car les scribes savent parfaitement que l'Histoire de la Femme Adultère vient en cet endroit, puisqu'ils renvoient très souvent en termes exprès à la fin de l'Evangile. C'est ce que font souvent les scribes grecs, par exemple, le scribe auquel est dû le cursif numéro 1. C'est ce que font d'une manière plus constante les scribes arméniens.— Toutes les fois que la section de l'A-

dultère est placée à la fin de Saint Jean — ce qui arrive assez souvent dans les manuscrits postérieurs au douzième siècle — on trouve invariablement à la marge, en regard de Jean VI, 52 : « Histoire de la Femme Adultère : Իրք կնոջն շնացելոյ.[1] »

« La particule ἐνταῦθα est celle qui convient. – Elle fournit un argument en faveur de l'authenticité du témoignage de la Synopse. »

Si on place donc à la fin de l'Evangile de saint Jean la section de l'Adultère, ce n'est point parce qu'on ignore où il faut la mettre ; c'est pour d'autres raisons.

Ces explications données, pourquoi l'auteur de la Synopse dit-il, non pas εἶτα ensuite, mais ἐνταῦθα ICI ? – ἐνταῦθα τὰ περὶ τῆς κατηγορηθείσης ἐπὶ μοιχείᾳ (Patrol. Grecq. XXVIII, col. 401, B) ? – La raison est claire et évidente : c'est qu'il connaît l'usage où on est de reléguer cette section à la fin de l'Evangile, mais il sait aussi qu'elle vient au commencement du chapitre huit, et voilà pourquoi, au lieu de dire « ensuite », il dit « ici ». C'est « ici, en cet endroit » que doit être placée la section de la Femme accusée d'Adultère.

Mr Hort a donc parfaitement saisi la nuance qu'il y a entre ἐνταῦθα et εἶτα, mais il n'a pas songé aux faits qui expliquent ἐνταῦθα. Par suite l'objection que fait Mr Hort, au lieu d'infirmer la valeur de cette phrase ne fait, au contraire, qu'en démontrer plus clairement l'authenticité. En effet, si elle était l'œuvre d'un faussaire, ce faussaire aurait plutôt employé εἶτα que ἐνταῦθα. Un interpolateur ordinaire aurait raisonné comme l'a fait le critique anglais.

Lorsqu'on songe que Jean VII, 53 – VIII, 11 est le seul passage des quatre Evangiles qui ait été souvent transporté à la fin, on ne peut pas s'empêcher d'admettre la justesse et la propriété du mot ἐνταῦθα, à propos de cette section. Et loin d'être un signe d'interpolation, ἐνταῦθα est, au contraire, un signe d'authenticité.

Nous ne saurions par d'une manière certaine que la

---

(1) – On trouvera plus loin des citations et des détails très complets sur cette catégorie de manuscrits grecs et arméniens. –

section de l'Adultère existait en grec avant cette époque, qu'il y aurait peut-être raison de suspecter cette phrase; mais nous savons certainement que Jean VII, 53–VIII, 11 existait alors dans un grand nombre de manuscrits grecs. C'est saint Jérôme qui nous l'apprend. Rien donc d'étonnant à ce qu'une Synopse, méthodique, et complète comme celle qu'on attribue à saint Athanase, contienne une allusion à ce passage célèbre.

Les raisons que donnent les critiques pour prouver l'interpolation, ou ne prouvent rien, ou prouvent le contraire de ce qu'on voudrait leur faire dire (1).–

« Témoignage des « Constitutions Apostoliques. – Objections que font certains critiques. »

3°.– Antérieurement à la Synopse attribuée à saint Athanase, on ne rencontre, chez les Grecs, d'allusion à la Femme Adultère que dans les Constitutions Apostoliques, Livre deuxième, chapitre XXIV, où on lit ce qui suit: « Jésus dit à
» une femme pécheresse: Tes nombreux péchés te sont remis,
» parce que tu as aimé beaucoup (Luc VII, 47). Les Prêtres
» ayant encore amené un jour devant lui une autre femme
» pécheresse, lui en remirent le jugement et partirent. Mais
» le Seigneur, qui connaît les coeurs, ayant demandé à cette
» femme si les Prêtres l'avaient condamnée; quand elle eût
» répondu, non, il lui dit: Va donc, car je ne te condamnerai
» pas non plus! (2). »

A ce témoignage que répondent les critiques? – Ils

---

(1).– On trouvera plus loin, dans l'Article VI, des détails complémentaires sur la Synopse Athanasienne.–

(2).– Patrol. Grecq. I, col. 653 B, 656, A.– καὶ ἄλλῃ τινὶ ἁμαρτωλῷ γυναικὶ λέγει « Ἀφέωνταί σου αἱ ἁμαρτίαι αἱ πολλαὶ, ὅτι ἠγάπησας πολύ· » ἑτέραν δέ τινα ἡμαρτηκυῖαν ἔστησαν οἱ πρεσβύτεροι ἔμπροσθεν αὐτοῦ, καὶ ἐπ' αὐτῷ θέμενοι τὴν κρίσιν, ἐξῆλθον, ὁ δὲ καρδιογνώστης Κύριος πυθόμενος αὐτῆς, εἰ κατέκριναν αὐτὴν οἱ πρεσβύτεροι, καὶ εἰπούσης ὅτι οὔ, ἔφη πρὸς αὐτὴν · « Ὕπαγε οὖν οὐδὲ ἐγώ σε κατακρίνω. »

répondent que « la date du texte actuel des Constitutions Apostoliques est reconnue trop incertaine pour permettre de conclure que leur auteur lisait le récit de la Femme Adultère, » dans le texte grec de saint Jean, au troisième siècle. Il put, » dit-on, citer la narration d'après saint Luc ou d'après la » tradition. Il n'est pas cependant impossible que la section » eût, dès le troisième siècle, trouvé place dans quelques exemplaires grecs de saint Jean; mais on n'a pas de preuve directe » du fait [1]. »

C'est, on le voit, toujours le même système de dénigrement: si un texte est clair, il a été interpolé; s'il montre simplement une connaissance de la section le témoignage n'est pas concluant, car il ne dit pas que l'histoire existe dans St Jean, et, dès lors, qui sait si l'auteur des Constitutions Apostoliques n'a pas cité d'après saint Luc ou d'après la tradition? [2] En d'autres termes, on admettra que l'auteur des Constitutions Apostoliques a tiré son histoire de partout, excepté de saint Jean. — Et pourquoi Mr Westcott veut-il que l'auteur ait cité St Luc

---

(1).– Brooke Foss Westcott, Commentaire sur saint Jean, page 141, col. 2.–

(2).– Il y a longtemps que l'Église est habituée à voir raisonner ainsi ses adversaires. – Il faudrait citer en entier le chapitre deux du onzième livre de saint Augustin contre Fauste « Usque adeo, disait St Augustin à Fauste qui raisonnait comme certains critiques modernes, usque adeo invictæ sunt quæ adversus vos de divinis codicibus proferuntur, ut non sit aliud » quod dicatis, nisi eos esse falsatos .... A tous ces raisonnements St Augustin opposait la Constitution même de l'Église: « Vides » in hac re quid ecclesiæ catholicæ valeat auctoritas, quæ ab ipsis fundatissimis sedibus Apostolorum usque ad hodiernum diem » succedentium sibimet episcoporum serie, et tot populorum consensione firmatur (Patrol. Lat. XLII, col. 245 ... 246). —

plutôt que saint Jean ?— Nous passons les raisons minuscules, pour ne parler que de la vraie raison qu'on ne nous dit pas : C'est que cinq manuscrits du XIIIe ou du XIVe siècle, venant tous du Sud de l'Italie, transposent Jean VII, 53 – VIII, 11 après saint Luc XXI, 38, comme ils transposent saint Luc XXII, 43-44, après saint Mathieu XXVI, 39 (1). Tischendorf n'hésite pas à condamner l'opinion qui voudrait faire dériver la citation des Constitutions Apostoliques d'une autre source que de saint Jean « Frustra enim, dit-il dans sa huitième édition, frustra dixerit aliquis Constitu-„ tiones, quum non ipsum Johannem historiæ de Adultera „ auctorem dicant, ab alio posse fonte pendere (Tome I, page 829).—

« Témoignage de St Jérôme relatif aux manuscrits grecs. »

Mais répond-on à ces critiques : « St Jérôme affirme expressément que beaucoup de manuscrits grecs contiennent, en St Jean, l'Histoire de la Femme Adultère. Il est admis par Tischendorf que cette histoire existait déjà dans la Vulgate Antéhiéronymienne et que saint Jérôme l'a conservée, quand il a revu la Vulgate sur d'anciens manuscrits grecs. Or, des manuscrits anciens en l'an 382 devaient remonter au moins à l'an 250. Et vous prétendez encore que vous n'avez pas de preuve directe que le texte grec existait alors dans l'Évangile de saint Jean ?— « L'affirmation de Jérôme, répond-on, ne peut pas évidemment „ être mise en doute ; mais saint Jérôme montre que la ma-„ jeure partie des exemplaires était du côté opposé. D'ail-„ leurs, il est évident, par d'autres affirmations du même „ genre, que, dans les questions de critique, saint Jérôme n'a „ jamais examiné un grand nombre d'autorités (2). „

---

(1).— « L'incident paraît appartenir à la dernière visite „ de Jésus à Jérusalem, de telle sorte que la place que la section „ occupe en saint Luc est peut-être historiquement correcte.— Westcott, Commentaire sur saint Jean, p. 142, col. 2).—

(2).— Brooke Foss Westcott, Commentaire sur saint Jean, p. 141, col. 2.—

Que veut-on dire ? – Veut-on dire que les questions de ce genre n'avaient aucun intérêt pour saint Jérôme ? – Pour savoir ce que pensaient là-dessus les Grecs, et les Egyptiens, fallait-il donc des siècles à saint Jérôme ? – Sans doute, saint Jérôme n'a jamais probablement eu à sa disposition le centième des manuscrits que nous possédons dans nos bibliothèques ; mais saint Grégoire de Nazianze à Constantinople, Apollinaire à Antioche, Didyme à Alexandrie, n'ont-ils pas pu lui dire ce qu'on faisait et ce qu'on pensait, parmi leurs coreligionnaires et leurs compatriotes ?

Pourquoi ce démolissement universel des hommes et des textes ? – Pour arriver à conclure qu'on n'a aucune preuve de l'existence d'un texte grec de l'Adultère antérieurement au Codex Bezæ ! – Voilà le fin mot de toute la controverse !

Euthymius Zigabénus, la Synopse dite de saint Athanase, saint Jérôme, et les Constitutions Apostoliques, ce n'est certainement pas beaucoup mais c'en est assez pour nous permettre d'affirmer que le texte grec de cette histoire existait déjà, au troisième siècle, dans quelques exemplaires de saint Jean et qu'il y est toujours resté depuis.

Il est vrai, sans doute, que le silence des commentateurs de saint Jean à partir d'Origène jusqu'à Nicétas et à Théophylacte, en passant par Apollinaire, par saint Jean Chrysostôme, Théodore de Mopsueste, saint Cyrille d'Alexandrie et Ammonius est étonnant ; mais ce silence est même trop grand, pour qu'on puisse en conclure quelque chose. Il est certain, en effet, que la Section de l'Adultère existait déjà, chez les Grecs, avant St Jean Chrysostôme et avant saint Cyrille. Par suite, si ces pères se sont tus, ce n'est pas uniquement, ou même principalement, parce qu'ils regardaient cette histoire comme apocryphe ; c'est pour d'autres causes ; ce n'est pas uniquement ou principalement parce que cette section n'était pas pour eux authentique. Et les raisons qui ont pu engager les Pères à garder le silence là-dessus sont assez claires.

5°.- On a cité à tort, comme contenant une allusion au récit de la Femme Adultère, un passage de saint Jean Chrysostôme: Ce passage ne prouve absolument rien. Il y a longtemps déjà que les critiques l'ont remarqué, Cotelier en tête. Saint Jean Chrysostôme se tait; cela est certain, mais son silence, qui est devenu un argument contre la section auprès de certaines personnes, n'est, ni plus facile, ni plus difficile à expliquer que celui de saint Cyrille et des autres commentateurs. Nous en reparlerons plus loin. Nous voulons dire ici, en ce moment, quelques mots d'Eusèbe.

« St Jean Chrysostôme cité à tort en faveur de Jean VII, 53 - VIII, 11 - »

6°.- Eusèbe intervient dans cette controverse parce qu'il parle dans son Histoire ecclésiastique, d'un fait rapporté par Papias, qui ressemble à celui de la femme surprise en adultère. Nous aurons à revenir plus tard assez au long là-dessus, puisque les critiques modernes s'accordent à trouver là-dedans la solution des difficultés que crée saint Jean VII, 53 - VIII, 11.- Pour le moment, nous voudrions parler du sectionnement d'Eusèbe.

« Eusèbe de Césarée et son sectionnement. »

Il est évident, en effet, que, si Eusèbe avait voulu appliquer à ce passage son système de sectionnement, il aurait dû lui donner un numéro à part et le placer dans le dixième canon. A cette heure Jean VII, 53 - VIII, 11 fait partie d'une section qui comprend Jean VII, 45-53 - VIII, 1-18, la 86e; et cette section est placée dans la dixième table. Par suite, on ne peut rien conclure de ce sectionnement pour ou contre l'Histoire de la Femme Adultère. Les conclusions manquent de netteté.

7°.- On a cité également quelquefois Ammonius et Tatien, l'un à cause de son sectionnement et l'autre à cause de son Διὰ τεσσάρων.- On ne peut rien dire d'Ammonius, qui serait, tout au plus, l'auteur d'un sectionnement analogue à celui d'Eusèbe. Quant à Tatien, nous n'avons plus son Διὰ τεσσάρων: Le commentaire de saint Ephrem ne fait aucune allusion à l'adultère; mais on devait s'y attendre. La traduction arabe ne contient pas saint Jean VII, 53 - VIII, 11. Il ne nous reste donc que la Version latine du Codex Fuldensis.

« Ammonius cité à tort.- Tatien très douteux. »

On trouve bien, sans doute, dans la Version latine du Διὰ τεσ-

σάρων, les douze versets controversés de saint Jean, mais ils ne sont pas à leur place habituelle, c'est-à-dire, entre Jean VII, 52 et Jean VIII, 12. Ils viennent beaucoup plus tôt et forment les chapitres CXX et CXXI.[1] Il y a donc lieu de se demander si ces versets n'ont pas été interpolés dans l'édition latine du Διὰ τεσσάρων, puisqu'ils n'existent pas dans l'Arabe et que saint Ephrem n'y fait pas la moindre allusion. En tout cas, s'il n'y a pas eu addition d'un côté, il y a eu suppression de l'autre. Ce qu'il y a de curieux dans ce cas, c'est qu'entre Jean VII, 52 et Jean VIII, 12, c'est-à-dire, à la place qu'occupe habituellement le récit de la Femme Adultère, on a inséré le chapitre CXXXI[2], formé d'extraits pris dans les trois évangiles synoptiques. Quand on a parcouru l'histoire de la controverse relative à la Femme Adultère, on n'ose se prononcer sur le Διὰ τεσσάρων de Tatien. On comprendrait qu'on ait pu supprimer la section dans les Versions orientales de ce livre, mais on comprend aussi qu'on ait pu l'ajouter dans la Version latine. Avant de trancher définitivement la question, il faut attendre de nouveaux documents, s'il en existe encore quelque part et si l'avenir nous les livre un jour.

Conclusions pour ce qui regarde les Pères Grecs.

C'est pourquoi, si on met de côté les attestations fausses, douteuses, alléguées à tort, pour ne tenir compte que des témoignages, clairs, nets, explicites et certains, les dépositions, qui attestent l'existence chez les Grecs de la Section de la Femme Adultère, se réduisent 1° à celle des Constitutions Apostoliques, 2° à celle de saint Jérôme, 3° à celle de la Synopse dite Athanasienne, 4° à celle d'Euthymius Zigabenus.—

Article troisième.

Tradition individuelle dans l'Eglise Syrienne.

Nous remonterons ici également le courant traditionnel,

(1).– Em. Ranke, Codex Fuldensis, 106-107.–
(2).– Ibid. 114.–

afin que la marche soit plus sûre et le résultat plus certain. « Témoignage de Bar-Hébreus. »

1°.– Or, si nous ouvrons l'Aoutsar Rosé de Bar-Hébréus, nous y recueillons le témoignage que voici : « Après la phrase : » il ne sort pas de prophète de la Galilée, on a trouvé dans un » exemplaire d'Alexandrie (1) le chapitre relatif à la femme » adultère, que des hommes conduisirent à Jésus pour savoir s'il » accepterait la Loi qui ordonnait de la lapider. Alors Jésus se » courba et écrivit par terre les péchés de chacun des accusateurs. » C'est pourquoi ceux-ci abandonnèrent l'accusée et s'en allèrent. » Jésus dit alors à cette femme : Allez et à partir de ce mo- » ment ne péchez plus, τέλος.– » (2)

Le savant commentateur n'ajoute pas un mot de plus ; il n'approuve ni ne désapprouve cette leçon ; il atteste simplement deux faits 1° Qu'un manuscrit alexandrin contient l'Histoire de l'Adultère, et 2° que ce manuscrit renferme la curieuse leçon : τῷ δακτύλῳ ἔγραφεν ἐπὶ τὴν γῆν ἑνὸς ἑκάστου αὐτῶν τὰς ἁμαρτίας.– A l'époque de Bar-Hébréus, la section de l'Adultère existait déjà dans quelques manuscrits syriens. Il nous en est parvenu plusieurs, qui datent de son temps.–

2° Cent ans plus tôt, Denys Bar-Tsalibi cite, analyse et commente la section, dans ses commentaires sur les Evangiles, en faisant précéder le tout de ce récit : « On a trouvé, dit- » il, dans l'Evangile de Maras, évêque d'Amid, personnage « Témoignage de Denys Bar-Tsalibi. »

---

(1).– Tous les manuscrits que nous avons vus portent le singulier.

(2).– Ms Vatican 282, f° 202, a, 1 ; Ms. 134 de la Sachaus'chen Sammlung, à Berlin.– R. Schwartz, Gregorii Bar Ebhraya, in Evangelium Johannis Commentarius, p. 12-13.– Voici le texte original : [illegible]

» très versé dans la langue grecque à ce qu'écrit Zacharie le Rhé-
» teur, évêque de Mélitine, canon 89e, (1) de l'Evangile de saint
» Jean, un chapitre qui est propre à cet évangéliste et qui ne
» se rencontre même pas dans tous les exemplaires. Pour ce
» qui nous regarde, continue Bar-Salibi, nous n'avons pas ren-
» contré un seul commentateur qui en ait parlé. C'est pourquoi
» nous n'avons pas cru devoir transcrire l'histoire à sa place (2).

« Or, il arriva un jour que pendant que Jésus enseignait,
» on lui présenta une femme qui était enceinte par suite d'un
» adultère. On informa Jésus de ce qui s'était passé. Mais lui,
» connaissant, en qualité de Dieu, les passions et les actes in-
» fâmes des accusateurs, leur dit: « Qu'ordonne la Loi ? – Ils
» répondirent que la Loi ordonnait de lapider cette femme en
» présence d'un ou de deux témoins. Alors il leur répondit, en
» disant: que, conformément à la loi de Moyse, celui qui é-
» tait pur et exempt de ce péché et qui n'avait rien à se reprocher
» là-dessus rendît témoignage contre cette femme, qu'ensuite il
» jetât la première pierre, que tous les autres en fissent autant
» et qu'on lapidât la coupable. Les accusateurs confondus par la

(1).– L'auteur de l'Historia Miscellanea, dont il va être question bientôt, nous parle également du canon, c'est-à-dire, suivant la manière de parler des Syriens, de la section 89; mais il y a évidemment erreur; car, dans le système grec, la Section de l'Adultère est placée au numéro **86**, tandis que, dans le système syro-grec, elle est au numéro 96.–

(2).– Manuscrit Syriaque 67 de Paris, f° 310, b, 2.– Additionnel 7184 du Musée Britannique, f° 278, a, 2.– Voici le texte original:

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

» conscience qu'ils avaient de leurs crimes, abandonnèrent la femme et s'en allèrent l'un après l'autre. Comme ils partaient, Jésus regardait par terre et écrivait sur la poussière. Alors il dit à la femme : ceux qui vous ont conduit ici et qui voulaient vous accuser, comprenant ce que vous m'avez entendu leur dire, vous ont abandonnée et s'en sont allés. Allez donc, vous aussi, et désormais ne commettez plus ce péché. (1)

« Par sa conduite, ajoute l'évêque d'Amid, Jésus fut utile aux deux parties : A la femme, car, sachant, en qualité de Dieu, qu'elle était repentante, il l'empêcha d'être lapidée. Il a dit, en effet, en parlant de lui-même : « Je suis venu appeler, non les Justes, mais les pécheurs à la pénitence. De plus, Jésus a voulu nous apprendre qu'elle était enfin passée, la Loi qui punit les coupables et qu'elle avait fait place à la pénitence, qui ouvre la porte au repentir. Pour ce qui regarde les accusateurs, Jésus les réprimande : d'abord, parce qu'il sait qu'ils lui conduisent cette femme, poussés par la ruse et la jalousie. Ils espéraient, en effet, que, dans sa réponse, il se mettrait en opposition avec la Loi, et comptaient l'accuser

---

(1). — Ibid [illegible]

» ensuite de violer la législation mosaïque. Cependant, Jésus fut » utile même aux accusateurs; car connaissant comme Dieu » leur conduite impure il leur tint au fond ce discours: Vos ac- » tes sont pires que ceux de cette femme et vous voulez la lapider! » Mais commencez donc par vous amender vous-mêmes, et a- » lors vous penserez à condamner cette femme. En réprimandant » et en confondant les accusateurs coupables du même crime, il » apprit à la femme à ne plus commettre de fornication et » d'adultère. Ce chapitre a le même sens que cet autre: « Ne » jugez pas et vous ne serez point jugés car vous serez jugés, » comme vous aurez jugé les autres. Pourquoi apercevez-vous » la paille qui est dans l'oeil de votre frère? etc.(1)

« Observations relatives aux commentaires de Denys Bar-tsalibi où figure ce passage »

Avant d'aller plus loin, nous devons observer que tous les manuscrits de Denys Bar-tsalibi ne renferment pas le passage que nous venons de rapporter. Ainsi, on ne le rencontre pas dans un des manuscrits de la Bibliothèque Nationale de Paris; mais Assémani l'a trouvé dans un manuscrit de la Bibliothèque Vaticane, et c'est même lui qui a rendu ce passage célè-

(1).– Ibid., f° 311. a, 1 et 278, b, 1.– [illegible]

bre, car il en a publié un fragment, au tome deuxième de sa Bibliotheca orientalis, page 53.– Nous nous sommes servis d'un manuscrit de Londres et d'un manuscrit de Paris.–

Cela ne veut pas dire que Denys Bar-tsalibi n'est pas l'auteur des pages qu'on vient de lire et qu'on les a interpolées dans ses écrits; mais cela prouve qu'il a donné plusieurs éditions de ses commentaires, ainsi que des savants l'ont soupçonné avant nous et que nous l'avons constaté après eux. Rien, d'ailleurs, de plus naturel et de plus facile à expliquer. Denys Bar-tsalibi a dû évidemment enseigner; et, dès lors, quelques modifications s'imposaient à lui, au fur et à mesure qu'il reprenait les mêmes matières, dans son enseignement. Ses manuscrits présentent de nombreuses variantes, dont cette explication rend compte à merveille.

Denys Bar-tsalibi ne se scandalise pas du récit de la Femme Adultère et le commente, à peu près dans les mêmes termes qu'Euthymius Zigabénus chez les Byzantins. Il n'a pas l'air d'être surpris de rencontrer cette pièce, et, d'autre part cependant, il ne l'approuve ni ne la condamne. La seule chose intéressante qu'il nous apprenne, c'est que cette section ne figure pas dans tous les manuscrits. On la rencontre cependant dans plusieurs, et même dans un grand nombre, sans quoi, il est probable qu'elle n'aurait pas fixé l'attention des commentateurs du dixième siècle et des siècles suivants. Nous reviendrons plus loin, sur le texte que nous rencontrons ici.

Voilà donc où en est l'Eglise Syrienne Jacobite au douzième et au treizième siècle. Elle n'ignore pas l'existence de l'Histoire de la Femme Adultère, mais il semble que cette connaissance lui soit venue du dehors. On ne croirait pas, à entendre parler Bar-Hebréus et Denys Bar-tsalibi, que les Syriens Jacobites eussent alors, dans leurs évangiles ou dans leurs évangéliaires, le passage de saint Jean.

Si partant du douzième siècle, nous remontons le cours des âges, en explorant, sur notre chemin, la littérature Sy-

rienne, nous ne rencontrons nulle part de trace de cette section jusques aux premiers temps du Moyen-Age. Ni Issué de Mélitine, ni Moyse Bar-Céphas, ni Aboul-faradj-ben-Attaïb, ni Ichou-had de Hadeth, ni aucun des auteurs que nous avons parcourus n'en parle.

« Témoignage de l'ouvrage Syrien appelé « Διδασκαλία τῶν « Ἀποστόλων. — »

3°.- Le seul témoignage favorable à la section de la Femme Adultère, que nous rencontrons dans la Littérature Syrienne, antérieurement au dixième siècle, est tiré d'un ouvrage anonyme intitulé Διδασκαλία τῶν Ἀποστόλων. Il a été publié, il y a plus de trente ans, d'après un manuscrit de Paris, le seul qui le renferme. Le manuscrit est du dixième siècle et par suite l'ouvrage qu'il contient est certainement plus ancien. Tout le volume ne contient que des Actes ou des canons de Concile, des documents appartenant au droit canon ou ecclésiastique. La Διδασκαλία τῶν Ἀποστόλων est placée tout-à-fait au commencement. Dans le chapitre premier de cet ouvrage l'auteur parle de la Loi Naturelle; dans le second il expose les devoirs du Mari; dans le troisième ceux de la femme, dans le quatrième les qualités d'un bon évêque; dans le cinquième, il parle des jugements prononcés par les évêques, dans le sixième de ceux qui pèchent et se convertissent, dans le septième des peines et du pardon, etc.. C'est précisément à la fin de ce chapitre que se trouve le passage relatif à l'Adultère. Ce chapitre est assez long. L'auteur, après avoir dit combien il est difficile de se préserver de tout péché, ce qu'il prouve par l'exemple des plus saints personnages, montre la nécessité de la miséricorde. C'est la miséricorde que Jésus-Christ nous prêche; c'est la miséricorde dont il nous donne partout l'exemple, et c'est la miséricorde que doit pratiquer l'évêque, lui qui est, sur la terre, une image de Dieu et de son Christ. « Garde donc, ô » évêque, dit-il, garde, tant que tu le peux, ceux qui n'ont pas » péché, afin qu'ils demeurent innocents. Quant à ceux qui se » repentent de leurs fautes, guéris-les et accueille-les. Si tu n'ac» cueilles pas celui qui se convertit, parce que tu es sans misé-

» ricorde, tu pèches contre le Seigneur Dieu. Tu refuses, en effet,
» d'écouter notre Sauveur et notre Dieu, car tu n'agis pas comme
» il agit lui-même envers cette femme pécheresse, que les Prê-
» tres avaient conduite en sa présence et dont ils lui avaient
» remis le jugement, en le quittant. Quant à lui, le Dieu
» qui sonde les coeurs, il lui adressa la parole en lui disant:
« Les prêtres vous ont-ils condamnée, ma fille? — Cette fem-
» me répondit: Non Seigneur. — Alors, je ne vous condamne
» pas, non plus. — Notre Sauveur, notre roi, notre Dieu, voilà
» celui que vous devez prendre pour modèle, ô évêques, c'est
» à lui que vous devez ressembler! Soyez paisibles, humbles,
» miséricordieux, compatissants, pacifiques et doux. Instruisez,
» réprimandez, accueillez, persuadez! Gardez-vous de la colère,
» de l'irritation, de l'insulte, de la superbe et de l'orgueil! (1)

---

(1). — Paul de Lagarde, Didascalia Apostolorum Syriacè, Leipzig, in 8°, pages 30-31. (Cfr. Ms. Syriaque de Paris 62, f. 23, b-24, a) Nous citons ici le texte Syriaque, en ayant soin de mettre en regard le texte correspondant des Constitutions Apostoliques, telles que nous les avons aujourd'hui. —

[Syriac text illegible]

Ὁμοίως ὁ ἐπίσκοπος συντηρεί-τω, καθὸ δύναται, τοὺς μὴ ἁ-μαρτηκότας ἀναμαρτήτους μεῖναι· καὶ τοὺς ἀπὸ ἁμαρτιῶν ἐπιστρέφοντας θεραπεύων δε-χέσθω. ἐὰν δὲ τὸν μετεγνω-κότα, ἀνελεὴς ὤν, μὴ προσ-δέξηται, ἁμαρτήσει εἰς κύ-ριον τὸν θεόν (Patrol. Grecq. I, 652, B-653, A) Quia non assentiris tu Salvatori nostro et Deo nostro, ita ut agas, ut egerat ipse, erga illam quam (Ces mots latins sont sans équiva-

Cette Διδασκαλία τῶν ἀποστόλων a dû être connue des Syriens. Cependant, on la trouve rarement mentionnée dans les auteurs les plus érudits, comme Denys Bar-Salibi et Grégoire Bar-Hébreus; mais elle est citée, au moins une fois, dans un des manuscrits du Musée Britannique, venu de Nitrie. Il est évident qu'elle a été traduite du grec; mais il y a lieu de se demander s'il a existé en grec, un original ayant la forme de la Traduction Syriaque, ou bien si le Traducteur Syriaque a abrégé directement les Constitutions Apostoliques actuelles. Pour résoudre cette question il faudrait l'examiner beaucoup plus à fond que nous ne pouvons le faire, en ce moment. Bornons-nous donc à dire que, d'après l'éditeur, Paul de Lagarde, le texte Syriaque serait la forme primitive des Constitutions Apostoliques, et observons, en

---

[illegible]

lents dans le grec) τινὰ ἡμαρτηκυῖαν ἔστησαν οἱ πρεσβύτεροι ἔμπροσθεν αὐτοῦ. καὶ ἐπ' αὐτῷ θέμενοι τὴν κρίσιν, ἐξῆλθον. Ὁ δὲ καρδιογνώστης (κύριος omis) πυθόμενος αὐτῆς, εἰ κατέκριναν αὐτὴν οἱ πρεσβύτεροι, καὶ εἰπούσης ὅτι οὔ, ἔφη πρὸς αὐτήν. ὕπαγε (οὖν omis), οὐδὲ ἐγώ σε κατακρίνω.— Τοῦτον τὸν Σωτῆρα, βασιλέα, καὶ θεὸν ἡμῶν Ἰησοῦν, ὦ ἐπίσκοποι, σκόπον ἔχειν δεῖ, τούτου μιμητὰς εἶναι, πρᾳεῖς, ἡσυχίους, εὐσπλάγχνους, ἐλεήμονας, εἰρηνικούς, ἀοργήτους, διδακτικούς, ἐπιστρεπτικούς, εἰσδεκτικούς, παρακλητικούς, μὴ πλήκτας, μὴ ὀργίλους, ὑβριστάς, μὴ ἀλαζόνας, μὴ ὑπεροπτικοὺς (Patr. Grecq. I, 653, B-660, A).—

finissant, que la publication de ce savant n'a pas encore obtenu l'attention qu'elle méritait. (1)

Si nous mettons de côté le témoignage de cette version syriaque de la Διδασκαλία τῶν Ἀποστόλων, qui est certainement antérieure au neuvième siècle, puisque le manuscrit qui la renferme, est au plus tard de cette époque, nous ne trouvons, dans la littérature Syrienne, rien qui ait rapport à la Femme Adultère jusques au VIIe ou au VIe siècle. — Il paraît, d'ailleurs, que nous ne sommes pas le seul qui rencontre ainsi partout le mutisme et le silence sur cette page intéressante. Bar-tsalibi atteste, lui aussi, qu'il n'a trouvé nulle part aucune ligne de commentaire sur l'Adultère, et l'évêque d'Amid connaissait apparemment, mieux que ne le feront jamais les modernes, la littérature de sa nation. Il nous fournit cependant une indication précieuse avec laquelle nous pouvons remonter plus haut le cours des siècles. D'après lui, en effet, Zacharie évêque de Mélitine et Maras évêque d'Amid ont connu la section de l'Adultère.

« Témoignage de l'auteur de l'Historia miscellanea Syrienne. »

4°.— Nous n'avons plus aujourd'hui l'histoire que Zacharie évêque, non pas de Mélitine, en Arménie, mais de Mitylène dans l'île de Lesbos, avait dédiée à Eupraxius, et qui allait jusqu'à l'an 547 ou 548, c'est-à-dire, jusqu'à la vingtième année du règne de Justinien (2). Mais il nous reste

---

(1).— Paul de Lagarde, Reliquiae Juris ecclesiastici antiquissimae, Leipzig, 1856, in-8°, page LVI.—

(2).— On ne peut pas douter que Zacharie n'ait écrit en grec. L'auteur de l'Historia Miscellanea Syrienne l'affirme expressément : « Nous allons écrire brièvement sur ce sujet, en » nous servant de l'ouvrage que le Rhéteur Zacharie avait » composé en grec et adressé à un personnage du nom d'Eupraxius, établi à Constantinople et attaché au service de l'Em- » pereur. (J. P. N. Land. Anecdota, III, p. 116). — Il répète la même chose un peu plus bas.— ܐܝܟ ܕ[illegible]

encore un volume d'histoire, dont l'auteur est évidemment un Syrien qui a fait un grand usage de celle de Zacharie, le Rhéteur. Mr. J. P. N. Land l'a publié dans ses Anecdota Syriaca, tome troisième (1).

Or, on trouve, dans cette histoire syrienne, composée, en grande partie, d'après celle du Rhéteur Zacharie, le récit que nous avons cité plus haut d'après Denys Bar-tsalibi. Il y a cependant quelques variantes qu'il est bon de signaler ici. Voici comment débute l'Historia Miscellanea syrienne: « On trouvait, dit-elle, dans l'exemplaire de l'Evêque Maras, » sous le canon (la section) 89, un chapitre qui est propre » à Jean et qui ne figure dans aucun autre exemplaire. Le » voici: « Un jour, pendant que Jésus enseignait, on lui » présenta une femme, etc..

Ces mots de l'auteur de l'Historia Miscellanea « qui ne figure dans aucun autre exemplaire » [illegible] ont été ainsi transformés par Denys Bar-tsalibi: « Ce » chapitre ne se trouva pas dans tous les exemplaires [illegible]

[illegible]

(1).– Zacharie devint évêque de Mitylène en 536.– Il devait être déjà mort en 553.– Sur Zacharie, voir Assémani, Bibliotheca Orientalis, II, p. 54-62.– A. Maï, Scriptorum Veterum Nova Collectio, tome X,– Corriger ces auteurs par J. P. N. Land, Anecdota Syriaca, tome III, préface. M. Land montre que l'Historia Miscellanea syrienne ne dépend de Zacharie que jusques au livre VIe.– Par conséquent, ce qui est dit de Maras, se trouvant dans le livre VIIIe, a été puisé ailleurs par l'auteur de l'Historia Miscellanea. Cet auteur paraît écrire vers la fin du règne de Justinien, puisqu'il mentionne les années 555 et 560.–

ܡܠܘܗܝ ܕܢܫܐ. Au sixième siècle, vers l'an 560, l'auteur de l'Historia Miscellanea déclare n'avoir jamais trouvé la section de l'Adultère dans aucun exemplaire autre que celui de Maras, évêque d'Amid; il s'agit ici évidemment des versions syriennes et nullement des exemplaires grecs. — Au douzième siècle, Denys Bar-tsalibi affirme, à son tour, que l'Histoire de l'Adultère ne se trouve pas dans tous les exemplaires. — La conclusion qu'il faut tirer, c'est qu'elle se trouve au moins dans quelques-uns. Nous verrons plus tard, si les manuscrits justifient les assertions de ces auteurs.

5°. — Or, nous savons, par l'histoire de Jean d'Ephèse et de Denys de Telmahr, que Maras fut envoyé en exil à Pétra, vers l'an 520, après avoir occupé le siège d'Amid seulement quelques mois. Dans les derniers temps de l'Empereur Justin I, vers l'an 527, il fut transféré, grâce à l'intervention de Théodora, qui devint plus tard impératrice, à Alexandrie où il mourut huit ans après. Ses ossements furent cependant transportés à Amid et déposés dans l'Eglise de saint Silas (1).

---

(1). — Assémani, Biblioth. Orient. II, p. 48-51. — J. P. N. Land (Anecdota Syriaca, tome II, pages 104-110) a publié le récit que Jean d'Asie fait de l'exil de Maras, de la translation de ses restes à Amid. — Ce récit, fait par un écrivain contemporain des évènements, est curieux et vaudrait la peine d'être traduit en Français. Jean d'Asie mentionne, comme ayant été exilés avec Maras, Thomas, Etienne et Zotas, qu'il qualifie de notaires et de syncelles. Il écrit même plutôt leur histoire que celle de Maras. — « Huit ans après (535) le saint
» évêque Maras trépassa de son corps, à Alexandrie. Ses deux
» sœurs, diaconesses, qui sont maintenant parmi les saints, grâ-
» ce à leurs vertus, étaient aussi à Alexandrie. Après la mort
» du bienheureux évêque Maras, elles résolurent, avec le reste
» de la colonie syrienne, de transporter dans son pays le corps
» de l'évêque Maras. Elles envoyèrent donc le bienheureux

Cet évêque monophysite était versé dans la langue grecque. Il composa un commentaire sur les quatre évangiles, dont il nous reste, non pas la Préface, mais les titres des chapitres de la Préface. Or, c'est dans ce commentaire des Evangiles que Maras parlait de l'Histoire de l'Adultère. Où avait-il eu connaissance de cette section ? — On ne peut le dire, au juste, mais il ne faut pas oublier que cet auteur a passé les quinze dernières années de sa vie, soit à Pétra sur les confins de la Palestine et de l'Arabie, soit à Alexandrie, précisément à l'époque où Julien d'Halicarnasse, Sévère d'Antioche et une multitude d'autres évêques Monophysites s'étaient retirés dans le même pays. C'est alors que l'Aphthartodocétisme fit son apparition et suscita des discussions qui semblent avoir allumé des controverses bibliques. On l'a vu précédemment par ce que nous avons dit de saint Luc XXII, 43-44.—

Nous voilà ramenés par l'histoire particulière et générale à une époque féconde en évènements graves au point de vue religieux pour l'Orient, surtout pour l'Egypte, pour la Syrie et pour l'Arménie. De sérieux indices montrent que ces évènements ont fait sentir leur contrecoup sur les études bibliques : C'est, en effet, à cette époque que les disputes s'engagent sur les textes et leur valeur relative ; les Syriens, demeurés jusqu'alors un peu étrangers à ce mouvement, sentent le besoin

---

„ diacre Etienne à Théodora, qui s'était déjà occupée de faire changer leur lieu d'exil et qui depuis lors était devenue impératrice, etc.— Anecdota II, p. 108.— [illegible]
[illegible]
[illegible] . . . . . .

de se mettre au courant, et se procurent des traductions plus littérales des Livres saints, surtout du Nouveau Testament. La version Philoxénienne donne une première satisfaction aux désirs des critiques, tandis que la révision de Thomas d'Harquel aura pour but de combler plus tard les desiderata laissés par Philoxène. Nous sommes convaincu que le manuscrit Curetonien est également le fruit de ce courant d'études et de critique biblique.

Maras, évêque d'Amid nous ramène aux beaux temps de la Littérature Syrienne, à Philoxène (+535), qui mourut presque en même temps que lui; à Jacques de Saroug (+521), qui le précède seulement de quelques années dans la tombe. On ne trouve rien, dans les écrits de ces Pères Syriens, qui ait rapport à la Femme Adultère. Jacques de Saroug, saint Ephrem et les Hymnologues Syriens ont souvent parlé de la Pécheresse de l'Evangile, de Marie Madeleine, de la Samaritaine, mais jamais ils n'ont rien dit qui attestât, chez eux, la connaissance de saint Jean VII, 53 – VIII, 11. Les livres liturgiques sont bondés de pièces ayant rapport à la Pécheresse dont parle St Luc (chapitre VII, 36-48); mais on n'y trouve rien qui se rattache, de près ou de loin, à notre section. Nous avons parcouru en vain un grand nombre de Soughiāthā et de Madrāché, sans y rien trouver. En écrivant ces lignes nous en avons plusieurs sous les yeux, qui figurent dans des manuscrits très anciens, parmi les offices de la Semaine Sainte; mais nous n'y découvrons pas la plus petite allusion à la Femme Adultère: « Gloire à toi, Seigneur, s'écrie un hymnologue, gloire » à toi qui, par ta venue, as retiré les pécheurs de leur iniquité! » Et, après ce cri, qui sert de refrain, il rappelle dans son prologue, les principaux miracles et les principales conversions de l'Evangile: « Les aveugles te rencontrèrent, Seigneur, et obtinrent » la lumière; le paralytique te vit et emporta son lit; les boiteux coururent avec l'agilité des cerfs, car ils avaient retrouvé » la solidité de leurs pieds! Tu appelas Zachée du haut de » son figuier, les fils de Zébédée du fond de leur barque, la

„ Samaritaine au bord de son puits, et la Pécheresse dans la mai-
„ son de Simon ! „ (1). L'hymnographe fait ensuite parler la Pécheresse, introduit les Démon, établit un dialogue entre les deux et prolonge ses effusions poétiques pendant plusieurs centaines de vers. C'eût été, ce semble, le cas ou jamais de faire intervenir le passage de saint Jean, n'eût-ce été que pour citer cette parole : Allez et désormais ne péchez plus ? Cependant, il n'en est rien, et ce silence joint à toutes les autres circonstances ne laisse pas subsister l'ombre d'un doute.—

Il paraît donc bien établi que les Syriens n'ont connu la section de la Femme Adultère que dans le premier quart du sixième

---

(1).— Qu'on nous permette de citer encore, à titre de curiosité, deux ou trois autres strophes : « Elle avait appris, la Pécheresse, que le
„ Christ dînait chez Simon : et elle s'était dit en elle même : Si j'y
„ vais, il me pardonnera mes crimes et je reviendrai à moi ! Je le ver-
„ rai, le désiré de mon âme, le Fils de Dieu revêtu d'un corps ! De
„ même qu'il a pardonné à Zachée ses fautes, de même il aura pi-
„ tié de moi, dans sa miséricorde !... Le Mauvais vit cette pécheresse
„ et comprit qu'elle allait se repentir. Il alla donc traîtreusement
„ à elle et lui parla ainsi : Dis-moi, qu'y a-t-il donc, ma belle ?
„ Explique-moi ce qui se passe. Si tes amis sont fâchés contre toi,
„ sois tranquille, je les apaiserai. Ne pleure pas ! „ On rencontre déjà cette Soughithā dans des manuscrits du Ve et du VIe siècle.— Ms syriaque de Paris, 161, fo 5, a, 1-2.— Voici le texte original : [illegible]
[illegible]

siècle. Nous verrons plus tard jusqu'à quel point les autres documents confirment ces premières données.

Article quatrième.

Tradition individuelle dans l'Église Arménienne.

« Les commentateurs Arméniens ont imité le silence des commentateurs grecs. »

1°.— Les commentateurs Arméniens se sont conduits comme les commentateurs grecs. Ils ont passé sous silence la section de l'Adultère et ne lui ont pas même accordé une mention. On ne trouve du moins rien qui permette d'affirmer le contraire. Les traductions arméniennes de saint Ephrem, de saint Jean Chrysostome, de saint Cyrille, etc. sont aussi muettes là-dessus que les originaux grecs. Les auteurs Arméniens, qui ont commenté les saints Evangiles ne sont pas plus affirmatifs que les commentateurs byzantins, Nana et Sarquis Gound, dont il a été question plus haut, passent la section sous silence, si bien qu'il est presque impossible de savoir même si les Arméniens ont connu l'existence des douze versets controversés.

2°.— Il n'est pas douteux néanmoins qu'une partie des Arméniens n'aient connu l'Histoire de la Femme Adultère, même avant l'époque des Croisades. N'aurions-nous que le seul témoignage de Grégoire de Nareg (+ vers 990), que nous pourrions l'affirmer hardiment et sans crainte de nous tromper. Dans son célèbre commentaire sur le Cantique des Cantiques cet auteur, fait une allusion certaine à la Femme Adultère, car il s'exprime ainsi : « Comme Jésus dit à la femme pécheresse : Tes péchés te sont remis (Cf. Luc VII, 48) et à une autre courtisane : « Ni moi, non plus, je ne te condamnerai pas. Va et désormais, ne pèche plus ! » (Jean VIII, 11). Cette fois, il n'y a pas moyen de s'y tromper. Il s'agit bien là du passage controversé. Par conséquent les Arméniens devaient, à cette époque, l'avoir déjà dans leur Bible, sans quoi Grégoire de Nareg ne l'aurait pas cité comme parole

inspirée.

Cet écrivain est un des plus célèbres qu'ait produits la Littérature Arménienne, un de ceux qui jouissent de la plus grande célébrité dans toute la nation. Il était fils de Chosroès, évêque d'Antsévatsi (+ 972), dit le grand, et a reçu son nom du couvent de Nareg, où il fut élevé sous la direction d'Ananie, son oncle maternel, qui en était abbé. Cet auteur était versé dans la littérature grecque, ainsi qu'on le voit par ses ouvrages, où il s'inspire souvent des Pères Grecs, en particulier de saint Grégoire de Nysse, dans son commentaire sur le Cantique des Cantiques.

3°.– Il ne faut pas omettre de mentionner ici ce que raconte un auteur Arménien du nom de Nicon, dont Cotelier a publié le premier un traité ayant pour titre : « De l'impie religion des « Arméniens ». Parmi les divers reproches que ce Nicon adresse aux Arméniens, figure le suivant : « Ils ont enlevé aussi des » Saints Evangiles l'histoire où il est dit qu'une femme adultère » fut conduite à Jésus-Christ. Jésus ayant dit : « que celui qui n'a » jamais péché jette la (première) pierre contre elle, tous les » accusateurs de cette femme s'en allèrent, et elle ne fut même pas » condamnée par le Christ. Les Arméniens rejettent cette histoire » prétendant qu'elle est nuisible à la plupart de ceux qui la » lisent ou l'entendent lire (1). »

Ce témoignage serait extrêmement précieux si on savait exactement ce qu'était ce Nicon. J. B. Cotelier nous apprend qu'il évangélisa les Arméniens et les Crétois, au dixième siècle, et Oudin complète ces indications en ajoutant qu'il mourut vers

---

(1).– Patrol. Grecq. I, col. 657, A.– Ἀλλὰ καὶ τὴν ἱστορίαν τὴν διδάσκουσαν ἡμᾶς, ὡς προσηνέχθη τῷ Ἰησοῦ γυνὴ ἡ μοιχευθεῖσα, τοῦ δὲ εἰπόντος, ὅστις οὐχ ἥμαρτε βαλέτω λίθον ἐπ' αὐτὴν, ἀνεχώρησαν ἅπαντες καὶ οὐδὲ παρὰ τοῦ Χριστοῦ κατακέκριται, ἐκβάλλουσι, βλαβερὰν εἶναι λέγοντες τοῖς πολλοῖς τὴν ταύτην ἀκρόασιν.–

l'an 998[1]; c'était évidemment un Arménien de l'Arménie grecque, c'est-à-dire, de cette partie de l'Arménie qui était soumise aux Byzantins et où la langue grecque était connue; au moins des classes supérieures de la société. Il nous reste de ces Arméno-Byzantins une littérature polémique, en général peu favorable aux Arméniens de la Grande Arménie ou de l'Arménie Persane. Le ton acerbe et virulent trahit des dispositions extrêmement hostiles, dans lesquelles tout peut fournir matière à contestation. Les invectives du pseudo-Catholicos Isaac[2] sont plus anciennes que le traité de Nicon, puisqu'elles remontent vraisemblablement aux années 695-703. On n'y trouve rien relativement à Jean VII, 53-VIII, 11. Isaac cependant accuse à plusieurs reprises les Arméniens d'avoir altéré les Evangiles et cites comme exemple saint Luc XXII, 43-44.

Le renseignement que nous fournit Nicon a une double portée; car il ne nous fait pas connaître seulement ce qui s'était passé dans l'Arménie Persane; il nous apprend aussi ce qui existait alors dans l'Arménie Grecque et chez les Byzantins. Si, en effet, les Byzantins et les Arméniens de l'Arménie Grecque n'avaient pas eu généralement, dans leurs Bibles, au dixième siècle, l'histoire de la Femme Adultère, Nicon n'aurait pas songé à faire aux Arméniens de l'Arménie Persane, le reproche qu'il leur adresse.

Témoignage défavorable de Vartan Partzpertsi (+ vers l'an 1270).

4°.- A partir des croisades, l'opinion d'une partie des Arméniens, de ceux qui furent mis en rapport avec les Francs, dût se modifier; mais beaucoup demeurèrent toujours hostiles au célèbre passage. C'est ainsi qu'au treizième siècle le célèbre Vartan Partzpertsi, le commentateur à la parole éloquente, comme l'appellent ses compatriotes, n'hésitait pas à proclamer apocryphe la section de l'Adultère: « L'histoire de la Femme

(1).- Patrol. Grecq. I, 655-658; CXIII, col. 975; CXXVII, col. 541-542.

(2).- Voir Introduction à la critique textuelle, Partie Pratique, tome III, page 300 et suiv..-

„Adultère que les autres nations chrétiennes, disait-il, lisent dans „ leurs évangiles est l'œuvre d'un certain Papias disciple de „ saint Jean. Mais Papias ayant enseigné des hérésies a été „ rejeté (1)." C'est pourquoi Vartan rejette aussi son histoire. On voit que les modernes n'ont pas ici le mérite de l'invention. Ils ont un prédécesseur dans l'Arménien Vartan. Cet écrivain est, de tous les anciens que nous avons parcourus, le seul qui fasse dériver la section de l'adultère de Papias.

« Conclusion pour « ce qui regarde les « Arméniens »

En somme, la traduction Arménienne est peu favorable au passage que nous étudions. Elle rend un son très incertain, et, si on n'avait rien de plus précis, Jean VII, 53 – VIII, 11 serait bien compromis. –

Article cinquième.

Tradition individuelle dans l'Eglise Copte.

« On ne trouve rien « dans la Littérature « Copte »

1°.– Cette fois, nous sommes encore plus dépourvus de renseignements que nous ne l'étions pour l'Eglise d'Arménie. Il est vrai aussi que la litterature copte est nulle comparée à la littérature Arménienne, et d'ailleurs elle est demeurée jusqu'à ce jour presque tout-à-fait inexplorée. Nous ne trouvons rien dans la littérature grecque Alexandrine, en dehors de la Synopse attribuée à saint Athanase, et, s'il existe quelque chose dans la littérature Copte-Arabe, nous ne le connaissons pas.

En somme, on voit que la littérature patristique est peu abondante sur cette question; dans les églises orientales. Chez les Latins, elle est peut-être plus considérable que dans beaucoup d'autres questions. Chez les Grecs, elle se réduit à quelques té-

---

(1).– Voir dans le Pazmaveb de 1882 (?), p. 211, en note un article du Père A. Soukrian, sur la version et les éditions de la Bible. Le Père A. Soukrian dit tirer sa citation d'un commentaire sur St Jean

moignages très espacés les uns des autres, et on ne trouve que quelques rares allusions chez les Syriens et chez les Arméniens, tandis que chez les Coptes proprement dits, il n'y en a rien du tout.

A quoi tient le silence que gardent les Pères orientaux sur ce sujet? — Ce silence vient-il de ce que les quatre églises, dont nous parlons, n'avaient pas la Section de l'Adultère dans leurs Bibles? — Pour plusieurs, cela pourrait-être; mais cela n'est point pour toutes; car l'Église grecque, par exemple, a eu, de bonne heure, la section de l'Adultère, et cependant, elle ne l'a jamais beaucoup commentée, preuve certaine que, si on n'a pas davantage parlé de ce sujet, dans les Églises Orientales, cela tient à d'autres causes. Du moins, ces causes sont les principales.

Nous aurons occasion de parler, plus tard, de ces causes, en examinant les raisons qui ont poussé quelques chrétiens à considérer ce passage comme douteux. Mais, avant d'en parler, nous devons commencer par consulter les autres organes de la tradition, et d'abord, ceux de la tradition collective.

Article sixième supplémentaire.

La Synopse Athanasienne
Les versions Coptes, la version Arménienne
et les Onciaux ℵABC.

1.— En étudiant le témoignage important que la Synopse dite Athanasienne rend en faveur de la Section de la Femme Adultère, nous avons été amené à examiner ce document d'un peu plus près, et à voir un peu mieux les services qu'il peut rendre à la critique sacrée. Il serait à désirer que ce document fût discuté avec toutes les ressources que fournit la science moderne et avec toutes les lumières que la linguistique et la philo-

« Étude que suggère « la Synopse dite A- « thanasienne. — »

l'gie mettent à la disposition des savants. Il y aurait certainement beaucoup de choses à dire, et, comme l'ouvrage est important, il faudrait un écrit assez long pour épuiser la matière. Nous n'avons donc pas la prétention de tout dire; mais nous voulons cependant profiter de l'occasion pour mettre en lumière un point de vue, qui a été trop méconnu par les savants contemporains.

« Provenance des documents, fait fondamental de toute critique. »

2°.– Il est bien évident qu'en critique plus encore qu'en histoire l'important est d'avoir un point de départ, un fondement solide, certain, indiscutable, sans quoi tous les raisonnements, bâtis sur le sable mouvant des hypothèses, croûlent au moindre choc. Mais que sont ces fondements solides, si nécessaires au critique, sinon des documents 1° d'une authenticité irréprochable, et 2° d'une date ou d'une provenance à l'abri de toute contestation.– Le critique, en effet, ne saurait faire que de faux pas, s'il ne peut pas dire, avant tout; ces documents 1° viennent de tel endroit et 2° ils ont telle date. A quoi, aboutira-t-on, dans les études relatives au texte biblique, si on ne détermine pas avant tout d'où viennent les Onciaux ℵABC, puisque ces onciaux diffèrent si considérablement des autres manuscrits ?– On n'aboutira à rien; on ne proférera que des hypothèses, on ne soulèvera que des doutes, on ne tirera aucune conclusion certaine, cela est évident; car il faudrait avant tout déterminer l'origine de ces onciaux et savoir s'ils représentent un texte universel répandu dans toute l'Église, ou un texte particulier, propre à une province.

« Fait fondamental dans la critique contemporaine.– Origine des Onciaux ℵABC.– »

3°. Tous les travaux critiques contemporains pivotent autour de cette question première. Ils dépendent tous de la solution qu'on donne à ce grand problème : Origine des onciaux ℵABC.–

Nous voudrions essayer de le résoudre encore une fois, mais, cette fois, en nous aidant des données que nous fournit, ou des comparaisons que nous suggère la Synopse Athanasienne.

Il y a, sans doute, quelques raisons de douter que la Synopse dite Athanasienne ait été composée par le grand Archevêque d'A-

lexandrie par l'adversaire infatigable de l'hérésie Arienne: tous les savants le reconnaissent, mais personne ne doute que cet ouvrage n'appartienne à la belle époque de la littérature grecque[1], et c'est pourquoi on a conjecturé, avec beaucoup de raison, qu'il avait été écrit par Athanase deuxième du nom, neveu de saint Cyrille, personnage qui gouverna l'Eglise d'Alexandrie vers la fin du cinquième siècle. L'identité du nom explique facilement la confusion, qui s'est faite, avec le temps. On a tout simplement attribué à Athanase premier ce qui était l'œuvre d'Athanase second.

Quoiqu'il en soit de ce point secondaire, il n'y a pas de doute que ce traité n'ait été composé en Egypte, avant la conquête musulmane, suivant toute probabilité, plus de cent ans avant la prise d'Alexandrie par Amron. L'époque qui convient le mieux est certainement la fin du cinquième ou le commencement du sixième siècle. Nous savons, en effet, que, vers ce temps, on s'occupait beaucoup à Alexandrie de travaux analogues à ceux dont la synopse Athanasienne nous donne le résultat. Les écrits d'Euthalius et de Cosmas Indicopleustès en sont encore la preuve. Tous les critiques savent que ces travaux ont acquis, dans le monde chrétien, une réputation méritée. De plus, le canon des Ecritures, tel que nous le fait connaître la synopse Athanasienne, répond bien à ce que nous connaissons du canon reçu en Egypte, en particulier, par les écrits de saint Athanase.

Ce sont là assurément de bonnes raisons, mais des raisons générales et qui, par suite, n'entraînent pas, avec elles, une conviction absolue et définitive. Or, en critique, lorsqu'il s'agit des points qui servent de départ ou de fondement, il faut arriver, si c'est possible, à conquérir des convictions de ce genre; il faut que le point de départ, que le fondement soit inattaquable, solide, absolument certain et inébranlable.-

C'est pourquoi, il faudrait donner, si on le peut, des raisons

---

(1).- Voir le jugement des Bénédictins rapporté plus haut, pages 218-219.-

plus précises et plus probantes, établissant que la Synopse Athanasienne est vraiment l'oeuvre d'un auteur égyptien. Il nous semble que ces raisons existent, et nous allons en exposer quelques-unes, prises, soit dans le Nouveau, soit dans l'Ancien Testament. — D'abord, dans le Nouveau.

« Place particulière « que l'Épître aux « Hébreux occupe « dans certains documents. — »

4°.— On a remarqué, depuis longtemps, que l'Épître aux Hébreux occupe quelquefois une place très singulière dans le Nouveau Testament. Au lieu de venir la quatorzième, comme elle le fait aujourd'hui, chez les Grecs, chez les Latins, chez les Syriens, partout sauf chez les Arméniens et chez les Coptes, elle vient la **dixième**, car elle est placée après la deuxième aux Thessaloniciens, immédiatement avant la première à Timothée.—

Cet usage est singulier, et de plus, il n'est pas le fait du hasard, sans quoi il ne se reproduirait pas avec constance et avec régularité. Par suite, il caractérise un pays, une région, une recension, **de** telle sorte qu'il suffira, en présence d'un manuscrit quelconque du Nouveau Testament, d'examiner où se trouve l'épître aux Hébreux, pour savoir tout de suite à quel pays il appartient, surtout, s'il s'agit de documents anciens.

Abordons maintenant la question de fait.— Où a-t-on placé l'épître aux Hébreux, la dixième, et non la quatorzième parmi les lettres de Saint Paul ?—

Aucun document historique ne le dit expressément; c'est pourquoi on ne peut déterminer ce point qu'en étudiant les matériaux que l'antiquité a légués au critique.—

Seul saint Épiphane parle de la place qu'occupe l'épître aux Hébreux dans la collection des lettres de saint Paul, et il nous apprend que cette épître vient tantôt la quatorzième, tantôt la dixième.

Parlant des extraits qu'il avait faits des Épîtres de St Paul admises par Marcion, il dit qu'il va suivre l'ordre établi par cet hérésiarque. Or, celui-ci mettait au premier rang l'épître aux Galates et reléguait au quatrième l'épître aux Romains, chose, ajoute saint Épiphane, qu'on ne voyait nulle part dans les exemplaires dignes de foi. Tous ces exemplaires plaçaient toujours, en

tête de la collection, l'épître aux Romains. Marcion n'admettait que dix épîtres et classait au neuvième rang celle à Philémon. C'est précisément à propos de cette dernière épître que saint Epiphane nous apprend la circonstance à laquelle nous faisons allusion : « L'Epître à Philémon, dit-il, est placée en cet endroit par » Marcion. Mais, dans l'Apôtre, elle vient la dernière. Dans » trois manuscrits, elle vient la treizième, avant l'Epître aux » Hébreux, qui est la quatorzième. D'autres manuscrits » placent l'Epître aux Hébreux, au dixième rang, avant les » deux à Timothée, avant celle à Tite et celle à Philémon (1). »

Saint Epiphane nous apprend donc, d'une manière certaine, que l'Epître aux Hébreux vient tantôt la quatorzième, tantôt la dixième. Où la plaçait-il lui-même ? On ne saurait le déduire sûrement de la manière dont il s'exprime, car il indique à peine si une coutume est plus générale que l'autre. On pourrait même croire que lui la plaçait à un autre endroit ; mais on ne saurait l'affirmer absolument.

« Pays où on plaçait l'Epître aux Hébreux la dixième. »

5°. Maintenant, en quel pays plaçait-on l'Epître aux Hébreux au dixième rang ? Où la mettait-on au quatorzième ? C'est la question qu'il importe de déterminer, et pour cela il faut recourir aux documents. Seuls, en effet, ils peuvent répondre à nos demandes. Pour présenter d'une manière plus claire la situation des parties, nous avons dressé le tableau suivant, où les autorités sont classées d'après le rang qu'elles accordent à l'Epître aux Hébreux :

---

(1). Patrol. Grecq. XLI, col. 818, D. Οὕτως γὰρ παρὰ τῷ μαρκίωνι κεῖται. Παρὰ δὲ τῷ ἀποστόλῳ ἐσχάτη κεῖται. Ἐν τρισὶ δὲ ἀντιγράφοις τρισκαιδεκάτη, πρὸ τῆς πρὸς Ἑβραίους τεσσαρεσκαιδεκάτης τέτακται. Ἄλλα δὲ ἀντίγραφα ἔχει τὴν πρὸς ἑβραίους δεκάτην πρὸ τῶν δύο τῶν πρὸς Τιμόθεον, καὶ Τίτον, καὶ φιλήμονα κ. τ. λ.

1°	2°
Après la 2e aux Thessaloniciens :	Quatorzième et dernière :
1° Version Thébaïque.	1° Version Antéhiéronymienne.
2° Version Memphitique.	2° Version Hiéronymienne.
3° Euthalius.	3° Version Peschito.
4° Cosmas Indicopleustes.	4° Ms Euthalien de la Peschito (Add. 7157).
5° Synopse Athanasienne.	5° Texte grec ordinaire.
6° Onciaux ℵABC.	6° Version Philoxéno-Héracléenne.
7° Version Arménienne.	7° Version Gothique.

« Le Tableau ci-dessus « montre qu'en Egypte, l'Épître aux Hébreux venait la « dixième. »

6°.– Le Tableau ci-dessus ne laisse pas subsister l'ombre d'un doute : Le pays où on plaçait l'Épitre aux Hébreux au dixième rang, était l'Égypte, car les versions coptes sont exclusivement égyptiennes. Euthalius est Egyptien. Cosmas Indicopleustes est Égyptien. Le travail d'Euthalius sur les épîtres de saint Paul a eu une vogue immense, dans le monde grec ; il a été reproduit, abrégé, retouché, remanié des centaines, sinon des milliers de fois ; mais ce travail place toujours l'Épître aux Hébreux au dixième rang, en particulier, dans les endroits qui prêtent le moins aux remaniements et aux retouches, comme, par exemple, dans les ἀνακεφαλαιώσεις, ou résumés des chapitres, des leçons et des témoignages. Or, dans toutes les ἀνακεφαλαιώσεις, l'épître aux Hébreux est placée la dixième (Patrol. Grecq. LXXXV, col. 717, D ; 721, C-D ; 740, A-B ; 745, D ; 776-784). On voit également, par la manière dont Cosmas Indicopleustes passe en revue les épîtres de saint Paul, qu'il lisait l'Épître aux Hébreux avant les épîtres à Timothée (Patrol. Grecq. LXXXVIII, col. 304-305) ; il faut ajouter cependant que cette conclusion serait moins claire pour cet auteur si on ne savait point, par ailleurs, que tel était l'usage de l'Egypte.

Quant à la Synopse Athanasienne, elle est formelle en deux endroits au moins ; lorsqu'elle énumère les épîtres de St Paul, elle dit : Δεκάτη ἡ πρὸς Ἑβραίους ἧς ἡ ἀρχή· Πολυμερῶς καὶ πολυτρόπως κ.τ.λ. (Patrol. Grecq. XXVIII, col. 293,

B); et ensuite, quand elle analyse le contenu de l'épître, elle place cette synopse, après la deuxième lettre aux Thessaloniciens, avant la première à Timothée (Ibid. col. 424, C).—

7°.— Et ce qui met bien relief le caractère singulier de cette disposition, c'est l'édition Syrienne d'Euthalius. Le manuscrit Additionnel 7157 du Musée Britannique, nous a conservé cette édition, mais elle a été adaptée à celle de la Péchito; voilà pourquoi l'épître aux Hébreux demeure, dans ce manuscrit comme dans tous les autres manuscrits syriens, la quatorzième et dernière (1).— « Caractère singulier « de cette disposition. »

Parmi les versions, il n'y a que celle des Arméniens qui suive purement et simplement la disposition Euthalienne ou Egyptienne, mais il est certain 1° que cette version a été revue en Egypte, postérieurement à l'année 440, et de plus, 2° C'est la seule version ancienne, où l'appareil Euthalien se trouve presque au complet, même dans les éditions imprimées (2)

8°.— Maintenant, nous posons une question à tous les critiques, à tous les hommes de bonne foi: cette disposition singulière adoptée dans deux series de documents, n'impose-t-elle pas des conclusions?— Ne montre-t-elle pas qu'il y a identité de provenance entre plusieurs d'entre eux?— Puisqu'on ne trouve pas ailleurs qu'en Egypte cette disposition, d'une manière certaine, ne prouve-t-elle pas que les documents, dont l'origine est douteuse, viennent d'Egypte, puisqu'ils renferment, eux aussi, cette disposition singulière?— Nous ne croyons pas qu'on puisse échapper à cette conclusion. Elle est logique, elle est rigoureuse.— « Conclusion que « cette disposition permet de tirer. »

9°.— Essayons de la confirmer par d'autres détails du même

---

(1).— Voir Ms Additionnel 7157, f° 186.— Ce manuscrit est de l'an 768.—

(2).— Voir, par exemple, l'édition de Zohrab, in-f°, Venise, 1805.— La préface aux Epîtres de St Paul, p. 765, col. 1, place l'épître aux Hébreux au dixième rang.— L'Epître occupe plus loin, p. 809-817 cette place après la 2e aux Thessaloniciens, avant la première à Timothée.— Voir l'édition de 1860, in-4o, page 1173.—

« Autre exemple, « pris cette fois dans « l'Ancien Testament. « – Ce que la Synopse « Athanasienne nous » dit de Daniel. – »

genre. – Cette fois-ci nous les prendrons dans l'Ancien Testament. Le premier exemple nous est fourni par le livre de Daniel. D'après la Synopse Athanasienne, ce livre débute de la manière suivante: « Il était un homme qui habitait Babylone, son nom était Joachim. Il prit pour femme Suzanne, fille de Helcias, « personne extrêmement belle et craignant Dieu (1). » Ce que l'auteur de la Synopse affirme à l'endroit où il énumère simplement les livres canoniques, il le confirme plus loin, là où il fait l'analyse du livre; car, là aussi, il sépare l'histoire de Suzanne de celle de Bel et du Dragon, pour la placer tout-à-fait au commencement de la Prophétie de Daniel: « Daniel, » dit-il, vécut durant la captivité de Babylone, jusque au » règne de Cyrus le Perse. Il se mêla au procès de Suzanne » et condamna les vieillards comme des Sycophantes (2). »

Ce que la Synopse nous apprend en cet endroit est assez étrange, car le livre de Daniel ne débute pas ordinairement par le chapitre de Suzanne. Le fait n'a point manqué de frapper les Bénédictins, et ils ont eu bien soin de le relever dans les notes qu'ils ont ajoutées à l'édition de la Synopse: « Nec » in graecis, disent-ils, nec in Latinis exemplaribus Propheti » tia Danielis jam incipit a Suzannae historia (Patrol. Grecq. XXVIII, col. 289, D).

S'il n'y avait que les Bibles Latines, qui différassent, sur ce point, de la Synopse, le fait ne tirerait pas à conséquence, car on comprendrait, à la rigueur, que deux éditions

---

(1).– Patrol. Grecq. XXVIII. col. 289, A: Δανιὴλ οὗ ἡ ἀρχή· Καὶ ἦν ἀνὴρ οἰκῶν ἐν Βαβυλῶνι, καὶ ὄνομα αὐτῷ Ἰωακεὶμ, καὶ ἔλαβε γυναῖκα ἧς ὄνομα Σουσάννα, θυγάτηρ Χελκίου, καλὴ σφόδρα καὶ φοβουμένη τὸν κύριον.—

(2).– Ibid. col. 365, C.– Καὶ οὗτος ἐν τῇ αἰχμαλωσίᾳ γέγονεν ἕως τοῦ βασιλέως Κύρου. Πέρσου. Καὶ τὰ μὲν κατὰ Σουσάνναν, κρίνει αὐτὸς, καὶ κατακρίνει τοὺς πρεσβυτέρους, ὡσ συκοφάντας.—

différentes eussent adopté un ordre particulier, surtout à propos d'un livre qui n'existe plus et n'a peut-être jamais existé dans l'Hébreu. Mais le fait devient très significatif et il peut avoir une grande portée, si, comme le remarquent les Bénédictins, les éditions grecques des Septante ne débutent pas, elles aussi, par l'histoire de Suzanne. En effet, s'il y a des éditions grecques qui débutent par Suzanne et d'autres qui débutent par un autre passage, nous pouvons trouver là une de ces particularités précieuses, au moyen desquelles nous déterminerons d'une manière certaine la provenance de certains documents. Il deviendra, en effet, évident, surtout si le partage est très accentué, il deviendra évident que les documents affectant la même disposition ont une origine commune et sont parents les uns des autres; il devra exister entre eux de ces liens d'affinité, au moins lointaine, qui s'expliquent par la naissance dans un même pays.

10°.— Si nous avions des renseignements précis et formels sur la disposition des Bibles grecques au quatrième siècle, la question serait rapidement résolue, et la lumière se ferait en un instant! Malheureusement nous n'avons pas une histoire de la critique biblique dans l'antiquité et encore moins une description détaillée, minutieuse, des diverses bibles grecques, vers l'an quatre ou cinq cent de l'ère chrétienne. La Synopse Athanasienne est un document presque unique, unique même peut-on dire, car les vies des Prophètes attribuées à Eusèbe et la Synopse attribuée à saint Jean Chrysostôme se confondent avec elle, en bien des points.

« Dans quel pays « était adoptée la « disposition dont « parle la Synopse? »

Pour résoudre ce problème, il faut donc recourir, comme toujours, aux renseignements que nous fournissent les Pères, les Versions et les Anciens manuscrits.

Parlons, d'abord, des Pères:

Saint Jérôme, auquel il faut presque toujours recourir, quand il s'agit des questions de ce genre, nous apprend qu'il existait trois éditions des Septante: 1°. une édition, qu'il appelle κοινή, Vulgate et que beaucoup de personnes appelaient λουκια-

« Comment peut-on ré« soudre cette question « de fait? — Diverses « éditions des Septan« te. — »

νόν, Lucien, sans doute, parce que Lucien y avait mis la main(1). Or, cette édition des Septante, cette Vulgate Lucienne, était employée surtout en Asie Mineure et en Syrie, d'Antioche à Constantinople et à Athènes. — 2°. La seconde édition, celle contenue dans les Hexaples d'Origènes était entre les mains des savants. Ce n'était pas le texte qu'on lisait dans les Eglises et dans les offices, celui dont se servaient les fidèles, c'était le travail critique fait pour les savants, les érudits et les publicistes. Il paraît toutefois que les chrétiens de la Palestine en faisaient quelque usage, grâce sans doute à Eusèbe et à saint Pamphile. 3°. Enfin, les Egyptiens avaient, eux aussi, une édition particulière, due à un personnage du nom d'Hésychius (2).

---

(1).— Patrol. Lat. XXII, col. 838-839. In quo illud breviter admoneo ut sciatis aliam esse editionem, quam Origenes et Caesariensis Eusebius, omnesque Graeciae tractatores κοινὴν, id est Communem appellant, atque vulgatam, et a plerisque nunc Λουκιανὸς dicitur; aliam septuaginta interpretum, quae in ἑξαπλοῖς codicibus reperitur, et a nobis in Latinum sermonem fideliter versa est, et Jerosolymae atque in Orientis ecclesiis decantatur. Super qua re et sanctus filius meus Avitus saepe quaesierat. — ... Κοινὴ autem ista, hoc est communis editio, ipsa est quae et septuaginta. Sed hoc interest inter utramque (à savoir la Vulgate des Septante, et les Septante des Hexaples), quod κοινὴ pro locis et temporibus, et pro voluntate scriptorum, vetus corrupta editio est. Ea autem quae habetur in ἑξαπλοῖς, et quam nos vertimus, ipsa est quae in eruditorum libris incorrupta et immaculata septuaginta interpretum translatio reservatur. Quidquid ergo ab hac discrepat, nulli dubium est, quin ita et ab Hebraeorum auctoritate discordet. —

(2).— Patrol. Lat. XXVIII, col. 1324-1325. Alexandria et Aegyptus in septuaginta suis Hesychium laudat auctorem: Constantinopolis usque Antiochiam, Luciani (al. Juliani) mar-

« Tableau présentant le classement des autorités »

11°.– Il est possible, sans doute, que la différence entre ces trois éditions des Septante ne fût pas aussi tranchée que l'indique saint Jérôme ; mais il faut bien admettre cependant qu'il existait, entre elles, des différences nombreuses et peut-être même considérables.– Y en avait-il, en particulier, pour ce qui concerne le commencement de Daniel et la place accordée à l'histoire de Suzanne ?– C'est aux documents à répondre. Le tableau suivant présente le résultat qu'on obtient en étudiant les documents ; Pères, Versions et manuscrits, sur cette question particulière.–

1°.	2°.
Placent Suzanne au commencement de Daniel.–	Placent Suzanne ailleurs qu'au commencement.
1°. Version Memphitique (1).	1°. Vulgate antéhiéronymienne (2).

---

tyrii exemplaria probat. Mediæ inter has provinciæ Palestinos (Al. Palestinae) codices legunt ; quos ab Origine elaboratos Eusebius et Pamphilus vulgaverunt ; totusque orbis hac inter se trifaria varietate compugnat.– (Préface aux livres des Paralipomènes.– Voir aussi, le livre deuxième de l'Apologie contre Rufin, numéro 27. Patrol. Lat. XXIII, col. 450-451).– Adoucir ce que saint Jérôme affirme en cet endroit, par ce qu'il observe dans la Prefatio ad Damasum.–

(1).– Le manuscrit 58 du fonds copte contient Daniel et les douze petits prophètes. Daniel débute par l'histoire de Suzanne.– Ce qui dans les Bibles Grecques et Latines est généralement placé au commencement porte, dans ce manuscrit Memphitique, le titre suivant : « Vision deuxième : ϯϩⲟⲣⲁⲥⲓⲥ ⲓ̅ ⲙⲁϩⲥⲛⲟⲩϯ الوجه الثاني.– Il en est de même dans le manuscrit numéro 2, sauf que Daniel est placé à la fin des petits Prophètes et que, de plus, le texte est précédé d'une courte préface, où il est dit que la « troisième année du règne de Joachim, roi de Juda, » Baltassar, roi de Babylone vint à Jérusalem. Il en fit le » siège et le Seigneur livra la ville entre ses mains, avec le

„ roi Joachim et les trésors du temple. Baltassar prit les vases „ du Temple du Seigneur et repartit pour la terre de Sennaar, „ dans le pays de Babylone; etc.. Cette préface nous montre que les Coptes ont essayé de placer l'histoire de Suzanne à l'endroit où elle doit venir chronologiquement. Les critiques contemporains remarquent, en effet, qu'elle devrait être placée au milieu du premier chapitre ou peu s'en faut. On voit que les Coptes l'avaient remarqué avant eux. Ajoutons encore que, dans le manuscrit numéro 2 du fonds Copte, le texte memphitique est accompagné d'une version Arabe, et il va sans dire que celle-ci débute, elle aussi, par l'histoire de Suzanne.– Voir Henri Tattam, Prophetae Majores in dialecto linguae Ægyptiacae Memphitica seu Coptica.– Oxford, 1852.– Jos. Bardelli, Daniel Copto-Memphitice, Pise 1849.– Sciendum itidem in omnibus quos vidi Danielis codicibus copticis initio visionis primae (quae nullam prae se fert inscriptionem et Susannae praefert historiam) duo inveniri priores versiculos textus hebraici, qui absoluta Suzannae historiâ, initio visionis secundae rursus apparent, et in calce operis post decimam tertiam visionem, quae Draconis historiam refert, aliam addi visionem ordine decimam quartam, quae (si Clar-Bonjourii verbis uti licet) nihil aliud est quam aequo liberior paraphrasis visionis quatuor bestiarum, quibus quatuor regna designantur). Praeteria omnes quos vidi codices nonnullis in locis nonnulla omittunt, nonnulla in aliis repetunt, in aliis iisdem mendis laborunt, quae omnia, hos codices omnes ex uno eodemque Archetypo codice processisse, ni fallor evincunt (Jos. Bardelli, Daniel Copto-Memphitice, p. VIII-IX).–

(2).– Pierre Sabatier dans son célèbre ouvrage (Sacrorum Bibliorum Versiones latinae antiquae, Tome II, p. 883), place Suzanne au chapitre XIII de Daniel et ne mentionne aucun manuscrit de la Vulgate Antéhiéronymienne comme contenant cette histoire, au commencement de la Prophétie. Il suffit de connaître le soin scrupuleux avec lequel Sabatier relève

1°.	2°.
2°. Version Arménienne (1).	2°. Vulgate Hiéronymienne (2)

les variantes de ce genre, pour conclure qu'aucun manuscrit latin n'imite en ceci la synopse Athanasienne. Son silence est d'autant plus significatif qu'il n'ignore pas la disposition adoptée dans la synopse et dans quelques manuscrits grecs, ainsi qu'on peut le voir par ce qu'il dit en note : « Hoec Susannoe historia, si Flaminio Nobilio fides, in omnibus vetustis libris est principium Danielis » quemadmodum etiam apud S. Athanasium in Synopsi. —

(1). — Dans l'édition de la Bible Arménienne de Zohrab (Venise, in-4°, 1805, page 599), le livre de Daniel débute ainsi : Prophétie de Daniel. — Daniel des Juges — Chapitre 13 ; vient ensuite l'histoire de Suzanne. Ainsi l'histoire de Suzanne est placée au commencement ; et cependant elle est dite former le Chapitre XIII. On voit donc qu'il y a eu retouche chez les Arméniens, à l'époque où ayant connaissance des Bibles Grecques et Latines, ils ont remarqué que le livre de Daniel débutait différemment chez elles. Cette anomalie (Chapitre XIII), qui ne s'explique que par une erreur de scribe — est d'ailleurs contredite par la liste des chapitres, qui précède le livre de Daniel. Cette liste comprend onze chapitres seulement : Voici l'énoncé du premier : « Daniel prophétise d'abord sur Suzanne ; il délivre l'innocente condamnée et » fait mettre à mort les iniques vieillards. Dans le Chapitre onze, il est question de Bel et du Dragon. — Zohrab, Ibid. p. 598. — Voici le texte original : Մարգարէութեան [illegible]...

(2). — Saint Jérôme dit simplement à la fin du chapitre XII de Daniel : « Huc usque Danielem in Hebraeo volumine legimus. Quae sequuntur usque ad finem libri de » Theodotionis editione translata sunt. » Mais il nous reste de saint Jérôme un commentaire sur Daniel (Patrol. Lat. XXV,

1:	2:
3° Synopse Athanasienne vie des Prophètes (2)	3° Pechito Syrienne (1)

col. 491 – 584), qui débute lui aussi, au même endroit que la Vulgate, la Pechito et la plupart des autres versions. (Ibid. col. 495). Il commente cependant les passages deutérocanoniques, mais il répète, de nouveau, la note que nous venons de rapporter d'après la Vulgate (Ibid. col. 580, A). Puis, abordant l'histoire de Suzanne, il ajoute: « Exposita, ut potui, quae in Danielis libro
» Juxta Hebraïcum continentur, ponam breviter quid Origenes
» in decimo Stromatum suorum libro de Susannae et Belis
» fabulis dixerit. Cujus haec verba sunt quae locis suis sub-
» notabis (Ibid. A – B). – On voit donc que saint Jérôme lisait Daniel, comme la plupart des commentateurs. Il ne signale aucune différence entre les éditions des Septante; mais il affirme clairement que Théodotion plaçait Suzanne, à la fin de Daniel. –

(1). – Outre les éditions ordinaires de la Pechito, qui figurent dans les Polyglottes, nous citerons la belle publication Photolithographique du docteur Ceriani, Translatio Syra pescitto Veteris Testamenti ex Codice Ambrosiano Seculi fere VI, Milan in f°, 1876, tome II, 214, a, page 439. Suzanne est placée après l'histoire de Bel, du Dragon, et même après le livre de Ruth. – Daniel débute comme dans la Vulgate Latine, f° 208, b, page 424. –

(2). – Signalons un fait que personne n'a relevé jusqu'ici. Il circule sous le nom d'Eusèbe un petit traité intitulé: Vie des Prophètes (Patrol. Grecq. XXII, col. 1261 – 1273). En comparant ce traité avec la Synopse Athanasienne, il devient clair comme le jour – que ce traité n'est qu'un extrait de la Synopse, ou bien que la Synopse n'a fait que s'approprier ce traité. Pour que, du reste, on ne nous croie pas simplement sur parole, voici mot pour mot, ce qui regarde Daniel, dans les deux ouvrages. –

1°

4° Onciaux AB (ℵ et C sont mutilés).(2)

Synopse (Patrol. Grecq. XXVIII, col. 365, C).

Καὶ οὗτος ἐν τῇ αἰχμαλωσίᾳ γέγονεν ἕως τοῦ βασιλέως Κύρου Πέρσου. Καὶ τὰ μὲν κατὰ Σουσάνναν κρίνει αὐτὸς, καὶ κατακρίνει τοὺς πρεσβυτέρους, ὡς συκοφάντας· τὰ δέ τοῦ ....

2°

4° Version Hexaplaire de Paul de Tella.(1)

Eusèbe (Patrol. Grecq. XXII, col. 1269, D)

Ἐπειδὴ καὶ αὐτὸς ἐν τῇ αἰχμαλωσίᾳ γεγονὼς, ἕως τοῦ βασιλέως Κύρου τοῦ Πέρσου, τὰ μὲν κατὰ Σουσάνναν κρίνει αὐτὸς, καὶ κατακρίνει τοὺς πρεσβυτέρους ὡς συκοφάντας.:.

(1).– Voici une courte notice de la Version Hexaplaire de Daniel, que la Version de Paul de Tella nous a conservée. Cette version occupe, dans l'édition de Ceriani, les feuillets 143-151.– La suscription porte : « Prophétie de Daniel suivant la tradition » (ou version) des Septante [illegible].– Le livre est précédé d'une table des chapitres, au nombre de dix. Voici le dernier : La Vision dernière, où il est question du royaume du midi » se trouve (réalisée ?) dans le livre des Macchabées.– Il (Da- » niel) attaque les juges de Suzanne et triomphe ; il condamne » justement les vieillards. Il renverse Bel et tue le Dragon. » Il est jeté dans une fosse mais il est délivré. Ceux qui l'y » avaient fait jeter y sont précipités, à leur tour, et sont tués » par les Lions.– [illegible]

Il va sans dire que les marges de Daniel sont couvertes de notes et que le texte est constellé d'astérisques, d'obèles, de Lemnisques et d'Hypolemnisques. Il y a même deux extraits assez longs d'une homélie de saint Jean Chrysostôme sur le Jeûne, où le saint docteur parle de Daniel.– A la fin du chapitre Xe., on lit cette note : « Fin de Daniel suivant les Septante

» Ici, on trouve, dans le livre, sur lequel Daniel a été traduit
» en Syriaque, la note suivante : « Ce manuscrit a été copié
» sur un exemplaire qui portait cette note : Transcrit et col-
» lationné sur les Tétraples. [illegible]

[illegible]

On lit également dans le manuscrit Chigi de Daniel, à la fin du chapitre XII, Δανιὴλ κατὰ τοὺς ο'. — Ἐγράφη ἐξ ἀντιγράφου ἔχοντος τὴν ὑποσημείωσιν ταύτην· Ἐγράφη ἐκ τῶν τετραπλῶν ἐξ ὧν καὶ παρετέθη. — (Patrol. Græcq. XVI, col. 2829, D). Après Daniel, on a tracé l'ornement final. — Puis viennent trois longs paragraphes, portant chacun respectivement, en guise de titre : « Suzanne, « Bel », « le Dragon ». Il va sans dire que le texte de ces trois paragraphes est traité, critiquement parlant, comme le reste de Daniel. Les douze premières lignes de l'histoire de Suzanne sont accompagnées à la marge d'obèles (÷, ⸓), en tête desquels sont les lettres S. et T. qui indiquent évidemment Symmaque et Théodotion. — Tout se termine par la note que voici : « Fin du livre
» du Prophète Daniel, qui a été traduit sur la Version que
» les 72 interprètes firent de l'Hébreu en grec, à Alexandrie,
» au temps du roi Ptolémée, un peu plus ou un peu moins
» de cent ans avant le Christ. — Ce livre a été traduit du grec
» en Syriaque, à Alexandrie, au mois de Canoun second,
» de l'an 928 d'Alexandre, Indiction cinquième. — Cette date nous reporte au mois de Novembre 617 de l'ère chrétienne. —

[illegible]

1°. | 2°.

| 5° Version de Jacques d'Edesse (1).

(2).– Voir C. Tischendorf, Vetus Testamentum graece Juxta LXX Interpretes, sixième édition, 1880, in-8° Leipzig, Tome II, pages 480-483. Avec l'appendice, Veteris Testamenti graeci Codices Vaticanus et Sinaïticus cum textu Recepto collati ab Eberardo Nestle, p. 175 et 186-187 – Cfr Angelo Mai, Vetus et novum Testamentum, graecè, IV, p. 330-334.– On s'étonnera peut-être que nous ne citions pas ici les dernières éditions des manuscrits Sinaïtique, Vatican et Alexandrin. Ce n'est pas que nous n'ayons fait bien des efforts pour les consulter. Nous savions sans doute ce que nous devions y trouver, mais nous désirions, suivant notre habitude, vérifier et citer de première main. Dans ce but, nous nous sommes rendus à la Bibliothèque Nationale les 28, 30 novembre, 2 décembre 1885, pour examiner les éditions de ces manuscrits. Voici le résultat auquel nous sommes arrivé au bout de trois séances, après trois après midi perdues:– Alexandrinus édition Photographique (1881-1884): manquent les tomes deux et trois.– Edition Baber in-f° (1816-1830), manquent les tomes deux et trois, c'est-à-dire, toute la bible, sauf le Pentateuque.– Vaticanus, édition Cozza (1869-1882) manquent les tomes deux, trois et quatre.– La Bibliothèque Nationale ne possède que les tomes un, cinq et six.– Edition des Septante par Holmes-Parsons – (5 vol. in-f° 1798-1827), Pas!– Bugati, Daniel secundum Septuaginta interpretes, Pas!!– Trois après-midi pour arriver à ce résultat: comme c'est encourageant!– Dans une bibliothèque convenablement tenue, il nous eût fallu une heure, deux heures au plus pour être fixé.– De pareils faits en disent long sur les études bibliques en France!

(1).– Le manuscrit 27 du fonds Syriaque de Paris est très connu des critiques bibliques. Il contient la Version Hexaplaire du quatrième livre des Rois et la Version de Daniel par Jacques d'Edesse.– Au f° 94, b on lit le commencement de Daniel

« L'année troisième du règne de Joachim roi de Juda [illegible] [illegible]. De plus, à la marge, on a ajouté à l'encre rouge, de première main, la sigle [illegible], qui signifie « Chapitre premier. » Une note tracée en travers et à l'encre rouge indique le jour où on lisait ce passage, dans les offices de l'Église : « Leçon de l'entrée du jeûne, leçon pour la commémoraison des bien- » heureux, pour le dimanche Nouveau et pour le jour de la Pente- » côte [illegible] On trouve, dans un tableau placé en tête du prophète, la liste des leçons. – Remarquons encore que le texte est précédé de la note ci-jointe encadrée dans un double filet rouge, comme cela a généralement lieu dans les manuscrits qui dérivent de l'École de Jacques d'Édesse. – « Pendant que Nabuchodonosor faisait la guerre » contre Jérusalem, Nabopolassar, son père, mourut. C'est pour- » quoi Nabuchodonosor partit en toute hâte pour aller recueillir » l'héritage de son père : [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] Où est placée l'histoire de Suzanne dans cette version de Jacques d'Édesse ? – La table des chapitres suffirait à nous l'apprendre. Le texte de ces chapitres est écrit alternativement à l'encre noire et à l'encre rouge. Le treizième est ainsi rédigé à l'encre rouge (f. 94, a) « De Joachim et » de Suzanne sa femme. Des juges âgés et impies, qui cher- » chèrent à couvrir Suzanne d'opprobre et à la faire mourir. De » la délivrance de Suzanne, que Dieu opéra par l'intermédiaire » de Daniel ; du châtiment qui atteignit les juges, ainsi que le » méritait leur méchanceté [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]. L'histoire de Suzanne vient au feuillet 142, a : Elle est précédée d'un titre écrit à l'encre rouge, qui diffère légèrement de celui du chapitre qu'on vient de lire. Le voici : « De » Suzanne fille d'Helcias et femme de Joachim que Daniel

1°	2°
	6° St Jean Chrysostome (1) 7° Synopse de St Jean Chrysostome

„ sauva malgré le faux témoignage rendu contre elle par les vieillards
„ iniques de Babylone [illegible]
[illegible]
[illegible]

L'histoire de Suzanne occupe les feuillets 142-148. Après l'inscription finale, par laquelle se termine le livre, et le trait de la fin, on lit un de ces σχόλια que Jacques d'Edesse aimait tant :
« L'histoire de Suzanne se passa du temps et sous le règne d'E-
„ vilmérodach, fils de Nabuchodonosor, lorsque ce prince ayant tiré
„ de prison le roi Joachim, l'entretint avec bienveillance ; lui
„ changea les habits et l'admit à sa table, ainsi que cela est
„ raconté à la fin du quatrième livre des Rois : [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

(1). — On attribue à saint Jean Chrysostome un commentaire sur Daniel, dont l'auteur ne place pas l'histoire de Suzanne au commencement du prophète (Patrol. Grecq. LVI, col. 193, A). On trouve également, parmi les oeuvres du grand Archevêque, une Synopse, dont les Bénédictins sont disposés à lui attribuer la paternité (Patrol. Grecq. Ibid. col. 305-313). Celui qui l'a écrite lisait le commencement de Daniel, comme nous le faisons nous-mêmes. Voici le début de la Synopse de ce Prophète : Σύνοψις τῶν τῷ προφήτῃ Δανιὴλ, εἰρημένων. — Ἐκλέγονται οἱ περὶ τὸν Δανιὴλ, καὶ παραδίδονται τῷ ἀρχιευνούχῳ, καὶ σιτοῦνται σπέρματα. (Patrol. Grecq. LVI, col. 382, C). —

1°	2°
	8° Théodoret de Cyr (1).
	9° Saint Ephrem (2).
	10° Denys Bar-tsalibi (3).

---

(1).– Dans son commentaire, Théodoret débute, comme le font toutes nos éditions, par le chapitre ordinaire.– Il ne parle, ni de Suzanne, ni de Bel, ni du Dragon (Patrol. Grecq. LXXXI,

(2).– Saint Ephrem garde également le silence sur tous ces passages.– Voir Œuvres Syro-Latines, II, 203 et suivantes.–

(3).– Nous avons un commentaire de l'Ancien Testament presque entier par Denys Bar-tsalibi, dont on ne connaît qu'un manuscrit et ce manuscrit est à Paris.– Cet auteur a une singulière habitude : Il fait généralement un double commentaire, un commentaire littéral et un commentaire spirituel ou moral. De plus, après avoir expliqué le texte de la Péchito, il commente à part, et cela, au moins pour quelques livres, le texte des Septante, évidemment la Version de Paul de Tella. Or, Daniel est précisément un de ces livres de la Bible, pour lequel nous avons un double commentaire de Denys Bar-tsalibi, un commentaire de la Péchito et un commentaire de la Version des Septante. Dans le premier, il n'est question, ni de Suzanne, ni de Bel, ni du Dragon. Le second commentaire, celui de la version des Septante, débute ainsi : « Enflammés d'amour pour „ Dieu, nous allons expliquer encore une fois le livre de Daniel ; „ mais cette fois suivant la version des Septante. Notre nouveau com„ mentaire sera bref, parce que, dans celui de la Péchito, nous nous „ sommes étendus longuement.– Chapitre premier : Nabuchodono„ sor monte à Jérusalem.– Choix des enfants.– Refus de la nour„ riture, etc., etc.. On voit que Suzanne n'est pas placée au début. Voir manuscrit Syriaque de Paris, 66, f° 480, a, 2.– [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

1°.	2°.
	11°. Bar-Hébréus (1).
	12°. Version Arabe de Saadias (2).

[illegible]

(1). — Nous n'avons pas à notre portée l'Aoutsar-Rozé de Bar-Hébréus, pour l'examiner, mais en faisant la revue de nos notes, nous en trouvons une qui ne nous permet pas de douter que le célèbre auteur Jacobite ne lût Daniel comme nous. « L'histoire de Su- » zanne, dit-il, se passa, lorsque Dâniel n'avait encore que » douze ans; c'est pourquoi ce livre a été quelquefois appelé le » livre de Daniel le Jeune. — Sachez, lecteur ami de la science, » qu'il existe, chez les Syriens, deux versions simples de ce li- » vre, mais aucune des deux ne s'accorde avec le grec. — Paul de Lagarde, dans son Libri Veteris Testamenti Apocryphi Syriace pages 134-137, relève les variantes de ces deux versions; mais personne, que nous sachions, n'a encore signalé le fait dont parle Bar-Hébréus, à savoir, l'existence de deux versions simples de ce livre. Voici le texte de Bar-Hébréus, ms 134 de la Sachau'schen Sammlung à Berlin : [illegible]

(2). — Manuscrit 1 du fonds arabe de la Bibliothèque Nationale, Tome II, f°. 196, b. — L'histoire de Suzanne forme le chapitre XIII, dans ce manuscrit, f°. 205, b. Les histoires de Bel et du Dragon viennent au feuillet 206, b. — C'est sur ce manuscrit qu'a été faite l'édition de la Polyglotte de Lejay. — On comprend toutefois aisément que certaines versions arabes doivent, elles aussi, présenter l'histoire de Suzanne au commencement de Daniel, et cela non seulement lorsqu'elles accompagnent un texte Copte, mais encore

1°	2°
	13° Les Septante du ms Chigi (1).
	14° La Version de Théodotion (2).

« Caractère singulier de cette disposition. »

12°. La disposition, que nous étudions en ce moment, est incontestablement très singulière : elle constitue, dans l'étude des documents relatifs à la Bible, à l'Ancien et au Nouveau Testament, un fait de premier ordre. Et ce qui lui donne une signification plus grande encore, c'est la manière dont se partagent les autorités. —

D'un côté, nous trouvons l'ensemble du monde chrétien représenté par les Pères et les Versions : Grecs, Latins et Syriens sont ensemble, et témoignent à l'unisson. Il faut bien qu'il y ait une cause à cette unanimité, à cette entente de tant de documents si différents de langue, de religion, de mœurs et de patrie. Les Syriens et les Latins ne se sont pas entendus ; ils n'avaient aucun intérêt commun qui les poussât dans la même direction ; et d'ailleurs, jusques aux temps modernes ils ont eu rarement occasion de se voir. Si on n'avait à faire qu'à des versions traduites sur l'Hébreu, on comprendrait peut-être qu'elles différassent du texte grec, sur ce point comme sur beaucoup d'autres ; mais il n'en est pas ainsi. Plusieurs des autorités citées dans le tableau ci-dessus, ont fait usage du grec

---

lorsqu'elles sont à part. Il doit en être ainsi évidemment de la plupart des Versions arabes copiées pour des Coptes. Telle est précisément la disposition, qu'on rencontre dans le manuscrit 22 du Supplément Arabe, f° 185, b. — Telle est aussi une des Versions publiées dans la Polyglotte de Lejay. —

(1). — Patrol. Grecq. XVI, col. 2829, D. —

(2). — Ibid. col. 2896, B. — On trouve répétés, dans Théodotion, à la fin du chapitre XII, les versets XIII, 65 et XIV, 1. — Rien n'est donc moins prouvé que ce qu'affirment les auteurs modernes, à savoir, que Daniel suivant les Septante débutait par Suzanne, tandis que le Daniel de Théodotion finissait par là. —

et plusieurs des versions dont nous avons parlé dérivent également des Septante. Il en est ainsi, par exemple, de la Version Hexaplaire de Paul de Tella et même de la Version de Jacques d'Edesse. Il est dit expressément, dans les manuscrits de Jacques d'Edesse, que cet auteur a revu la Pechito Syrienne sur les Septante (1). La Synopse attribuée à saint Jean Chrysostôme et Théodoret sont des documents grecs de telle sorte que ce premier camp est aussi remarquable par la variété que par le nombre et la solidité des troupes qu'il comprend. —

De l'autre côté, il y a, comme toujours, les Versions Coptes, les Onciaux les plus anciens qui ne sont pas mutilés en cet endroit, A B, et enfin ce témoin secondaire, et toutefois si important, qu'on appelle la Synopse Athanasienne. Quant à la Version Arménienne, elle se range encore cette fois du côté de la minorité, montrant par là combien est vrai ce que nous avons dit précédemment, qu'elle a été revue à Alexandrie, quelque temps après sa rédaction, et nous fournissant une indication précieuse relativement à ses tendances générales (2).

---

(1). — On lit, en effet, à la fin de la Genèse et en plusieurs autres endroits : « Fin du premier livre de Moyse, qui est appelé la Genèse. Ce livre a été corrigé avec le plus grand soin » d'après deux versions, à savoir celle des Grecs et celle des » Syriens, par le religieux Jacques évêque d'Edesse, l'an 1015 » de Seleucus (704 du Christ) au grand couvent du bourg de » Tel ʿAda — Manuscrit 26, du Fonds Syriaque de Paris, page 102, col. 2. — [illegible]

(2). — On ne pourrait point trouver étrange cependant qu'un certain nombre de manuscrits grecs de Daniel même modernes, présentassent Suzanne au commencement de ce prophète. Du moment où les anciens onciaux affectent cette disposition, il est

13°. – Faut-il beaucoup de faits comme celui-là pour prouver invinciblement ce que nous avons affirmé déjà tant de fois, à savoir, que les onciaux ℵABCI représentent une recension de l'Ancien et du Nouveau Testament, dont le siège principal a été l'Egypte? Serait-il également téméraire de soupçonner que nous avons peut-être, dans les manuscrits de cette famille, cette recension d'Hésychius, dont saint Jérome dit 1° Alexandria et Aegyptus, in septuaginta suis, Hesychium laudat auctorem (Patrol. Lat. XXVIII, col. 1324, 1325). – 2° Praetermitto eos codices, quos à Luciano et Hesychio nuncupatos paucorum hominum asserit perversa contentio: quibus utique nec in veteri instrumento, post septuaginta interpretes, emendare quid licuit, nec in novo profuit emendâsse. (Patrol. Lat. XXIX, col. 527, B)?

Ne seraient-ce point, là aussi, ces évangiles qui furent proscrits plus tard, dans le décret de Gélase: Evangelia quae falsavit Lucianus, Evangelia quae falsavit Hesychius? – Les mutilations dont ℵABCDI sont criblés, les additions et les transpositions considérables, qu'on y rencontre, permettraient bien de les reconnaître dans ces livres que l'Eglise a proscrits, il y a près de quinze cents ans!

En reportant nos regards sur le tableau que nous avons dressé plus haut, et en voyant toujours les mêmes documents faire bande à part, en face du reste de la société chrétienne, nous ne pouvons nous empêcher d'ajouter avec saint Jérôme: « Il » n'y a qu'à considérer les traductions faites en diverses lan- » gues, pour apprécier les additions, les transpositions, les mu- » tilations et les substitutions, qui ont été commises dans un » certain nombre de documents: Cum multarum gen-

---

assez naturel qu'elle existe dans quelques cursifs. – Nous l'avons trouvée, en effet, dans le n° 5 f. 346, b de l'ancien fonds de la Bibliothèque Nationale. Ce volume ne contient que le commencement de Daniel, mais on voit que ce prophète débute par l'histoire de Suzanne. –

„ tuum linguâ scriptura ante translata, doceat falsa
„ esse quae addita sunt! (Patrol. Lat. XXIX, col. 527, B).–

Passons à un second exemple, à un exemple qui n'est guère moins convaincant que le précédent, et qui, de plus, est, à quelques points de vue, plus instructif.

« Autre exemple pris dans l'Ancien Testament. »

14°.– Nous aurions pu nous contenter des deux exemples que nous venons d'étudier; ils suffisent certainement pour montrer qu'il y a parenté entre la Synopse, les Onciaux ℵABC, les Versions Coptes et la Version Arménienne. Mais la question, que nous soulevons en ce moment, est tellement grave et tellement importante pour la critique biblique que nous croyons devoir insister davantage; d'autant plus que personne, que nous sachions, n'a encore examiné ce sujet, même superficiellement. On bouleverse l'économie de l'édition des Septante reçue jusqu'ici dans l'Église Grecque et dans l'Église Latine; on change les livres de place; on en introduit de nouveaux dans le canon, et on ne donne pas un mot d'explication! Personne n'élève la voix et ne proteste! Personne ne le remarque et ne s'en inquiète! Il serait temps, ce semble, que quelqu'un fît attention à ce qui se passe. On va voir si nous avons raison de parler ainsi:

Parmi les choses remarquables et singulières que la Synopse Athanasienne renferme en si grand nombre, voici une de celles qui méritent le plus d'être remarquées.

« Que nous apprend la Synopse Athanasienne à propos du I (III) livre d'Esdras? »

En parlant des livres d'Esdras, l'auteur de cet ouvrage s'exprime ainsi: « Le premier et le second livre d'Esdras sont compris dans un seul volume. Voici le commencement du premier: « Josias offrit au Seigneur la Pâque à Jérusalem, le quatorzième jour du premier mois. Τοῦ πρώτου ἡ ἀρχή. Καὶ ἤγαγεν Ἰωσίας (?) τὸ πάσχα ἐν Ἱερουσαλὴμ τῷ Κυρίῳ ἑαυτοῦ τῇ τεσσαρεσκαιδεκάτῃ ἡμέρᾳ τοῦ μηνὸς τοῦ πρώτου (Patrol. Grecq. XXVIII, col. 285, C). Cette première indication de la Synopse est confirmée par ce qu'on lit plus loin, dans l'analyse détaillée des deux livres d'Esdras (Pat. Grecq. Ibid. col. 329, B–C).– Tel n'est l'ordre, ni dans la Vulgate Hiérosymienne, ni dans la

Péchito Syrienne, ni dans l'édition Sixtine des Septante.

« Jugement que St « Jérôme porte sur « le livre d'Esdras »

15°.— Saint Jérôme n'a traduit qu'un livre d'Esdras, entendant par là le livre d'Esdras proprement dit et le livre de Néhémie, qui, dans l'Hébreu, n'en font qu'un. Il a, de plus, caractérisé nettement le troisième et le quatrième livre d'Esdras, en forçant même un peu la note, comme il sait le faire, quand le cœur lui en dit : « Nec quemquam moveat quod unus à » nobis editus liber est : nec apocryphorum tertii et » quarti somniis delectetur : quia et apud Hebraeos Ez- » rae, Neemiaeque in unum volumen coarctantur et quae » non habentur apud illos . . . . , sunt procul abjicienda (Patrol. Lat. XXVIII, 1403, B).

Saint Jérôme exclut donc du canon, le troisième livre d'Esdras. Or, ce troisième livre d'Esdras est précisément celui-là même que la Synopse Athanasienne appelle le premier, d'accord en cela avec certains manuscrits grecs.

Qui a raison de la Synopse ou de saint Jérôme ?— Le fait vaut la peine d'être examiné.

« Que répond St « Jérôme à l'objec- « tion qu'on pour- « rait tirer des Sep- « tante. »

Saint Jérôme n'ignore pas que les exemplaires grecs contiennent le troisième livre d'Esdras ; car, après les paroles citées plus haut, il ajoute incontinent : Si quis autem Septuaginta vobis op- » posuerit interpretes, quorum exemplaria varietas ipsa, lacerata » et eversa demonstrat (nec potest utique verum asseri quod » diversum est) mittite eum ad evangelia (Patrol. Lat. XXVIII, 1403 - 1404).—

Saint Jérôme repousse donc, dans ce cas, l'autorité des Septante, qui est cependant grande à ses yeux, parce que, d'après lui, ce ne sont pas les Septante réels et historiques qu'on lui oppose, mais des Septante fictifs et imaginaires. En d'autres termes, on lui oppose quelques exemplaires des Septante, mais lui aussi a, en sa faveur, d'autres exemplaires des Septante ; car les Septante varient et cette variété montre que les exemplaires des Septante ont été lacérés et modifiés sur ce point. « Quorum exem- » plaria varietas ipsa lacerata et eversa demonstrat. »

« Classement des autorités sur cette question. »

16°. — Il y avait donc diversité sur ce point dans les exemplaires de la Bible grecque existant à l'époque de saint Jérôme. C'est là le fait principal, qui nous a engagé à examiner le problème, que nous étudions en ce moment.

Il s'agit de déterminer, puisqu'il y avait variété là-dessus, quelle était la disposition des exemplaires alexandrins et Egyptiens.

Pour cela voyons de quelle manière les autorités se partagent et se classifient.

1°	2°
III° = I° Livre d'Esdras.	N'admettent pas ce livre d'Esdras.
1° Version Memphitique.	1° Version Hiéronymienne.
2° Version Arménienne.	2° Version Péchito.
3° Synopse Athanasienne (Synopse de St Chrysostôme).	3° Version de Saadias (1).
4° Onciaux A B.	4° Saint Jérôme

Cette fois, les autorités ne sont pas en aussi grand nombre, mais cela vient uniquement de ce que le livre d'Esdras n'a été commenté par aucun père et de ce que plusieurs des documents sont, ou mutilés, ou perdus. Il n'existe pas un seul commentaire sur Esdras, dans la Patrologie Grecque et Latine; nous n'avons aucun fragment des Hexaples ou des Tétraples d'Origènes relatives à ce livre et plusieurs versions nous font défaut. Le Tableau est donc moins complet cette fois qu'il ne l'était pour Daniel; mais il n'est pas moins clair et moins concluant.

« Deux camps comme toujours. — Il manque quelques documents. »

17°. — Nous trouvons toujours les deux camps et ils comprennent en général les mêmes autorités. Malheureusement quelques-unes nous manquent cette fois, en particulier, la Version Hexaplaire de Paul de Tella et la Version de Jacques

---

(1). — Manuscrit 1 du fonds Arabe, Tome II, f. 1. — Livre d'Esdras comme celui des Bibles Hébraïques et Latines. — Folio, 6, b livre de Néhémie. — Pas de troisième livre d'Esdras. —

d'Edesse. Le manuscrit, qui devait contenir la première, a disparu depuis le seizième siècle, et on ne sait plus où il est. La seconde n'a peut-être jamais existé. En tout cas, on ne connaît plus aujourd'hui de manuscrit qui renferme le livre d'Esdras. Ces deux versions nous auraient renseigné exactement sur la disposition des Hexaples d'Origènes, ce qui eût été très important à connaître.

« De la Vulgate Antéhiéronymienne. »

18°.— La Version Antéhiéronymienne contenait, au moins dans quelques exemplaires, le livre d'Esdras que les Grecs appellent le premier mais sa place est incertaine. Sabatier en a publié deux versions (1) différentes, et de plus quelques pères latins le citent. La question est de savoir si ce livre était généralement reçu: le langage de saint Jérôme autorise à croire que non et le rejet, qu'en a fait l'Eglise, montre qu'il en a été réellement ainsi. Si l'Eglise, prise en masse, avait admis ce livre, saint Jérôme ne l'aurait pas qualifié aussi sévèrement, surtout s'il avait figuré dans tous les exemplaires des Septante.

« La Péchito ne contient pas ce livre d'Esdras. »

19°.— La Péchito ne renferme pas ce livre d'Esdras. Walton l'a publié, dans sa Polyglotte, mais il est dit expressément, à la fin, que, ce livre n'existant pas dans la version simple, on l'a emprunté à la version des Septante. De plus, les exemplaires en sont si rares que Paul de Lagarde, quand il l'a réédité, a dû se servir de la Polyglotte de Walton, et n'en a pas trouvé un seul manuscrit dans la collection pourtant si riche du Musée Britannique (2). On ne le trouve pas, non plus, dans le manuscrit de Milan publié par Ceriani, au moyen de la Phototypie. Ceci est d'autant plus remarquable que ce manus-

---

(1).— Bibliorum Sacrorum latinæ versiones antiquæ, Tome III, pages 1038 et suivantes.—

(2).— A la fin de l'édition de Walton, on lit la note suivante: « Ce livre est le premier d'Esdras. Ne l'ayant pas trouvé dans » la version Péchito, nous avons emprunté ce texte aux Septante. [illegible]

vit contient le quatrième livre d'Esdras, et un certain nombre d'apocryphes, par exemple, l'Apocalypse de Baruch (1). On voit donc que ce livre d'Esdras n'a jamais été très répandu parmi les Syriens. Denys Bar-Salibi ne dit rien d'Esdras, dans son commentaire de l'Ancien Testament, et nous n'avons pas à notre portée l'Aoutsar-rozé de Bar-Hébræus. Mais, par ce que nous venons de dire, on peut conclure, sans crainte d'erreur, que ces commentateurs Syriens n'ont pas connu le premier livre d'Esdras.—

20°.— Dans l'autre camp, nous trouvons, comme précédemment, avec la Synopse Athanasienne, les Onciaux AB (2) et la Version Arménienne (3). Tous ces documents renferment un second livre d'Esdras qui répond à ceux des Bibles Hébraïques, Latines et Syriennes et comprend aussi le livre de Néhémie (4).

---

(1).— L'Apocalypse de Baruch vient tout de suite après le deuxième livre des Paralipomènes (Tome II, pages 533-553). Le quatrième livre d'Esdras (pages 553-572). est appelé le premier, dans ce manuscrit Syriaque.— ܫܠܡ ܟܬܒܐ ܩܕܡܝܐ ܕܥܙܪܐ ici finit le premier livre d'Esdras (page 572, 3e colonne).— On y trouve même le troisième et le quatrième livre des Macchabées, ainsi que le De Bello Judaïco de Josèphe. Quant au premier livre d'Esdras dont nous parlons, il fait défaut dans cet intéressant manuscrit.—

(2).— Voir Ang. Maï Vetus et Novum Testamentum Tome II, 1857, page 459.— Tischendorf, Vetus Testamentum græce, Edit. VI, 1880, Tome I, page 578.—

(3).— Zohrab in-4° 1805, page 290.— Edition de 1860, p. 415.

(4).— Nous devons observer que quelques manuscrits modernes des Septante présentent la disposition des Onciaux. Ainsi, nous la rencontrons dans les manuscrits 2 (f. 395 a et 409 a) et 7, (f° 251, b et 273, b) de l'Ancien fonds de la Bibliothèque Nationale, les seuls manuscrits qui renferment les livres d'Esdras; mais nos observations sont trop limitées, pour que nous puissions

Il faudrait peut-être ajouter encore à cette liste la Synopse attribuée à saint Jean Chrysostôme, si ce document ne faisait, cette fois, double emploi avec la Synopse Athanasienne. Il est évident, en effet, que la Synopse d'Esdras est la même, dans les deux ouvrages. C'est l'un des deux qui a emprunté à l'autre ou bien tous les deux ont emprunté à un troisième. Comme les manuscrits de la Synopse attribuée à saint Jean Chrysostôme ont beaucoup souffert et que des passages très considérables sont identiques à ceux de la Synopse Athanasienne, il est légitime de penser que, dans ce cas, c'est le premier document qui a emprunté au second (1).

---

dire jusqu'à quel point cette disposition est générale. Du reste, il semble qu'elle n'est pas universelle, car, après le premier livre d'Esdras, le copiste ou le rédacteur responsable du numéro 7 (f° 273,a,2) fait l'observation suivante : « Esdras I, stiques 1300. — Ces discours » existent à la fin du deuxième livre des Paralipomènes, comme » leur faisant suite et ayant été rédigés par Esdras. ἔσδρας α στι[ΧΧ] ΑΤ. — ταῦτα κεῖται τὰ ῥήματα ἐν τῷ τέλει τῆς δευτέρας παραλειπομένων. ὡς ἀκολουθία μετὰ τὰ παραλειπόμενα τὰ ἱστορηθέντα ὑπὸ ἔσδρας ἐπ᾽ ἀκολουθεῖ. Le deuxième livre d'Esdras, c'est-à-dire, le vrai livre d'Esdras, le nôtre, débute au f° 273, b, avec ce titre IIe livre d'Esdras. Cette note n'a pas été mise là pour rien. Son auteur avait remarqué évidemment que le I (IIIe) livre d'Esdras constituait quelque chose d'insolite et d'anormal dans la Bible des Septante dont il se servait. —

(1). — Nous ajoutons ici un tableau comparé présentant les ressemblances qui existent entre les Vies des Prophètes attribuées à Eusèbe (Patrol. Grecq. XXII, col. 1261 et suivantes), la Synopse Athanasienne (Patrol. Grecq. XXVIII, col. 283 et suivantes) et la Synopse de saint Jean Chrysostôme (Patrol. Grecq. LVI, col. 313 et suivantes). — Eusèbe et la Synopse Athanasienne diffèrent à peine, par quelques mots. — La Synopse de saint Jean Chrysostôme et la Synopse Athanasienne ont des parties communes

21°.— Il est donc bien évident que les Onciaux (א) AB(C)

La Synopse de saint Jean Chrysostôme, contient souvent des parties en plus, par exemple, dans Job, les Proverbes et l'Ecclésiastique.— Tout ce qui regarde les Grands et les Petits Prophètes diffère des deux autres documents.—

Eusèbe Vie des Prophètes	St Chrysostôme Synopse.	Athanase. Synopse.
N'existe pas	Lévitique 328, D.—	Lévitique 300, A.—
id	*Rois LVI, 354, C.—	*Rois XXVIII, 321, A.—
id	Esdras I, 358, A.—	Esdras, 329, B.—
id	Esdras II, 358, C.—	Esdras II, 332, A.—
id	Esther 359, A.—	Esther, 368, A.—
id	Tobie, 360, A.—	Tobie, 372, A.—
id	Judith 361, B.	Judith 369, B.
id	*Job 362, A.	*Job 357, B.
id	*Sagesse 368, D.	Sagesse 373, B.
id	*Proverbes 370, A.	*Proverbes 348, B.
id	*Ecclésiastique 375, A.	*Ecclésiastique 377, C.
Osée XXII, 1261, D.	1 différent 383, C.	Osée 357, D.
Amos.— 1264, B.	3 id. 384, A.	Amos 360, A.
Michée.— 1264, C.	6 id. 384, D.	Michée 360, C.
Joel.— 1264, D.	2 id. 383, D.	Joel 360, C.
Abdias 1265, A.	4 id 384, C	Abdias 360, D
Jonas 1265, A.	5 id 384, C	Jonas 360, D
Nahum 1265, B.	7 id 386, A.	Nahum 361, A
Habacuc 1265, C.	mutilé.— "	Habacuc 361, B
Sophonie 1265, C	id " "	Sophonie 361, C
Aggée 1265, D	id " "	Aggée 361, C
Zacharie 1268, A	id " "	Zacharie 361, D
Malachie 1268, A	id " "	Malachie 364, A
Isaïe 1268, B	Différent 376-377	Isaïe 364, B
Jérémie 1268, D	id 377-380	Jérémie 364, C
" Baruch 1269, A	" manque "	" Baruch 365, A

sont originaires d'Egypte et qu'ils représentent une recension de la Sainte Ecriture faite dans ce pays, puisque, dans des points aussi singuliers que les trois dont nous venons de parler, ils s'accordent avec des documents égyptiens, avec la Synopse Athanasienne, Euthalius et les Versions Coptes. Cet accord n'existe pas seulement, on le sait, dans des parties purement externes comme les trois que nous avons étudiées tout-à-l'heure (1); il existe aussi dans les tendances générales et particulières du texte,

„ Lamentations	1269, A.	„ manque	„	„ Lamentations	365, A.
„ Épître	Ibid.	„ id	„	„ Épître	Ibid.
Ézéchiel	1269, B.	Différent	380-382.	Ézéchiel	365, B.
Daniel	1269, D.	id	382-383.	Daniel	365, C.

(1).– Nous sommes convaincu que, si on comparait entre eux les divers documents qui existent ; d'abord, les documents qui ont une origine, une provenance et une date certaines, on arriverait aux résultats les plus satisfaisants et les plus féconds en conséquences sérieuses. Par exemple, si on comparait Jérémie dans les Versions Coptes, la Version Arménienne, les onciaux ℵAB d'une part, de l'autre la Version Hexaplaire, la Version Péchito, la Vulgate Hiéronymienne et Antehiéronymienne, etc., on verrait ce qu'il faut penser des nombreuses transpositions que renferment le texte grec et le texte hébreu comparés ensemble. De plus, on saurait une bonne fois à quoi s'en tenir à propos des onciaux ℵABC. Pour toucher, en passant, une des données du problème, nous ajouterons que la Version Hexaplaire de Paul de Tella suit l'ordre du texte Hébreu, et ne présente pas les transpositions dont est criblé le texte grec de nos éditions modernes. Cependant, il est dit formellement que cette version a été faite sur les Septante des Hexaples. Il est étrange que jusqu'ici personne n'ait fait usage de ce puissant instrument de critique, pour ce qui regarde l'Ancien Testament.–

dans ces mille détails intimes et minutieux, qui vont de l'addition ou de la suppression de quelques versets, jusques au changement de quelques syllabes et de quelques accents. Il est notoire, parmi les critiques bibliques, que les onciaux ℵABC, les Versions Coptes et Origènes sont généralement ensemble. Dans le monde savant personne ne l'ignore, mais une édition des Versions Coptes faite avec tout l'appareil scientifique requis de notre temps, un Nouveau Testament suivant Origènes, mettraient encore ce fait important beaucoup plus en lumière.

Mais si le fait dont il est question en ce moment, si l'origine égyptienne des Onciaux ℵABCL, peut-être environnée de plus de lumière; s'il est possible de la rendre plus sensible et de la mettre plus en relief, elle n'en est pas moins déjà certaine, absolument certaine. Un petit nombre de particularités comme celles exposées plus haut la mettent hors de doute.

Chapitre deuxième.

Tradition collective dans la Société chrétienne.

Par tradition collective nous entendons, ainsi qu'on le devine aisément le témoignage de ces documents, qui déposent au nom de plusieurs individus. Il est vrai, sans doute, que ces documents sont presque toujours, à l'origine, l'oeuvre d'une seule personne; mais comme ils sont contresignés par un grand nombre et que, de plus, leur auteur est demeuré le plus souvent inconnu, on doit les considérer comme les représentant d'un groupe de personnes plutôt que de personnes isolées.

« Ce qu'il faut entendre par Tradition collective de la Société chrétienne. »

Parmi les documents qui rentrent dans cette catégorie, les Versions du Nouveau Testament occupent une place proéminente, surtout lorsqu'elles ont été reçues dans une ou plusieurs fractions de la société chrétienne. C'est pourquoi nous allons examiner les quatre groupes de Versions, Latines, Syriennes, Coptes et Arméniennes.

Article premier.

Déposition des Versions Latines.

« Existence de la « Section de l'Adultère dans la « Vulgate Antihiéronymienne. »

1°.— Il est certain qu'avant saint Jérôme, la Vulgate Latine contenait le récit de l'Adultère dans la plupart de ses manuscrits. Le témoignage de saint Augustin et de saint Ambroise ne laisse pas subsister là-dessus l'ombre d'un doute; mais, si la section existait dans la plupart des manuscrits, elle manquait néanmoins dans quelques-uns

Saint Jérôme, quand il revit l'Ancienne Vulgate, sur l'ordre du pape saint Damase, conserva la Section et en fit peut-être une traduction nouvelle. Les critiques contemporains ne peuvent pas s'empêcher de le reconnaître. Hieronymus, " dit Tischendorf, pro auctoritate codicum Am. fu. for. san. " etc, omnino in versionem suam recepisse statuendus est (Nov. Test. Graece.— VIIIe édit. I, p. 829).— Nous citons ici, en regard l'une de l'autre, l'Ancienne et la Nouvelle Vulgate, telles qu'on les lit dans Sabatier (Bibliorum Sacrorum Latinae Versiones antiquae tome III, pages 425-427), avec le texte des manuscrits Colbertinus (c), Palatinus (e) et Amiatinus.—

2°. Pour le moment, nous nous bornons à constater que la Vulgate Ancienne aussi bien que la Nouvelle contenait la Section. Plus tard nous chercherons à apprécier les différences de Versions que présentent les manuscrits de la Nouvelle ou de l'Ancienne Vulgate. Passons, dès lors, aux versions

Vulgate Antéhiéronymienne Jean VII, 53–VIII, 11.	Vulgate Hiéronymienne. Jean VII, 53–VIII, 11.	Colbertinus: Jean VII, 53–VIII, 11.	Palatinus Jean VII, 53–VIII, 11.	Amiatinus. Jean VII, 53–VIII, 11.
VII, 53.– Et duxerunt	VII, 53.– Et reversi sunt	VII, 53.– Et reversi sunt	VII, 53.– Et abierunt	VII, 53.– Et reversi sunt
se unusquisque in do-	unusquisque in domum	unusquisque in domum	singuli ad domos suas	unusquisque in domum
mum suam.– VIII, 1.	suam.– VIII, 1.– Jesus	suam.– VIII, 1.– Jesus	–VIII, 1.– Ihs autem	suam.– VIII, 1.– Jesus
Jesus autem ascendit	autem perrexit in mon-	autem ascendit in mon-	abiit in montem o-	autem perrexit in
in montem oliveti –	tem Oliveti: –2.– Et	tem oliveti.– 2.– Et mane	liveti.– 2.– diluculo au-	montem oliveti.– 2.–
2.– Et mane cum factum	diluculo iterum venit	cum factum esset, iterum	tem reversus est in	et diluculo iterum venit
esset, iterum venit in	in templum, et omnis	venit in templo, et u-	templo et omnis plebs	in templum, et omnis
templo, et universus	populus venit ad eum,	niversus populus conve-	veniebat ad eum et	populus venit ad eum,
populus conveniebat ad	et sedens docebat eos.–	niebat ad eum, et cum	sedens docebat eos.–	et sedens docebat eos.–
eum: et cum consedis-	3.– Adducunt autem	consedisset, docebat eos.	3.– et adduxerunt au-	3.– Adducunt autem
set, docebat eos.– 3.– Scri-	scribae et pharisaei mu-	–3.– Scribae autem et	tem scribae et farisaei	scribae et Pharisaei
bae autem et Pharisaei	lierem in adulterio de-	Pharisaei adduxerunt	mulierem in adul-	mulierem in adulte-
adduxerunt ad eum mu-	prehensam: et statue-	ad eum mulierem in	terio depraehensam	rio deprehensam et sta-
lierem in adulterio de-	runt eam in medio,–	adulterio deprehensam;	et cum statuissent	tuerunt eam in medio.
prehensam: quam cum	4.– Et dixerunt ei:	quam cum statuissent	eam in medio.– 4.–	4.– et dixerunt ei Ma-
statuissent in medio.	Magister, haec mulier	in medio.– 4.– dixerunt	dixerunt Illi magis-	gister, haec mulier mo-
–4.– Dixerunt ad Jesum:	modo deprehensa est	ad Jesum Magister haec	ter, haec mulier de-	do deprehensa est in
Magister, haec mulier	in adulterio.– 5.– In	mulier deprehensa est	praehensa est sponte	adulterio.– 5.– In lege
deprehensa est in adul-	lege autem Moyses	in adulterio.– 5.– In lege	maecata.– 5.– in lege	autem Moses manda-
terio.– 5.– In lege autem	mandavit nobis hujus-	autem praecepit nobis	autem nobis mandavit	vit nobis hujusmodi la-
praecepit nobis Moyses,	modi lapidare. Tu er-	Moyses, ut qui in a-	hujusmodi lapidare	pidare: tu ergo quid di-
ut qui in adulterio de-	go quid dicis? (Lev.	dulterio deprehenditur,	tu ergo quid dicis.– 6.–	cis?– 6.– Haec autem
prehenditur, lapidetur.	20. 10).– 6.– Hoc autem	lapidetur. Tu autem	hoc enim dicebant tem-	dicebant temtantes eum
Tu autem, quid dicis de	dicebant tentantes eum,	quid dicis de ea?– 6.–	ptantes eum ut hab	ut possent accusare eum

1

ea? – 6. – Haec ideo dixebant tentantes eum, ut haberent causam accusandi eum. Jesus autem, inclinato capite, digito scribebat in terra. – 7. – Cum autem perseverarent interrogantes eum, erexit se, et dicit eis: Qui sine peccato est vestrum, primus in illam lapidem jaciat. – 8. – Et iterum se inclinans, scribebat in terra. – 9. – Illi igitur cum audissent, paulatim secedebant singuli, incipientes a senioribus omnes recesserunt: et relictus est solus: et ecce mulier illa in medio erat stans. – 10. – Cumque se erexisset Jesus, dixit ad mulierem: Ubi sunt? Nemo te condemnavit? – 11. – Quae dixit; Nemo, Domine. Dixit autem illi Jesus: Nec ego te condemnabo: Vade, et ex hoc jam noli peccare. –

2

ut possent accusare eum. Jesus autem inclinans se deorsum, digito scribebat in terra. – 7. – Cum ergo perseverarent interrogantes eum erexit se, et dixit eis: Qui sine peccato est vestrum, primus in illam lapidem mittat (Deut. 17. 7) – 8. – Et iterum se inclinans, scribebat in terra. – 9. – Audientes autem unus post unum exibant, incipientes a senioribus: et remansit solus Jesus, et mulier in medio stans. – 10. – Erigens autem se Jesus, dixit ei: Mulier, ubi sunt, qui te accusabant? nemo te condemnavit? – 11. – Quae dixit: Nemo, Domine. Dixit autem Jesus: Nec ego te condemnabo: Vade et jam amplius noli peccare. –

3

Haec ideo dicebant tentantes eum, ut haberent causam accusandi eum. Jesus autem, inclinato capite, digito scribebat in terra. – 7. – Cum autem perseverarent interrogantes eum, erexit se, et dicit eis: Qui sine peccato est vestrum, primus in illam lapidem jaciat. – 8. – Et iterum se inclinans, scribebat in terra. – 9. – Illi igitur, cum audissent, paulatim secedebant singuli; incipientes a senioribus omnes recesserunt: et relictus est solus: et ecce mulier illa in medio erat stans. – 10. – Cumque se erexisset Jesus, dicit ad mulierem. Ubi sunt? nemo te condemnavit? – 11. – Quae dixit, Nemo Domine. Dixit autem illi Jesus: Nec ego te condemnabo: Vade, et ex hoc jam noli peccare.

4

erent quo modo eum accusarent. Ihs autem inclinato capite digito supra terram scribebat. – 7. – cum ergo perseverarent interrogantes eum adlebavit capud et dixit illis: si quis vestrum sine peccato est ipse prior super illa iniciat lapidem. – 8. – Et iterum inclinato capite supra terram scribebat. – 9. – Illi autem cum audissent unus post unum exiebant, incipientes a senioribus et relictus est ihs solus et mulier in medio. – 10. – Cum adlevasset autem capud ihs dixit ei mulier ubi sunt, nemo te judicavit. – 11. – Dixit et illa nemo Dne. Dixit autem ihs ad illam nec ego te judico. i et amplius noli peccare. –

5

Jesus autem inclinans se deorsum digito scribebat in terra. – 7. – Cum autem perseverarent interrogantes eum, erexit se et dixit eis. Qui sine peccato est vestrum primus in illam lapidem mittat. – 8. – Et iterum se inclinans scribebat in terra. – 9. – Audientes autem unus post unum exiebant, incipientes a senioribus, et remansit solus et mulier in medio stans. – 10. – Erigens autem se Jesus dixit ei Mulier, ubi sunt? nemo te condemnavit? – 11. – Quae dixit Nemo domine. Dixit autem Jesus. Nec ego te condemnabo vade et amplius jam noli peccare. –

Syriennes.

Article deuxième

Dépositions des Versions Syriennes.

1° Nous avons parlé déjà précédemment des Versions Syriennes en général. Il n'existe que trois Versions Syriennes différentes l'une de l'autre, et un manuscrit présentant de notables variantes avec la Péchito ordinaire, le célèbre manuscrit Curetonien.—

« Trois versions Syriennes du Nouveau Testament et un manuscrit notablement différent de la Péchito. »

Le manuscrit Curetonien ne contient pas le passage à l'endroit ordinaire, à savoir, dans saint Jean et il n'est pas probable qu'il le contint à la fin, après l'Evangile de saint Jean; car on ne trouve cette disposition dans aucun manuscrit Syrien. On ne peut donc pas faire cette supposition avec l'ombre d'une vraisemblance. Restent donc les trois versions Syriennes proprement dites—

2°.- De ces trois versions, il y en a une qui contient certainement saint Jean VII, 53 - VIII, 11, la prétendue version Hiérosolymitaine, dont nous ne connaissons, non plus, qu'un seul manuscrit à peu près entier, et quelques fragments d'un ou de deux autres. Là-dessus, il n'y a pas l'ombre d'un doute; mais il faut ajouter de plus, que, d'après nous, cette Version Hiérosolymitaine n'est pas antérieure au VIe ou au VIIe siècle et qu'enfin elle n'a été employée que par une fraction minime de la race Syrienne.

« La version Hiérosolymitaine contient certainement Jean VII, 53 - VIII, 11. »

3°. — En dehors de cette Version de Jean VII, 53 - VIII, 11, il ne nous en reste qu'une autre, que la Version Péchito et la Version Philoxénienne se disputent.— A laquelle des deux versions appartient-elle ?—.

« Il reste une seconde version de Jean VII, 53 - VIII, 11. »

Douze versets ne fournissent pas des matériaux très considérables pour faire des comparaisons. Cependant les caractères des deux versions sont assez tranchés pour qu'on puisse les distinguer aisément l'une de l'autre, si on a un fragment de quel-

ques pages. Malheureusement, cette fois le texte est trop court, et il serait difficile, dans l'espèce, de se prononcer, si on ne savait, par ailleurs, à qui est due cette version. En effet, les pronoms suffixes, qui sont, en général, unis à la particule [illegible] dans la Version Philoxénienne sont rares dans ces douze versets. Il n'y a qu'un seul cas (in domum suam) où la Philoxénienne aurait pu en faire usage et où elle aurait dit vraisemblablement [illegible] tandis que la Péchito aurait dit [illegible]. C'est la seconde leçon qu'on rencontre dans la traduction de Jean VII, 53-VIII, 11, que nous étudions. Il faut observer par contre qu'au verset 5 « in lege nostra » est rendu par [illegible], ce qui est plus conforme au style de la Philoxénienne qu'à celui de la Péchito. Par conséquent, les critères internes ne permettraient guère de se prononcer d'une manière absolue et certaine. Heureusement une note marginale vient à notre secours. On lit, dans deux manuscrits : « Cette section ne se rencontre pas dans tous les exemplaires (grecs évidemment). Abbas Mar Paul l'a trouvée dans un manuscrit alexandrin et l'a traduite en Syriaque, ainsi qu'elle est écrite ici dans l'Evangile de Jean. » [Canon dixième, numéro de la section 96, suivant la traduction de Thomas d'Harquel : Nicodème leur dit, etc.] (1). — Nous possédons cette note, dans

---

(1). — Nous donnons le texte original, d'après le manuscrit Additionnel 14470, f. 1, b (voir W. Wright, Catalogue of Syriac mss, I, p. 40-41). Nous devons observer que cette note, contient une erreur ; car, Thomas d'Harquel ayant conservé intact le système Eusébien, le numéro de la section est 86, non 96. — Ce n'est que, dans le système Syro-Eusébien que l'Adultère est placée sous le numéro 96. — [illegible]

deux manuscrits, dans le manuscrit Additionnel 14470, f. 1, b de Londres et dans le manuscrit 54, de Paris f. 206, b. — Les deux textes présentent quelques différences; ce que nous avons mis entre parenthèses manque dans le manuscrit de Paris; mais il est possible que ce soit par un pur accident, car les feuillets ont été trop rognés. En outre, le texte le plus ancien est celui du manuscrit Additionnel 14470; il est du neuvième siècle. Evidemment cette note marginale pourrait bien être erronée; mais pour la suspecter d'erreur, il faudrait avoir quelque raison et nous n'en avons aucune, qui nous permette de l'attaquer. —

4°. — Qu'était cet Abbas Mar Paul? — Il est difficile de le dire: on ne peut faire là-dessus que des conjectures. Cependant, il n'est pas téméraire de penser qu'il s'agit ou de Paul de Callinique (vers 520-530) contemporain de Maras d'Amid, qui est souvent cité par les écrivains Monophysites sous le nom de Mar Paul et de Paul l'interprète; ou bien de Paul de Tella (vers 620) à qui on doit la version Hexaplaire de l'Ancien Testament, version qui fut faite à Alexandrie, à l'époque où Thomas d'Harquel revoyait, dans cette ville, la Philoxénienne. Si la seconde supposition était vraie, on s'expliquerait plus facilement pourquoi cette version de Jean VII, 53 — VIII, 11 se rencontre surtout dans les manuscrits Philoxéniens ou dans des manuscrits d'origine Jacobite.

Nous devons ajouter encore que le manuscrit d'Usher, évêque d'Armagh, sur lequel fut faite l'édition de la section de l'Adultère existant dans la Polyglotte de Walton et dans les autres Bibles Syriaques, portait, en tête; ces mots: « Leçon de „ la femme pécheresse, qui n'existe point dans la Péchito: ܩܪܝܢܐ ܕܐܢܬܬܐ ܚܛܝܬܐ ܕܠܐ ܐܝܬܝܗ ܒܦܫܝܛܬܐ. Il est donc certain que la version de Jean VII, 53 - VIII, 11 n'appartient pas à la Péchito, et il ne paraît pas, non plus, qu'elle ait fait partie primitivement de la version de Philoxène. Sans cela, on ne nommerait point Mar Abbas Paul comme son auteur.

5° Quoiqu'il en soit de ce point d'histoire, nous allons

« Reproduction de « ce texte Syriaque « avec texte grec correspondant. »

reproduire cette version en accompagnant le texte Syriaque du texte grec qu'il semble reproduire. Tout le monde pourra aussi faire la comparaison, et voir jusqu'à quel point cette version se rapproche ou s'éloigne du Texte Reçu

Jean VII, 53 – VIII, 11.

[illegible] VIII, 1. [illegible] 2. [illegible] (2) [illegible] (3) [illegible] 3. [illegible] 4. [illegible] 5. [illegible] (4) [illegible] 6. [illegible] (5) [illegible] 7. [illegible]

Jean VII, 53 – VIII, 11.

VII, 53.– ἐπορεύθη οὖν ἕκαστος αὐτῶν εἰς τὸν οἶκον αὐτοῦ.– VIII, 1. – Ἰησοῦς δὲ ἐπορεύθη εἰς τὸ ὄρος τῶν ἐλαιῶν.– 2.– ὄρθρου δὲ πάλιν ἤρχετο εἰς τὸ ἱερὸν, καὶ πᾶς ὁ λαὸς ἤρχετο πρὸς αὐτὸν, καὶ καθίσας ἐδίδασκεν αὐτούς.– 3.– Ἄγουσι δὲ οἱ γραμματεῖς καὶ οἱ φαρισαῖοι γυναῖκα κατειλημμένην ἐν μοιχείᾳ, καὶ στήσαντες αὐτὴν ἐν μέσῳ.– 4.– λέγουσιν αὐτῷ. Διδάσκαλε, αὕτη ἡ γυνὴ κατειλήφθη φανερῶς ἐπαυτοφώρῳ μοιχευομένη.– 5.– ἐν δὲ τῷ (1) νόμῳ ἡμῶν Μωσῆς ἐνετείλατο τὰς τοιαύτας λιθοβολεῖσθαι (ou λιθάζειν). σὺ οὖν τί λέγεις;– 6.– Τοῦτο ἔλεγον πειράζοντες αὐτὸν, ἵνα ἔχωσι (2) κατηγορεῖν αὐτοῦ. Ὁ δὲ ἰησοῦς κάτω κύψας ἔγραφεν ἐπὶ (ou εἰς) τὴν γῆν.– 7.– Ὡς δὲ ἐπέμενον ἐρωτῶντες αὐτὸν.

(1).– Ms. Addit. 14470 omet le verset 7.– Polyglot. omet [illegible].– (2) Ms. Addit. 14470 [illegible].– (3) Polyglotte [illegible] (4).– Polygl. omet [illegible].– (5) Polygl. omet [illegible].–

(1).– Ms de Bar-salibi : καὶ ὁ νόμος ἡμῶν (ὁ νόμος ?) Μωσεως ἐντέλλεται.– ita Addit. 14470, f. 41.–

(2).– Ms de Bar-salibi : κατηγορίαν κατηγορεῖν ?– ita Addit. 14470.

[illegible] — 8. — [illegible] — 9. — [illegible] — 10. — [illegible] — 11. — [illegible] ....

ἀνακύψας εἶπε πρὸς αὐτούς.— ὁ ἀναμάρτητος ὑμῶν πρῶτος βαλέτω ἐπ' αὐτῇ τὸν λίθον.—8.—Καὶ πάλιν κάτω κύψας ἔγραφεν εἰς τὴν γῆν.—9.— Οἱ δὲ ἀκούσαντες. ἐξήρχοντο εἷς καθ' εἷς, ἀρξάμενοι ἀπὸ τῶν πρεσβυτέρων, καὶ κατελείφθη ἡ γυνὴ μόνη ἐν μέσῳ ἑστῶσα.—10.— Ἀνακύψας δὲ ὁ Ἰησοῦς εἶπεν τῇ γυναικὶ (peut-être αὐτῇ τῇ γυναικὶ?) Ποῦ εἰσιν ; οὐδείς σε κατέκρινεν ;—11.— Ἡ δὲ εἶπεν. οὐδείς, κύριε. εἶπε δὲ (3) ὁ Ἰησοῦς· οὐδὲ ἐγώ σε κατακρίνω (ou κατακρινῶ) πορεύου καὶ ἀπὸ τοῦ νῦν μηκέτι (ou μὴ πάλιν) ἁμάρτανε.—(2)

6°.— Nous avons tâché de rendre le texte syriaque aussi littéralement que possible, et suivi l'ordre des mots toutes les fois que le génie des deux langues ne s'y opposait pas. Quelques leçons peuvent bien, par suite, ne pas être celles qu'a lues le traducteur Syrien. C'est ainsi, par exemple, que la leçon τὸν λίθον ἐπ' αὐτῇ βαλέτω du Texte Reçu peut-être la leçon lue par le traducteur Syrien, aussi bien que la leçon βαλέτω ἐπ' αὐτῇ τὸν λίθον. Cependant, cette dernière est la seule qui réponde à l'ordre des mots dans la version Syriaque.

Nous reconstituons encore le texte grec de la prétendue Version Hiérosolymitaine. (Voir Miniscalchi Erizzo, Evangelium Hierosolymitanum, pages 109 et 459-461.— « Texte de la prétendue version Hiérosolymitaine avec

(1).— Ms de Bar-tsalibi ὁ κύριος dans le texte.— Ὁ Ἰησοῦς, à la marge.— Ita Add. 14470.—

(2).— Ms de Bar-tsalibi ajoute καὶ οὖν συναχθέντες.—

« texte grec en re-
« gard.— »

Jean VII, 53–VIII, 11.—(1)

VII, 53 .— [illegible]
VIII, 1 .— [illegible]
2 .— [illegible]
3 .— [illegible]
4 .— [illegible]
5 .— [illegible]
6 .— [illegible]
7 .— [illegible]
8 .— [illegible]

(1).— Au jour de la Pentecôte l'Évangéliaire Hiérosolymitain compose la leçon de la messe de Jean VII, 37–VIII, 2 et non pas de Jean VII, 37–53 et VIII, 12.— Pour la fête de Ste Pélagie, on lit St Jean VIII, 1, plus VIII, 3-11. On passe le verset 2.— Voici de quelle manière est traduit, cette seconde fois VIII, 1 [illegible]

Jean VII, 53–VIII, 11.—

VII, 53.— Καὶ ἀπῆλθον πάντες (ou ἀπῆλθεν ἕκαστος) εἰς τὸν οἶκον αὐτῶν (ou αὐτοῦ).
VIII, 1.— Κύριος δὲ Ἰησοῦς ἀπῆλθεν εἰς τὸ ὄρος τῶν ἐλαιῶν.
2.— Καὶ πάλιν ὄρθρου ἦλθεν εἰς τὸ ἱερὸν, καὶ πᾶς ὁ λαὸς ἤρχετο πρὸς αὐτὸν, καὶ καθίσας ἐδίδασκεν αὐτούς.— 3.— Καὶ τότε ἤγαγον οἱ γραμματεῖς καὶ οἱ φαρισαῖοι πρὸς τὸν κύριον Ἰησοῦν γυναῖκα ἐν ἁμαρτίᾳ κατειλημμένην, καὶ αὐτοὶ ἔστησαν αὐτὴν ἐν μέσῳ.— 4.— καὶ λέγουσιν αὐτῷ· Διδάσκαλε, αὕτη ἡ γυνὴ νῦν κατειλήφθη ἁμαρτάνουσα.— 5.— ἐν δὲ τῷ νόμῳ Μωσῆς ἐντέλλεται ἵνα λιθάζωμεν τὰς τοιαύτας.— Σὺ δὲ τί λέγεις;— 6.— Τοῦτο δὲ εἶπον πειράζοντες αὐτὸν, ἵνα ἔχωσι κατηγορεῖν αὐτοῦ. Καὶ ὁ Ἰησοῦς ἐταπείνωσεν τὸ πρόσωπον αὐτοῦ εἰς τὴν γῆν, καὶ ἔγραφεν τῷ δακτύλῳ εἰς τὴν γῆν.— 7.— ὡς δὲ ἐπέμειναν ἐρωτῶντες αὐτὸν, τότε ὕψωσεν τὸ πρόσωπον αὐτοῦ καὶ εἶπε πρὸς αὐτούς· ὁ ἐξ ὑμῶν ὃς οὐκ ἡμάρτησε, οὗτος πρῶτος βαλέτω ἐπ' αὐτῇ τὸν λίθον.— 8.— Καὶ πάλιν ἐταπεί-

[illegible]

γνωσεν τὸ πρόσωπον αὐτοῦ καὶ
ἔγραφεν εἰς τὴν γῆν. — 9. — καὶ αὐ-
τοὶ ἀρξάμενοι ἐξέρχεσθαι εἷς
καθ' εἷς εἰς τὸν οἶκον αὐτοῦ ἀ-
πὸ τοῦ πρεσβυτέρου ἕως τοῦ
νεανίου, καὶ εὑρέθη αὐτὸς μό-
νος, καὶ ἡ γυνὴ ἑστῶσα ἐν
μέσῳ. — 10. — Καὶ ὕψωσεν ἑαυ-
τὸν κύριος Ἰησοῦς καὶ εἶπεν
αὐτῇ· γυναί, ποῦ ἐκεῖνοι; οὐ-
δείς σε κατέκρινεν; — 11. — ἡ
δὲ εἶπεν· οὐδείς, κύριε. καὶ εἶ-
πεν αὐτῇ κύριος Ἰησοῦς· οὐδὲ
ἐγώ σε κατακρίνω. πορεύου
καὶ ἀπὸ τοῦ νῦν μὴ ἁμάρ-
τανε. —

« Observation sur les variantes que présente cette traduction Hiérosolymitaine. »

8°. — Nous avons traduit littéralement, mais nous n'hésitons pas à croire que toutes les variantes n'existaient pas dans l'original dont s'est servi l'auteur de la Version Hiérosolymitaine. Beaucoup des variantes que ce texte présente, si on le compare avec le Texte Reçu, ont été créées par le traducteur. Telle est, par exemple, l'addition du mot κύριος, qui revient presque continuellement dans cette version, toutes les fois qu'on nomme Jésus-Christ. Il est évident que c'est là une particularité propre au dialecte, ou une expression qui est le résultat d'une habitude invétérée. Également, lorsque le traducteur dit : « il humilia sa » face », « il releva sa face », il est bien certain qu'il a eu vue les mots κάτω κύψας, ἀνακύψας, etc.. On ne saurait donc douter que le traducteur n'ait mal fait sa besogne, et, par suite, la version n'a pas une grande valeur critique. On ne peut pas argumenter sur les mots dont il se sert, encore moins sur l'ordre qu'il suit. —

9°. — Nous n'avons rien dit, jusqu'à ce moment, de la tra-

« Que faut-il penser « de la version de « Maras évêque « d'Amid ? »

duction de Maras évêque d'Amid. C'est qu'en effet, nous ne la connaissons pas. Cet évêque avait évidemment traduit St Jean VII, 53-VIII, 11, mais l'auteur de l'Historia Miscellanea, qui a passé longtemps pour être le rhéteur Zacharie, ne donne pas le texte de cette traduction; il en rapporte seulement le sens, en y mêlant ses gloses particulières, qui sont quelquefois assez longues. Au point de vue de la critique textuelle, sa narration ne rend aucun service et n'a aucune valeur, une fois qu'on a constaté le fait que l'évêque d'Amid a connu la section de l'Adultère. On n'a qu'à relire la traduction originale, que nous avons donnée plus haut, pages 230-231, pour en être convaincu.

Nous retrouvons en somme, même dans cette courte section, le caractère général que présentent les Versions Syriennes. La version Hiérosolymitaine suit les vieux manuscrits, tandis que l'autre version suit le Texte Reçu, comme le font la Péchito et la Philoxénienne. — Passons maintenant aux versions Arméniennes. —

Article troisième.

Déposition des Versions Arméniennes.

« Les Arméniens, « tout en n'ayant « qu'une traduction « de la Bible, ont « plusieurs traduc- « tions de Jean VII, « 53-VIII, 11. — »

1°— Nous trouvons, chez les Arméniens, plusieurs Versions de Jean VII, 53-VIII, 11. Ces versions prouvent sans doute, que le texte n'était pas aussi uniforme chez les Grecs, dans ce passage, que dans le reste des Evangiles; mais elles prouvent aussi que les Arméniens ne se désintéressaient pas complètement de cette controverse et qu'ils désiraient avoir, non seulement une édition de cette section, mais les éditions diverses qui circulaient ailleurs, particulièrement chez les Grecs. Nous allons reproduire les principaux textes qu'on rencontre chez les Arméniens. —

1°

Texte ordinaire des éditions imprimées Jean VII, 53–VIII, 11.

VII, 53.– Καὶ ἐπορεύθη ἕκαστος εἰς τὸν τόπον αὐτοῦ.– VIII, 1.– Ἰησοῦς δὲ ἐπορεύθη (ου ἦλθεν) εἰς τὸ ὄρος τῶν ἐλαιῶν.– 2.– Ὄρθρου δὲ πάλιν ἦλθεν εἰς τὸ ἱερὸν, καὶ ἤρχετο πρὸς αὐτὸν πᾶς ὁ λαὸς, καὶ καθίσας ἐδίδασκεν αὐτούς.– 3.– Ἄγουσι πρὸς αὐτὸν οἱ γραμματεῖς καὶ οἱ ἀρχιερεῖς, καὶ οἱ φαρισαῖοι γυναῖκα ἥντινα κατειλημμένην ἐν μοιχείᾳ, καὶ στήσαντες αὐτὴν ἔναντι.– 4.– λέγουσιν αὐτῷ. Διδάσκαλε, ἡ γυνὴ αὕτη κατειλήφθη φανερῶς ἐπαυτοφώρῳ μοιχευομένη.– 5.– καὶ ἐν τῷ νόμῳ, Μωσῆς ἡμῖν ἐνετείλατο τὰς τοιαύτας λιθοβολεῖσθαι (ου λιθάζειν). Σὺ οὖν τί λέγεις;
—6.– τοῦτο ἔλεγον πειράζοντες αὐτὸν ἵνα ἔχωσι κατηγορεῖν αὐτοῦ. Ὁ δὲ Ἰησοῦς κάτω κύψας ἔγραφεν τῷ δακτύλῳ εἰς τὴν γῆν.– 7.– ὡς δὲ ἐπέμενον ἐρωτῶντες αὐτὸν, ἀνακύψας εἶπε πρὸς αὐτούς. Ὁ ἀναμάρτητος ὑμῶν πρῶτος βαλέτω τὸν λίθον ἐπ' αὐτῇ.– 8.– καὶ πάλιν κάτω κύψας ἔγραφεν

1°

Աւետարան ըստ Յովհաննու (բանն կնոջն շնացելոյ).–

VII, 53.– Եւ գնացին իւրաքանչիւր ոք ի տուն իւր.– VIII, 1.– Իսկ Յիսուս գնաց ի լեառն Ձիթենեաց.– 2.– Եւ ընդ առաւօտն դարձեալ եկն ի տաճարն։ Եւ զայր առ նա ամենայն ժողովուրդն. եւ նստեալ ուսուցանէր զնոսա։– 3.– Ածեն առ նա դպիրքն եւ քահանայապետքն եւ փարիսեցիքն կին մի ըմբռնեալ ի շնութեան. եւ կացուցեալ զնա առաջի, ասեն զնա.– 4.– Վարդապետ, կինս այս ըմբռնեցաւ յայտնապէս շնացեալ է։– 5.– Եւ յօրէնսն, Մովսէս պատուիրեաց զայսպիսին քարկոծել. արդ դու զի՞նչ ասես դորա։– 6.– Զայս ասէին փորձելով զնա՝ զի ունիցին ամբաստանութիւն զնմանէ։ Իսկ Յիսուս ի խոնարհ նայեցեալ գրէր մատամբն յերկրի։– 7.– Իբրեւ ոչ դադարէին հարցանելով զնա, հայեցեալ ի վեր ասէ ցնոսա. Անմեղն ի ձէնջ նախ նա ընկեսցէ քար ի վերայ դորա։– 8.– Եւ դարձեալ

εἰς τὴν γῆν.—9.— Οἱ δὲ ἀκούσαντες ἐξήρχοντο εἷς καθ' εἷς ἀρξάμενοι ἀπὸ τῶν πρώτων ἕως τῶν ἐσχάτων, καὶ ἐπέμεινε μόνος ὁ Ἰησοῦς, καὶ ἡ γυνὴ ἔστη ἔναντι αὐτοῦ.—10.— ἀπεκρίθη ὁ Ἰησοῦς καὶ εἶπεν αὐτῇ· γυναι, ποῦ εἰσίν; οὐδείς σε κατέκρινεν;—11.— καὶ λέγει· οὐδείς, κύριε· καὶ λέγει αὐτῇ ὁ Ἰησοῦς· οὐδὲ ἐγώ κατακρίνω σε· Πορεύου, ἀπὸ τοῦ νῦν μὴ ἁμάρτανε.—

ի խոնարհ նայելով գրէր յերկիր: —9.— Եւ լուեալ ելանէին մի ըստ միոջէ, սկսեալ յառաջնոցն մինչեւ ի վերջինսն. եւ մնաց միայն Յիսուս. եւ կինն կայր առաջի նորա: —10.— Պատասխանի ետ Յիսուս: եւ ասէ զնա. կին, ո՞ւր են, ո՞չ ոք զքեզ դատապարտեաց: —11.— Եւ ասէ. ոչ, տէր: Եւ ասէ Յիսուս. Եւ ոչ ես դատապարտեմ զքեզ. երթ, այսուհետեւ մի մեղանչեր:

2°

Texte de Zohrab

(Venise in-4°, 1805, p. 723. col. 1)

Jean VII, 53 – VIII, 11.

VII, 53.— ἐπορεύθη (1) ἕκαστος εἰς τὸν τόπον αὐτοῦ.— VIII, 1.— Ἰησοῦς δὲ ἐπορεύθη (ou ἦλθεν) εἰς τὸ ὄρος τῶν ἐλαιῶν.—2.— ὄρθρου δὲ πάλιν ἦλθεν εἰς τὸ ἱερόν, καὶ ἤρχετο πρὸς αὐτὸν πᾶς ὁ λαός, καὶ(2) ἐδίδασκεν αὐτούς.—3.— Ἄγουσιν (3) οἱ ἀρχιερεῖς καὶ οἱ φαρισαῖοι γυναῖκα μίαν (4) κατειλημμένην ἐν μοιχείᾳ, καὶ στήσαντες αὐ-

2°

Աւետարան ըստ Յովհաննու:

(Իրք հնոցն զնացելոյ):

Jean VII, 53 – VIII, 11.

VII, 53.— Գնացին(1) իւրաքանչիւր ոք ի տեղի իւր. —VIII, 1.— Իսկ Յիսուս գնաց ի լեառն Ձիթենեաց. —2—. Եւ ընդ առաւօտսն դարձեալ եկն ի տաճարն. եւ գայր առ նա ամենայն ժողովուրդն, եւ(2) ուսուցանէր զնոսա. —3—. Ածին(3) քահանայապետքն եւ փարիսեցիքն կին մի բռնեալ(4) ի շնութեան. եւ կացուցեալ զնա առաջի:

---

(1).— Quelques mss. καὶ ἐπορεύθη.—
(2).— Quelques mss. καὶ καθίσας.—
(3).— Quelques mss. Ἄγουσιν πρὸς αὐτὸν οἱ γραμματεῖς καὶ.—
(4).— Quelques mss. ἐν μοιχείᾳ κατειλημμένην

(1).— Quelques mss. Եւ գնացին իւրա̅
(2).— Quelques mss. Եւ նստեալ ուս̅
(3).— Quelques mss. Ածին առ նա դ-պիրքն եւ քահանայապետքն
(4).— Quelques mss. ի շնութեան բռնեալ

τὴν ἔναντι.—4.—(1) λέγουσιν, ἡ γυνὴ οὕτη κατειλήφθη φανερῶς ἐπαυτοφώρῳ μοιχευομένη.—5.— καὶ ἐν τῷ νόμῳ Μωσῆς ἡμῖν ἐνετείλατο τὰς τοιαύτας λιθάζειν. Σὺ οὖν τί λέγεις περὶ ταύτης;—6.—Τοῦτο ἔλεγον πειράζοντες αὐτόν, ἵνα ἔχωσι κατηγορεῖν αὐτοῦ. Ὁ δὲ Ἰησοῦς κάτω κύψας ἔγραφεν τῷ δακτύλῳ εἰς τὴν γῆν.—7.—ὡς δὲ ἐπέμενον ἐρωτῶντες αὐτόν, ἀνακύψας εἶπε πρὸς αὐτούς. Ὁ

— 4 — [illegible] — 5 — [illegible] — 6 — [illegible] — 7 — [illegible]

(1).— [illegible]: καὶ πειράζοντες αὐτὸν λέγουσιν αὐτῷ. Διδάσκαλε ταύτην γυναῖκα εὕρομεν κατειλημμένην.— Un manuscrit lit la fin de la section de la manière suivante: ἡ γυνὴ οὕτη κατειλήφθη φανερῶς ἐπαυτοφώρῳ μοιχευομένη.—5.—καὶ ἐν τῷ νόμῳ Μωσέως ἐνετείλατο (Μωσῆς) ἡμῖν τὰς τοιαύτας λιθοβολεῖσθαι (ou λιθάζειν). Σὺ οὖν τί λέγεις περὶ ταύτης;—6.— Τοῦτο ἔλεγον πειράζοντες ἵνα ἔχωσι κατηγορίαν κατ' αὐτοῦ. καὶ ὁ Ἰησοῦς, ἐπιβλέψας εἰς τὴν γυναῖκα, ἡ γυνὴ ἐν φόβῳ καὶ τρόμῳ (ἔστη) ἔναντι αὐτοῦ.—7.— Καὶ οἱ ἀρχιερεῖς ἐπέμενον ἐρωτῶντες αὐτόν. ὁ δὲ Ἰησοῦς τὴν γυναῖκα ἐλεήσας καὶ κάτω κύψας τῷ δακτύλῳ ἔγραψεν εἰς τὴν γῆν καὶ εἶπεν αὐτοῖς· ἔρχεσθε πάντες, ἀναγνῶτε τὴν γραφὴν ταύτην. Καὶ ὁ ἀναμάρτητος ὑμῶν βαλέτω τὸν λίθον ἐπ' αὐτῇ.—9— Οἱ δὲ ἀκούσαντες ἦλθον πάντες καὶ ἀνέγνωσαν εἷς καθ' εἷς τὰς ἁμαρτίας ἑαυτῶν. καὶ ὁ ἀναγινώσκων ἐξήρχετο ἐκ τοῦ ἱεροῦ, ἀρξάμενος ἀπὸ τῶν ἀρχιερέων ἕως τῶν φαρισαίων ἐξήρχοντο πάντες· καὶ ἐπέμεινε μόνη ἡ γυνή.—10.—λέγει ὁ Ἰησοῦς· γυναί, τίς κατέκρινέν σε;—11.—λέγει, ἡ γυνή. οὐκ ὁρῶνται κύριε, λέγει ὁ Ἰησοῦς; οὐδὲ ἐγὼ κατακρί—

ἀναμάρτητος ὑμῶν πρῶτος βαλέτω τὸν λίθον ἐπ' αὐτῇ.— 8.— Καὶ πάλιν κάτω κύψας ἔγραφεν εἰς τὴν γῆν.— 9.— (1) Οἱ δὲ ἀκούσαντες ἐξήρχοντο εἷς καθ' εἷς, ἀρξάμενοι ἀπὸ τῶν πρώτων ἕως τῶν ἐσχάτων, καὶ ἐπέμεινε μόνος ὁ Ἰησοῦς, καὶ ἡ γυνὴ ἔστη ἔναντι αὐτοῦ.— 10.— Ἀπεκρίθη ὁ Ἰησοῦς καὶ εἶπεν αὐτῇ· γυναί· ποῦ εἰσίν; οὐδείς σε κατέκρινεν;— 11.— Καὶ λέγει. Οὐδείς, κύριε. Καὶ λέγει ὁ Ἰησοῦς· οὐδὲ ἐγὼ κατακρίνω σε. πορεύου. ἀπὸ τοῦ νῦν μὴ ἁμάρτανε.—

ձէնջ , նախ նա ընկեսցէ քար ի վերայ դորա :— 8 — Եւ դարձեալ ի խոնարհ կացեալ՝ գրէր յերկիր :—. 9 — Եւ լուեալ՝ ելանէին մի ըստ միոջէ սկսեալ յառաջնոցն մինչեւ ի վերջինսն. եւ մնաց միայն Յիսուս, եւ կինն՝ կայր առաջի նորա .— 10 .— Պատասխանեաց եւ Յիսուս եւ ասէ ցնա . կին, ուր են, ոչ ոք զքեզ դատապարտեաց.— 11.— Եւ ասէ, ոչ ոք; եւ ասէ Յիսուս . եւ ոչ ես դատապարտեմ զքեզ . երթ յայսմհետէ՝ մի մեղանչեր:

3°

Texte de Soukrian

(Pazmaveb, de 1882(?) p. 211, c. 2) (2)

Jean VIII, 3–11.—

VIII, 3.— Οἱ οὖν ἀρχιερεῖς καὶ

3°

Աւետարան ըստ Յովհաննու:

Իրք կնոջն շնացելոյ:

Jean VIII, 3–11.

VIII, 3.— Իսկ քահանայապետքն եւ

νω σε. Ἀπὸ τοῦ νῦν, μὴ ἁμάρτανε πορεύου δὲ ἐν εἰρήνῃ εἰς τὸν οἶκόν, σου ἀφέωνταί σοι αἱ ἁμαρτίαι σου.—

(1).— Quelques mss portent: καὶ ἀκούσαντες τὰς ἁμαρτίας ἑαυτῶν ἤρξαντο ἐξέρχεσθαι εἷς καθ' εἷς ἀπὸ τῶν ἀρχιερέων ἀρξάμενοι, ἀπὸ τοῦ πρώτου ἕως τοῦ ἐσχάτου, καὶ ἐπέμεινε μόνος ὁ Ἰησοῦς καὶ ἡ γυνὴ ἔστη ἔναντι αὐτοῦ.— 10.— Ὁ οὖν Ἰησοῦς ἀναβλέψας μηδένα ἐθεάσατο πλὴν τῆς γυναικὸς, καὶ λέγει αὐτῇ. Ποῦ εἰσιν κατήγοροί σου; οὐδείς κατέκρινέν σε; — 11.— Καὶ λέγει ἡ γυνή. οὐδέποτε ἐρῶνται, κύριε. Καὶ λέγει ὁ Ἰησους. οὐδὲ ἐγὼ κατακρίνω σε.—

(2).— Ce texte a été, d'abord publié par le Père A. Soukrian, dans le Pazmaveb. Nous l'avons relevé nous-même dans deux

φαρισαίου(1) προσήνεγκαν, ἔστησαν ἔναντι τοῦ Ἰησοῦ γυναῖκα μίαν ἥτις πρότερον ἐν μοιχείᾳ εὑρέθη. —4.— Καὶ λέγουσιν αὐτῷ. Διδάσκαλε, ἡ γυνὴ οὕτη εὑρέθη (2) ἐν μοιχείᾳ. —5.— Καὶ Μωσῆς ἐνετείλατο λιθάζειν τὰς τοιαύτας. Σὺ οὖν τί λέγεις -6-7.- Ὁ οὖν Ἰησοῦς κάτω κύψας τῷ δακτύλῳ ἔγραφεν(3) εἰς τὴν γῆν.— καὶ ἐκεῖνοι ἐπέμενον αὐτῷ τί λέξῃ. Ἀναβλέψας ὁ Ἰησοῦς εἶπεν αὐτοῖς(4). ὁ ἀναμάρτητος ὑμῶν βαλέτω πρῶτον τοὺς λίθους ἐπ' αὐτῇ(5).— 8.— Καὶ ὁ Ἰησοῦς πάλιν. κατέκυψε καὶ ἔγραφεν εἰς τὴν γῆν. καὶ ἀνέγνω ἕκαστος τὰς ἰδίας ἁμαρτίας.—9.— καὶ ἤρξαντο ἐξέρχεσθαι εἷς καθ' εἷς, ἀρξάμενοι ἀπὸ τῶν πρεσβυτέρων. ἐπέμεινε ὁ Ἰησοῦς μόνος καὶ ἡ γυνὴ ἔστη ἔναντι αὐτοῦ. —10.— Καὶ, ὡς ἀ-

փարիսեցիք բերին կացուցին առաջի Յիսուսի կին մի որ յառաջագոյն ի շնութեան գտեալ էր. – 4. – Եւ ասեն ցնա. վարդապետ, կինս այս գտաւ ի շնութեան, – 5 – Եւ Մովսէս հրամայեաց քարկոծել զայսպիսիսն. դու զինչ ասես :– 6–7 – Իսկ Յիսուս խոնարհեալ մատամբն գրէր ի վերայ գետնոյն. Եւ նոքա սպասէին նմա թէ զինչ ասասցէ: Հայեցաւ ի վեր Յիսուս և ասէ զնոսա. որ որ ի ձէնջ առանց մեղաց, արկցէ նախ զք զքարինս ի վերայ դորա : – 8 – Եւ Յիսուս դարձեալ խոնարհեցաւ և գրէր ի վերայ գետնոյն, Եւ ընթեռնոյր իւրաքանչիւր որ զիւր մեղսն : – 9 – Եւ սկսան ելանել մի ըստ միոջէ, սկսեալ ի քահանայիցն: Մնաց Յիսուս միայն, և կինն կայր առաջի նորա : – 10 . – Եւ յորժամ կանգնեաց զգլու-

---

manuscrits des Méchitaristes de Venise; le manuscrit 325 et le manuscrit 141. Le Père Soukrian s'est servi du premier qui est de l'an - 1230, est rédigé en Yergathaquir et a été copié à Théodosiopolis, c'est-à-dire, à Erzeroum, par le scribe Grégoire.

(1).— ἐν αὐτῇ τῇ ὥρᾳ ms. 141.— (2) Ms 141, ἁμαρτίας ἐποίησεν.— (3).— ἔγραφεν Ms. 141.— (4) Ms 141 ἀνάγνωτε τὴν γραφὴν ταύτην.— (5).— Ms. 141. omet καὶ ὁ Ἰησοῦς ... γῆν.—

νένευσε τὴν κεφάλην ἑαυτοῦ ὁ Ἰησοῦς, λέγει τῇ γυναικὶ· ποῦ εἰσὶν οἱ κατήγοροί σου; τίς σε κατακρινεῖ; - 11. - ἀπεκρίθη ἡ γυνή· οὐδέποτε ὁρῶνται. λέγει ὁ Ἰησοῦς· οὐδὲ ἐγὼ κατακρίνω σε. ἀπὸ τοῦ νῦν μὴ ἁμάρτανε. - (1) Καὶ ἐν μιᾷ τῶν ἡμερῶν ὁπότε ἦλθον πρὸς αὐτὸν οἱ γραμματεῖς καὶ οἱ φαρισαῖοι πάλιν αὐτὸς ἀπεκρίθη καὶ εἶπεν. -

զգլուխն իւր Յիսուս, ասէ ցկինն. ո՞ւր իցեն դատախազքն քո. ո՞չ ոք դատապարտեաց զքեզ: - 11 - Պատասխանի ետ կինն. ոչ ուրեք երեւին: Ասէ Յիսուս. Եւ ոչ ես դատապարտեմ զքեզ. յայսմհետէ մի՛ եւս մեղանչեր: - Եւ ի միում աւուր իբրեւ եկին առ նա դպիրքն եւ փարիսեցիքն, դարձեալ նա պատասխանի ետ եւ ասէ. -

« Observations sur « ces diverses traduc « tions Arméniennes. - Première « traduction. - »

2°. - Nous ajouterons seulement quelques observations sur les textes qu'on vient de lire en Arménien accompagné d'une traduction grecque. Le premier de ces textes suit, dans l'ensemble, celui que nous lisons dans la plupart des Nouveaux Testaments Grecs et Latins. On n'y trouve aucune des leçons étranges, qui figurent dans quelques éditions grecques et même arméniennes. C'est de plus le texte généralement reçu dans les manuscrits arméniens, soit quand la Section est placée à l'endroit qu'elle occupe ordinairement, soit lorsqu'elle est renvoyée à la fin du volume.

« Deuxième tra- « duction. »

3°. - La seconde édition représente le texte de Zohrab, tel que ce savant l'a publié, à Venise, en 1805. Il est un peu plus court que le texte généralement reçu mais il ne repose que sur quelques manuscrits anciens, et souvent plusieurs de ces manuscrits s'écartent les uns des autres, comme on le voit par les notes. L'un de ces manuscrits renferme des leçons extrêmement singulières, à partir du verset 5 du chapitre VIII. « Cette femme, lit-on dans ce manuscrit, a été saisie publiquement en criminel adultère. Or, dans la Loi de Moyse, il nous a été commandé de lapider les (femmes) coupables de ce (crime). - Qu'en dites-vous? - 6. - Ils disaient cela pour (le) tenter,

(1). - Ce qui suit manque dans le manuscrit 141. -

» afin d'avoir de quoi mal parler de lui. Et Jésus regardant la
» femme, la femme se tenait devant lui pleine de crainte et de trem-
» blement. – 7. – Les chefs des prêtres persistant à l'interroger, Jé-
» sus eut pitié de la femme et s'inclinant il écrivit de son doigt
» sur le sol : et il leur dit : venez tous, et lisez cette écriture. Que
» celui d'entre vous qui est sans péché jette la pierre sur elle. –
» 9. – Lorsqu'ils eurent entendu cela, tous vinrent et lurent, l'un
» après l'autre, leurs péchés. Quiconque avait lu sortait du tem-
» ple. A commencer par les chefs des prêtres, jusques aux Phari-
» siens, ils sortirent tous, et la femme resta toute seule. – 10. –
» Jésus dit : Femme, qui t'a condamnée ? – 11. – La femme dit :
» Personne n'apparaît, Seigneur. Jésus dit : Ni moi, non plus,
» je ne te condamne pas. Désormais ne pèche plus ; va donc en
» paix dans ta maison. Que tes péchés te soient remis ! »

Qu'un manuscrit présente cette histoire de la façon qu'on vient de lire, à la rigueur on le comprend ; mais il est bien visible, que nous avons là une glose au lieu d'une simple reproduction d'un texte quelconque. Par conséquent, cela ne tire pas à conséquence ; absolument, comme la paraphrase de l'auteur de l'Historia Miscellanea syrienne, rapportée plus haut pages 230-231, ne tire pas à conséquence pour les Syriens. Qu'on ait fait des commentaires de ce genre sur cette section, on le conçoit à merveille, parce que cette page, en elle-même, ne comporte pas de longs développements. Les développements oratoires seraient là tout-à-fait hors de leur place. Quelques mots pour expliquer quelques passages, c'est tout ce dont l'original est susceptible. Mais une fois que des gloses de ce genre ont été écrites dans des discours ou des commentaires, on a pu facilement les recueillir à la fin d'un volume des Evangiles. –

4°. – Le troisième texte publié d'abord par le Père Soukrian et collationné par nous, soit sur l'original, soit sur un autre manuscrit, reproduit manifestement la leçon d'un Évangéliaire grec, puisqu'il ne contient que les versets VIII, 3-11, qu'on lit, depuis longtemps, dans l'Église Grecque, les jours de

« Troisième ou quatrième version Arménienne de Jean versets VII, 53 – VIII, 11. »

fête de Ste Théodora, de Ste Euphémie, de Ste Pélagie; de Ste Barbara, de Ste Marie Égyptienne, etc.. Ce texte, se rapproche assez sensiblement de celui que Messieurs Ferrar et Abbott ont publié dans leur Collation of four important manuscripts, pages 284-285. Le plus ancien des manuscrits, qui renferment ce texte, est contemporain du plus ancien des quatre cursifs 13, 69, 124, 346.—

« En somme il n'y « a eu qu'une seule « version de reçue « chez les Arméniens »

5°.— Si on néglige les trois ou quatre manuscrits Arméniens qui renferment des textes singuliers, on obtient, à l'aide des manuscrits restants, un texte qui ne s'écarte pas beaucoup du Texte Reçu.—

Article quatrième.

Déposition des Versions Coptes.

« A-t-il existé une « version thébaïne « de Jean VII, 53- « VIII, 11 ?—

On n'a pas retrouvé jusqu'à cette heure la version Sahidique ou Copto-Thébaïne de Jean VII, 53-VIII, 11. Ant. Georgi, dans le manuscrit Greco-thébaïque du Musée Borgia (T), qu'il a publié, donne la fin du chapitre VII, jusqu'au verset 52 inclusivement, et ensuite le chapitre VIII, à partir du verset 12 (1). Par conséquent, les douze versets manquent, dans ce manuscrit, qui est très ancien; du cinquième ou sixième, sinon du quatrième siècle, comme le veut Georgi. Depuis, on n'a pas retrouvé d'autre manuscrit qui contint les passages de saint Jean voisins de la section de l'Adultère. Ce n'est donc que sur la seule autorité du manuscrit Gréco-Copte T qu'on peut affirmer que le récit de l'Adultère a manqué dans la version Thébaïque. Or, un manuscrit n'est pas suffisant pour autoriser à affirmer, d'une manière absolue, que la version Copto-Thébaïque n'a jamais contenu les douze versets controversés. Il ne fournit qu'une présomption en ce sens.—

---

(1).— Ant. Georgi, Fragmentum Evangelii S. Johannis Græco-Copto-Thebaïcum, Rome, in-4° 1789, pages 32-33.—

« Observation que fait Georgi sur St Jean VIII, 12. »

2°.- Ant. Georgi fait, à propos du verset 12 du chapitre VIII de saint Jean, une observation qu'il applique directement au texte Thébaïque, mais qui peut s'appliquer aussi au texte grec et aux autres versions. Il observe que le texte Thébaïque porte ⲒⲤ ϬⲈ ⲞⲚ ⲀϤϢⲀϪⲈ ἰησους οὖν πάλιν ἐλάλησεν et il ajoute, la particule ϬⲈ signifie οὖν « Donc. » Or, la particule οὖν, placée en cet endroit, „n'est pas inutile. Elle montre, en effet, que le verset 12 se relie „ au verset 2 du chapitre VIII, où on lit : καὶ πᾶς ὁ λαὸς ἤρχετο „ πρὸς αὐτὸν, καὶ καθίσας ἐδίδασκεν αὐτούς. Il est vrai, „ sans doute, que, dans notre version Thébaïque, le second verset „ et les versets suivants jusqu'à douze sont omis, ainsi que cela „ a lieu dans le texte grec. Mais qu'en dois-je conclure, sinon „ que ces versets existaient jadis dans les anciens exemplaires de „ saint Jean et que plus tard on les a retranchés pour qu'on ne „ les lût pas. „ (1)

L'observation est certainement très juste et peut s'appliquer au texte original aussi bien qu'aux versions, mais elle n'est pas absolument probante. C'est un indice favorable et voilà tout. Si on retrouvait la version Thébaïque de ce passage, on aurait beaucoup fait pour prouver l'authenticité de la section de l'Adultère ; mais il ne faut pas trop s'étonner qu'on ne l'ait pas encore découvertes, puisqu'on ne possède pas un exemplaire

---

(1).- A. Georgi, Fragmentum Evangelii S. Johannis, etc, page 289. Porro particula οὖν hoc in loco posita inanis non est ; „ indicat enim conjunctionem versiculi 12 cum secundo cap. hujus „ VIII, ubi hoec leguntur : Καὶ πᾶς ὁ λαὸς ἤρχετο πρὸς αὐτὸν ; „ καὶ καθίσας ἐδίδασκεν αὐτούς. At in hac nostra Thebaïca „ versione, perinde atque in Gr. textu fragm. secundus iste versic. „ ut et cœteri ad 12 usque, omittuntur. Et quid aliud inde „ ego colligam, nisi eos in vetustioribus Evangelii Johan. „ exemplaribus fuisse primum lectos, postmodum vero, ne „ legerentur, subductos ?-

complet de cette version Égyptienne.(1)

3°.— On a, par contre, une version Memphitique de Jean VII, 53 - VIII, 11 et on la rencontre même dans un assez grand nombre de manuscrits. Il est vrai que la plupart des manuscrits Copto-Memphitiques sont relativement modernes; il y en a peu qui remontent au dixième siècle, si tant est qu'il y en ait qui aillent jusque là.—

Wilkins a publié cette version Memphitique dans son édition des quatre évangiles; M. G. Schwartze l'a reproduite dans son édition critique et nous la lisons dans les manuscrits 15 et 60 du fonds Copte de Paris, avec deux ou trois variantes insignifiantes.— Nous allons la reproduire avec une version grecque littérale.—

Jean VII, 53 — VIII, 11.—	Jean VII, 53 - VIII, 11.
VII, καὶ ἐπορεύθησαν ἕκαστος	.— ⲟⲩⲟϩ ⲁⲩϣⲉ ⲛⲱⲟⲩ
εἰς τὸν τόπον αὐτοῦ.— VIII, 1.—	ⲉ̀ ⲫⲟⲩⲁⲓ ⲉ̀ ⲡⲉϥⲙⲁ.— .—
Ἰησοῦς δὲ ἐπορεύθη εἰς τὸ ὄρος	ⲓⲏ︦ⲥ ⲇⲉ ⲁϥϣⲉ ⲛⲁϥ ⲉ̀ ⲡⲓ ⲧⲱⲟⲩ
τῶν ἐλαιῶν.— 2.— εἶτα ἦλθεν	ⲛ̀ⲧⲉ ⲛⲓ ϫⲱⲓⲧ.— .— ⲓ̀ⲧⲁ ⲁϥⲓ
κατὰ τὸν ὄρθρον εἰς τὸ ἱερόν·	ⲛ̀ ϩⲁ ⲛⲁ ⲧⲟⲟⲩⲓ ⲉ̀ ⲡⲓ ⲉⲣⲫⲉⲓ
ὄχλοι δὲ ἦλθον πρὸς αὐτὸν καὶ	ⲛⲓ ⲙⲏϣ ⲇⲉ ⲁⲩⲓ ϩⲁⲣⲟϥ
καθίσας ἐδίδασκεν αὐτούς.— 3.	ⲟⲩⲟϩ ⲁϥϩⲉⲙⲥⲓ ⲉ̀ ϯ ⲥⲃⲱ ⲛ̀
— Ἀρχιερεῖς δὲ σὺν τοῖς φα-	ⲛⲱⲟⲩ.— .— ⲛⲓ ⲁⲣⲭⲏⲉ̀ⲣⲉⲩⲥ

---

(1).— Nous devons ajouter cependant que, s'il n'y pas erreur dans S. C. Malan (The Gospel according to St John translated from the eleven oldest Versions, Londres in 4°, 1872), il aurait existé une Version Sahidique de Jean VII, 53 - VIII, 11. Ce savant affirme, en effet, que Raphael Tuki a cité (dans ses Rudimenta linguae Coptae sive Aegyptiacae, Romae, 1788) entre autres passages de la Version Sahidique, les versets 7 et 11 du chapitre VIII de St Jean — The Gospel according, etc., page IX.— Nous avons cherché dans Tuki et nous avons trouvé (page 346) sous ce titre: Jean VIII, 11, le verset suivant: « En vérité je vous le dis, si quelqu'un garde mon » discours, il ne verra point la mort à tout jamais », ce qui n'est pas le verset 11, mais le verset 51! — Nous avons dès lors, renoncé

ρισαίοις ἤγαγον πρὸς αὐτὸν γυναῖκα
μίαν ἣν εὗρον ἐν πορνείᾳ καὶ
ἔστησαν αὐτὴν ἐν μέσῳ.—4.—
Καὶ εἶπαν αὐτῷ. Διδάσκαλε, τὴν
ταύτην γυναῖκα εὕρομεν ἐν
πορνείᾳ.—5.—καὶ ὁ νόμος Μωσέ-
ως ἐντέλλεται λιθάζειν (λί-
θους βάλλειν ἐπ') αὐτήν. Τί
οὖν λέγεις σύ; — 6.— Τοῦτο δὲ
ἔλεγον πειράζοντες αὐτὸν ἵνα
εὕρωσι κατηγορίαν κατ' αὐτοῦ;
ὁ δὲ Ἰησοῦς κάτω κύψας τοὺς
ὀφθαλμοὺς ἑαυτοῦ ἔγραψεν
τῷ δακτύλῳ εἰς τὴν γῆν.—
7.— ὡς δὲ προσεδόκουν τὴν ἀ-
πόκρισιν αὐτοῦ ἀνακύψας τὴν
κεφαλὴν αὐτοῦ εἶπεν αὐτοῖς.
ὁ ἀναμάρτητος ὑμῶν (οὐ ἐν
ὑμῖν) βαλέτω (τοὺς λίθους)(1)
ἐπ' αὐτῇ πρῶτον τὸν λίθον.—
8.— Τότε κατέκυψε τὴν κε-
φαλὴν καὶ ἔγραψεν εἰς τὴν
γῆν.— 9.— ἀκούσαντες τοῦτο
ἀπ' αὐτοῦ καὶ συνειδότες
τὸν ἔλεγχον αὐτοῦ ἤρξαντο
ἐξέρχεσθαι εἷς καθ' εἷς ἀ-
πῆλθον οἱ πρεσβύτεροι σὺν
τῷ ὄχλῳ αὐτῶν καὶ ἐπέμει-
νε ὁ Ἰησοῦς μόνος σὺν τῇ

ⲇⲉ ⲛⲉⲙ ⲛⲓ ⲫⲁⲣⲓⲥⲉⲟⲥ ⲁⲩⲓⲛⲓ
ⲛⲁϥ ⲛ̀ⲟⲩⲥϩⲓⲙⲓ ⲁⲩϫⲉⲙⲥ
ϧⲉⲛ ⲟⲩⲡⲟⲣⲛⲓⲁ ⲟⲩⲟϩ ⲁⲩ-
ⲧⲁϩⲟⲥ ⲉ̀ⲣⲁⲧⲥ ϧⲉⲛ ⲑⲙⲏϯ.—
4.— ⲟⲩⲟϩ ⲡⲉϫⲱⲟⲩ ⲛⲁϥ ϫⲉ
ⲫⲣⲉϥϯ-ⲥⲃⲱ ⲧⲁⲓ ⲥϩⲓⲙⲓ ⲑⲁⲓ
ⲁⲛϫⲉⲙⲥ ϧⲉⲛ ⲟⲩⲡⲟⲣⲛⲓⲁ.—
5.— ⲟⲩⲟϩ ⲫⲛⲟⲙⲟⲥ ⲙ̀ⲙⲱⲩⲥⲏⲥ ⲟⲩ-
ⲁϩ ⲥⲁϩⲛⲓ ⲉ̀ ϩⲓ ⲱ̀ⲛⲓ ⲉ̀ϫⲱⲥ ⲟⲩ
ⲡⲉⲧⲉⲕϫⲱ ⲙ̀ⲙⲟϥ ⲛ̀ⲑⲟⲕ.— 6.—
ⲫⲁⲓ ⲇⲉ ⲁⲩϫⲟϥ ⲉⲩⲉⲣ ⲡⲓⲣⲁⲍⲓⲛ
ⲙ̀ⲙⲟϥ ϩⲓⲛⲁ ⲛ̀ⲧⲟⲩϫⲉⲙ ⲗⲱⲓϫⲓ ϩⲓ
ϫⲱϥ. ⲓⲏ̅ⲥ̅ ⲇⲉ ⲁϥⲣⲓⲕⲓ ⲛ̀ⲛⲉϥⲃⲁⲗ
ⲁϥⲥϧⲁⲓ ⲙ̀ⲡⲉϥⲧⲏⲃ ϩⲓϫⲉⲛ ⲡⲓⲕⲁ-
ϩⲓ.— 7.— ⲉⲧ ⲁⲩⲱⲥⲕ ⲇⲉ ⲙ̀ⲡⲉϥ-
ⲉⲣ-ⲟⲩⲱ̀ ⲁϥϥⲁⲓ ⲛ̀ⲧⲉϥⲁ̀ⲫⲉ ⲡⲉ-
ϫⲁϥ ⲛⲱⲟⲩ ϫⲉ ⲛⲓⲙ ⲉⲧ ϧⲉⲛ ⲑⲏⲛⲟⲩ
ⲁⲧⲛⲉ ⲛⲟⲃⲓ ⲙⲁⲣⲉϥ ϩⲓ ⲱ̀ⲛⲓ ⲉ̀ϫⲱⲥ
ⲛ̀ϣⲟⲣⲡ ⲛ̀ⲟⲩⲱ̀ⲛⲓ.— 8.— ⲧⲟⲧⲉ
ⲁϥⲣⲉⲕ ϫⲱϥ ⲟⲩⲟϩ ⲁϥⲥϧⲁⲓ ϩⲓ-
ϫⲉⲛ ⲡⲓⲕⲁϩⲓ.— 9.— ⲉⲧ ⲁⲩⲥⲱ-
ⲧⲉⲙ ⲉ̀ⲫⲁⲓ ⲉ̀ⲃⲟⲗ ϩⲓⲧⲟⲧϥ ⲟⲩⲟϩ
ⲁⲩⲕⲁϯ ⲉ̀ⲡⲉϥⲥⲟϩⲓ ⲁⲩⲉⲣ ϩⲏⲧⲥ ⲛ̀-
ⲓ ⲉ̀ⲃⲟⲗ ⲫⲟⲩⲁⲓ ⲫⲟⲩⲁⲓ ϣⲁⲧⲟⲩ-
ϣⲉ ⲉ̀ⲃⲟⲗ ⲛ̀ϫⲉ ⲛⲓ ⲡⲣⲉⲥⲃⲩⲧⲉⲣⲟⲥ
ⲛⲉⲙ ⲡⲟⲩⲙⲏϣ ⲟⲩⲟϩ ⲁϥⲥⲱϫⲡ
ⲛ̀ϫⲉ ⲓⲏ̅ⲥ̅ ⲙ̀ⲙⲁⲩⲁⲧϥ ⲛⲉⲙ ϯ
ⲥϩⲓⲙⲓ ⲑⲏ ⲉ̀ⲛⲁⲥⲭⲏ ϧⲉⲛ ⲑⲙⲏϯ.
.— 10.— ⲁ̀ ⲓⲏ̅ⲥ̅ ϥⲁⲓ ⲛ̀ⲧⲉϥ

à chercher le verset Jean VIII, 7, et personne ne nous en fera certainement un crime.—

(1).— Le manuscrit 60 du fonds Copte omet : ἐπ' αὐτῇ πρῶτον τὸν λίθον.—

γυναικὶ ἐστώσῃ ἐν μέσῳ. — 10. — ἀνακύψας δὲ ὁ Ἰησοῦς τὴν κεφαλὴν εἶπεν αὐτῇ. γυναῖ, ποῦ εἰσὶν οἱ κατήγοροί σου; οὐδὲ εἷς κατέκρινέν σε; — 11. — εἶπεν αὐτῷ· οὐκ ὁρῶ ἑνά, κύριέ μου. εἶπεν ὁ Ἰησοῦς· οὐδὲ ἐγὼ κατακρίνω σε. Πορεύου, ἀπὸ τοῦ νῦν μηκέτι ἁμάρτανε. —

ⲁϥϣⲉ ⲡⲉϫⲁϥ ⲛⲁⲥ ϫⲉ ⲱ ϯ ⲥϩⲓⲙⲓ ⲁⲩ ⲑⲱⲛ ⲛⲏ ⲉⲧ ⲁⲩϯ ϩⲁⲡ ⲉ ⲣⲟ ⲙ̀ⲙⲟⲛ ⲟⲩⲁⲓ ⲁϥϯ ϩⲁⲡ ⲉ ⲣⲟ. — . — ⲡⲉϫⲁⲥ ⲛⲁϥ ϫⲉ ϯⲛⲁⲩ ⲁⲛ ⲉ ⲟⲩⲁⲓ ⲡⲁⲟ̅ⲥ̅ ⲡⲉ ϫⲉ ⲓ̅ⲏ̅ⲥ̅ ⲛⲁⲥ ϫⲉ ⲟⲩⲇⲉ ⲁ̀ⲛⲟⲕ ⲉⲓϯ ϩⲁⲡ ⲉ ⲣⲟ ⲙⲁϣⲉ ⲛⲉ ⲓⲥϫⲉⲛ ϯ ⲛⲟⲩ ⲙ̀ⲡⲉⲣ ⲧⲁⲓϭⲟ ⲉ ⲉⲣ ⲛⲟⲃⲓ ϫⲉ.

« Observations sur « le texte Memphitique. »

4°. — Si on fait abstraction des mots, on voit que le sens est le même que dans le Texte Reçu, et on ne trouve point, dans cette version Copte, les leçons singulières qu'on rencontre dans divers manuscrits. Mais il est facile de voir aussi combien il est difficile de se servir des Versions pour reconstituer un original, jusques dans les moindres détails; car le texte memphitique ajoute une multitude de mots qui ne sont pas dans l'original. On recourt à des périphrases pour exprimer des idées qui sont rendues en grec par un seul et même terme. C'est ainsi, par exemple, qu'au lieu de « Lapider (λιθοβολεῖσθαι ou λιθάζειν) nous avons « jeter des pierres », et même dans un cas, « jeter les pierres sur elle la première pierre (sic). Les mots « Jeter-les-pierres », dans ce dernier cas, forment une expression verbale, analogue au grec : λιθο-βολεῖσθαι. Ailleurs nous lisons « incliner la tête », « relever sa tête » pour dire s'abaisser ou se lever. De même encore lisons-nous : « comme ils attendaient sa réponse », au lieu de « comme ils » persistaient à l'interroger ». — Si on tient donc compte du génie du dialecte Memphitique, on verra que la Version Copte de l'Adultère ne s'écarte point beaucoup du Texte Reçu. —

D'où dérive directement la Version Memphitique? — Dérive-t-elle directement du grec, ou bien dérive-t-elle immédiatement d'une version, par exemple, des versions Arabes? — Rien ne s'oppose évidemment à ce qu'on la fasse venir d'un

texte grec, mais elle peut aussi venir de l'Arabe. La réponse à faire à cette question dépend beaucoup de l'antiquité de cette traduction, et, pour se prononcer là-dessus, il faudrait connaître plus à fond la littérature Copte. Il paraît bien difficile d'admettre que les Coptes n'aient eu de version de ce passage que vers la fin du Moyen-Age.—

Article cinquième.

Déposition des autres versions.—

Nous nous sommes rarement occupés jusqu'ici des autres versions du Nouveau Testament, tantôt parce qu'elles n'existaient pas dans les endroits que nous étudions, tantôt parce qu'étant relativement modernes, elles ne pouvaient nous fournir que des renseignements imparfaits et incomplets. Nous ferons une exception cette fois, à cause de la singularité et de l'importance de la question que nous examinons. Il est nécessaire, en effet, de faire appel à tous les documents, qui peuvent jeter quelque jour sur la matière. Nous dirons donc quelques mots des autres versions.—

> « Pourquoi a-t-on laissé jusqu'ici les autres versions de côté!? »

2°.— La plus ancienne de ces versions est la version Gothique, qu'on attribue, généralement à Ulphilas et qui a été faite vers l'an 350-360. Elle ne contient pas les douze versets de saint Jean; mais il faut observer qu'on ne possède qu'un seul manuscrit de l'Evangile de saint Jean, et ajouter encore qu'un des éditeurs de ce manuscrit laisserait supposer qu'à tout le moins l'original renfermait le passage controversé. En effet, après le mot « Galilée », par lequel se termine le verset VII, 52, on lit, d'après Massmann, le mot « Et », par lequel débute le verset VII, 53.—

> « Le manuscrit de la Version Gothique ne contient pas St Jean VII, 53 - VIII, 11.— »

3°.— On trouve des versions de Jean VII, 53 - VIII, 11, dans les Bibles Ethiopiennes, Géorgiennes, Slavones, Arabes et Persanes. Il est vrai que tous les manuscrits Ethiopiens ne

> « Versions qui contiennent Jean VII, 53 - VIII, 11. »

renferment pas le passage, mais M. d'Abbadie le découvre dans ses plus anciens manuscrits. F. Ch. Adler affirme qu'il figure dans tous les exemplaires de la Bible Géorgienne, et cette version secondaire a de l'importance, parce qu'elle remonte au cinquième ou au sixième siècle. De plus, comme la Géorgie est voisine de l'Arménie, la Bible Géorgienne peut jeter du jour sur la Bible Arménienne.

Versions Arabes de Jean VII, 53 — VIII, 11.

4o. — En Arabe, nous avons, d'abord, une version que les Polyglottes ont vulgarisée. Nous la donnons ci-dessous, en l'accompagnant d'une version grecque. —

Jean VII, 53 — VIII, 11. —

VII, 53. — καὶ ἐπορεύθη ἕκαστος αὐτῶν εἰς τὸν οἶκον αὐτοῦ. — VIII, 1. Καὶ ἐπορεύθη ὁ Ἰησοῦς εἰς τὸ ὄρος τῶν ἐλαιῶν. — 2. — καὶ ὄρθρου ἦλθεν εἰς τὸ ἱερὸν πάλιν, καὶ ἦλθεν πρὸς αὐτὸν πᾶς ὁ λαός, καὶ καθίσας ἐδίδασκεν αὐτούς. — 3. — καὶ προσήνεγκαν (ou ἤγαγον) πρὸς αὐτὸν οἱ ἱερεῖς καὶ οἱ φαρισαῖοι γυναῖκα μίαν ἥτις εὑρέθη ἐν πορνείᾳ (ou μοιχείᾳ), καὶ ἔστησαν αὐτὴν ἐν μέσῳ. — 4. — καὶ εἶπαν αὐτῷ. Διδάσκαλε, αὕτη ἡ γυνὴ νῦν κατειλήφθη ἐν πορνείᾳ (ou μοιχείᾳ). — 5. — Καὶ ἐν τῷ νόμῳ Μωσῆς ἐνετείλατο ἵνα λιθάζωμεν τὰς τοιαύτας. καὶ τί λέγεις σύ; — 6. — Καὶ εἶπαν (ou ἔλεγον) τοῦτο ἵνα πειράζωσιν αὐτὸν, ἵνα δύνωνται κατηγορήσωσιν αὐτοῦ. ὁ οὖν Ἰησοῦς κατέκυ-

Jean VII, 53 — VIII, 11.

ومضى كل واحد منهم -.VII,53.-
الى بيته -. 1 .VIII- ومضى يسوع
الى جبل الزيتون -.2.- وادلج باكرًا
الى الهيكل ايضًا وجاء اليه جميع
الشعب وجلس يعلمهم. 3 .-
فقدّم اليه الكتبة والفار
والفاريسيون امراة وجدت في
زناء واوقفوها في الوسط.
4 -. وقالوا له يا معلّم هذه
المراة الان اوخذت في زناء
.. 5 .- وفى الناموس موسى اوصانا ان
نرجم مثل هولاى فماذا تقول
انت -. 6 .- فقالوا هذا ليجربوه
ليقدروا يقرفوه فاما يسوع فاطرق
وكتب باصبعه على الارض -.7.-
فلما استبطوا سوالة اياه فرفع
راسه وقال لهم من منكم
بغير خطية فليرجمها اولا
بحجر -. 8 .- ثم اطرق ايضًا و
وكتب على الارض -.9.- فلما
سمعوا فكانوا يخرجون وا
واحدا والشيوخ هم بدوا وبقي
يسوع وحده والمراة واقفة في

ψε καὶ ἔγραφεν τῷ δακτύλῳ εἰς τὴν γῆν.— 7.— Καὶ ὡς ἐπέμενον ἐρωτῶντες αὐτὸν, καὶ ὕψωσεν τὴν κεφαλὴν ἑαυτοῦ καὶ εἶπεν αὐτοῖς ὁ ἐξ ὑμῶν ἀναμάρτητος καὶ λιθάζῃ αὐτὴν πρῶτος σὺν λίθῳ.— 8.— εἶτα κατέκυψε πάλιν καὶ ἔγραφεν εἰς τὴν γῆν.— 9.— Καὶ, ὡς ἤκουσαν οὖν ἐξῆλθον εἷς εἷς, καὶ οἱ πρεσβύτεροι αὐτοὶ ἤρξαντο, καὶ ἔμεινε ὁ Ἰησοῦς μόνος, καὶ ἡ γυνὴ ἑστῶσα ἐν μέσῳ.— 10.— Καὶ ὕψωσεν ὁ Ἰησοῦς τὴν κεφαλὴν ἑαυτοῦ καὶ εἶπεν αὐτῇ. γυναὶ· ποῦ οὗτοι οἱ ἐκατηγόρουν σου; καὶ οὐδεὶς κατέκρινέν σε;— 11.— καὶ εἶπεν· καὶ οὐδεὶς, κύριε. Καὶ εἶπεν ὁ Ἰησοῦς· οὐδὲ ἐγὼ κατακρινῶ σε. πορεύου καὶ ἀπὸ τοῦ νῦν μὴ πάλιν ἁμάρτανε.

الوسط . ١٠ . — فرفع يسوع راسه
وقال لها يا امراة اين اولئك
الذين يقرفونك ولا واحد دانك
. ١١ . — فقالت ولا واحد
يا رب فقال يسوع ولا انا اد
دينك اذهبي ومن الان
لا تعودي الى الخطية .

Dans la planche ci-contre, on trouvera un fragment de la leçon de Ste Pélagie, prise dans l'Évangéliaire Arabe Melchite, dont nous avons parlé plusieurs fois, (voir p.72-75).— La leçon commence à la 13e lig. de la 1re colonne par ces mots: « Le huit (du mois d'Octobre) commémoraison de Ste Pélagie — Extrait de l'Évangile de Jean l'Évangéliste, le disciple pur. » — La leçon commence à Jean VIII, 1.— On n'omet pas le verset 2, comme cela a lieu dans l'Évangéliaire Hiérosolymitain. Nous n'avons pu reproduire que la moitié supérieure de la p. du ms.— Le texte reprend, au dernier mot du verset 8, γῆν — 2e col.—

5°.— Nous avons examiné les manuscrits arabes des « Observations sur Évangiles (1), que renferme notre Bibliothèque Nationale. « ces versions arabes. »

---

(1).— Voici la cote de ces manuscrits:

23 S. f. 126, b.—	26 S. f. 37, b.—
24. f. 22, b.—	*27 m. f. 195, b.—
*24 A. f. 216, b.—	*27 A. f. 69, b.—
24 B. f. 159, b.—	*27 S. m. f. 217, b.—
24 S. f. 185, b.—	*28 S. m. f. 231, a.—
25 S. f. 194, b.—	*74 m. f. 170, b.—

La version publiée par Erpénius se trouve dans les ma-

الثانى القديسين كبريانوس ويوستينا
اطلب يوم الاربعا من جمعه تاسعه من لوقا
الثالث ديونسيوس الاريوباجيتس
اطلب يوم الجمعه من جمعه سادسه من متى
الرابع تذكار القديس ابروثاوس
اطلب سبت عاشر من بشاره لوقا
الخامس القديسه خاريطينى
اطلب الاحد العاشر من بشاره لوقا
السادس تذكار القديس السليح توما الرسول
اطلب الاحد الجديد
السابع القديسين سرجيوس وبوخس
اطلب يوم الثلثا الجمعه الثانيه عشر من لوقا
الثامن تذكار القديسه بالاجيا
من بشارة يوحنا الانجيلى التلميذ الطاهر
في ذلك الزمان ذهب يسوع الى طور
زيتون ولما كان سحر ادلج الى الهيكل

Ms: arabe 23 du supplément, f° 126.b

الارض فلما سمعوا هذا جعل كل واحد
منهم يخرج بعد صاحبه من اولهم الى
اخرهم وبقى وحده هو والمراه واقفه
في الوسط فقام يسوع وقال لها
ايتها المراه ما دانك احد اجابت المراه
وقالت لا يا رب فقال لها يسوع ولا انا
ادينك انطلقى ومن الان فلا تخطى
التاسع تذكار السليح يعقوب بن حلفى
اطلب يوم الاثنين من جمعه ثالثه من متى
العاشر القديسين افلمبيوا وافلمبياس
اطلب يوم الاثنين من جمعه ثالثه عشر من لوقا
حادى عشر القديس نكطاريوس [illegible]
اطلب يوم الجمعه اول الصوم
الثانى عشر القديسه [illegible]
من بشارة مرقس الانجيلى التلميذ الطاهر
قال الرب اسهروا [illegible] فانكم ليس

Sur douze manuscrits, il y en a huit qui renferment la Section de la Femme Adultère, et quatre qui ne la contiennent pas. — Les huit manuscrits arabes, qui contiennent la section de l'Adultère, renferment trois traductions différentes du passage; mais on ne rencontre nulle part les leçons singulières que renferme le texte grec. Il est possible même que certaines variantes de l'Arabe soient le fait des traducteurs plutôt que de l'original. — La version d'Erpénius porte εἰς τὸν τόπον VII, 53; εὑρέθη et εὕρομεν, ἵνα εὕρωσιν κατηγορίαν κατ' αὐτοῦ. — Les particularités de l'Arabe, comme تطلّع رفع, peuvent parfaitement répondre au grec ἀνακύψας. — En somme, les textes arabes donnent une bonne idée du texte grec. —

Dans un de ces manuscrits, le 24 S., qui contient la Version d'Erpénius, la Section de l'Adultère fait partie d'une leçon qui commence à VII, 45, et finit à VIII, 11 et qui (يُقْرَأ فِي صَبَاحِ السَّبْتِ مِنْ جُمْعَةِ الْخَامِسَةِ مِنَ الصَّوْمِ) était lue à matines du samedi de la cinquième semaine du carême (f° 185, b). — Cette leçon porte le numéro 22. La notation de ces leçons et la numérotation des pages, la forme et la rédaction du Synaxaire placé au commencement étant en caractères et en langue Syriaque, ce manuscrit semblerait avoir servi à des Syriens. —

Des quatre manuscrits arabes où la section manque, il y en a un qui contient des commentaires à côté du texte, à savoir, ceux d'Aboul-faradj, Ben-Attaïb. Les Arabes ont donc, ce semble, imité les Grecs. —

Si nous récapitulons les renseignements que nous fournissent les manuscrits arabes, nous voyons qu'ils sont relativement favorables à Jean VII, 53 – VIII, 11. — 1°. – 8 manuscrits sur 12 con-

---

nuscrits 24, A; 24, S; 25, S; 26, S; 27, A; — Le manuscrit 24, B contient une version notablement différente. Enfin le ms 23, S, dont nous donnons un fac-simile ci-contre renferme une version nouvelle, qui a servi aux Melchites. —

tiennent le passage. 2°.– Ces 8 manuscrits renferment 3 versions différentes, ce qui, avec la Version des Polyglottes, porte le nombre des versions arabes à 4.– 3° Dans ces quatre versions, il n'y a aucune des additions qu'on rencontre dans plusieurs manuscrits grecs.

Chapitre troisième.

Tradition officielle des diverses églises.

« Importance et « gravité du té- « moignage litur- « gique. »

Ce témoignage est toujours le plus respectable et le plus digne de faire impression, car, ainsi que le dit fort bien le Père Vercellone, les docteurs particuliers peuvent se tromper, tandis que la société chrétienne prise dans son ensemble, ne se trompe jamais sur un point qui touche de près à la Foi et aux moeurs. Ce ne sont pas les modernes seuls qui font appel au témoignage liturgique dans des questions comme celle-ci: Il y a longtemps que les docteurs de l'Eglise s'en servent et le retournent contre ceux qui mutilent ou rejettent les Ecritures. Déjà, au cinquième siècle, Théodoret de Cyr alléguait la coutume ecclésiastique contre ceux qui ne voulaient pas admettre l'authenticité de l'Épître aux Hébreux: « Si vous ne » respectez pas autre chose, leur disait-il, vous devriez au moins » respecter la coutume qu'a l'Eglise, depuis les temps anciens, » de lire cette épître à ses enfants, et de la leur servir en guise » de nourriture(1). »

L'usage liturgique est donc toujours une autorité très res-

---

(1).– Patrol. Grecq. LXXXII, col. 673, C.– Préface à l'Épître aux Hébreux.– Ἔδει δὲ αὐτοὺς, εἰ καὶ μηδὲν ἕτερον, τοῦ Χρόνου γοῦν αἰδεσθῆναι τὸ μῆκος, ἐν ᾧ τήνδε τὴν Ἐπιστολὴν ἐν ταῖς ἐκκλησίαις ἀναγινώσκοντες διετέλεσαν τῆς ἐκκλησίας οἱ τρόφιμοι.–

pectable, surtout lorsqu'il ne s'agit pas de points, de virgules ou d'accents, etc.– Or, dans le cas actuel, il n'est pas question d'un mot ou d'une phrase, mais d'un passage qui a une certaine étendue et qui, en outre, a un certain relief, par la gravité des enseignements qu'il contient. Si on peut donc admettre que les individus ou des fractions de la société chrétienne se trompent dans des cas particuliers et dans des cas sans importance, il serait difficile d'admettre que toutes les Églises ont été dans l'erreur à propos d'une section comme celle de la Femme Adultère. Toute la question est de savoir si les diverses églises ont maintenant et ont eu, dans le passé, une manière de voir bien uniforme.—

Examinons la tradition de chacune d'elles, en particulier, en allant de l'Occident à l'Orient.—

Article premier.

Tradition officielle de l'Église Latine.

1°.– Par ce que nous avons déjà appris des Pères Latins du quatrième siècle, nous savons qu'on lisait, de leur temps, l'histoire de la Femme Adultère dans les Offices de l'Église. On peut le conclure de la manière dont saint Augustin s'exprime dans ses traités sur saint Jean; mais il parle plus clairement encore dans un de ses sermons: « Vous avez vu, dit » aux fidèles le saint docteur, de quelle manière les Juifs tentè- » rent le Sauveur, si vous avez prêté une attention sou- » tenue à la page de l'Évangile qu'on vient de lire. "Si » tamen Evangelium diligenter audistis (1)." Seulement St Augus-

« Les Pères Latins « du IVe siècle nous « apprennent qu'on « lisait la section de « l'Adultère de leur « temps. »

« St Augustin en « Afrique. »

(1).– Patrol. Lat. XXXV, col. 1647, C: Meminit Charitas vestra, sermone pristino ex occasione lectionis evangelicae locutos nos esse vobis de Spiritu Sancto ... Nunc jam attendite, ut ab inimicis tentata sit Domini mansuetudo, col. 1486, C.— Saint Augustin dit plus clairement encore dans le Sermon De

tin ne nous dit pas quel jour on lisait cet endroit du quatrième Evangile. C'est uniquement par conjecture que le docte éditeur a conclu que c'était vraisemblablement un jour de Dimanche. Quant aux traditions liturgiques de cette Eglise d'Afrique, qui fut autrefois si brillante, nous n'en connaissons presque rien, parce que aucun document ne nous en est parvenu.

b.– « L'auteur de l'A« pologia altera pro « David en Italie. »

2°.– A la même époque saint Ambroise, ou peu de temps après l'auteur de l'Apologia Altera pro David, atteste la même coutume pour quelques églises d'Italie, puisqu'il tire de là son exorde : « Il n'est pas impossible, disait-il, que les chrétiens peu » expérimentés n'aient été gravement scandalisés par la lecture » de l'Evangile qui vient d'avoir lieu. Non mediocrem scrupu- » lum movere potuit imperitis Lectio quae decursa est (Patrol. Lat. XIV, col. 887, A) ; mais nous ne savons pas davantage à quel jour et en quel lieu on lisait ce passage.

« Importance de « ces témoignages. »

3°.– Malgré cela, ces témoignages ont une grande importance, parce qu'ils montrent que cette section passait alors sous les yeux des prêtres et des fidèles et qu'elle n'était pas oubliée dans un coin ignoré de l'Evangile. On y faisait donc attention ; on savait qu'elle existait et on s'en servait.

« Liturgies Mozara« bique, Ambrosienne « et Romaine. »

4°.– A cette heure on retrouve la section de la Femme Adultère dans la liturgie Mozarabique, dans la liturgie Ambrosienne et dans la liturgie Romaine. On ne sait pas si elle a figuré dans la liturgie Gallicane, car les monuments, qui nous sont parvenus, sont tellement tronqués qu'on ne peut en tirer aucune conclusion.–

a.– « Liturgie Mo« zarabique : curieuse « disposition qu'elle « présente. »

a.– Dans la liturgie Mozarabique on lit saint Jean VIII, 2-11, le quatrième vendredi de Carême. Le texte est celui de la Vulgate Hiéronymienne. Ce qu'il y a de curieux à observer c'est que la messe toute entière semble donner un enseigne–

Muliere Adultera (Mai. Nov. Patrum Bib. I, 17) : « Agnovistis, fratres si tamen evangelium diligenter audistis, qualem Judaei tentationis laqueum Christo Domino posuerunt.–

même sur le sujet dont il est question dans le chapitre VIII de saint Jean. La première leçon est tirée de l'ecclésiastique, chapitre IX, 1-3, 8-14, auxquels on ajoute les versets VIII, 11, 12.— Or, dans tous ces passages, il n'est question que des dangers qu'il y a pour l'homme à s'abandonner aux femmes. Cet enseignement, qui est donné en termes formels dans la première leçon, est mis en relief, dans la seconde, par l'histoire de Samson et de Dalila (Juges XVI, 1-31). L'épître, choisie dans la pre-première de saint Pierre, V, 5-12, n'interrompt pas la suite de l'enseignement, que couronne le récit de l'Evangile. Ce choix de passages s'appliquant tous à un même sujet dénote, ce semble, une intention de la part de celui qui a organisé la liturgie Mozarabique (Patrol. Lat. LXXXV, col. 350-351).

b.– Dans la liturgie Ambrosienne ancienne et nouvelle, on lit la Section de la Femme Adultère, le second dimanche d'Octobre. Il est probable qu'il en était déjà ainsi du temps de saint Ambroise, et voilà pourquoi l'auteur de la seconde Apologie en faveur de David nous parle du scandale de ceux qui avaient entendu lire le récit de saint Jean (1). « b.– Liturgie Ambrosienne. »

c.– Dans la Liturgie Romaine, on lit l'histoire de la femme Adultère (Jean VIII, 1-11), à la messe du quatrième samedi de Carême, ou le samedi qui vient avant le quatrième dimanche de Carême. « c.– Liturgie Romaine. »

5°.– Lorsque les manuscrits latins sont pourvus d'une table des leçons, ce qui est presque toujours le cas pour les manuscrits anciens des quatre Evangiles, on y trouve presque toujours la note suivante : « Sabbato ad Scam Suzannam scd » Joh. K. LXXXVI, « Perrexit Ihs in montem oliveti » » (Jean VIII, 1) Usq. « Vade et amplius noli peccare » (Jean VIII, 11)(2) » On ne trouverait certainement pas une seule de « Témoignage des Capitulare qui accompagnent les ms des Evangiles. »

---

(1).– Voir le missel Ambrosien.

(2).– Voir, par exemple, le ms 599 de l'Arsenal, f-170, a, 1 qui est du VIIIe ou du IXe siècle.– Le manuscrit Hamilton 250 à Berlin.–

ces tables appelées par les Latins du nom de "Capitulare", qui ne renfermât l'indication rapportée ci-dessus. Seulement les éditions de ces "capitulare", à quelle époque remontent-elles ?—

On les a évidemment retouchées fréquemment, toutes les fois qu'on a ajouté une fête au calendrier, puisque ces capitulare ne sont, ni plus, ni moins qu'un calendrier enrichi de l'indication de la leçon, dans le but pratique d'aider les prêtres et les fidèles à retrouver l'Evangile du jour. On sait qu'il a existé de bonne heure des Capitulare. La tradition en attribue même un à saint Jérôme : on le rencontre dans ses Œuvres sous le nom de Liber Comitis (Patrol. Lat. XXX, col. 485-532), et il est certain qu'un livre de ce nom existait avant l'année 471, puisqu'il est mentionné dans une charte portant cette date. Malheureusement les manuscrits, qui nous sont parvenus, sont postérieurs de beaucoup à l'an 471, et c'est pourquoi on ne peut pas s'appuyer, sans quelque crainte, sur la note que contient ce livre au quatrième Samedi de Carême (Pat. Lat. XXX, col. 500-501). Elle est semblable à celle que nous avons rapportée plus haut, d'après les manuscrits.

Néanmoins, la présence de cette note dans tous les Capitulare et dans toutes les éditions du Liber Comitis, crée une présomption favorable en faveur de sa présence dans sa rédaction primitive. On peut, avec raison, regarder l'assignation de Jean VIII, 1-11 à la fête de Ste Suzanne, comme aussi ancienne que cette fête elle-même. Tous les liturgistes remarquent, en effet, que le nom de cette sainte a fait choisir pour épître l'histoire de Suzanne racontée par le prophète Daniel. Et cette épître a attiré vers elle, par une association d'idées très naturelle, l'Evangile de la Femme Adultère : « In „ Sabbato ante Lætare Jerusalem, dit Bélet dans son Ra- „ tionale Divinorum officiorum, recitatur Epistola Suzan- „ næ. Nam tum fit Statio Romæ in monasterio beatæ „ Suzannæ Virginis. Atque ita etiam ob similitudinem „ quamdam Evangelium est de muliere deprehensa in adulter-

„ rio, quam Dominus liberavit. (Patrol. Lat. CCII, col. 93, D).
– D'autres liturgistes antérieurs à Bélet (vers 1185), comme Honorius d'Autun (vers 1127. – Patrol. Lat. CLXXII, col. 693, D) et Rupert de Tuiz (+ 1135). – Patrol. Lat. CLXX, col. 110, D). font des observations semblables. On peut donc affirmer, sans crainte de se tromper, que la disposition de l'Office du quatrième samedi de Carême est aussi ancienne 1° que la Station de sainte Suzanne et même 2° que la fête de sainte Suzanne, si cette fête n'a pas été instituée en même temps que la station. –

6°. – Quant à la station « Ad Sanctam Suzannam », elle est au moins, aussi ancienne que le Pape saint Grégoire-le-Grand, puisqu'elle est mentionnée plusieurs fois dans ses écrits. « Origine de la Station de Ste Suzanne. »
Toute la question est de savoir si elle n'est pas plus ancienne; car on sait que le Pape saint Grégoire-le-Grand fut un des grands organisateurs de ces solennités chrétiennes. Jean le Diacre, dit, dans la vie de ce grand pape : « Stationes per Basilicas et Beatorum martyrum caemeteria, secundum quod hactenus plebs „ romana, quasi, eo vivente, certatim discurrit, sollicitus ordi- „ navit (Patrol. Lat. LXXV. col. 94, A-B). –

La station à sainte Suzanne est donc, au moins, aussi ancienne que le Pape saint Grégoire. Tous les monuments liturgiques, capitulare, missels, antiphonaires, etc., la mentionnent au jour où nous l'avons encore aujourd'hui; (1) mais n'est-elle pas plus ancienne? – Ce qui nous porte, à nous poser cette question, c'est que saint Grégoire-le-Grand ne fut pas l'instituteur mais l'organisateur des stations? – Les stations existaient avant lui, non pas peut-être, en aussi grand nombre, ni dans le même ordre qu'après lui, mais elles existaient déjà en partie; il ne fit que les compléter et les réduire à l'état de système. Primitivement tous les jours du carême n'étaient pas affectés à une station. Panvinio dit même que le quatrième

---

(1). – Nous n'avons pas trouvé encore un seul de ces livres, qui ne contînt la leçon au 4e samedi de carême, toutes les fois qu'il était complet. –

samedi de Carême fut d'abord laissé vacant, ce qui n'a rien d'étonnant, puisque, avant l'institution des Stations, tous les jours vaquaient; mais il ne dit pas à quelle époque la station à Ste Suzanne fut instituée.

Les anciens auteurs ecclésiastiques, saint Jérôme, Prudence, St Léon le Grand, etc., nous montrent qu'on honorait annuellement le souvenir des martyrs, et qu'on célébrait chaque année leur fête au jour anniversaire de leur mort, auprès de leurs tombeaux ou dans les temples qui leur étaient consacrés. Or, il est raconté, dans les Actes de Sainte Suzanne, que la maison où avait habité la martyre fut convertie en église après sa mort par le pape saint Caïus (+ 296) et qu'on commença, dès lors, à y célébrer la station. Il serait donc possible que la station de sainte Suzanne fut de beaucoup antérieure au sixième siècle. Et, en tout cas, il n'est guère douteux qu'à l'époque où on organise la station, on n'ait fait que prendre les leçons qui étaient déjà assignées à la fête de la Sainte. Ce n'était pas le nom de Suzanne seul qui suggérait la pensée de choisir pour épître l'histoire racontée par Daniel, c'était aussi l'histoire de la Martyre. Il est donc vraisemblable que la Station n'a fait que consacrer, d'une manière plus solennelle, un usage déjà existant, et c'est pourquoi, on peut raisonnablement penser que la lecture de Jean VIII, 1-11 remonte, dans l'Eglise Romaine, à la première moitié du quatrième siècle. —

Ce qui est, en effet, raconté du Pape Caïus (1), qu'il aurait

---

(1). - Patrol. Lat. CXXVII, col. 1465, A. — " Ab eodem die coepit " B. Caius episcopus in eadem domo introire, ubi gladio fuerat percussa et sacrificium domino deo suo offerre pro " commemoratione B. Susannae populo: quia domus B. Gabini presbyteri jungebatur domui B. Caii episcopi: Ab " eodem tempore (in tale erat signum christianis) statio " deputata est in duas domos, quod est usque in hodiernam " diem. Factum est hoc Romae in regione sexta, Juxta vi-

transformé en Église la maison natale de sainte Suzanne est assez confirmé par l'histoire. L'église de sainte Suzanne est un des anciens titres cardinalices. Au cinquième siècle, les prêtres qui la desservent figurent dans plusieurs Synodes, ainsi que l'attestent encore leurs souscriptions au bas des actes.[1] Sainte Suzanne eut donc sa fête de très bonne heure: Son illustre origine – elle était nièce du pape Caïus et parente de Dioclétien – la cause de son martyre – elle fut mise à mort pour avoir refusé d'épouser le César Galère Maxime que Dioclétien voulait lui donner pour mari – tout montre que les Actes de la sainte disent vrai. Or, en célébrant la fête de sainte Suzanne, il était naturel de choisir pour épître l'histoire même de Suzanne, et cette histoire appelait assez naturellement la section de l'Adultère. Il y a donc tout lieu de croire que les leçons du quatrième samedi de Carême remontent à la fin du troisième siècle, ou au commencement du quatrième. On ne peut pas cependant le prouver rigoureusement, et par des textes contemporains.–

7°.– Il est certain, en tout cas, que la plupart des Églises Latines lisent, dans leurs offices liturgiques, la section de l'Adultère, depuis le quatrième siècle, et que toutes la lisent depuis le sixième. On trouve cette section dans tous les monuments liturgiques, aussi haut qu'on peut remonter.–

« Conclusion pour « ce qui regarde l'Église Latine. »

Voyons, s'il en a été de même des autres fractions de la société chrétienne.

Article deuxième.

Tradition officielle de l'Église Grecque.

1°.– Si nous ouvrons l'Évangéliaire et si nous en

« A quelle époque

„ cum Mamurii ante forum Sallustii, regnante cum
„ Patre et Spiritu sancto Domino nostro Jesu Christo
„ in saecula saeculorum. Amen.

(1).– Philippe Labbe, Concilia V, 275, 397, 444.–

«Fait-on dû lire «Jean VII, 53-VIII, 11 «dans l'Eglise Grecque?»

parcourons la table, nous voyons au bout de peu d'instants que les Grecs devaient lire le passage où est contenu la section de la femme Adultère, précisément le jour de la Pentecôte. La leçon de ce jour, jour grand et solennel entre toutes les fêtes chrétiennes, comprend, en effet, les versets VII, 37-VIII, 12. On peut s'étonner de prime abord, que l'Eglise ait choisi une pareille leçon pour un jour de fête comme celui de la Pentecôte. Le commencement de la leçon va bien sans doute avec la solennité, car il y est question du saint Esprit, que Jésus devait donner à ses Apôtres; mais qu'est-ce-que la Section de l'Adultère peut avoir de commun avec cette fête ?– On ne le voit guère.

«Hyperbase pratiquée par l'Eglise «Grecque au Jour «de la Pentecôte.»

2°.– Du reste, si de la table de l'Evangéliaire nous nous transportons à l'endroit où se trouve tout au long la leçon de la Fête de la Pentecôte, nous voyons tout de suite, que l'Eglise Grecque a pensé là dessus comme tout le monde, car elle ne lit pas les versets qui ont rapport à la Femme Adultère. La leçon de la Pentecôte ne comprend que les versets VII, 37-52, auxquels on ajoute le verset 12 du chapitre VIII. On fait donc là ce que, dans le langage liturgique, on a appelé une hyperbase, du terme dont on se sert pour l'indiquer: ὑπέρβαινε, ὑπέρβηθι, ὑπέρβασις.– L'usage est si constant et si connu de tous les scribes que, sur plus de cent évangéliaires manuscrits examinés par nous, nous n'en avons trouvé qu'un seul qui contint dans

«Seul un évangéliaire sur plus de «cent ne la fait pas»

la leçon de la Pentecôte, outre les versets ordinaires, les versets VII, 53 et VIII, 1-11; savoir l'Evangéliaire 79. Ce manuscrit est écrit dans un caractère fort singulier et a beaucoup souffert dans un incendie, en particulier vers le haut. Malgré cela, on lit encore, au folio 27, a, 2 les vestiges de [γαλ.] λαία οὐκ ἐγήγερται καὶ ἐ... Avec la partie inférieure des lettres, on peut reconstituer la première ligne du texte, qui est, d'ailleurs conforme au Texte Reçu. Dans le verset 3 du chapitre VIII, on lit πρὸς αὐτόν. On n'a donc pas suppléé l'antécédent, (πρὸς Ἰησοῦν) comme cela a lieu, en général, lorsque les versets VIII, 3-11, constituent une leçon séparée.–

Mais c'est le seul évangéliaire que nous ayons rencontré contenant la Section de l'Adultère, dans la leçon du dimanche de la Pentecôte.- Ce manuscrit est mutilé au commencement et à la fin. Il débute au Jeudi de Pâques et s'arrête au lundi de la Semaine Sainte. Par suite, il n'est pas possible de fixer sa provenance, puisque les inscriptions initiales et finales, s'il en eut jamais, ont disparu. L'écriture a quelque ressemblance avec celle du Codex Leicestriensis (Cursif 69), autant que nous pouvons en juger, par les fac-simile. Il semble avoir été écrit avec un roseau plutôt qu'avec une plume (1).

Parmi les éditions imprimées de l'Evangéliaire nous n'en connaissons aucune qui renferme la Section de l'Adultère à cet endroit-là.

« Manuscrits des Evangiles adaptés à l'usage liturgique. »

3°. Si de l'Evangéliaire nous passons aux Evangiles ordinaires, aux Evangiles qui ont été rédigés en particulier dans un but liturgique, c'est-à-dire, à ces évangiles qui, tout en contenant le texte suivi, présentent cependant des notes indiquant le commencement et la fin des leçons, nous trouvons habituellement après Jean VII, 52, le sigle de l'Hyperbase ὑπ écrite à l'encre rouge, et ensuite, à la marge ou dans le texte, une note ressemblant plus ou moins à la suivante : ἕως ὧδε ἀνάγνωθι κατὰ τὴν ἡμέραν τῆς πεντηκοστῆς. Καὶ ὑπέρβηθι τὴν ὅλην ὑπόθεσιν τῆς μοιχαλίδος, καὶ πάλιν ἀνάγνωθι. « Lisez jusqu'en cet endroit, le jour de la Pentecôte. Passez ensuite la section toute entière de l'Adultère. Puis lisez de nouveau. » Il n'est pas besoin d'ajouter qu'après le verset VIII, 12, on trouve une note indiquant que la leçon de la Pentecôte s'arrête en cet endroit. La rubrique que nous venons de citer est extraite du cursif 7, f°. 163,a, dont nous avons donné un fac-simile dans la Partie Théorique, Planche VIII. — Ce cursif du dixième ou onzième siècle est un

(1).- Voir J. P. P. Martin, Description technique des mss grecs du Nouveau Testament de Paris, Maisonneuve, 1884, page 154.-

des plus soignés que nous ayons jamais rencontrés.

Les autres manuscrits, même ceux qui n'ont pas été destinés primitivement à servir dans les offices liturgiques, contiennent assez généralement quelques indications analogues à celle du cursif numéro 7. Elles sont seulement un peu moins développées, comme par exemple celle du cursif 35, f° 138, a : ὑπέρβαινε εἰς τὴν Ν̄.—

« Notes contenues « dans les Synaxaires. »

4°.— Si enfin les manuscrits des Évangiles ont un Synaxaire, comme c'est l'habitude, toutes les fois qu'ils sont adaptés à l'usage liturgique, on trouve dans ce Synaxaire sous une forme plus ou moins développée, la note suivante : Τῇ ἡμέρᾳ τῆς Ν̄ (πεντηκοστῆς) εἰς τὸν ὄρθρον Ιω κεφάλαιον σιγ οὔσης ὀψίας, τῇ ἡμέρᾳ ἐκείνῃ. Τέλος ἄν τινων κρατῆτε κεκράτηνται. Εἰς λειτουργίαν. Ιω μετὰ κεφάλαιον πα. Τῇ ἐσχάτῃ ἡμέρᾳ τῇ μεγάλῃ τῆς ἑορτῆς. ἕως ὅτι προφήτης ἐκ τῆς Γαλιλαίας οὐκ ἐγήγερται καὶ ὑπέρβαινε τὴν τῆς μοιχαλίδος ὑπόθεσιν. Ἀνάγνωθι Πάλιν οὖν αὐτοῖς ὁ Ἰησοῦς ἐλάλησεν λέγων. τέλος. Οὐ μὴ περιπατήσῃ ἐν τῇ σκοτίᾳ ἀλλ' ἕξει τὸ φῶς τῆς ζωῆς. Le jour de la Pentecôte, à Matines, Évangile suivant saint Jean, section (Eusébienne) 213, (c'est-à-dire chapitre XX, 19) οὔσης ὀψίας, τῇ ἡμέρᾳ ἐκείνῃ. Fin : ἄν τινων κρατῆτε κεκράτηνται (verset XX, 23).— A la liturgie (c'est-à-dire à la Messe) Évangile suivant saint Jean, après (1) la Section (Eusébienne) 81e : Τῇ ἐσχάτῃ ἡμέρᾳ, τῇ μεγάλῃ τῆς ἑορτῆς (Jean VII, 37) jusques à ὅτι προφήτης

---

(1).— La Section Eusébienne 81 débute à Jean VII, 34, tandis que la leçon de la Pentecôte débute à Jean VII, 37. C'est pourquoi l'auteur de la Rubrique dit très justement après la section 81e.— On ne pouvait guère s'exprimer plus exactement à une époque où on n'avait pas notre division en chapitres et en versets.—

13

Cursif des Evangiles, 7, (Reg 71, f° 13, a).

ἐκ τῆς Γαλιλαίας οὐκ ἐγήγερται (VII, 52). Passez alors toute la Section de l'Adultère (c'est-à-dire Jean VII, 53 — VIII, 1-11), et lisez : Πάλιν οὖν αὐτοῖς ὁ Ἰησοῦς ἐλάλησεν λέγων. Fin : Οὐ μὴ περιπατήσῃ ἐν τῇ σκοτίᾳ ἀλλ' ἕξει τὸ φῶς τῆς ζωῆς (VIII, 12).

Telle est la note du Synaxaire que renferme le cursif numéro 7, f° 13, a dont on peut voir le fac-simile sur la page ci-contre, dernières lignes du bas. Ce synaxaire peut servir de type. Il est extrêmement développé. Les moindres détails y sont relevés, signalés et décrits, avec une ampleur et une précision de détails qui ne laisse rien à désirer. Il est rare qu'on en trouve de semblables. Du moins, nous n'en avons pas rencontré jusqu'ici. Mais les synaxaires contiennent assez souvent quelque note du même genre. S'ils n'indiquent pas l'Hyperbase en termes exprès, ce n'est point qu'ils l'ignorent ou qu'ils n'admettent pas la section de l'Adultère ; puisqu'on peut très souvent s'assurer du contraire, en se transportant au texte même de l'Evangile. S'ils ne signalent pas l'Hyperbase dans le Synaxaire, c'est qu'ils n'y pensent pas ; c'est qu'ils veulent être aussi courts que possible et qu'ils se fient, pour suppléer à leur silence, à la connaissance que tous les fidèles ont de la liturgie.

On ne lit donc pas la section de l'Adultère le jour de la Pentecôte. Tout le monde comprend parfaitement que l'Eglise Grecque agisse de la sorte, et il n'est pas difficile, non plus, de comprendre qu'on ait placé, en regard ou à la marge de ces versets, quelques signes, pour indiquer qu'il fallait les passer, astérisques (※, X), obèles (÷, ⸓) ou tout autre signe (>, —, ꞇ), peu importe. Mais, si on ne lit pas la Section de l'Adultère, on sait cependant qu'elle existe, puisqu'on ordonne de la passer.

Nous aurons plus tard à revenir sur ce fait. C'est pourquoi, nous le signalons dès maintenant à l'attention,

afin qu'on ne le perde pas de vue.

5°.– En étudiant les manuscrits des Evangiles adaptés à l'usage liturgique, par des notes placées dans le texte ou à la marge, écrites à l'encre rouge ou à l'encre bleue, nous aurons inévitablement rencontré, neuf fois sur dix, des notes du genre de celle-ci : Ϊ περὶ τῆς μοιχαλίδος. – εἰς ἐξομολογοῦντας: Τῷ καιρῷ ἐκείνῳ ἄγουσι. κ.τ.λ.

« Annotation que contiennent les manus-« crits des Evangiles « adaptés à l'usage « liturgique en cet « endroit. »

Nous ne dirons rien, pour le moment, des premiers mots Ϊ περὶ τῆς μοιχαλίδος, puisque nous en parlerons plus tard. Nous nous contenterons d'expliquer les autres mots, qu'il faut évidemment traduire ainsi : « Evangile pour les » personnes qui ont fait la confession de leurs péchés », ou mieux, si nous tenons tout de suite compte de ce que nous apprend l'histoire liturgique : « Evangile pour les saintes pécheresses ! » » En ce temps-là, on conduisit, etc..

C'est une note générique : que signifie-t-elle ?

Si on parcourt un Evangéliaire grec, on ne manque pas en arrivant vers la fin, de trouver une section intitulée : εἰς διαφόρους ἡμέρας, εἰς διαφόρους μνήμας, εἰς διαφόρους περιστάσεις, etc.. C'est une espèce de lieu commun, un chapitre où on a rangé tous les Evangiles qui se lisent dans des cérémonies d'occurrence plus ou moins fréquente. Cette partie de l'Evangéliaire grec répond au commun des saints du Missel Latin. Or, parmi ces évangiles assignés ainsi à des fêtes ou à des cérémonies qui reviennent de temps à autre, il y en a souvent, soit pour les hommes, soit pour les femmes qui ont confessé leurs péchés, c'est-à-dire, en termes plus clairs, pour les pécheurs et les pécheresses convertis et devenus des saints. C'est là qu'on rencontre, en général, saint Jean VIII, 3-11, εἰς ἐξομολογούμενας γυναῖκας (Voir Evangéliaire de Rome, in f°. 1880, page 216).–

Assez souvent les notes liturgiques qu'on lit en regard de Jean VIII, 1-11, dans les manuscrits adaptés à l'usage liturgique, sont un peu plus complètes. Elles n'indiquent

pas seulement qu'on lit ces versets, dans les fêtes des Pécheresses converties, mais elles désignent nommément ces saintes converties, à savoir :

Ste Theodora (11 septembre), Ste Euphémie (16 septembre), Ste Pélagie (8 octobre), Ste Barbara (4 décembre), Ste Marie Egyptienne (1er Avril). —

« Fêtes des Saintes Pécheresses Pélagie, Théodora, Euphémie. »

6°. — Nous plaçons ces saintes aux jours qu'elles occupent habituellement dans les calendriers ou synaxaires ; mais il arrive quelquefois que ces saintes sont déplacées et d'autres fois qu'elles sont complètement omises. Et on comprendra aisément qu'il en soit ainsi, si on fait attention que le calendrier est précisément la partie des livres liturgiques qui devait recevoir le plus de modifications, puisqu'il réglait les fêtes propres à chaque province, à chaque diocèse, à chaque ville, à chaque couvent, à chaque église. C'est là qu'apparaissent les singularités si précieuses, à l'aide desquelles la critique, secondée par l'histoire et par l'archéologie, peut arriver à déterminer l'âge et la provenance des manuscrits.

Il y a souvent plusieurs saintes qui ont porté le même nom, et les liturgistes les ont confondues. C'est le cas pour Ste Pélagie, surtout pour Ste Euphémie. Ainsi on trouve des saintes Pélagie au 4 mai, au 11 juin, au 31 août, au 8 octobre, même au 19 octobre. On trouve des saintes Euphémie aux 20 mars, 13 avril, 6, 11 et 16 mai, 6 juin, 3 et 11 juillet, 17 août, 3 et 16 septembre. Quelquefois on célèbre, en certains endroits, la fête des mêmes saintes, à des dates spéciales, par suite de translations ou pour d'autres causes particulières.

L'endroit où l'on trouve le plus communément la section de la Femme Adultère, comme leçon de la messe, est la fête de sainte Pélagie, au 8 octobre. Après sainte Pélagie viennent sainte Euphémie au 16 et sainte Theodora au 11 septembre. On la rencontre assez souvent au premier avril pour la fête de sainte Marie Egyptienne ; mais rarement à la fête de sainte Barbara, au quatre décembre. Ce n'est que par une exception extrêmement rare que la leçon com-

prend les versets VII, 53 – VIII, 11, ou même VIII, 1-11. Ordinairement elle ne se compose que des versets VIII, 3-11. Quand on a placé cette leçon en un endroit, on se contente d'y renvoyer pour les autres fêtes. Et, comme l'année des grecs débute au premier septembre, il arrive, en général, qu'on renvoie au 11 au 16 septembre, ou au 8 octobre. Sainte Pélagie (+ 457), qui fut, avant de se convertir, courtisane à Antioche, est la sainte à laquelle on assigne plus communément le passage de saint Jean que nous étudions.—

7°.— Dans quelles proportions les Ménologes et les Synaxaires contiennent-ils la section de l'Adultère ?— Il est difficile, très difficile de se prononcer exactement, parce qu'il faudrait tenir compte 1° des manuscrits de l'Evangéliaire, mutilés en tout ou en partie, c'est-à-dire, ne contenant pas ou ne contenant que des fragments du Ménologe.— 2° Contiendraient-ils même le Ménologe, on ne pourrait rien en conclure, si l'Ἀκολουθία εἰς διαφόρους μνήμας, ou ἡμέρας y manquait. Or, ces deux parties de l'Evangéliaire étant placées à la fin du volume, disparaissent très souvent, surtout l'Ἀκολουθία εἰς διαφόρους ἡμέρας, qui est généralement tout à fait à la fin.— Si nous pouvons émettre une affirmation, sans présenter des chiffres, nous ne croyons pas exagérer en disant que la moitié des Evangéliaires sont plus ou moins mutilés. Sur 95 Evangéliaires, que nous avons parcourus dans diverses bibliothèques d'Europe, nous trouvons, au moment où nous écrivons (5 décembre 1885), que Jean VIII, 3-11 existe dans 33, une ou plusieurs fois ; il manque dans 30 ; 17 évangéliaires sont mutilés. Pour le reste, c'est-à-dire, pour 15 nous n'osons rien dire, parce que nos notes prises à diverses époques, ne nous permettent de rien affirmer avec précision.

« On trouverait plus fréquemment Jean VII, 53-VIII, 11 dans les Évangéliaires, s'ils n'étaient pas mutilés, vers la fin. »

Si on tient compte de toutes les observations faites plus haut — et comment ne pas en tenir compte ?— la proportion des Evangéliaires qui renferment la section de l'Adultère est certainement considérable.—

8°.– Les plus anciens Synaxaires, ceux du Cyprius (K) et du Campianus (M), assignent déjà Jean VIII, 3-11 à la fête de Ste Pélagie. On lit au 8 octobre : H!.– Τῆς ὁσίας Πελαγίας. Κατὰ Ἰωάννην κεφ. ΠΣ· τῷ καιρῷ ἄγουσι τῷ Ἰησοῦ οἱ γραμματεῖς καὶ οἱ φαρισαῖοι γυναῖκα ἐπὶ μοιχείᾳ· τέλος· Μηκέτι ἁμάρτανε (Aug. Scholz, Novum Testamentum Græcè, Tome I, page 476).– « Le 8, Fête de sainte Pélagie. Evan- » gile suivant saint Jean : « En ce temps-là les Scribes et » les Pharisiens conduisent à Jésus une femme surprise en » Adultère (VIII, 3).– Fin : « Ne péchez plus. » (VIII, 11) On assigne saint Luc VII, 36-50, aux fêtes de sainte Euphémie (16 septembre), de sainte Théodosie (18 septembre), de sainte Marie Egyptienne (1er avril).– Pour sainte Barbara, on prend la leçon dans saint Mathieu.–

« Conclusion pour « l'Eglise Grecque. »

9°.– Mais les synaxaires du Campianus (M) et du Cyprius (K) ne nous reportent qu'au IXe, tout au plus au VIIIe, siècle, puisque les critiques ne font pas ces manuscrits plus anciens. Il est vrai, que, par une induction très légitime, nous pouvons remonter plus haut et aller jusqu'à l'époque où sainte Pélagie fut honorée d'un culte public, c'est-à-dire, jusques à l'an 480 ou 500, mais nous ne pouvons guère aller plus loin ou plus haut ; car le culte des autres saintes, dans la leçon desquelles on lit saint Jean VIII, 3-11, ne nous reporte pas au-delà du quatrième siècle.– Ce n'est même là qu'une supposition, dont on ne peut pas fournir des preuves liturgiques. La présence habituelle de sainte Pélagie au 8 octobre, dans tous les calendriers, autorise à remonter jusques au commencement du VIe siècle, mais c'est tout ce qu'on peut faire en restant dans les limites de la vraisemblance historique. Le culte de sainte Pélagie dans l'Eglise Melchite appuie cette conclusion.–

Voilà pour ce qui regarde les Grecs ; passons aux Syriens.–

Article troisième.

Déposition officielle des Eglises Syriennes.

«Des Eglises Syriennes. Ce qu'elles ont pensé sur cette question de critique biblique.»

1°.- Les Eglises Melchites servent naturellement de trait d'union entre l'Eglise Grecque et les Eglises syriennes proprement dites, comme l'Eglise Monophysite et l'Eglise Nestorienne. C'est aussi par elles que nous commencerons.

Il va sans dire que les Melchites, qui font encore usage du grec dans leurs offices liturgiques, connaissent la Section de l'Adultère et la lisent aux fêtes des Saintes Pénitentes. Mais ce n'est pas tout: On trouve aussi la section de l'Adultère dans le célèbre évangéliaire dit Hiérosolymitain(1). Dans ce livre liturgique, on assigne à la fête de sainte Pélagie, saint Jean VIII, 1-11, et non pas seulement St Jean VIII, 3-11. Cette leçon figure encore dans l'Evangéliaire arabe, dont on peut voir ci-contre, un fac-simile reproduit par la Photolithographie. Il se compose des versets VIII, 1-11.

---

(1).- Nous profiterons de l'occasion qui nous est offerte pour communiquer aux amis de la science biblique, la lettre suivante, qui nous a été adressée par Mgr Joseph-David, archevêque Syrien de Damas: « Damas, 28 octobre 1885
..... Venons aux questions que vous m'avez posées: La
» Version dite Hiérosolymitaine porte ce titre très faussement,
» comme vous l'avez remarqué vous même. Elle est compo-
» sée dans le dialecte Araméen des parties occidentales de
» la Syrie, dont il reste jusqu'à aujourd'hui des vestiges très
» manifestes, dans le dialecte syriaque des environs de Da-
» mas. Ce dialecte est usité dans un groupe de villages dont
» le principal s'appelle Malûla. La ressemblance entre ce
» dialecte et la version dite Hiérosolymitaine est singulière-
» ment frappante. Voici les principaux points de ressemblance:

الثانى القديسين كبريانوس ويوسنينا
اطلب يوم الاربعا من جمعه تاسعه من لوقا
الثالث ديونسيوس الاراوباجيتس
اطلب يوم الجمعه من جمعه سادسه من متى
الرابع تذكار القديس ابروانا وس
اطلب سبت عاشر من بشاره لوقا
الخامس القديسه خاريستينس
اطلب الاحد العاشر من بشاره لوقا
السادس تذكار القديس السليح توما الرسول
اطلب الاحد الجديد
السابع القديسين سرجيوس وبوخس
اطلب يوم الثلثا الجمعه الثانيه عشر من لوقا
الثامن تذكار القديسه بالاجيا
من بشارة يوحنا الانجيلى التلميذ الطاهر
في ذلك الزمان ذهب يسوع الى طور
زيتون ولما كان سحر ادخل الى الهيكل

Ms: arabe 23 du supplément, f° 126. b

الارض فلما سمعوا هذا جعل كل واحد
منهم يخرج بعد صاحبه من اولهم الى
اخرهم وبقى وحده هو والمراه واقفه
في الوسط فقام يسوع وقال لها
ايتها المراه ما دانك احد اجابت المراه
وقالت لا يا رب فقال لها يسوع ولا انا
ادينك انطلقى ومن الان فلا تخطى
التاسع تذكار السليح يعقوب بن حلفى
اطلب يوم الاثنين من جمعه ثالثه من متى
العاشر القديسين افلنبيوا وافلنباس
اطلب يوم الاثنين من جمعه ثالثه عشر من لوقا 13
حادى عشر القديس نكطاريوس ومرمعه
اطلب يوم الجمعه اول الصوم
الثانى عشر القديسه ذنبا مسس
من بشارة مرقس الانجيلى التلميذ الطاهر
قال الرب اسهروا وصلوا فانكم ليس

On voit donc qu'il y a une légère différence entre l'étendue de la leçon chez les Melchites et chez les Grecs. Chez ceux-ci elle comprend deux versets de moins, à savoir les versets de Jean VIII, 1–2. – Nous n'avons pas souvenir d'avoir rencontré de variante sous ce rapport, dans l'Evangéliaire grec. La leçon de Sainte Pélagie et des autres Saintes Pénitentes est unifor-

---

„ 1° La troisième personne de l'Aoriste a, dans le dialecte „ de Malûla, le iod et non le noun pour caractéristique „ ([illegible] non [illegible]). Or, cette particularité n'existe dans aucun „ des dialectes syriens qu'on parle aujourd'hui, bien qu'il y ait en- „ tre eux de nombreuses différences. Seul le dialecte de Ma- „ lûla a conservé cette particularité, même pour la troisième „ personne du féminin. – 2° Le suffixe pronominal de la pre- „ mière personne commune du singulier est rendu par [illegible] „ dans ce dialecte. – 3° Le verbe substantif ܗܘܐ, qu'on emploie „ pour rendre l'imparfait (avec le participe présent), pré- „ cède toujours le participe au lieu de le suivre. On dit, par „ exemple, dans ce dialecte : [illegible], au lieu de [illegible]. „ 4° Le pluriel des noms masculins se fait en [illegible], ou par „ un iod précédé de z'quofa. – 5° Dans ce dialecte, on dit „ [illegible], vidit, et non par [illegible]. Or, tout cela se trouve dans le „ dialecte de la version dite de Jérusalem. „

Nous ne pouvions pas désirer une confirmation plus nette, plus claire, plus complète et plus autorisée de tout ce que nous avons dit si souvent, à propos de la prétendue version Hiérosolymitaine ; notamment dans la Partie Théorique, pages 237–276. – Mgr Joseph-David, archevêque Syrien de Damas, est un des hommes les plus compétents dans tout ce qui touche à la linguistique syriaque. – Il serait grand temps qu'on en finit avec la Version Hiérosolymitaine, et qu'on restituât à ce document son vrai nom de patois damascénien.

mément composée des versets VIII, 3-11.—

Les différences, que présentent les Evangéliaires Melchites, n'indiqueraient-elles pas que la leçon n'a pas été empruntée par eux aux Grecs, mais qu'elle a été d'abord déterminée par leurs ancêtres? Il ne faut pas oublier, en effet, que sainte Pélagie est morte à Jérusalem, vers l'an 457, et qu'elle a, par suite, dû être honorée, d'abord, chez les Orientaux, chez les chrétiens de la Palestine et de la Damascène. On doit également ne pas oublier que l'office grec a été organisé, en grande partie, par les Sabaïtes et enrichi par des écrivains de la Damascène et de la Palestine. Les Sabaïtes et saint Jean Damascène ont joué un grand rôle dans le développement de la liturgie grecque.—

« Les Evangéliaires rédigés en Syriaque « ne contiennent pas « Jean VII, 53-VIII, 11. »

2°.— Mais, si les Evangéliaires Hiérosolymitain et arabe contiennent la section de l'Adultère, il n'en est pas de même des Evangéliaires rédigés en Syriaque littéraire. Nous avons eu entre les mains cinq (1) exemplaires d'évangéliaires de ce genre, remontant presque tous à l'an mille ou peu s'en faut, contemporains par suite de l'Evangéliaire Hiérosolymitain. Aucun de ces Evangéliaires ne renferme Jean VII, 53-VIII, 11. Tous passent uniformément ces versets, au jour de la Pentecôte, et lisent généralement saint Luc VII, 36-50, aux fêtes des Saintes Pénitentes. Le fait ne prouve pas, sans doute, qu'à cette époque, vers l'an mille, la Section de l'Adultère n'é-

---

(1).— A savoir, les manuscrits 20, 279, 280 de la Bibliothèque Vaticane, les manuscrits 14488 et 14489 du Musée Britannique.— Dans ces manuscrits, il y a le ménologe et même les Evangiles εἰς διαφόρους ἡμέρας ou μνήμας— St Luc VII, 36-50 est toujours indiqué pour les Saintes Pénitentes; mais, chose curieuse! au 8 octobre, fête de Ste Pélagie, on lit partout: « St Luc, Xe dimanche, c'est-à-dire saint Luc XIII, 10 et suivants, si les Evangéliaires Melchites dont nous parlons contiennent les mêmes passages que l'Evangéliaire grec

tait pas connu en Syrie, mais cela prouve que la version Péchito, dont le texte figure dans ces Évangéliaires, ne contenait point de version de ce passage, de version connue et autorisée. Pour conserver, dans ces évangéliaires, la Section de l'Adultère, il aurait fallu faire une version de Jean VII, 53 – VIII, 11. On a probablement reculé et on s'est contenté de se servir de saint Luc VII, 36-50, qui est généralement assigné comme leçon aux Stes Pénitentes.

La déposition de ces évangéliaires Melchites rédigés en Syriaque littéraire est sans doute négative mais elle a bien quelque signification; car elle permet de conclure que la version du passage controversé de saint Jean n'était pas très répandue chez les Syriens.—

3°— Et, en effet, si nous passons des Melchites aux Jacobites, leurs plus proches voisins, nous nous apercevons, tout de suite, que la Section de la Femme Adultère n'existe que dans un très petit nombre de leurs évangéliaires, eu égard surtout au nombre de ceux qui nous sont parvenus. Nous ne connaissons, en Europe, que trois Évangéliaires Jacobites où figure l'Adultère. Dans le premier, celui de Paris, elle fait partie de la leçon qu'on lit au Baptistère, au Jeudi Saint, entre l'Office de Matines et l'Office du Lavement des pieds(1). Dans le second, celui de Londres, la Section de l'Adultère fait partie de la leçon du deuxième samedi après Pâques(2).

«Les Syriens Monophysites ont connu et employé la Section de la Femme Adultère, à partir du XIIe siècle.»

---

actuel. Dans l'Évangéliaire grec actuel saint Luc VII, 36-50 est placé au quatrième lundi de saint Luc.—

(1).— Ms Syriaque 59, f° 105, b.— [illegible]

(2).— Ms Additionnel 7170, f. 136, b de la nouvelle numérotation, — f° 126, b de l'ancienne.— Voir Rosen et Forshall, Catalogus Codicum manuscriptorum Orientalium pars prima, Codices Syriacos et Carshunicos amplectens, Londres, in f° 1838, page 40.— Voici le commencement de la description du manuscrit Additionnel 7170: Codex bombycinus, vastoe molis; con-

Dans ces deux évangéliaires, la leçon comprend les versets VII, 37 – VIII, 20. Le troisième manuscrit est à Oxford. La Section de l'Adultère fait partie de la leçon de Vêpres du Jeudi Saint, qui comprend les versets VII, 37 – VIII (1).

Aucun de ces évangéliaires n'est ancien : aucun ne remonte au-delà du douzième siècle. Le plus vieux est vraisemblablement le Manuscrit Additionnel 7170, qui est de l'an 1208 – 1220, environ. C'est également le plus curieux évangéliaire que nous connaissions, parmi ceux qui représentent la littérature et la liturgie Jacobite. On y trouve de nombreuses et même, relativement parlant, de belles miniatures.

Nous devons ajouter enfin que, d'après une note existant dans deux manuscrits, St Jean VII, 53 – VIII, 11 était lu encore, chez les Syriens Jacobites, à Matines du septième dimanche après la fête des Tabernacles : [illegible] (Voir Mss Additionnels Or. 2291, f. 137, b et 17124, f. 50, b, 2) La leçon de ce dimanche comprenait les versets VII, 47 – VIII, 28.

Il semble donc que l'introduction de la Section de l'Adultère dans la liturgie Jacobite soit assez récente et il paraît également que cette section, n'a jamais été très répandue. Du reste, le langage de Denys Bar-Salibi et de Bar-Hébréus nous faisait bien pressentir qu'il en était ainsi.

« Les Chrétiens Nestoriens ne lisent jamais cette section. »

4°.– Quant aux Chrétiens Nestoriens, ils ne lisent jamais la Section de l'Adultère. Elle devrait figurer dans la leçon du cinquième dimanche de Carême, puisque cette leçon comprend les versets VII, 52 – VIII, 20 ; mais on ne l'y rencontre jamais.– Voir, par exemple, manuscrit Egerton 681, f°

» tinens folia 265, paginis in binas columnas divisis, charactere
» Esthranghelo, litteris grandioribus et crassis, hic illic quondam
» auratis, pulcherrime scriptus, imaginibus manu haud im-
» perita pictis ornatus.– Ibid. page 37.–

(1).– Voir Payne Smith, Catalogus codicum Syriacorum, Oxford, in-4°, 1864, page 143.–

68, a et manuscrit Additionnel 17923, f°. 62, a.—

« Conclusion pour ce qui regarde les Eglises Syriennes.

5°.— Ce n'est évidemment qu'à une époque relativement moderne, vers le douzième ou le treizième siècle, que les Syriens Jacobites ont fait usage, dans leurs offices ecclésiastiques, de la Section de l'Adultère. Les versets de saint Jean ont envahi peu à peu les diverses églises Syriennes; le mouvement est parti d'Occident; des Grecs il est passé chez les Melchites, qui ne sont que d'anciens Grecs transformés par les révolutions politiques; et des Melchites, il a pénétré chez quelques Jacobites. Le flot a atteint la haute Mésopotamie, mais il n'a pas franchi le Tigre. L'Eglise Nestorienne ignore encore la section de la Femme Adultère.

Article quatrième.

Déposition officielle de l'Eglise Arménienne.

« L'Eglise Arménienne ne lit pas, dans ses offices, la section de la Femme Adultère. »

1°.— Il paraît que l'Eglise Arménienne n'a jamais lu le passage de saint Jean VII, 53 – VIII, 11, dans ses offices. Le fait nous est affirmé par un des pères les plus érudits de la célèbre société des Mechitaristes, le révérend Père Karékin. Et, en effet, nous n'avons trouvé la section dans aucun des Evangéliaires que nous avons consultés.

2°.— Dans le système Arménien, dont il a été parlé plus haut, pages 78 – 81, la Section de l'Adultère devrait être lue la férie troisième de la cinquième semaine après Pâques (Ե գ = V³), qui débute à Jean VII, 37; mais on ne trouve point la Section de l'Adultère, dans les Lectionnaires (voir, manuscrit 144 non paginé et 150, f°. 196, b, 1.— La leçon (Ե գ) V³ s'arrête à Jean VII, 53 et la leçon (Ե դ) V,⁴ débute à Jean VIII, 12. On omet donc exactement, dans ce système, les versets VII, 53 – VIII, 11.

3°.— On lit encore, au moins une autre fois, les mêmes passages de saint Jean, vers le commencement

de l'année liturgique Arménienne, puisque les leçons sont placées aux premiers feuillets du Lectionnaire. Le Dimanche du Աւագ on lit Jean VII, 37-52; le lundi, on lit les Béatitudes dans saint Luc et le mardi on reprend Jean VIII, 12-20.-

« Conclusion pour ce « qui regarde l'É- « glise Arménienne »

4°.- Malgré leurs relations fréquentes avec les Grecs, à l'époque des Croisades, les Arméniens n'ont jamais fait usage de la célèbre section et cependant ils l'ont dans un très grand nombre de manuscrits. Ce fait est assez curieux et mérite d'être bien pesé, car il peut jeter quelque jour sur la question que nous cherchons à éclaircir.

Article cinquième.

Déposition officielle de l'Église Copte.

« L'Église Copte ne « doit pas lire Jean « VII, 53-VIII, 11, dans « ses offices liturgi- « ques. »

1°.- Le lectionnaire de l'Église Copte nous est trop peu connu pour que nous puissions affirmer absolument que la Section de l'Adultère n'est pas lue dans ses offices liturgiques. Cependant un ensemble d'indices ne nous permet pas de douter qu'il en soit autrement. On ne trouve point Jean VII, 53-VIII, 11 dans les Lectionnaires et Ménées de Göttingue, dont Paul de Lagarde a publié les tables (1). Plusieurs leçons débutent à Jean VIII, 12, mais on n'en trouve aucune qui comprenne la fin du chapitre VII et tout ou partie du chapitre VIII. Il n'y en a même aucune qui aille jusqu'à la fin du chapitre VII. Par conséquent ce fait ne serait pas encore concluant; mais si nous faisons attention que Jean VII, 53-VIII, 11 manque assez souvent dans les manuscrits Coptes Memphitiques; si nous nous rappelons, en outre, que Raphael Tuki, au dernier siècle, compte le verset 12 du chapitre VIII, comme le premier, nous conser-

(1).- P. de Lagarde, Orientalia, Erstes heft - Göttingen, 1879, in 4°, page 56, colonne troisième.-

vrons peu d'espoir de retrouver jamais saint Jean VII, 53 – VIII, 11, dans l'Evangéliaire Copte

2°.– Nous ne voulons pas affirmer, nous le répétons, d'une manière absolue qu'il en soit ainsi, puisque nous n'avons pas de témoignage précis et formel, mais nous ne conservons pas l'ombre d'un doute.

Il semble donc que l'Eglise Copte, pas plus que l'Eglise Arménienne, n'a jamais lu les versets controversés de saint Jean dans ses offices. Elle a bien connu les versets, puisqu'ils existent dans plusieurs manuscrits Memphitiques et dans un certain nombre de manuscrits Arabes rédigés pour elle; mais elle ne leur a jamais accordé une place officielle dans sa liturgie.

« Coup-d'œil rétrospectif sur les sources de la tradition consultées jusqu'à ce moment. »

a.– « Latins. »

3°.– a.– Telle est donc la situation, en tant que les Pères, les Versions et les liturgies nous permettent de la constater. Dans l'Eglise Latine les trois sources d'information sont affirmatives, explicites, constantes dans leurs dires. Il n'y a ici, ni hésitation, ni incertitude; tout est clair, précis et formel. La section de la Femme Adultère est reçue depuis un temps immémorial: elle est lue dans les offices; elle est étudiée, commentée, expliquée; et cependant on n'ignore pas qu'elle est l'objet de quelque répulsion et qu'elle a provoqué de vives attaques.–

b.– « Grecs. »

b.– Chez les Grecs les affirmations ne sont plus, ni aussi claires, ni aussi formelles, ni surtout aussi nombreuses. Cependant, là encore, la tradition a des anneaux qui se renouent d'assez près aux origines du christianisme. L'usage liturgique nous ramène assez haut et certains témoignages nous reportent jusques aux premiers siècles.–

c.– « Syriens. »

c.– Chez les Syriens la tradition paraît se constituer à une époque tardive. Si les Syriens ont connu cette section, dès les premiers temps du Christianisme, ils l'ont oubliée de bonne heure, puisqu'ils ont l'air de la découvrir au sixième siècle et de ne pas soupçonner alors son existence. Elle pénètre lentement parmi eux, et n'entre dans quelques

unes de leurs liturgies qu'au onzième ou au douzième siècle. On la trouve alors dans quelques Evangéliaires Jacobites : Bar-Tsalibi et Bar-Hébreus en parlent. Seuls, les Syriens Melchites ont peut être connu le récit de l'Adultère beaucoup plus tôt vers le sixième ou vers le septième siècle.

d.« Coptes et Arméniens. »

d.– Quant aux Coptes et aux Arméniens il est plus difficile de constater s'ils ont connu anciennement les douze versets de saint Jean. On les trouve bien, dans leurs versions du Nouveau Testament, vers le onzième ou le douzième siècle, peut-être même plus tôt ; mais il est à peu près sûr que ces deux Églises ne se sont jamais servies de ce passage dans leurs offices liturgiques. Antérieurement à cette époque on a quelques indices, d'après lesquels on peut conclure que la Section n'a pas été complètement inconnue, soit en Egypte, soit en Arménie ; mais les témoignages sont rares et n'interrompent le silence que de loin en loin.

« Conclusion générale. »

4°.– Il est donc évident que le célèbre passage, étudié dans la tradition chrétienne, se présente à nous, environné de circonstances qui lui font une place à part et le distinguent de tout le reste de l'Evangile. Cette place demeure-t-elle la même dans les manuscrits, ou bien se modifie-t-elle, dans un sens ou dans un autre ? – Telle est la dernière question que nous avons à résoudre. –

Chapitre quatrième.

Tradition documentaire de la Société Chrétienne.

L'organe de la tradition, que nous voulons étudier en

ce moment, est contenu, tout entier, dans les manuscrits. Ce n'est pas le seul qui nous manifeste la pensée de la société chrétienne, mais c'est presque le seul dont la critique moderne tienne compte. Nous étudierons les manuscrits de chaque fraction de la société chrétienne, et nous verrons, en résumant les faits, ce qu'il faut définitivement penser des versets de saint Jean VII, 53 – VIII, 11. –

Article premier.

Déposition des manuscrits grecs.

Dans l'étude de ce passage, on peut distinguer cinq ou six catégories de manuscrits grecs. 1°. Les manuscrits qui ne contiennent pas la Section. – 2°. Les manuscrits qui accompagnent la section d'astérisques ou d'obèles. – 3° Les manuscrits qui expliquent la signification de ces astérisques et de ces obèles, à l'aide de scholies. – 4°. Les manuscrits qui contiennent la section, mais qui la placent à un endroit différent de celui où elle est habituellement. – 5°. Enfin les manuscrits qui renferment la section, sans astérisques, sans obèles et sans scholies.

« On distingue plusieurs catégories de manuscrits. »

Nous allons parcourir rapidement chacune de ces catégories de documents. –

Paragraphe premier.

Manuscrits qui ne contiennent pas la Section.

1°. – Cette fois, nous allons avoir une longue liste d'autorités à relever, et ce fait, serait-il unique, suffirait pour montrer tout ce qu'il y a de singulier dans les versets contro-

« Première chose qui frappe dans l'étude de cette question. »

versés. Evidemment nous n'avons pas à faire ici à un passage ordinaire de l'Evangile. C'est un texte d'un genre tout particulier.—

« Sous-division de « cette première catégorie. »

2°.— On peut diviser en cinq classes les manuscrits qui ne contiennent pas Jean VII, 53-VIII, 11; En premier lieu viennent ceux qui ne renferment pas le passage purement et simplement, bien qu'ils renferment le texte ordinaire et continu de l'Evangile.

1°. « Manuscrits ordinaires à texte « continu. »

Cette première liste comprend une quarantaine de manuscrits, à savoir ℵ B T, parmi les Onciaux, et parmi les cursifs, les manuscrits 3, 22, 32, 33, 49, 63. 72, 77, 87. 106, 123, 131, 134, 149, 157, 169, 181, 213, 228, 250, 261, 269, 284, 303, bis, 306, 324, 344, 388, 401, 416, 425, 428, 429, 445, 453, 473, 486, 510, 550, 559, 574, 582, 586 (1).

Pour le moment, nous nous bornons à constater le fait. On voit que la liste est longue, et elle comprend des manuscrits de toute famille.

2°. « Manuscrits présentant un espace « laissé en blanc. »

3°.— Une seconde classe est formée par les manuscrits qui ne contiennent pas la Section, mais qui laissent un vide à l'endroit où elle devrait se trouver. Deux onciaux appartiennent certainement à cette catégorie, à savoir, les manuscrits L Δ, le Regius et le Sangallensis. Dans le Regius, l'espace laissé vide est assez considérable pour qu'il eût pu contenir les douze versets. Dans le Sangallensis, l'espace est trop petit pour qu'il eut pu renfermer les versets controversés; mais le copiste connaissait leur existence et il a voulu indiquer qu'il y avait là une lacune; il ne s'est pas cependant réservé la faculté de la combler en cet endroit.

Entre cette catégorie et la précédente flottent les manus-

---

(1).— Le cursif 586 a dû contenir primitivement la Section de l'Adultère à la fin de l'Evangile de saint Jean, car au f° 181, a, on lit les restes d'une note qui commençait par ζήτει et devait contenir ceci : ζήτει τὴν περικοπὴν τῆς μοιχαλίδος εἰς τέλος τοῦ βιβλίου, ou quelque chose de semblable.—

crits A et C, l'Alexandrin et l'Ephrémétique. Ils sont mutilés, mais on a calculé que les feuillets manquants n'auraient pas pu contenir ces douze versets, avec le texte qui a disparu. Ce calcul est assez démonstratif, mais il n'exclut pas la possibilité d'un vide peu considérable, ayant, comme dans le Sangallensis (Δ)[1], pour but de rendre la lacune sensible. On ne peut donc rien affirmer de positif.

3°.- Manuscrits où « le texte de l'Evangile « est accompagné de « commentaires. »

3°.- La troisième classe comprend uniquement les manuscrits dont le texte est accompagné de commentaires, à savoir : l'oncial X et les Cursifs 12, 13, 34, 36, 39, 47, 95, 96, (97), 108, 139, 168, 186, 194, 195, 210, 240, 249, 253, 255, 314, 329, 392, 738, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 754, 759, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, c'est-à-dire de quarante à cinquante manuscrits. Le nombre, comme on le voit, va augmentant ; mais ici nous devons faire quelques observations.-

« La Section de la « Femme Adultère « manque presque « toujours dans ces « manuscrits, où elle « y est renvoyée à la fin. »

4°.- La première porte sur la forme même des manuscrits. On a remarqué, en effet, depuis longtemps que la Section de l'Adultère manquait habituellement dans les manuscrits où le texte est accompagné de scholies marginales. Cela est parfaitement vrai ; tellement vrai, que, sur trois manuscrits ayant des commentaires, il y en a au moins deux, où on ne trouve point le passage. La proportion est même plus forte. Mais ce fait montre, tout de suite, que, si on omet les versets dans ces manuscrits, ce n'est point parce qu'on ne les admet pas ou parce qu'on ne les connaît point, c'est parce qu'on ne les commente jamais et qu'étant lus rarement dans la liturgie, il est inutile de les écrire. On serait, en effet, obligé de laisser les marges en blanc, ainsi que cela a lieu, du reste, dans un petit nombre de manuscrits pourvus de commentaires marginaux.

---

(1).- Le manuscrit Δ contient un espace blanc trop restreint pour qu'on eût pu y copier tout le passage. Le copiste a commencé d'écrire VIII, 12, tout de suite après VII, 52 ; mais le blanc montre qu'il connaissait l'existence et la place de la Section.-

« Lorsque le texte « est mêlé aux Com- « mentaires, on n'en « cite généralement « que des lambeaux. »

5°. – L'omission s'explique encore plus naturellement là où le texte et les commentaires sont mêlés l'un à l'autre. Dans ce cas, on n'écrit que les parties du texte qu'on veut commenter ; on les écrit à l'encre rouge ou en onciale, puis on ajoute le commentaire. Il n'est même pas rare que ces manuscrits ne présentent que des lambeaux épars du κείμενον. Tel est, par exemple, le cas dans les manuscrits dont s'est servi Cramer, pour la publication de sa Catenae in Evangelia ; tel est, en particulier, le cas pour le cursif 314, dont nous avons parlé précédemment (Voir pages 98–101). Tel est le cas, pour beaucoup d'autres manuscrits que nous pourrions citer. Beaucoup de ces cursifs figurent à tort sur les listes, et on ferait bien de les faire disparaître. Un certain nombre de manuscrits de Vienne et la plupart des manuscrits de Munich, appartiennent à cette catégorie, et pourraient être supprimés sans grand inconvénient.

« Il est, d'ailleurs, cer- « tain très souvent « que les copistes de « ces manuscrits con- « naissent la Sec- « tion. »

6°. – De plus, il est manifeste, quelquefois que l'auteur ou le copiste de ces chaînes connaît l'existence de la Section, puisqu'il y fait indirectement allusion, dans les numéros des leçons ou des τίτλοι qui accompagnent ces commentaires. C'est ainsi, par exemple, que, dans le Cursif 738, contenant la chaîne de Nicétas sur saint Jean, on passe des τίτλος θ au τίτλος ια (f° 56, b). On sait donc bien qu'il y a un τίτλος ι. Mais c'est précisément ce τίτλος ι qui contient la Section de l'Adultère et qu'on rencontre souvent aux marges du haut ou du bas des Evangiles, aux environs de saint Jean VIII : ι περὶ τῆς μοιχαλίδος. Ainsi encore, dans le cursif 47 (f. 239, b) que nous avons ajouté à la liste ci-dessus, il est bien visible que l'omission de la Section n'a rien à faire avec la question d'authenticité et qu'elle est pratiquée pour d'autres motifs. Dans ce manuscrit, on n'omet pas Jean VII, 53–VIII, 11, mais seulement Jean VIII, 3–12^a. Il est bien évident qu'ici on ne vise que la Section de l'Adultère. De plus, on omet le verset 12, a, et on relie intimement le verset 12, b au verset, 2, en fai-

sant subir une petite modification à ce dernier verset, qui devient alors : καὶ καθίσας · ἐδίδασκεν αὐτούς λέγων. – L'observation que nous venons de faire pour le cursif 47 s'applique, point par point, au manuscrit 380 du Musée Public et Roumianzoff, (f°. 397. a) à Moscou. Ce manuscrit est du dixième siècle ; il a appartenu autrefois au Patriarche Jacques d'Alexandrie, qui le donna à M. Abraham de Noroff. – Ce manuscrit n'est pas encore classé parmi les cursifs. – Dans le cursif 449 f°. 116, b – 117, a, il s'est passé quelque chose de plus curieux. La sigle ᵛ̈ est placée après le verset VIII, 2, et ce verset est ainsi conçu : ἐδίδασκεν αὐτοὺς, λέγων· ἐγώ εἰμι (!) c'est-à-dire que le scribe a commencé d'écrire le verset 12, par lequel se termine la leçon de la Pentecôte avant le verset 3, par lequel débute la section de l'Adultère ! Enfin, dans un manuscrit, le verset VIII 12 est répété deux fois, une fois après VII, 52 ; l'autre fois à sa place habituelle (voir cursif 115, f°. 260, b – 261, a). – Une observation minutieuse des documents fournirait quantité de détails du même genre.

7°. – A ces catégories viennent s'en ajouter deux autres : 1° celle où les versets VIII, 3-11 sont seuls omis, comme dans les cursifs 47 (f. 239, b), 77 (f°. 249, b), 237 (f°. 226, a), 242 (f. 174, a) et 324 (f. 278, b), 344 (f°. 288, a) – et 2° celle où la section manquait primitivement et où elle a été ajoutée plus tard, comme, par exemple, dans les cursifs 9, 15, 31. 40, 105, 109(1)

« 4°. Manuscrits où « les versets VIII, 3 – « 11 sont seuls omis »

---

(1). – La Section de l'Adultère n'existait point primitivement dans le cursif 109, qui est de l'an 1326. – Le feuillet 198, recto se terminait par Jean VII, 52 et VIII, 12, qui suivait immédiatement. – On a gratté plus tard le recto du feuillet 198, mais non pas tellement qu'on ne puisse lire encore le texte primitif – Cela fait, on a inséré le feuillet 197, sur lequel on a écrit 1° le texte effacé au recto du feuillet 198, moins le verset VIII, 12, puis le commencement du récit de la Femme Adultère. Ce récit n'étant pas assez long pour couvrir le feuillet 197 et le feuillet

179, 232, 284, 353, 509, 588.—

« On peut constater quelquefois que l'omission est faite sciemment et volontairement, mais pour des motifs qui n'ont aucun rapport avec la question d'authenticité »

Il est évident que l'omission de VIII, 3-11 a été occasionnée par l'usage liturgique et il est même facile de le prouver. Ainsi les trois cursifs 77, 242, et 324 ont été, tous les trois, adaptés à l'usage liturgique. Le dernier contient même l'Epistolaire, et les leçons sont peut-être notées à la marge. Nos notes ne nous permettent pas de l'affirmer pour ce cursif, mais il est certain, en tout cas, que, dans le 77, les leçons sont notées à la marge. Or, de la leçon 27 on passe à la leçon 29. Par conséquent, il y en a une d'omise, la 28e, et cette 28e leçon comprend exactement, dans les manuscrits liturgiques, les versets de saint Jean VIII, 3-11, c'est-à-dire, la Section de l'Adultère.— Il est donc bien certain que, dans les cursifs 77, 242, 324, et les autres du même genre, l'omission tient à des causes qui n'ont rien de commun avec la question d'authenticité. L'omission est cependant intentionnelle, délibérée, voulue, On connaît ce passage; on l'admet; et néanmoins on le renvoie ailleurs, ou même on ne l'écrit pas du tout.—

Pourquoi a-t-on omis ces versets dans ces trois manuscrits? — Probablement, parce que Jean VIII, 3-11 étant assigné aux fêtes des Saintes Pénitentes, ne présentait aucun intérêt pour le copiste ou pour le possesseur des manuscrits. De plus, on trouvait quelque inconvénient à laisser cette page dans un livre qui pouvait tomber entre les mains de tout le monde.

« Expérience tentée sur quelques manuscrits »

8°.— On n'est donc pas autorisé à conclure toujours, de l'absence de la Section à son rejet par le copiste ou par le possesseur du manuscrit. Nous sommes persuadés, par exemple, que, si on examinait plus minutieusement les manuscrits cités précédemment, on en trouverait plus d'un qui ressemblerait au cursif 77, c'est-à-dire qui contiendrait

---

198. La moitié du Recto de ce dernier feuillet a été laissée en blanc.—

à la marge une allusion à la leçon 28e. — Enfin, du reste —, qu'on ne nous accuse pas d'affirmer un fait qui n'est pas prouvé, nous soumettrons à un examen minutieux les Cursifs 21 (Reg. 68), 32 (Reg. 116), 261 (Reg. 52), 269 (Reg. 74), qui sont à Paris et nous donnerons le résultat des observations que nous aurons recueillies. —

9 Décembre 1885. — Voici les observations que nous venons de faire dans l'après midi de ce jour, 9 décembre 1885.

En ce qui regarde le Cursif 21 (Reg. 68) il n'y a rien à observer. — La Section manque. — Les leçons liturgiques sont numérotées, mais elles vont se cumulant, c'est-à-dire, que celles de saint Jean reprennent au numéro qui donnent les trois autres évangiles réunis. — On ne saute pas de numéro. — Par conséquent, le cursif est plutôt hostile que favorable. —

Cursif 261 (Reg. 52, f° 298). — Les leçons sont numérotées, suivant la méthode ordinaire. Celle de la Pentecôte porte le numéro 27. — Une leçon notée à VIII, 20, b porte le numéro 30. — Dans l'intervalle, il n'y a pas de numéro, mais avant et après VIII, 12, il y a des notes liturgiques, qui ont rapport à la fin de la leçon de la Pentecôte et au commencement d'une autre leçon, celle du Jeudi de la quatrième semaine de Jean. Le verset VIII, 12 terminait la première et commençait la seconde de ces leçons. — Il est donc évident qu'on a omis les numéros 28 et 29. Or, dans les manuscrits liturgiques, Jean VIII, 12-20 forme la 29e leçon. Par conséquent Jean VIII, 3-11 forme la leçon 28, comme on le sait par ailleurs. Le scribe ayant trouvé le numéro 29 à VIII, 12 et n'ayant pas vu de numéro 28, puisque le texte de l'Adultère n'y était pas, a été embarrassé; et, dès lors, il a omis et le numéro 28 et le numéro 29. Nous avons donc ici la preuve que l'Adultère a été omise pour des motifs qui n'ont rien à voir avec la question d'authenticité

Cursif 32 (Reg. 116, f° 206, a). — Ce que nous venons

de dire du Cursif 261, s'applique presque, mot pour mot, au cursif 32. Il n'y a qu'une petite variante. — Le copiste de ce manuscrit a trouvé, lui aussi, dans son original les leçons 27, 29, 30; il a été embarrassé, en voyant qu'on passait le numéro 28; mais il n'a pas voulu l'omettre. Alors qu'a-t-il fait? — Il a placé le numéro 28 en tête de Jean VIII, 12, et a reculé le numéro 29 au commencement de Jean VIII, 13. La notation est erronée et de plus le seul verset VIII, 12, forme, dans ce cas, une leçon. Il est donc bien évident que le copiste de ce Cursif n'a pas omis Jean VII, 53 — VIII, 11, parce qu'il ne croyait pas à son authenticité. —

Cursif 269 (Reg. 74). — Ce Cursif contient plus de 300 petits tableaux, représentant les Scènes de l'Evangile, quelquefois jusqu'à trois ou quatre par page. Il est évident ou presque évident que l'impossibilité d'illustrer décemment la scène racontée par Jean VII, 53 — VIII, 12, a entraîné l'émission de la Section.

Segnius irritant animos demissa per aurem
quam, quae sunt oculis subjecta fidelibus!

Ce n'était pas le cas de mettre en pratique le conseil du poète: —

Si on examinait en détail tous les manuscrits qui ne contiennent pas l'Adultère, nous sommes persuadés qu'on trouverait le plus souvent des notes, qui serviraient de correctifs à son omission. Il est évident, par exemple, que les manuscrits où les versets VIII, 3-11 seuls sont omis, n'indiquent pas que l'Adultère soit douteuse, mais simplement qu'on croit devoir l'écrire ailleurs, pour des raisons de prudence. Ce n'est pas, en effet, une page à faire lire à tout le monde. —

« Conclusion relativement à cette première catégorie de manuscrits. »

9°. — Si nous récapitulons les faits que nous venons d'exposer, nous verrons que saint Jean VII, 53 — VIII, 11 manque 1° Dans trois Onciaux (ℵ B T), 2° que, dans deux, il est laissé en blanc (L Δ); 3° que dans deux encore il manque, avec ou sans blanc; on ne peut pas dire au juste ce qu'il en fut en réalité (A C). — 4° qu'il fait défaut dans 44 cursifs ordinaires 5° que 47

manuscrits accompagnés de chaînes ou de commentaires ne l'ont pas davantage. — 6°. — que 17 cursifs ont le texte à la marge. — 7° que 3 omettent seulement les versets VIII, 3-11. — En tout, 116 manuscrits cités dans cet article, comme ne contenant pas la Section de l'Adultère, en tout ou en partie! —

C'est certainement beaucoup en apparence, et ce fait seul montre que la Section de la Femme Adultère occupe une place à part dans le Nouveau Testament. Et cependant, c'est peu en réalité! Oui, c'est peu. 1° si on tient compte du caractère de cette section, 2° si on pèse les nombreux correctifs qu'une étude minutieuse des documents oblige d'ajouter à leur déposition.

Les neuf dixièmes, au moins, de ces manuscrits devraient être effacés si on voulait constituer une liste strictement et rigoureusement négative.

Il faudrait en effet, enlever 1° Les manuscrits contenant des commentaires, 2° les manuscrits contenant des notes liturgiques affirmatives. — Or, ces deux correctifs seuls, supprimeraient dans cette liste, près de neuf manuscrits sur dix.

Paragraphe deuxième.

Manuscrits portant des astérisques des obèles ou quelque autre signe.

1°. — La Section de la Femme Adultère est un des passages de l'Évangile, qui est le plus habituellement accompagné d'astérisques (※), d'obèles (÷), ou de quelque autre signe (s, > <) destiné à fixer sur elle l'attention du lecteur. On range, en général, dans cette catégorie, les manuscrits suivants : 1° Manuscrits présentant des astérisques (※, X) en face de Jean VII, 53 - VIII, 11: EM 24, 212, 274, 281, 348, 575, 632. — « Classification de cette catégorie de manuscrits. »

2° Manuscrits pourvus d'obèles (÷, —) 4, 18, 35, 201, 246,

262, 285, 408, 422, 593, 600, 635.–

3°.– Manuscrits pourvus d'un autre signe (ʊ, ꟍ, >, <), 8, 83, 202, 271, 277, 355, 407, 415, 591, 592, 603.–

4°.– Manuscrits pourvus de l'un ou de l'autre de ces signes (1) S Λ Π 128, 137, 141, 147, 148, 156, 161, 164, 166, 167, 178, 179, 189, 196, 198, 226, 230, 231, 338, 360, 361, 363, 376, 391, 394, 436, 518, 606 (2).

2°.– Voilà donc soixante-quatre cursifs ou onciaux qui contiennent un signe quelconque (※, X, ÷, –, ꟍ, ʊ, ꟍ, >, <), en regard de tout ou partie de Jean VII, 53 – VIII, 11. Nous avons retranché trois ou quatre manuscrits aux listes qui circulent dans les ouvrages des critiques, parce que l'examen personnel que nous en avons fait, nous a montré qu'on s'était trompé; mais nous pourrions grossir la liste ci-dessus de quelques chiffres, à l'aide des manuscrits qui ne sont pas encore catalogués ou sur lesquels on n'a que des notes incomplètes et insuffisantes.– Qu'importent quelques manuscrits de plus ou de moins ?– Allons droit au but.–

« Signification purement liturgique de ces signes dans beaucoup de cas. »

3°.– Il ne suffit pas de relever les faits paléographiques, astérisques, obèles ou autres signes ; l'important est de savoir ce que ces signes signifient. Or, il est certain, absolument certain, que dans la pensée de ceux qui les emploient, ils

---

(1).– Nous avons examiné les manuscrits des catégories précédentes, c'est pourquoi nous pouvons dire quelle est la nature du signe que l'on découvre en regard de Jean VII, 53 – VIII, 11.– Nous ne citons les cursifs du n° 4, que d'après les critiques contemporains.

(2).– Les évangéliaires et les épistolaires ne contiennent jamais d'astérisques (※) ou d'obèles (÷), parce que, dans ces manuscrits, les passages sont rangés tels qu'ils se présentent dans les offices. Seul un évangéliaire, celui qui porte le numéro 86, présente la Section de la Femme Adultère à une de ses places habituelles, dans la partie intitulée : Εἰς διαφόρους ἡμέρας (f° 382, a), mais chaque ligne est pourvue en marge du signe ∾.–

n'indiquent pas toujours, que la Section de l'Adultère leur paraisse douteuse. – Et qu'est-ce qui le prouve, nous dira-t-on ? – Ce qui le prouve, répondrons-nous, ce sont les notes liturgiques qui accompagnent ces obèles, ces astérisques, ces signes quels qu'ils soient et quelle que soit leur forme.

Par ce que nous avons dit plus haut à propos de l'usage liturgique de l'Eglise Grecque, on sait que la leçon de la Pentecôte comprenait Jean VII, 37-52 et le verset 12 du chapitre VIII. On passait donc les versets VII, 53 – VIII, 11, exactement ceux qui le plus habituellement sont marqués d'un astérisque ou d'un obèle. On comprend donc qu'il y eût utilité à indiquer cette Hyperbase, à l'aide de quelque signe, pour la rendre bien visible, afin que le lecteur ne se trompât point dans la lecture publique (1). Que telle soit, quelquefois au moins, la signification des obèles, des astérisques et des autres signes, qu'on rencontre en face de saint Jean VII, 53 – VIII, 11, c'est ce qu'on ne saurait nier ; car, le plus souvent, les copistes ajoutent aux marges des notes qui expliquent la signification des obèles et des astérisques, et dans lesquelles ils montrent qu'ils n'ont aucun doute sur l'authenticité du passage ainsi annoté. Souvent, en effet, ils disent, par la sigle $\overset{\pi}{\mathrm{V}}$, qu'il faut passer du verset 53 du chapitre VII, jusques au verset 12 du chapitre VIII ; et, devant ce dernier verset, ils ajoutent que la leçon de la Pentecôte reprend en cet endroit, à l'aide du signe $\overset{\chi\xi}{\alpha\rho}$. D'autres fois, les scribes développent, en termes exprès, ce que les signes $\overset{\pi}{\mathrm{V}}$, $\overset{\xi}{\alpha\rho}$ indiquent

---

(1). – En général, l'Hyperbase ou passage de Jean VII, 52 à Jean VIII, 12, est indiquée par un simple V. Quelquefois cependant on dit plus clairement : Ἀφ᾽ οὗ καὶ ὕπαγε ἔμπροσθεν εἰς αὐτὸ τὸ κεφάλαιον (cursif f° 228, a), ou bien $\overset{\pi}{\mathrm{V}}$ εἰς τὸ ἐγώ εἰμι τὸ φῶς (Cursif 411, les feuillets ne sont pas numérotés), ou encore $\overset{\pi}{\mathrm{V}}$ τοῦτο φύλλον εἰς τὸ πάλιν ἐλάλησεν ὁ Ἰησοῦς (Cursif 262, page 342).

sommairement. De temps en temps, on ajoute, dans les marges du bas ou du haut, que le passage ainsi marqué d'astérisques et d'obèles forme le dixième τίτλος, le τίτλος περὶ τῆς μοιχαλίδος. Il n'est pas rare enfin de voir qu'un fragment de ce passage, marqué d'obèles ou d'astérisques, se lit aux fêtes des saintes Pénitentes, en particulier, aux fêtes des saintes Pélagie, Théodora, Marie Egyptienne, etc.. C'est pour cela que, dans un assez grand nombre de manuscrits, les versets VIII, 3-11, sont seuls marqués d'astérisques ou d'obèles, parce que seuls, ils constituent la leçon qu'on lit à la fête de sainte Pélagie et autres saintes semblables. Il en est ainsi, par exemple, dans E Π, 128, 137, 147, 246, 355, 415, 422, 606.—

C'est encore à la même cause, nous voulons dire, à l'usage liturgique qu'il faut attribuer le déplacement de la sigle (ὑπ/V) de l'Hyperbase, qui a lieu dans certains manuscrits. Ordinairement cette sigle est placée après Jean VII, 52 et c'est là, en effet, qu'elle doit venir. Cependant, dans le Cursif 345, f. 310, b, elle ne vient qu'après VIII, 2. On lit en cet endroit: V τῃ N. ἀρξ εἰς μετανοοῦντας.— Il n'y a pas de doute à avoir, quand on connaît les habitudes de l'Eglise Grecque: La seconde note a attiré à elle la première. Un copiste ignorant a cru que toute leçon devait finir, là où une autre commençait.—

« On prouve cela, par « de nombreux exemples. »

4°.— Qu'on lise des notes comme celles dont nous venons de parler, c'est ce que nous avons constaté nous-mêmes, dans E (V à l'encre rouge, après VII, 52.— 40 astérisques rouges (※) et une grande ✠ rouge en face de ἄγουσι, f° 275, b); dans M (ι περὶ τῆς μοιχαλίδος à la marge; V après VII, 52; ἀρξ devant VIII, 12, f. 224, b, 1—225, a, 1); dans les cursifs 4 (f°, 177, a περὶ τῆς μοιχαλίδος et εἰς ὁσίαν Πελαγίαν.— ἀρξ devant ἄγουσι — après VIII, 11, τέλ. τῆς ὁσίας πελαγίας); 8 (V à l'encre rouge après VII, 52, devant καὶ ἐπορεύθη f. 176, a, 2; 18 (V εἰς τὸ τῆς N à la marge; εἰς μετανοοῦντας. τῷ καιρῷ ἐκεί-

νῷ ἄγουσι οἱ γραμματεῖς καὶ οἱ φαρισαῖοι πρὸς τὸν Ἰησοῦν. f° 182, b); 35 (ͮ après VII, 52, et ͮ εἰς τὴν N̄ à la marge — ἀρ̄ τῆς N̄ devant VIII, 12, f° 138, a); 83 (ͮ et note liturgique à la marge. f° 277-278); 201 (ὑπέρβαινε εἰς τὴν N f. 200, b); 202 (X en rouge dans le texte ὑπέρβ̄ à la marge et > à partir de VIII, 3). 212 (Τῆς ὁσίας Θεοδώρας à la marge f°. 236, b); 246 (ͮ et note liturgique εἰς ὁσίας γυναῖκας. — τῷ καιρῷ ἐκείνῳ ἄγουσιν οἱ γραμματεῖς καὶ οἱ φαρισαῖοι πρὸς τὸν Ἰησοῦν γυναῖκα. — f° 141, b); 262 (Le passage est accompagné des notes musicales comme le reste, f. 342, a); 274 (ͮ εἰς N̄ — Εἰς ἐξομολογούμενας, καὶ γυναῖκας; — τῷ καιρῷ ἐκείνῳ devant VIII, 3. — f°. 190, b); 277 (ͮ de seconde main dans le texte. — Περὶ τῆς μοιχαλίδος dans la marge du haut f° 199, b); 281 (avec ἰ à la marge); 348 (ͮ dans le texte; après VII, 52. — ※ dans le texte devant ἄγουσι. — ἀρ̄ devant VIII, 12. — f° 164, a, b); — 415 (avec Leçon 28e devant VIII, 3-11); 422 (note liturgique devant VIII, 3-11, f° 215, b); 591 (avec ὑπέρβαινε à la marge f° 241, b); 592 (avec ͮ dans la marge du milieu f° 194, a); 593 (ͮ et note liturgique — f° 262, a); 600 (ͮ en regard de Jean VII, 53 - VIII, 11 f° 297, b). Ms LXVII de Muralt à St Pétersbourg (avec ͮ en face de Jean VII, 53, f° 2 0, b), etc., etc. —

Sur 32 manuscrits examinés par nous, et portant des astérisques (※), des obèles (÷, —) ou quelque autre signe (α, s, <, >, etc), il y en a 21 qui, par des notes liturgiques, affirment l'authenticité du passage ou expliquent la signification des astérisques et des obèles. — Il n'y en a que 11 qui ne contiennent aucun signe. Encore même avons-nous des doutes sur plusieurs de ces derniers et croyons-nous avoir oublié de relever les notes, qu'ils contiennent à côté ou au milieu des versets controversés! On voit, par suite, ce qu'il faut penser de tout cet appareil de signes, à propos desquels les critiques contemporains font tant de bruit. —

5°. — Et maintenant nous poserons une simple question

« Observation importante. Négligence des critiques qui ne relèvent les faits qu'à moitié. »

aux hommes de science : Est-il honnête de relever la moitié des signes, sans relever les notes qui peuvent aider à en comprendre la portée ? — Est-ce faire oeuvre de science véritable que de traiter les choses aussi légèrement, aussi superficiellement ? — Nous ne croyons pas qu'un critique, auquel on poserait la question et qui voudrait bien réfléchir avant de répondre, osât dire oui : « Oui, nous avons eu raison jusqu'ici de relever » les astérisques et les obèles ! Oui nous avons eu raison de ne » rien dire de tous les autres signes ($\overset{\pi}{V}$, $\overset{\varkappa\xi}{\alpha\rho}$, $\overset{\lambda}{\tau\epsilon}$) ou de toutes » les notes qui expliquent la signification et la portée de cet » appareil ! » Non, personne n'oserait répondre oui, car ce serait renier la Science, et renier une des grandes gloires de la critique moderne, qui apprécie plus exactement les documents du passé, parce qu'elle les examine et les discute plus minutieusement. Il est évident, pour quiconque examine les faits dans leur ensemble et en tenant compte de tous les détails, il est évident, disons-nous, que les signes apposés devant tout ou partie de Jean VII, 53 – VIII, 11 (※, X, ÷, —, S̈, s, a, 7, <), ont des rapports étroits, soit avec l'hyperbase qu'on faisait en cet endroit au jour de la Pentecôte, soit avec la leçon qu'on lisait le jour de sainte Pélagie. Le plus souvent, pour ne pas dire toujours, ces signes sont expliqués par les notes plus ou moins détaillées qui les accompagnent. En tout cas, l'emploi général de ces notes ne permet point d'avoir des doutes pour les cas particuliers, à moins que ceux-ci ne soient formulés en termes exprès. —

« Un mot sur les manuscrits que nous n'avons pas examinés. »

6°. — Nous n'avons parlé jusqu'ici que des manuscrits examinés par nous personnellement et dans la plupart desquels nous avons relevé les annotations écrites dans le texte ou à la marge, à l'encre noire ou à l'encre rouge, annotations qui commentent les signes (※, X, ÷, —, ⁖, S, a, >, <) placés en regard de Jean VII, 53 – VIII, 11, et en donnent le sens. Restent de 35 à 40 manuscrits qui contiennent des signes en regard du même passage, et

dont nous avons recueilli la liste dans les éditions critiques de Tischendorf, de Trégelles, de Hort et Westcott ou dans les travaux de Scrivener. — Quel est le signe employé dans ces manuscrits ? — Nous l'ignorons complètement et nous savons trop bien, par expérience, combien les savants sont inexacts ou incorrects dans la notation de ces détails pour oser nous fier à eux. — Il y a donc des signes dans 35 ou 40 manuscrits en plus de ceux dont nous venons de parler; mais n'y a-t-il pas aussi des notes qui expliquent le sens et la valeur de ces signes ? — Pas un seul savant ne fournit le moindre détail là-dessus; mais nous avons assez d'expérience en ces matières, pour oser affirmer, sans crainte de nous tromper, que dans 25 manuscrits au moins sur 35, il y a des notes du genre de celles dont nous venons de parler à propos des 32 manuscrits que nous avons examinés personnellement. —

7°. — Il est inutile d'ajouter, pensons-nous, que les manuscrits renfermant Jean VII, 53 — VIII, 11, sans astérisques, obèles ou autre signe, contiennent, eux aussi, des notes plus ou moins détaillées, 1° sur l'Hyperbase qu'on fait, en cet endroit, le jour de la Pentecôte, 2° sur la leçon des saintes Pénitentes, Théodora, etc., 3° sur le dixième τίτλος περὶ τῆς μοιχαλίδος. — Nous avons relevé en assez grand nombre les détails de ce genre, pour être sûr de ce que nous affirmons en ce moment (1). —

Si nous examinions en détail les onze manuscrits qui présentent un signe quelconque en regard de Jean VII, 53 — VIII, 11, et qui ne donnent aucune explication de ce signe, nous découvririons peut-être la raison pour laquelle on a ajouté des astérisques et des obèles. La raison pourrait bien ne pas être la même pour tous; mais il est probable

(1). — J.P.P. Martin, Description technique des manuscrits grecs de Paris relatifs au Nouveau Testament. —

qu'on en trouverait une.

Pour ne parler ici que du cursif 24, il semble que Jean VII, 53 – VIII, 11 ait été marqué d'astérisques, parce que ce passage n'est pas accompagné de commentaire marginal. En règle générale, les manuscrits pourvus de commentaire ne contiennent pas le passage que nous étudions. Ce cursif 24 le renferme, mais il ne le commente pas. Et c'est peut-être pour cette raison qu'on le marque d'un astérisque, ainsi qu'on peut le voir dans la planche ci-dessous :

[illegible]

CURSIF 24 F° 207 R°

On trouve cependant des manuscrits pourvus de chaînes et de commentaires qui contiennent Jean VII, 53 – VIII, 11 sans astérisques ni obèles ; mais le nombre n'en est pas grand. Dans cette catégorie, il faut ranger les cursifs 25, 244, 299, 357, 526, 536 ; Ces cursifs renferment bien la section de la Femme Adultère, quoiqu'ils aient des chaînes, mais ce passage n'est éclairé par aucune note. —

Cette exception, minime comme elle est, confirme ce que nous avons dit précédemment des manuscrits pourvus de chaînes et justifie les conclusions que nous avons tirées en nous appuyant sur l'ensemble des faits. —

Pour quiconque veut réfléchir et peser tous les faits paléographiques, les astérisques (※, X), les obèles (—, ÷, ∾) et les autres signes (>, <, a) ne prouvent absolument rien contre l'authenticité de Jean VII, 53 — VIII, 11. —(1).

Paragraphe troisième.

Manuscrits qui contiennent des scholies.

Un certain nombre de manuscrits renferment des « Scholies des ma-
notes plus ou moins longues, en regard de Jean VII, 53 — » nuscrits invités
VIII, 11, il importe de les parcourir et d'entendre ce qu'elles » à comparaître »
nous disent, pour voir ce que nous devons penser des ver-
sets controversés (2). A voir le bruit qu'on fait autour de ces

---

(1). — « Quam infirmus deinde sit hic omnis obelorum » manipulus ad pericopam nostram ex Evangelico canone » rejiciendam, colligere licet ex summa, eaque libera nimis » licentia, quam sibi librarii in notis hisce pro lubitu ap- » pingendis usurparunt (Aug. Ant. Georgi, Fragmentum » Evang. S. Joannis, page 207). — Ecquid ergo contra hujus » Evangelicæ historiæ αυτενθειαν valere poterunt in mss » Codd. istiusmodi obelorum signa, quæ sine ulla certa, et » constanti lege, sed pro varia duntaxat Scribarum li- » centia, ac voluntate, modo omnibus, modo quibusdam tantum- » modo adjecta cernuntur — (Ibid.)

(2). — J. A. Cramer, dans ses Catenæ Græcorum Patrum in Novum Testamentum, tom. II page VI, s'exprime ainsi : « Cum autem omnes, ut mihi videtur, Catenæ, ad S. Chry- » sostomi interpretationem accommodatæ sunt ut earum basin,

scholies, on serait tenté de conclure deux choses : 1° qu'elles sont très nombreuses et 2° qu'elles sont extrêmement compromettantes. Pour qu'on ne nous accuse pas de cacher la lumière sous le boisseau et d'écarter des témoins importuns ou dangereux, nous allons les faire comparaître tous, sans exception. Peut-être même entendra-t-on quelques témoins pour la première fois. Voici donc les fameuses scholies.

1°. — « Les passages marqués d'obèles, dit la première, » n'existent pas dans quelques exemplaires. Apollinaire ne les a pas ... ? Mais tous ces passages existent dans les anciens manuscrits. Tous les Apôtres » font mention de cette section dans les constitutions qu'ils » ont établies pour l'édification de l'Eglise. » — On trouve la note qu'on vient de lire dans l'oncial Λ, dans les cursifs 20, f° 271, b, 2 ; 215 f° 282, a ; 262, page 342.(1)

« Texte de ces diverses scholies. »

Nous devons observer que, dans le cursif 20, manuscrit où le texte est accompagné de commentaires, la section est renvoyée à la fin et que la scholie τὰ ὠβελισμένα vient tout de suite après, comme une protestation contre la place qui est faite à ce passage. —

» id argumentum non ultra illius Patris silentium, licet » hoc grave sit, extendere, aequum esse videtur. — Magis » ex se foret, Scholiastarum anonymorum, qui notata exscripserunt in marginibus plurimorum exemplarium Ev. » S. Johannis, de hâc pericopâ sententias recensere. —

(1). — Τὰ ὀβελισμένα (ou τὰ ὠβελισμένα) ἔν τισιν ἀντιγράφοις οὐ κεῖται, οὐδὲ Ἀπολιναρίου (ou Ἀπολιναρίῳ). ἐν δὲ τοῖς ἀρχαίοις ὅλα κεῖται (ou κεῖνται). Μνημονεύουσιν τῆς περικοπῆς ταύτης καὶ οἱ Ἀπόστολοι (ou οἱ Ἀπόστολοι πάντες) ἐν αἷς ἐξέθεντο διατάξεσιν εἰς οἰκοδομὴν τῆς ἐκκλησίας (Oncial Λ. — Cursifs 20, f 271, b, 2 ; 215, f° 282, a ; 262, page 342). —

2°.- « La section de l'Adultère qui figure dans l'Évangile
» de saint Jean, dit la seconde scholie, n'existant pas dans la
» plupart des manuscrits et n'ayant pas été citée ou com-
» mentée par les divins Pères, par Jean Chrysostôme, Cyrille
» d'Alexandrie, Théodore de Mopsueste et les autres, je l'ai
» omise à la place où on la met ordinairement. Voici
» comment elle est couchée, peu après le commencement de
» la section 86, à la suite de ἐρεύνησον καὶ ἴδε ὅτι προ-
» φήτης ἐκ τῆς Γαλιλαίας οὐκ ἐγείρεται (VII, 52)(1).

On trouve cette scholie dans le cursif 1, f° 303, b.- Dans l'Évangile même de saint Jean, on aperçoit, devant VIII, 12, (f° 276, b), le signe D, sur la signification duquel on peut voir B. Montfaucon, Palaeographia graeca, pages 373-374. On n'a jamais cité d'autre manuscrit et nous n'en avons pas découvert un seul autre qui portât cette remarque.

3°.- « Le Chapitre de l'Adultère qui figure dans l'É-
» vangile de (saint) Jean, n'existant pas dans les manus-
» crits actuels (ἐν τοῖς νῦν), je l'ai omis. Voici de
» quelle manière il est couché, à sa place (κατὰ τὸν
» τόπον), à la suite de ἐγήγερται(2).- Viennent ensuite
» les versets VII, 53 - VIII, 11.-

4°.- « Fin de l'Évangile suivant (saint) Jean.- On trouve dans

---

(1).- Τὸ περὶ τῆς μοιχαλίδος κεφάλαιον ἐν τῷ κατὰ Ἰωάννην εὐαγγελίῳ (ms. ἐαγγελίῳ) ὡς ἐν τοῖς πλεῖοσιν ἀντιγράφοις μὴ κείμενον, μηδὲ παρὰ τῶν θείων πατέρων τῶν ἑρμηνευσάντων μνημονευθέν, φημι δὴ Ἰωάννου τοῦ Χρυσοστόμου καὶ Κυρίλλου ἀλεξανδρέως οὐδὲ μὴν ὑπὸ θεοδώρου μωψουεστίας καὶ τῶν λοιπῶν, παρέλειψα κατὰ τὸν τόπον. Κεῖται δὲ οὕτως μετ' ὀλίγα τῆς ἀρχῆς τοῦ πϛʹ κεφαλαίου. ἑξῆς τοῦ ἐρεύνησον καὶ ἴδε ὅτι προφήτης ἐκ τῆς Γαλιλαίας οὐκ ἐγείρεται (Cursif 1, f° 303, b).-

(2).- Τὸ περὶ τῆς μοιχαλίδος κεφάλαιον ἐν τῷ παρὰ Ἰωάννου εὐαγγελίῳ, ὡς ἐν τοῖς νῦν ἀντιγράφοις μὴ κεί-

» les anciens manuscrits, quelque autre chose que nous avons » coutume de transcrire à la fin de l'Evangile de Jean. Le voici[1] » — Viennent ensuite les versets VII, 53 – VIII, 11.

5°. — « On trouve dans quelques manuscrits le chapitre sui- » vant, dans l'Evangile de Jean[2] » Après quoi on rapporte la section de la Femme Adultère[3]. —

6°. — « Evangile pour les Pénitentes; extrait de l'Evangile suivant (saint) Jean ». — Après ce titre viennent les versets VII, 53 – VIII, 11, à la suite desquels on ajoute : « On ne trouve point cette section dans les manuscrits les plus exacts »[4]. —

μενον, παρέλειψα. Κατὰ τὸν τόπον δὲ κεῖται οὕτως ἑξῆς τοῦ οὐκ ἐγήγερται. — (Cursif 2, f° 258).

(1). — Τέλος τοῦ κατὰ Ἰωάννην εὐαγγελίου. — εὕρηται καὶ ἕτερα ἐν ἀρχαίοις ἀντιγράφοις, ἅπερ συνείδομεν γράφαι πρὸς τῷ τέλει τοῦ αὐτοῦ εὐαγγελιστοῦ, ἅ ἐστι τάδε. (Cursifs 135 ; 301, f° 221, a). —

(2). — Richard Simon (Histoire Critique du Nouveau Testament, Rotterdam, 1689, in-4° page 146) cite ce manuscrit sous le n° 1869, mais on ne trouve pas de numéro 1869 contenant les Evangiles. — Le même critique parle d'un manuscrit de l'Oratoire, comme contenant cette scholie, avec la variante εὗρον, au lieu de εὕρηται. — Peut-être s'agit-il là du cursif 43, aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Arsenal, mais qui vient de l'Oratoire. — A cette heure, on ne peut plus lire facilement les notes marginales, bien qu'il y en ait. —

(3). — εὕρηται ἔν τισιν ἀντιγράφοις καὶ τὸ τοιοῦτον κεφάλαιον προσκείμενον εἰς τὸ κατὰ Ἰωάννην εὐαγγέλιον (Cursif 237, f° 261, a ; 259).

(4). — Εὐαγγέλιον εἰς μετανοοῦντας ἐκ τοῦ κατὰ Ἰωάννην. Puis Jean VII, 53 – VIII, 11. — Ensuite : Τοῦτο τὸ εὐαγγέλιον ἐν τοῖς ἀκριβεστέροις τῶν ἀντιγράφων οὐχ εὕρηται. — (Cursif 237, f° 261, a). —

7°.— « Voici ce qui existe dans quelques manuscrits. (1)

8°.— « La section suivante manque dans de nombreux » manuscrits, à partir de Ἄγουσι (VIII, 3) jusques à μη- » κέτι ἁμάρτανε (2) (VIII, 11).— (Cursif 145, dans Schulz Nov. Test. Graec., Tome I, page 555, qui renvoie à J. M. Scholz Bibl. Krit. Reise, p. 104) Cfr.— Scrivener, Introduction, 3e édition, page 612.—

9°.— « Les Apôtres font mention de cette section (3) (Cur- » sif 164, dans J. M. Scholz, Nov. Test. I, page 382).—

10°.— « Nous avons écrit la Section de l'Adultère —, » comme (sic) ne se trouvant pas dans beaucoup de manus- » crits (Cursif 37, f° 305).— (4) Ne faudrait-il pas: « Nous » n'avons pas écrit .... parce que?

11°.— « Ce (chapitre) n'a pas été trouvé dans quelques manuscrits. C'est pourquoi on n'y a pas ajouté de scolies (Cursif 137).— (5)

12°.— « On ne doit point lire ce passage, car le Divin » Chrysostôme, quoiqu'il ait commenté le quatrième Evan- » gile tout entier, ne paraît pas avoir fait mention de » cette partie du texte. Il est par suite évident que ce passa- » ge n'appartient nullement à l'Evangile et n'est pas

---

(1).— ἐν τησιν ἀντιγράφης (sic) οὕτως (Cursif 222, f° 215, b, 1)

(2).— Τοῦτο τὸ κεφάλαιον ἐν πολλοῖς ἀντιγράφοις οὐ κεῖται ἀπὸ τοῦ « Ἄγουσι δὲ οἱ γραμματεῖς μέχρι τοῦ μηκέτι ἁμάρτανε » (Cursif 145 — Schulz I, p. 555 et J. M. Scholz Bibl. Krit. Reise, p. 104).—

(3).— Μνημονεύουσι ταύτην τὴν περικοπὴν καὶ οἱ ἀπόστολοι (Cursif 164).—

(4).— Τὸ περὶ τῆς μοιχαλίδος κεφάλαιον ὡς ἐν πολλοῖς ἀντιγράφοις μὴ κείμενον, γεγράφαμεν. (Cursif 37, f° 305).— D'après C. Vercellone le cursif 129 lit cette scolie sans la négation, ce qui est bien différent.— (5) Voir

» du Christ (1) » (Cursif 246, f. 141, b, en bas). — A cette heure cette scholie est presque illisible. —

13°. — Ce qui suit aussi bien que l'Histoire de la Femme Adultère est marqué d'obèles dans quelques exemplaires (Cursif 95) (2).

14°. — « Il faut savoir, ajoute une dernière scholie, qu'on » a marqué d'astérisques le passage relatif à l'Adultère, » parce qu'il n'existe pas dans la plupart des manuscrits. » Cependant on le trouve dans les plus anciens (2).

Voilà toutes les scholies que nous avons découvertes dans les auteurs ou relevées nous-mêmes dans les manuscrits. C'est tout et c'est même plus qu'on n'en a cité jusqu'à ce jour.

« Nombre des manuscrits qui renferment ces scholies. »

2°. — Et ces scholies doivent sans doute couvrir les marges de centaines de manuscrits. Il n'y a probablement pas un cursif des Evangiles qui ne contienne l'une ou l'autre de ces sentences « Jugulatrices »! Combien a-t-on trouvé de ma-

---

Cursif 137. — Τοῦτο ἔν τισιν τῶν ἀντιγράφων οὐκ εὑρίσκετο· Διὸ οὐδὲ σχόλια ἐδέξατο. —

(1). — Οὐ δεῖ τοῦτο ἀναγινώσκεσθαι. — Ὁ γὰρ θεῖος Χρυσόστομας τὸν εὐαγγελιστὴν τοῦτον ἐξηγούμενος ὅλον, οὐδαμῶς φαίνεται μνησθεὶς τούτου μέρους — ὡς ἐντεῦθεν εἶναι δῆλον, μὴ ὂν ὅλως τοῦτο τοῦ εὐαγγελίου καὶ τοῦ Χριστοῦ. — (Cursif 246, f° 141, b, dans la marge du bas). —

(2). — Ταῦτα μετὰ καὶ τοῦ κεφαλαίου τῆς μοιχαλίδος ἔν τισι τῶν ἀντιγράφων ὠβέλισται (Cursif 95).

(3). — 34., ad ipsum evglii locum (7, 53), hæc in margine habet : Ἰστέον ὅτι διὰ τοῦτο μετὰ ἀστερίσκων ἐτέθησαν τὰ περὶ τῆς μοιχαλίδος, ἐπειδὴ εἰς τὰ πλείω τῶν ἀντιγράφων οὐκ ἔγκειται· Πλὴν εἰς τὰ ἀρχαιότερα ηὕρηνται (Tischendorf, Nov. Testam. I, page 828). —

nuscrits contenant ces scholies ?—

On en a cité quinze et nous en avons ajouté trois, ce qui porte le chiffre à dix-huit ! Nous n'avons pas certes parcouru tous les manuscrits onciaux ou cursifs, mais nous en avons cependant examiné plus de la moitié, précisément dans le but de nous rendre un compte minutieux et exact des particularités paléographiques, liturgiques, historiques, etc, qu'ils présentent en cet endroit. Dix-huit cursifs ou onciaux, c'est tout ce que nous connaissons sur plus de douze cents manuscrits des Evangiles classés ou non classés ! Est-ce vraiment la peine de faire tant de bruit ? — Nous ne le croyons pas et nous acceptons très volontiers le verdict de tout critique qui voudra réfléchir un peu sur la situation des parties belligérantes. —

Dira-t-on que ces dix-huit manuscrits sont des meilleurs ? — Personne, parmi ceux qui les a examinés, n'osera le soutenir. — Quelques-uns sont bons, mais plusieurs sont médiocres, très médiocres. Le cursif 1, est plus moderne qu'on ne le fait généralement. Il n'est certainement pas du dixième siècle.

3°. — Et puis encore, que disent ces fameuses scholies ? — « Qu'affirment en général ces scholies ? » Si on les prend, dans leur ensemble, elles sont certainement beaucoup plus favorables qu'hostiles à Jean VII, 53–VIII, 11. — Elles affirment toujours que ce passage existe dans les plus anciens manuscrits ; et, si, une fois ou l'autre, elles prétendent que la section manque dans la plupart, elles affirment, à plusieurs reprises, qu'elle existe dans les plus anciens. — Ce qui ressort clairement de ces scholies, c'est qu'il y a eu des scribes qui ont supprimé les versets controversés, dans l'Evangile de saint Jean. Il y en a trois qui avouent les avoir omis, à leur place (κατὰ τὸν τόπον) et ils savent bien où est cette place. Habemus confitentem Reum ! Et cependant, certains critiques contemporains hésitent encore à croire que des copistes ont pu se rendre cou-

pables de ce crime ! Il est vrai que si on refuse d'admettre comme possibles un petit nombre de suppressions, on admet, au pied levé, des milliers d'interpolations. On absout un petit nombre et on condamne des milliers et des millions de chrétiens. On justifie Marcion et Valentin et on flétrit saint Augustin, saint Ambroise et saint Chrysostôme. On ne pardonne même pas à Tertullien, car il a eu la faiblesse de nous parler de la massue et du stylet de Marcion ! – Et cependant, quelle différence y a-t-il, entre retrancher et ajouter une page aux Livres saints ? – Absolument aucune : Au point de vue de la conscience, il n'y en a pas. Celui qui ajoute est aussi coupable que celui qui retranche, lorsqu'il le fait sciemment ; et il y a toujours eu quelqu'un qui l'a fait sciemment, volontairement, délibérément.

Nous avons donc ici trois scribes qui déclarent avoir transporté de leur place habituelle, à la fin de l'Évangile, les versets VII, 53 – VIII, 11 de saint Jean. –

Ils vont même plus loin : ils nous font connaître les motifs qui les ont déterminés à agir de la sorte, à savoir 1°. L'absence de ces versets dans la plupart des manuscrits. 2°. le silence des Pères, en particulier, de saint Jean Chrysostôme. – Nous connaissons déjà ces raisons, par ce que nous a appris Euthymius Zigabenus ou Zigadénus. –

La scholie placée sous le numéro 12 est la plus claire et la plus explicite. D'après le scholiaste de Moscou, St Jean VII, 53 – VIII, 11 ne devrait pas être lu, car ces versets n'appartiennent pas à l'Évangile et n'émanent pas du Christ. On voit qu'il n'est pas ici question d'original. Le scholiaste ne distingue pas : "ces versets ne sont pas du Christ". C'est une pièce apocryphe. Et quelle raison donne-t-il pour prouver son dire ? – Une seule et toujours la même ; c'est que saint Jean Chrysostôme n'a point commenté ce passage. – Il faut ajouter que cette scholie n'est point de la première main : elle a été écrite à l'encre rouge, négligemment, à

une époque relativement moderne et est à moitié effacée. Le copiste du manuscrit a ajouté les notes liturgiques et observé que VIII, 3-11, se lit pour les Saintes Pénitentes. C'est pour cela que ces versets sont marqués d'obèles (—) et qu'on ajoute, à la marge, les premiers mots de la leçon. On n'a donc, dans cette Scholie du Cursif 246, que l'opinion d'un individu, et encore même d'un individu que l'on ne connaît pas. —

Il est inutile de s'appesantir davantage sur ces scholies. Elles ne disent vraiment rien, ou ne disent que peu de chose. Ajoutons cependant deux observations, l'une sur les obèles, l'autre sur les astérisques. —

4°. — Une des huit scholies, la première, parle du passage marqué d'obèles et proteste en sa faveur. Y a-t-il là une allusion aux manuscrits pourvus d'obèles en cet endroit ? — Nous ne le pensons pas, bien qu'en définitive cette note soit favorable à Jean VII, 53 – VIII, 11. —

« Signification des obèles et des astérisques. »

Nous avons, dans la note τὰ ὠβελισμένα, l'opinion d'un ou de quatre scribes, suivant qu'on admet que cette note dérive ou ne dérive pas d'une source unique, opinion qui explique la portée des obèles, d'après quelques personnes. Mais il nous semble qu'en général, les obèles, en cet endroit, ont une portée liturgique. Ils rendent plus visible la sigle $\overset{\pi}{V}$ et indiquent au lecteur l'étendue de l'Hyperbase, qu'on fait, en cet endroit, au jour de la Pentecôte, en passant de Jean VII, 52, à VIII, 12. —

Ce que nous disons des obèles s'applique aussi, aux astérisques. Les deux signes ont ici, très probablement la même signification. —

5°. — Il y a une scholie qui parle des astérisques ; c'est la 4e. Tischendorf affirme qu'elle se trouve dans le cursif 34, à la marge, en face de Jean VII, 53 ; et nous affirmons que le cursif 34 (f° 396) ne contient rien de pa-

« Scholie de provenance inconnue. »

reil (1). On ne trouve même rien de ce genre à la fin de l'Evangile de saint Jean. Aucun manuscrit de Paris, et, qui plus est, aucun des trois à quatre cents cursifs, que nous avons parcourus, ne renferme cette note. Il ne s'en suit pas, sans doute, que Tischendorf l'a inventée de toutes pièces; elle existe probablement quelque part, mais où? — Ni Trégelles, ni Scholz, ni Schulz, ni Griesbach, n'en font mention. J. Wetstein le donne mais il se contente de dire: De quo Scholion 34 ità habet. Tischendorf a ajouté de son propre fonds: 34 ad ipsum Evangelii locum (7. 53) Hoec in margine habet (Nov. Testam. I, 828). — C'est ainsi que vont trop souvent les choses en ce monde: à une erreur commise on en ajoute une autre! J. Wetstein ne parlait que d'une scholie, sans dire où elle se trouvait. C. Tischendorf précise, mais rend l'erreur plus palpable: Où pouvait bien, d'ailleurs, se trouver cette scholie, sinon à la marge, en regard de Jean VII, 53? — Mais la scholie ἰστέον n'existe ni là, ni ailleurs, dans le cursif 34. —

Paragraphe deuxième.

Manuscrits qui déplacent la Section.

« Deux catégories d'Evangiles qui transposent la Section de la Femme Adultère. »

Les manuscrits grecs, qui déplacent la section de la Femme Adultère, se partagent en deux catégories, très distinctes: Les uns transportent la section à la fin de l'Evangile de saint Jean, les autres la transportent dans un autre évangile, ou bien à un endroit différent de l'Evangile de saint Jean. — Quelques mots sur chacune de ces deux catégories. —

Numéro premier.

Transport de l'Adultère à la fin de St Jean.

1° — Un certain nombre de manuscrits transportent la

(1). — J. P. P. Martin, Description technique des mss, etc., page 45. —

Section de l'Adultère, du chapitre VII de saint Jean à la fin de l'Evangile. On cite 1° les Cursifs 19, 20, 129, 135, 207, 215, 301, 347, 478 comme contenant, à la fin de saint Jean, les douze versets omis au chapitre VII et VIII. – 2° les cursifs 37, 102, 105, comme ne renvoyant à la fin que les versets VIII, 3-11. 3° le cursif 259 comme ne suppléant à la fin de l'Evangile que les versets VIII, 3-11, quoique VII, 53 – VIII, 11 manque dans le texte. On ajoute, quelquefois, à cette liste l'Évangéliaire 86, (Scholz, Novum. Testam. I, p. 383, et Scrivener Introduction, 3e édit. p. 612) et on observe que cet Evangéliaire contient la section entière à la fin de l'Evangile », ce qui n'a pas de sens pour un Evangéliaire, car l'Evangéliaire ne contient pas les Evangiles entiers. Il faudrait dire que la section est placée dans la section finale intitulée εἰς διαφόρους μνήμας καὶ ἡμέρας, et assignée aux fêtes des saintes femmes. Mais cela n'est point particulier à l'Evangéliaire 86, car beaucoup d'autres Evangéliaires renferment également la Section de l'Adultère en cet endroit, par exemple, les Evangéliaires imprimés à Rome 1880, p. 216, à Venise 1883, p. 250 et les Evangéliaires manuscrits 2, f° 218, a; 12, f° 292, a; 14, f° 329, b; etc. – L'Evangéliaire 86 n'offre donc là rien de particulier; ce qui lui est propre, c'est que le texte est accompagné d'obèles (∾) à la marge. Or, en cela, mais en cela seulement, cet Evangéliaire est unique, au moins, parmi les cent et quelques que nous avons examinés. Il n'en est pas un seul autre, à notre connaissance, qui présente, soit pour Jean VII, 53 – VIII, 11, soit pour tout autre passage semblable, des astérisques (※) ou des obèles (÷, –, ∾). Ajoutons enfin, que l'Evangéliaire 86, ne renferme, en cet endroit (f° 382, a), que les versets VIII, 3-11 et nous aurons dit tout ce qu'il y a à remarquer sur ce document. – Revenons, maintenant aux manuscrits de la liste dressée plus haut. –

« Quelques manuscrits transportent la section à la « fin de St Jean. »

2°. – Il y a donc des manuscrits qui, au lieu de pré-

« Pourquoi quelques manuscrits renvoient-ils la Section de la Femme Adultère à la fin? »

sentent saint Jean VII, 53 – VIII, 11, à sa place ordinaire — (κατὰ τὸν τόπον), le présentent à la fin. – S'en suit-il qu'on ne sait par où cette section doit être placée? — On aurait certainement grand tort de le conclure; car souvent les notes attestent le contraire. Ainsi, dans le Cursif 20, on voit après VII, 52 (f° 232, b) un astérisque (※) rouge et (f° 271, b, 2), à la fin de St Jean, on lit en tête de l'Adultère, à l'encre rouge, le titre suivant : τὸ ὑπερβατὸν τὸ ὄπισθεν ζητούμενον Passage passé et omis précédemment. De plus, ce manuscrit est pourvu de commentaires. Or, en règle générale, Jean VII, 53 – VIII, 11 est omis dans les manuscrits de ce genre. – Dans le cursif 207, on lit à la marge, de première main et à l'encre rouge, en face de Jean VII, 52 : τὸ δὲ λοιπὸν ζήτει εἰς τὸ τέλος τοῦ βιβλίου (f. 213, a, 1) : « Cherchez le reste à la fin du livre. » Le cursif 215 (f. 232, b et 271, b) présente absolument la même disposition que le cursif 20, dont il est l'original ou la copie : astérisque rouge, titre à l'encre rouge, etc. Ces deux cursifs se correspondent page par page. C'est un nouvel exemple à ajouter au nombre si petit de manuscrits dont on connait la dérivation. L'écriture est, d'ailleurs, tellement identique que nous avions conclu à la parenté des deux manuscrits, rien qu'au premier aspect. Il va sans dire que le cursif 215, est aussi pourvu de commentaires. Dans le cursif 347, on lit f° 214, b, à la marge, de première main, à l'encre rouge, après quatre points (∴) rouges : ζήτει τὴν περικοπὴν τῆς μοιχευομένης γυναικὸς εἰς τέλος : « Cherchez la Section de la Femme Adultère à la fin et on la trouve, en effet, f° 245, b. Nous pouvons remarquer ici que le Cursif 586, contenait aussi probablement, dès le principe, la Section de l'Adultère à la fin, puisqu'on trouve en regard de saint Jean VIII, 53, une note presque effacée, qui débutait par le mot ζήτει etc. Enfin, il n'est pas sans intérêt de noter que la plupart des manuscrits où la Section de l'Adultère est à la

fin, sont des manuscrits où le texte est accompagné de commentaires. Il en est ainsi, par exemple, dans les cursifs 19, 20, 37, 129, 215, 259, 301, c'est-à-dire, dans tous les manuscrits de cette catégorie sauf dans 4.—

Nous n'avons jamais vu les cursifs 105, 129, 135, et 478, et, dès lors, nous ne pouvons pas en parler.

Le cursif 37 porte également (f°. 305) la note suivante: ζήτει τῆς μοιχαλίδος εἰς τέλος τοῦ βιβλίου, où le mot περικοπήν est évidemment omis. Ce cursif est inconnu aujourd'hui mais il est facile d'expliquer la méprise qui lui est propre, aussi bien qu'aux cursifs 37 et 105. Arrivé à la fin de l'Evangile le copiste n'a pas songé que VII, 53 — VIII, 2, avaient été omis aussi bien que VIII, 3-11 et n'a suppléé que ce dernier passage, qui est plus connu, comme formant la leçon des saintes femmes. Dans le cursif 37, c'est tout ce qu'annonce l'inscription placée en tête de l'addition finale: « Nous écrirons (ici?) le chapitre de l'Adultère, par ce » qu'il n'existe pas dans beaucoup de manuscrits (?) τὸ περὶ τῆς μοιχαλίδος κεφάλαιον ὡς ἐν πολλοῖς ἀντιγράφοις μὴ κείμενον, γεγράφαμεν (f. 366, a). Chose même singulière! Dans ce cursif 37, où la Section de l'Adultère est placée à la fin, nous trouvons un fragment de commentaire en regard de VIII, 6. « En vérité, y est-il dit, la droite » et la puissance de Dieu le Père montraient aux Juifs » maudits que le Verbe invisible dans Jésus avait écrit » la Loi, puisqu'il écrivait maintenant, avec son doigt, » sur la terre!» — C'est le seul fragment de commentaire, dont Jean VIII, 3-11 ait été honoré chez les Grecs, par un écrivain autre qu'Euthymius Zigabenus (1).— Le commentaire n'est, sans doute, pas bien long, mais il montre que

(1).— J. P. P. Martin, Description Technique des manuscrits grecs de Paris relatifs au Nouveau Testament, page 47.—

le copiste du cursif 37, tout en écrivant la Section de l'Adultère, à la fin, l'admettait vraiment comme authentique. — Pour ce qui est de la méprise commise par le copiste du cursif 259, elle s'explique sans trop de peine, puisque les versets VIII, 3-11 étaient particulièrement connus sous le nom de Section de l'Adultère. On comprend également qu'un scribe, qui avait déjà transcrit les versets VII, 53-VIII, 2., dans l'Evangile de St. Jean, les ait répétés à la fin, par suite de l'habitude plus généralement répandue de renvoyer les versets VII, 53-VIII, 11 après l'Evangile de saint Jean. De même la transcription double de VIII, 12, une fois après VII, 52 et une autre fois à la place ordinaire, n'est ni plus, ni moins qu'une erreur de copiste, erreur provoquée peut-être par un original où le texte de l'Adultère manquait et analogue à celle qu'a commise le copiste de l'oncial Δ.—

3°.— Il est donc bien certain que les scribes n'ignorent pas la place, que la section de l'Adultère devait occuper dans saint Jean. Ils savaient très bien qu'elle venait entre Jean VII, 52 et Jean VIII, 12. Mais, si l'on veut apprécier à leur juste valeur les variantes de détail, il faut se rappeler deux faits liturgiques. 1° l'omission qu'on faisait, le jour de la Pentecôte de Jean VII, 53-VIII, 11, pour relier VIII, 12 à Jean VII, 52 et 2° l'étendue de la leçon 28 affectée aux saintes pénitentes, qui ne comprenait que Jean VIII, 3-11.—

Jean VII, 53-VIII, 2 n'avait pas d'emploi dans les offices liturgiques. De là viennent toutes les variantes de détail.

Si l'Hyperbase pratiquée au jour de la Pentecôte avait eu exactement la même étendue que la leçon affectée aux Saintes Pénitentes, il est certain qu'on ne trouverait point dans un petit nombre de manuscrits, les divergences que nous venons de signaler.—

Passons maintenant à la seconde catégorie de manuscrits, aux manuscrits qui transportent ailleurs la section

de l'Adultère.

Numéro deuxième

Déplacement de l'Adultère ailleurs qu'à la fin de saint Jean.

1°.- En dehors des manuscrits dont nous venons de parler, manuscrits qui appartiennent à toutes les familles de documents, il en existe une autre très singulière, qui déplace la section de l'Adultère, mais au lieu de la renvoyer à la fin de saint Jean, elle la transporte dans un autre Évangile, dans celui de saint Luc.—

« Manuscrits qui déplacent l'Adultère ailleurs qu'à la fin de St. Jean. »

Il y a longtemps qu'on a remarqué le fait, puisque deux ou trois manuscrits de ce groupe sont connus depuis plus d'un siècle. Cette liste comprend les cursifs 13, 69, 124, 346, 556, auxquels on peut ajouter le cursif 225. Les cinq premiers manuscrits, au lieu de placer la section de l'Adultère, à la place ordinaire (κατα τον τοπον) ou à la fin de l'Évangile, la transportent dans saint Luc après le verset XXI, 38. Le dernier manuscrit, le cursif 225, la transporte après saint Jean VII, 36.

Occupons-nous, tout d'abord, de la première catégorie.

2°.- Les cursifs 13, 69, 124, 346, sont déjà très connus, surtout les trois premiers, grâce aux Symbolae Criticae de Griesbach II p. CLIV, au Codex Augiensis de Scrivener, préface, pages 40-47, au Nouveau Testament d'Alter, tome I, pages 881, grâce surtout à la publication de Messieurs William Hugh Ferrar et T. K. Abbott, intitulée : A Collection of four important manuscripts of the Gospels, Dublin, 1877, in-4°.— Quant au cursif 556, qui fait partie de la collection de la Baronne Burdett-Coutts, il n'est connu que par quelques mots de Scrivener, dans

« Publications qui ont fait connaître ces manuscrits. »

son introduction, 3e édition, pages 236-237; mais on sait déjà qu'il offre les particularités des précédents. (1)

« Particularités qui ont « attiré l'attention des « critiques sur ces cur- « sifs. »

3o.- Ces cursifs (13, 69, 124, 346, 556) sont célèbres à un autre titre, c'est que, parmi les cursifs, ils figurent en tête de ceux qui reproduisent les anciens onciaux, avec quelques modifications. Ils appartiennent donc, tous les cinq, à une catégorie spéciale et forment une bande à part. Tout chez eux est particulier; style, ornementation, peintures, écriture, texte, parchemin, contenant et contenu, tout présente une physionomie particulière. Ce qui enfin achève de leur faire une place à part, c'est que tous les cinq transposent 1o saint Luc XXII, 43-44 après saint Mathieu XXVI, 39 et saint Jean VII, 53-VIII, 11 après saint Luc XXI, 38. Ces dernières circonstances sont tellement caractéristiques qu'on en a conclu, très vite, à la dérivation de ces manuscrits d'un original unique. On n'a pas cru pouvoir expliquer, d'une autre manière, deux transpositions aussi singulières.-

Ces manuscrits sont donc célèbres et les critiques y font souvent allusion, précisément lorsqu'ils parlent de la Femme Adultère.

« Conclusions que « suggère l'étude « des cursifs 13, 69, « 124, 346, 556.- »

4o.- Nous avons parlé déjà précédemment de ces manuscrits et nous avons étudié l'un d'entre eux assez au long (Introduction, Partie Pratique, Tome III, pages 188-206). Récemment encore, ils ont été, de notre part, l'objet d'une étude assez longue, dont les éléments nous ont été fournis par l'examen personnel que nous avons fait de tous ces documents, sauf un. Au moment, en effet, où nous écrivions nous ne connaissions pas encore l'existence du cursif 556. Par conséquent, comme nous n'avons pas encore vu ce manuscrit, ainsi que celui de Leicester (Cursif 69), ces deux cursifs n'interviendront pas directement dans les conclusions que

---

(1).- F. H. A. Scrivener, A plain Introduction to the Criticism of the New Testament, 3e édition 1883, pages 236-237.-

nous formulons. Toutefois, la connaissance générale que la description faite par M. Scrivener nous en donne, nous autorise à penser que nos conclusions s'appliquent à eux aussi bien qu'aux autres, à savoir aux cursifs 13, 124, 346.— Voici nos conclusions.—

1°.— Tous ces manuscrits appartiennent, comme texte, à la famille des Onciaux ℵABCDL.— Cela est vrai aussi des cursifs 69 et 556. Pour le 69, les collations nombreuses l'ont démontré et le révérend Scrivener l'affirme, pour le dernier, qu'il a examiné et en partie collationné.—

2°.— Tous ces manuscrits viennent d'un seul et même pays, du sud de l'Italie ou de la Sicile. Le 124 a été acheté à Naples par Sambucus, vers le milieu du XVI.e siècle, car on lit encore sur le coin du premier feuillet de garde: Sambucus Neapoli. Le 346 a été acheté dans le Salentin en 1606; on lit sur un de ses premiers feuillets de garde: Codex ante quadringentos annos, ut apparet, Scriptus Callipoli in Salentinis emptus, 1606.„

3°.— Le Synaxaire des Cursifs 13 et 346 font voir que ces manuscrits ont été rédigés pour une église de la Grande Grèce ou de la Sicile.— Les pièces extracanoniques existant dans plusieurs de ces manuscrits, dans le cursif 69, peut-être même dans le cursif 556, les caractères paléographiques, etc., tout rapporte ce groupe, si un par tant de côtes, à une même école de scribes, de critiques et de liturgistes; et cette école a certainement existé dans le sud de l'Italie ou dans la Sicile.

4°.— Tous ces cursifs sont postérieurs au XII.e siècle, le 69 est, au plus tôt, du XIV.e; les autres, c'est-à-dire les cursifs 13, 124 et 346, sont rapportés au XII.e ou au XIII.e, par tous les critiques. Le révérend Scrivener rapporte le 556 au XII.e.—

Il n'existe donc pas une autre famille de manuscrits, aussi une: 1°. par l'époque, 2°. par le pays d'Origine. 3°. par les caractères du texte, 4°. par l'ensemble des détails

paléographiques. — A cela il faut ajouter 5° la transposition de saint Luc XXII, 43-44 après saint Mathieu XXVI, 39 et 6° l'insertion de saint Jean VII, 53-VIII, 11 après saint Luc XXI, 38.—

On a beau chercher : Dans le vaste domaine des manuscrits grecs, on ne trouvera rien qu'on puisse comparer à ce groupe.—

« Examen de la transposition de St Jean VII, 53-VIII, 11.— »

5°.— Tout le monde s'accorde à reconnaître que l'insertion de saint Luc XXII, 43-44 après saint Mathieu XXVI, 39, est due à l'usage liturgique ; et on n'a pas grand mérite à faire cet aveu ou cette découverte ; car le fait est mémorable dans la liturgie grecque. De plus, ces manuscrits le disent expressément, soit en insérant ces versets aux deux endroits, soit en ajoutant, dans saint Mathieu, une note disant ouvertement que le passage a été pris dans saint Luc. — A cette heure, il ne peut y avoir, ni doute, ni hésitation là-dessus parmi les critiques (1).

Mais à quoi faut-il attribuer l'insertion de la section de l'Adultère, ou de Jean VII, 53 — VIII, 11, après St Luc XXI, 38 ?—

Cette fois les critiques sont embarrassés pour répondre, et avec raison ; car, s'il s'agissait là d'un usage liturgique, ce serait d'un usage que personne jusqu'ici n'a constaté. En général, on est porté à expliquer cette transposition de la manière suivante.—

« Comment on explique en général cette

6°.— On a vu plus haut que saint Jean VII, 53-VIII, 11 est renvoyé dans un certain nombre de manuscrits à

---

(1).— Voir sur les pages ci-contre cinq fac-simile, deux pris dans le cursif numéro 13 et trois dans le cursif numéro 348.— Les premiers contiennent Luc XXI, 36, b- [Jean VII, 53-VIII, 11]-XXII, 1.— Luc XXII, 41-52, a.— Les trois derniers : Mathieu XXVI, 38, b - 39 [Luc XXII, 43-45, a], Math. XXVI, 40-47, a.— Jean VII, 41-VIII, 3, a.— Jean VIII, 3-14, a.—

θῆναι ἔμπροσθεν
τοῦ υἱοῦ τοῦ ἀνθρώπου: τέ(λος)
ἀρχ(ή) Ἦν δὲ τὰς ἡμέρας ἐν τῷ
ἱερῷ διδάσκων. τὰς
δὲ νύκτας ἐξερχόμε-
νος ηὐλίζετο εἰς τὸ ὄ-
ρος τὸ καλούμενον ἐ-
λαιῶν. καὶ πᾶς ὁ λα-
ὸς ὤρθριζεν πρὸς
αὐτὸν ἐν τῷ ἱερῷ ἀ-
κούειν αὐτοῦ. καὶ ἀ-
πῆλθεν ἕκαστος εἰ-
ς τὸν οἶκον αὐτοῦ. καὶ
ις ἐπορεύθη εἰς τὸ ὄ-
ρος τῶν ἐλαιῶν. ὄρ-
θρου δὲ πάλιν ἦλθεν
εἰς τὸ ἱερόν. καὶ προσ-
ήνεγκαν αὐτῷ οἱ γρα-
μματεῖς καὶ οἱ φαρι-
σαῖοι γυναῖκα ἐπὶ
μοιχείᾳ κατειλημ-
μένην. καὶ στήσαντες
αὐτὴν ἐν μέσῳ. εἶπον
αὐτῷ. διδάσκαλε.
αὕτη ἡ γυνὴ εἴληπται
ἐπ' αὐτῷ τῷ φόρῳ
μοιχευομένη. ἐν
δὲ τῷ νόμῳ ἡμῖν μω-
σῆς ἐνετείλατο τὰς
τοιαύτας λιθάζειν.

σὺ οὖν τί λέγεις περὶ
αὐτῆς. τοῦτο δὲ ἔλεγον
πειράζοντες αὐτόν.
ἵνα ἔχωσιν κατηγορίαν
κατ' αὐτοῦ. ὁ δὲ ις κά-
τω κύψας τῷ δακτύλῳ.
ἔγραφεν εἰς τὴν γῆν. ὡς δὲ
ἐπέμενον ἐρωτῶντες
αὐτόν. ἀναβλέψας εἶ-
πεν αὐτοῖς. ὁ ἀναμάρ-
τητος ὑμῶν. πρῶτος
λίθον βαλέτω ἐπ' αὐτήν.
καὶ πάλιν κάτω κύψας
ἔγραφεν εἰς τὴν γῆν. καὶ
ἐξῆλθον εἷς καθ' εἷς. ἀρ-
ξάμενοι ἀπὸ τῶν ἐσ-
χάτων. καὶ κατε-
λείφθη ὁ ις καὶ ἡ γυ-
νὴ ἐν μέσῳ οὖσα. ἀνα-
βλέψας δὲ ὁ ις ἴδεν αὐ-
τὴν καὶ εἶπεν. γύναι.
ποῦ εἰσιν οἱ κατήγοροί σου.
οὐδείς σε κατέκρινεν;
ἡ δὲ εἶπεν. οὐδείς κε.
καὶ ὁ ις εἶπεν αὐτῇ. οὐ-
δὲ ἐγώ σε κατακρίνω.
πορεύου μηκέτι ἁ-
ἀρχ(ή) μάρτανε. ∴ ἤγγιζεν δὲ ἡ
ἑορτὴ τῶν ἀζύμων.
ἡ λεγομένη πάσχα.

Cursif 13. f. 115. a.

θρομβοι αιματος καταβαινοντες επι την γην· και αναστας απο +

π̿α αυτος απεσπασθη απ αυτων
ωσει λιθου βο
λην· και θεις τα γονα
τα προσηυχετο λε
γων· πατερ ει βουλει
β παρενεγκαι το ποτη
ριον τουτο απ εμου·
πλην μη το θελημα
μου· αλλα το σον γι
γ νεσθω· ωφθη δε και
αναστας απο της
προσευχης· ελθων
προς τους μαθητας,
ευρεν κοιμωμενους
αυτους απο της λυ
α πης· και ειπεν αυτοις
τι καθευδετε· αναστα
ντες προσευχε

στιν· ο δε ι̅σ̅ ειπεν
αυτω· ιουδα φιλη
ματι τον υιον του α̅ν̅ο̅υ̅
παραδιδως; ιδον σπ̿ζ
τες δε οι περι αυτον
το εσομενον, ειπον
αυτω· κ̅ε̅· ει παταξο
μεν εν μαχαιρα·
και επαταξεν εις τις
εξ αυτων του αρχιε
ρεως τον δουλον· +
και αφειλεν το ους
αυτου το δεξιον· α σπ̿κ
ποκριθεις δε ο ι̅σ̅ ειπεν·
εασατε εως τουτου·
και αψαμενος του ωτι
ου αυτου· ιασατο αυ
τον· ειπε δε ο ι̅σ̅ προ σπ̿λ

Cursif 13, f. 117, a.

μου ἕως θανάτου· μείνα-
τε ὧδε καὶ γρηγορεῖτε
μετ' ἐμοῦ· Καὶ προσελ-
θὼν μικρὸν, ἔπεσεν ἐπὶ
πρόσωπον αὐτοῦ προ-
σευχόμενος καὶ λέγων·
Πάτερ μου· εἰ δυνατόν ἐστι,
παρελθέτω ἀπ' ἐμοῦ
τὸ ποτήριον τοῦτο·
πλὴν οὐχ ὡς ἐγὼ θέλω,
ἀλλ' ὡς σύ. Ὤφθη δὲ αὐ-
τῷ ἄγγελος ἀπ' οὐρανοῦ
ἐνισχύων αὐτόν· καὶ
γενόμενος ἐν ἀγωνίᾳ,
ἐκτενέστερον προσηύ-
χετο· ἐγένετο δὲ ὁ ἱδρὼς
αὐτοῦ ὡσεὶ θρόμβοι αἵ-
ματος καταβαίνοντες
ἐπὶ τὴν γῆν· Καὶ ἀνα-
στὰς ἀπὸ τῆς προσ-
ευχῆς, ἔρχεται πρὸς
τοὺς μαθητάς· καὶ εὑ-
ρίσκει αὐτοὺς καθεύ-
δοντας· καὶ λέγει αὐτοῖς·
οὕτως, οὐκ ἰσχύσατε
μίαν ὥραν γρηγορῆ-
σαι μετ' ἐμοῦ; Γρηγο-
ρεῖτε καὶ προσεύχεσθε
ἵνα μὴ εἰσέλθητε εἰς
πειρασμόν· τὸ μὲν
πνεῦμα πρόθυμον· ἡ δὲ

σὰρξ ἀσθενής· Πάλιν
ἐκ δευτέρου ἀπελ-
θὼν, προσηύξατο
λέγων· Πάτερ μου, εἰ οὐ δύ-
ναται τοῦτο τὸ ποτή-
ριον παρελθεῖν ἀπ' ἐ-
μοῦ ἐὰν μὴ αὐτὸ πίω,
γενηθήτω τὸ θέλημά
σου· καὶ ἐλθὼν, εὑ-
ρίσκει αὐτοὺς πάλιν
καθεύδοντας· ἦσαν
γὰρ αὐτῶν οἱ ὀφθαλ-
μοὶ βεβαρημένοι· καὶ
ἀφεὶς αὐτοὺς, ἀπελ-
θὼν προσηύξατο
πάλιν ἐκ τρίτου· τὸν
αὐτὸν λόγον εἰπών·
Τότε ἔρχεται πρὸς
τοὺς μαθητὰς αὐτοῦ
καὶ λέγει αὐτοῖς· καθ-
εύδετε τὸ λοιπὸν καὶ
ἀναπαύεσθε· ἰδοὺ ἤγ-
γικεν ἡ ὥρα· καὶ ὁ υἱὸς τοῦ
ἀνθρώπου παραδίδοται
εἰς χεῖρας ἁμαρτωλῶν·
ἐγείρεσθε ἄγωμεν· ἰδοὺ
ἤγγικεν ὁ παραδιδούς με·
Καὶ ἔτι αὐτοῦ λαλοῦν-
τος, ἰδοὺ Ἰούδας
εἷς τῶν δώδεκα ἦλθε·
καὶ μετ' αὐτοῦ ὄχλος πο-

ΣΞ̄ Π̄ Τῆς παραδώσεως τοῦ

λέγον· οὗτός ἐστιν ὁ χ(ριστό)ς·
ἄλλοι ἔλεγον· μὴ γὰρ ἐκ
τῆς γαλιλαίας ὁ χ(ριστὸ)ς
ἔρχεται; οὐχὶ ἡ γρα
φὴ εἶπεν· ὅτι ἐκ τοῦ
σπέρματος δα(υὶ)δ καὶ
ἀπὸ βηθλεὲμ τῆς κώ
μης ὅπου ἦν δα(υὶ)δ ὁ χ(ριστὸ)ς
ἔρχεται; σχίσμα οὖν
ἐν τῷ ὄχλῳ ἐγένετο
δι' αὐτόν· τινὲς δὲ
ἤθελον ἐξ αὐτῶν πι
άσαι αὐτόν· ἀλλ' οὐδεὶς
ἐπέβαλεν ἐπ' αὐτὸν
τὰς χεῖρας· ἦλθον
οὖν οἱ ὑπηρέται πρὸ
ς τοὺς ἀρχιερεῖς καὶ φα
ρισαίους· καὶ εἶπον
αὐτοῖς ἐκεῖνοι· διατί
οὐκ ἠγάγετε αὐτόν;
ἀπεκρίθησαν οἱ ὑ
πηρέται· οὐδέποτε
οὕτως ἐλάλησεν ἄνθρω
πος ὡς οὗτος ὁ ἄνθρωπος· ἀ
πεκρίθησαν αὐτοῖς
οἱ φαρισαῖοι· μὴ καὶ ὑ
μεῖς πεπλάνησθε; μή
τις ἐκ τῶν ἀρχόντων
ἐπίστευσεν εἰς αὐτὸν
ἢ ἐκ τῶν φαρισαίων;

Cursif 348, f° 164

ἀλλ' ὁ ὄχλος οὗτος
ὁ μὴ γινώσκων τὸν
νόμον· ἐπικατάρα
τοί εἰσι· λέγει νικόδη
μος πρὸς αὐτούς· ὁ ἐλ
θὼν νυκτὸς πρὸς αὐ
τόν, εἷς ὢν ἐξ αὐτῶν·
μὴ ὁ νόμος ἡμῶν κρί
νει τὸν ἄνθρωπον· ἐὰν μὴ
ἀκούσῃ παρ' αὐτοῦ
πρότερον καὶ γνῷ τί
ποιεῖ; ἀπεκρίθη
σαν καὶ εἶπον αὐτῷ· μὴ
καὶ σὺ ἐκ τῆς γαλι
λαίας εἶ; ἐρεύνησον καὶ
ἴδε ὅτι προφήτης
ἐκ τῆς γαλιλαίας οὐκ
※ ἐγήγερται· καὶ
※ ἐπορεύθη ἕκαστος
※ εἰς τὸν οἶκον αὐτοῦ· ἰ(ησοῦ)ς
※ δὲ ἐπορεύθη πρὸς τὸ
※ ὄρος τῶν ἐλαιῶν· ὄρ
※ θρου δὲ πάλιν παρα
※ γένετο εἰς τὸ ἱερόν·
※ καὶ πᾶς ὁ ὄχλος· ἤρ
※ χετο πρὸς αὐτόν· καὶ
※ καθίσας ἐδίδασκεν
※ αὐτούς· ἄγουσι δὲ οἱ
※ γραμματεῖς καὶ οἱ φα
※ ρισαῖοι πρὸς αὐτὸν

※ γυναῖκα ἐπὶ μοιχεία
※ κατειλημμένην· ἔστη
※ σαν αὐτὴν ἐν τῷ
※ μέσῳ. λέγουσιν αὐτῷ· δι
※ δάσκαλε· αὕτη ἡ γυνὴ
※ εἴληπται ἐπαυτοφό
※ ρῳ μοιχευομένη· ἐν
× δὲ τῷ νόμῳ μωσῆς ἡμῖν
× ἐνετείλατο τὰς
× τοιαύτας λιθάζειν·
× σὺ οὖν τί λέγεις περὶ
× αὐτῆς· τοῦτο δὲ ἔ
× λεγον πειράζοντες
× αὐτόν· ἵνα ἔχωσι κα
× τηγορίαν κατ' αὐτοῦ·
× ὁ δὲ ἰς κάτω κύψας·
× τῷ δακτύλῳ ἔγραφεν
× εἰς τὴν γῆν· ὡς δὲ ἐπέ
× μενον ἐρωτῶντες
× αὐτόν· ἀνακύψας εἶ
× πεν αὐτοῖς· ὁ ἀνα
× μάρτητος ὑμῶν·
× πρῶτος ἐπ' αὐτὴν
× τὸν λίθον βαλέτω·
× καὶ πάλιν κάτω κύψας·
× ἔγραφεν εἰς τὴν γῆν·
× οἱ δὲ ἀκούσαντες· ἐ
× ξήρχοντο εἷς καὶ
× εἷς· ἀρξάμενοι ἀ
× πὸ τῶν πρεσβυτέρων

× ἕως τῶν ἐσχάτων·
× καὶ κατελείφθη ὁ ἰς
× καὶ ἡ γυνὴ ἐν μέσῳ οὖσα·
× ἀνακύψας δὲ ὁ ἰς· καὶ
× μηδένα θεασάμε
× νος πλὴν τῆς γυναι
× κός· εἶπεν αὐτῇ·
× γύναι· ποῦ εἰσὶν οἱ κα
× τήγοροί σου· οὐδείς
× σε κατέκρινεν· ἡ δὲ
× εἶπεν· οὐδεὶς κε· ὁ
× δὲ ἰς εἶπεν αὐτῇ·
× οὐδὲ ἐγώ σε κατακρί
× νω· πορεύου· καὶ ἀπὸ
× τοῦ νῦν μηκέτι ἁμάρ ※
× τανε· ἀρχ. τῷ πάλιν οὖν
αὐτοῖς ὁ ἰς λέγων· ἐ
λάλησεν λέγων: ἀρ
Ἐγώ εἰμι τὸ φῶς τοῦ
κόσμου· ὁ ἀκολου
θῶν ἐμοὶ· οὐ μὴ
περιπατήσει ἐν
τῇ σκοτίᾳ· ἀλλ' ἕξει
τὸ φῶς τῆς ζωῆς· τέ
εἶπον οὖν αὐτῷ οἱ
φαρισαῖοι· σὺ περὶ
σεαυτοῦ μαρτυρεῖς·
ἡ μαρτυρία σου οὐκ
ἔστιν ἀληθής· ἀπε
κρίθη ἰς καὶ εἶπεν αὐτοῖς·

Cursif 348, fo 164, b

« transposition » la fin de l'Évangile de saint Jean. Or, il serait possible que la similitude des versets Luc XXI, 37-38 et des versets Jean VIII, 1-2, ait porté quelque scribe inintelligent à transporter la section du quatrième Évangile dans le troisième, d'autant plus que peut-être, chronologiquement parlant, elle serait, là aussi, parfaitement à sa place. Cette erreur une fois commise se serait reproduite dans plusieurs manuscrits.

On pourrait aussi ajouter à cela qu'on a eu peut-être le désir de mettre fin, à l'aide de cette disposition, au trouble que causait l'hyperbase à pratiquer au jour de la Pentecôte. C'est peut-être, pour cette raison, que, dans le cursif 225, les versets VII, 53-VIII, 11, sont transposés après VII 36, tout-à-fait avant le commencement de la leçon de la Pentecôte. Le cursif 225 était encore à Naples en 1716; s'il est passé à Vienne, c'est par ordre de l'Empereur Charles VI. Il a été aussi très vraisemblablement, on pourrait presque dire, très certainement copié dans le Sud de l'Italie; il est daté de l'an 1192. Nous avons eu ce manuscrit entre les mains, sans nous douter de l'intérêt qu'il avait pour nous dans cette question, sans connaître même alors son origine. Voici quelques-unes des notes que nous avons prises: « Portraits d'un style barbare et unique. Les majuscules » qui figurent en tête de chaque leçon sont dans le goût des La- » tins plus que dans le style des Grecs ». Kollar et Forloss, dans le Supplément qu'ils ont rédigé au catalogue de Lambécius, portent le même jugement. Le scribe de ce manuscrit s'appelle Bikentius ou Binkentius, nom où il est facile de reconnaître la prononciation grecque du Latin « Vincentius » ou de l'Italien Vincenzi.

« Autre explication « possible » 7.– On peut hésiter sur l'explication à donner et il est possible qu'on ne l'ait pas encore trouvée. Pourquoi, par exemple, quelque usage particulier dans une Église du Sud de l'Italie n'aurait-il pas réuni saint Luc XXI, 37-38, à Jean VII, 53-VIII, 11, pour en former une seule leçon liturgique ?– Les exemples de ce genre ne sont pas rares dans

la liturgie grecque. — Si cela était, on comprendrait très bien qu'on ait transporté saint Jean VII, 53 - VIII, 11 après saint Luc XXI, 37-38, comme on a transporté saint Luc XXII, 43-44, après saint Mathieu XXVI, 39.

Ce n'est là qu'une conjecture ou qu'une hypothèse. Avant de l'affirmer, comme un fait, il faut opérer de nouvelles recherches.

Ce qui est très certain et très clair pour nous, c'est 1° que cette transposition, ne prouve nullement que ce passage n'est pas authentique. — 2° Qu'elle ne prouve pas davantage, ou que la section n'appartient pas à saint Jean, ou que des scribes ont ignoré de quel évangile elle faisait partie. —

8°. — Voici, d'ailleurs, d'autres faits qui viennent jeter quelques jours sur cette question. — « Autres faits qui jettent du jour sur la question. »

Il existe certainement d'autres manuscrits appartenant à la même famille, peut-être, même un nombre relativement considérable. Une exploration des bibliothèques de l'Italie et de la Sicile donnerait, nous en sommes sûr, de curieux résultats.

En tout cas, voici un cursif qui est de la même famille. C'est celui qui porte le numéro 348, dans la liste générale. Il est, lui aussi, à Milan, à l'Ambrosienne, comme le cursif 346. Ce manuscrit appartient, par son texte, à la même famille; il lui appartient par son style, par son ornementation, par tout l'ensemble des caractères paléographiques. Il lui appartient encore par l'insertion de saint Luc XXII, 43-45, a après saint Mathieu XXVI, 39, mais ce passage existe également à sa place habituelle dans l'Évangile de saint Luc. Ajoutons que ce manuscrit confirme, d'une façon inattendue, l'opinion généralement reçue sur la cause de cette insertion. C'est, avons-nous dit, une raison liturgique qui a fait placer St Luc XXII, 43-44, après saint Mathieu XXVI, 39, parce

que, au Jeudi Saint, à la messe, on lit ces passages dans cet ordre. Les deux versets de saint Luc viennent se placer entre le verset 39 et le verset 40 du chapitre XXVI, de saint Mathieu.

Or, cela est si certain que, dans le Synaxaire, à l'article du Jeudi Saint, on a cru nécessaire d'écrire tout au long la leçon de la messe, au lieu d'indiquer seulement les passages que l'on doit réunir bout à bout, pour composer l'Evangile de ce jour. C'est la seule fois que nous avons rencontré un fait de ce genre, parmi les trois ou quatre cents synaxaires que nous avons parcourus.

Mais Jean VII, 53-VIII, 11, où est-il dans ce nouveau Cursif appartenant à la famille des manuscrits 13, 69, 124, 346, 556? — Jean VII, 53-VIII, 11 est à sa place ordinaire, dans l'Evangile de saint Jean, ainsi qu'on peut s'en assurer en consultant les planches ci-dessous, où on verra le texte pourvu d'astérisques (※, X). De plus, dans ce cursif, la Section de l'Adultère se rapproche beaucoup plus du Texte Reçu, qu'il ne le fait dans les cursifs 13, 69, 124, 346. — Voilà donc une différence notable, en particulier, sur le point que nous étudions en ce moment. Si le cursif 348 était postérieur aux autres, on pourrait croire qu'il y a eu correction, c'est-à-dire, que quelqu'un ayant remarqué la transposition existant dans quelqu'un des cursifs 13, 69, 124, 346, 556, aura voulu la corriger. Mais on ne peut pas recourir à cette explication, car le cursif 348 est le plus ancien des six, et même de beaucoup. Tandis, en effet, que les cursifs 13, 69, 124, 346, 556, s'échelonnent de la fin du douzième au quatorzième ou au quinzième siècle, le cursif 348 est du samedi, 29 décembre 1022, c'est-à-dire, du commencement du onzième siècle.

« Conclusion pour « cette seconde catégorie de cursifs. »

9°— Il semble donc qu'à cette époque, la Section de la Femme Adultère n'avait point encore trouvé de place après saint Luc XXI, 38. En tout cas, on voit que la découverte de ce nouveau cursif infirme la déposition des cinq

autres, par cela seul qu'il est plus ancien de cent cinquante ou de deux cents ans. Nous sommes convaincu que, si on examinait plus à fond les bibliothèques du sud de l'Italie, on découvrirait des manuscrits du même genre qui jetteraient peut-être un jour complet sur ce problème.

Le cursif 348 date de l'an 1022, c'est-à-dire d'une époque où la Calabre et l'Apulie étaient encore complètement grecques, s'étant redevenues sous le règne de Justinien et de ses successeurs. Il contient, sur sa dernière page, deux notes latines, dont l'une a été rédigée par un certain Conrad, qui signe « Archipresbyter Græcorum », vers l'an 1233. La note précédente est de l'an 1109. A cette époque, le manuscrit était donc dans le sud de l'Italie; et, si on peut s'en rapporter aux caractères paléographiques, il n'y a pas de doute qu'il n'ait été copié dans la même région. Comme, de plus, tous ces cursifs, sauf le 69e, ont été adaptés à l'usage liturgique, nous avons une preuve certaine que des textes du genre d'ℵB CDL ont été employés dans les offices de l'Église, et ils l'ont été dans le sud de l'Italie.

Ce fait est un des plus importants qu'on puisse constater dans l'étude du Nouveau Testament. Il doit servir de point de départ à des recherches ultérieures.

Nous ne voyons pas au juste de quelle manière il faut expliquer la transposition de Jean VII, 53 - VIII, 11 après saint Luc XXI, 38, ou après Jean VII, 36; mais cette transposition ne tire pas à conséquence. Les manuscrits 13, (69), 124, 225, 346, 348; (556) venant du sud de l'Italie, c'est l'Italie qui doit nous donner un jour la solution, lorsqu'elle sera mieux connue (1).

---

(1).— Voir, sur ce groupe de manuscrits, la leçon d'ouverture que nous avons faite là-dessus à nos élèves, au commencement de cette année 1885 - 1886. — Au moment où nous écrivons (2 février 1886), elle est en cours de publication dans la Revue des Sciences ecclésiastiques, Janvier 1886, pages 1-33.-

Paragraphe cinquième.

Manuscrits contenant la Section, sans astérisques, sans obèles, sans signes, sans scholies.

« Le Tableau des manuscrits contenant St Jean VII, 53-VIII, 11, sera dressé à la fin du volume. »

1°.– On trouvera, à la fin du cours de cette année, une liste de presque tous les manuscrits que nous avons examinés, et on verra que le très grand nombre contient le récit de la Femme Adultère. Nous ne voulons pas parcourir ces manuscrits, puisqu'on les trouvera énumérés plus loin. Nous nous contenterons de faire ici quelques observations générales.

« Onciaux qui contiennent la section de l'Adultère. »

Parmi les manuscrits onciaux, ceux qui de l'aveu des critiques passent pour les plus anciens, à savoir ℵ [A] B [C] T, ne contiennent pas la Section de l'Adultère; mais on la trouve dans presque tous les autres, quand ils ne sont pas mutilés ou incomplets, notamment dans DEFGHKMSUΓ, auxquels il faut ajouter LΔ dont les blancs montrent très clairement qu'elle ne leur est pas inconnue. En somme, c'est l'immense majorité qui renferme ce passage. De plus, il ne faut pas oublier que A et C doivent, dans une certaine limite, être cités comme douteux, puisque les feuillets, où Jean VII, 53-VIII, 11 aurait dû se trouver, manquent. Si les feuillets manquant ne contenaient pas les versets, ils pouvaient contenir un blanc comme celui de L.Δ. Le témoignage de ℵ [A] B [C] T n'aurait pas ici plus de valeur que dans d'autres endroits, si les autres manuscrits et les versions ne venaient pas leur prêter un certain appui, un appui qui est, de prime abord, de nature à faire quelque impression.–

Il ne faut pas enfin oublier que les manuscrits ℵ [A] B [C] T représentent une même famille de textes et ont une commune origine. Tous ces onciaux dérivent visiblement de l'Egypte, et ne nous transmettent, par suite, dans une large

mesure, qu'une recension, celle des critiques égyptiens du cinquième ou du sixième siècle. C'est le caractère général que nous leur avons connu précédemment. Il faut par suite, même dans cette question, tenir un peu compte de cette circonstance. Nous verrons, en effet, que la Section de l'Adultère, quoique connue en Egypte, l'a été toujours un peu moins, là que partout ailleurs.—

Les onciaux DEFGHKMSUT, EMS présentent des astérisques ou des obèles devant tout ou partie de Jean VII, 53-VIII, 11, mais E et M ont été adaptés complètement à l'usage liturgique, de première main, de telle sorte que les obèles (÷) et les astérisques (※) n'ont vraisemblablement d'autre but que de rendre plus sensible l'hyperbase qui est indiquée après VII,52, par la sigle $\overset{\pi}{\text{V}}$.—Dans M, il n'y a que deux astérisques aux marges ※. L'un en face de VII, 52 et de V, l'autre en face de VIII 12 et de ἀρχ. Les deux astérisques (※) marquent évidemment, dans ce manuscrit le commencement (f. 224, b, 1) et la fin (f°. 225, a, 1) de l'Hyperbase. Les 40 astérisques (※) rouges, qui, dans E, accompagnent la Section de l'Adultère (f°. 275, b, 1) n'ont pas un but différent.— Nous n'avons pas vu l'oncial S et, dès lors, nous ne pouvons en parler.—

3°.— On peut également distinguer les cursifs en deux catégories, ceux qui ont été adaptés à l'usage liturgique et ceux qui ne l'ont pas été.—

« Cursifs qui contiennent la Section de l'Adultère. »

Ceux qui ont été adaptés à l'usage liturgique sont en général les plus anciens. De plus, ils ont été écrits dans des pays où la liturgie grecque était usitée et pour des personnes qui la connaissaient pratiquement. Ce n'est que par exception que les manuscrits copiés en Europe, aux XVe et XVIe siècles, présentent l'appareil liturgique, puisque les manuscrits, dans ce cas, étaient moins destinés à servir dans les offices qu'à être employés dans l'étude.—

4°.— Quoiqu'il en soit, cela importe peu. Toutes

« Les cursifs adaptés « à l'usage liturgique contiennent « des notes après Jean « VII, 52. »

Les fois qu'un manuscrit est adapté à l'usage liturgique, il contient des notes après Jean VII, en face de Jean VIII, 3, et après Jean VIII, 11.— 1° La première note a rapport à l'Hyperbase qu'on fait en cet endroit, le jour de la Pentecôte. ὑπέρβαινε εἰς τὴν Ν̄. Passez, au jour de la Pentecôte, c'est-à-dire allez du verset VII, 52 au verset VIII, 12. Cette hyperbase est au moins indiquée par la sigle $\overset{\pi}{V}$. Accidentellement elle est rendue plus sensible, par un signe quelconque placé à la marge, astérisque ou obèle : ※, X, ÷, ⁻, ∞, ∽, S, ∠, >, a, etc.

2°.— La seconde note a rapport à la leçon des saintes Pénitentes, qui comprend, en règle générale, les versets VIII, 3-11.— On donne, à la marge, l'Incipit : Τῷ καιρῷ ἐκείνῳ ; on ajoute quelquefois qu'on la lit (a) εἰς μετανοοῦντας ou εἰς τὰς ἐξομολογουμένας, (b) aux fêtes de sainte Pélagie, de sainte Euphémie, sainte Théodora, sainte Marie Egyptienne et sainte Barbara, peut-être même de sainte Eudoxie. Pour trouver ce passage dans un Evangéliaire complet, qui contient la section, il n'y a qu'à se transporter : 1° à la fin, à la section intitulée εἰς διαφόρους μνήμας ou ἡμέρας. En parcourant la liste des Evangiles communs, qui sont là, on y trouvera, si elle y est, la section à l'article εἰς μετανοοῦντας ou εἰς ἐξομολονουμένας — 2° Il faut ensuite aller dans le ménologe, au jour consacré à chacune des saintes nommées plus haut. Le ménologe débute toujours au premier septembre.

« Du τίτλος περὶ « τῆς μοιχαλίδος. »

5°.— Les manuscrits adaptés à l'usage liturgique et ceux qui ne le sont pas contiennent souvent cette notation : ῑ en face de Jean VIII, 3, et ῑ περὶ τῆς μοιχαλίδος dans une des marges du haut ou du bas. C'est ce qu'on appelle le dixième τίτλος.

Nous avons parlé précédemment (Introduction, Partie Théorique, page 534 et suiv.) des listes de ces titres (τίτλοι), qu'on trouve généralement 1° réunis en tête de chaque Evangile et 2° distribués, là où chacun doit être, aux

marges du haut ou du bas des manuscrits, à côté du passage qui lui correspond.— Généralement ces τίτλοι sont tracés à l'encre rouge; quelquefois ils sont en encre dorée et très souvent en onciale. Ils étaient destinés à faciliter les recherches; et, à une époque où on n'avait encore, ni la pagination, ni le sectionnement eusébien, ils rendaient de grands services.

Ces τίτλοι sont incontestablement très anciens. Peut-être même sont-ils antérieurs à Eusèbe. Par suite ils ont une certaine importance au point de vue de la critique. Et ce serait assurément un argument très favorable à l'authenticité de Jean VII, 53–VIII, 11, si on pouvait prouver que le τίτλος ῑ περὶ τῆς μοιχαλίδος est primitif, c'est-à-dire, qu'il existait dans la liste originale.

La liste des τίτλοι de saint Jean a tantôt 18, tantôt 19 τίτλοι. Elle en a généralement 18, quand le dixième n'y existe pas, à moins qu'il n'y ait, un τίτλος d'omis par inadvertance, ce qui arrive quelquefois. Quand le dixième τίτλος figure dans cette liste, elle a ordinairement dix-neuf numéros.

6°.— Dans quelles proportions cette liste a-t-elle 18 ou bien 19 τίτλοι ?— Voilà, une première question à examiner.— «Dans quelle proportion ce τίτλος «figure-t-il dans «les manuscrits?»

Nous ne pouvons parler que d'après des souvenirs, bien que nous ayons noté assez soigneusement ce détail dans nos recherches; mais il nous semble que nous pouvons affirmer 1°. que la liste des τίτλοι placée en tête de saint Jean contient le ῑ περὶ τῆς μοιχαλίδος 1 fois sur 4; et 2°. que le ῑ περὶ τῆς μοιχαλίδος existe aux marges de l'Evangile, en face de Jean VIII, 3 fois sur 4. Sur 400 manuscrits des Evangiles, il y en a 100 qui ont le τίτλος au commencement et 300 qui l'ont au chapitre VIII. Sur 700 manuscrits, il y en a bien 650 qui ont quelque part la section de l'Adultère.—

Il s'est donc passé là quelque chose d'anormal : On a ajouté un τίτλος, ou bien on en a retranché un.(1)

Qu'est-ce qui a eu lieu ? — On peut difficilement l'affirmer au juste, puisqu'on ne connaît même pas sûrement l'origine des τίτλοι. — Les deux hypothèses, l'addition et la suppression, peuvent très bien s'expliquer. Nous inclinerions vers l'une ou vers l'autre, suivant que les τίτλοι sont plus ou moins anciens.

Si les τίτλοι étaient très anciens, il serait possible qu'on eût omis ce τίτλος, pour ne pas attirer trop vite les regards des payens et des ennemis du christianisme, sur un passage délicat. — Il fallait être prudent. A une époque postérieure, on n'aurait pas été obligé à tant de précautions et de ménagements ! Mais on ne peut que faire des hypothèses.

Toujours est-il que ce τίτλος remonte à une haute antiquité et que, par suite, il prête quelque appui aux versets controversés. —

« Conclusion pour « ce qui regarde cette catégorie de « manuscrits. »

7°. — Si nous récapitulons, nous voyons qu'il n'y a, proportionnellement parlant, qu'une infime minorité de manuscrits grecs qui ne contiennent pas 1°. Ou la Section de l'Adultère, ou 2° une note relative à cette section, montrant qu'on la connaît, même lorsqu'on ne l'écrit pas. Si on ne tenait pas compte des manuscrits accompagnés de commentaires marginaux, où la Section est omise pour des raisons générales, on ne trouverait pas cinquante manuscrits, en tout, qui ne la renfermas-

---

(1). — Les critiques modernes n'hésitent pas à choisir entre les deux hypothèses. — Ils se prononcent pour l'addition « In codd. „ antiquissimis, dit Trégelles, index capitulorum non habet πε- „ ρὶ τῆς μοιχαλίδος, quod in KM legitur, tanquam κεφ ι̅. „ Et, postquam fieret interpolatio hæc, numerus capitulorum hujus „ evangelii auctus est ad ιθ ; cum sit in antiquissimis non nisi „ ιη ! (S. P. Trégelles, Nov. Test. Græc. page 416, col. 2). —

sont pas. Nous en avons compté 49. C'est relativement peu, mais ce fait joint aux autres, prouve bien, comme le dit Scrivener, que cette section, nous a été transmise dans des « Conditions particulières ». — Seulement, il ne faut pas oublier, en observant cela, que la section elle-même est d'une « nature très particulière »

Article deuxième.

Déposition des manuscrits Latins.

1°.— Après les détails que nous avons donnés sur les manuscrits grecs, nous pourrons être bref pour ce qui concerne les manuscrits latins. Cela nous sera d'autant plus facile que nous rencontrons ici beaucoup moins de divergences. Parmi les manuscrits de l'Ancienne Vulgate, les versets VII, 53 – VIII, 11 de saint Jean manquent dans a (Veronensis) f (Brixianus) l (Rhedigeranus), q (Monacensis); mais on trouve le passage dans la plupart des autres, dans b, c, d, e, ff^2, g, j, etc., c'est-à-dire, dans presque tous les manuscrits de l'Ancienne Vulgate, qui contiennent l'Evangile de saint Jean. Dans l elle a été ajoutée à la marge, et dans b, elle a été effacée. La personne qui a supprimé la section dans ce manuscrit, a tout biffé à partir de VII, 44, jusqu'à VIII, 12. Nous avons là une preuve matérielle de la vérité de ce que dit saint Augustin, précisément en parlant de ce passage. La section a existé dans le Vercellensis (b). Un de ses possesseurs n'admettait peut-être pas son authenticité, mais il aurait eu bien d'autres moyens de manifester son opinion, s'il y tenait. Une note, quelques crochets bien placés, une série d'astérisques ou d'obèles, deux barres placées en croix, etc., tout cela aurait amplement suffi. A quoi bon effacer ce texte avec tant de soin? — C'est que cette section n'est pas une section ordinaire!

« On ne donnera que « quelques détails sur « les manuscrits la- « tins »

Même en admettant l'authenticité de cette page, on peut désirer qu'elle ne tombe pas sous les yeux.

« Des manuscrits de « la Vulgate Hiéronymienne. »

2°. – Quant aux manuscrits de la Vulgate Hiérosonymienne, nous ne croyons pas qu'on en ait encore trouvé un seul, qui ne renfermât point les célèbres versets. Parmi les trois ou quatre cents, que nous avons déjà examinés en divers endroits, nous n'en avons pas vu un seul qui présentât une lacune; la plupart de ces manuscrits sont postérieurs au dixième siècle; mais quelques uns remontent jusqu'au septième, peut-être même plus haut.

Pour se faire une idée des textes de l'Ancienne et de la nouvelle Vulgate, on n'a qu'à se reporter au tableau que nous avons donné, pages 281-282. Si on met le codex Bezae à part, on ne trouve, dans aucun des textes latins qui ont joui de quelque crédit, des leçons comparables à celles que présentent certains manuscrits grecs et orientaux. –

Article troisième.

Déposition des manuscrits Syriens.

« Des manuscrits « syriens qui renferment ou ne « renferment pas « la Section de la « Femme Adultère. »

1°. – Les Syriens n'ont pas eu, en général, la section de la Femme Adultère dans leurs manuscrits, soit dans ceux de la Péchito, soit dans ceux de la Version Philoxéno-Héracléenne. Cela est certain. Après avoir parcouru les neuf dixièmes des manuscrits Syriaques bibliques existant dans les bibliothèques d'Europe, nous en sommes presque à nous demander, si la section de l'Adultère a réellement figuré jamais dans un manuscrit des Evangiles à texte continu. –

« Manuscrits où cette section existe « aujourd'hui. »

2°. – On trouve cette section à la marge du manuscrit de Paris, 54, f° 206, – sur un des feuillets de garde du manuscrit Additionnel 14470, f. 2, b. Et la suite du manuscrit de la Philoxénienne (New College, Oxford), dont s'est servi J. White pour l'édition qu'il a donnée de cette version; dans les Evangéliaires 59 de Paris, f. 105, b, 1; 7170 de Londres, f.

136, b; Dawk. 50 d'Oxford, f° 160 ; — Dans tous ces documents le texte est le même. On sait, de plus que la section a existé dans un manuscrit appartenant à Usher, Archevêque d'Armagh en Irlande — (+ 1656.) et dans un manuscrit appartenant à Louis de Dieu. Le premier est perdu ; le second existe peut-être dans quelque bibliothèque des Pays-Bas. C'est de l'un ou l'autre, ou bien de ces deux derniers manuscrits que dérivent les éditions de Walton, de Gutbir et de toutes les Bibles Syriaques postérieures. — Le texte est partout le même. Seulement, le verset VII, 53 et même, une fois ou l'autre, le verset VIII, 1 manque dans quelque manuscrit. Il est certain toutefois que cette lacune est purement accidentelle et qu'elle est due probablement à l'usage liturgique. Ainsi le verset VII, 53, manque dans l'Évangéliaire 59 de Paris f° 105, bien que la leçon du Jeudi Saint aille de VII. 37, à VIII. 20. Il en est de même, croyons-nous, dans le manuscrit Additionnel 7170, f° 136, b. Nous avons rencontré également la Section de l'Adultère dans les deux manuscrits Additionnels 17124, f° 50, b, 2 et Or. 2291, f° 138, a du Musée Britannique. Dans le premier de ces manuscrits, qui est de l'an 1234 et contient dans les Évangiles, la Version Philoxéno-Héracléenne, cette section fait partie d'une leçon qui va de VII, 47 à VIII, 28 et se lit à matines du septième dimanche des Tabernacles ܕܫܒܥܐ ܕܡܛܠܐ ܕܩܘܡܬܐ· ܕܨܦܪܐ.— Pour ce qui regarde le second de ces manuscrits, l'Oriental 2291, la section n'y est plus,[a] mais il est certain, absolument certain, qu'elle y a existé. Dans le catalogue manuscrit, il est dit de ce volume : « A regular but rather inelegant hand of about the » XII th Century ; mais ces évangiles sont certainement postérieurs au XIIe siècle, de plus de deux cents ans, peut-être de trois à quatre cents. Ils contiennent aussi la Version Philoxéno-Héracléenne. — Au folio 137, b, 1, on lit : « Matines du septième Dimanche après les Tentes ou les Tabernacles : ܕܫܒܥܐ ܕܒܬܪ ܡܛܠܐ ܕܡܫܟܢܐ ܕܨܦܪܐ. La leçon

[a] « Du manuscrit Or. 2291 du Musée Britannique. »

débute à VII, 47. Le verso du folio 137, ou 137, b, 2 se termine ainsi : « Or Nicodème leur dit — Celui-là même qui était pré- » cédemment venu de nuit à Jésus et qui était un d'entre eux » — ; « Est-ce que notre Loi juge ?...? ». Il y a là évidemment une lacune, car le feuillet 138, a, 1, reprend à VIII, 14 : « Et Jé- » sus leur dit : « Alors même que je rends témoignage en ma fa- » veur, etc. Il est donc tombé au moins un feuillet entre le 137 et le 138, et ce feuillet devait contenir les versets VII, 51, b-53 — VIII, 1-14. De plus, il est certain que les versets VII, 51, b, 52, VIII, 12-13 ne suffiraient pas pour occuper tout le feuillet, pas même pour remplir une des quatre colonnes. Donc, le feuillet tombé contenait bien la Section de l'Adultère et même quelque chose en plus, à savoir, les versets VII, 51, b, 52, VIII, 12 et 13. D'ailleurs en comparant ce feuillet tombé aux feuillets précédents et suivants, on voit bien qu'en effet le feuillet disparu contenait tout le passage allant de Jean VII, 51, b, à VIII, 14. — En effet, le feuillet 137, contient les versets 36-51 a, le feuillet 138 contient les versets VIII, 14-26 et le feuillet 139, les versets VIII, 26-40 ; 12, 14, 15 versets, voilà la moyenne. En tenant compte de la brièveté des versets VII, 52, 53, VIII, 11, on voit que les 16 versets allant de VII, 51, b à VIII, 14, ne dépassent pas la moyenne. Le feuillet disparu contenait donc la Section de l'Adultère. —

« Fait affirmé à « tort par Assémani. »

3°. — Assémani avait affirmé que le manuscrit Philoxénien de la Laurentienne à Florence, renfermait le passage controversé (Catalogus Bibliothecæ Medicæ Laurentianæ, in f°, Florence 1750, p. 35, col. 1) ; mais cet auteur se trompe. Ce manuscrit, qui est du mois d'octobre 756, ne contient point la Section, f° 140, col. 2. Nous nous en sommes assuré, et Adler l'a fait également.

« Récapitulation des « manuscrits Syriens qui renfer-

4°. — Voilà donc, à quoi aboutissent en résumé nos recherches : La Section de l'Adultère existe dans les documents syriens suivants :

1°. Dans 2 manuscrits à texte continu, au plus dans 4. « ment la section :
2°. A la marge de 3 autres,
3°. Dans 3 évangéliaires.

C'est-à-dire en tout, dans 8 mss et dans 10 au plus. —

Il faut observer, en outre, 1° que la version est partout la même, 2° que tous ces documents appartiennent à la recension Philoxéno-Héracléenne, évangiles aussi bien qu'Evangéliaires, sauf le manuscrit Additionnel 14470; mais ce manuscrit a la section sur un feuillet de garde, d'une main qui peut bien être du neuvième siècle. — 3° Cette version est celle que les manuscrits (Addit. 14470 et 54 de Paris) attribuent à Mar-Paul. —

Si la traduction de Maras (+ 535), évêque d'Amid, était différente, elle ne nous est point parvenue, ou on ne l'a pas encore retrouvée. En tout cas, on ne peut point considérer comme étant le texte de l'Adultère, l'Analyse de l'Historia Miscellanea publié par Land et reproduite dans quelques exemplaires du commentaire de Denys-Bar-Salibi sur le Nouveau Testament. Ce n'est manifestement qu'une analyse faite de mémoire. Il est donc bien visible que le texte de l'Adultère n'a jamais été très répandu chez les Syriens.

5°. — Et, en effet, telle est la conclusion, qui ressort manifestement de l'exposé qu'on vient de lire. Les Nestoriens semblent ne l'avoir jamais connu. Les Jacobites ne l'ont introduite que très tard dans leurs livres liturgiques, et elle ne figure que dans un tout petit nombre de manuscrits, 10 au plus, parmi ceux dont on connaît l'existence, c'est-à-dire, sur plus de cent cinquante ou deux cents.

« Conclusion pour
« ce qui regarde les
« manuscrits Sy-
« riens. — »

Si on ajoute à cela l'Evangéliaire Hiérosolymitain, on a toute la tradition documentaire Syrienne. Pour les Jacobites elle nous ramène au Xe. ou au IXe. siècle; et au XIe ou au Xe pour les Chrétiens de la Damascène qui ont employé le pseudo-dialecte Hiérosolymitain. On peut remon-

ter, sans doute, un peu plus haut, mais non pas avec les manuscrits connus jusqu'à cette heure. Le plus ancien manuscrit Syrien, que nous ayons de Jean VII, 53 – VIII, 11, est le volume Additionnel 14470 du Musée Britannique: On le dit du IXe siècle.

Article quatrième.

Déposition des manuscrits Arméniens.

« Examen des « manuscrits Ar- « méniens. »

1°.– Nous n'avons pas la prétention de publier un résultat complet; mais celui que nous publions donne, croyons-nous, une idée suffisamment juste de ce que serait le résultat général. Nos observations ont porté sur un assez grand nombre de manuscrits, que nous n'avons nullement choisis, sauf à Venise, où, ne pouvant les examiner tous, nous avons pris, tout d'abord, les plus anciens. Tous les manuscrits de Venise sont écrits en Yergathaquir, sauf deux rédigés en polorquir. La plupart sont donc antérieurs au XIIIe siècle. Quelques-uns remontent même peut-être jusqu'au Xe ou au commencement du XIe.

« Faits qu'on re- « marque dans « les manuscrits « Arméniens. »

2°.– De ces manuscrits, les uns contiennent la section de l'Adultère, à sa place ordinaire, les autres à la fin, et quelques-uns ne la contiennent pas du tout. Ceux qui ont la section à la fin, présentent le plus souvent une note d'appel à côté de Jean VII, 53, laquelle note existe, même quelquefois dans les manuscrits qui n'ont pas les versets, preuve peut-être que ces versets ont disparu; preuve, en tout cas, que les copistes n'ont pas tous ignoré l'existence de ce passage. Après avoir dressé le tableau ci-joint, nous donnerons là-dessus quelques détails.

	Paris	Berlin	Moscou	Vienne	Venise	Total
Place ordin.	4	1	1	5	3	14
Fin	—	2	2	6	3	13

	Paris,	Berlin,	Moscou,	Vienne,	Venise,	Total
Manque	4	1	4 ...	7 ...	14 ...	30
Total	8	4	7	19	20	58

3°.– La proportion des manuscrits qui contiennent le texte de l'Adultère est considérable, sur l'ensemble des manuscrits. Elle est d'environ 45% et elle serait beaucoup plus considérable, si on ne tenait pas compte des manuscrits de Venise, puisque c'est là qu'on trouve un grand nombre de documents qui ne l'ont pas. Il est vrai que la plupart des documents de Paris, de Berlin, de Moscou et de Vienne sont modernes, c'est-à-dire, postérieurs au XIIIe siècle, sauf deux ou trois, qui figurent avec raison parmi les plus anciens.

Observations sur « le tableau qu'on « vient de parcourir. »

Il semble donc que la section de l'Adultère a généralement fait défaut dans les vieux manuscrits. Elle manque dans le plus ancien, celui de Moscou, qui est de l'an 888. Sur les 20 manuscrits de Venise, il y en a 3 qui renferment la section à la place habituelle; mais, de ces trois manuscrits, l'un rédigé en polorguir porte la date de 1233. C'est donc un manuscrit relativement moderne. Un autre ne contient pas Jean VII, 53 – VIII, 1-2, et, quant à Jean VIII, 3-11, c'est un des deux manuscrits qui présentent le texte singulier rapporté plus haut. Reste donc un seul manuscrit ayant l'Adultère à la place ordinaire et le texte habituel. Ce manuscrit rédigé en Yergathaquir est très beau; mais 1° il est de 1193, ce qui le rend un peu jeune et 2° il a été de plus, copié en Cilicie, le pays de toute l'Arménie qui a eu le plus de rapports avec les Latins et avec les Grecs. Tous ces détails, on le voit facilement, infirment la déposition de ces documents.

Il faut ajouter cependant que, sur les 14 manuscrits de Venise rédigés en Onciale (Yergathaquir), où l'histoire de la Femme Adultère manque, il y en a trois, qui en regard de saint Jean VII, 53, portent une note relative à

la section. On la connaissait donc, et il est même possible que le texte fût, d'abord, placé à la fin, comme il l'est très souvent dans les manuscrits Arméniens modernes. Dans un de ces volumes, les mots: Իրք կնոջ շնացելոյ « Histoire de la » Femme Adultère » sont tracés en onciale (Yergathaquir) contemporaine ou presque contemporaine du manuscrit, lequel a reçu pour cote le numéro 1144 et est daté de l'an 902. Il n'est postérieur que de 14 ans à celui de Moscou et est, par suite, un des deux ou trois plus anciens manuscrits arméniens que l'on connaisse. Cette note est, au point de vue, simplement documentaire et paléographique, la plus ancienne mention de la Section de l'Adultère, qui nous soit parvenue dans la littérature Arménienne.

« Conclusion relati- « vement aux ma- « nuscrits Armé- « niens. »

Nous devons ajouter enfin que les manuscrits, où l'Adultère est placé à la fin, ont tous, une note en regard de saint Jean VII, 53, où il est fait mention de ce passage. On n'ignore donc pas en quel endroit les douze versets doivent être placés. Si on les transporte à la fin c'est pour d'autres causes. On ignore si peu la place normale de la Section, que quelquefois on la désigne expressément. Ainsi on lit à la fin du manuscrit 120 de l'Institut Lazareff à Moscou; « Évangile suivant saint Jean. Histoire de la Femme Adultère, » que nous n'avions fait qu'indiquer, vers le milieu du numéro » 86 de Jean. Աւետարան ըստ Յովհաննու. Իրք կնոջ շնացելոյ զոր նշանակեցաք ի մէջ գլխոյ Յովհաննու հուպ ի համարին ձզ. De plus, aucun des 58 manuscrits Arméniens examinés par nous ne renferme des commentaires marginaux. Il en existe, sans doute, chez les Arméniens, mais nous n'en avons jamais vu. Quand nous aurons observé qu'un manuscrit de Venise contient, à la fin, seulement les versets VIII, 3-11, nous aurons complété nos observations et dit tout ce qu'il y a à dire.—

4°.— A ne tenir compte que des manuscrits, l'Église Arménienne occupe un assez bon rang, dans cette question. La

section de l'Adultère exciste dans la moitié des documents que nous avons consultés.—

Article cinquième.

Déposition des manuscrits Coptes.

« Les manuscrits Coptes contenant la Section de l'Adultère sont relativement nombreux. »

1°.— Si on a égard au petit nombre de manuscrits Coptes que l'on possède dans les bibliothèques d'Europe, on est obligé de reconnaître que la Section de l'Adultère exciste dans un grand nombre. Ainsi, sur 19 exemplaires de l'Evangile de saint Jean examinés par le docteur J. B. Lightfoot, il y en a 9 qui n'ont pas la Section, 8 qui l'ont à la place ordinaire, 1 qui l'a à la marge, et un autre qui l'a à la fin. — Sur les 8 manuscrits que possède la Bibliothèque Nationale, il y en a 5 où la section exciste et 2 où elle manque; le dernier est mutilé. De plus, dans un des manuscrits où elle manque, on lit à la marge une note arabe, où il est dit: « Nous n'écrivons pas le chapitre de la Femme » Adultère, parce qu'il n'est pas dans le texte principal, le » Copte فصل الزانية لم نكتب لانه ليس في القبطي. Sur la marge extérieure, on a ajouté: « La Section de l'Adultère manque: on ne l'a » pas trouvée: محل فصل الزانية لم يجاد.— On comprend très bien, ce que veut dire le Scribe. Il n'a pas eu sous la main un exemplaire qui contint le texte Copte de l'Adultère. Il ne connaissait cependant très bien; il savait son existence, et, s'il n'était pas convaincu tout-à-fait de son authenticité, il en faisait cependant quelque cas, puisqu'il a regretté de ne pas pouvoir l'écrire. S'il l'omet dans la version arabe, ce n'est pas qu'elle n'y soit pas; c'est que le texte principal, le Copte, ne la contient pas. On voit, de plus, par les manuscrits arabes, que ces versets ont été assez répandus parmi les chrétiens d'Egypte. On comprend donc dans quel sens il faut prendre les assertions de certains écrivains ano-

nymes, par exemple, de l'auteur des τίτλοι contenus dans le manuscrit arabe 52 de l'Ancien fonds, f. 244, a. Après avoir raconté assez au long ce qui est contenu dans les versets VII, 37-52, cet auteur ajoute : « C'est là que se trouve le chapitre de » la Femme Adultère, chapitre qui existe seulement dans » quelques exemplaires byzantins, avant ce que dit Notre » Seigneur : « Je suis la lumière du monde. وفيه فصل الزانية الذي ليس هو الا في بعض نسخ الروم في قول ربنا لهم انا هو نور العالم....

« Portée de tous ces « divers faits comparés, surtout aux « faits similaires. »

2°. — Si on prend les faits dans leur ensemble, on ne peut pas contester que les douze versets controversés de saint Jean n'aient été assez connus en Egypte, dans les temps modernes ; à partir du douzième ou du treizième siècle, époque à laquelle nous reportent les manuscrits memphitiques les plus anciens.

Il faut, de plus, si on veut apprécier ces faits à leur valeur, ne pas oublier que nous n'avons presque rien en fait de littérature Copte. Tout se réduit à quelques feuillets d'Evangile, à quelques lambeaux d'homélies, à quelques fragments d'actes des Martyrs ou de vies de saint. C'est donc un fait assez grand et assez significatif que de constater la présence de saint Jean VII, 53-VIII, 11, dans plus de la moitié des manuscrits coptes des Evangiles. Et ce qui donne plus d'importance à ce fait, c'est la comparaison qu'il faut nécessairement établir entre ce passage et plusieurs autres des Evangiles. Pour ne citer qu'un seul exemple, celui que nous avons étudié récemment, saint Jean V, 3, b-4 manque presque partout dans les manuscrits Coptes. Il en est de même de saint Luc XXIII, 34 ; de saint Luc XXII, 43-44. Comment se fait-il, au contraire, que saint Jean VII, 53-VIII, 11 existe presque partout ? — Il faut bien qu'il y ait une cause. La tradition documentaire est trop différente dans les deux cas, pour qu'il n'y ait pas aussi une différence dans les raisons qui ont amené les mutilations ou les interpolations.

Ces faits éveillent naturellement l'attention, soulèvent

des problèmes et sollicitent des réponses.

Article sixième.

Résumé et Conclusion des faits recueillis jusqu'à ce moment.

« Résumé des faits « observés jusqu'à « ce moment. »

1°.— Si nous jetons un regard sur le chemin parcouru jusqu'à ce moment, voici les faits qui semblent dominer tout le reste.

a. « Chez les Latins. »

a.— Chez les Latins tout est d'accord : Pères, Versions, liturgies, manuscrits ; tout est clair, net, catégorique. La tradition, sous toutes ses formes, ne rend qu'un seul et même verdict. Nous savons bien qu'il y a eu quelques rebelles, mais nous n'entendons pas leur voix ; et c'est à peine s'il nous reste quelques vestiges de leurs entreprises audacieuses. Ratures du Vercellensis (b), lacunes de trois ou quatre autres manuscrits de l'Ancienne Vulgate, et c'est tout, absolument tout.

b. « Chez les Grecs. »

b.— Chez les Grecs, la tradition Patristique est maigre, mais la tradition liturgique, aussi loin qu'elle nous reporte, est constante, Quant à la tradition documentaire, elle est relativement très favorable. Les lacunes ou les transpositions s'expliquent aisément, par la nature même du passage en question.—

c. « Chez les Arméniens et chez les Coptes. »

c.— Chez les Arméniens, chez les Coptes, la tradition Patristique, collective et liturgique est nulle ou peu s'en faut. De loin en loin, quelque auteur nous dit bien qu'il y a quelque part une histoire de la Femme Adultère, mais personne n'insiste là-dessus. Quant à la tradition documentaire, elle est relativement parlant, assez explicite. On trouve la Section de l'Adultère dans 45 % des manuscrits Arméniens, et dans plus de 50 % des manuscrits Coptes. Ces chiffres sont extrêmement significatifs. 1°. si on les étudie dans leurs rapports avec le passage lui-même ; 2°. si

on les compare à ceux que nous ont fourni les Coptes et les Arméniens dans des questions similaires.

d.-«Chez les Syriens» d.— Chez les Syriens, il n'y a que les Jacobites qui semblent avoir connu la section de l'Adultère. On n'en trouve aucune trace chez les Nestoriens. Une fraction des Melchites s'en est servie. Chez les Jacobites quelques auteurs en parlent, mais on semble la découvrir au sixième siècle. Plus tard elle pénètre dans un petit nombre de manuscrits liturgiques.

Ces faits sont évidemment, et singuliers, et nouveaux.

«Singulière façon «dont les autorités «se partagent.» 2°.— C'est la première question étudiée par nous où les autorités se partagent de cette façon.— En général, dans toutes les controverses qui ont pour objet un fragment notable du Nouveau Testament, les Syriens, les Grecs et les Latins marchent ensemble, tandis que les Arméniens et les Coptes forment une bande à part, à laquelle quelqu'un des manuscrits ℵ A B C D L sert de drapeau.

Cette fois tout est renversé. Au fur et à mesure qu'on va d'Occident en Orient, les rangs s'éclaircissent. Il vient même un moment, où il n'y a plus un soldat debout, sur une terre qui a été cependant chrétienne de bonne heure et qui en général a donné jusqu'ici l'exemple de la fidélité au drapeau.— Évidemment nous sommes ici en face d'une controverse d'un genre tout particulier; et on a eu raison d'observer, que «St Jean VII, 53-VIII, 11 nous a été transmis dans «des circonstances spéciales.»

Quelles sont ces circonstances?— C'est ce que nous dirons plus tard.— Pour le moment, nous nous contentons de mettre le fait en pleine évidence.—

Deuxième partie.

Du texte de l'Adultère.

« Objections tirées de l'étude du texte de l'Adultère. »

1°.- « Les arguments internes pour et contre la section de l'Adultère, dit un critique contemporain, se tirent, en partie de son style et de son contenu, en partie de ses rapports avec le contexte. L'argument, qui a toujours eu le plus de poids en faveur de la section, dans les temps modernes, repose sur les caractères internes. Le récit a paru garantir, en substance, sa réalité historique, et le langage qui lui sert de vêtement s'harmonise à merveille avec les autres récits évangéliques. Ces considérations sont toutefois indépendantes de la question : « Jean en est-il l'auteur ? » Elles tendent à prouver seulement que la section est née dans la sphère des traditions apostoliques et qu'elle a reçu sa forme définitive d'une personne animée du souffle des Apôtres. D'autre part cependant, la section de l'Adultère présente de sérieuses différences de langage avec l'Évangile de St Jean ; et ces différences, pour ne rien dire de plus, trahissent clairement un auteur distinct. Il faut néanmoins reconnaître que leur force et leur étendue ont été quelquefois exagérées. (1)

Nous avons lu, dans le langage d'un des auteurs de la dernière édition critique du Nouveau Testament, l'expression adoucie des arguments qu'un certain nombre de savants ont tirés du récit même de l'Adultère pour attaquer son authenticité. Monsieur Hort reconnaît que « la

---

(1).- F. A. Hort, Notes on select readings, p. 87

„ Force et l'étendue des différences de style ont été quelque-
„ fois exagérées„, mais il soutient toujours qu'il y a, dans cet argument des critiques modernes, un fond de vérité, et un fond tel qu'il faut attribuer la section, comprenant saint Jean VII, 53 – VIII, 11, à un auteur différend de celui du quatrième évangile. –

« Opinions des critiques contemporains. – Elles varient. »

2°. – Mais si Monsieur Hort atténue les objections qu'on fait de ce chef contre l'Adultère, son collègue, le révérend M. Brooke Foss Westcott, les exagère et leur donne un relief ou une proéminence qu'elles n'avaient pas eus jusqu'à ce jour. Nous voilà par suite arrivés à « l'individual mind» au « subjectivisme », dans un point de critique, qui a une certaine gravité.

« Les preuves internes, dit M. Westcott, conduisent forcément à la même conclusion : à savoir à la conclusion que la Section de l'Adultère n'est point de saint Jean (1).

Il est donc nécessaire d'étudier la section de l'Adultère, dans le fond, dans la forme et dans ses relations avec le contexte, pour voir ce qu'il y a de réel dans les objections des critiques contemporains. Comme nous sommes en présence de divers textes, que ces textes contiennent des par-

---

(1). – Voici ces conclusions : « La seule explication natu-
„ relle qu'on puisse donner des faits incontestables est que
„ le récit de la femme Adultère circulait au troisième
„ siècle dans un texte Grec et non dans un texte latin –;
„ mais dans une petite sphère ; que vers la fin du quatriè-
„ me siècle il fut introduit, en divers endroits, en par-
„ ticulier là où on le trouve aujourd'hui ; et que, à
„ partir de ce moment, on le fit passer dans les
„ textes latins ; que, dès le sixième siècle, il figure de
„ plus en plus, dans les textes constantinopolitains, tandis
„ qu'il est universellement reçu dans les textes latins ; qu'a-
„ vec le temps il est ensuite partiellement introduit dans

ticularités assez singulières, il est nécessaire d'aborder, avant tout, la controverse qui porte sur la forme extérieure. La discussion des objections tirées du fond ne peut venir utilement qu'après que la forme aura été déterminée.

Nous diviserons dès lors cette partie en trois chapitres. Le premier sera consacré à la forme extérieure du récit. Le second à l'examen du fond et le troisième aux rapports de la section avec le contexte.—

Chapitre premier.

Forme extérieure de la section de l'Adultère.

Les objections, qu'on fait contre l'authenticité de ce passage du quatrième Évangile, peuvent se ramener à deux catégories très distinctes l'une de l'autre. Les unes sont générales et les autres sont particulières; les unes portent sur l'ensemble et les autres s'attaquent à des circonstances particulières. Il est nécessaire de les examiner à part.—

Article premier.

Forme générale de la Section de l'Adultère.

« Objection générale » qu'on fait contre » la forme de la Sec- » tion.— Nombreuses » variantes qu'on y » remarque.»

1°.— Une objection qu'on a coutume de proférer généralement contre le passage de la Femme Adultère, peut se formuler ainsi: « Les douze versets relatifs à la Femme Adultère présentent » un nombre considérable de variantes; un nombre tel qu'au- » cun autre passage de l'Évangile de même longueur n'en » renferme davantage. Or, l'expérience montre qu'en général

---

, les autres versions (Commentaire sur saint Jean, p. 142, col. 1.)

„ les passages criblés de variantes ont été non seulement l'objet de retouches, mais qu'ils sont d'une authenticité très „ contestable. Par conséquent l'authenticité de la Section de „ la Femme Adultère est douteuse et contestable (1).

Avant de répondre aux objections de détail, il faut tâcher de déterminer le texte de la Section de la Femme Adultère, et pour cela, faire appel, non seulement au texte original, mais aux Versions; car on ne saurait nier que cette histoire ne se présente, sous des formes assez diverses les unes des autres, dans les manuscrits grecs. Mais, en critique, comme en toute autre chose, ce n'est pas aux singularités qu'il faut faire attention, c'est aux faits généraux. Que l'histoire de l'Adultère ait été paraphrasée sous des formes bien diverses, c'est ce que l'on comprend sans peine; car on ne pouvait pas la commenter autrement. Elle ne comporte qu'une paraphrase analogue à celles qu'on trouve dans les Thargums de l'Ancien Testament. De plus, il est certain que cette Section a été souvent écrite à la fin des Evangiles, et elle a manqué dans un assez grand nombre d'exemplaires.

2°.- Or, cette circonstance a dû naturellement provoquer les faits suivants.

a.- Le texte a été transcrit avec une certaine négligence, dans les manuscrits où il a été placé à part. Quelquefois même il a été paraphrasé pour le rendre plus clair ou plus acceptable.

b.- Dans la leçon qu'on lisait à certaines fêtes, on a fait des changements analogues à ceux qu'on introduit dans d'autres passages pour les adapter à l'usage liturgique, notamment au commencement et à la fin.

c.- Par suite, cette leçon liturgique a affecté au commencement et à la fin des formes particulières comme ce-

---

(1).- Hort, notes on select readings, p. 88, col. 2.-

la arrive dans les autres leçons.-

d.- Ce passage a passé sous cette forme liturgique dans des manuscrits des Evangiles à texte continu, et cela par la raison toute simple, que, des scribes, connaissant cette section et voulant l'avoir dans leurs exemplaires, l'ont prise quelquefois dans des Evangéliaires; soit parce que les originaux, dont ils se servaient, ne la contenaient pas; soit parce qu'ils n'avaient pas sous la main des manuscrits à texte continu la renfermant.

3°.- Si on tient compte de la nature particulière de cette section et de la manière dont elle a été souvent transcrite, si on retranche, en particulier, les altérations du commencement et de la fin, on ne trouvera pas dans ces versets plus de variantes que dans beaucoup d'autres passages de l'Evangile de même longueur. Il serait, en tout cas, facile de trouver, dans les onciaux ℵABCDL, des endroits qui renferment presque autant de variantes et des variantes aussi singulières ou peu s'en faut.

4°.- Ces explications données et bien comprises, examinons les textes qui ont été les plus reçus dans la Société chrétienne. Pour cela rapprochons, non pas les textes singuliers et qu'on rencontre dans un petit nombre d'autorités, mais bien les textes qui ont joui d'un crédit étendu et réel dans la Société chrétienne. Afin de faciliter à tout le monde ce travail de comparaison, nous reproduisons ici, sous une forme grecque ou latine, les versions de Jean VIII, 3-11 dans les huit textes suivants: 1°. Version latine Antéhiéronymienne.- 2°. Version Hiéronymienne.- 3°. Vulgate Arménienne.- 4°. Texte de Zohrab.- 5°. Texte Memphitique.- 6°. Texte Syrien.- 7°. Texte Arabe.- 8°. Texte du Hiérosolymitain (1).-

---

(1).- Ce sont les textes que nous avons cités précédemment, voir pages 281-282, 286-287, 288-289, 291-292, 292-293, 300-301, 304-305.-

Jean VIII, 3–11.

1°.– Version antéhiéronymienne.	2°.– Version hiéronymienne	3°.– Vulgate arménienne.	4°.– Texte de Zohrab.
VII, 53.– Et duxerunt se unusquisque in domum suam.– VIII, 1.– Jesus autem ascendit in montem oliveti.– 2.– Et mane cum factum esset, iterum venit in templo, et universus populus conveniebat ad eum: et cum consedisset, docebat eos. –3.– Scribae autem, et Pharisei adducerunt ad eum mulierem in adulterio deprehensam: quam cum statuissent in medio.– 4.– Dixerunt ad Jesum: Magister, haec mulier deprehensa est in adulterio.– 5. – In lege autem praecepit nobis Moyses ut qui in adulterio deprehenditur, lapidetur. Tu autem, quid dicis de ea?– 6.– Haec ideo dicebant tentantes eum, ut haberent	VII, 53.– Et reversi sunt unusquisque in domum suam.– VIII, 1.– Jesus autem perrexit in montem Oliveti:– 2.– Et diluculo iterum venit in templum, et omnis populus venit ad eum, et sedens docebat eos. –3.– Adducunt autem scribae et pharisaei, mulierem in adulterio deprehensam; et statuerunt eam in medio,– 4.– Et dixerunt ei: Magister, haec mulier modo deprehensa est in adulterio.– 5.– In lege autem Moyses mandavit nobis hujusmodi lapidare. Tu ergo quid dicis? (Lev. 20. 10).– 6.– Hoc autem dicebant tentantes eum, ut possent accusare eum. Jesus autem inclinans se	VIII, 3.– Ἄγουσι πρὸς αὐτὸν οἱ γραμματεῖς καὶ οἱ ἀρχιερεῖς, καὶ οἱ φαρισαῖοι γυναῖκα ἥντινα κατειλημμένην ἐν μοιχείᾳ, καὶ στήσαντες αὐτὴν ἔναντι.– 4.– λέγουσιν αὐτῷ. Διδάσκαλε, ἡ γυνὴ οὗτη κατελήφθη φανερῶς ἐπαυτοφώρῳ μοιχευομένη. –5.– καὶ ἐν τῷ νόμῳ, Μωσῆς ἡμῖν ἐνετείλατο τὰς τοιαύτας λιθοβολεῖσθαι (ou λιθάζειν). Σὺ οὖν τί λέγεις; –6.– τοῦτο ἔλεγον πειράζοντες αὐτὸν ἵνα ἔχωσι κατηγορεῖν αὐτοῦ. Ὁ δὲ Ἰησοῦς κάτω κύψας ἔγραφεν τῷ δακτύλῳ εἰς τὴν γῆν.– 7.– ὡς δὲ ἐπέμενον ἐρωτῶντες	VIII, 3.– Ἄγουσιν οἱ ἀρχιερεῖς καὶ οἱ φαρισαῖοι γυναῖκα μίαν κατειλημμένην ἐν μοιχείᾳ, καὶ στήσαντες αὐτὴν ἔναντι.– 4.– λέγουσιν, ἡ γυνὴ οὗτη κατελήφθη φανερῶς ἐπαυτοφώρῳ μοιχευομένη. – 5.– καὶ ἐν τῷ νόμῳ Μωσῆς ἡμῖν ἐνετείλατο τὰς τοιαύτας λιθάζειν. Σὺ οὖν τί λέγεις περὶ ταύτης;– 6.– Τοῦτο ἔλεγον πειράζοντες αὐτὸν, ἵνα ἔχωσι κατηγορεῖν αὐτοῦ. Ὁ δὲ Ἰησοῦς κάτω κύψας ἔγραφεν τῷ δακτύλῳ εἰς τὴν γῆν.– 7.– ὡς δὲ ἐπέμενον ἐρωτῶντες αὐτον, ἀνακύψας εἶπε πρὸς αὐτούς. Ὁ ἀναμάρ-

Jean VII, 53 – VIII, 11.–

5°.– Texte Memphitique.

VIII, 3.– ἀρχιερεῖς δὲ σὺν τοῖς φαρισαίοις ἤγαγον πρὸς αὐτὸν γυναῖκα μίαν, ἣν εὗρον ἐν πορνείᾳ καὶ ἔστησαν αὐτὴν ἐν μέσῳ.– 4.– Καὶ εἶπαν αὐτῷ. Διδάσκαλε, τὴν ταύτην γυναῖκα εὕρομεν ἐν πορνείᾳ.– 5.– καὶ ὁ νόμος Μωσέως ἐντέλλεται λιθάζειν (λίθους βάλλειν ἐπ') αὐτήν. Τί οὖν λέγεις σύ;– 6.– Τοῦτο δὲ ἔλεγον πειράζοντες αὐτὸν ἵνα εὕρωσι κατηγορίαν κατ' αὐτοῦ; ὁ δὲ Ἰησοῦς κάτω κύψας τοὺς ὀφθαλμοὺς ἑαυτοῦ ἔγραφεν τῷ δακτύλῳ εἰς τὴν γῆν.– 7.– ὡς δὲ προσεδόκουν τὴν ἀπόκρισιν αὐτοῦ ἀνακύψας τὴν κεφαλὴν αὐτοῦ εἶ-

6°. Texte Syrien.

VIII, 3.– Ἄγουσι δὲ οἱ γραμματεῖς καὶ οἱ φαρισαῖοι γυναῖκα κατειλημμένην ἐν μοιχείᾳ, καὶ στήσαντες αὐτὴν ἐν μέσῳ.– 4.– λέγουσιν αὐτῷ. Διδάσκαλε, αὕτη ἡ γυνὴ κατελήφθη φανερῶς ἐπαυτοφώρῳ μοιχευομένη.– 5.– ἐν δὲ τῷ νόμῳ ἡμῶν Μωσῆς ἐνετείλατο τὰς τοιαύτας λιθοβολεῖσθαι (ou λιθάζειν). σὺ οὖν τί λέγεις; – 6.– Τοῦτο ἔλεγον πειράζοντες αὐτόν, ἵνα ἔχωσι κατηγορεῖν αὐτοῦ. Ὁ δὲ Ἰησοῦς κάτω κύψας ἔγραφεν ἐπὶ (ou εἰς) τὴν γῆν.– 7.– ὡς δὲ ἐπέμενον ἐρωτῶντες αὐτόν. ἀνακύψας εἶπε πρὸς αὐτούς.– ὁ ἀναμάρ-

7°. Texte Arabe

VIII, 3.– καὶ προσήνεγκαν (ou ἤγαγον) πρὸς αὐτὸν οἱ ἱερεῖς καὶ οἱ φαρισαῖοι γυναῖκα μίαν ἥτις εὑρέθη ἐν πορνείᾳ (ou μοιχείᾳ), καὶ ἔστησαν αὐτὴν ἐν μέσῳ.– 4.– καὶ εἶπαν αὐτῷ. Διδάσκαλε, αὕτη ἡ γυνὴ νῦν κατελήφθη ἐν πορνείᾳ (ou μοιχείᾳ).– 5.– Καὶ ἐν τῷ νόμῳ Μωσῆς ἐνετείλατο ἵνα λιθάζωμεν τὰς τοιαύτας. καὶ τί λέγεις σύ;– 6.– Καὶ εἶπαν (ou ἔλεγον) τοῦτο ἵνα πειράζωσιν αὐτόν, ἵνα δύνωνται κατηγορήσωσιν αὐτοῦ. Ὁ οὖν Ἰησοῦς κατέκυψε καὶ ἔγραφεν τῷ δακτύλῳ εἰς τὴν γῆν. – 7.– Καί, ὡς ἐπέμενον ἐρωτῶντες αὐτόν, καὶ ὕψωσεν τὴν κε-

8°.– Texte Hiérosolymitain.

VIII, 3.– Καὶ τότε ἤγαγον οἱ γραμματεῖς καὶ οἱ φαρισαῖοι πρὸς τὸν κύριον Ἰησοῦν γυναῖκα ἐν ἁμαρτίᾳ κατειλημμένην, καὶ αὐτοὶ ἔστησαν αὐτὴν ἐν μέσῳ.– 4.– καὶ λέγουσιν αὐτῷ. Διδάσκαλε, αὕτη ἡ γυνὴ νῦν κατελήφθη ἁμαρτάνουσα.– 5.– ἐν δὲ τῷ νόμῳ Μωσῆς ἐντέλλεται ἵνα λιθάζωμεν τὰς τοιαύτας.– Σὺ δὲ τί λέγεις;– 6.– Τοῦτο δὲ εἶπον πειράζοντες αὐτόν, ἵνα ἔχωσι κατηγορεῖν αὐτοῦ. Καὶ ὁ Ἰησοῦς ἐταπείνωσεν τὸ πρόσωπον αὐτοῦ εἰς τὴν γῆν, καὶ ἔγραφεν τῷ δακτύλῳ εἰς τὴν γῆν.– 7.– ὡς δὲ ἐπέ-

1

causam accusandi eum. Jesus autem, inclinato capite, digito scribebat in terra. – 7. – Cum autem perseverarent interrogantes eum, erexit se, et dixit eis: Qui sine peccato est vestrum, primus in illam lapidem jaciat. – 8. – Et iterum se inclinans, scribebat in terra. – 9. – Illi igitur cum audissent, paulatim secedebant singuli; incipientes a senioribus omnes, recesserunt: et relictus est solus: et ecce mulier illa in medio erat stans. – 10. – Cumque se erexisset Jesus, dixit ad mulierem: Ubi sunt? Nemo te condemnavit? – 11. – Quae dixit: Nemo, Domine. Dixit autem illi Jesus: Nec ego te condemnabo: Vade, et ex hoc jam noli peccare. –

2

deorsum, digito scribebat in terra. – 7. – Cum ergo perseverarent interrogantes eum erexit se, et dixit eis: Qui sine peccato est vestrum, primus in illam lapidem mittat. (Deut. 17.7) – 8. – Et iterum se inclinans, scribebat in terra. – 9. – Audientes autem unus post unum exibant, incipientes a senioribus: et remansit solus Jesus, et mulier in medio stans. – 10. – Erigens autem se Jesus, dixit ei: Mulier, ubi sunt, qui te accusabant? nemo te condemnavit? – 11. – Quae dixit: Nemo, Domine. – Dixit autem Jesus: Nec ego te condemnabo: Vade et jam amplius noli peccare. –[1]

(1). – Voir pages 281–282. –

3

αὐτὸν, ἀνακύψας εἶπε πρὸς αὐτούς. Ὁ ἀναμάρτητος ὑμῶν πρῶτος βαλέτω τὸν λίθον ἐπ' αὐτῇ. – 8. – καὶ πάλιν κάτω κύψας ἔγραφεν εἰς τὴν γῆν. – 9. – Οἱ δὲ ἀκούσαντες ἐξήρχοντο εἷς καθ' εἷς ἀρξάμενοι ἀπὸ τῶν πρώτων ἕως τῶν ἐσχάτων, καὶ ἐπέμεινε μόνος ὁ Ἰησοῦς, καὶ ἡ γυνὴ ἕστη ἐναντι αὐτοῦ. – 10. – ἀπεκρίθη ὁ Ἰησοῦς καὶ εἶπεν αὐτῇ. γυναῖ, ποῦ εἰσίν; οὐδείς σε κατέκρινεν; – 11. – καὶ λέγει οὐδείς, κύριε. καὶ λέγει αυτῇ ὁ Ἰησοῦς. οὐδὲ ἐγὼ κατακρίνω σε. Πορεύου, ἀπὸ τοῦ νῦν μὴ ἁμάρτανε.[2]

(2). – Voir les pages 291 et 292. –

4

τητος ὑμῶν πρῶτος βαλέτω τὸν λίθον ἐπ' αὐτῇ. – 8. – Καὶ πάλιν κάτω κύψας ἔγραφεν εἰς τὴν γῆν. – 9. – Οἱ δὲ ἀκούσαντες ἐξήρχοντο εἷς καθ' εἷς ἀρξάμενοι ἀπὸ τῶν πρώτων ἕως τῶν ἐσχάτων, καὶ ἐπέμεινε μόνος ὁ Ἰησοῦς, καὶ ἡ γυνὴ ἕστη ἔναντι αὐτοῦ. – 10. – Ἀπεκρίθη ὁ Ἰησοῦς καὶ εἶπεν αὐτῇ. γυναι ποῦ εἰσίν; οὐδείς σε κατέκρινεν. – 11. – Καὶ λέγει. Οὐδείς, κύριε. Καὶ λέγει ὁ Ἰησοῦς οὐδὲ ἐγὼ κατακρίνω σε. πορεύου. ἀπὸ τοῦ νῦν μὴ ἁμάρτανε. –[3]

(3). – Consulter les pages 292-294, avec les observations que nous avons faites à la suite des textes. –

5

πεν αὐτοῖς· ὁ ἀνα-
μάρτητος ὑμῶν (ou
ἐν ὑμῖν) βαλέτω
(τοὺς λίθους) ἐπ᾽
αὐτῇ πρῶτον τὸν
λίθον.– 8.– Τότε κα-
τέκυψε τὴν κεφα-
λὴν καὶ ἔγραψεν
εἰς τὴν γῆν.– 9.
– ἀκούσαντες τοῦ-
το ἀπ᾽ αὐτοῦ καὶ
συνειδότες τὸν ἔ-
λεγχον αὐτοῦ ἤ-
ρξαντο ἐξέρχεσθαι·
εἷς καθ᾽ εἷς· ἀπῆ-
λθον οἱ πρεσβύ-
τεροι σὺν τῷ ὄχ-
λῳ αὐτῶν καὶ ἐ-
πέμεινε ὁ Ἰησοῦς
μόνος σὺν τῇ γυ-
ναικὶ ἑστώσῃ ἐν μέ-
σῳ.–10.– ἀνακύψας δὲ ὁ
Ἰησοῦς τὴν κεφαλὴν εἶ-
πεν αὐτῇ· γυναῖ, ποῦ εἰ-
σιν οἱ κατήγοροί σου;
οὐδὲ εἷς κατέκρινέν σε;
–11.– εἶπεν αὐτῷ· οὐκ ὁ-
ρῶ ἕνα, κύριέ μου. εἶ-
πεν ὁ Ἰησοῦς· οὐδὲ
ἐγὼ κατακρίνω σε.
Πορεύου, ἀπὸ τοῦ νῦν
μηκέτι ἁμάρτανε.–

6

τητος ὑμῶν πρῶ-
τος βαλέτω ἐπ᾽
αὐτῇ τὸν λίθον.– 8.
– Καὶ πάλιν κά-
τω κύψας ἔγρα-
φεν εἰς τὴν γῆν.–
9.– Οἱ δὲ ἀκούσα-
ντες. ἐξήρχοντο
εἷς καθ᾽ εἷς, ἀρ-
ξάμενοι ἀπὸ τῶν
πρεσβυτέρων, καὶ
κατελείφθη ἡ γυ-
νὴ μόνη ἐν μέσῳ
ἑστῶσα.– 10.– Ἀ-
νακύψας δὲ ὁ Ἰη-
σοῦς εἶπεν τῇ γυ-
ναικὶ (peut-être
αὐτῇ τῇ γυναικί?)
Ποῦ εἰσίν; οὐδείς
σε κατέκρινεν;–
11.– Ἡ δὲ εἶπεν,
οὐδείς, κύριε. εἶ-
πε δὲ ὁ Ἰησοῦς.
οὐδὲ ἐγώ σε κα-
ταρίνω (ou κατα-
κρινῶ) πορεύου καὶ
ἀπὸ τοῦ νῦν μη-
κέτι (ou μὴ πά-
λιν) ἁμάρτανε.[1]–

(1).– Voir pages 286 et 287.–

7

φαλὴν ἑαυτοῦ καὶ
εἶπεν αὐτοῖς ὁ ἐξ
ὑμῶν ἀναμάρτητος
καὶ λιθάξῃ αὐτὴν.
πρῶτος σὺν λίθῳ.–
8.– εἶτα κατέκυ-
ψε πάλιν καὶ ἔ-
γραψεν εἰς τὴν
γῆν.–9.– Καί, ὡς
ἤκουσαν οὖν ἐξῆ-
λθον εἷς εἷς, καὶ
οἱ πρεσβύτεροι αὐ-
τοὶ ἤρξαντο, καὶ
ἔμεινε ὁ Ἰησοῦς
μόνος καὶ ἡ γυνὴ
ἑστῶσα ἐν μέσῳ.
–10.– Καὶ ὕψωσεν
ὁ Ἰησοῦς τὴν κε-
φαλὴν ἑαυτοῦ καὶ
εἶπεν αὐτῇ· γυναῖ.
ποῦ οὗτοι οἱ ἐκα-
τηγόρουν σου; καὶ
οὐδείς κατέκρινεν
σε; – 11.– καὶ εἶπεν·
καὶ οὐδείς, κύριε·
Καὶ εἶπεν ὁ Ἰη-
σοῦς· οὐδὲ ἐγὼ κα-
τακρινῶ σε. πορε-
ύου καὶ ἀπὸ τοῦ
νῦν μὴ πάλιν ἁ-
μάρτανε.–

8

μειναν ἐρωτῶντες
αὐτόν, τότε ὕψω-
σεν τὸ πρόσωπον
αὐτοῦ καὶ εἶπε
πρὸς αὐτούς· ὁ ἐξ
ὑμῶν ὃς οὐκ ἡμάρ-
τησε, οὗτος πρῶ-
τος βαλέτω ἐπ᾽
αὐτῇ τὸν λίθον.–
8.– Καὶ πάλιν ἐτα-
πείνωσεν τὸ πρό-
σωπον αὐτοῦ καὶ
ἔγραφεν εἰς τὴν γῆν.
9.– καὶ αὐτοὶ ἀρ-
ξάμενοι ἐξέρχεσθαι
εἷς καθ᾽ εἷς εἰς τὸν
οἶκον αὐτοῦ, ἀπὸ τοῦ
πρεσβυτέρου ἕως τοῦ
νεανίου, καὶ εὑρέθη
αὐτὸς μόνος, καὶ ἡ γυ-
νὴ ἑστῶσα ἐν μέσῳ.
–10.– Καὶ ὕψωσεν ἑαυ-
τὸν κύριος Ἰησοῦς καὶ
εἶπεν αὐτῇ· γυναῖ,
ποῦ ἐκεῖνοι; ουδεὶς σε
κατέκρινεν;–11.– ἡ δὲ
εἶπεν· οὐδείς, κύριε.
καὶ εἶπεν αὐτῇ κύ-
ριος Ἰησοῦς· οὐδὲ ἐγὼ
σε κατακρίνω· πορε-
ύου καὶ ἀπὸ τοῦ νῦν
μὴ ἁμάρτανε.–

« Observations sur « toutes ces éditions « de la section de « la Femme Adul- « tère. »

5°.- Si on étudie ces formes du Récit de la Femme Adultère, on voit, tout de suite, que les textes placés sous les numéros 1, 2, 3, 5, 6, 7, c'est-à-dire, tous ceux qui ont eu cours dans les diverses fractions de la société chrétienne, s'accordent entre eux dans l'ensemble. Les variantes se réduisent à des particularités insignifiantes et sans portée réelle. Ces variantes sont nulles, si on n'examine que le fond, et elles sont très légères, si on fait attention à la forme.- Or, quand il s'agit de versions, il faut, avant tout, s'occuper du fond, parce que, comme tout le monde le reconnaît, divers traducteurs peuvent traduire assez différemment un même texte. Il est même possible que leurs traductions soient presque également bonnes, tout en étant cependant différentes dans la forme.-

6°.- Il ne faut pas oublier, en outre, que toutes les traductions ont pu ne pas être faites sur l'original grec et que, dans quelque cas, on n'a vraisemblablement que des traductions de traductions. Il n'est donc pas étonnant que quelques textes s'éloignent un peu de l'original, quant à la forme, surtout dans ce passage, puisqu'il a été, relativement parlant, plus rare dans les manuscrits que tout autre chapitre de l'Evangile. Nous ne serions pas éloignés de penser que certains textes grecs ne sont eux-mêmes que des traductions faites sur des versions; de là vient qu'ils s'éloignent tant de l'original. Mais ce sont des singularités, et ces singularités s'expliquent par la nature et par l'histoire de la transcription du texte.-

7°.- Si on laisse de côté les huit ou dix textes singuliers, dont nous avons parlé précédemment, pour ne faire attention qu'à ceux qui ont été plus ou moins reçus dans la société chrétienne, on obtient un texte, un, aussi un, que n'importe quel autre passage de l'Evangile. C'est, pensons-nous, l'impression que laisse la comparaison des éditions rapportées ci-dessous, et c'est également l'impression que

produisent les onze versions mises en regard les unes des autres, par S. C. Malan, dans son « Gospel according to St John translated from the eleven oldest versions etc., in-4° Londres, 1862, pages 110, 111. — Ces versions offrent, à peine, trois ou quatre variantes de quelque importance, si on met de côté la version persane.

8°. — Il est évident que la Version Arménienne, publiée par le Père Soukrian et relevée par nous dans deux anciens manuscrits Arméniens, est un texte d'Évangéliaire retouché au commencement et à la fin. Nulle part dans aucune langue on ne rencontre la paraphrase que présente un manuscrit Arménien : « Cette femme a été saisie publiquement
» en criminel adultère. Or, dans la loi de Moyse, il nous
» a été commandé de lapider les femmes coupables de ce
» (crime). Qu'en dites-vous ? Et Jésus regardant la femme,
» la femme se tenait devant lui saisie de crainte et de trem-
» blement... Et il leur dit : venez tous, et lisez cette écriture
» ... tous vinrent et lurent, l'un après l'autre, leurs pé-
» chés. Quiconque avait lu sortait du temple... Va donc en
» paix dans ta maison ; que tes péchés te soient remis.
(Voir pages 293-297).

« Deux ou trois textes « singuliers seulement — Que faut-« il en penser — ? »

Où a-t-on jamais rien trouvé de semblable ? — Il n'y a qu'une chose qu'on puisse comparer à ce document Arménien, c'est la paraphrase que nous a conservée l'Historia miscellanea faussement attribuée à Zacharie de Mitylène ; paraphrase que Denys Bar-tsalibi a reproduite dans ses commentaires sur l'Évangile de Saint Jean. On ne pourrait pas citer un manuscrit grec ou une version qui appuyât ces étranges leçons. Si des textes aussi bizarres se retrouvaient dans un grand nombre de documents, surtout dans des documents différents d'origine et de patrie, on pourrait conclure à l'existence d'un original grec ; mais il est loin d'en être ainsi. Un manuscrit Arménien et un auteur Syrien, voilà tout ! — Oui voilà tout pour deux textes dont chacun

diffère de l'autre! — Or, pour expliquer des faits comme ceux-là, il n'est pas nécessaire de remonter à des originaux grecs. Des auteurs se sont contentés de paraphraser le récit de la Femme Adultère, et d'autres ont recueilli ces paraphrases, ou bien parce qu'ils les préféraient au texte ordinaire, ou peut-être parce qu'ils n'avaient pas à leur portée, soit l'original, soit une traduction littérale. N'est-ce pas là ce qu'a fait Denys Bar-Salibi lui-même? — Que nous dit-il, en effet? — Il nous dit qu'il n'a pas voulu écrire le texte de l'Adultère, dans l'Évangile [illegible], mais, s'il ne rapporte pas le texte même, il cite la paraphrase de l'Historia miscellanea, presque mot pour mot, et y ajoute de son côté quelques lignes de commentaires. —

9°. — Il n'est donc pas difficile d'expliquer les altérations paraphrastiques que présentent un petit nombre d'éditions de la Section de la Femme Adultère, lesquelles, d'ailleurs, n'ont jamais été très répandues. Beaucoup de personnes se contentaient de ces paraphrases, et, comme l'histoire ne figurait point dans tous les manuscrits elles étaient réduites quelquefois à prendre ces textes paraphratiques, n'en ayant pas d'autres sous la main et voulant avoir cependant la leçon de la Femme Adultère.

« Leçon singulière de « quelques manuscrits grecs. — Son « histoire, son origine. »

10°. — Il est, dans ce récit, une variante curieuse, à savoir, celle qu'on rencontre au verset 6, où il est dit, dans quelques manuscrits, que Jésus écrivait avec son doigt sur la terre : « ἑνὸς ἑκάστου αὐτῶν τὰς ἁμαρτίας, les péchés de « chacun d'entre eux! (1) Cette singulière variante ne prétend pas évidemment avoir fait partie de l'original, non pas qu'elle soit absolument déraisonnable, mais parce qu'elle n'est pas appuyée par la tradition officielle et documentaire.

---

(1). — Parmi les manuscrits qui contiennent cette glose on cite U, 40, 48. 64, 73, 100, 122. 127*, 142*, 234, 264, 267, 274, 435 (J. M. Scholz, Nov. Test. I, p. 386). —

On ne cite qu'une quinzaine de manuscrits où elle figure, et on ne la rencontre pas dans une seule version. Par conséquent, il n'y a pas de doute à avoir sur son origine : c'est une de ces nombreuses gloses auxquelles le récit de l'Adultère a donné lieu, dans un petit nombre d'autorités. Seule, la paraphrase d'un manuscrit Arménien laisse supposer un texte qui contenait cette leçon. Bar-Hébræus, dans son commentaire sur saint Jean, dit aussi que Jésus écrivit par terre les péchés de chacun des accusateurs et renvoie à un manuscrit Alexandrin (Voir page 229) ; mais c'est tout ce qu'on peut citer en dehors d'une quinzaine de manuscrits grecs. Or, il est bien évident que ce n'est pas assez pour admettre cette leçon, d'autant plus qu'on conçoit à merveille que cette glose ait pu venir à la pensée de plus d'un écrivain. Saint Augustin nous a dit plus haut que les payens traitaient de fatuité (pueritis cujusdam fatuitatis effectum) la conduite du Christ écrivant par terre. De là à se demander ce que le Christ écrivait par terre, il n'y avait qu'un pas, et ce pas devait être bientôt franchi par ceux qui tenaient à justifier le Christ. « Qu'écrivait donc par terre le Christ ? » — Il est très naturel qu'on se soit posé la question : St Ambroise se l'est posée et saint Jérôme l'a examinée à son tour : « Qu'écrivait le Christ ? » — Ce qu'il y a de curieux, c'est que ces deux Pères de l'Eglise, visant presque le même passage de l'Ecriture, ont fait une réponse un peu différente, l'un de l'autre. « Jésus, dit saint Ambroise, la tête inclinée, écrivait sur la terre. Mais qu'écrivait-il sinon cette parole prophétique, qui, dans Jérémie, a rapport à Jéchonias : Terra, Terra, scribe hos viros abdicatos. (Jérémie XXII, 29) (Patrol. Lat. XVI, col. 1041, A). — « Jésus s'inclinant, dit à son tour saint Jérôme, écrivait de son doigt sur la terre, et il écrivait évidemment les péchés des accusateurs et de tous les mortels, suivant ce qui est dit dans le Prophète : Relinquentes autem te in terrâ scribentur (Jéré-

mie XVII, 13)! – (Patrol. Lat. XXIII, col. 553, B).–

11°. – On voit à quelles associations d'idées est due la glose ἑνὸς ἑκάστου αὐτῶν τὰς ἁμαρτίας. Persuadé que le Christ n'écrivait point par terre sans raison, on s'est demandé: 1°. Pourquoi il écrivait par terre; ensuite 2° ce qu'il écrivait par terre. Et il n'a pas fallu longtemps réfléchir pour trouver une réponse que le contexte et l'ensemble de l'histoire suggéraient, à l'envie. – Puisque les accusateurs n'étaient pas ἀναμάρτητοι, il y avait un moyen, non seulement de les confondre devant leur propre conscience, mais encore devant le public, c'était de leur prouver que quelqu'un connaissait leurs fautes, puisque, sans les avoir, ni vus, ni interrogés, il était capable d'écrire par terre leur confession ignominieuse: Aussi saint Jérôme n'hésite pas, et à la question qu'il se pose virtuellement: « Qu'écrivait le Christ? » il répond tout de suite: « videlicet » Évidemment, il écrivait les péchés des accusateurs et « de tous les mortels. » Saint Jérôme n'hésite pas, on le voit, à répondre, tant cela lui paraît clair: « Eorum videlicet qui accusabant ... peccata. –

12°. – L'illustre exégète lisait-il déjà, dans quelque manuscrit grec, la leçon ἑνὸς ἑκάστου αὐτῶν τὰς ἁμαρτίας? – On pourrait, à la rigueur et à première vue, le penser. Cependant, lorsqu'on y réfléchit, on voit bien vite, que le saint docteur n'avait pas certainement, sous les yeux, un texte contenant cette glose; car, s'il l'avait eu, il n'aurait pas eu besoin de se poser virtuellement la question que saint Ambroise se pose en propres termes: quid scribebat? – A cette question il n'aurait pas eu besoin de répondre videlicet Évidemment; et enfin, pour légitimer cet « évidemment », il n'aurait pas eu besoin de faire intervenir une citation de Jérémie, qui certainement n'égale pas en clarté cette petite phrase: ἑνὸς ἑκάστου τὰς ἁμαρτίας.

13°. – Saint Jérôme ne lisait donc pas cette variante dans ses manuscrits grecs. –

Est-il l'auteur responsable de cette singulière leçon ? — On l'a prétendu quelquefois, mais on ne peut pas le prouver ; car la pensée qui est venue naturellement (videlicet) à saint Jérôme a pu aussi venir à d'autres, même à des personnes qui n'avaient pas lu les livres du solitaire de Bethléem contre les Pélagiens. Il y a nécessairement quelqu'un qui a inventé la glose : que ce quelqu'un l'ait inventée avec ou sans le concours des écrits de saint Jérôme, cela importe peu ou n'importe même pas du tout. Cela nous montre seulement jusqu'où est allé quelquefois l'esprit d'invention de certains scribes. Il faut avouer néanmoins que l'auteur Arménien, auquel nous devons la paraphrase singulière rapportée plus haut, laisse bien loin derrière lui tout ce que les manuscrits grecs nous ont appris là-dessus. —

14°. — Résumons ce que nous venons de dire : 1° si on prend les versions, dans leur ensemble, le texte le plus répandu de la Section de l'Adultère ne s'écarte pas sensiblement du Texte Reçu 2° Les textes singuliers n'ont jamais eu cours nulle part, dans aucune fraction de la société chrétienne. — 3° Leur tendance paraphrastique s'explique facilement, et par la nature même de la Section, et par la place qui lui était faite dans les manuscrits. —

« Le texte ecclésiastique de la Section de l'Adultère tel que le présentent les Évangéliaires. »

15°. — Afin de montrer de plus en plus que le texte ecclésiastique est essentiellement un, nous reproduisons ci-dessous le texte de la Section de l'Adultère collationné sur neuf évangéliaires de Paris, et nous le mettons en regard du texte contenu dans les cursifs 13, 69, 124, 346. —

St Jean VII, 53 – VIII, 11. — (Texte des Évangéliaires).(1)	St Jean VII, 53 – VIII, 11. — Cursifs 13, 69, 124, 346).
VIII. 3. — Τῷ καιρῷ ἐκείνῳ	VIII. 1. Καὶ ὁ Ἰησοῦς ἐπορεύθη

(1). — Voici la liste des Évangéliaires que nous avons consulté : 284 ; f° 148, b, 2 – 149, b, 2 = A. — 286, f° 210, b, 1 = B. — 297, f° 177, a = C. — 309, f. 106, b = D. — 310, f. 292, a = E. — 315, f° 349, b =

1

ἄγουσι (1) οἱ γραμματεῖς καὶ οἱ
φαρισαῖοι πρὸς τὸν Ἰησοῦν (2) γυ-
ναῖκα ἐν (3) μοιχείᾳ (4) κατειλη-
μμένην (5), –4.– Καὶ στήσαντες (6)
αὐτὴν ἐν μέσῳ λέγουσιν (7) αὐ-
τῷ. – Διδάσκαλε (8), αὕτη ἡ γυ-
νὴ (9) κατελήφθη ἐπαυτοφώρῳ (10)
μοιχευομένη. – 5. – (11) Καὶ ἐν τῷ
νόμῳ (12) ἡμῶν Μωσῆς ἐνετεί-
λατο τὰς τοιαύτας λιθάζειν (13).
Σὺ οὖν τί λέγεις (14); –6.– Τοῦ-
το δὲ εἶπον (15) ἐκπειράζοντες
αὐτὸν ἵνα ἔχωσι κατηγορίαν (16)

2

εἰς τὸ ὄρος τῶν ἐλαιῶν –2.– ὄρ-
θρου δὲ πάλιν ἦλθεν εἰς τὸ ἱε-
ρόν; –3.– καὶ προσήνεγκαν αὐτῷ
οἱ γραμματεῖς καὶ οἱ φαρισα-
ῖοι γυναῖκα ἐπὶ μοιχείᾳ κατει-
λημμένην, καὶ στήσαντες αὐτὴν
ἐν τῷ μέσῳ –4.– εἶπον αὐτῷ.
διδάσκαλε, αὕτη ἡ γυνὴ εἴ-
ληπται ἐπ' αὐτῷ τῷ φόρῳ
μοιχευομένη. –5.– ἐν δὲ τῷ νό-
μῳ ἡμῖν Μωσῆς ἐνετείλατο
τὰς τοιαύτας λιθάζειν· σὺ οὖν
τί λέγεις περὶ αὐτῆς; –6.– τοῦ-

F.– 298, f. 68, b = C.– 316, f. 167, a = H.– 311, f° 382, a = I.– De ces neuf évangéliaires, il y en a deux, à savoir D et H, qui donnent comme leçon pour sainte Pélagie et les saintes femmes, non pas seulement Jean VIII, 3-11, mais Jean VIII, 1-11. Trois autres suivent aussi, presque mot pour mot, le Texte Reçu, à savoir FHI. – Presque tous les autres offrent les mêmes leçons et ne diffèrent entre eux que par des variantes insignifiantes.–

(1).– Ἄγουσι τῷ Ἰησοῦ ABCDEG.– (2).– [πρὸς τὸν Ἰησοῦν] omettent ABCDEG.– (3) ἐπὶ ABCD.– (4) Μοιχία CEGH.– (5) καταλελημμένην C.– (6) στείσαντες A.– (7) λέγουσιν τῷ Ἰησοῦ CE.– (8) ταύτην εὕρομεν ἐπαυτοφώρῳ un seul ms.– (9).– κατείληπται ABDEG.– κατάληπται C.– ἥλιπτε un ms.– (10). ἐπαυτῷ φόρῳ CGH.– (11) ἐν δὲ τῷ FI.– (12) νόμῳ Μωσῆς ἐνετείλατο ἡμῖν F.– νόμῳ ἡμῖν ἐνετείλατο, HI.– νόμῳ ἡμῶν Μωσῆς ABCDEG.– (13) λιθοβολεῖσθαι FI.– λιθάζην H.– (14) λέγεις περὶ ταύτης; F.– (15) δὲ ἔλεγον πειράζοντες, FI.– (16) κατηγορίαν αὐτοῦ, H.– Κατηγορεῖν αὐτοῦ CI.–

1

κατ' αὐτοῦ. Ὁ δὲ Ἰησοῦς κάτω κύψας τῷ δακτύλῳ ἔγραφεν εἰς τὴν γῆν.(1) —7.— ὡς δὲ ἐπέμενον ἐρωτῶντες αὐτὸν, ἀνέκυψε (2) καὶ εἶπεν αὐτοῖς. Ὁ ἀναμάρτητος ὑμῶν πρῶτος (3) βαλέτω λίθον ἐν αὐτήν. —8.— Καὶ πάλιν κάτω κύψας ἔγραφεν εἰς τὴν γῆν. —9.— Οἱ δὲ ἀκούσαντες (4) ἐξήρχοντο εἷς καθεῖς, ἀρξάμενοι (5) ἀπὸ τῶν πρεσβυτέρων (6), καὶ κατελείφθη (7) ὁ Ἰησοῦς καὶ ἡ γυνὴ ἐν μέσω οὖσα (8). —10. — Ἀνακύψας δὲ ὁ Ἰησοῦς (9) εἶπεν αὐτῇ (10) Γυναὶ, ποῦ εἰσιν (11); οὐδείς σε κατέκρινεν; —11.— Ἡ δὲ εἶπεν οὐδεὶς κύριε. Εἶπεν δὲ (12) ὁ Ἰησοῦς. Οὐδὲ ἐγώ σε κατακρίνω· πορεύου (13), καὶ ἀπὸ τοῦ νῦν μηκέτι ἁμάρτανε

2

το δὲ ἔλεγον πειράζοντες αὐτόν, ἵνα ἔχωσιν κατηγορίαν κατ' αὐτοῦ. ὁ δὲ Ἰησοῦς κάτω κύψας τῷ δακτύλῳ ἔγραφεν εἰς τὴν γῆν. —7.— ὡς δὲ ἐπεμένον ἐρωτῶντες αὐτόν, ἀναβλέψας εἶπεν αὐτοῖς· ὁ ἀναμάρτητος ὑμῶν πρῶτος λίθον βαλέτω ἐπ' αὐτήν.— 8.— καὶ πάλιν κάτω κύψας ἔγραφεν εἰς τὴν γῆν.—9.— καὶ ἐξῆλθον εἷς καθεῖς, ἀρξάμενοι ἀπὸ τῶν πρεσβυτέρων ἕως τῶν ἐσχάτων, καὶ κατελείφθη ὁ Ἰησοῦς καὶ ἡ γυνὴ ἐν μέσῳ οὖσα.—10.— ἀναβλέψας δὲ ὁ Ἰησοῦς εἶδεν αὐτὴν καὶ εἶπεν· γυναί, ποῦ εἰσιν οἱ κατήγοροί σου; οὐδείς σε κατέκρινεν;—11.— ἡ δὲ εἶπεν. οὐδείς, κύριε καὶ ὁ Ἰησοῦς εἶπεν αὐτῇ οὐδὲ ἐγώ σε κατακρίνω· πορεύου, μηκέτι ἁμάρτανε.—

---

(1).— γῆν, μὴ προσποιούμενος, FHI.— (2) Ἀνακύψας εἶπε πρὸς αὐτούς, F.I.— (3) πρῶτος τὸν λίθον ἐπ' αὐτῇ βαλέτω FRI.— ἐπ' αὐτὴν λίθον, C.— πρῶτον ἐπ' αὐτήν, H.— βαλλέτω H (?)— (4) Καὶ ἀπὸ τῆς συνειδήσεως ἐλεγχόμενοι, FHI.— (4) Ἀρξάμενος, G.— (5) ἕως τῶν ἐσχάτων, DFI.— (6) κατελήφθη, H.— μόνος ὁ Ἰησοῦς, DFHI.— (7) μέσῳ ἑστῶσα, I. —(8) Καὶ μηδένα θεασάμενος πλὴν τῆς γυναικός, DFHI. — εἶδεν αὐτὴν C.— (9) εἶπεν αὐτῇ· Ποῦ, H.— Η γυνή, FI.— (10) ἐκεῖνοι οἱ κατήγοροί σου; DFHI.— (12) δὲ αὐτῇ, DEFI.— (13).— πορεβου, G.— καὶ μηκέτι, H.—

« Deux ou trois gloses « du Texte Reçu condamnées par les « Évangéliaires. »

16°. – Le texte de la Section de l'Adultère, qui figure dans nos éditions du Nouveau Testament grec, sous le nom de Texte Reçu, ne mérite pas la même estime que le reste du Nouveau Testament, pour des raisons que tout le monde comprend déjà. Cette section a été soumise à des altérations qui n'ont pas atteint l'ensemble du Texte Reçu, et souvent des formes corrompues ont pénétré dans des manuscrits qui étaient, généralement parlant, très bons. L'édition, que nous avons dans le Texte Reçu, présente un certain nombre de mots qui ressemblent à des gloses. Voici les deux principales:

1° Verset 9: ΚΑΙ ΑΠΟ ΤΗΣ ΣΥΝΕΙΔΗΣΕΩΣ ΕΛΕΓΧΟΜΕΝΟΙ ἐξήρχοντο.

2° id 10: ΚΑΙ ΜΗΔΕΝΑ ΘΕΑΣΑΜΕΝΟΣ ΠΛΗΝ ΤΗΣ ΓΥΝΑΙΚΟΣ, εἶπεν.

Ces deux gloses n'ont, pour elles, l'appui d'aucune des versions qui ont été répandues dans les diverses fractions de la société chrétienne, sauf peut-être l'appui du manuscrit dit Hiérosolymitain. Elles ne contiennent rien qui ne s'harmonise avec l'ensemble du récit, mais elles rentrent toutefois assez dans le ton des gloses qu'on peut ajouter à certains textes. On ne peut donc se prononcer définitivement, sur leur origine et leur caractère, qu'en étudiant les documents. Or, ces paraphrases sont condamnées, à la fois, et par l'ensemble des versions usitées dans l'Église, et, autant que nous pouvons en juger, par les documents liturgiques grecs. Ce sont là certainement deux autorités de grand poids. Ce que nous venons de dire de ces gloses peut s'appliquer à ΕΚΕΙΝΟΙ ΟΙ ΚΑΤΗΓΟΡΟΙ ΣΟΥ (verset 10) et à ἕως ΤΩΝ ἘΣΧΑΤΩΝ (verset 9). D'autre part quelques leçons sont appuyées par les versions et par l'usage public de l'Église, qui manquent dans le Texte Reçu. La plus importante variante de cette catégorie se trouve au dernier verset. On lit, dans la plupart des versions et dans presque tous les Évangéliaires que nous avons consultés: Καὶ ἀπὸ τοῦ νῦν. Nous ne disons rien de Μὴ προσποιούμενος, qui n'a pour lui qu'un petit nombre de manuscrits.

17°. – En résumé, il n'est pas impossible de fixer, d'une

manière assez précise, le texte de ces douze versets de saint Jean, en s'aidant de tous les documents et en accordant à chacun la valeur relative qu'il doit avoir. Si la détermination du texte original présente, dans ce cas, quelques difficultés particulières, cela ne provient pas de la quantité considérable de variantes qu'il y a; cela provient uniquement de l'incertitude qui plane sur les autorités principales, incertitude qui est dûe à la manière dont ce passage a été transmis et transcrit dans la société chrétienne. A ce point de vue encore, la section de l'Adultère occupe une place tout-à-fait à part dans le Nouveau Testament.-

Article deuxième.

Difficultés particulières que soulève la forme de la Section de l'Adultère.

« Difficultés tirées du style.- Vocabulaire et Syntaxe. »

1°.- « Le style du récit de l'Adultère, dit-on, est différent
» de celui de saint Jean, à la fois, et dans les termes et dans
» la Syntaxe.

« Ainsi saint Jean n'emploie jamais les termes τὸ ὄρος
» τῶν ἐλαιῶν, οἱ γραμματεῖς, κατακρίνω, qu'on ren-
» contre, au contraire, dans tous les synoptiques.- Il ne se
» sert pas, non plus, de πᾶς ὁ λαός, qui est commun en
» saint Luc. λαός ne se rencontre en saint Jean que dans
» un sens particulier XI, 50; XVIII, 14. Il ne se sert pas,
» non plus, de ὄρθρου (saint Luc), mais de πρωΐ ou πρω-
» ΐας; ni de καθίσας ἐδίδασκεν, ni de πορεύεσθαι dans
» le simple sens d'« aller » et sans indication secondaire
» d'un but particulier. Il en est ainsi, même dans le cha-
» pitre IV, verset 50. »(1)

(1).- Brooke Foss Westcott, Commentary on saint

« Tableau résumant « les faits tirés du « vocabulaire. »

2°.- Avant de proposer les observations que nous avons à faire sur le passage qu'on vient de lire, il faut commencer par constater les faits. Voyons, d'abord, s'ils sont exacts ; ensuite nous nous demanderons, si, et comment on peut les expliquer. Le tableau suivant résume sommairement les faits :

	Mathieu	Marc	Luc	Jean	Total
γραμματεῖς	26 fois	23 fois	16 fois	VIII, 3	66 fois
καθίσας ἐδίδασκεν		[Cfr. IX, 35]	V, 3	VIII, 3	2 "
καθίζειν	9 fois	8 fois	9 "	3 "	29 "
κατακρίνω	4 "	3 "	2 "	2 "	11 "
λαός	14 "	3 "	26 "	2 "	45 "
πᾶς ὁ λαός	XXVII, 25	" "	10 "	1 "	12 "
ὄρθρος	"	"	XXIV, 1.	VIII, 2	2 "
ὄρος τῶν ἐλαιῶν	3 fois	3 "	4 "	VIII, 1	11 "
πορεύεσθαι	29 "	3 "	51 "	16 "	98 "
πρωΐ	2 "	6 "	"	2 "	10 "
πρωΐας	2 "	"	"	1 " [2 ?]	3 "

« Observations sur « le tableau qu'on « vient de lire. »

3°.- Ce tableau bien médité et bien compris suffirait déjà pour répondre aux objections qu'on veut tirer du vocabulaire de la section de la Femme Adultère, contre son authenticité. Il est, d'abord, bien évident qu'un auteur n'emploie point partout les mêmes expressions ; il varie son style, quelquefois pour obéir aux lois du langage humain, d'autres fois parce que le sujet l'y contraint. Certains faits et certaines idées imposent des termes spécifiques qu'on ne peut pas se dispenser d'employer, si on veut être compris de ceux à qui on s'adresse. Or, on ne peut pas contester que le fait raconté dans les premiers versets du chapitre VIII de saint Jean n'ait forcé cet évangéliste à se servir d'un vocabulaire tout particulier. Mais ce n'est pas tout ce qu'il y a à dire.-

---

John, page 142, col. 1.-

En effet, il est plus clair que le jour que saint Jean diffère des trois synoptiques, aussi bien dans la forme que dans le fond, aussi bien dans le style que dans les idées ou les faits qu'il développe. Les critiques le disent perpétuellement, et celui, dont nous examinons en ce moment les objections, a formulé cette pensée générale d'une manière frappante: « Il est impossible, » dit-il, de passer des Evangiles Synoptiques à celui de saint » Jean, sans ressentir, tout de suite, qu'on va d'un monde à un » autre.. Pas de connaissance des enseignements évangéliques, pas » de large conception du caractère du Sauveur qui puisse détruire » le contraste existant entre les premiers et les derniers récits, » aussi bien dans leur forme que dans leur esprit. La constata- » tion de ce contraste est la première condition requise pour » comprendre l'harmonie substantielle des quatre Evangiles (1). » Le premier chapitre seul de saint Jean met pleinement en évidence, le contraste qui existe entre lui et les trois synoptiques, dans le fond comme dans la forme. Le vocabulaire et les idées transportent immédiatement dans un monde tout nouveau, et cela dure jusques à la fin de l'Evangile.

4°. – D'où provient la différence de langage qu'on remarque dans saint Jean, même lorsqu'il raconte des faits analogues à ceux qu'on trouve dans les trois synoptiques? –

« D'où provient la « différence de style « qu'on remarque « entre saint Jean « et les Synoptiques? »

Cette différence tient, sans doute, à bien des causes, mais il en est une qui domine les autres et qui même, dans un certain sens, les résume toutes, c'est que saint Jean écrit à la fin du premier siècle, et en pays grec, tandis que les trois synoptiques ont écrit quarante ou cinquante ans plus tôt et généralement au milieu de Juifs convertis. Or, de l'an 40, 50 ou 60, à l'année 100, il s'est opéré de grandes transformations dans la société chrétienne. La société juive a disparu, Jérusalem n'est plus qu'une ruine, le temple s'est abîmé dans les flammes et a été réduit en cendres:

---

(1). – Brooke Foss Westcott, An introduction to the study of the Gospels, 3e édition 1867, page 233. –

L'ancienne loi a fait place à la loi nouvelle et celle-ci a commencé déjà à s'assujétir le monde. Un auteur qui écrit après tous ces évènements ne peut pas évidemment parler comme ceux qui les ont précédés et qui les ont, tout au plus, entrevus dans l'avenir. La différence de points de vue amène forcément une différence de ton.-

« La section de la « Femme Adultère « diffère-t-elle du « reste de l'Evan- « gile ?.-

5°.- La section de la Femme Adultère diffère-t-elle réellement du reste de l'Evangile de saint Jean, quant au style?- Quelques critiques le soutiennent, mais d'autres la nient également. Et il nous semble, quant à nous, que les exemples cités ne le prouvent pas; car, de ce qu'une expression figure là et pas ailleurs, il ne s'en suit pas rigoureusement que saint Jean n'a pas écrit ce passage, sans quoi il faudrait lui ravir aussi beaucoup d'autres pages de son Evangile. On pourrait, par exemple, lui enlever les 14 premiers versets du chapitre premier, puisque le mot λόγος ne reparaît plus nulle part dans l'Evangile, avec le même sens. Quand il s'agit d'un ἅπαξ λεγόμενον; pourquoi ne dirait-on pas que ce passage n'appartient pas, soit à saint Jean, soit à saint Luc, soit à saint Marc, soit à saint Mathieu? Saint Jean se sert ici de ὄρθρου mais il en est de même, une fois, de St. Luc. Il est vrai que saint Jean, emploie ailleurs 3 fois ou πρωΐ ou πρωΐας, mais pourquoi ne dirait-on pas que le passage où il emploie une fois πρωΐ ou πρωΐας n'est pas de lui? - Il y a sans doute quelques expressions qui sont plus dans le genre d'un Evangéliste que dans celui d'un autre, mais il ne s'en suit pas que cet autre n'est pas pu s'en servir quelquefois. Ainsi saint Luc emploie volontiers le participe aoriste, avec un verbe à un temps défini. On trouve même chez lui plusieurs fois καθίσας usité dans une construction semblable; s'en suit-il certainement, évidemment, que saint Jean n'a pas pu dire καθίσας ἐδίδασκεν?- On aurait certainement tort de le conclure. Saint Jean ne porte qu'une fois πᾶς ὁ λαός, mais il en est de même de saint

Mathieu, pourquoi la conclusion qui vaut pour l'un, ne vaudrait-elle pas pour l'autre ? Quelle différence y a-t-il entre πορεύου, ὁ υἱός σου ζῇ (IV, 50) et πορεύου, καὶ μηκέτι ἁμάρτανε, ? — Nous n'en voyons aucune. Il est vrai que ce verbe figure deux fois au commencement de la section, mais saint Jean l'emploie encore treize autres fois dans son Evangile. S'il y avait une expression qui pût prouver la thèse que l'on soutient, ce serait plutôt γραμματεῖς qu'aucune autre. Elle figure très souvent dans les trois synoptiques, mais chose singulière ! l'emploi va diminuant au fur et à mesure qu'on s'éloigne du Christ. St Mathieu s'en sert 26 fois et il écrit vers l'an 40; saint Marc s'en sert 23 fois et il écrit vers l'an 45 ou 50. Saint Luc s'en sert 16 fois et son évangile est antérieur à l'an 62! N'y a-t-il pas là un signe que la constitution juive sort peu à peu du rayon visuel des écrivains apostoliques ? Si la proportion décroissante a continué, il n'y a rien d'étonnant à ce que saint Jean, écrivant vers la fin du premier siècle, n'ait parlé qu'une fois des scribes, précisément dans une circonstance où la Loi de Moyse et son interprétation étaient en jeu. Les circonstances de ce genre sont très rares dans le quatrième évangile. —

Il ne suffit pas d'observer que saint Jean emploie ici des expressions particulières; il faudrait montrer encore qu'il n'a pas pu s'en servir en cet endroit, sans avoir dû les employer ailleurs. Or, on ne prouvera jamais que les deux faits ne puissent pas aller l'un sans l'autre. La thèse n'est donc pas démontrée.

6°. — S'en suit-il, par cela seul que le style de la Section de l'Adultère ne diffère pas essentiellement de celui de saint Jean, que cette Section soit de cet Evangéliste ? — Assurément non. Nous nous garderons bien de formuler une pareille prétention. Ce serait tomber dans un excès contraire. Disons tout simplement qu'on ne peut tirer du vocabulaire usité dans ces versets, ni un argument

« On ne peut rien conclure du vocabulaire, « ni pour ni contre. »

pour, ni un argument contre. — La syntaxe est-elle plus démonstrative ? — C'est ce que nous allons voir.

« En ce qui regarde la syntaxe, ajoute-t-on, la liaison » des phrases par δὲ (X, 2, 3, 6, 7, 10, 11) est tout-à-fait sans » précédent dans saint Jean. — Voir, par exemple, XX, 1-9 » (οὖν, versets 2, 3, 6, 8 ; δὲ X 1, 4) ou IV, 1-26 (οὖν, 1, 5, 6, 9 ; » δὲ, 4, 6. — La plupart des phrases ne sont pas liées les unes aux autres. —

« Objection que l'on fait, « en s'appuyant sur « la Syntaxe. — Emploi « de la conjonction δὲ. »

7°. — L'observation qu'on vient de lire n'est pas complètement nouvelle. Jacques Wetstein est le premier qui l'a formulé ainsi que les autres : « Quid, dit-il, Quod ipse stylus à Joanne dissentit ? — Joannes enim raro conjunctiones, rarius δὲ habet, quod hic comm. 1, 2, 3, 5, 6, 7, 9, 10, 11, bis » occurrit. » — Ainsi formulée l'objection se retournait immédiatement contre son auteur, car il ne fallait qu'ouvrir au hasard l'Evangile, pour y trouver des conjonctions. Ainsi, par exemple, dans Jean XVIII, 10-23 c'est-à-dire, dans douze versets, on trouve 5 fois οὖν et 9 fois δὲ. — Il a donc fallu retoucher l'objection, afin de lui donner une forme plus probante. On ne prétend plus que saint Jean ne se serve pas des conjonctions ; ou, si on le prétend (La plupart des phrases ne sont pas liées les unes aux autres), on relègue cette objection à l'arrière plan. On a changé de front les escadrons que Wetstein avait rangés en bataille. On se plaint de ce que, dans la section de l'Adultère, l'auteur emploie neuf fois de suite, la particule δὲ. — Si au lieu de δὲ l'auteur s'était servi une fois de οὖν, vers le milieu, l'objection n'aurait évidemment plus aucune force, puisqu'on trouverait beaucoup d'autres exemples dans saint Jean, où l'Evangéliste emploie de suite, trois ou quatre fois δὲ. C'est ce qui a lieu, par exemple, dans les versets que nous venons de citer XVIII, 14-16 ; VI, 10-12 ; etc, etc. Il suffit de donner à cette objection sa vraie formule, pour en révéler toute la faiblesse et l'inanité. Si au verset 5 ou 6 l'auteur de l'Adultère s'était servi de οὖν, au lieu de

dè, l'objection ne prouverait rien? Prouve-t-elle beaucoup plus, parce qu'il n'en a pas été ainsi ?— Nous ne le croyons pas. Le révérend M. Hort, n'a pas pu s'empêcher d'avouer, qu'on avait exagéré la force et l'étendue des difficultés qu'on tire des différences de style. Plusieurs auteurs ne mentionnent même pas ces arguments, tel, par exemple, Tischendorf. D'autres savants nient énergiquement les différences qu'on allègue et il se trouve des critiques de ce genre même dans des sociétés qui n'ont, ni affinités, ni sympathies catholiques: « L'homme, dit un savant doyen de l'Eglise Anglicane, l'homme qui pense que le récit de la Femme Adultère renferme de sérieuses différences de style avec St Jean; qui le traite comme une interpolation occidentale relativement tardive, et qui refuse de le retenir, même entre crochets, sous prétexte qu'il interromprait fatalement la suite de la narration, s'il le conservait... cet homme n'a aucun droit d'être écouté quand il parle de timbre authentique.»(1)

« Ce que pense le Révérend Burgon de ces prétendues différences de style.— »

8°.— Puisque les critiques diffèrent au point qu'on vient de voir sur la question du style de la Section de l'Adultère, le moins qu'on puisse conclure, c'est que les assertions des adversaires du passage manquent de clarté et qu'elles ne sont pas prouvées. (2) Bornons-nous simplement à constater le fait et passons à l'examen des difficultés qui portent sur le fond.

---

(1).— J. W. Burgon, The revision revised, p. 309.—

(2).— « Si quis, dit Aug. Ant. Georgi, simili nugarum genere abuti vellet, verendum esset, ne universum sanct. Johannis evangelium, pluribus ex eo demptis, subtractisque locis, turbaret.— Fragmentum S. Johannis Graeco-Copto Thebaïcum, p. 185.— Apage tam sacrilegae licentiae scelus! quid, quod in aliis quoque divinissimi hujus evangelii capitibus versiculi quidam occurrunt, in quorum singulis ter quandoque, saepe etiam bis usurpata legitur conjunctio δὲ ?— (Ibid.).—

Chapitre deuxième.

Difficultés que présente le fond du récit.

« Difficultés tirées du fond ; J. Wetstein les a formulées. — »

1°. — On n'a jamais insisté beaucoup sur ce côté de la question, car, si on prend l'histoire de l'Adultère dans son ensemble, on ne sait ce qu'on doit admirer le plus, de la sagesse, de la bonté, de la prudence ou de la fermeté du Christ. Les Pères, à partir de saint Augustin, ont mis tout cela bien en relief et, à cette heure, les critiques hostiles à la section ne peuvent pas s'empêcher de reconnaître que les caractères internes plaident en sa faveur. « L'histoire elle-même, dit M. Hort, paraît, et avec raison, garantir » sa vérité substantielle » (Notes on select readings, p. 87. col. 1). « Les arguments, dit de son côté quoique avec d'autres intentions » Mr. Scrivener, les arguments internes encore plus qu'externes » sont si puissants en sa faveur que nous ne pouvons pas nous » résigner à la considérer comme une addition apocryphe faite aux » Evangiles. (Introduction, p. 610). — Il faut remonter jusqu'à J. Wetstein pour trouver un critique de quelque renom, qui se soit attaqué au fond du récit. Nous allons rapporter ses propres paroles : « On raconte dans ces versets, dit-il, pas mal de choses qui s'accordent difficilement avec la vérité : (1°) que les femmes » adultères devaient être lapidées d'après la loi de Moyse ; — » (2°) que Jésus écrivait par terre, ce qui trahit l'homme » hésitant et qui cherche à gagner du temps pour réfléchir ; » (3°) que le juge coupable du même crime ne doit point punir l'accusé ; (4°) que Jésus, le matin d'un jour de fête, » se trouvait seul avec une femme dans le temple ; (5°) qu'il » renvoya absoute l'Adultère que la la loi de Moyse condamnait. (1) »

---

(1). — Non pauca etiam hic narrantur, quae difficulter

9°.– Nous pourrions, à la rigueur, nous dispenser de répondre aux difficultés que fait Wetstein, puisque les critiques modernes n'insistent plus là-dessus. Toutefois, il ne sera peut-être pas mal de donner, en passant, quelques mots d'éclaircissements. Nous reprendrons, dès lors, les difficultés une par une. D'après saint Jean VIII, 5, la loi Mosaïque aurait prescrit de lapider les femmes coupables du crime d'Adultère. Or, affirme-t-on, on ne trouve nulle part rien de semblable, dans le Pentateuque; par conséquent, ce détail est faux et trahit une interpolation faite par quelqu'un qui n'était pas au courant de la législation Mosaïque.— A cela que peut-on répondre? « Réponse à ces « difficultés. »

Si nous remontons aux sources, nous trouvons, d'a-

» cum veritate conciliari possunt: Lege Mosis adulteras fuisse
» lapidandas: Jesum pinxisse in terra, quod hoerentis est,
» et aliquid excogitandum tempus sibi sumentis; judicem,
» qui ejusdem delicti commissi sibi ipse sit conscius, non
» debere animadvertere in delinquentem. Jesum tempore festo, horâ matutinâ, solum cum muliere in templo fuisse,
» et non damnandam judicasse, quam lex Mosis damnaverat. (J. Wetstein, Nov. Test. Groecè, I, 891).– Theod. Bezae, Jesu Chr. D. N. Nov. Test. 1642, in f° 257. « Ad me quidem quod attinet, non dissimulo mihi merito suspectum esse quod veteres illi tanto consensu, vel rejecerunt, vel ignorarunt. Deinde quod narrat Jesum solum fuisse relictum cum muliere in templo nescio quam sit probabile; nec satis cohaeret cum eo quod mox, id est versu 12, dicitur eos rursum allocutus: et quod scribit, Jesum digito scripsisse in terra, novum mihi et insolens videtur, nec possum conjicere quomodo possit satis commode explicari. Tanta denique lectionis varietas facit ut de totius istius narrationis fide dubitem. Sed si expungenda est hoec historia, putarem quidem ego necessario retinendum hunc versiculum cum sequentis capitis –

bord, dans le Lévitique, XX, 10, un texte général, qui prescrit de mettre à mort les deux personnes coupables d'adultère, l'homme et la femme. Le passage est formel : מוֹת יוּמַת הַנֹּאֵף וְהַנֹּאָפֶת. Il est vrai, sans doute, que le genre de mort n'est pas prescrit, mais rien n'empêche de croire, que l'usage, avait déterminé la mort par la lapidation. C'est une question historique, qu'on pourrait éclaircir. Il est certain que la peine de la lapidation était très usitée chez les Juifs et nous en avons même un exemple dans le Nouveau Testament. Mais est-il nécessaire de recourir à cette explication ? — On pourrait, ce nous semble, se contenter du passage du Deutéronome XXII, 23-24, qui est ainsi conçu :

« Cas prévu par le « Deutéronome XXII, « 23-24. »

« Si un jeune homme rencontre une jeune fille fiancée dans la » ville et s'il couche avec elle, on les conduira, tous les deux, à » la porte de la cité et on les lapidera avec des pierres ; la jeune » fille parce qu'elle n'a point crié, quoique étant dans la ville, » le jeune homme, parce qu'il a fait violence à la femme de » son prochain. » — Puisque le cas était prévu dans la législation, il n'était pas purement hypothétique et devait se présenter quelquefois, surtout avec la licence des moeurs payennes ou juives. De plus, l'Evangile de saint Jean dit que la femme avait été surprise en flagrant délit ; l'homme sans doute s'était échappé puisqu'il n'en est pas question, et il fallait bien que l'acte fut public, puisque tant de prêtres et de scribes se trouvent réunis pour venir proposer ce cas embarrassant au Seigneur.

Rien n'empêcherait donc, à la rigueur, de croire qu'il s'agissait, dans l'espèce, du cas prévu par le Deutéronome. Cependant, nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de recourir à cette explication ; car il paraît certain que la peine infligée à l'Adultère chez les Juifs était la lapidation et on peut le prouver, ce semble, par le passage du Deutéronome cité plus haut XXII, 22-24. Les versets 23-24 ne se rapportent, sans

---

duobus primis, quibus subjiciatur duodecimus. —

doute, qu'au cas d'une jeune fille fiancée et violée publiquement, mais le verset 22 a rapport à l'adultère ordinaire : « Si un hom- » me, y est-il dit, dort avec la femme d'un autre, tous les » deux doivent mourir, l'homme et la femme : tu feras dis- » paraître ce mal du milieu de ton peuple. » — Le genre de mort n'y est, sans doute pas, déterminé expressément, mais le rapprochement qu'on fait entre ce cas et le suivant, prouve que le genre de mort était le même dans les deux circons- tances. C'est ainsi, d'ailleurs, que la plupart des interprè- tes expliquent ce passage (1). — Saint Jérôme dans son com- mentaire sur saint Mathieu affirme la même chose, en di- sant que Jésus est né d'une femme fiancée ou mariée, afin que sa mère ne fut point lapidée par les Juifs comme adultère : « Se- » -cundo, ne lapidaretur ut adultera ». Sans doute l'illustre docteur, parlait peut-être ainsi, en s'appuyant sur saint Jean VIII, 5 ; mais ce n'est pas très probable, et d'ailleurs, dans ses relations avec les Juifs, il avait dû s'informer de ce qui se pratiquait dans des cas pareils. Clément d'Alexandrie suppose égale- ment que la Loi Judaïque punissait l'homme et la femme Adultère de la peine de mort, car il base un raisonnement sur ce fait : « Si, dit-il, la femme adultère et son complice sont » punis de la peine de mort, etc. εἰ δὲ ἡ μοιχευθεῖσα, καὶ ὁ » εἰς αὐτὴν πορνεύσας θανάτῳ κολάζεται (Patrol. Grecq. VIII, col. 1109, B). —

3°. — En second lieu, on trouve étrange que Jésus s'inclinant, Singulière rencontre ait écrit par terre. car cela trahit l'hésitation. — Nous voyons re- entre les critiques mo- paraître ici, sous une forme un peu différente, l'accusation de fa- dernes et les payens tuité que proféraient quelques payens, au dire de saint Augustin. « dont parle saint

---

(1). — The Mosaic penalty was that both the guilty parties should be stoned, and it applied as well to the betrothed as to the married woman, provided she were free. — (Dictionnaire de la Bible de Smith, I, 25. —). — Une femme esclave était simplement fouettée (Levit. XIX, 20-22). —

« Augustin. »

Pourquoi le Christ s'est-il incliné ? - Il serait difficile au juste de le dire, à moins de l'avoir interrogé. Cependant, il n'est pas impossible de deviner pourquoi, il a détourné ses regards des accusateurs. Il a voulu leur montrer qu'il n'avait pas besoin de lire sur les figures pour lire dans les consciences; il a voulu laisser à ces fourbes le temps de se recueillir et de se reconnaître; il a voulu surtout, une fois qu'il leur a eu adressé cette parole « Que celui de vous qui est » sans péché lui jette la première pierre », leur laisser la liberté de disparaître, sans avoir à subir la confusion et la honte que n'eût pas manqué de leur infliger son regard.

« Circonstances minutieuses qui montrent la véracité et « l'authenticité de « Jean VII, 1-11. »

On peut même aller plus loin : ce détail est tellement singulier, si en dehors de toutes les combinaisons qui se présentent à l'esprit humain qu'un faussaire ne l'aurait jamais inventé. On nous présente assez souvent, dans les livres historiques ou autres, des personnes auxquelles on propose des énigmes ou des questions pour les embarrasser; quel est le conteur ou l'historien qui s'est jamais avisé de recourir à un expédient comme celui que nous trouvons ici?

Et puis encore, le pavé du temple était-il bien le lieu où on aurait présenté un homme écrivant sur la terre? - Assurément, il pouvait y avoir assez de poussière pour qu'on pût y tracer des caractères; cependant, à vouloir écrire par terre, on choisit plutôt un terrain sablonneux que du marbre recouvert de poussière. Si un faussaire avait composé cette histoire, il n'aurait pas manqué de porter là-dessus son attention et il aurait placé la scène de cet épisode ailleurs que dans le temple. Ce sont précisément les détails de ce genre que les faussaires remarquent, tandis que les coïncidences non préméditées, les minuties d'histoire et de topographie, leur échappent et les trahissent. D'autre part, il ne faut pas oublier de remarquer que l'assertion de l'Evangéliste est parfaitement justifiée par une étude minutieuse du contexte. En effet, les événements racontés dans le chapitre VIII, 1-11 de saint Jean ont dû se passer le huitième ou à tout le moins le neuvième jour après le commencement de la Fête des Tabernacles (VII, 3.37, VIII, 1,2), et cela dans la cour des femmes (VIII, 20). Or, on peut s'imaginer ce qu'il de-

vait y avoir de poussière, en cet endroit, au bout de huit jours de fêtes continues, et d'une fête comme celle des Tabernacles. Les employés du temple avaient beau faire; ils ne pouvaient pas suffire à enlever, tous les soirs, la poussière qui, dans la journée, s'était accumulée sur le pavé. — Il y a donc, en cet endroit de l'Évangile de St. Jean, une de ces coïncidences minutieuses, qui, plus que toute autre chose, démontrent l'authenticité des Textes.

4°. — Pour ce qui est des trois dernières objections faites par J. Wetstein, elles ne méritent vraiment pas qu'on les discute. — Jésus-Christ ne formule pas un principe, à savoir, qu'un juge coupable ne peut pas condamner un accusé, car tout l'ensemble de sa doctrine sur les puissances de ce monde et le respect auquel elles ont droit, va contre cette assertion. Jésus ne se préoccupe que du cas particulier qu'il a devant lui; il sait dans quelles intentions on lui conduit la femme coupable; on vient, non pas l'interroger loyalement; on vient le tenter et lui tendre un piège. Si la loi est si claire, à quoi bon l'interroger? — Ce qu'il y a de merveilleux, c'est précisément la sagesse dont Jésus fait preuve, la manière habile dont il déjoue les trames perfides de ses ennemis, la profondeur de la leçon qu'il donne à tous les hommes, l'habileté avec laquelle il concilie les droits de la miséricorde et ceux de la justice; l'harmonie intime, profonde, qu'il établit entre la solution de ce cas particulier, et sa doctrine générale. En définitive l'Histoire de la Femme Adultère n'est, comme le remarque l'évêque d'Amid, Denys Bar-Tsalibi, qu'une application de ces grandes lois évangéliques: « Ne jugez point et vous ne se- » rez point jugés, car vous serez jugés comme vous aurez jugé » les autres. Pourquoi apercevez-vous la paille qui est dans » l'œil de votre frère et ne voyez-vous point la poutre qui est » dans le vôtre? »

« Réponse aux au-
« tres objections de
« Wetstein et des cri-
« tiques modernes. »

5°. — Le reste des objections de J. Wetstein n'a aucune portée. Sans doute, les jours de fête, le temple était plein à certains moments, mais, à d'autres, il était vide. De plus l'Évangéliste ne prétend pas que Jésus ait été laissé absolument seul

avec la femme coupable. Le mot "seul" a évidemment un sens relatif et vise les accusateurs. Les accusateurs avaient disparu; mais il pouvait y avoir tout près quelques-uns de ces auditeurs qui étaient venus entendre les enseignements du maître. Quelle admirable manière encore de formuler son jugement! Où sont vos accusateurs ?– Personne ne vous a condamnée ? Il ne s'agit plus de la loi de Moyse; il s'agit des accusateurs qui tous ont retiré leur accusation, devant la protestation de leur propre conscience. Jésus n'émet pas de principe; il ne parle toujours que d'un fait particulier: « Puisque vos accusateurs ne vous ont pas » condamnée, je ne me montrerai pas plus sévère; je ne vous » condamnerai pas: Allez et ne péchez plus! »(1) Celui qui ne sent pas tout ce qu'il y a de profond, d'admirable, de sublime et de divin là-dedans ne comprend rien à l'Evangile.– Cette histoire parle pour elle-même, beaucoup plus que ne le font en général les pages de l'Evangile. Ce n'est pas ainsi surtout qu'auraient inventé les contemporains de Jésus!

6°.– Puisque l'examen des objections de J. Wetstein nous a conduit à étudier le fond du récit, nous voudrions signaler un point de vue que nous n'avons trouvé exposé nulle part, et faire ressortir, entre la section de l'Adultère et d'autres pages de l'Evangile, une de ces coïncidences minutieuses qui mettent en relief l'harmonie des diverses parties du livre et montrent leur authenticité.–

« Une objection qu'on « pourrait faire con- « tre ce récit et qu'on

Une des objections qu'on aurait pu faire, ce nous semble, contre le récit de la Femme Adultère et qu'on n'a pas faite, est la suivante: « Est-il croyable que tous les accusateurs, Scribes

---

(1).– M. Brooke Foss Westcott répond à ces dernières objections de Wetstein, sans le dire et peut-être même sans viser expressément cet auteur: –« Il n'y a là rien, dit-il, (VIII, 7) qui » soit opposé aux châtiments légaux. (Commentaire sur St. Jean, p. 127, col. 1).–« Ces paroles (VIII, 11) ne sont pas des » paroles de pardon, mais simplement les paroles d'un homme

« Pharisiens et autres, se soient retirés sur cette seule parole du « n'a pas faite.– »
« Christ : « Que celui qui est sans péché lui jette la première
« pierre ? » – Cette affirmation est, à notre avis, ce que cette histoire présente de plus extraordinaire. Nous défions, n'importe quel juge de France et de Navarre de se débarrasser, par un mot de ce genre, d'une troupe d'accusateurs qui viendraient lui déférer un accusé. Les annales de la justice humaine ne contiennent pas un seul fait qu'on puisse rapprocher de celui-là. C'est quelque chose de si extraordinaire, que jamais un faussaire n'aurait osé l'insérer dans un récit. Il aurait eu, tout de suite, conscience de l'absurdité et de l'incrédibilité de sa narration. Qu'un groupe de vingt ou trente accusateurs abandonne son accusation pour une parole comme celle que nous lisons dans l'Evangile, c'est plus qu'étrange, c'est incroyable.

Oui c'est incroyable s'il ne s'agit que d'un homme et ce serait incroyable, même lorsqu'il s'agit du Christ, si nous n'avions pas une foule d'exemples du même genre.

Il est dit du Christ qu'il enseignait, comme personne ne l'avait jamais fait avant lui ; il parlait comme ayant puissance, et il le faut bien, puisqu'un de ses gestes, une de ses paroles, un de ses regards suffisait pour attirer les hommes à sa suite. Il y avait évidemment dans sa personne quelque chose d'irrésistible. La divinité n'était pas tellement cachée sous les voiles de l'humanité qu'elle ne laissât paraître, de temps en temps, un peu de cette autorité à laquelle rien ne résiste. Ce sont précisément les observations que fait Origènes, dans son commentaire sur le chapitre deuxième « Harmonie entre ce
de saint Jean, à propos de l'expulsion des vendeurs du temple. Com- « récit et d'autres pas-
prend-on, dit-il, qu'un homme ait osé, de sa propre autorité, tenter « sages du même E-
d'expulser les vendeurs et les acheteurs ? – Comprend-on surtout que « vangile. Observa-
la police du temple l'ait laissé faire, sans intervenir et le chasser « tion que fait Ori-
lui-même ? « Celui, dit Origènes qui s'inquiète d'examiner plus « gènes. »
» simplement les faits, se demandera s'il était vraiment convenable

---

qui ne prononce pas de sentence (Ibid. p. 127, col. 2).–

» pour Jésus, qui passait pour le fils d'un ouvrier, d'oser une telle
» entreprise, à savoir d'expulser la multitude de vendeurs venus à
» la fête pour vendre à un peuple immense les brebis, qu'on devait
» immoler dans chaque demeure. Ces brebis se comptaient par mil-
» liers; il y avait des bœufs pour les plus riches; quant aux pau-
» vres, beaucoup achetaient des colombes pour se réjouir le jour de
» la fête. Il considérera également si les banquiers irrités n'a-
» vaient pas lieu de se plaindre de Jésus, parce qu'il avait répandu
» leur argent et renversé leurs tables. Quel est celui des banquiers
» qui, frappé avec un fouet de cordes par un homme tenu pour
» vil, ne l'aurait pas attaqué et ne se serait point fait justice
» de ses propres mains, surtout alors qu'il pouvait compter sur le
» concours d'une multitude également lésée et irritée contre Jésus?
» N'oublions pas encore, continue Origènes, d'observer que le Fils
» de Dieu prenant des cordes et s'en faisant un fouet pour
» chasser du temple, outre l'audace et la hardiesse dont il fait
» preuve, manifeste quelque désordre. Lorsqu'on veut, conclut-il,
» lorsqu'on veut tenir ces faits pour historiquement vrais, il
» faut nécessairement reconnaître qu'il y avait en Jésus une
» puissance divine, capable d'étouffer, lorsqu'elle le voulait, la
» colère de ses ennemis, vaincre des milliers de personnes et
» rendre stériles les pensées des esprits soulevés. (1). — Origènes,

---

(1). — Patrol. Grecq. XIV, col. 349-352. — Καίτοιγε ᾧ μέλει τῆς ἀκριβεστέρας ἐξετάσεως ἐπισκοπήσει εἰ κατὰ τὸ ἐν τῷ βίῳ τούτῳ ἀξίωμα τοῦ Ἰησοῦ ἦν, νομιζομένου υἱοῦ εἶναι τέκτονος, τὸ τηλικοῦτο ποιῆσαι θαῤῥῆσαι, ὥστε ἐξελάσαι πλῆθος ἐμπόρων ἐπὶ τὴν ἑορτὴν ἀνεληλυθότων τοσούτῳ ἀποδίδοσθαι λαῷ πρόβατα τυθησόμενα κατ' οἴκους πατριῶν αὐτῶν, ἐν πλειόνων μυριάδων ἀριθμῷ τυγχάνοντα, καὶ βοῦς τοῖς πλουσιωτέροις, καὶ τηλικαῦτα εὐξαμένοις παραστησομένους, περιστεράς τε, ἅς τινες πολλοὶ ὡς ἐν πανηγύρει εὐωχηθησόμενοι ὠνοῦντο ἄν· τῶν τε τραπεζιτῶν μὴ ὕβρεως κατηγορῆσαι τοῦ Ἰησοῦ ἐκχεόμενα τὰ ἴδια αὐτῶν

ajoute un peu plus loin, et, nous pensons comme lui, que de tels faits sont plus merveilleux que le changement de l'eau en vin aux Noces de Cana, ou que la résurrection de Lazare.

7°.– Si on examine l'Evangile un peu attentivement, on y trouve une multitude de faits plus ou moins importants auxquels s'appliquent les observations qu'on vient de lire. Le récit de la Femme Adultère nous fournit un exemple de ce genre. Et c'est pourquoi nous voyons là une de ces coïncidences intimes et profondes qui font ressortir la parfaite harmonie existant entre le reste de l'Evangile de saint Jean et ce passage du chapitre huitième. Un faussaire n'aurait pas manqué de penser à ce que la disparition de tous les accusateurs de la femme coupable, si elle avait lieu sur une simple parole du Christ, présentait d'insolite. Il aurait, par suite, inventé quelques circonstances qui l'auraient rendue plus plausible et plus acceptable.

Conclusion:– Harmonie générale entre ce passage et le reste de l'Evangile.–

Si la section est authentique, elle s'harmonise bien avec le reste de l'Evangile de saint-Jean.– Si c'est un morceau apocryphe, rédigé par on ne sait qui, il contient des circonstances qui ne s'expliquent pas.–

χρήματα, καὶ ἀνατρεπομένας τὰς τραπέζας. Τίς δὲ τῷ ἐκ σχοινίων φραγελλίῳ ὑπὸ τοῦ νομιζομένου παρ' αὐτοῖς εὐτελοῦς τυπτόμενος, καὶ ἀπελαυνόμενος, οὐκ ἂν ἐπιλαβόμενος κατεβόησε, καὶ ἐκ χειρὸς τὴν δίκην ἐποιήσατο, καὶ ταῦτα τοσοῦτο πλῆθος τῶν συνυβρίζεσθαι δοξάντων συνεργοῦν κατὰ τοῦ Ἰησοῦ ἔχων; Ἐπινοήσωμεν δὲ τὸν Υἱὸν τοῦ Θεοῦ λαμβάνοντα τὰ σχοινία, καὶ ἑαυτῷ φραγέλλιον ἐπὶ τῷ ἐξελάσαι τοῦ ναοῦ πλέκοντα, εἰ μὴ ἐμφαίνει πρὸς τῷ αὐθάδει καὶ θρασυτέρῳ καὶ τὸ ἄτακτον. Μία δὲ καταφυγὴ τῆς πρὸς ταῦτα ἀπολογίας καταλείπεται τῷ καὶ τὴν ἱστορίαν σῶσαι θέλοντι, ἡ θειοτέρα τοῦ Ἰησοῦ δύναμις οἵου τε ὄντος, ὅτε ἐβούλετο, καὶ θυμὸν ἐχθρῶν ἀναπτόμενον σβέσαι, καὶ μυριάδων θείᾳ χάριτι περιγενέσθαι, καὶ λογισμοὺς θορυβούντων διασκεδάσαι:–

L'examen du fond et la constatation de son accord avec le reste de l'Evangile nous prépare à l'examen des rapports de la section avec le contexte.

Chapitre troisième.

Rapports de la Section de l'Adultère avec le contexte de l'Evangile de St Jean.

« Objections tirées du « rapport de la section avec le contexte. »

1°.– Les objections, que les anciens critiques faisaient contre l'accord de la section de l'Adultère avec le contexte, ont été adoucies comme tout le reste. Cependant, il en reste encore quelque chose:
« Si on considère la Section de l'Adultère dans ses rapports avec
» ce qui précède, dit un critique contemporain, on n'y remarque
» pas de difficulté spéciale, mais il n'y a pas, non plus, d'har-
» monie saillante.–

« Si on l'étudie dans ses rapports avec ce qui suit, on re-
» marque, comme nous l'avons dit plus haut, une certaine
» ressemblance entre les versets 11 et 15. On a supposé que ces
» mots: « Je suis la lumière du monde » avaient été provoqués
» par l'effet de la parole du Christ sur la conscience des accusateurs;
» mais, dans les deux cas, la ressemblance est toute superficielle. »

« D'autre part, si le verset 12 est précédé de la Section,
» le départ des Scribes et des Pharisiens, abandonnant la fem-
» me toute seule en présence du Christ (VIII, 9), s'accorde
» mal avec les mots αὐτοῖς du verset 12 et οἱ φαρισαῖοι du
» verset 13. »

« Le trouble apporté par l'interpolation de la section, dans
» l'ordre des incidents et des discours, est encore plus grave.– En
» effet, si la section manque, « le dernier jour, qui était le grand
» jour de la fête » des Tabernacles (VII, 37) est marqué par les
» affirmations du Christ relativement à sa personne, à savoir,

» qu'il est l'eau vive et la lumière du monde. Or, ces deux déclara-
» tions répondent aux deux grands actes symboliques, qui avaient
» lieu, en ce jour-là, à savoir l'effusion de l'eau et le placement
» des feux sur les candélabres d'or. Ces cérémonies étaient caracté-
» ristiques de la fête des Tabernacles.

« Le véritable rapport entre les deux passages est indiqué
» par πάλιν οὖν du verset 12. — Si la section vient s'interpo-
» ser entre eux, le premier seul demeure enfermé dans les limi-
» tes de la fête, tandis que le second se rapporte au jour qui
» suivait la fin de la fête. Un incident d'un genre tout diffé-
» rent sépare les deux (1).

« Fond de l'objection. — Succession des événements racontés par St Jean. »

2°.— Tout ce qu'il y a de sérieux, dans cette objection, réside dans la succession des événements, que la Section de la Femme Adultère vient troubler. Si la section disparaît, dit-on, les discours résumés dans Jean VIII, 37-53 et Jean VIII, 12-20, ont eu lieu le dernier jour de la fête des Tabernacles, et cela s'harmonise bien avec les cérémonies qui avaient lieu, ce jour-là. Si, au contraire, la section de l'Adultère vient s'interposer entre Jean VII, 52 et Jean VIII, 12, les discours qui suivent Jean VIII, 12, ont eu lieu le jour qui a suivi la fête des Tabernacles. Mais il semble qu'on ne peut pas renvoyer après la fête des Tabernacles des discours qui sont évidemment inspirés par ses principales cérémonies.—

L'objection n'est pas très grave, car enfin qu'est-ce qui empêcherait de placer les discours tenus dans Jean VIII, 12 et versets suivants au jour qui suivit la Fête des Tabernacles?— Rien, ce nous semble. Cela est si vrai que les anciens critiques voyaient, dans ces mots πάλιν οὖν du chapitre VIII, 12, venant après Jean VII, 52, une preuve que les discours contenus dans la fin du chapitre VIII, avaient été prononcés à une autre époque. Mais enfin, acceptons l'interprétation des critiques contemporains

---

(1).— Anth. Fent. Hort, Notes on select readings, p. 87-88.—

Il serait mieux que tous les discours de la fin du chapitre VII et du chapitre VIII aient eu lieu les derniers jours de la fête des Tabernacles. Est-il bien sûr qu'il n'en a pas été ainsi ?— Nous ne le croyons pas, et les critiques contemporains sont bien forcés d'admettre, pour le moins, que le fait est douteux. Voici pourquoi.

« De quel jour s'agit-il dans saint « Jean VII, 37 ? ».—

3°.— Saint Jean nous apprend que Jésus refusa, d'abord, de se rendre à une fête des Juifs, comme l'y invitaient ses parents, et que cette fête était celle des Tabernacles (VII, 2). Jésus cependant s'y rendit, vers la fin, le dernier jour qui était le grand jour. ἐν τῇ ἐσχάτῃ ἡμέρᾳ τῇ μεγάλῃ τῆς ἑορτῆς (VII, 37) ; et c'est ce jour-là qu'il tint le discours dont il est question dans la fin du chapitre VII. Si les versets VII, 53 – VIII, 11, sont authentiques, il est clair que Jésus, ayant passé la nuit du dernier jour de la fête des tabernacles sur le mont des oliviers (VIII, 1) et étant revenu le jour suivant, dès le matin, au temple (VIII, 2) tous les discours qui suivent « ont été prononcés après la fête des Tabernacles. » Les critiques semblent donc avoir raison.

Ont-ils raison en réalité ?— Les faits et les discours rapportés dans le chapitre VIII, n'ont-ils pas eu lieu un jour de fête, vers la fin de la fête des Tabernacles ?— Il semble qu'on peut soutenir l'affirmative, et voici pourquoi.—

4°.— La fête des Tabernacles se célébrait le septième mois et débutait le 15 du mois, qui était appelé un jour grand et solennel. Elle durait sept jours (Lévitique, XXIII, 34 et 35) et finissait, par conséquent, le 21 du mois ; car, en comparant les passages où il en est question, (Lévitique XXIII, 34, 35, 40, 41 ; Nombres, XXIX, 12 ; Deutéronome, XVI, 13-15 ; Esdras VIII, 18), on voit que la fête des Tabernacles proprement dite ne durait que sept jours, et, pendant ces sept jours, le peuple juif habitait sous des tentes. Il semblerait donc que Jésus dût monter à Jérusalem, le 21, c'est-à-dire, le septième jour. La seule difficulté qu'il y ait à cela, c'est que, dans l'Evangile, ce jour est appelé non seulement le dernier, mais encore le Grand. Or, on ne trouve pas, dans l'Ancien Testament, que le septième jour fut ainsi qualifié, tandis que

le premier et le huitième sont dits être « des jours grands et so-
» lennels » (Lév. XXIII, 36, Nombres XXIX, 35). Il est vrai que le huitième jour n'appartenait pas, à proprement parler, à la fête des Tabernacles et qu'il était appelé par les Juifs : עֲצֶרֶת ou « concours ? » — (Voir les passages indiqués plus haut).

Si Jésus est venu le dernier jour de la fête des Tabernacles, il est venu le septième jour, et ce jour devait être un grand jour, quoique l'Ancien Testament ne lui donne pas cette qualification. Mais saint Cyrille d'Alexandrie caractérise bien le septième jour par l'épithète de grand, et, dans ce cas, les deux mots de saint Jean dernier et grand jour (VII, 37) sont justes. Jésus, dans cette hypothèse, qui est la plus vraisemblable, aurait tenu le discours résumé dans le chapitre VII, le 21 du septième mois, le dernier jour de la fête des Tabernacles proprement dite, et aurait accompli les faits racontés au chapitre VIII, le huitième jour, le jour du עֲצֶרֶת, qui était un jour grand et solennel. —

Si, dans Jean VII, 37, il s'agissait du עֲצֶרֶת, les faits du chapitre VIII, se seraient passés, le surlendemain de la fête des Tabernacles. Nous pensons que Jean VII, 37 doit s'entendre du septième jour et Jean VIII, 2 du huitième. On ne peut pas cependant trancher le problème d'une manière absolument certaine ; mais la solution que nous adoptons est probable. Une circonstance, à laquelle jusqu'ici personne n'a fait attention, semble appuyer notre manière de voir. Il est dit au verset VII, 53 que « chacun revint dans sa maison ».(1) — Or, cette expression n'est pas tout-à-fait dépourvue de sens. Elle ne signifie pas seulement que chacun rentra chez lui ; car, pendant les sept jours de la fête des Tabernacles, le peuple juif habitait sous des tentes de feuillage. Le septième jour, il rentrait dans sa maison. εἰς τὸν οἶκον αὐτοῦ. Il semble donc que le verset VII, 37

---

(1). — Nous devons ajouter cependant que quelques manuscrits portent εἰς τὸν τόπον αὐτοῦ, variante qui pourrait bien avoir été inspirée à quelques critiques, par ce fait que, durant la fête des Tabernacles, le peuple Juif habitait sous des tentes. —

doive s'entendre du septième et dernier jour de la fête des Tabernacles proprement dite.—

« Il est vraisemblable que les évènements racontés dans Jean VIII, 1 et suivants, se sont passés le lendemain de la fête des Tabernacles, qui était un jour grand et solennel. »

5°.— Quant aux deux cérémonies, à l'effusion de l'eau de Siloé que Jésus semble viser dans les versets VII, 37-38 et aux grandes lampes allumées auxquelles il fait peut-être allusion VIII, 12, il n'en est pas question dans l'Ancien Testament, on ne les connaît que par le Talmud. La première des cérémonies n'avait lieu que, pendant les sept jours de la fête des Tabernacles, et, ce fait semblerait montrer qu'il s'agit bien du septième jour dans Jean VII, 37. Cette effusion de l'eau avait lieu en souvenir de celle que Dieu avait donnée à son peuple au désert, c'était également une figure de l'eau salutaire que le Messie devait apporter à la terre (Isaïe, XII, 3 ; I Corinth. X, 4).—

Jésus aurait pu faire allusion à ces cérémonies même quelque temps après la fête des Tabernacles, puisque tout le monde les avait présentes à la mémoire. Cependant, l'à-propos était plus sensible et plus saisissant, s'il les expliquait au moment même où elles s'accomplissaient sous les yeux des spectateurs.

6°.— Les détails, dans lesquels nous avons été obligés d'entrer, montrent le peu de gravité des objections faites par les critiques contemporains. Il faut ajouter, d'ailleurs, que toutes leurs assertions ne sont pas correctes. Ainsi l'effusion de l'eau ne paraît pas avoir eu lieu le huitième jour, mais seulement les sept jours précédents. Pour ce qui est de la figure énoncée dans Jean VIII, 12, il suffisait de la présence des candélabres qui avaient supporté les feux pendant les sept ou huit jours précédents, pour la suggérer. Or, ces candélabres étaient dressés dans la Cour des femmes; et c'est précisément, en cet endroit, que Jésus semble avoir tenu son discours, le matin du huitième jour. C'était la partie du temple la plus publique ; celle qui était le plus facilement accessible. A un des angles de cette cour, se trouvait une pièce appelée le Trésor, où le Sanhédrin tenait son conseil. Le voisinage de cette pièce explique facilement la présence des scribes et des pharisiens, dont il est question, au verset 3 du chapitre VIII; leur dé-

part (VIII, 9) et leur retour au moins partiel (VIII, 13). Il devait y avoir de fréquentes allées et venues; saint Jean l'atteste (VII, 44, 45, 49; VIII, 13, etc) et la section de la Femme Adultère est, à ce point de vue, en harmonie avec l'ensemble du contexte. Jésus-Christ, le soir du septième jour, va passer la nuit sur le mont des oliviers; le matin du huitième, il vient dans la cour des femmes et se met à enseigner. Pendant qu'il enseigne les Scribes et les Pharisiens sortent du Gazith ou Trésor et viennent essayer de le surprendre, en lui conduisant la femme Adultère. (VIII. 3-11). Jésus les confond, et, quand ils ont disparu et que la coupable s'est retirée, Jésus reprend son discours.—

7°.– En lisant les versets, 12-20, on ne peut pas, non plus, s'empêcher, de remarquer des mots ou des idées qui semblent avoir été appelés par les faits racontés dans Jean VIII. 3-11. Ainsi, les versets VIII, 13-14 ne contiennent-ils pas une allusion voilée à Jean VIII, 3-4. L'affirmation: „Quand bien même je rends „ témoignage sur moi, mon témoignage est vrai.„ (VIII. 14) n'a-t-elle aucun rapport avec Jean VIII, 7? Les versets VIII, 15-16 et VIII, 10-11 sont-ils sans aucune corrélation? – Les versets ἐν τῷ νόμῳ δὲ τῷ ὑμετέρῳ ne sont-ils pas, un rappel et une censure de ces paroles prononcées par les Juifs ἐν δὲ τῷ νόμῳ [ἡμῶν comme portent beaucoup de manuscrits]? – Vous acceptez l'autorité de votre Loi, semble dire Jésus aux Juifs. Hé bien! voici ce qu'elle dit: – La fin du verset 17 („Le témoignage „ de deux hommes est vrai) n'a-t-elle pas été suggérée par ce qui est dit VIII. 7? „Que celui qui est sans péché lui jette la pre- „ mière pierre!„ Pour condamner une femme Adultère, il fallait deux témoins, etc.. Tout cela n'est, sans doute, pas démonstratif, mais tout cela montre au moins que la section de la Femme Adultère n'est pas aussi déplacée, là où elle se trouve, qu'on le prétend quelquefois.—

„Allusions aux versets VIII. 3-11 dans les versets VIII, 12-20.„

Ajoutons enfin que la particule οὖν, dans πάλιν οὖν relie intimement le verset 12 à quelque chose qui précède. Or, cette liaison intime s'opère infiniment mieux avec Jean VIII, 2 qu'a-

vec Jean VII, 52 ou Jean VII, 38. L'incident de la femme Adultère oblige l'Évangéliste à se servir du mot πάλιν, mais comme le discours du verset 12 et suivants n'est qu'une continuation de celui dont il est question au verset 2, le second est relié intimement au premier par la particule οὖν. Il y a eu interruption; il n'y a pas eu cessation du discours. Cette liaison est sentie par des critiques hostiles à la section de l'Adultère qui proposent, d'accord avec quelques manuscrits, de retenir au moins les versets VII, 53–VIII, 2. Telle est, par exemple, l'opinion de Théodore de Bèze: « Sed, si expungenda est hæc historia, putarim quidem ego, dit-il, necessario retinendum hunc versiculum (VII, 53) cum sequentis capitis duobus primis, quibus subjiciatur duodecimus (Jesu Christi D. N. Nov. Test. 1642, Cambridge, p. 257).—

Assurément Théodore de Bèze a raison, mais les trois versets VII, 53, VIII, 1–2 sont solidaires de VIII, 3-11, dans la Tradition chrétienne et dans les documents. Il faut donc les abandonner tous, ou les retenir tous. Il n'y a pas de milieu.

« Si VIII, 3-11 n'est pas authentique, que devient VII, 53 VIII, 2? »

8°.– L'observation de Théodore de Bèze nous fournit l'occasion de faire une remarque, qui trouvera mieux ici sa place que partout ailleurs.—

Si les versets VII, 53–VIII, 11 n'appartiennent pas à l'original de St Jean, ils ont donc formé un récit à part, soit isolé, soit incorporé dans un autre livre. Or, il est impossible que saint Jean VII, 53–VIII, 11 ait existé sous une forme isolée; car les versets VII, 53–VIII, 2 n'ont pas de sens. L'histoire contenue dans les versets VIII, 3-11 peut aller seule. Elle forme un tout complet et un tout qui n'a aucun besoin du stupide préambule contenu dans les versets VII, 53–VIII, 2. C'est tout au plus si un conteur isolé aurait senti le besoin de dire: Un jour que Jésus enseignait dans le temple, etc ou quelque chose de ce genre. Jamais, au grand jamais, il n'aurait inventé un prélude comme celui-ci: « Et chacun d'eux s'en alla dans son endroit ou dans sa maison. » Un prélude de ce genre peut servir à la fois de conclusion à un

sujet et d'introduction à un autre mais c'est tout. Il ne peut pas subsister indépendamment d'un récit, qui l'amène et qui l'explique.

Il est donc évident que la Section de la Femme Adultère n'a jamais existé à l'état séparé, sous la forme où nous l'avons aujourd'hui.

Dira-t-on qu'elle faisait partie d'un autre livre et qu'on l'a arrachée de ce livre pour l'insérer dans saint Jean, là où elle est aujourd'hui ? - Mais il faut avouer alors que le hasard fait d'étranges choses ; car il se trouve que les versets VII, 53-VIII, 2 s'accordent très bien avec ce qui précède dans saint Jean. Or, il n'est pas facile de trouver des histoires, qui, arrachées d'un livre et transportées dans un autre, s'adaptent parfaitement avec lui, sans subir préalablement des retouches et des coupures. - L'hypothèse est donc tout-à-fait invraisemblable. -

9o.- Il ne faut pas cependant oublier de mentionner ici une objection qui peut se présenter facilement à l'esprit. En effet, dira-t-on ; s'il est vrai, comme vous le prétendez que Jean VII, 53-VIII, 11, appartienne au texte primitif de saint Jean, d'où vient qu'on a supprimé partout les versets VII, 53-VIII, 2?— On comprend, à la rigueur, qu'on ait fait disparaître les versets VIII 3-11, qui contiennent l'histoire de la Femme Adultère ; mais pourquoi faire disparaître les versets VII, 53-VIII, 1-2, qui sont certainement très inoffensifs ?"

« D'où vient qu'on a omis partout les versets VII, 53-VIII, 11 ? »

L'objection ne manque pas d'une certaine force. - On peut observer, d'abord, que quelques manuscrits grecs contiennent ces versets, mais ils sont en très petit nombre et de plus la section est formée généralement, dans toutes les versions, de Jean VII, 53-VIII, 11. Presque toutes les versions, où l'Adultère manque, omettent exactement le même passage. Il y a là un fait général qui demande une cause générale. Pour que tout le monde se soit arrêté toujours à Jean VII, 52 et soit passé de là à Jean VIII, 12, il faut évidemment qu'il y ait une raison.

Il n'est pas difficile de trouver cette raison. - Il est évident, en effet, que les versets VII, 53-VIII, 11 forment un tout à

part, et un tout complet par lui-même. L'épisode raconté à la fin du chapitre VII, s'arrête avec le verset 52. Si on ajoutait les versets VII, 53-VIII, 2, ces versets n'auraient pas de sens, parce qu'ils sont destinés uniquement à servir de transition et à amener la Section de la Femme Adultère. - Il faut donc les supprimer, si on supprime le récit de la Femme Adultère et c'est ce qui a généralement eu lieu. La nécessité de pratiquer la coupure après Jean VII, 52 est tellement évidente, qu'on l'a opérée partout en cet endroit, sauf dans quelques manuscrits grecs.-

« Résumé et Conclusion de cette seconde partie. »

10°.- Et maintenant que nous voilà arrivés à la fin de l'étude du texte, si nous jetons un regard sur le terrain que nous avons exploré ou sur le pays que nous avons parcouru, nous voyons qu'il reste bien peu de raisons, qui s'opposent à l'authenticité de la Section de l'Adultère. Quelques expressions nouvelles ou qu'on ne trouve pas ailleurs dans saint Jean, quelques obscurités sur le jour précis où se sont passés les évènements, et c'est tout!

Mais, s'il n'y a rien ou presque rien qui heurte de front et qui heurte vigoureusement l'authenticité de ce passage, que de choses n'y a-t-il pas qui en démontrent la divine origine et qui arrachent aux critiques les plus hostiles des aveux en sa faveur! « Il est hors de doute, dit un de ceux dont nous avons » examiné les difficultés, il est hors de doute que nous avons là » un fragment authentique de la tradition apostolique.(1) » « L'histoire elle-même, ajoute un autre, semble garantir sa vérité » substantielle (2). » « Il y a tant de sagesse, dit un socinien, dans » la conduite du Christ que tous les hommes réunis ensemble » n'auraient pas trouvé un moyen plus apte que celui qu'il » a employé, pour éluder la question ambigue et captieuse des » Pharisiens (3). « Quelle justice! s'écrie à différentes reprises

(1).- Brooke Foss Westcott, Comment. on St John, p. 125, col. 2.

(2).- A. F. Hort, Notes on select readings, p. 87, col. 1.-

(3).- Wolzogen, cité dans Aug. Ant. Georgi, Fragmentum Evangel. S. Joannis, p. 190.- Tanta est in hoc facto sapientia, ut,

» saint Augustin, quelle douceur! Quelle vérité! Que celui d'entre
» vous qui est sans péché lui jette la première la pierre! . . . .
» s'il disait : qu'on ne lapide pas l'Adultère, il serait convaincu
» d'injustice; s'il disait qu'on la lapide, il paraîtrait manquer
» de douceur! Qu'il dise donc ce que doit dire la douceur: Que
» celui qui d'entre vous est sans péché lui jette le premier la
» pierre! (1)

Si une histoire qui a été l'objet de pareilles approbations n'est pas authentique, il faut bien reconnaître que, sous ce rapport encore, elle occupe une place à part dans la tradition chrétienne. Il n'est pas un autre fragment apocryphe dont on ait proclamé si hautement la divine origine!

---

ausim affirmare, si omnes homines ingenia sua conferrent in unum, et excogitare vellent aptissimum aliquem modum eludendi tam ambiguam, atque captiosam quaestionem, quam proposuerunt Pharisaei, non reperturos aptiorem, atque iste est, quo usus est Christus. Non ergo tam aptum, tam sapiens factum, Christi quisquis absurdum dicat, nae ipse valde absurdus est.

(1).- Patrol. Lat. XXXV, 1651.- Videte quam plenum sit Justitia, plenum mansuetudine, et veritate. Qui sine peccato est vestrum, inquit, prior in illam lapidem mittat. « Res-
» ponsio sapientiae . . . . . . « Si diceret : non lapidetur A-
» dultera, injustus convinceretur : Si diceret lapidetur, mansue-
» tus non videretur : Dicat quod dicere debet mansuetus: qui sine
» peccato est vestrum, prior in illam lapidem mittat. » --

Troisième partie.

Problème que soulève la section de la Femme Adultère. – Opinion adoptée. – Solution des difficultés.

« Aspect nouveau que « présente cette controverse. – Classification des autorités. »

1°. – La question que nous étudions en ce moment diffère beaucoup de celles que nous avons examinées jusqu'ici. Un simple coup d'oeil jeté, soit sur les détails que nous avons réunis dans les pages qu'on vient de lire, soit même simplement sur quelques-uns des tableaux qui résument les forces, le mouvement et les tendances des partis, suffit pour rendre le fait évident. Dans les autres questions, nous rencontrions, presque toujours, dans un même camp, les Coptes et les Arméniens, conduits par quelques-uns des manuscrits onciaux, et traînant à leur suite quelques manuscrits latins ou le manuscrit Curetonien; tandis que, dans l'autre camp, il y avait le reste du monde catholique, avec son immense variété d'attestations patristiques, liturgiques et documentaires.

2°. – Cette fois, tout est renversé! Le nombre, l'ordre, l'agencement des partis, tout diffère.

Les Coptes et les Arméniens ne sont plus en tête du parti hostile à la Section de la Femme Adultère. Leur témoignage n'est pas, sans doute, absolument favorable, aussi favorable du moins que celui des Grecs et des Latins, car la note qu'il rend est incertaine; il y a du trouble et de l'hésitation; mais on conçoit aisément cette hésitation, ce trouble, cette incertitude.

Le parti hostile au récit de la femme adultère est conduit par les Syriens; et cela est d'autant plus frappant, que, dans les questions précédentes, les Syriens figuraient parmi les défenseurs

les plus décidés des passages controversés. D'où vient ce volte-face? A quoi tient ce changement de front? – Pourquoi cette trahison ou cette désertion? – Il faut évidemment qu'il y ait une cause à tout cela; Et, alors même qu'on n'arriverait pas à la découvrir, il n'en est pas moins évident qu'elle existe. Nous sommes donc en présence d'un cas tout nouveau.

3°.– Cette fois les onciaux ℵ A B C ne jouent qu'un rôle secondaire et effacé.

« Que nous apprennent les anciens « manuscrits sur « ce point? – Rôle « qu'ils jouent dans « cette controverse. »

Ils ne contiennent pas, il est vrai, le passage de la femme Adultère: cela est absolument certain pour deux d'entre eux, (ℵ B), et presque certain pour les deux autres, (A C) (Voir pages 336-337); mais cela leur est commun avec tant d'autres documents, et de toute nature, et de toute provenance, que leur témoignage n'a pas une force particulière et n'occupe pas une place proéminente. Ces anciens manuscrits s'effacent, se perdent dans le nombre et sont distancés de beaucoup par des autorités qui pèsent d'un poids plus considérable dans la balance.–

4°.– En face du parti hostile, constitué comme nous venons de le dire sommairement, se développe le parti favorable, en tête duquel marche l'Église Latine. Tout chez celle-ci est clair, net, explicite, affirmatif, depuis un temps immémorial. S'il y a quelque obscurité, c'est seulement à l'origine, mais cette obscurité n'a rien d'insolite ou d'extraordinaire. Après l'Église Latine vient l'Église Grecque dont la tradition n'est, ni aussi unanime, ni aussi explicite que celle de l'Église Latine, bien qu'elle soit en somme, plutôt favorable qu'hostile. Après l'Église Latine et l'Église Grecque, paraissent l'Église Arménienne et l'Église Copte, mais celles-ci sont distancées de beaucoup par les deux fractions précédentes de la société chrétienne.

« Constitution du parti favorable à Jean « VII, 53–VIII, 11. »

5°.– Entre ces deux partis qui a tort? Qui a raison? – La section de la Femme Adultère est-elle une portion authentique du quatrième évangile? – Est-elle, au contraire, une addition faite à l'original à une époque postérieure à sa rédaction, et cela, bien entendu, par une autre personne que l'Évangéliste saint Jean? –

« Difficulté de décider dans ce cas. »

Il ne faut pas se dissimuler que, cette fois, la solution du pro-

blème est moins claire que dans les cas précédents et qu'il est plus difficile de prendre un parti.—

Pour mettre de l'ordre dans ce que nous avons à dire, nous exposerons 1° les diverses opinions qui ont été émises. 2° nous ferons connaître ensuite l'opinion que nous adoptons et 3° enfin nous répondrons aux difficultés que proposent ceux qui pensent différemment.— De là trois chapitres.

Chapitre premier.

Opinions émises sur l'origine de la Section de l'Adultère.

« Systèmes défavorables à la Section de l'Adultère. »

1°.— On a émis un assez grand nombre d'hypothèses sur l'origine de la Section de la Femme Adultère. Elles peuvent se classer en deux catégories suivant qu'elles sont ou ne sont pas favorables à l'authenticité du passage.

2°.— Nous allons nous occuper, d'abord, de celles qui sont défavorables à l'authenticité de saint Jean VII, 53-VIII, 11.

Est-ce une histoire authentique ou bien est-ce une histoire inventée à plaisir ?— Là-dessus les critiques diffèrent, même parmi les contemporains. Quelques-uns y reconnaissent « un fragment authentique de la tradition apostolique », d'autres n'y voient qu'un petit roman, et plusieurs écartent sommairement la question, jugeant peu intéressant de la résoudre ou de l'examiner à fond. Parmi ces derniers, nous distinguons en première ligne Tischendorf, qui s'exprime ainsi : « Ceterum alienum est ab hoc loco quaerere, traditio ipsa sitne probabile historiae evangelicae supplementum ; certe, quum auctoritate destituatur apostolica, non eodem loco, atque si quid Evangelistarum manus scripsit, haberi potest. (VIIIe édit. I, p. 830).

3°.— Ceux qui nient l'authenticité de l'Adultère, pré-

tendent donc qu'elle a été ajoutée dans saint Jean, mais ils ne s'accordent pas sur l'époque où elle a passé dans l'Evangile, sur l'endroit où elle a été placée, sur le livre auquel elle a été empruntée, sur la manière dont elle s'est glissée dans le texte sacré. Quelques auteurs pensent qu'elle a été prise dans l'Evangile des Nazaréens, mais c'est une hypothèse qui ne repose absolument sur rien. Plus généralement on s'accorde à dire qu'elle a été empruntée à Papias. C'est l'opinion de Tischendorf, de Hort et de Westcott, les trois critiques auxquels nous devons les éditions les plus récentes du Nouveau Testament (1).

« Cette histoire est, « suivant eux, la « même que raconte « Papias. »

Eusèbe a donné naissance, peut-être sans le vouloir, à ces deux opinions. Il raconte, en effet, au livre IIIe, chapitre XXXIX, que Papias « rapporte une autre histoire relative à une femme accusée » de beaucoup de péchés auprès du Seigneur, histoire qui existe dans » l'Evangile suivant les Hébreux : ἐκτέθειται δὲ καὶ ἄλλην ἱστορίαν περὶ γυναικὸς ἐπὶ πολλαῖς ἁμαρτίαις διαβληθείσης ἐπὶ τοῦ κυρίου. Ἥν τὸ καθ' Ἑβραίους εὐαγγέλιον περιέχει. — « Le renseignement est vague, dit-on, et le langage est probable- » ment celui d'Eusèbe lui-même ; mais il est naturel de sup- » poser que la narration racontée par lui n'est que la Section de » l'Adultère. » (Hort, Notes on select readings, page 84). Il est » facile de trouver, entre l'histoire racontée par Papias au dire d'Eusèbe, et celle racontée par saint Jean des points de contact, car il s'agit, dans les deux cas, d'une femme qu'on présente au Christ; mais il est facile aussi d'y découvrir des différences ; car, d'une part, la femme dont il est question dans saint Jean est accusée d'un crime très précis, du crime d'Adultère, tandis que la femme, dont il est question dans Papias, est accusée de nombreux péchés πολλαῖς ἁμαρτίαις. L'identité des deux récits est donc pour le moins douteuse. Il est vrai, sans doute, que Rufin, traduisant à sa manière l'histoire d'Eusèbe, nous présente Papias com-

« Eusèbe est peut-être « l'auteur incons- « cient de cette o- « pinion. Opinion « de Rufin. »

---

(1). – Tischendorf, VIIIe édition, I, 830. –

me racontant l'« Histoire relative à la femme Adultère qui » fut accusée auprès du Seigneur. Historiam de muliere adul- » teræ quæ accusata est a Judæis apud Dominum. » Rufin identifie donc le récit de Papias, avec le récit que nous trouvons dans saint Jean. Mais qu'est-ce que cela prouve ? - Cela prouve-t-il que c'était en réalité la même histoire, ou que cette histoire était racontée dans les mêmes termes ? - Pas le moins du monde. Cela prouve, peut-être que c'était l'opinion de Rufin ; mais cela prouve de plus, et très clairement, que l'histoire de la femme Adultère était si connue de Rufin que le rapprochement entre les deux faits s'est présenté naturellement à son esprit. (1)

Les critiques contemporains sont donc à peu près d'accord pour identifier l'histoire de l'Adultère avec l'histoire de la femme dont parle Papias. -

« Comment cette « histoire a-t-elle « pénétré dans St. « Jean ? - Hypothèse de M. Hort. »

4°. - Mais comment expliquent-ils, que cette pièce extra-canonique ait pénétré dans l'Évangile de saint Jean ? - Sur ce point ils ne s'entendent pas entre eux et ils ne s'entendent même pas toujours avec eux-mêmes. -

On est allé jusqu'à supposer que Papias était l'auteur responsable de l'interpolation, en ce sens qu'il aurait placé le récit de la Femme Adultère, à la marge de l'Évangile de saint Jean, en regard du verset VIII, 15, comme le commentaire de ces mots : ἐγὼ οὐ κρίνω οὐδένα. - Plus tard une autre personne aurait fait passer la glose marginale dans le texte et l'aurait insérée après l'alinéa le plus voisin. Or, l'alinéa le plus voisin était Jean VII, 52. -

Nous n'avons pas besoin de remarquer que tout cela n'est

---

(1). - On a voulu quelquefois voir dans la manière dont s'exprime Eusèbe une allusion à la Femme Adultère dont il est question dans St Jean. D'après Eusèbe, Papias raconte « une autre histoire ». Donc, conclut-on, Eusèbe connaissait déjà une histoire semblable. Il est possible que ce raisonnement soit juste, mais le fait n'est pas certain. Par conséquent, on ne peut pas tirer du mot ἄλλην un argument en faveur de la Section ! -

qu'hypothèses : On ne les donne pas comme autre chose. – 1°. Hypothèse que la Section de l'Adultère a été citée comme une explication de cette parole : « Je ne juge personne ! » – 2°. Hypothèse qu'elle a été écrite à la marge ! – 3°. Hypothèse qu'elle a été finalement insérée après Jean VII, 52 ! » – Il n'est pas absolument défendu de faire des hypothèses, mais à une condition, c'est qu'elles soient vraisemblables. – Or, dans le cas actuel, les hypothèses des critiques sont-elles vraisemblables ? – Nous ne le croyons pas et cela pour deux raisons. La première est que si l'histoire de l'Adultère était véritablement une glose de Jean VIII, 15 : « Je ne juge personne » et, si elle avait été d'abord introduite dans l'Evangile comme telle, elle n'aurait pas été placée après Jean VII, 52, mais après Jean VIII, 15. La glose vient toujours à côté de l'endroit glosé, quelquefois après, jamais avant. La seconde raison est que, dans toutes ces hypothèses, les versets VII, 53 – VIII, 1-2, n'ont rien à faire. Supposez l'histoire de l'Adultère arrivant dans l'Evangile comme une interpolation quelconque, à quoi bon des versets comme ceux-ci ? VII, 53 « Et chacun retourna dans sa maison. – VIII, 1. – Et Jésus alla sur le mont des Oliviers. – VIII, 2. – « Le matin étant venu, il se rendit au temple, et la foule » vint l'y trouver. Mais, lui s'asseyant, il instruisait le » peuple. » –

« Difficultés que présente cette hypothèse. »

Que quelqu'un voulant gloser Jean VIII, 15, ait inventé un préambule de ce genre là, c'est ce que nous n'arriverons jamais à croire. Nous n'avons pas eu un seul élève qui fût capable de produire rien de semblable. Et cependant, en fait d'exorde et de prologues, les jeunes gens sont quelquefois étonnants.

Il faut bien dire, du reste, que l'opinion d'après laquelle Papias serait l'auteur responsable de cette interpolation n'est pas admise par tout le monde.

5°. – Certains critiques se contentent d'affirmer le fait de l'interpolation, sans l'expliquer dans tous ses détails ; souvent même ils se contredisent les uns les autres. M. Hort, par exemple, affirme : 1°. Que l'interpolation a été faite dans l'Evangile de

saint Jean « Dans un texte occidental relativement moderne.
„2°. Que cette interpolation ne fut pas très reçue en dehors des tex-
„ tes occidentaux, jusqu'à une époque inconnue, entre le quatrième
„ et le huitième siècle. „

Il semblerait, d'après cela, que cette histoire a dû être d'abord rédigée en latin, car on ne s'expliquerait pas autrement, de quelle manière elle aurait pénétré dans les textes d'Occident. Mais comment tout cela s'accorde-t-il avec l'opinion qui fait dériver cette section des λογίων κυριακῶν ἐξηγήσεις de Papias ou de l'Evangile des Hébreux, qui n'étaient certainement pas rédigés en latin. St. Jérôme nous apprend qu'il a traduit en latin et en grec ce dernier ouvrage; mais, à l'époque de saint Jérôme, le récit de la Femme Adultère existait déjà, depuis longtemps, dans les évangiles grecs et Latins de saint Jean. C'est lui-même qui nous l'apprend dans le passage de son livre contre les Pélagiens que nous avons cité plus haut. « In Evangelio secundum Joannem in multis, et „ graecis et latinis codicibus invenitur de adultera muliere (Patrol. Lat. XXIII, col. 553, A). Par conséquent, saint Jérôme n'ignorait pas où on plaçait habituellement l'histoire de la Femme Adultère; il connaissait aussi l'histoire d'Eusèbe et il était très familier avec l'Evangile des Hébreux. Peut-être même avait-il lu les livres de Papias. Cela posé, est-il possible d'admettre que, si l'histoire racontée par saint Jean et l'histoire racontée par Papias eût été la même, saint Jérôme n'en eût rien dit? — Saint Jérôme aime comme Origènes à faire de ces rapprochements qui jettent de la lumière sur les hommes et les événements. Une histoire conçue dans les mêmes termes et ayant rapport aux mêmes faits aurait certainement éveillé l'attention de l'illustre exégète, et il nous aurait appris là-dessus quelque chose. Pour échapper à cette conclusion, il faudrait admettre, ou que saint Jérôme n'avait pas encore traduit l'Evangile des Hébreux, quand il écrivait ses traités contre les Pélagiens, ou bien qu'en insérant le récit de la Femme Adultère dans saint Jean, on l'avait supprimé dans l'Evangile des Hé-

« Argument contre « l'opinion qui veut « faire de Papias « l'auteur de la Section de l'Adultère, « tiré de St. Jérôme. »

breux, deux suppositions qui sont ou fausses ou invraisemblables. On est donc parfaitement autorisé, par le silence de St Jérôme, à nier l'identité de l'histoire racontée par Papias et de l'histoire contenue dans saint Jean.

Nous pouvons encore aller plus loin. En effet, ce que disent les critiques modernes, ne s'accorde pas avec les affirmations de saint Jérôme. L'illustre docteur ne parle pas seulement des manuscrits Latins; il parle aussi des manuscrits grecs. Or, à moins de supposer qu'il n'avait aucune expérience des manuscrits grecs, il faut admettre que l'histoire de la Femme Adultère existait en grec et chez les Grecs, avant le quatrième siècle. Ce n'est donc pas entre le quatrième et le huitième siècle que ce fragment a pu pénétrer dans les Evangiles grecs. Nous ne devons pas enfin oublier de remarquer que les Constitutions Apostoliques ont été certainement rédigées en grec, quelle que soit, d'ailleurs, l'opinion que l'on ait sur la priorité ou la postériorité des Constitutions actuelles et de la Διδασκαλία τῶν ἀποστόλων syrienne. Or, les constitutions apostoliques contiennent une allusion évidente à la section de l'Adultère, et même une citation de Jean VIII, 11. De plus, on ne peut pas supposer que la rédaction du passage où figure cette citation ait été retouchée postérieurement au quatrième siècle, puisque les deux éditions le renferment également. Par conséquent, la théorie de Mr Hort (Interpolation occidentale relativement tardive), ne s'accorde pas avec les faits certains que nous connaissons par ailleurs.

Venue d'Orient avec les λογίων κυριακῶν ἐξηγήσεις de Papias ou avec l'Evangile aux Hébreux, la section aurait fini par prendre racine dans la Vulgate Latine et serait revenue ensuite en Orient, envahir les Evangiles grecs, Syriens, Coptes et Arméniens! — Tout cela n'est pas vraisemblable.

6°. — Le collègue de M. Hort, le révérend M. Westcott admet, d'ailleurs, 1° que « Le récit circulait au troisième siècle, » dans une forme grecque, non dans un texte latin. Il n'en était » ainsi cependant que dans une petite sphère. 2° Vers la

„ fin du quatrième siècle, le récit fut introduit en divers endroits
„ (des Evangiles, Luc XXI, 38 ; Jean VII, 36 ; Jean X ?) mais
„ en particulier là où on le trouve aujourd'hui (Jean VII, 53-VIII,
„ 11). — 3° De là il fut interpolé dans les textes latins. A
„ partir du sixième siècle, on le rencontre de plus en plus fré-
„ quemment dans les Evangiles constantinopolitains et il est par-
„ tout dans les Evangiles latins.„ (1)

Les deux coéditeurs Mr. Hort et Mr. Westcott, ne s'entendent guère pour formuler leurs théories sur l'origine de l'Adultère. L'un, Mr. Hort veut qu'elle soit partie d'Occident pour envahir l'Orient, et cela à une époque relativement tardive. L'autre, Mr. Westcott, affirme que la Section a fait d'abord son apparition dans des textes grecs et que de là elle a pénétré dans les

---

(1).- Commentary on St John, page 142, col. 1.— Nous croyons devoir citer le texte original de Westcott en le mettant en regard de ce que dit Mr. Hort, dans les Notes on select readings, page 88, col. 1.—

Hort, notes on select readings, 88. col. 1.-	Westcott, Commentary, 142, col. 1.-
« It becomes clear that the Section first come into St. John's Gospel as an insertion in a comparatively late Western text .... „ It further appears that the Section was little adopted in texts „ other than western, till some „ unknown time between the fourth „ or fifth and the eight centuries, „ when it was received into some „ influential Constantinopolitan text. „ — The historical relations between the „ addition to the biblical text and the introduction of at least VIII, 3-11, etc..	« Thus the only natural explanation of the unquestioned facts is „ that the narrative was current in „ the third century in a greek but „ not in a Latin text, though over „ a narrow range; that towards the „ end of the fourth century it was „ introduced into various places, but „ particularly where it now stands, „ and was thence taken into the „ latin texts; from the sixth century „ onwards it was found more and „ more frequently it the Constantinopolitan texts.—

textes Latins. Il est vrai, sans doute, que M. Hort peut se rejeter sur le mot occidental dont la signification est amphibologique, car ce mot s'applique à des textes grecs aussi bien qu'à des textes latins; mais, si ce mot conserve un sens raisonnable, il ne peut évidemment s'entendre que de textes grecs représentés par la masse des textes latins, sans quoi, il serait difficile de comprendre pourquoi on qualifie d'occidentaux, des textes nés ou fabriqués en Orient. Il n'est pas loisible au premier critique venu de bouleverser la signification des mots et de refondre les lexiques.

Il est évident que M. Hort se laisse influencer par la tradition Latine, qui, dès le quatrième siècle, est claire, nette, explicite, formelle en ce qui touche la Section de l'Adultère. Pour lui, donc l'interpolation se fait en Occident, dans les textes occidentaux (Verbi gratia, les manuscrits semblables au Codex Bezoe) et de là, elle pénètre en Orient. —

Mr Westcott subit l'influence du témoignage de saint Jérôme et des Constitutions Apostoliques, puisqu'il donne la priorité, et une priorité de plus de cent ans, au texte grec sur le texte latin. S'il admettait purement les textes occidentaux de Mr Hort, (V. g. le Codex Bezoe) il ne pourrait pas admettre cette priorité; il serait plutôt forcé d'admettre le synchronisme des textes latins et des textes grecs, à moins que les textes grecs ne lui parussent postérieurs aux textes Latins.

« Conclusion de toute cette discussion. »

On voit donc que, si les critiques modernes s'entendent pour affirmer que la Section de l'Adultère a été interpolée dans l'Evangile, ils ne s'accordent guère pour dire quand, comment, où et par qui cela s'est fait. Ils ne donnent, ni raisons générales, ni raisons particulières, qui expliquent le fait et le rendent plausible. Dans ce cas, comme dans tous les autres, ils subissent la tyrannique influence des onciaux ℵ B (et A C); mais il n'est que juste d'ajouter cependant que, dans ce cas, beaucoup d'autres faits viennent appuyer la déposition négative des onciaux ℵ B [A C]. — Nous en avons assez parlé précédemment pour n'avoir pas à revenir là-dessus en ce moment. —

6°.– Mais il faut observer aussi que le témoignage négatif des onciaux ℵ B [AC] perd beaucoup de son importance, si, comme nous l'avons montré plusieurs fois et si, ainsi que nous avons essayé de le faire voir en nous appuyant sur la seule Synopse Athanasienne, ces manuscrits représentent purement et simplement une série de textes égyptiens ; s'ils sont originaires d'Egypte et s'ils ont été rédigés dans ce pays, à l'époque où on retouchait tous les textes bibliques.

Telle est la théorie en honneur auprès des critiques contemporains, en particulier, auprès de MM. Tischendorf, Hort et Westcott, les derniers éditeurs qui ont donné des éditions du Nouveau Testament et qui ont cherché à justifier leurs vues à l'aide de notes ajoutées au bas des pages ou publiées à part.–

« Explication donnée « par quelques critiques modernes partisans de la Section « de l'Adultère. »

7°.– Beaucoup de critiques ne vont pas aussi loin que ceux dont nous venons de parler. Tous ne rejettent pas les douze versets relatifs à la Femme Adultère. Quelques-uns sont parfaitement convaincus de leur authenticité et cherchent même à expliquer comment ils ont disparu d'un si grand nombre de manuscrits. Voici comment ils rendent raison de l'absence de notre récit d'un grand nombre de manuscrits grecs et de plusieurs versions orientales.

Ils prétendent que saint Jean a donné plusieurs éditions de son Evangile, au moins deux ; la première de ces éditions ne contenait, ni le récit de la Femme Adultère, ni le dernier chapitre, qui semble être une seconde conclusion. En revoyant son oeuvre, l'Apôtre ajouta ces deux passages et peut-être plusieurs autres. De là vient que des manuscrits grecs et même des versions ne les renferment pas. On se hâta, en effet, de prendre des copies de la première édition, et ces copies ne contenant pas les versets controversés, les versions qu'on a faites sur elles, en sont également privées. C'est ainsi, on le sait, qu'on explique l'absence de quatre des épîtres catholiques dans la Péchito Syrienne.

Cette hypothèse, vers laquelle incline le Rév. Scrivener, est assurément ingénieuse et elle est aussi très inoffensive. Elle explique les faits en général, mais elle ne les explique pas à fond. Si, en effet, la Section de l'Adultère manque dans un assez grand nombre de manuscrits et dans plusieurs versions, ce n'est pas seulement, parce que saint Jean ne l'a ajoutée que dans la seconde édition, c'est pour d'autres causes. Cette section a, en effet, un caractère tout particulière.

« Insuffisance de cette hypothèse. »

Rien ne montre d'ailleurs mieux l'insuffisance de cette hypothèse que le rapprochement qu'on fait entre Jean VII, 53 - VIII, 11 et Jean XXI. En effet, saint Jean XXI existe partout. On ne connaît pas un seul manuscrit où ce chapitre fasse défaut. C'est tout au plus si, dans le Sinaïtique, il est d'une seconde main. — Tischendorf le prétend, mais d'autres critiques le nient. D'ailleurs, le chapitre XXI, serait-il d'une seconde main, il ne s'en suivrait pas rigoureusement qu'il soit une addition faite à l'original. —

Le chapitre XXI de saint Jean ne manque donc nulle part, ni dans les manuscrits grecs, ni dans les versions; au contraire, la section de la Femme Adultère manque dans plusieurs versions et dans un assez grand nombre de manuscrits grecs. D'où vient qu'on a adopté partout saint Jean XXI et qu'on a fait faire quarantaine à saint Jean VII, 53 - VIII, 11? — Évidemment la disparité de traitement montre qu'il y a disparité dans les causes.

L'hypothèse rapportée plus haut est donc insuffisante, puisqu'elle ne rend pas compte de tous les faits.

Faudra-t-il admettre que saint Jean donna quatre, cinq, six éditions de son Évangile et, que, dans la dernière seulement, il ajouta les versets relatifs à la Femme Adultère? — Mais tout cela est absolument gratuit et invraisemblable.

8°. — D'autres savants expliquent les faits rapportés précédemment par le caractère particulier de la Section. Ils la considèrent comme authentique, comme rédigée par saint Jean lui-

« Autre explication donnée par les savants. »

même, et ils rendent compte de son absence dans les manuscrits et les Versions par sa nature même. Ils trouvent dans les faits racontés dans ce passage ou dans les conditions au milieu desquelles s'est développée la société chrétienne, de quoi expliquer l'absence de la Section des manuscrits et des Versions, de quoi rendre raison du déplacement des versets, ou des signes de toute sorte qui les accompagnent.

D'astérisques, d'obèles, de signes quelconques, on n'en rencontre guère que dans les manuscrits grecs; mais l'hyperbase liturgique, qu'on pratiquait en cet endroit au jour de la Pentecôte, explique facilement ces astérisques et ces obèles.–

Quant au déplacement de la section qu'on transporte à la fin de saint Jean, dans beaucoup de manuscrits grecs et arméniens, ce n'est qu'une forme voilée de la suppression. Elle tient en général aux mêmes causes et est inspirée par les mêmes scrupules.

Telle est l'opinion que nous embrassons nous-même, ainsi qu'on va le voir.–

Chapitre deuxième

Opinion que nous adoptons et raisons qui nous la font adopter.

«Difficulté qu'on « peut éprouver à « se prononcer.–»

1°.– Il ne faut pas se dissimuler qu'il est beaucoup plus difficile de prendre un parti dans ce cas que dans les précédents. Les personnes, peu au courant des controverses bibliques et n'ayant pas étudié à fond l'histoire de celle-ci, peuvent hésiter à se prononcer, en voyant que la Section manque, non seulement dans les onciaux ℵB [AC], mais dans beaucoup d'autres autorités, par exemple, dans la plupart des manuscrits Syriens. En présence d'un fait aussi considérable il est permis de concevoir quelque hésitation; mais il ne s'en suit qu'on ne puisse

se prononcer, et même se prononcer avec une certaine assurance.

Ce serait, en effet, tomber dans un autre extrême, et prendre des plaisanteries pour des arguments que de se demander, avec Tischendorf, si Tertullien, Origènes, saint Jean Chrysostôme, saint Cyrille et les auteurs de certaines versions ecclésiastiques, étaient du nombre de ces maris dont saint Augustin disait qu'ils avaient enlevé la section de l'Adultère de leurs manuscrits, parcequ'ils craignaient que le Christ n'accordât à leurs femmes la permission de pécher : « Metuentes peccandi impunitatem dari mulieribus » suis, illud quod de Adulterae indulgentiâ Dominus fecit, au- » ferrent de codicibus suis (Patrolog. Lat. XL, col. 774, C). Une plaisanterie n'est pas un argument. Il est vrai que Mr. Tischendorf a eu rarement, dans sa vie de critique et de Paléographie, l'occasion de se dérider un peu, et on peut bien lui passer d'avoir, en passant, décoché une épigramme contre les maris trop soucieux de leur honneur. Une fois n'est pas coutume. Ce n'est certainement pas nous qui refuserons d'être indulgent. (1)

---

(1).– Il faut, d'ailleurs, dire à la décharge de Tischendorf qu'il ne s'est permis de plaisanter sur les maris dont parle saint Augustin que dans sa huitième édition. Comment tenir rigueur à un homme qui a ri une fois dans sa vie, et cela à la veille de sa mort ! – Voici le passage de la huitième édition auquel nous faisons allusion : « Quae quum ita sint, ea quae hoc loco supplevimus » nullo modo labefactare possunt quae supra a nobis exposita » sunt. Neque magis labefactare poterunt argumentationibus ul- » lis a re sana critica et sincero divinae veritatis studio alie- » nis, nisi forte alicui contigerit ut probet, Tertullianum atque » Origenem, quorum cum codicibus Sinaïticus, Vaticanus ac tot tes- » tes alii remotissimae antiquitatis, graeci, Latini, Syri, Ægyptiaci, » Armeniaci, Gothus, mirifice conspirant, ex illorum numero » maritorum fuisse, quorum fidem Augustini disputà- » tio suspectam reddidit (VIIIe édit. I, page 836). –

Rions donc, s'il le faut, un petit moment avec Tischendorf, mais ne décidons pas une question aussi grave, par une plaisanterie.

« Pourquoi croyons-« nous la Section de « l'Adultère authen-« tique. »

2°.— Que faut-il penser de l'authenticité de la Section de l'Adultère ?— Cette section appartient-elle réellement à l'Evangile de saint Jean ?— A-t-elle fait partie de la rédaction primitive ?—

A toutes ces questions, nous n'hésitons pas à répondre oui. Oui, la section de la Femme Adultère est authentique. Oui elle appartient à l'Evangile de saint Jean. Oui, elle a fait partie de la rédaction primitive.— Nous admettons tout cela, quoique cette section manque 1° dans les onciaux ℵ B [A C] 2° dans les versions Syriennes; quoique 3° elle n'ait été commentée par presque aucun commentateur grec, syrien, copte et arménien; quoique 4° elle soit notée d'astérisques, d'obèles ou de quelque autre signe, en tout ou en partie, dans un certain nombre de manuscrits; quoique 5° elle fasse défaut dans des manuscrits de toute langue ou bien qu'elle soit déplacée dans plusieurs et renvoyée dans d'autres à la fin de l'Evangile de saint Jean; quoique 6°, le texte présente, dans plusieurs des éditions qu'on en a faites, de nombreuses et d'étranges variantes.—

Nous croyons, disons-nous, la section de la Femme Adultère authentique, malgré tout cela. « Et pourquoi nous dira-t-on? — « Est-ce que, vous aussi, vous seriez du nombre des maris dont » parle saint Augustin, qui craignaient que le Christ n'accordât » l'impunité à leurs femmes ?— »

Il nous est facile de répondre à la question qu'on nous pose et même de condenser en peu de mots notre réponse. Nous croyons à l'authenticité de la Section de la Femme Adultère, 1° parceque, même son authenticité étant admise, nous nous expliquons facilement tous les faits qui lui semblent contraires et que nous avons énumérés plus haut; et 2° parce que, si cette section n'était pas authentique, nous ne nous expliquerions pas, qu'elle ait pu jamais pénétrer, comme elle l'a fait, dans les Evangiles et dans les Lectionnaires de tant d'Églises.—

3°.– En portant ce jugement sur la controverse que nous étudions, nous n'éprouvons aucune hésitation et nous ne nous laissons influencer par aucune considération étrangère à l'ordre purement critique.

Il est bien vrai, sans doute, que le Concile de Trente eût, un moment, l'intention de définir expressément et en termes expliciter l'authenticité de ce passage; et cette question était incontestablement de celles qui entrent dans la compétence d'un concile. Mais, d'autre part, le Concile de Trente n'a pas tranché, en termes clairs et explicites, la controverse. On peut donc profiter de la liberté qu'il a laissée sur ce point, et, tout en tenant compte de l'opinion de quelques-uns de ses membres, dire librement ce qu'on pense sur cette question, tant que l'Église ne l'aura pas tranchée d'une manière définitive.

« Le Concile de Trente « a-t-il défini l'au« thenticité de l'A« dultère ?– »

Nous disons que notre opinion ne nous est dictée par aucune considération étrangère à l'ordre purement critique.–

Et, en effet, il serait ridicule de réduire la critique au témoignage des onciaux ℵB [AC] et de ne pas tenir compte de tous les faits historiques, paléographiques, liturgiques ou autres qui peuvent jeter du jour sur la controverse. Quand on veut apprécier des écrits et des faits, la première chose à opérer est de faire revivre le milieu où ces faits se sont passés, où ces écrits ont vu le jour. Or, c'est ce que les savants contemporains négligent trop d'accomplir, lorsqu'il s'agit de ce passage. Ils veulent juger de l'antiquité par notre temps. Et, de ce que personne ne s'offusque aujourd'hui du récit de la Femme Adultère, ils concluent que personne n'a pu s'en offusquer autrefois; mais c'est un paralogisme et un paralogisme entaché d'une grosse erreur. Il est irrationnel de ne pas commencer par se rendre compte des idées, des sentiments, des préoccupations, des tendances, des opinions, des partis et des passions qui agitent, animent, gouvernent, et tyrannisent chaque époque. Or, si on commence par faire cela, il en résulte clairement, ce nous semble, 1° que les faits énumérés précédemment s'expliquent, même en admettant l'authenti-

cité de l'Adultère, tandis que 2°. si la Section de l'Adultère n'est pas authentique, on ne s'explique pas qu'elle ait pénétré, comme elle l'a fait, dans les Evangiles et les Evangéliaires des principales fractions de la société chrétienne. –

4°. – Entrons dans quelques développements.

« Délicatesse du « sujet traité dans « cette Section. – »

La première observation qu'il faut faire et à laquelle les savants contemporains ne prêtent pas, ce nous semble, une suffisante attention, est celle-ci, c'est que la Section de la Femme Adultère est une section d'une nature tout-à-fait à part. Cela est tellement vrai que nous sommes étonné que des personnes ayant quelque expérience de la vie, ou bien ne s'en aperçoivent pas, ou bien n'en tiennent pas compte. Le sujet dont il est question dans Jean VIII, 3-11, est un sujet scabreux, un sujet dont les chambres d'un état ne s'entretiennent que rarement, discrètement, à contre-coeur, presque forcément, le moins qu'elles le peuvent. Et cependant, les chambres, Anglaises, Françaises, Allemandes, Espagnoles ou Italiennes, ne sont pas formées de jeunes filles, ou recrutées parmi les élèves des Séminaires et des Sacrés-coeurs. Les tribunaux eux-mêmes sont peu flattés, d'avoir à s'occuper de cas de ce genre; et, quand ces cas viennent devant eux, on prononce le huit-clos; on entend les causes, on les discute, on juge et on condamne, avec le moins d'éclat possible; les journaux se taisent: Tout se fait sans bruit, sans phrases: coupables et juges, tout le monde est d'accord; La punition ressemble au délit: tout se passe en silence, à la dérobée, à la sourdine. Moins on parle de ces causes et, mieux cela vaut: on applique à ce crime la phrase de saint Paul: « Nec nominetur in vobis! » Cela est tellement vrai que des personnes arrivent quelquefois à un âge assez avancé sans savoir au juste ce que c'est que l'Adultère. Et cependant, Dieu sait si nous vivons à une époque de réserve et de pruderie!

5°. – Ce que nous disons est tellement vrai que pas un prédicateur n'oserait, dans la chaire chrétienne, tonner directement, expressément, nominalement et longuement, contre

l'Adultère. On combat ce vice par le silence, en le laissant ignorer le plus que l'on peut. On ne donne de remèdes ou de préservatifs qu'aux intéressés. Fidèles et pasteurs sont là-dessus bien d'accord. C'est ainsi, par exemple, qu'à Paris on ne pourrait certainement pas faire une homélie dominicale sur les versets de saint Jean VIII, 3-11. Personne ne tolérerait cela. Se contenterait-on de toucher aux accessoires, aux incidents, par exemple, à la fourberie des Pharisiens, à la bonté, à la douceur, à la divine sagesse du Christ que c'en serait trop. Beaucoup de personnes n'aimeraient pas qu'on allât jeter quelques coups de sonde trop près d'un puits dont les profondeurs caverneuses résonnent mal et lancent quand on y touche, des vapeurs malfaisantes. C'est tout au plus si on supporterait un commentaire de ces paroles: « Ni moi, non plus, je ne vous » condamnerai pas! Allez ne péchez plus! » comme une application particulière de ces autres plus générales: « Ne jugez » pas et vous ne serez point jugés! »

Sous ce rapport les Fidèles et les Pasteurs catholiques de Paris ne sont pas une exception. Il en est de même, pensons-nous, des fidèles et des Pasteurs de Londres: On aurait tort de prendre au pied de la lettre ce que nous avons dit précédemment du Révérend M. Truth et de l'Abbaye de Westminster (pages 178-192). Personne ne s'y est mépris et tout le monde a deviné notre pensée. Nous n'avons là-dessus aucun doute.

6°.- La section de la Femme Adultère est donc une section d'une nature tout-à-fait à part. Nous en concluons, tout de suite — et nous sommes étonné qu'on ne comprenne pas la légitimité de cette conclusion — nous en concluons tout de suite que la transmission de cette section a dû se faire d'une manière toute particulière, dans la Société chrétienne.

« Voilà pourquoi cette « section a été conservée et transmise « d'une manière « particulière. »

Que cette section ait disparu complètement dans la société chrétienne, c'est ce qui ne pouvait avoir lieu; car cette société aurait manqué sans cela à son devoir. Mais que cette section ait été laissée dans une pénombre, qu'on ait même pris quelques précautions pour créer cette pénombre, c'est ce que nous comprenons à mer-

veille. L'Eglise catholique n'a jamais admis qu'on pût placer les saintes Ecritures indistinctement entre toutes les mains. Elle a toujours conseillé ou imposé une certaine réserve. Les Protestants lui en ont fait quelquefois un crime; mais, dans les moments où ils n'ont pas été aveuglés par l'esprit de parti, ils ont reconnu eux-mêmes la sagesse de cette conduite. Il serait facile d'accumuler ici des aveux émanant de personnages très haut placés dans la hiérarchie protestante.

« Objection qu'on peut « faire contre ce sentiment. »

7°.– Nous prévoyons aisément ce qu'on va nous dire: « Aujourd'hui, dira-t-on, la Section de la Femme Adultère est dans toutes les Bibles, et personne ne s'en préoccupe. Ni rationalistes, ni libres-penseurs ne s'avisent d'accuser l'Eglise catholique d'être trop facile sur la question de l'Adultère, en s'appuyant là-dessus. On ne voit pas, non plus, que les Fidèles déchirent cette page, pour empêcher leurs fils ou leurs filles de la lire.– Par conséquent toutes les raisons de prudence qu'allègue saint Augustin et qu'allèguent les critiques catholiques après lui, sont de pures inventions.(1) »

---

(1).– Tischendorf, VIII° édition, I, p. 829-830. « Prius vero ac magis apud Latinos quam apud Graecos usu recepta esse videtur, surrexit que inter illos saeculo 5 defensor cupidissimus Augustinus, qui anno 419 altero de conjugiis Adulterinis libro, conjugium etiam adulterio ab uxore commisso indissolubile esse demonstrans, modicae fidei fuisse contendit, qui primi historiam Adulterae de codicibus suis auferrent. Quod dixit abreptus ille quidem defendendae causae ardore, a sano sensu critico atque historia sacri textus tam alienum est quam quod alienissimum. Tanta enim vero temeritas, quae quidem, si Augustinus recte vidit, pro Tertulliani et Origenis testimoniis in finem fere secundi saeculi cadit, ut ne circa sacros libros grassaretur, Deum providisse, quamvis ingenti lectionum varietate apostolorum scripta obrui pateretur, quis est qui dubitet, modo ne prorsus historiam textus sacri ignoret?. »

A cela, il est facile de répondre que la situation est bien différente entre notre temps et le commencement de l'ère chrétienne. Aujourd'hui le christianisme est partout; il a pénétré les institutions, les moeurs, les législations et il a tout transformé. Il est plus qu'accepté, il est subi: oui subi bon gré mal gré, par ceux-là même qui n'en veulent pas et qui le repoussent de toutes leurs forces. Rationalistes, athées, libres-penseurs, impies, tous sont obligés de se servir d'un langage qui est empreint de christianisme. Le christianisme est maître et il n'a plus besoin de démontrer qu'il est supérieur au Paganisme.

Or, telle n'était pas la situation au commencement de l'ère chrétienne. Le christianisme devait soumettre le monde et le soumettre malgré lui. On sait ce que la conquête lui a coûté de souffrances, de larmes, de sang et d'efforts. Il a fallu trois siècles pour conquérir la société payenne.

Il faudrait être aveugle pour ne pas comprendre qu'il n'était pas indifférent pour les chrétiens d'écarter tout ce qui pouvait fournir matière à attaques. Personne n'ignore les calomnies absurdes auxquels les premiers fidèles furent en bute pendant longtemps et tout le monde sait ce qu'il leur en coûta pour les faire disparaître. Or, qui oserait dire que les douze secrets de saint Jean, lus d'une certaine manière, n'auraient pas fourni des prétextes à de basses accusations et favorisé ou légitimé certaines confusions ?— Sans doute, les critiques modernes nient la possibilité de ces confusions; ils arguent de ce qui se passe aujourd'hui à ce qui a dû se passer autrefois; mais qui a plus de droit d'être cru sur ce sujet ?— Sont-ce les contemporains ?— Sont-ce, au contraire, les écrivains du quatrième siècle ?—

Il n'est pas difficile de répondre.. On a toujours du mal à faire revivre une société qui n'est plus; mais, dans une question comme la présente, en voyant ce qui se passe de notre temps, on peut arriver à se représenter la Société des premiers siècles, assez pour comprendre l'épigramme que les satiriques du Paganisme lançaient aux chrétiens : « Quelles saintes gens que ces

« hommes qui honorent parmi leurs ancêtres des adultères ou des » fauteurs d'adultères ! » Nous en saurions beaucoup plus sur toutes ces controverses, si nous avions dans leur entier, les écrits de Celse, de Porphyre, de Julien, et autres ennemis du christianisme. Malheureusement, rien de tout cela ne nous est parvenu.

8°.– C'est nier, ce nous semble, l'évidence que de prétendre, comme le font certains critiques modernes, ou qu'on ne peut pas abuser de ce passage de saint Jean, ou bien que de crainte qu'on en abusât, on n'a pas pu le supprimer. 1° Que nous n'ayons pas des témoignages précis nous disant, quand, où comment, par qui, s'est faite la suppression, c'est ce que nous admettons fort bien et personne ne prétend le contraire; mais 2° que les affirmations générales des Pères relatives à ce passage, ne soient pas une autorité suffisante pour conclure à la réalité du fait de la suppression, c'est ce que nous nions formellement. Saint Ambroise et saint Augustin ne sont pas les premiers-venus et ils connaissaient mieux leurs contemporains que ne le feront jamais les archéologues modernes. Une foule de détails nous échappent et nous échapperont toujours, qui, pour eux étaient des choses vulgaires.

« L'étendue de la suppression et les autres faits demandent cependant une explication. »

Nous concevons, sans doute, que dans ce cas, l'étendue de la suppression provoque des doutes et sollicite une explication; mais aussi quel est l'homme de quarante ans qui refusera de reconnaître que Jean VIII, 3-11 n'est pas un passage ordinaire ?— Ce passage, un père voudrait-il le faire lire attentivement à ses enfants ?— Aimerait-il à le leur expliquer, à le leur commenter de manière à attirer leur attention sur le crime de l'Adultère ?– Une jeune fille, une jeune femme pourrait-elle en faire sa lecture préférée impunément ? Le simple bon sens, une médiocre connaissance de l'humanité ne disent-ils pas exactement ce que l'Apôtre saint Paul répétait aux premiers chrétiens: nec nominetur in vobis ?— C'est le bon sens le plus vulgaire, qui répond oui.—

Comment comparer les temps modernes aux premiers siè-

des chrétiens ? — Aujourd'hui l'Evangile n'est qu'un livre de piété, qu'on lit à l'Eglise ou au temple ; sa place est faite et sa réputation conquise. Aux premiers siècles il n'en était pas ainsi. Il fallait que l'Evangile fît son chemin et vainquît le monde. De plus, à cette époque de ferveur et de piété ardente, c'était le livre qui était dans toutes les mains et qui entrait dans tous les coeurs. Si on peut en juger par les Pères, les premiers chrétiens étaient plus familiarisés avec l'Evangile que nous le sommes aujourd'hui. Ce que nous disons des premiers chrétiens en général, est vrai encore, à l'heure qu'il est, des Arméniens, des Syriens et des Coptes, pour lesquels l'imprimerie n'existe pas ou existe à peine. L'Evangile est leur grand livre, celui qu'ils ont le plus entre les mains, celui qu'ils tâchent le plus de faire pénétrer dans leur mémoire

Cela n'explique pas tout, si on le veut ; nous l'accordons volontiers pour le moment ; mais cela nous explique au moins des suppressions partielles, ou totales, comme nous en remarquons dans beaucoup de manuscrits. Or, en ce moment, nous ne réclamons qu'en faveur du principe et nous disons : « La » suppression se comprend d'elle-même, même en admettant » que le passage est authentique. »

9°.- Mais si la suppression se comprend et s'explique d'elle-même, nous ne pouvons pas en dire autant de l'Addition.—

Or, si on n'a pas supprimé la Section de l'Adultère dans quelques centaines de manuscrits, il faut bien qu'on l'ait ajoutée dans des milliers. Il n'y a pas de milieu : si saint Augustin n'a pas raison dans l'explication qu'il donne, non-seulement il accuse à tort les maris de son temps, mais il approuve une interpolation sacrilège. Les deux crimes, suppression et interpolation, se valent ; s'il y a une différence, elle est tout en faveur de la première, car il est certainement moins criminel de supprimer qu'ajouter. Quand on ajoute, on le fait sans excuse, si on le fait sciemment. Et quel crime n'est-ce pas que de placer la paro-

« Une addition du « genre de Jean VII, « 53-VIII, 11 ne se « comprend pas »

le humaine au même rang que la parole divine! Au contraire, la suppression peut-être quelquefois inspirée, par d'excellentes raisons. On peut faire, pour un cas particulier et, pour des motifs généraux ou spéciaux, ce que l'église catholique fait pour les Saintes Ecritures traduites en langue vulgaire. Et s'il est un passage qui justifie la prudence de l'Eglise, c'est certainement saint Jean VII, 53 – VIII, 11. –

« Elle ne se comprend pas au point de vue moral. »

10°. – L'addition d'un passage comme celui-là dans l'Evangile, est inconcevable au point de vue moral, inconcevable au point de vue critique, inconcevable au point de vue intellectuel.

Si le passage n'est pas authentique, on ne comprend pas qu'il ait pu se glisser, comme il l'a fait, dans la masse des documents grecs et latins; car il a contre lui toutes les raisons que nous venons d'énumérer précédemment. Sans doute, on pourrait en admirer les beautés, mais les beautés ne feront jamais fermer les yeux, sur les abus possibles. Par conséquent, s'il n'est pas authentique, quelques personnes le recueilleront dans leurs extraits d'ouvrages sacrés ou profanes, mais elles se garderont bien de le confondre avec les Saintes Ecritures. Leur instinct les guidera sûrement. Que quelqu'un se trompe, cela est possible; mais que la masse de la société chrétienne se soit trompée, on ne peut pas l'admettre. – Le sens naturel répugne à cela.

Nous avons, dans les manuscrits de la Bible, des passages qui sont certainement apocryphes. Tout le monde le reconnaît; mais il n'y en a pas qui ait jamais conquis de très loin la place qu'occupe la Section de l'Adultère; et cependant, aucun ne soulève contre lui le centième des difficultés que présente celui-ci. Sous ce rapport encore, la Section de l'Adultère aurait une place tout-à-fait à part.

Que l'Adultère se fût glissée dans des manuscrits privés, si elle n'était pas authentique, ce serait déjà étrange, mais enfin on peut l'admettre. Qu'elle eût pénétré dans quelques évangéliaires c'est beaucoup plus difficile. Qu'elle eût obtenu

la vogue qu'elle a eue dans l'Eglise Latine et dans l'Eglise Grecque, cela nous semble impossible, absolument impossible, rien que du point de vue moral. Cela l'est également au point de vue critique.

II°.– Il y a trois choses qui rendent, en effet, l'addition contraire à toutes les règles de la critique.

a.– Les versets VII, 53–VIII, 1–2, n'ont pas leur raison d'être, s'il s'agit d'un passage apocryphe. Ces versets ne font pas partie intégrante de la Section de l'Adultère. Ils ne peuvent être admis que comme une transition nécessaire entre Jean VII, 52 et VIII, 3. Transition par suite postérieure à Jean VIII, 3-11, et créée uniquement par l'interpolateur, à l'époque où fut faite l'interpolation et pour les besoins de l'interpolation. Or, une transition de ce genre ne s'invente pas. Nous parierions cent contre un qu'on aurait beau donner Jean VII, 52 et Jean VIII, 3-11, à dix critiques différents. Pas un n'inventerait rien qui ressemblât à Jean VII, 53–VIII, 1–2. Jean VII, 53–VIII, 1–2 est donc contemporain de Jean VIII, 3-11 et appartient au même récit. (1)

« Elle ne se comprend « pas au point de « vue de la critique. « – Nature des versets « VII, 53–VIII, 1–2. »

---

(1).– Ce que nous affirmons, d'ailleurs, n'est pas une pure hypothèse. Nous avons fait une expérience avec nos élèves, jeunes gens âgés de vingt à vingt-cinq ans, et représentant, comme culture et comme intelligence, une moyenne supérieure de beaucoup au niveau des scribes ordinaires. Avant d'étudier avec eux la controverse de l'Adultère, nous leur avons lu saint Jean VII, 37-52 et VIII, 3-11, leur laissant une demie heure pour trouver la transition entre les deux passages.– Voici sur vingt copies, ce qui nous a été remis de plus raisonnable : VII, 52.– « Et vide
» quia a Galilaea Propheta non surgit. – VII, 53–VIII, 1–2 :
» Et ab illa Die quaesierunt apprehendere eum;
» timebant autem populum qui sequebatur Jesum. Accedentes autem ad eum tentaverunt eum sermonibus
» plurimis. Dum ergo quadam die doceret in templo,
» VIII, 3. Adducunt scribae, etc, etc.– C'est, nous le répétons,

« On ne comprend pas « qu'on ait interpolé « ce passage en cet « endroit de St Jean »

b. — De plus, les critiques reconnaissent que Jean VIII, 3-11 doit se placer aux derniers temps de la vie du Sauveur. Ils disent que l'épisode viendrait mieux après saint Luc XXI, 38. Malgré cela tout le monde, ou à peu près, reconnaît que l'épisode existe là où il est aujourd'hui, au moins depuis le troisième siècle. Tischendorf est presque éloquent quand il l'affirme. Comment se fait-il que l'interpolateur ait choisi saint Jean VII, 52 et VIII, 12 ? — Qu'on le remarque bien, en effet, il avait le choix. — Puisqu'il ajoutait le passage, il pouvait choisir 1° entre les quatre Evangiles et 2° à tant faire que de choisir saint Jean, il pouvait prendre le chapitre, qui lui plaisait le mieux — il pouvait, en particulier, agir comme on l'a fait plus tard, c'est-à-dire renvoyer la section à la fin de saint Jean. Or, l'interpolateur n'a rien fait de tout cela; il a introduit la section au milieu d'une série de discours qui paraissent se suivre, produisant ainsi une interruption violente et rendant plus sensible son action criminelle. — Est-ce qu'une telle conduite entre dans les limites de la vraisemblance ? — Nous ne le pensons pas; nous pensons, au contraire, que l'interpolateur aurait fait son possible pour écarter tous les soupçons et pour dérouter toutes les recherches. C'est au moins ainsi qu'ils agissent ordinairement. — L'ordre que nous trouvons dans saint Jean s'explique sans doute, en supposant qu'il repose sur une réalité historique, sur la succession vraie des événements, tels qu'ils se sont passés; mais elle ne s'explique pas autrement. Or, dans le cas où il y aurait ici une interpolation, c'est-à-dire, au cas où l'Evangile de saint Jean et la Section de l'Adultère sont de deux auteurs différents, il ne peut pas être question de faits réels et d'ordre chronologique dans la succession de Jean VII, 37-52 et de Jean VIII, 3-11. Tout repose,

---

ce qui nous a été remis de plus raisonnable et nous soupçonnons bien encore les mots « dum ergo quadam die doceret in templo » d'être une fraiche réminiscence de la Vulgate.

dans ce cas sur le sentiment purement subjectif de l'interpolateur ; et nous disons que cette disposition va contre toutes les vraisemblances historiques.

C.– Il faut ajouter ici une considération qui donne un peu plus de force à la précédente.

Jean VII, 53–VIII, 11 vient s'interposer entre le commencement (Jean VII, 37-52) et la fin (Jean VIII, 12) de la leçon liturgique de la messe de la Pentecôte. Or, les leçons liturgiques des dimanches remontent à une époque très ancienne, à une époque très voisine des temps Apostoliques. Il en est ainsi, en particulier des leçons des grandes fêtes de l'année, par conséquent de la fête de la Pentecôte. Les témoignages historiques sont d'accord avec les vraisemblances, car les Pères, saint Augustin et saint Jean Chrysostôme par exemple, nous apprennent que la fête de la Pentecôte est une de celles qui a été fixée de bonne heure. Comme on retrouve dans toute l'Eglise Grecque. Jean VII, 37-52 et VIII, 12, assigné au jour de la Pentecôte, on a tout lieu de croire que cette assignation remonte à l'origine même de l'organisation de la liturgie.

Un intérpolateur « n'aurait point placé ce fragment « au milieu de la « leçon de la Pentecôte. »

Cela posé, voici une observation qui se présente naturellement à la pensée : Qu'on ait, d'abord, fait l'hyperbase de Jean VII, 52 à Jean VIII, 12 ou bien qu'on l'ait faite peu après l'organisation de la liturgie primitive, aussitôt qu'on s'est aperçu de l'inconvénient qu'il y avait à lire Jean VIII, 3-11 au jour de la Pentecôte, on le comprend à merveille. On a fait, dans ce cas, ce qu'on pratique très souvent dans la liturgie grecque, par exemple, à propos de saint Luc XXII, 43-44; XXIII, 34; peut-être même de Jean V, 3, b-4. Il n'y a par conséquent, pas lieu de trouver ce fait étrange et étonnant. Il n'est, ni unique, ni isolé.

Si, au contraire, Jean VII, 53-VIII, 11 n'est qu'une interpolation commise par un faussaire, il est à peu près certain qu'elle est postérieure à l'assignation de Jean VII, 37-53 — Jean VIII, 12 à la fête de la Pentecôte. Mais, dans ce cas, on ne comprend pas que l'interpolateur soit venu jeter entre

Jean VII, 52 et Jean VIII, 12, le curieux morceau formant Jean VII, 53-VIII, 11. Cette interpolation venant ainsi interrompre une leçon solennelle comme celle de la Pentecôte, devait forcément frapper l'attention et provoquer des commentaires. L'interpolateur augmentait à plaisir, et inutilement pour son but, les difficultés qu'il devait rencontrer. Or, c'est ce qu'on conçoit difficilement.

Admis que Jean VII, 53-VIII, 11 soit authentique, les astérisques (※, X, ✳) les obèles (—, ∻, ÷) et autres signes (>, <, S, a, etc.) se conçoivent aisément. C'était un moyen auquel il fallait nécessairement recourir pour rendre l'hyperbase sensible. On n'a fait que ce qu'on a pratiqué en beaucoup d'autres endroits de l'Evangile. Si Jean VII, 53-VIII, 11 n'est qu'un morceau apocryphe ajouté à l'original de saint Jean, longtemps peut-être après sa rédaction et sa publication, l'auteur de cette interpolation a dû prévoir 1° qu'il attirerait forcément l'attention du public chrétien sur ce passage en l'insérant, comme il l'a fait, dans la leçon de la Pentecôte. Il a dû prévoir 2° que, l'attention une fois éveillée, des mesures seraient prises, au moins par quelques personnes pour dévoiler la supercherie et, par suite, 3° il a dû raisonnablement entrevoir un échec presque certain.

N'est-il pas vrai qu'en général les faussaires détestent la lumière et opèrent dans l'ombre ? — Comment se fait-il que, dans ce cas, l'interpolateur responsable de Jean VII, 53-VIII, 11 ait agi tout autrement ? — Cela ne se comprend pas.

Inconcevable, au point de vue de la simple critique, cette interpolation n'est pas moins inconcevable au point de vue intellectuel.

« On ne comprend « pas cette interpolation au point « de vue intellectuel. »

12°. — En effet, le passage formant l'interpolation, — si interpolation il y a — est assez étendu pour qu'on puisse lui connaître une physionomie propre en se plaçant au simple point de vue littéraire.

Que cette section diffère du reste de l'Evangile de saint Jean au point de vue du style et de la forme, c'est ce qui est douteux, puisque, si des critiques distingués l'affirment, des critiques

non moins distingués le contestent. Mais ce qui n'est pas douteux, c'est que ce passage est extrêmement remarquable, au point de vue du fond et s'harmonise admirablement avec la doctrine générale contenue dans l'Evangile. Amis et ennemis le reconnaissent; quelques-uns des critiques les plus hostiles à l'authenticité de ce passage ne tarissent pas d'éloges. Nous avons rapporté précédemment quelques-uns de ces aveux (voir pages 438-439).

Mais est-ce un fait qui soit bien commun, un fait qui se présente souvent dans l'histoire de la transmission du texte Evangélique? — Nous avons, dans certains manuscrits de l'Evangile, des passages reconnus par tout le monde comme apocryphes, par exemple, l'addition qui est faite après saint Matthieu XX, 28, dans le Codex Bezae et dans un certain nombre de manuscrits latins. Telle encore la finale qu'on rencontre, vers la fin de saint Marc, à la place de Marc XVI, 9-20, Πάντα δὲ ... σωτηρίαν ... Les critiques sont partagés sur d'autres passages du même genre, mais ils sont absolument d'accord sur les deux que nous venons de citer. Tout le monde avoue qu'ils sont apocryphes. Et à quoi le reconnait-on? — On le reconnaît précisément à ceci qu'entre ces Additions, et le reste de l'Evangile, il y a défaut d'harmonie et différence de couleur. Ces fragments cousus au reste de l'Evangile, trahissent leur origine, rien que par leur rapprochement. Fond et forme, tout est disparate entre eux et le reste du texte sacré.

D'où vient que pour saint Jean VII, 53-VIII, 11 c'est le contraire qui a lieu? Presque tous les critiques admettent que, pour le fond, cette histoire « parle en sa faveur », qu'elle « garantit sa réalité substantielle » que c'est un fragment authentique de la tradition apostolique », qu'elle « a été évidemment rédigée dans le cercle intime de la Société des Apôtres » etc, etc.. Voilà ce que tout le monde proclame, même parmi les critiques les plus hostiles. C'est tout au plus si on fait quelques restrictions à propos du style, et, encore même, beaucoup de personnes contestent le bien fondé de ces restrictions.

13°.– Nous voilà donc en présence d'un fait unique, dans l'histoire de la transmission du texte évangélique ?– Or, nous le demandons à tout lecteur de bonne foi, n'est-ce pas là un fait étrange, singulier ; un fait qui proteste contre l'opinion qui ne veut voir, dans ce passage, qu'une interpolation relativement tardive, faite par un scribe occidental ?– Cette question implique, ce nous semble, la réponse qu'il convient d'y faire. Il devient de plus en plus douteux, au simple point de vue littéraire, que Jean VII, 53 – VIII, 11 soit une interpolation.

« Conclusion de ce « qui vient d'être dit. »

Concluons : Nous ne concevons pas qu'on ait pu inventer de toutes pièces une histoire comme celle de la Femme Adultère ; nous ne concevons même pas que, cette histoire existant dans Papias ou dans l'Evangile des Hébreux, on l'ait interpolée dans l'Evangile de saint Jean, là où elle est aujourd'hui. Nous admettons dès lors l'authenticité de ces douze versets, malgré les faits singuliers relevés précédemment ; car, ainsi que nous l'avons dit déjà, il nous semble bien plus facile d'expliquer ces faits, l'authenticité de la Section de l'Adultère admise, que d'expliquer, l'introduction de ce passage dans les manuscrits de l'Eglise, au cas où ces versets seraient une oeuvre d'imagination inventée par un faussaire ou même le récit d'un fait réel et historique conservé par la tradition des Apôtres.

Une interpolation du genre de celle que nous avons ici, va contre toutes les lois, contre les lois de l'ordre moral, contre les lois de l'ordre critique, contre les lois de l'ordre intellectuel.

Voyons maintenant ce qu'on peut répondre aux objections qu'on a coutume de faire.–

Chapitre troisième.

Réponse aux difficultés.

Origine et cause de la controverse.

1°.– Il est évident, d'abord, que la Section de l'A-

dultère présente en elle-même, de quoi édifier sans doute les hommes sages et expérimentés, mais aussi de quoi étonner, blesser, scandaliser, irriter les personnes malveillantes ou peu familiarisées avec les réalités de la vie. C'est l'auteur de la seconde Apologie en faveur de David, qui le dit: « Simulque etiam non mediocrem scrupulum movere potuit imperitis evangelii lectio quae decursa est, in quod advertistis adulteram Christo oblatam, eamdemque sine damnatione dimissam.» (Patrol. Latine, XIV, 887, A).

2°.– Les chrétiens eux-mêmes, tout préparés qu'ils étaient à comprendre la miséricorde du Christ envers les pécheurs, pouvaient donc se scandaliser de cette histoire, même à la fin du quatrième ou au commencement du cinquième siècle. Quant aux Payens, il leur était facile de trouver à peu de frais, matière à plaisanterie sur le Christ, qui, comptant parmi ses aïeux un Adultère, n'avait pas pu faire moins que de se montrer indulgent envers une femme coupable d'un si grand crime. C'est encore l'auteur de la seconde Apologie qui nous apprend ces détails. Il fallait, sans doute, n'être pas absolument de bonne foi pour accuser le Christ, mais aussi ce n'est point par la bonne foi que brillent les polémistes. Tout prétexte leur est bon et l'histoire nous dit assez jusqu'où allaient les ennemis des chrétiens, dans leurs ouvrages polémiques.–

« Réponse aux « objections.– Origine de la contro« verse.»

Saint Ambroise n'est pas moins explicite que l'auteur de la seconde Apologie en faveur de David. On se rappelle le mot que nous avons cité précédemment: « Semper decantata quaestio et celebris absolutio fuit mulieris ejus quae in libro Evangelii quod secundum Joannem scribitur, Adulterii rea oblata est Christo.» (Patrol. Lat. XVI, col. 1042, B).–

3°.– Si dans une Eglise où la Section de l'Adultère était déjà lue publiquement et où elle comptait d'éloquents défenseurs, elle se voyait, encore au quatrième siècle, l'objet d'attaques et de plaisanteries, que ne devait-ce pas être dans les Eglises, où tout le monde se taisait! Que ne devait-ce pas être au com-

mencement surtout de l'ère chrétienne.

4°.– Il n'est donc pas difficile de comprendre pourquoi ce passage de l'Evangile de saint Jean a été l'objet de toute une série de mesures préventives.– Les obscurités, s'il en reste, découlent uniquement de la différence de traitement que la section a subi dans les diverses fractions de la société chrétienne. On se demande d'abord d'où vient que la section a disparu de si bonne heure dans la Péchito Syrienne ou qu'elle n'y a jamais existé ?– On se demande ensuite pourquoi les Latins ont défendu si vaillamment ces versets, tandis qu'au contraire les Grecs, les Arméniens et les Coptes ne leur ont accordé que la protection du silence.–

« D'où viennent les « difficultés qui restent encore ? »

Telles sont, ce nous semble, les difficultés que peuvent se faire encore ceux qui nous ont suivi dans notre voyage d'exploration. Nous allons examiner ces deux difficultés : 1° Disparition de la Section de l'Adultère dans les Versions Syriennes.– 2° Différence de l'attitude des Latins d'une part, des Grecs, des Arméniens et des Coptes de l'autre, à l'égard de ces douze versets.

Article premier.

Disparition de la Section de l'Adultère des Versions Syriennes.

La disparition du récit de la Femme Adultère des Versions Syriennes, tient, croyons-nous, à deux causes, dont l'une est générale et dont l'autre est particulière.– Parlons, d'abord, de la cause générale.

Paragraphe premier.

Causes générales qui ont rendu suspecte la Section de l'Adultère.

1°.– Une des plus grandes gloires du Christianisme, celle

qui explique à la fois, et ses revers et ses triomphes, est d'avoir rétabli en ce monde la pureté des moeurs dans les relations domestiques et sociales. Ceux qui connaissent à fond les civilisations antiques savent jusqu'à quel degré d'abaissement était tombé le monde payen sous ce rapport et ceux qui font leur spécialité des études relatives aux bas fonds de la société contemporaine, n'ignorent pas où en est encore le monde, quelquefois même dans des milieux chrétiens. De même que le caractère dominant de la société antique a été l'immoralité, de même le caractère de la société moderne est celui de la pureté des moeurs. Cette pureté des moeurs est inscrite à toutes les pages de l'Evangile et elle brille d'un éclat sans pareil aux origines de l'Eglise à côté et au-dessus de l'auréole des martyrs. On comprend, dès lors, ce que des tendances aussi diamétralement opposées ont dû susciter de rivalités et de colères, à l'époque où les deux mondes se sont rencontrés pour la première fois l'un en face de l'autre, se disputant l'empire de l'univers! Si le christianisme a été l'objet pendant trois siècles de vives et ardentes persécutions, ses dogmes y sont bien peut-être pour quelque chose, mais ses moeurs en sont bien plus la cause. On devine aisément, en effet, la révolution que dût produire dans la société romaine l'arrivée d'une religion qui proscrivait le mal jusque dans la pensée, et on comprend ce que celle-ci dût provoquer de drames dans l'intérieur des familles. Il était si connu que les chrétiens menaient une vie pure, qu'il n'en fallait pas davantage pour les trahir et quelquefois pour les signaler à la vengeance du pouvoir ou aux persécutions brutales de la foule. Ce fut précisément un drame domestique, occasionné par la conversion d'une femme mariée, qui poussa saint Justin à écrire sa seconde apologie. On raconte également, dans les Actes des Martyrs, qu'un homme du peuple ayant refusé un jour de se prêter aux caprices amoureux d'une dame du grand monde il n'en fallut pas davantage pour révéler en lui un chrétien et le faire condamner à

« Trait saillant du Christianisme à son origine. »

mort (1). – Joseph a eu de nombreux imitateurs dans le christianisme.

« La vertu de pureté « est encore le trait « saillant des mœurs « chrétiennes. »

2°. – Les temps ne sont pas changés sous ce rapport. Le Christianisme et en particulier le catholicisme ne sont aujourd'hui l'objet de la haine des sectes libres-penseuses, que parce qu'ils réalisent, mieux qu'aucune autre doctrine, la pureté des mœurs, si souvent recommandée par le Christ, spécialement lorsqu'il a dit : « Beati » mundo corde quoniam ipsi Deum videbunt ! Si le catholicisme voulait renoncer à cette vertu, ne plus placer sous les yeux des hommes un haut idéal, avec le célibat de ses ministres et de ses religieuses ; s'il consentait à prendre sa part des vulgaires plaisirs de la terre, il n'ameuterait pas si souvent contre lui les colères des puissants de ce monde et les fureurs des masses populaires. La pureté des mœurs, que l'Église prêche et qu'elle pratique, demeure encore et demeurera toujours la grande cause qui expliquera pourquoi elle est ici bas un objet de contradiction.

« Qu'est-ce qui rend « dangereuse la sec- « tion de l'Adultère ? »

3°. – Mais, s'il en est ainsi, et on ne peut pas soutenir qu'il en soit autrement ; il est bien évident que le récit de la Femme Adultère a pu facilement causer du scandale, car, si on admet que le Christ a droit de pardonner à des coupables repentants on ne peut pas admettre qu'il pardonne à des criminels endurcis. Or, rien ne montre ici que la Femme Adultère soit repentante. Elle était sans doute confuse, mais la confusion n'est pas le repentir. Il y a donc une grande différence entre le cas de l'Adultère racontée dans saint Jean VIII, 3-11 et le cas de la pécheresse dont il est question dans saint Luc VII, 36-48. – Il est peut-être certain, si on le veut, que la Femme Adultère était repentante puisque le Christ ne l'a pas condamnée, mais, pour s'assurer de l'existence de ce repentir, il faut raisonner. Or, les raisonnements frappent beaucoup moins que les faits, et, dans ce cas, les faits sont de nature à étonner : il s'agit d'une coupable surprise en flagrant délit, chez laquelle le repentir ne peut pas être très spontané.

---

(1). – Acta Sanctorum, Février, III, 71. –

On comprend, dès lors, que les premiers fidèles aient pu trouver cette histoire au moins dangereuse. Elle pouvait nuire à leur réputation de haute moralité et accréditer les accusations qu'on lançait contre eux.

4°.– Condamnés à s'envelopper d'un certain mystère, les chrétiens étaient exposés à voir circuler sur leur compte les bruits les plus absurdes. Leur vie extérieure paraissait innocente et pure; mais c'était une raison de plus de soupçonner qu'ils se dédommageaient en secret de la contrainte qu'ils s'imposaient publiquement. Aussi n'a-t-on pas manqué de répandre sur leur vie les bruits les plus calomnieux, bruits auxquels leurs ennemis ne croyaient pas toujours; mais contre lesquels les apologistes et les martyrs ont dû protester souvent: Les chrétiens de Lyon repoussaient énergiquement les accusations « de festins de Thyeste, d'incestes d'Œdipe » et d'autres énormités qu'il ne leur était pas permis de dire et » de penser et qu'ils ne croyaient même pas avoir été jamais » commises par des hommes. »(1)

« Dangers auxquels « cette histoire pouvait « exposer les chrétiens. »

Or, il est bien évident que, le Récit de la Femme Adultère tombant entre les mains de gens peu bienveillants ou mal intentionnés, devait fournir matière à des plaisanteries et appuyer

(1).– Eusèbe Histoire Ecclésiastique, V, I, 14.– Voici le tableau que le pseudo-Bardesanes trace des moeurs chrétiennes, vers la fin du second siècle.– V. Langlois, Historiens d'Arménie, I, 93.– « Nos frères qui sont en Gaule ne prennent pas des mâles pour femmes; ceux qui habitent la Parthie ne prennent pas deux épouses; ceux qui sont en Judée ne se circoncisent plus, et nos soeurs qui demeurent chez les Gèles et les Caschans n'ont pas de relations adultères avec les étrangers; et ceux qui sont dans la Perse ne prennent pas non plus leurs filles pour épouses, et ceux qui habitent la Médie n'abandonnent pas leurs morts, ne les enterrent pas vivants et ne les donnent pas en pâture aux chiens; et ceux qui résident à Edesse ne tuent pas leurs femmes qui commettent un adultère, non plus que leurs soeurs; mais ils se séparent d'elles, et s'en rapportent —

jusqu'à un certain point les accusations d'immoralité qui pesaient sur les chrétiens. Et ce qui rendait ce danger plus redoutable, c'est que plusieurs sectes des premiers temps, après avoir débuté quelquefois par les principes les plus rigoristes, avaient fini par rouler dans la boue et dans la fange. Les payens ne distinguaient pas toujours entre les faux et les vrais chrétiens, et rendaient ceux-ci responsables des erreurs que commettaient ceux-là. —

Il y avait donc, aux premiers temps de l'ère chrétienne, un danger réel à laisser la section de la Femme Adultère, tomber entre les mains des premiers venus et ce danger était triple 1°.— Ce passage pouvait être mal compris des enfants et des fidèles inexpérimentés. 2°.— Il pouvait compromettre la réputation de moralité de l'Église naissante. — 3°. Il pouvait accréditer les accusations et les calomnies auxquelles les chrétiens étaient en butte.

« On a tort de comparer les temps actuels avec les temps primitifs. »

5°.— C'est là une cause générale, qui a pu conseiller, soit de supprimer, soit de transcrire à part ce fragment de l'Évangile de saint Jean; mais cette cause est relative, c'est-à-dire, qu'elle n'a pas exercé toujours la même influence. A cette heure, elle n'a aucune force dans la société contemporaine. Le danger que présente le récit de l'Adultère est nul comparé à celui que renferment les romans, les pièces de théâtre, même l'histoire écrite d'une certaine façon. De plus, la réputation de l'Église et du Christianisme est faite et il faudrait autre chose qu'une page susceptible de plusieurs interprétations pour la compromettre. Personne n'oserait accuser l'Église catholique d'être trop coulante sur la question de l'Adultère, car on sait bien que, si elle ne condamne pas à mort ceux qui se rendent coupables de ce crime, elle les exclut cependant de la participation à ses sacrements. Mais, si le récit de l'Adultère ne présente aujourd'hui aucun danger, il n'en était pas de même aux premiers siècles. Alors, en effet, la situation était généralement tout autre. Ce qui attirait le

---

[pour les punir] au jugement de Dieu. Ceux qui habitent Hatra ne lapident pas les voleurs. »

plus les âmes vers le christianisme, c'était la pureté des moeurs qu'il prêchait et pratiquait, et, pour ne pas arrêter l'élan qui attirait vers lui tout ce que l'humanité contenait de meilleur, il était important de ravir tout prétexte à la malveillance, de prévenir toutes les confusions possibles.

A cette cause générale venaient s'ajouter des causes particulières, propres à chaque pays et à chaque société. Or, parmi ces causes, il en est qui sont tout-à-fait spéciales à l'Eglise établie en Perse.

Paragraphe deuxième.

Causes particulières qui ont rendu la Section de la Femme Adultère dangereuse en Perse.

« Causes particulières qui ont rendu la Section de l'Adultère dangereuse en Perse. — Moeurs persanes. »

1°. – Lorsque le Christianisme s'établit en Perse, aux premiers jours de l'ère chrétienne, il trouva dominante une religion qui permettait ou prescrivait des abominations inconnues à tout autre société.

Personne n'ignore que certaines religions anciennes et modernes se sont montrées extrêmement faciles en fait de morale. Nous ne croyons pas cependant que le Mormonisme américain, le Mahométisme arabe et le Polythéisme grec aient jamais autorisé rien de semblable à ce qu'on trouve en Perse, sous les Arsacides, vers le commencement de l'ère chrétienne, et à ce qui y a été pratiqué jusques aux derniers temps des Sassanides. Les moeurs de la Perse dépassent ce qu'on peut imaginer, et il n'y a pas moyen de nier les faits, car nous avons une abondante littérature sur cette question. Les écrivains grecs, les écrivains Arméniens et les écrivains Syriens sont d'accord pour nous fournir les mêmes renseignements. « Les Perses avaient fait pour leur » usage des Lois qui leur permettaient de prendre pour femmes

„ leurs soeurs, leurs filles et les filles de leurs filles.
„ Il en est même qui vont plus loin et épousent leurs
„ mères. Quelques-uns de ces Perses se trouvent en Médie, dans
„ la Parthie, en Egypte et en Phrygie; on les appelle Mages.
„ Dans toutes les contrées où ils se trouvent, ils se gouvernent
„ selon cette loi qui a été faite pour leurs pères.... Il existe,
„ dans beaucoup d'endroits du royaume des Parthes, des hommes
„ qui tuent leurs femmes, leurs frères et leurs enfants sans
„ encourir de châtiments (1)." Ainsi parle Bardesanes dans son livre de La Loi des Nations, et ce qu'il dit est confirmé par Tertullien, par Origènes, par les Homélies Clémentines, par Eusèbe dans sa Préparation Evangélique, par Julien l'Apostat, par l'auteur anonyme des Questions attribuées à Césaire, par Théodoret de Cyr, par tous les historiens Arméniens du cinquième siècle, comme Eznigh de Golp et Elisée le Vartabied, etc..

2°.– Il est facile de s'imaginer par suite les horreurs qui devaient se commettre en Perse dans toutes les positions de la vie domestique et sociale. Aucun pays n'est peut-être jamais descendu aussi bas que l'a fait la Perse ancienne, au point de vue des moeurs. C'était là, sans doute, pour le Christianisme un avantage, car la vérité ne triomphe jamais plus facilement que lorsqu'elle rencontre devant elle les erreurs grossières. Pour confondre les ténèbres, le soleil n'a qu'à se montrer. Pour couvrir de honte et de confusion le vice et l'immoralité, il suffit que la vertu et la pureté fassent leur apparition. Il y a, en effet, dans le coeur et dans l'esprit de l'homme de secrètes intelligences ou de nobles aspirations qui l'aident à distinguer aisément le bien d'avec le mal.

Le Christianisme pouvait donc compter sur les bons instincts de la nature humaine, pour faire en Perse de nombreux prosélytes; mais il importait aussi qu'il parût tel qu'il est

---

(1).– V. Langlois, Historiens d'Arménie, I, page 83.– col. 1.– Voir dans les notes les autorités auxquelles il renvoie.–

et que rien, dans sa doctrine ou dans son enseignement, ne prêtât à la moindre confusion. Les Mages pouvaient aisément abuser du récit de la Femme Adultère, donner à leurs arguments une grande force, auprès des chrétiens nouvellement convertis :
„ Vous condamnez nos moeurs, auraient-ils pu leur dire, mais
„ voyez donc votre maître et votre Evangile ! Quelle indulgence
„ pour les larmes de Madeleine ! Quelle tendresse pour la Fem-
„ me Adultère ! — Si votre maître absout l'Adultère, pourquoi
„ vous montrez-vous plus difficiles qu'il l'est lui-même ?
„ — Vous voyez bien qu'il n'y a pas autant de différence entre
„ notre doctrine et la vôtre que vous le prétendez. — Ne nous
„ abandonnez donc pas et revenez à nous !„

3°— Nous ne connaissons que très imparfaitement l'histoire des origines du Christianisme en Perse, mais quelque grandes que soient les ténèbres qui enveloppent le berceau de l'Eglise Persane, nous en savons assez cependant pour être sûrs qu'il y eût là de bonne heure, une chrétienté florissante. Elle eut ses joies et ses douleurs, ses épreuves et ses victoires, car elle traversa de nombreuses persécutions et compta beaucoup de martyrs. Ce qui ressort de tous les documents que nous possédons, sur les quatre premiers siècles du christianisme en Perse, c'est que les fidèles se distinguaient des autres sectes, d'une manière toute spéciale, par la pureté de leurs moeurs et par leur éloignement pour les immoralités que permettait ou prescrivait le dualisme persan — C'est le reproche que les Persans adressent toujours et partout aux chrétiens : „ Vous refusez, leur disent-ils, d'épouser vos mè-
„ res, vos soeurs et vos filles ! Vous ne pratiquez point ce que
„ nous faisons nous-mêmes ; par conséquent nous ne pouvons
„ pas vous tolérer. „ Dans la sanglante persécution qui amena le soulèvement et la mort des Vartaniens, dont Elisée nous a laissé un très intéressant récit, Mihr-Nerseh, gouverneur suprême de l'Iran et de l'Aniran, disait entre autres choses aux habitants de la Grande Arménie : „ Ne croyez pas à vos supérieurs spirituels, que vous nommez Nazaréens, car

„ Persécution des
„ Chrétiens en Perse.
„ — Pourquoi ? — „

» ils sont trompeurs. Ce qu'ils enseignent en paroles, ils le démentent
» en actions. Ils disent que ce n'est point péché de manger de
» la chair, et eux refusent d'en manger; qu'il est permis
» de prendre femme et eux ne veulent point les regarder,
» que celui qui amasse des trésors pèche et ils exaltent au
» plus haut degré la pauvreté. Ils aiment les tribulations et
» ils méprisent la prospérité, ils dédaignent la fortune et con-
» sidèrent la gloire comme un néant; ils aiment les vêtements
» pauvres et estiment les choses communes au-dessus des choses
» précieuses; ils louent la mort et méprisent la vie; ils blâ-
» ment la naissance des enfants et regrettent la
» stérilité; si vous les écoutez vous ne vous approche-
» rez jamais des femmes et la fin du monde arri-
» vera bientôt (1). »

4°.– Lorsque après avoir répondu à cette circulaire, les Vartaniens cités à comparaître devant la « Grande porte subli-me » eurent protesté de leur fidélité mais aussi de l'intention où ils étaient de mourir dans leur religion, le roi Izdaguerd les accueillit par ses reproches: « Vous vous éloignez de nos
» lois infaillibles, vous méprisez les dieux, vous tuez le feu,
» vous souillez l'eau, vous corrompez la terre en y enterrant
» les morts; et, en étant irréligieux, vous faites triompher
» Ahrimane. Ce qui est plus grave encore, vous ne vous
» approchez jamais des femmes et vous réjouissez
» beaucoup les Dev en ne vous corrigeant pas et en n'observant
» point la discipline des Mages (2). »

Évidemment, dans ces accusations il ne s'agit pas du commerce légitime de l'homme avec la femme, mais bien du commerce immoral, permis ou prescrit par les lois persanes. Du reste, l'édit de persécution, lancé quelques jours plus tard, ne laisse pas place à l'ambiguïté. Elisée, qui l'analyse presque lit-

(1).– V. Langlois, Historiens d'Arménie, II, page 191, col. 2.–
(2).– V. Langlois, Historiens d'Arménie, II, page 197, col. 2.–

téralement, rapporte les proscriptions suivantes : « On exigea aussi
» que les femmes des Satrapes reçussent l'enseignement de la
» doctrine des Mages, que les fils et les filles des nobles et du
» peuple fussent instruits publiquement par les Mages — (Quelque
chose comme les Lycées de filles de notre temps et de notre pays) —
» qu'on abolît et qu'on supprimât l'institution du saint mariage
» que les Arméniens avaient reçue de leurs ancêtres
» suivant les commandements du Christianisme, qu'au
» lieu d'une femme on en eût plusieurs, afin que la
» nation Arménienne s'augmentât, que les filles s'unissent
» avec leurs pères, les soeurs avec leurs frères,
» les mères avec leurs fils et les petites filles avec leurs
» aïeux, etc, etc.(1) »

---

(1). — Ibid. p. 199, col. 2. — Les choses de l'Ancienne Perse sont si peu connues en Europe, qu'on nous saura, sans doute, gré de rapporter ici la fin de cet Edit de Persécution. — Elisée continue donc ainsi : « Que les animaux qui servent à la nourriture » ne fussent pas tués sans être immolés, et ceci s'appliquait aussi » bien aux agneaux qu'aux chèvres, aux boeufs, aux poules et aux » porcs ; qu'on ne fit pas de pâte avec de la farine sans employer » le phantam ; que le fumier et les fientes ne servissent point » d'aliment au feu. Ils [exigèrent] que les mains fussent lavées » avec de l'urine de vache ; qu'on ne tuât point les castors, les renards » et les lièvres ; qu'on se débarrassât des serpents, lézards, grenouilles, » fourmis et de toute espèce de vermine et qu'on les apportât » sans tarder, rassemblés et comptés suivant la mesure royale. » [Ils exigèrent] enfin que tout ce qui concerne le service des fêtes, » et ce qui est relatif aux victimes et aux immolations se fît suivant » les rites et à des époques fixes et conformément à la mesure déterminée » pour la cendre ; « que tout ce que nous exigeons, [disaient-ils], soit exécuté de suite au commencement de l'année » et qu'ensuite on dispose tout le reste. »

5°.— Il nous serait facile de multiplier les textes et les citations, car les documents abondent sur le troisième et le quatrième siècles. Nous pourrions peindre l'état de la Perse, au point de vue moral, jusques dans les détails les plus minutieux à l'aide des seuls historiens que nous a laissés l'Arménie chrétienne. Mais à quoi bon nous étendre davantage ?— N'en avons-nous pas dit assez pour montrer que le christianisme, en s'établissant en Perse, avançait sur un terrain plein de fondrières et de précipices ?— Les moeurs et la religion de la Perse obligeaient le christianisme à observer une rigoureuse discipline et à veiller avec un soin scrupuleux à ce que la pureté des moeurs conjugales fût observée dans toute son intégrité ?— Quoiqu'il nous soit impossible de reconstituer, par l'imagination seule, un milieu comme celui que les historiens anciens nous décrivent en Perse, nous concevons à merveille que l'adultère de l'homme ou de la femme devait paraître une bien mince peccadille à des gens qui considéraient comme un acte religieux la promiscuité décrite plus haut. Cela posé, donnée la situation telle que l'histoire nous la fait connaître, un homme sensé et ayant quelque expérience de la vie oserait-il contester la justesse de ce que disaient les Arméniens, que cette section était dangereuse pour la multitude ? βλαβερὰν εἶναι λέγοντες τοῖς πολλοῖς τὴν ταύτην ἀκρόασιν (Patrol. Grecque, I, 657, A).— Il faudrait être bien téméraire pour prétendre le contraire. Que des hommes instruits et sages sachent interpréter, comme il le faut et, dans son vrai sens, la section de l'Adultère, encore passe ! Personne ne le nie ; mais, que la foule ne soit pas exposée à y voir l'autorisation et la consécration de l'adultère, c'est ce qu'on ne saurait mettre en doute. Et les Arméniens ne parlent que de la foule (τοῖς πολλοῖς), du vulgum pecus, de ces masses populaires qui n'ont jamais raisonné beaucoup et qui raisonnaient moins encore autrefois qu'elles le font aujourd'hui. Des masses vivant dans un milieu immoral comme celui de la Perse ancienne ne pouvaient pas lire sans

« Les Arméniens avaient-ils tort de dire que cette section était nuisible aux masses ? »

danger un récit comme celui de la Femme Adultère.

6°.— Il faut ajouter, d'ailleurs, que les Arsacides et les Sassanides ne restaient pas indifférents en face du Christianisme. Ils le traitèrent de bonne heure en ennemi et lui déclarèrent, à plusieurs reprises, une guerre d'extermination. Le sang chrétien a coulé par torrents en Perse et en Arménie et il y a eu là des milliers de martyrs, „quorum nomina Deus scit.„ Le but de ces persécutions étant toujours le même : amener par la force les chrétiens à descendre au niveau de la moralité persane. Or, si les persécuteurs avaient pu citer un fait, comme celui de la Femme Adultère, ils auraient pu séduire, non pas les chrétiens éclairés, mais peut-être les masses populaires. Qu'il y eût des livres sacrés chez les Chrétiens, c'est ce que les Sassanides savaient à merveille, ce dont ils pouvaient d'ailleurs s'assurer, toutes les fois qu'ils pillaient et saccageaient des églises. Ils ignoraient si peu le caractère sacré et divin du Nouveau Testament qu'en traitant avec des chrétiens, ils faisaient jurer sur l'Evangile à ceux-ci qu'ils observeraient leurs serments. Nous savons même par l'histoire que le trésor royal posséda plus d'une fois nos Livres Saints et que les Mages eurent le loisir et la faculté de les étudier.

N'oublions pas enfin d'observer que, si les persécutions enfantèrent des martyrs, elles enfantèrent aussi des renégats et des renégats qui se placèrent tout-à-fait au niveau du milieu payen où ils vivaient. Le tableau, que les historiens du quatrième et du cinquième siècles nous tracent de la société chrétienne en Arménie et en Perse, est certainement très édifiant dans l'ensemble, mais il présente aussi bien des ombres; et on se tromperait beaucoup si on croyait qu'à cette époque il suffisait d'être baptisé pour échapper aux assauts et à la tyrannie des passions. Que de défections, que de chutes, que d'affaissements il y eut dans ce monde si différent des autres !

7°.— Il y a donc eu en Perse et en Arménie des cou-

ses particulières qui ont fait mettre de côté le Récit de la Femme Adultère. Ces causes ont existé dans tous les pays qui ont été soumis aux Sassanides, c'est-à-dire, chez presque tous les chrétiens qui ont parlé le Syriaque ou l'Arménien jusques au Moyen-Age. La Syrie et la Grande Arménie, prises en bloc, ont fait généralement partie de l'Empire Persan. La Syrie n'est presque jamais sortie de leur domination; quant à la Grande Arménie, elle ne lui a été soustraite que par intervalles, et, si quelquefois elle a joui de son autonomie, elle a été presque toujours feudataire des Sassanides. De plus, les Arméniens, pendant les quatre premiers siècles, se sont toujours servi de la langue et de la Version syriaque dans leurs offices religieux. Il a donc suffi que l'histoire de la Femme Adultère n'existât pas dans la Version Péchito pour qu'elle manquât aussi dans les livres religieux Arméniens. Qu'elle ait disparu de bonne heure de la Péchito, c'est ce qui nous paraît certain. Nous croyons qu'elle fut d'abord traduite, mais elle fut bientôt écartée et le souvenir de ce passage se perdit si bien que plus tard, au sixième siècle, à l'époque où fut faite la Version Philoxénienne, on sembla faire pour la première fois, la découverte des versets controversés.

« Les Nestoriens n'ont jamais connu la Section de l'Adultère. »

8°.– Que l'absence de la Section de l'Adultère dans la Péchito soit due à une cause du genre de celles dont nous venons de parler, c'est ce que l'histoire de la transmission du texte de cette section prouve assez clairement. En effet, des quatre fractions dans lesquelles se partage la nation Syrienne, il y en a une, la chrétienté Nestorienne, qui a fait toujours et en entier partie de l'Empire des Arsacides, des Sassanides et des Alides. Or, on ne voit pas que jamais cette église ait connu les douze versets controversés de saint Jean. Aucun de ses manuscrits ne les renferme, aucun de ses Pères n'en parle, aucun de ses commentateurs n'y fait allusion. Si la Section de l'Adultère figure quelque part, chez les Syriens, c'est chez les Maronites et chez les Melchites toujours plus ou moins mêlés aux Grecs et aux Latins, ou bien chez les Monophysites, qui ont subi moins longtemps que les

Nestoriens le joug de la Perse et qui, de plus, ont toujours compté des adhérents en Occident, dans la Syrie, la Palestine, l'Egypte et l'Arménie Grecque ou Persane. Vivant dans des pays chrétiens ou soumis aux Byzantins, les trois fractions de la race Syrienne que nous venons de nommer ont été dispensées d'adopter, d'une manière aussi rigoureuse que les Nestoriens de la Perse les précautions que réclamait ce passage.

9°.– Osera-t-on dire que l'Eglise de la Perse n'avait pas besoin de veiller, avec une rigueur particulière, à la pureté de ses moeurs, quoiqu'elle vécut au sein d'une société corrompue? – Si quelqu'un osait soutenir ce paradoxe, il serait confondu par les évènements. En effet, tant que l'Eglise Persane entretint des relations avec les chrétientés d'Occident, elle résista au torrent de l'immoralité et elle triompha même des persécutions; mais, du jour où elle rompit avec les autres chrétientés en embrassant le Nestorianisme, elle devint la proie du vice et la pureté de moeurs, dont elle avait donné l'exemple jusqu'alors, fit place à la corruption la plus éhontée. Religieux et religieuses, prêtres et évêques adoptèrent plus ou moins les moeurs des payens qui les environnaient et jetèrent loin d'eux, avec la couronne du célibat, cette fécondité mystique que les persécutions n'avaient pu épuiser ou tarir. Il y eût des conciles, des évêques et des Patriarches qui osèrent faire aux prêtres une loi du mariage, et qui sanctionnèrent, par leur exemple, les décrêts qu'ils avaient rendus. C'est de cette époque que date l'abaissement de la Chrétienté Persane. Le souvenir de cette lamentable révolution est demeuré profondément gravé dans la mémoire des chrétientés voisines et les noms de ceux qui furent les conseillers ou les principaux acteurs dans ce drame religieux ne passent jamais sous la plume ou sur les lèvres des écrivains contemporains de la Syrie occidentale sans soulever la condamnation et l'anathème: « Anathème, » s'écrie Théodose, Patriarche d'Alexandrie vers 535, Anathème » au persan Bar-sumas et à ses canons corrompus! » Anathème, » répond Sévère d'Antioche à Théodose, anathème au Persan

« Changement survenu dans les moeurs de l'Eglise Persane. »

„ Bar-sumas! Anathème à l'homme qui non content d'errer
„ avec Nestorius, a osé, par ses canons corrupteurs, couvrir
„ d'opprobre la pureté de la vie chrétienne! Anathème à sa
„ personne, à ses discours et à sa dépravation!„ Anathème, ajoute
„ à son tour Paul élu Patriarche monophysite d'Antioche, dans la lettre où il notifie son élection à Théodose patriarche d'Alexandrie, anathème au Persan Bar-sumas et à ses canons impurs!„ et des milliers de voix, se faisant écho de siècle en siècle, redisant ce mot: „ Anathème à Bar-sumas!„ – Preuve éclatante et immortelle de la haute opinion que l'hérésie elle même a toujours eue du célibat ecclésiastique et de la sainteté des moeurs sacerdotales!„

Comment se fit cette déplorable révolution morale au sein de l'Eglise persane? – Les récits qui nous en sont parvenus varient dans quelques détails, mais tous s'accordent sur l'ensemble. Les Sassanides sentaient bien que, s'ils venaient à triompher des moeurs sacerdotales, ils auraient raison de la chrétienté établie dans leurs états, et qu'au lieu d'avoir à craindre son opposition, ils trouveraient, au contraire, dans l'Eglise un instrument docile de gouvernement. Ils suscitèrent donc quelques prélats de cour, et, grâce à l'hérésie nestorienne, ils parvinrent à les engager dans cette voie. Bar-sumas se distingua dans cette guerre contre la pureté des moeurs chrétiennes, et c'est pour cela que son nom est demeuré un objet d'horreur pour les chrétientés orientales, même pour l'église universelle!

« Causes qui, d'après « les historiens, l'ont « amenée.»

10°. – Chose singulière! Cette chute de l'Eglise persane fut amenée par un fait en apparence très secondaire. Du moins, un des historiens, qui nous raconte ces événements, ne trouve pas d'autre cause à en donner.

On dit, quelquefois, sous forme de proverbe, que l'habit ne fait pas le moine! Cela est vrai, dans une certaine limite, mais cela est complètement faux pris d'une manière générale. Le costume exerce une grande influence sur les moeurs publiques et rien de ce qui s'y rapporte n'est indifférent: Les persécuteurs ne s'y sont jamais

trompé. Les Sassanides raisonnaient comme les conseillers municipaux contemporains qui trouveraient certaines oeuvres admirables, si elles n'étaient pas faites ostensiblement sous le couvert de la religion, et qui, dès lors, s'acharnent, avec la rage que nous connaissons, contre tous les symboles de la foi chrétienne.

Les fidèles de la Perse avaient un costume qui les distinguait de leurs compatriotes et qui, en les distinguant, les obligeait à une sainteté de vie et à une pureté de moeurs, dont les payens ne donnaient guère l'exemple. Les princes persécuteurs défendirent souvent aux chrétiens de porter un costume qui les distinguât, ils firent, en particulier, cette défense aux religieux et aux religieuses, aux prêtres et aux évêques, au clergé séculier et régulier; et il ne manquait pas de raisons qui conseillaient aux chrétiens de céder à cette défense, surtout en temps de persécution. Au quatrième siècle, au moment où Sapor déchaînait contre l'Église Persane cette persécution, qui a laissé des souvenirs douloureux dans l'histoire, un Patriarche, exhorta son clergé à quitter son costume particulier, pour se vêtir comme les hommes du siècle, afin de mieux se soustraire à toutes les poursuites, mais plus tard, lorsque la persécution eût cessé et que le Nestorianisme eut pénétré en Perse, le changement de costume amena un changement dans la Foi (1). L'auteur qui rapporte ces faits, aurait pu ajouter, avec plus de raison encore, que le changement de costume et le changement dans la Foi produisit un changement dans les moeurs. Il raconte, en effet, un peu plus loin, que les désordres en vinrent au point « qu'on apercevait partout, sur les fumiers et les carrefours des » cités, les enfants des chrétiens exposés comme des rats et abandonnés à la dent féroce des chiens. Le Patriarche Acace (484-» 499) fut obligé de construire un hospice pour recueillir les fruits

« Comment le changement de costume amène un changement dans la Foi. »

---

(1).- J. B. Abbeloos, Gregorii Bar-Hebraei Chronicon II p. 39.
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

„ de la corruption et les faire élever par des femmes (1).—

11°.— A cette époque, il y avait longtemps déjà que le récit de la Femme Adultère avait disparu de la Péchito, s'il exista jamais dans cette version ; mais ce qui arriva vers la fin du cinquième siècle montre à quel point le milieu de la société persane était dangereux pour le Christianisme et pour les chrétiens. Vouloir ne pas reconnaître cela, c'est fermer les yeux à l'évidence. Il faut ajouter, de plus, que, sous des princes cruels comme le furent la plupart des Sassanides, la discipline ecclésiastique était forcément relâchée. Ce n'est pas sans quelque apparence de raison qu'Acace répondait aux reproches que lui faisaient les évêques d'Occident à propos des lois relatives au mariage des prêtres : „ Nous vivons sous des princes impies ; nous ne pouvons pas „ punir les coupables, et c'est pourquoi il s'est glissé parmi nous „ et contre nos canons une multitude d'abus que nous ne pou- „ vons pas corriger.„ (2)

12°.— Ceux qui commencent par reconstituer le milieu social où le Christianisme vécut pendant les premiers siècles, en Orient, en particulier, en Perse et en Arménie, n'auront pas de peine à comprendre tout ce qu'il y a de vrai dans cette affirmation des Arméniens que nous a conservée Nicon : Βλαβερὰν εἶναι λέγοντες τοῖς πολλοῖς τὴν ταύτην ἀκρόασιν (Patrol. Graeq. I, 657, A).— Si cela était vrai en Arménie, dans l'Arménie Persane, c'était plus vrai encore dans la Perse proprement

---

(1).— Ibid. pages 73-75.— [illegible]

(2).— Ibid. page 63.— [illegible]

dite et pour les chrétiens qui vivaient dans ce pays.

Il n'est donc pas aussi difficile qu'on pourrait le supposer de prime abord, d'expliquer pourquoi les Syriens, si fidèles en général à déposer comme le reste de l'Eglise, s'en séparent, cette fois, et rendent un témoignage purement négatif. Le récit de la Femme Adultère, s'il a existé, tout d'abord, dans la Péchito, n'a pas dû tarder à être mis de côté et à disparaître tout-à-fait, soit des manuscrits de l'Evangile, soit des Lectionnaires, soit des homélies et des commentaires. —

13°.- Bien, nous dira-t-on ; nous admettons que chez les Syriens établis en Perse et chez les chrétiens d'Arménie, le récit de la Femme Adultère pût présenter quelques dangers, à l'époque où les Arsacides et les Sassanides gouvernaient ces deux pays. Cette page pouvait offenser les regards des chrétiens ignorants, devenir une pierre d'achoppement et de scandale, servir d'arme dangereuse entre les mains des Mages et des Payens. Tout cela est vrai ; nous ne sommes pas assez aveugles pour ne pas le voir ou assez endurcis pour le contester. Mais, comment se fait-il que ce récit a été aussi „mal vu des Grecs et des Coptes, tandis qu'il a été au contraire, „ facilement accepté par les Latins. Comment expliquez-vous „ la différence de traitement que ces versets ont reçu chez ces „ peuples ?„ — „Résumé et Conclusion.„

Nous reconnaissons qu'il y a là une difficulté sérieuse. Nous allons essayer de la résoudre dans l'article suivant.

Article deuxième.

La Section de l'Adultère chez les Grecs et chez les Latins.

1°.— Les raisons générales qui ont rendu la Section de la Femme Adultère suspecte à une partie de la primitive Eglise existaient chez les Grecs et chez les Latins, comme chez les — „Causes générales chez les Latins et chez les Grecs„

Perse. Si les moeurs Grecques et Romaines n'étaient pas descendues aussi bas que celles des habitants de la Syrie, de la Mésopotamie et de la Médie, elles étaient loin cependant d'être irréprochables. Là aussi le christianisme se distingua tout de suite par une modération, une règle, une sagesse de conduite, une sévérité de langage, d'attitude et d'action à laquelle le monde payen n'était pas habitué. C'est pourquoi, il n'y avait qu'à voir l'extérieur des hommes et des femmes pour reconnaître les chrétiens, tant ils tranchaient sur le milieu où se passait leur vie. De là vient aussi que les fidèles n'avaient quelquefois d'autre moyen de se soustraire à la persécution que la fuite; ils ne pouvaient pas faire un pas, dans la société payenne, sans montrer qu'ils avaient un culte différent de celui de leurs concitoyens. Hommes et femmes trahissaient leurs croyances, à chaque instant. (1)

2°.- Est-ce à dire cependant que tous les chrétiens pratiquaient, dans la perfection, la pureté que recommande l'Evangile? — Evidemment non, nous ne savons que trop qu'il en fut souvent autrement. De nombreuses sectes une fois séparées de l'Eglise, descendirent au niveau de la société payenne, quelquefois même au dessous; et l'histoire nous enseigne que les deux premiers siècles furent féconds en partis de ce genre. Les Carpocratiens prêchaient et pratiquaient la communauté des femmes, κοινὰς εἶναι τὰς γυναῖκας ἀξιοῦσιν (Patrol. Grecq. VIII, 1104, C). Beaucoup d'autres hérétiques les imitèrent et marchèrent sur leurs traces. Les Apologistes, qui nous racontent ces faits, se plaignent souvent du déshonneur qu'il en résulte pour le nom chrétien que ces sectes usurpent: « Carpocrate, dit Eusèbe, fournit ample

(1).— Il n'y a qu'à se rappeler ici les moeurs de la société pagano-romaine pour comprendre les nombreux sacrifices que devaient faire les chrétiens, dans leur vie de tous les jours. Déjà, dès le premier siècle, les auteurs payens, les dépeignent comme une « race triste, haïssant les hommes et haïe d'eux. » L'accusation ne cesse d'être répétée pendant trois cents ans.—

„ prétexte aux payens d'accuser et de calomnier l'Evangile car les
„ infamies, qu'il commit le premier, rejaillissaient sur le peuple
„ chrétien tout entier. De là viennent les faux bruits répandus
„ sur notre compte chez les Payens de cette époque, bruits qui
„ nous prêtaient des commerces criminels avec nos mères et
„ nos soeurs, etc des festins abominables (1). Tous les Apologistes
du second et du troisième siècle font les mêmes plaintes et protestent contre la confusion à laquelle les Carpocratiens donnent lieu et que les adversaires du christianisme cherchent à accréditer. On les trouve dans Tertullien, dans Origène, dans saint Irénée, dans Minucius Félix, dans Athénagore, même dans saint Justin. Eusèbe, Philastre, saint Épiphane et Théodoret ne font guère que répéter ce qu'ils ont entendu dire à leurs prédécesseurs.

Ces accusations, que les Payens propageaient contre les chrétiens. Etaient-elles bien sincères? Procédaient-elles d'une absolue bonne foi? — Cela est possible et même vraisemblable, s'il ne s'agit que de quelques personnes; mais il est bien certain qu'il n'en était pas toujours ainsi et que souvent les adversaires du christianisme avaient parfaitement conscience de la nature et de la gravité de leurs calomnies. Et la preuve c'est qu'ils condamnaient quelquefois les chrétiennes à subir des supplices plus terribles pour elles que la dent des lions, en les livrant à la prostitution. Aussi Tertullien savait-il dire aux juges iniques qui se rendaient coupables de cette infamie: « En condamnant
„ une chrétienne au lupanar au lieu de la condamner aux lions,
„ vous avouez que la perte de l'innocence, l'emporte chez nous
„ sur les supplices et sur la mort: Ad lenonem damnando
„ Christianam potius quam ad leonem, confessi estis labem
„ pudicitiæ apud nos atrociorem omni pœna et omni morte
„ reputari (Patrol. Lat. I, col. 535, A). (2).

---

(1). — Eusèbe, Histoire Ecclésiastique IV, 7. —

(2). — Patrol. Lat. II, col. 982, B. — Atque utinam et isti qui meram et veram integritatem carnis obtruncant, ampu—

« Le caractère de la « section joint aux ca- « lomnies auxquelles « étaient en butte les « chrétiens autorisaient « une conduite excep- « tionnelle. »

3°.– Malgré cela, les rumeurs fausses répandues dans le vulgaire étaient une raison suffisante pour les chrétiens de veiller sur eux-mêmes pour ne pas exciter les soupçons et provoquer la colère de la foule. Il était donc nécessaire que le christianisme fût à l'abri de tout soupçon. Or, le danger du récit de la Femme Adultère est évident, car il y a deux circonstances qui le rendent sensible, c'est que 1° la coupable ne paraît se repentir que par force et que son repentir n'est même pas très visible.– C'est que 2° le crime semble pardonné sans qu'aucune peine satisfasse la conscience et la raison humaine.– La Femme Adultère aurait exprimé son repentir et Jésus lui aurait imposé une pénitence mitigée, que la conscience et la raison ne trouveraient rien à redire. Elles comprendraient au moins que celui qui est venu appeler les pécheurs ait pu déroger, pour une fois, à la rigueur des lois humaines. Malheureusement les choses ne se passent pas ainsi: le récit est fait de telle façon que, pour comprendre, il faut réfléchir et deviner.

Avec l'adoucissement des moeurs qui caractérise la société moderne et l'indulgence que toutes les législatures contemporaines montrent pour les désordres relatifs aux moeurs, en particulier pour la violation de la fidélité conjugale, nous avons de la peine à comprendre le danger que pouvait présenter autrefois, le récit de la Femme Adultère. Mais, aux premiers siècles, les choses se passaient bien différemment

---

tantes non summam superficiem, sed intimam effigiem pudoris ipsius, cum moechis et fornicatoribus veniam pollicentur, adversus principalem christiani nominis disciplinam, quam ipsum quoque saeculum usque adeo testatur, ut, si quando, eam in foeminis nostris, inquinamentis potius carnis quam tormentis punire contendat, id volens eripere quod vitae anteponant! Sed jam haec gloria extinguitur, et quidem per eos quos tanto constantius oportuerat ejusmodi maculis nullam subscribere veniam, quanto propterea quotiens vo-

« Législation ancienne « relative à l'Adultère. »

même dans la société payenne. Chez les Juifs l'Adultère était puni de mort; chez les Egyptiens on coupait le nez à la femme et on donnait mille coups de fouet à l'homme; chez les Romains, la Loi Julia De adulteriis coercendis, rendue par Auguste condamnait la femme à l'exil et faisait de l'Adultère un délit public. Quelques auteurs ont même prétendu que cette loi édictait la peine de Mort. On attribue à Constantin-le-Grand une loi dans laquelle il est dit : « Sacrilegos autem nuptiarum gladio puniri oportet (Cod. Lex 30, ad Legem Juliam de Adulteriis :- Cfr. Cod. Theod. Leg. 2.- Patrologie Latine —). Dans un rescrit daté de l'an 339, Constance s'exprime ainsi : Pari similique ratione sacrilegos nuptiarum, tanquam manifestos parricidas insuere culleo vivos, vel exurere Judicantem oporteat (Cod. Theod. Lex IV, Quorum appellatio non suscipitur -(Patrologie Latine).- Théodose sanctionna et ratifia toute cette législation, à laquelle la société romaine demeura soumise jusqu'à l'époque de Justinien. Les historiens citent plus d'un exemple demeura soumise jusqu'à l'époque mort sous Constantin, Constance et Valens pour s'être rendues coupables du crime d'Adultère. Le châtiment excédait peut-être la faute, et c'est sans doute pour cela que cette pénalité est allée s'adoucissant jusqu'à devenir dérisoire par sa bénégnité. Justinien conserva encore la peine de mort contre l'homme, mais il adoucit la peine portée contre la femme et la changea en réclusion dans un monastère. Sous les rois barbares la sévérité des anciennes lois romaines fut souvent maintenue : Sub pœna capitali adulteria in regno nostro a quibuscumque fieri prohibemus disent les capitulaires de Charlemagne.

« Comparaison de « cette législation avec « la section. »

4°.- Il suffit de comparer le Récit de la Femme Adultère à cette législation payenne et chrétienne, pour s'apercevoir tout de suite qu'ils contrastent d'une façon sin-

---

lunt, nubent, ne mœchiæ et fornicationi succidere cogantur.-

gulière. Certaines lois civiles allaient peut être trop loin; mais il est certain aussi que la sentence de l'Evangile, prise au pied de la lettre, demeurait trop en deçà. Aucune société, pas même la société ecclésiastique ne pourrait prendre l'absolution comme règle. Jamais aucune société ne l'a fait, pas même les sociétés modernes, qui sont cependant extrêmement coulantes et faciles sur la question des moeurs. L'Adultère a été toujours considéré dans l'Eglise, comme un des plus grands crimes qu'un chrétien puisse commettre, et sa législation pénale montre bien qu'il en est ainsi. Entrant dans une société dissolue qu'il fallait purifier et conquérir, l'Eglise sentit le besoin de veiller à la pureté des moeurs de ses enfants d'une manière particulière. Elle n'alla pas aussi loin que les législations antiques, mais elle prit cependant des mesures pour retenir la faiblesse humaine ou corriger le crime repentant. Il y eut même certains endroits où l'on poussa la rigueur jusqu'à refuser l'absolution aux adultères, même à l'article de la mort. C'était là un excès, dans lequel l'Eglise prise en masse ne tomba jamais. Le 19e canon du Concile d'Ancyre (314?) imposait, à l'homme aussi bien qu'à la femme, sept ans de pénitence publique, ce qui est bien loin de l'indulgence apparente de l'Evangile.—

Ce sont là des faits qu'il est nécessaire d'avoir présents à la pensée, si on veut apprécier équitablement le récit de la Femme Adultère et se rendre compte des difficultés de tout genre que ces versets ont suscitées en divers temps et en différents lieux. Ceux qui étaient portés au rigorisme en fait de moeurs ne devaient pas voir de bon oeil cette page de l'Evangile. Pour peu que son origine leur parût louche, ils devaient se sentir portés à la supprimer et à la faire disparaître. Les chrétiens modérés comprenaient aisément que la comparaison de la législation payenne, juive ou chrétienne, avec les derniers versets de l'Adultère, n'était pas sans danger pour quelques fidèles. Les Juifs, qui étaient si ardents contre les chrétiens,

en Italie, en Afrique et en Egypte, pouvaient certainement abuser de ce passage et s'en faire une arme contre leurs adversaires.[1] Les payens eux-mêmes auraient pu trouver leurs lois plus sévères et plus saines que la législation recommandée en apparence dans ces versets de saint Jean, de telle sorte que ce passage, mal compris, risquait de servir de thème aux controverses les plus complexes.—

Plus tard, lorsque le christianisme eut pris possession de la société avec Constantin et ses successeurs, lorsque Constantin, Constance et Théodose eurent édicté la peine de mort contre les adultères, l'histoire de la Femme Adultère devint un thème d'observations et de récriminations de tout genre. C'est saint Ambroise qui nous l'apprend: "Ac semper quidem decantata quaestio et celebris absolutio fuit mulieris ejus quae... adulterii rea oblata est Christo (Patrol. Lat. XVI, col. 1042, B). Ce n'étaient plus simplement les particuliers, juifs, payens, chrétiens, qui s'en servaient pour faire des comparaisons; c'étaient les dépositaires de l'autorité publique, ceux en particulier qui étant chrétiens, voulaient concilier dans leur conduite publique leurs sentiments chrétiens et leurs devoirs professionnels. Plus ces magistrats étaient pénétrés de l'esprit du christianisme, plus leur conscience était devenue délicate et plus ils se sentaient embarrassés; car, si, d'une part, ils comprenaient mieux la grandeur du crime de l'Adultère et s'ils sentaient la nécessité de le réprimer par des peines sévères, ils avaient, de l'autre, conscience de l'exagération de la loi romaine. Ils sentaient d'autant mieux l'exagération de cette loi qu'ils la comparaient plus facilement avec la conduite tenue par le Christ. Ils sentaient bien qu'ils ne pouvaient pas absoudre complètement,

---

(1).— Pendant les trois premiers siècles, les Juifs ont été les plus ardents persécuteurs des Chrétiens. Les Actes des martyrs en font foi. Voir ceux de St Polycarpe et de St Pionius — Tertullien appelle les Juifs « Seminarium infamiae nostrae »—

mais ils comprenaient aussi qu'il ne fallait pas fermer toute voie au repentir et à la conversion. Ils avaient une idée plus juste de la fragilité humaine et ils connaissaient mieux la valeur d'une âme. Fallait-il condamner à mort les adultères ?— Fallait-il les retenir en prison pendant des années ?— Fallait-il les absoudre ? — Certains cas pouvaient-être embarrassants.

« Difficultés que crée « la Section de l'Adultère sous les « empereurs chrétiens. »

5°.— Nous sommes persuadé que c'est un cas de ce genre qui obligea Studius Irénæus à recourir à saint Ambroise — C'était un chrétien et un chrétien pieux, qui cherchait à concilier sa foi avec ses devoirs judiciaires, car saint Ambroise lui dit en commençant : « Recognosco puram affectam mentis et fidei » studium et Domini nostri Jesu Christi timorem (Patrol. Lat. XVI, 1040, A). Après avoir répondu à Studius Irénæus qu'il ferait mieux de se montrer miséricordieux, saint Ambroise lui cite comme exemple l'histoire de la Femme Adultère. L'exemple était concluant, si le préteur avait demandé une consultation sur un cas de ce genre. Cependant la solution de saint Ambroise peut s'appliquer aussi à tout autre crime, car il demeure toujours vrai de dire : « Potest fieri ut ille » criminosus possit habere spem correctionis : si sine baptismo » est, ut possit accipere remissionem : si baptizatus, ut pœ- » nitentiam gerat, et corpus suum pro christo offerat. Quan- » tæ sunt ad salutem viæ ! (Patrol. Lat. XVI, col. 1041-1042).—

Cette consultation ne résolut pas toutes les difficultés de Studius, puisqu'il recourut une seconde fois à l'évêque de Milan. Sa lettre ne nous est point parvenue ; mais il est bien évident qu'il souleva quelques doutes sur l'autorité doctrinale de l'exemple (Jean VIII, 3-11) allégué dans la réponse de saint Ambroise ; et, après avoir sollicité ces éclaircissements préliminaires, il demanda à être instruit sur le sens des paroles du Christ.

Tel est, en effet, l'ordre que suit le saint docteur dans sa nouvelle réponse, qui est deux fois plus longue que la première.

Saint Ambroise commence par faire allusion aux controverses suscitées par le Récit de l'Adultère. Il distingue deux périodes dans ces controverses. Il dit, d'abord, que ce sujet a été toujours (semper) agité et discuté; mais il ajoute ensuite qu'il y a eu un redoublement de discussions depuis que les évêques ont revêtu le rôle d'accusateurs publics : « Vehementior facta est posteaquam episcopi reos
» criminum gravissimorum in publicis judiciis accusare ....
» coeperunt (Patrol. Lat. XVI, col. 1042, C).-

De quels évêques parle ici saint Ambroise ?- On ne peut pas le dire d'une manière certaine. Quelques personnes ne veulent voir là-dedans qu'une allusion à certains évêques hérétiques; mais cela ne paraît guère vraisemblable. Saint Ambroise se serait exprimé autrement et on ne comprendrait pas, d'ailleurs, l'influence que quelques hérétiques auraient pu exercer sur le reste de l'Eglise. Il s'agit ici vraisemblablement de quelques évêques qui prenaient plus au sérieux leur rôle politique que leur caractère sacerdotal. En tout cas, il est bien évident que cette seconde phrase ne remonte guère au-delà de l'époque de Constantin. C'est alors, en effet, que les évêques exercèrent une influence sur les tribunaux et la société civile.

6°.- On voit donc que les difficultés n'ont jamais manqué sur ce sujet dans le monde romain et dans le monde gréco-byzantin, après comme avant l'arrivée du Christianisme au pouvoir avec Constantin. Difficultés morales, difficultés exégétiques, difficultés doctrinales, difficultés historiques, tout se réunit pour rendre ce passage aussi embarrassant qu'il est beau et touchant.

Ces difficultés, celles qui tiennent au côté moral ont subsisté toujours. Le récit de la Femme Adultère est une de ces pages dont on ne parle jamais devant les masses populaires. On la discute, on la commente, avec une élite, en petit comité, devant des hommes choisis, mais on ne la porte pas devant les ignorants et les simples. Si cela se fait, c'est à la condition de le faire discrètement, rapidement, de mettre en relief les incidents et l'accessoire et de laisser tout-à-fait dans l'ombre le

principal.

A parler d'une manière générale, cette loi de la discrétion a été toujours comprise et ceux qui ont parlé de la section de l'Adultère l'ont fait prudemment. Seul le Révérend M. Truth a méconnu ce grand principe. Aussi mal lui en prit et l'Église Anglicane, devrait brûler un fameux cierge au bon Dieu. – si elle se servait de cierges – car c'est merveille que l'intempérance de Mr. Truth ne l'ait pas fait désétablir !

Nous sommes à une époque où cette sage discrétion fait défaut. On croit qu'on peut dire tout ce qu'on sait, ou même tout ce qu'on ne sait pas et cela devant tout le monde. Il n'est pas étonnant qu'on ne comprenne pas la réserve dont l'Église a toujours usé sur ce point.

7°. – Bien, nous dira-t-on, nous comprenons cela; mais d'où vient que tant d'auteurs latins parlent de la Femme Adultère, tandis que presqu'aucun auteur grec n'en souffle mot ? Quelle différence dans la situation des deux églises peut expliquer la différence de leur conduite sous ce rapport ? – N'est-ce pas une preuve claire et manifeste que la Théorie des Critiques contemporains est la seule vraie, et que le récit de la Femme Adultère n'est en réalité qu'une interpolation occidentale, qu'une interpolation propagée insensiblement d'Occident en Orient ? –

« Il doit cependant « y avoir une cause « générale pour expliquer la différence d'attitude de l'Église Latine et « de l'Église Grecque. »

Nous n'avons pas besoin de dire qu'à nos yeux la conclusion de ce raisonnement est fausse, bien que les prémisses soient vraies. Preuve que le raisonnement est mal construit.

Il est certain que l'attitude de l'Église Latine sur cette question diffère considérablement de celle des autres Églises, et cette différence est telle qu'il faut qu'il y ait, pour l'expliquer, une raison particulière et propre à elle. Les raisons générales sur lesquelles nous avons insisté précédemment ne suffisent pas pour rendre raison d'une conduite si nette et si accentuée. Que l'Église Latine ait, elle aussi, fait une place à part à ce passage de Saint Jean, on le comprend, s'il s'agit d'un demi

silence, mais qu'à un moment donné, elle ait pris ouvertement en main la cause de ces versets, et qu'elle les ait défendus énergiquement, qu'elle les ait ensuite fréquemment rappelés à l'attention de ses enfants, tandis que presque partout on s'est tu, c'est ce qu'on comprend beaucoup moins.

Nous le répétons encore une fois, il faut qu'il y ait une cause pour expliquer cette différence d'attitude. Cette cause existe certainement. Nous allons essayer de la trouver, de l'exposer et de la mettre en lumière.

8°.— On peut, d'abord, signaler une cause générale, « Rôle prépondérant que joue l'Église Romaine aux premiers siècles » qui donne à l'Église Latine une importance particulière, dans tout ce qui touche aux origines du christianisme. Nous ne voulons pas faire seulement appel à la primauté divine des successeurs de Pierre, primauté qui fait de l'Église romaine le centre de gravitation de l'Église universelle, le coeur auquel aboutissent et d'où partent tous les canaux qui vont distribuer aux extrémités du corps mystique du Christ la force, le mouvement et la vie. Nous renonçons à pénétrer pour le moment dans ces régions élevées, pour rester dans une sphère plus humble. Il est certain qu'au point de vue simplement humain l'Occident et Rome, en particulier, sont, aux premiers siècles, le centre et le coeur du christianisme. Rome est la capitale du monde profane, c'est le siège de l'empire; toute l'administration civile est concentrée là. C'est elle qui donne l'impulsion au religieux comme au civil. Tout vient là et tout sort de là. Ce n'est que plus tard au quatrième siècle que la scission s'opère. Le principat civil émigre à Constantinople, tandis que le principat religieux reste à Rome et maintient cette cité, malgré son apparente décadence, à la tête du monde civilisé.

Même considérées d'un point de vue simplement humain les traditions de l'Église Latine et, en particulier, de l'Église Romaine sont d'un grand poids, dans tout ce qui touche aux origines du christianisme, au dogme, à la discipline et à

morale. Il y a eu là une continuité de vue, de principes, de règles administratives qu'on ne trouve nulle part ailleurs; et, en définitive, s'il y a quelqu'un qui puisse représenter le christianisme dans le monde, c'est avant tout l'Église Latine. C'est elle qui compte plus que personne.

Voilà une raison générale et voici maintenant des raisons particulières.—

« Discipline relative « à la pénitence »

9°.— L'Église Latine aux premiers siècles, inculqua à ses enfants l'amour de la sainteté et leur fit pratiquer la perfection chrétienne avec un éclat et une distinction qu'on vit rarement ailleurs. En Italie, en Afrique et dans les Gaules la piété chrétienne donne le spectacle des plus rares vertus, et, là comme partout où s'implantait le christianisme, les moeurs furent renouvelées. On aurait tort cependant de croire que tous les chrétiens étaient des saints et que la vertu fût toujours impeccable. Au fur et à mesure que la religion se propageait, les chrétiens devenant plus nombreux, on vit l'ivraie se mêler au bon grain et des scandales plus ou moins fréquents attristèrent plus d'une fois la société croyante. Beaucoup de fidèles, après s'être convertis, retombaient dans quelques-uns de leurs égarements, se relevaient ensuite, mais pour retomber encore. C'est le lot de l'humanité que d'être faible et, tant que nous vivons sur la terre, il faut tenir compte de la parole de l'Esprit Saint: « Qui stat videat ne cadat. Le Christ avait prévu cela, puisqu'il institua le sacrement de pénitence.

Chargée d'administrer ce sacrement et de lui conserver, toujours et partout, son caractère médicinal et sanctifiant, l'Église eut besoin d'adopter une discipline, variable suivant les temps et les lieux, mais qui, eu égard à toutes les circonstances, fût également éloignée de la rigueur et de la faiblesse.

Faiblesse et rigueur, c'est entre ces deux extrêmes que l'Église a toujours dû marcher et contre ces deux extrêmes qu'elle a toujours dû se défendre; car elle a toujours nourri dans son sein, des hommes qui ont incliné tantôt vers une excessi-

ce indulgence, tantôt vers une rigueur outrée.

Il y a eu des époques, où les partis extrêmes lui ont fait courir les plus grands périls, et c'est ce qui eut lieu vers la fin du second siècle, en Afrique et en Italie. Pour mieux garantir ses enfants contre les dangers des rechutes et pour les préserver des scandales sans nombre que leur offrait la société payenne, l'Eglise avait frappé de peines sévères certaines fautes, en particulier les trois crimes que l'opinion chrétienne classait parmi les « Atrocissima, immanissima crimina », à savoir l'Homicide, l'Apostasie et l'Adultère.

« Législation canonique relative à l'homicide. »

10°. — La législation relative à l'Homicide n'a jamais donné lieu à de grandes controverses, bien que la question ait été débattue plus d'une fois. L'Eglise mit de bonne heure en pratique sa maxime. Ecclesia abhorret a sanguine » et la même lettre de saint Ambroise qui contient des détails si intéressants sur la section de saint Jean VII, 53 - VIII, 11, nous laisse entrevoir un curieux aperçu de la législation ecclésiastique relative à l'homicide. L'Eglise, se plaçant au point de vue surnaturel de l'origine et de l'avenir des âmes, avait tant d'horreur de l'homicide qu'elle hésitait quelquefois à autoriser l'homicide légal, c'est-à-dire, les condamnations à mort. « Il est, dit saint Ambroise, » il est des personnes qui n'osent admettre à la participation » des sacrements les juges qui ont rendu une sentence ca- » pitale. Cela est tellement connu que les juges qui sont » dans ce cas s'abstiennent d'eux-mêmes de se présenter » aux sacrements, et on les loue de cette conduite; je » ne puis pas moi-même ne pas les louer ». (1). — Quand on

---

(1). — Patrol. Lat. XVI, col. 1040, B. Sunt, extra ecclesiam tamen, qui eos in communionem non vocent sacramentorum coelestium, qui in aliquos capitalem sententiam ferendam aestimaverunt. Plerique etiam sponte se abstinent: et laudantur quidem, nec ipsi eos possumus non praedicare. —

sait la facilité avec laquelle les romains versaient le sang humain dans la vie privée et dans la vie publique, à l'amphithéâtre et ailleurs, la passion que les femmes elles-mêmes avaient pour le sang, on comprend cette conduite de l'Eglise qui nous paraît, à cette heure, si étrange. Il est vrai que, grâce à Dieu! les temps sont bien changés. A cette heure, on veut si peu verser le sang humain, qu'on biffe de nos codes la peine de mort, même alors qu'elle paraît nécessaire! Voilà une des belles révolutions qu'a opérées l'Eglise.

La législation relative à l'Apostasie a soulevé des tempêtes. Les sectes rigoristes et les sectes indulgentes quand même, ont failli déchirer l'Eglise au troisième siècle. La querelle des Lapsi et des Libellatici est un des épisodes les plus émouvants de l'histoire ecclésiastique à cette époque.

« Législation relative « à l'adultère. »

11°.- La législation relative à l'adultère n'a guère fait moins de bruit et provoqué moins de controverses.

Quelle était cette législation dans l'Eglise Latine vers la fin du second siècle ?- C'est ce que nous ne savons pas exactement, mais il est un point qui est hors de doute, c'est que l'Eglise Latine, prise dans son ensemble, tout en soumettant les adultères à une pénalité rigoureuse, ne les excluait pas du pardon, au moins au moment de la mort. Nous disons, au moins au moment de la mort, parce qu'il est très probable que la pénitence imposée n'était point perpétuelle et qu'après un certain temps de pénitence les coupables pouvaient obtenir leur pardon. On n'a pas cependant de texte précis à alléguer remontant à cette époque. Tertullien, devenu montaniste, avoue qu'il a partagé autrefois le sentiment des Catholiques, qu'il appelle Psychiques et prévient l'accusation qu'on peut lui faire d'avoir fait preuve de légèreté en changeant d'opinion (1). Il est donc très cer-

---

(1) - Erit hic igitur ... adversus me quoque sententiae retro penes illos societatem, quo magis hoc mihi in notam levitatis objectent (Patrol. Lat. III, col. 981, B).-

tain que les catholiques d'Occident absolvaient les adultères, au plus tard au moment de la mort (1).

Il parut, vers cette époque, une secte rigoriste qui outrant « Le Montanisme la discipline de l'Église et affectant un amour excessif de la pureté « et l'Adultère » refusait d'accorder le pardon aux adultères même à l'article de la mort. On a reconnu déjà les Montanistes. La secte fit relativement peu de bruit en Orient, mais, en Occident, elle séduisit par son apparent rigorisme d'excellents esprits et finit par prendre racine en quelques endroits. Il faut bien qu'elle ait causé des scandales, pour que le Pape ait dû élever la voix en faveur de la discipline ecclésiastique et protester contre les excès du rigorisme. Tertullien devenu Montaniste, semble rapporter textuellement le décret du Pape qu'il qualifie ironiquement de « Pontifex maximus » et d'« Episcopus Episcoporum » — « Ego, est censé dire le Pape, et Moechiae et fornicationis delicta, poenitentia functis dimitto (Patrol. Lat. II, col. 981, A) (2). Si ces mots forment le texte du décret, il est évident 1° que le Pape exigeait une

---

(1). — Divers textes du De Poenitentia de Tertullien, écrit à une époque où il n'était pas encore montaniste, permettent de conclure que la peine imposée aux adultères ne durait point toute la vie. Voir notamment la fin du chapitre VII et du chapitre VIII. (Patrol. Lat. I, col. 1241 - 1242).

(2). — Il y a toute espèce de raisons de supposer que la discipline de l'Église Romaine ne punissait pas l'Adultère et les autres grands crimes d'une pénitence durant toute la vie. On peut le conclure 1° du témoignage de l'auteur des Philosophoumena d'après lequel, St Callixte aurait dit qu'il remettait à tous les péchés πᾶσιν ὑπ' αὐτοῦ ἀφίεσθαι ἁμαρτίας (Patrol. Graecq. XVI, col. 3386, B). — 2° sur le Pasteur d'Hermas et 3° sur le sens que Tertullien donne à cette vision. Le docte africain s'exprime, en effet, ainsi dans son De Pudicitia : « Utique » receptior apud Ecclesias Epistola Barnabae illo apocrypho pastore moechorum (Patrol. Lat. II, col. 1021, A). —

expiation et 2° que la Pénitence imposée ne durait pas jusqu'à la mort, sans quoi il aurait probablement distingué le cas de mort imminente de celui où la pénitence canonique avait été subie.

« Renseignements fournis par Tertullien et l'auteur des Philosophoumena. »

12°. – Quel était le Pape qui promulga cette décrétale (edict, ἐδογμάτισεν). Tertullien ne le nomme pas; on avait cru, pendant longtemps, que c'était Zéphyrin (+ 217); mais la découverte des Philosophocemena a permis de restituer ce décret à St Callixte, avec assez de vraisemblance, car l'auteur de ce livre contemporain et ennemi personnel de Callixte, l'accuse d'avoir le premier osé accorder aux hommes ce qui regarde les passions πρῶτος τὰ πρὸς τὰς ἡδονὰς τοῖς ἀνθρώποις συγχωρεῖν ἐπενόησε (Patrol. Graec. XVI, col. 3386, A). – L'accusation reparaît deux ou trois fois, mais toujours sous des formes vagues; tantôt c'est de ne retenir aucun péché, tantôt d'accepter indistinctement tout le monde à la communion qu'il reproche à Callixte. On ne voit pas, au juste, ce dont il s'agit précisément; il est évidemment question d'un certain laxisme, mais le point précis sur lequel porte ce laxisme échappe. Cela autorise à douter de l'exactitude de l'accusation; et comme de plus Callixte était un peu le bras droit de Zéphyrin, on pourrait bien admettre que l'auteur des Philosophoumena ne fait que prêter à Callixte le décret de son prédécesseur. Si on pouvait fixer la date du de pudicitia de Tertullien, on arriverait à résoudre cette question secondaire.

Quoiqu'il en soit, le décret de Zéphirin ou de Callixte: Ego « et moechia et fornicationis delicta poenitentia functis dimitto (Patrol. Lat. II, col. 981, A) ne peut pas s'entendre évidemment d'un pardon accordé indistinctement. Les mots Poenitentia functis lui donnent un sens parfaitement légitime, sans nous apprendre toutefois en quoi consistait l'expiation de ces péchés. Il est évident que cette expiation, comme toutes les choses qui tiennent à la discipline, est essentiellement variable; elle doit s'accommoder aux temps et aux lieux, aux besoins et aux exigences des situations que traverse la société chrétienne. Ayant vécu jusqu'à-

alors dans la persécution l'Église n'avait pas pu mettre une unité absolue dans sa législation disciplinaire ; chaque église suivait un peu ses inspirations et quelques unes dépassaient certainement les limites dans les voies de la rigueur. Il suffit de lire ce que dit Tertullien, dans son De Pudicitia pour s'en convaincre : « Nous excommunions, dit-il, les bigames qui couvrent la société chrétienne de déshonneur par leur relâchement ; nous en faisons autant pour les adultères et les fornicateurs, destinés désormais à verser des larmes sans espoir de paix et ne devant recevoir de l'Église autre chose que la publication permanente de leur infamie. » On se demande comment des hommes et des chrétiens ont pu en venir à de tels excès. Tertullien n'avait pas eu sans doute toujours de pareilles idées ; c'est lui-même qui nous l'apprend et par suite il atteste qu'en ceci, ce n'était pas l'Église qui changeait les bornes établies par les Pères, c'était l'hérésie. Tertullien ne devint si rigoriste que lorsqu'il fut tombé dans l'hérésie de Montan.

13°. – Il ne fut pas la seule victime que l'hérésie fit en Afrique. Nous savons, en effet, par saint Cyprien, que plusieurs évêques parmi ses prédécesseurs avaient partagé les mêmes sentiments. Dire qu'il y eut beaucoup d'Églises qui tombèrent dans ces excès, comme on l'a fait quelquefois, c'est aller contre toutes les vraisemblances et c'est de plus aller contre les textes formels. « Et quidem, dit saint Cyprien, apud antecessores nostros quidam de episcopis istic, in provincia nostra dandam pacem moechis non putaverunt et in totum poenitentiae locum contra adulteria clauserunt » (Patrol. Lat. III, col. 787, A) (1). – D'après saint Cyprien, cet excès de ri-

« Tertullien tombe dans le Montanisme. – D'autres y tombent après lui. »

(1) Patrol. Lat. III, col. 787, A. – Et quidem apud antecessores nostros quidam de episcopis istic in provincia nostra dandam pacem moechis non putaverunt et in totum poenitentiae locum contra adulteria clauserunt. Non tamen a coepiscoporum suorum collegio recesserunt, aut catholicae Ecclesiae unita-

gorisme était seulement le fait de quelques évêques, et il est même douteux que ces évêques n'accordassent pas l'absolution au moment de la mort. Les textes ne comportent pas nécessairement cette explication. C'était déjà beaucoup que d'infliger à des coupables la pénitence et l'excommunication, leur vie durant, sans aller encore leur refuser le pardon au lit de mort. Nous sommes même porté à croire qu'il y avait généralement parlant dans l'Église, un temps fixe de pénitence (Poenitentia functa) et que, ce temps de pénitence expiré, les coupables rentraient dans la communion des fidèles. C'était l'usage de l'Église Romaine : Ego poenitentiá functis dimitto. C'était aussi l'usage général en Afrique ; mais, à l'époque de Tertullien, quelques évêques changèrent comme lui, et crurent nécessaire de se montrer plus rigoureux. Il est probable que le Pape fut consulté et il prononça là aussi, son « nihil innovetur nisi quod traditum » est. » Ce n'était pas probablement un simple avis que donnait Rome ; car Tertullien le prend de très haut et le traite de décret péremptoire : Audio edictum esse propositum et quidem peremptorium (Patrol. Lat. II, 980-981). (1) L'au-

---

tem vel duritie del censurae suae obstinatione ruperunt ; ut quia apud alios adulteris pax dabatur, qui non dabat de ecclesia separaretur. – Les mots « quidam » et « istic in provincia nostra » méritent d'être pesés quand il s'agit de l'Église Latine. »

(1). – Patrol. Lat. II, 980-981. – Audio etiam edictum esse propositum, et quidem peremptorium, Pontifex scilicet maximus, quod est Episcopus Episcoporum edicit : « Ego et moechiae » et fornicationis delicta, poenitentiá functis dimitto. » O edictum, cui adscribi non poterit : « Bonum » factum ! » – Et ubi proponetur liberalitas ista ? – Ibidem opinor, in ipsis libidinum januis, sub ipsis libidinum titulis. Illic ejusmodi poenitentia promulganda est, ubi delinquentia ista versabitur ; illic legenda est venia, quo cum spe ejus intrabitur. Sed hoc in ecclesiá legitur, et

teur des Philosophoumena accuse saint Callixte d'avoir été le premier à recevoir à la pénitence les adultères et les fornicateurs; mais il est évident qu'il se trompe et force la note. Tout au plus pourrait-on admettre que saint Callixte diminua le temps de la pénitence canonique et inaugura (πρῶτος) un adoucissement que le temps et les moeurs rendaient nécessaires.

14°. — Le sentiment de Rome prévalut et, à l'époque de saint Cyprien, quelques trente ans après la mort de saint Callixte, il était universellement reçu en Afrique 1° saint Cyprien l'affirme en principe dans la lettre à Antonien: « Nam et » moechis (Et adulteris?) a nobis poenitentiae tempus conceditur » et pax datur (Patrol. Lat. III, col. 785, A). S'il est douteux qu'il faille ajouter « Et adulteris » à « Moechis », comme le font quelques manuscrits, il n'est pas douteux que ce ne soit au moins le sens; car saint Cyprien dit quelques lignes plus loin: Nec, quia adultero poenitentia et venia laxatur, continentiae vigor frangitur (Ibid. col. 786, A) (1). — Mais chose singulière! tandis que l'harmonie s'était rétablie en Afrique avec l'unité de discipline, le rigorisme cherchait à s'implanter à Rome, avec l'antipape Novatien, le compétiteur de saint Corneille. Novatien n'excluait pas les adultères de la pénitence, mais il se montrait inexorable pour les nombreux chrétiens

« Le sentiment de « Rome finit par « triompher. »

---

in ecclesia pronuntiatur, et, virgo est. Absit, absit a sponsa christi tale praeconium. —

(1). — Patrol. Lat. III, 793, A-B. Neminem putamus a fructu satisfactionis et spe pacis arcendum, cum sciamus juxta Scripturarum divinarum fidem, auctore et hortatore ipso Deo, et agendam poenitentiam peccatores redigi, et veniam atque indulgentiam poenitentibus non denegari. —

Patrol. Lat. III, 792, A. — Quibus tamen et ipsis (Moechis et fraudatoribus) poenitentia conceditur et lamentandi ac satisfaciendi spes relinquitur secundum ipsum apostolum dicentem. —

qui étaient tombés durant la persécution de Dèce. C'était là une grave inconséquence, une inconséquence que saint Cyprien mit parfaitement en lumière et qui déconsidéra bientôt le parti rigoriste. Saint Cyprien et saint Corneille furent d'accord pour défendre les droits du repentir et le parti novatien ne tarda pas à être vaincu (1).

Si on considère que ces controverses suscitées par le rigorisme disciplinaire eurent lieu en Afrique et en Italie, à Carthage et à Rome, et si on fait attention ensuite à ce que dit saint Ambroise, à propos du récit de la Femme Adultère : « Ac semper quidam decantata quaestio, ac celebris absolutio » fuit mulieris ejus quae ... adulterii rea oblata est Christo (Patrol. Lat. XVI, 1042, B). —

(1). — Patrol. Lat. III, col. 791, C. — Fraudatores et moechos a latere atque comitatu suo separet, quando multo gravior et pejor sit Moechi quam libellatici causa, cum hic necessitate, ille voluntate peccaverit, hic existimet sibi satis esse quod non sacrificaverit, errore deceptus sit, ille matrimonii expugnator alieni, vel lupanar ingressus, ad cloacam et caenosam voraginem vulgi, sanctificatum corpus et Dei templum detestabili colluvione violaverit. — Tertullien s'était prononcé lui-même dans le même sens que saint Cyprien ; car, dans son livre De Pudicitia, écrit alors qu'il était déjà Montaniste, il disait : « Quae-
» cumque auctoritas, quaecumque ratio moecho et fornicatori pa-
» cem ecclesiasticam reddit, eadem debebit et homicidae et idola-
» triae paenitentibus subvenire, certe negatori, et utique illi quem
» in praelio confessionis tormentis colluctatum saevitiae dejecit
(Patrol. Lat. II, col. 1028, B). — C'était bien, du reste, la conclusion que défendirent saint Corneille et saint Cyprien vers le milieu du troisième siècle.

Miror, dit saint Cyprien, autem quosdam sic obstinatos esse ut dandam non putent lapsis paenitentiam, aut paenitentibus existiment veniam denegandam. (Patrol. Lat. III, col. 787, A).

15°.– On ne peut pas s'empêcher d'apercevoir quelque relation entre ces deux faits. Au quatrième siècle, l'histoire de la Femme adultère est très connue en Italie et en Afrique, mais aussi c'est en Afrique et en Italie que le parti rigoriste cherche au troisième siècle à exclure du pardon et de la pénitence les fidèles coupables d'adultère. Ces deux faits sont-ils étrangers l'un à l'autre ?– Nous ne le croyons pas ; ce n'est que dans l'Eglise Latine qu'ils se présentent. On ne voit pas que le Jansénisme antique ait suscité des troubles graves ailleurs qu'à Rome et à Carthage. Il est évident qu'il y a corrélation entre ces deux faits, corrélation de cause à effet. Des versets comme ceux de saint Jean ne pouvaient pas être oubliés. La controverse relative à l'Adultère devait nécessairement fixer sur eux l'attention et empêcher qu'on ne les perdît complètement de vue, si on avait déjà adopté, à leur égard, quelques unes de ces mesures de précaution dont nous avons parlé précédemment.

« Relations nécessaires entre ces « divers faits. »

16°.– On nous objectera sans doute que ce n'est là qu'une hypothèse.– Mais nous répondrons à cette objection 1° que cette hypothèse est basée sur une série de faits considérables, la controverse suscitée dans l'Eglise Latine à la fin du second siècle et au commencement du troisième par le rigorisme implacable contre l'adultère, la diffusion du récit de l'Adultère dans l'Eglise Latine au quatrième siècle, l'absence de faits pareils dans aucune autre fraction de la société chrétienne.– Tout en convenant que notre explication n'est qu'une hypothèse plausible, nous demanderons aux critiques, si, le plus souvent, quand il s'agit des premiers siècles, nous ne sommes pas réduits à nous contenter de simples indices et si nous ne sommes pas heureux toutes les fois que ces indices ont une gravité réelle. Lorsque à des indices nous pouvons ajouter une tradition ecclésiastique respectable, nous sommes on ne peut plus heureux, et nous avons raison. Or, dans ce cas, tout se réunit pour donner à notre hypothèse du poids ; elle repose sur des faits considérables, étendus, variés, et elle a pour elle la tradition de l'Eglise Latine.

17°.– On va plus loin et on ajoute : « s'il est vrai, « Comment se fait-

« il que Tertullien « et St Cyprien ne « parlent pas de « l'Adultère ? - »

» comme vous le prétendez qu'il y a relation de cause à effet, en-
» tre les controverses relatives à l'adultère du troisième siècle et
» la diffusion, ou, pour parler plus justement, la célébrité de
» la section de l'Adultère au quatrième siècle dans l'Église
» Latine, comment se fait-il qu'il ne soit pas fait allusion à
» ces versets de saint Jean dans la controverse du troisième siè-
» cle ? - Et cependant, on ne trouve pas la plus petite allusion
» à ce passage dans Tertullien et dans saint Cyprien ? -
» Est-ce que le silence de saint Cyprien et de Tertullien ne
» prouve point que la section de l'Adultère n'existait pas en-
» core dans les Bibles Latines ? - Prétendriez-vous, par hasard,
» que ces deux écrivains inauguraient déjà la liste de ces maris
» dont saint Augustin a rendu plus tard la foi suspecte en
» leur attribuant la suppression des versets relatifs à la Fem-
» me Adultère ? »

Cette objection présente quelque chose de spécieux. Nous ne faisons aucune difficulté de le reconnaître, et nous devons l'exami-ner un peu en détail.

Nous avons dit que la controverse relative à l'Adultère ter-minée chez les catholiques par le décret de Zéphirin ou de Calixte: « Ego moechia et fornicationis delicta poenitentia functis dimitto (Patrol. Lat. II, col. 981, A), avait dû forcément attirer l'attention des deux partis rivaux sur les versets controversés de saint Jean. Nous le soutenons encore et cela pour trois raisons. 1° Parce que c'est un endroit de l'Évangile où Jésus-Christ parle d'un péché très défini et non pas du péché en général, ou de fautes de plu-sieurs genres. 2° Parce que ce péché spécifique est précisément celui-là même qui faisait l'objet de la controverse, à savoir l'a-dultère, et 3° parce qu'il s'agissait cette fois de l'adultère de la fem-me, tenue dans la législation romaine aussi bien que dans les législations modernes, pour plus grave que l'adultère de l'homme.

18°. - Allons cependant plus loin - Qu'est-ce qui est enseigné dans cette section de l'Évangile ? - Est-il enseigné que l'Adultère est permis que c'est un péché sans gravité ? - Assurément non; mais il y a

danger que quelques personnes ignorantes ou grossières ne concluent que c'est là, en effet, la morale de l'épisode. Or, ce danger ne pouvait pas avoir l'approbation des partis rivaux. Les intransigeants d'Afrique devaient tenir l'histoire pour odieuse et les catholiques ne pouvaient pas s'empêcher de reconnaître que l'histoire peut-être dangereuse pour quelques personnes. Catholiques et Jansénistes trouvaient rappelée là-dedans, l'ancienne Loi qui condamnait les adultères à mort. Cette loi, Jésus-Christ ne l'approuve ni ne la condamne; s'il ne l'exécute pas, on peut dire que c'est parce que les accusateurs font défaut et ont renoncé à l'appliquer. S'il ne condamne pas l'adultère, il ne l'absout pas non plus. Il ne fait qu'une chose; avec une touchante mansuétude, il lui recommande de ne plus pécher πορεύου καὶ ἀπὸ τοῦ νῦν μηκέτι ἁμάρτανε. —

D'enseignement précis, de texte formel, il n'y en avait aucun que les deux partis en présence pussent citer. En fait de textes généraux l'Evangile en contient de plus clairs, de plus explicites et de plus concluants. Ici tout est dans le vague; c'est l'ensemble, faits, paroles, démarches, mise en scène, c'est l'ensemble qui parle. Et de cet ensemble il découle un enseignement favorable aux catholiques: Relevez le pécheur! Ne le désespérez jamais!»

19°. — Il est possible et même probable que, dans l'Eglise catholique, on a cité et commenté ces versets de saint Jean; mais de ces écrits catholiques, il ne nous est rien parvenu. Nous n'avons que les écrits du parti rigoriste, à savoir, le De Pudicitia de Tertullien et le fragment des Philosophoumena relatif à saint Calixte. Ce dernier ne dit qu'un mot en passant de la controverse relative à l'Adultère et au décret du Pape πρῶτος τὰ πρὸς τὰς ἡδονὰς τοῖς ἀνθρώποις συγχωρεῖν ἐπενόησε, λέγων πᾶσι ὑπ' αὐτοῦ ἀφίεσθαι ἁμαρτίας. (Patrol. Grecq. XVI, col. 3386, A-B). — Il ne fait qu'une allusion aux arguments sur lesquels s'appuyait saint Calixte. Ce n'est donc pas chez lui qu'on peut s'étonner de ne pas trouver quelque mention de la section de la Femme Adultère.

Mais Tertullien et saint Cyprien, qu'en faites-vous,

pour demande-t-on ?

« Tertullien n'a pas « dû se préoccuper beaucoup de Jean « VII, 53-VIII, 11. »

20°.- Examinons, d'abord, le cas de Tertullien.- Après avoir commencé par un magnifique éloge de la Pudeur, rapporté le décret du Pape, avoué qu'il avait pensé autrefois comme les catholiques, formulé sa présente doctrine, Tertullien énumère au chapitre second, quelques-uns des textes que les catholiques lui opposent, mais l'énumération est extrêmement incomplète. Il n'examine pas les passages les plus concluants et les plus typiques, par exemple, celui de l'Apocalypse. Il parcourt aussi quelques-unes des paraboles de l'Evangile et cite l'exemple de la pécheresse (Luc VII, 37-48) et de la Samaritaine (Jean IV, 7) et se défait de tous les arguments que les catholiques pouvaient baser là-dessus par ce raisonnement : « Il y a des péchés qui sont irré-
» missibles. L'écriture le reconnait ; les péchés ne sont irrémis-
» sibles que pour les hommes et dans l'économie chrétienne.
» Par conséquent nous n'avons pas à nous inquiéter de ce
» qu'a fait le Christ, parce que le Christ n'était pas simple-
» ment un homme et parce que l'économie chrétienne n'a
» commencé qu'après la rédemption. » Un homme qui raisonnait de cette manière et qui se défaisait ainsi sommairement des objections que ses adversaires lui faisaient en citant la pécheresse (Luc VII, 37-48) et la Samaritaine (Jean IV, 7 et suiv.) n'aurait pas eu grand peine à se défaire de la section de l'Adultère et des arguments que les catholiques en auraient tirés. « Que prétendez-vous, aurait-il dit aux
» catholiques ?- Que le Christ a pardonné à la Femme Adul-
» tère ?- Cela est faux ; mais, cela serait-il vrai, que ce qu'a
» fait le Christ ne nous regarde pas !- Il a agi de la sorte
» en vertu de son pouvoir suprême, par exception. Nous,
» chrétiens, nous ne pouvons agir qu'en vertu des pouvoirs re-
» çus pour des chrétiens ; or, il y a des péchés que nous ne
» pouvons remettre. Dieu seul peut les remettre. Les coupa-
» bles peuvent faire pénitence ; nous-mêmes, nous pouvons
» prier pour eux ; mais nous n'avons pas le droit de leur

» pardonner, parce que nous n'en avons pas le pouvoir.»

Telle est la doctrine de Tertullien dans son De Pudicitia.(1)

C'est cette doctrine qu'il faut saisir et exposer, quand on veut savoir s'il a dû, oui ou non, citer la section de la Femme Adultère. Citer cinq ou six lignes extraites d'un endroit du livre, comme le fait Tischendorf dans sa huitième édition, page 827, pour conclure: « Hac in disputatione Tertullianum historiam adulterae » praeteriturum fuisse, si in Evangelio invenisset, credi prorsus nequit », ce n'est pas faire œuvre de critique, c'est, qu'on nous pardonne le mot, jeter de la poudre aux yeux des gens. Ceux qui ne connaissent pas la manière dont raisonne Tertullien, pourront s'y laisser prendre, mais ceux qui se donneront la peine de reconstruire l'argumentation du docteur africain riront de ce

---

(1).— Patrol. Lat. II, col. 1001.- Exinde, quod ad Evangelium pertinet, parabolarum quidem discussa jam quaestio est. Si vero et factis aliquid tale pro peccatoribus edidit Dominus; ut cum peccatrici foeminae etiam corporis sui contactum permittit lavanti lacrymis pedes ejus et crinibus detergenti, et unguento sepulturam ipsius inauguranti (Luc. VII, 37, et seqq.); ut cum Samaritanae sexto jam matrimonio, non moechae, sed prostitutae (Jo. IV, 7 et seqq.), etiam, quod nemini facile, quis esset ostendit, nihil ex hoc adversariis confertur, etsi jam Christianis veniam delictorum praestitisset. Nunc enim dicimus, soli Domino hoc licet, hodie potestas indulgentiae ejus operetur. Ad illa tamen tempora quibus in terris egit, hoc definimus nihil adversum nos praejudicare, si peccatoribus etiam Judaeis venia conferebatur. Christiana enim disciplina a novatione. Testamenti et, ut praemisimus, a redemptione carnis, id est Domini passione censetur. Nemo perfectus ante repertum ordinem fide, nemo Christianus ante Christum coelo resumptum, nemo sanctus ante Spiritum Sanctum de coelo repraesentatum ipsius disciplinae determinatorem.—

« credi prorsus nequit. »

Tertullien se serait moqué de l'Histoire de la Femme Adultère, alors même que le Christ lui aurait dit expressément et clairement : « Je vous pardonne ! allez, ne péchez plus ! » Mais Jésus-Christ n'a pas dit cela à la Femme Adultère : il lui a dit : « Je ne vous condamne pas, non plus. » Ce qui est bien différent, ainsi que tous les Pères l'ont remarqué.

Le silence de Tertullien ne prouve donc rien contre la Section de la Femme Adultère. — Elle était en dehors de toute son argumentation, et cela à tout point de vue, puisqu'il refusait d'accepter les exemples du Christ comme des précédents juridiques, sur lesquels on pouvait argumenter sérieusement. Le Christ a vécu dans l'exception ; nous vivons dans la réalité et cette réalité ne va que jusqu'où s'étendent les pouvoirs qu'il a donnés à son église. Tout donc se ramène à ce problème : y a-t-il, oui ou non, des crimes irrémissibles en ce monde ? — L'Église catholique dit non. Tertullien dit oui. —

« Le silence de Tertullien s'explique plus facilement encore. »

21°. — Passons à saint Cyprien. — Le silence de saint Cyprien est plus facile encore à expliquer que celui de Tertullien. Le saint évêque de Carthage n'a jamais examiné la question soulevée par la rémissibilité ou la non-rémissibilité de l'adultère. Il vivait à une époque où elle était parfaitement tranchée et où il y avait partout, en Afrique, comme ailleurs dans l'Église Latine, unité de discipline. Novatien et son parti, en levant, à Rome, l'étendard du rigorisme, n'avaient pas touché à cette question : Ils s'étaient bornés à affirmer que les Apostats, c'est-à-dire, les nombreux Lapsi, tombés dans la persécution de Dèce, devaient être exclus du pardon ; mais ils pardonnaient les adultères et les fornicateurs et, sur ce dernier point, ils étaient d'accord avec le reste de l'Église.

Saint Cyprien, au milieu des renseignements qu'il envoie à Antonien sur ce qui se passe à Rome, dit un mot de la controverse soulevée autrefois par la question de l'Adultère et tire un argument à pari contre les Novatiens : « Com-

» ment, leur dit-il, vous absolvez l'Adultère ; le fait est certain,
» puisque vous avez parmi vous des gens coupables de ce crime.
» Et vous ne voulez pas absoudre les Lapsi ? — Mais ce que vous
» faites est déraisonnable, car 1° La fornication et l'Adultère
» sont plus coupables que l'Apostasie. — L'apostat est coupable
» malgré lui, contre sa volonté, il subit une certaine violence.
» Le fornicateur et l'Adultère commettent leurs crimes sciemment,
» volontairement, souvent sans provocation. Ils vont au devant de
» l'ennemi. — Or, l'Église accorde le pardon aux adultères, après
» un certain temps de pénitence accompagné de repentir. Pourquoi
» voulez-vous qu'on refuse le pardon aux Lapsi ? — Direz-vous
» 2° que l'Église a adouci sa discipline sur l'Adultère, parce
» qu'elle n'a pas pu faire autrement, qu'en se développant
» elle n'a pas pu observer, dans toute leur rigueur, les ancien-
» nes règles ; mais le cas des Lapsi est tout-à-fait semblable ;
» autrefois les cas d'apostasie dans la persécution étaient excep-
» tionnels, tandis que, dans la dernière persécution, ils ont été
» très nombreux. On ne peut pas désespérer tous ceux qui
» sont tombés par faiblesse plus que par méchanceté. Il faut
» leur imposer un temps de pénitence et leur promettre le
» pardon, lorsqu'ils auront fait preuve de repentir et expié leurs
» fautes. » Ce n'est pas évidemment dans une série de rai-
sonnements semblables qu'on peut s'attendre à trouver un
commentaire de la Section de l'Adultère.

Le silence de saint Cyprien s'explique donc encore bien plus facilement que celui de Tertullien. — On ne peut tirer, contre la Section de la Femme Adultère, aucune conclusion du silence de ces deux pères d'Afrique.

22°. — Mais, si le silence de ces auteurs, se comprend, on comprend aussi que les controverses suscitées par la discipline relative à l'Adultère aient rendu le récit de saint Jean plus fami- lier aux fidèles et aux docteurs de l'Église Latine. Les uns et les autres ont moins oublié cette épisode ; ils en ont mieux compris le sens et la portée ; et ils en ont plus souvent fait

« On comprend aussi « que l'Église Latine « n'ait point perdu « de vue la Section « de l'Adultère. »

usage, soit dans leurs écrits soit dans leurs homélies. L'Adultère est un de ces sujets qui ne doivent pas être discutés à tort et à travers; mais du moment où le parti rigoriste, par sa sévérité outrée, faisait de ce crime, dans la société chrétienne, un objet de discussion et de polémique, l'Église n'était plus obligée à user de la même réserve. Elle devait forcément intervenir, et, en intervenant, elle devait se prévaloir de l'exemple que lui avait donné le Christ, de la ligne de conduite qu'il lui avait tracée. Il n'y avait qu'un petit nombre d'intransigeants qui fût capable de dire avec Tertullien: « Quant à ce qu'a fait le » Christ, cela le regarde. Pour nous, nous devons savoir ce que » nous avons à faire. Les exemples du Christ ne peuvent pas » nous servir de règle. Il a pu ce que nous ne pouvons pas » nous-même. Il nous est impossible d'aller au-delà de la limite de nos pouvoirs, et nos pouvoirs ne vont pas jusqu'à » remettre tous les péchés, car certains péchés sont irrémissibles. »

« Rien de semblable « dans l'Église Grecque et dans les « Églises Orientales. »

23°.— Une fois que l'Église Latine se fût familiarisée avec le texte, le sens et la portée de la Section de l'Adultère, à la fin du second ou au commencement du troisième siècle, on comprend que, tout en conservant à ce passage une place à part, elle ne l'ait pas laissé ignorer. Voilà pourquoi, au quatrième siècle, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin et l'auteur de la seconde apologie en faveur de David connaissent, commentent et expliquent l'histoire de la Femme Adultère.

Nous ne trouvons rien de semblable dans l'Église Grecque. Les Basile, les Grégoire et les Jean Chrysostôme ne parlent pas de la Femme Adultère, et cependant cette histoire existait certainement alors dans l'Evangile grec. Le témoignage de saint Jérôme ne permet pas d'en douter.

A quoi tient ce silence dans l'Église Grecque? — Uniquement à la diversité des circonstances où vivait l'Église Grecque. Aucune controverse n'avait enlevé à ce passage son caractère exceptionnel. Les pasteurs n'étaient pas disposés à sortir de la réserve dans laquelle on s'était toujours tenu et les fidèles n'é-

taient pas préparés à entendre là-dessus les sermons d'un Mr Truth quelconque. C'est pour cela que la section de l'Adultère a conservé dans les églises orientales, plus longtemps que dans l'Eglise Latine, un aspect de virginité que personne ne s'est empressé de lui ravir.–

Si on observe, en outre, que le sens de cet épisode étant très profond et très instructif, il n'y a néanmoins, dans le récit lui-même, aucun de ces mots qui résument de grandes lois de l'humanité, on comprendra pourquoi l'histoire de la Femme Adultère n'a pas été citée plus souvent. Il n'y a que deux mots qui s'imposent à la mémoire, à savoir : « Que celui d'entre vous qui est sans pé- » ché lui jette la première pierre ! » et « Allez ne péchez plus ! » — Mais le premier réveille trop directement le souvenir du crime de l'Adultère. Quant à l'autre, on le rencontre une autre fois dans l'Evangile de Saint Jean (V, 14), de telle sorte qu'on ne peut pas dire si les Pères, qui le rapportent, citent Jean V, 14, ou Jean VIII, 11. Origènes, est, par exemple, dans ce cas : Il cite le mot, mais on pense avec raison qu'il vise plutôt Jean V, 14 que Jean VIII, 11. On ne peut prouver, en tout cas, qu'il vise ce dernier endroit et on ne peut point dès lors, se prévaloir de son témoignage (1).

24°.– Quand on étudie l'histoire des diverses églises et quand on reconstitue le milieu où elles ont vécu dès les premiers temps, au lieu de vouloir juger ces questions avec nos idées et avec nos sentiments, on arrive à comprendre pourquoi, d'une part, la section de l'adultère a été mise complètement de côté et cela de bonne heure en Perse, pourquoi, d'autre part, elle a été très connue et très fréquemment citée dans l'Eglise Latine, tandis qu'en troisième lieu elle a occupé une situation un peu effacée dans

« L'histoire des diverses églises nous explique le traitement différent qu'a reçu la section de l'Adultère, dans les diverses communautés chrétiennes. »

---

(1).– Patrol. Grecq. XIII, 445, B.– Ἢ ὁ μετὰ τὸ πιστεῦσαι, καὶ λαβεῖν ἄφεσιν ἁμαρτημάτων, ὡς ἀκοῦσαι τοῦ Ἰησοῦ λέγοντος Ἀφέωνταί σοι αἱ ἁμαρτίαι. ΜΕΚΕΤΙ ἉΜΑΡΤΑΝΕ (Voir Math. IX, 2 ; puis Jean V, 14 ou Jean VIII, 11).

l'Eglise Grecque aussi bien que dans les églises Copte et Arménienne. Ce n'est sans doute pas tout ce que nous désirerions savoir, mais du moins nous arrivons à dissiper un peu les ténèbres qui enveloppent l'histoire de ce fragment et à entrevoir quelques rayons de vérité. Nous en saurions bien davantage et nous verrions bien plus clair dans cette question, si l'histoire intime de la société chrétienne dans les premiers siècles nous était parfaitement connue. Mais hélas! nous savons bien peu de chose et le peu que nous savons, nous ne le connaissons qu'imparfaitement. Qu'y a-t-il d'étonnant, dès lors, qu'il reste, ici comme ailleurs, des ombres que nous n'arrivons pas à dissiper et qu'il nous faille, pour être sûr et certain de ce que nous devons penser, nous appuyer avant tout sur la tradition séculaire de la société chrétienne!

Pièces Justificatives.

Nous nous contenterons d'ajouter, à la fin de ce volume, un tableau des manuscrits que nous avons examinés nous-mêmes sur les points controversés, à savoir, sur saint Marc XVI, 9-20; saint Luc XXII, 43-44; saint Jean V, 3-4; saint Jean VII, 53-VIII, 11. Nous ne parlerons pas de saint Luc XXIII, 34, parce que nous n'avons pas songé, dès le principe, à porter notre attention sur ce passage. Ce n'est que plus tard que ce célèbre verset a été de notre part l'objet de la même étude que les autres. Nos notes présentent donc, sur son compte, des lacunes et voilà pourquoi il n'en sera pas question dans le tableau suivant. Nous avons préféré ne rien dire que de parler d'une manière incomplète.

Nous n'avons examiné personnellement qu'un petit nombre d'onciaux; mais il nous a été facile de nous procurer sur leur compte des renseignements précis, soit dans la huitième édition de Tischendorf, soit dans les autres travaux des critiques contemporains. C'est pourquoi nous avons cru devoir placer, en tête de la liste des manuscrits, celle des onciaux.

Le tableau suivant comprend tous les documents que nous avons examinés nous-mêmes, dans les bibliothèques de Paris, de Londres, de Berlin, St Pétersbourg, Moscou, Vienne, Munich, Venise, Milan, Florence, Rome, Bâle, etc.. Nous regrettons de n'avoir pas pu donner à ce travail de révision quelque chose de plus fini et de plus complet; mais il n'y a pas de notre faute, si nous ne sommes pas allé plus loin. C'est le temps qui nous a manqué et nous ne demandons pas mieux que de pouvoir combler un jour la lacune que nous laissons aujourd'hui.

La liste ci-jointe comprend la moitié des cursifs grecs

et peut-être même plus. Nous n'avons pas mentionné un certain nombre de manuscrits, que nous avons examinés et qui ne figurent pas encore dans la liste des cursifs. Nous saisirons la première occasion qui nous sera offerte pour combler cette lacune.

Voici quel est l'ordre suivi dans le tableau dont nous parlons. En premier lieu viennent les cursifs grecs des Évangiles; ensuite les Évangéliaires. A ceux-ci succèdent les manuscrits Syriaques de Rome (vat. Barb. Aug.) de Florence, de Paris, du Musée Britannique. A la fin de la section consacrée aux manuscrits Syriaques, nous avons fait une place à part pour un petit nombre d'Évangéliaires que nous possédons en cette langue. Après cela viennent les détails relatifs aux manuscrits Arméniens de Paris, de Berlin, de Moscou, Vienne, et Venise. La liste est close par la déposition des manuscrits Coptes et des manuscrits Arabes de Paris. Tous ces documents ont été vus et étudiés par nous précisément dans le but de nous assurer de leurs leçons dans les passages controversés. Ce n'est pas tout ce que nous aurions voulu faire, mais c'est plus peut-être qu'on n'en trouvera nulle part ailleurs. Si nous ne sommes pas toujours arrivé à découvrir la vérité, nous avons fait du moins quelques efforts pour y parvenir. Nous avons travaillé en dehors de tout parti pris, indépendamment de toute coterie, sans nous préoccuper si ce que nous aurions à dire plairait ou ne plairait pas au monde savant. Constater les faits minutieusement et, les faits constatés, en tirer de légitimes conséquences, telle a été et telle sera toujours notre unique préoccupation.

Toutes les fois que les manuscrits sont paginés, nous avons cité la page ou le feuillet, mais ce n'est pas toujours le cas, en particulier, pour les manuscrits orientaux. C'est pourquoi, il nous a fallu nous contenter alors, de quelques signes qui indiquent la présence ou l'absence, du passage controversé, ou qui affirment que le document est mutilé. Voici la liste des signes qu'on rencontrera un peu partout, mais en particulier dans le Tableau

des documents orientaux : m = manque ; * = astérisque ; ÷ = obèle ; > = autre signe ; p = présent quoique non paginé ; V = mutilé, c'est-à-dire que le document est mutilé à l'endroit où devrait se trouver le passage controversé. f = indique que la Section de l'Adultère est renvoyée à la fin du volume. — Lorsque les chiffres ne se suivent pas conformément à l'ordre des passages, c'est preuve, ou que les feuillets sont transposés ou que les Évangiles se succèdent différemment, ou bien qu'il s'agit d'un des cursifs 13, 124, 346.

Enfin, après ce tableau, nous reproduirons toutes ensemble les planches que l'on rencontre en divers endroits du volume quatrième de nos leçons sur la Critique textuelle, Partie pratique. — Pour comprendre les relations de ces planches avec notre enseignement, on n'aura qu'à se reporter à l'endroit où elles figurent individuellement. On y trouvera tous les renseignements nécessaires. —

Tableau indiquant les données que les manuscrits du Nouveau Testament fournissent sur un certain nombre de passages controversés: sur Marc XVI, 9-20; Luc XXII, 43-44; Jean V, 3, b-4; Jean VII, 53-VIII, 11.

Paragraphe premier.

Des onciaux grecs.

	Marc XVI, 9-20	Luc XXII, 43-44.	St Jean V, 3-4.	St Jean VII, 53-VIII, 11.		Marc XVI, 9-20	Luc XXII, 43-44.	St Jean V, 3-4.	St Jean VII, 53-VIII, 11.
ℵ	m.	p.	m.	m.	M	p.	p.	p.	* p.
A	p.	m.	m. (?)	m. (?)	Q	v.	p.	v.	v.
B	m.	m.	m.	m.	R	v.	m.	v.	v.
C	p.	v.	m.	m. (?)	S	p.	* p.	p.	* p.
D	p.	p.	m. (?)	p.	T	v.	m.	v.	m.
E	p.	* p.	p.	* p.	U	p.	p.	p.	p.
F	p.	p.	p.	p.	V	p.	* p.	p.	v.
G	p.	p.	p.	p.	X	p.	p.	v.	m.
H	p.	p.	p.	p.	Γ	p.	÷ p.	p.	p.
I	v.	v.	p.	v.	Δ	p.	* p.	p.	m. (?)
K	p.	p.	p.	p.	Λ		p.	p.	* p.
L	p. (?)	p.	m. (?)	m. (?)	Π	p.	* p.	* p.	* p.

Paragraphe deuxième.

Cursifs des Évangiles.

N°	Marc XVI, 9-20	Luc XXII, 43-44.	Jean V, 3, b-4	Jean VII, 53-VIII, 11	N°	Marc XVI, 9-20	Luc XXII, 43-44.	Jean V, 3, b-4	Jean VII, 53-VIII, 11
1	220, b	258, b	271, a	303, b.	2	118, a-b	195, a	213, b	223, b.

N°	Marc XVI, 9-20.	Luc XXII, 43-44.	Jean V, 3, b-4.	Jean VII, 53-VIII, 11.	N°	Marc XVI, 9-20.	Luc XXII, 43-44.	Jean V, 3, b-4.	Jean VII, 53-VIII, 11
3	113, b	174, a.	191, b	m. 200, a	26	85, b	130, b	142, b	149, a.
4	98, b[1]	283, a-b	169, a	÷ 177, b	27	222, b	348, b	382, a[3]	399, a
5	263, a-b	304, b	315, a	321, a	28	139, b	V.	243, a	255, b.
6	44, b	66, b	72, b	76, b	29	73, b	116, a	129, a	135, a
7	96, b	142, b	156, b	163, a	30	74, b	116,	ᵽ	135
8	104, a	155, b, 2.	<169, a, 1	s. 176, a, 2.	31	87, b	129, a	148, a	m. 156, b
9	130, b	206, b	226, b	m. 227, a	32	114, a	V.	*195, b	m. 206, a
10	125, b	199, a	220, b	230, b	33	120, b	V.	m. 135, b	m. 137, b.
11 [2]	n. p.	139, b	186, b	207, a.	34	227, b	336, a	374, b	m. 396, a
12	290	443	487 [3]	m. 509	35	80, a	129, a	133, b	÷ 138, a
13	72, a	117 [4]	129, b	136, b	36	218, b	*342, b	*389, b	m. 417, a
14	178, a	292, a	*323, b	339, b	37	171, a	263, a	291, b. f.	366, a
15	*99, a	150, a	167, a [5]	m. 179, a.	38	67, b	105, a	117, b	123, b
16	171, b[6]	265, a	294, a	309, a.	39	147, a	203, a	225, b	m. 241, a
17	157, b	254, a	279, b	293, a	40	154, a	V.	264, b	m. 279, b.
18	71, b	113, a	126, a	÷ 132, b	41	227, a	V	V	V.
19	386, b	304, a	23, b	m. 41, b.	43	97, b	150, b	165, b	173, a
20	139, b	197, a	220, a. f.	271, b.	44	124, a	192, b	>212, b	m. 223, b
21	88, b	V.	*149, b, 1.	m. 157, b. 2	65	148, a	231, b	*255, b	268, b
22	107, a	173, a	191, b	m. 201, b	72	132, a	205, a	225, b	m. 235, b
23	110, b	177, b	189, b	199, a.	76	84, b	128, b	141, a	147, a
24	104, b	*177, a	*197, a	*207, a.	77	131, a	206, a	233, a	m. 249, b[7]
25	117, b	222, b	254, a	268, b.	83	154, b	241, b	263, a	>277, b

(1).– Le feuillet 98, b s'arrête à XVI, 9.– Le feuillet 99, a, qui a été rapporté, débute à XVI, 14, c.–(2).– Comprend deux volumes, dont le premier n'est pas paginé.– (3).– Sous la section λξ.– (4).– ὤφθη δὲ seulement dans le texte. Le reste à la marge.– (5) En marge de 2e main.– (6).– Feuillet tombé jusques à XVI, 14 seulement.– (7).– De la leçon 27 on passe à la leçon 29 preuve que l'Adultère devait former la leçon 28.– Le signe ÷ indique que le ms est mutilé.

N°.	Marc XVI, 9-20	Luc XXII, 43-44	Jean V 3, b-4	Jean VII, 53-VIII, 11	N°.	Marc XVI, 9-20	Luc XXII, 43-44.	Jean V 3, b-4.	Jean VII. 53-VIII, 11
103					217	p.	p.	p.	p. [2]
108	196, a	301, a	341, a	m. 364, a	218	515, a	532, a	537, a	539, b.
109	118, a	173, a	189, b	197, b	219	106, b	171, a	189, b	199, a
113	134, b	200, b	221, a	231, a	220	140, b	224, b	248, a	261, a
114	126, b	208, b	230, b	241, a	222 [3]	167. [4]	v. —	v. —	v. —
115	139, b	222, b	247, b	260, b	225	76, a	120, b	133, b	139, a
116	140, b	217, b	240, a	251, a	237	131, a	196, b	215, b	f. 261, a
117	84, b	129, b	142, a	148, a	238	V. —	141, a	186, a	207, a
119	112, a	176, b	196, a	205, a	239	352.	v	v	—
120	v	110, b	123, b	129, b	240	222, b	295, b	333, b	m. 352
121	105, b	170, b	188, b	198, a	243	—	207, b	—	—
123	152, a	242, b	269, a	282, a	244	144, b	198, a	220, a	234, b
124	75, b	47, a	134, b	121, b	245	141, b	203, b	219, b	228, a
125	154, a	231, b	263, a	267, a	246	77, b	121, a	134, b	141, b
201	114, a	175, a	191, b	200, b	247	114, a	167, a	184, a	192, a
202	124, a	196, b	217, b	228, b	248	118, b	189, b	210, a	221, a
205	377, a	387, a	390, a	391, b	249	—	—	182, b	m. 321, a
206	364, b	375, b	378, b	380, a	250	100, a	156, a	170, a	181, a
207	115, b	183, b	207, b	f. 247, b	256	146, b	49, b	—	—
208	114, b	179, a	196, b	206, a	260	112, a	180, a	200, b	209, b
209	287, b	335, a	350, b	357, b	261	153, a	256, a	284, a	m. 299, b
210	164, a	233, a	282, a	m. 306, b	262	184, b	295, a	÷ 325, a	÷ 342, a
211 [1]	126, b	201, a	218, b	229, b	263	71, a	112, b	125, a	131, a
212	137, a	206, a	226, a	236, b	264	117, a	203, b	227, b	238, a
213	167, b	266, a	294, a	m. 309, a	265	173, b	278, a	306, b	321, a
214	112, b	171, b	187, b	196, b	266	125, a	198, b	220, a	229, b
215	142, a	196, b	220, a	f. 281, b	267	191, b	296,	326, a	342, b

(1).- Ms grec-arabe, probablement Sicilien.- (2).- Section πς devant Jean VIII, 1. (3).- Le cursif 221 ne contient aucun des passages. Il est inutile. On pourrait effacer ce cursif.- (4).- Victor avec une scholie sur Marc XVI, 19.-

N°.	Marc XVI, 9-20	Luc XXII, 43-44	Jean V, 3, b-4.	Jean VII, 53-VIII, 11.
268	111. b	167, a	188. b	190, b.
269	101, a	158, a	175, a	m. 183, b.
270	151, b	223, b	268, a	281. b
271	122, a	189, a	208, b	^{s}218, b
272	100, b	163, a	179, b	188, a
273	89, b	136, a	149, a	154, a
274	104, a	*166, b	181, b	190, b
275	107, b	172, a	190, b	199, b
276	146, a	230, b	255, b	267, b
277	110, b	171, a	191, b	>199, a
278	131, b	204, b	225, b	235, b
279	118, a	187, b	206, a	216, a
280	98	283,	247,	260,
281	115, a	186, b	206, a	216, a
282	68, b	111, a	123, a	129, a
283	80, a	120, a	131, b	137, a
284	123, a	107, b	206, b	m. 215, b
285	112, b	180, a	198, b	÷208, a
286	113, b	182, b	202, a	212, b
287	149, b	237, a	251, b	274, b
288	—	83, a	—	—
289	153, a	243, b	271, b	285, b
290	116, b	187, a	207, a	217, b
291	148, b	219, a	239, b	250, a
292	128, b	216, a	247, b	253, a
293	161, a	254, b	260, b	293, b
294	109, b	180, a	198, a	207, a
295	110, b	180, a	198, b	207, b
296	121, b	191, a	211, a	221, b
297	185, a	135 a	149, a	158, b
298	106, b	162, a	180, a	189, a

N°.	Marc XVI, 9-20.	Luc XXII, 43-44.	Jean V, 3, b-4.	Jean VII, 53-VIII, 11
299	153, b	239, b	*263, b	279, a
300	146, b	203, b	—	—
301	102, b	154, a	172, b	221, a
303bis	314, b	194, a	38, a	m. 57, a
305	136, a	181, a	207, b	220, a
306	—	—	299, a	m. 360, a
307	—	—	206, a	m. 231, b
309	308, b	226, b	132, a	—
314	—	—	81, b	m. 138, a
316	—	—	126, b	—
324	220, a	260, b	272, b	m. 278, b
329	139, b	217, a	246, b	m. 259
331	131, a	205, b	226, a	237, a
343	136, a	193, a	214, b	225, b
344	171, a	253, a	273, b	m. 288, a (1)
345	161, b	265, b	275, a	310, b
346	75, b	43, a	v	114, b
347	117, a	184, a	204, b	f. 245, b
348	88, a	64, b	*157, a	*164, a
349	193, b	v.	331, b	v
350	137, b	233, a	247, a	279, b (2)
351	124, b	202, b	222, b	233, a
352	102, b	162, b	179, a	188, b
353	93, b	140, a	156, b	165, b
355	199, a	307, a	339, a	^{s}355, a
356	—	125, a	—	—

(1). — Il manque seulement Jean VIII, 3-11.—

(2). — Avec θ (sic) περὶ μοιχαλίδος.—

Nº	Marc XVI, 9-20	Luc XXII, 43-44.	Jean V, 3, b-4.	Jean VII, 53-VIII, 11	Nº	Marc XVI, 9-20	Luc XXII, 43-44.	Jean V, 3, b-4.	Jean VII, 53-VIII, 11.
357	—	124, b	173, a	195, a	449	140, a	78, b	104, a	116, b
405	178, a	111, a	146, a	?	456	87, a	136, b	151, a	158, b
406	p.	p.	p.	p.	457	107, b	v.	v.	179, b
407	—	p.	p.	u p.	459	—	—	71, a	103, b
408	p.	* p	* p	÷ p	460	—	361, a	—	—
409	p.	p.	p.	p.	461	228, b	262, b	273, a	277, b
410	p.	p.	p.	p. (1)	462	40, b	112, b	133, a	143, b
411	p.	p.	p.	p.	463	314, a	?	?	?
412	p.	p.	p.	p.	464	p.	p.	p.	p.
413	p.	p.	p.	p.	467	370, a	430, a	64, a	?
414	86, b	146, a	160, a	169, b	470	p.	p.	—	—
415	p.	p.	p.	> p.	472	112, b	176, a	192, b	201, a
416	41, a	107, a	123, a	m. 131, b	477	189, a	288, a	316, b	331, a
417	96, b	v	—	—	566	96, a	150, a	165, a	173, a
419	122, a	199, b	216, a	226, a	567	104, a	165, b	183, b	193, b
422	115, a	188, a	206, b	215, b	568	98, a	155, a	171, b	179, b
424	—	41, a	—	—	569	102, b	* 160, b	179, b	187, b
425	—	—	127, b	m. 233, b	570	140, b	215, b	238, a	249, a
427	140, a	84, b	—	—	571	118, a	186, b	207, a	217, a
428	108, b	189, b	229, a	m. 250, a	572	145, b	196, b	218, b	224.
429	—	98, a	139, b	m. 159, b	573	115, a	171, a	....	....
430	—	—	217, a	—	574	93, b	145, a	159, b	m. 167, a
438	210, b	48, b	154, a	173, a	575	131, b	203, a	* 222, a	* 232, b
439	106, b	164, a	182, a	190, b	576	57, a	92, b	102, b	107, b
444	70, b	115, a	127, b	133, b	577	132, a	204, a	224, b	234, b
445	92, a	149, a	161, b	m. 169, a	578	72, a	115, b	128, b	135, b
446	98, b	159, a	175, a	183, b	581	76, b	123, a	137, a	143, b
447	140, b	220, b	243, b	255, a	582	86, b	120, a	129, b	m. 134, a
448	137, a	220, b	245, a	257, a	583	90, a	138, a	153, a	163, a

(1).— Section πα (!).—

Nº	Marc XVI, 9-20	Luc XXII, 43-44	Jean V, 3b-4.	Jean VII, 53-VIII, 11.	Nº	Marc XVI, 9-20	Luc XXII, 43-44	Jean V, 3b-4.	Jean VII, 53-VIII, 11.
584	39, b	62. a	68, a	71, b	638	108, b	174, b	211, b	§ 220, b
585	137. a	209. b	231. b	242, a	738	—	—	104. a	m. 164 a
586	89, b	159. b	180, a	m. 181, a (1)	740	152, b	262. a	302	?
587	115, b	179, b	197. b	207. b	741	183, b	289, a	311, b	327, a
588	89, a	V.–	156, a	m. 164 (2)	742	152. a	241, a	265, b	277, b
589	102. b	168, b	187, a	196, b	743	70, b	115, a	127, a	134, b
590	—	—	11, b	22. b	744	176, a	273, a	300, a	314, a
591	135, a	210, a	230, b	241. b	745	85, b	153, a	181. b	195, b
592	106. b	*168, a	185, b	194, a	746	85, b	145, a	173. a	177. a
593	141, b	226, b	248, a	÷262, a	747	128, a	221. a	257, b	m. 277, b
594	104. b	165, b	180, b	189, b	748	179, b	241, b	268, b	m. 286, a
595	123. a	201, a	224. b	236, a	749	125, b	277. a	291. a	m. 322, b
596	146. b	227, a	—	—	750	96, b	166, b	205, b	m. 227, a
597	116. b	182, b	199. b	V.–	751	130, b	228, a	V	m. 275, a
598	94. b	151, a	167, a	175, a	752	—	284, b	30, b	54, a
599	125, a (3)	217, b	245, a	258, b	753	—	152, b	—	—
600	164, a	259, a	284. b	÷297, b	754	—	—	111, b	m. 134, b
601	114, a	180, a	199, b	209, a	758	—	—	153. a	—
602	53, a	131. a	139, b	156, a	759	128, b	222. a	267, b	m. 291, b
603	75, a	120, a	135, b	« 140, a	760	—	—	47, b	—
604	139, b	220, b	243, b	254, b	761	168, a	279, b	333, a	m. 356, b
632	122. b	201, a	209, a	*229, a	762	143, a	220, a	259, a	m. 279, b
633	97. a	156, b	174. b	183, a	764	—	—	53, a	m. 90, b
634	—	288, b	—	—	765	116, b	214, b	237, a	m. 278, a
635	159, a	*242, a	*266, b	÷278, a	766	114, a	196, b	233, b	m. 252, b
636	196	315	344	357	767	141. b	258, b	312. a	m. 340, a
637	136, a	216, b	239, b	259, a	768	147. a	250, b	299, b	m. 324, b

(1).– L'Adultère devait être primitivement à la fin, car on lit encore, au bas de 181, a, des restes d'une note commençant par Ζήτει.

– (2).– En marge d'une main presque contemporaine du manuscrit.–

(3).– Marc XVI, 8, finit avec le fº 125, b.–

N°	Marc XVI, 9-20.	Luc XXII, 43-44.	Jean V, 3b-4.	Jean VII, 53-VIII, 11.	N°.	Marc XVI, 9-20.	Luc XXII, 43-44.	Jean V, 3b-4.	Jean VII, 53-VIII, 11.
769	327, b	422, a	167, b	m.	770	—	—	28, a	m. 49, b

Paragraphe troisième.

Évangéliaires grecs.

N°	Marc XVI, 9-20. Ascens.	Marc XVI, 9-20. Ἑωθ. γ̄	Luc XXII, 43-44.	Jean V, 3,b-4	Jean VII, 53-VIII, 11
+ 1	—	329, b	v. –	47, a	m.
+ 2	211, b	198, b	161, a	16, b	218, a
7	33, a	307, b	226, b	18, a	m.
8	23, a	301, a	(1) 169, b	10, b	m.
9	m.	v.	230, a	13, b	v
10	v	v.	111, a	v	v
11	v	m	v. –	14, b	105, b
12	29, a	356	243, b	10, a	292, a
+ 13	55, a	277, a	163, b	30, a	m.
14	35, b	332, a	226, b	17, b	329, b
15	32, a	v. –	234, b	16, b	v. –
16	38, a	v	132, a	15, b	177, a
+ 17	43, a	v	v.	21, a	m.
+ 24	?	198, a	155, a	19, b	m.
+ 46	—	—	148, a	—	v
+ 47	m 48, a	241, a	145, b	23, b	m.
48	25, b	217, b	184, a	14, b	m.

N°.	Marc XVI, 9-20 Ascens.	Marc XVI, 9-20 Ἑωθ. γ̄	Luc XXII, 43-44	Jean V, 3b-4	Jean VII, 53-VIII, 11
49	35, a	375, a	327, a	18, b	390, a (2)
50	28, a	v.	134, b	18	m.
60	?	156, a	125, b	27, b	m.
+ 63	v	90, b	27, b	v	m.
+ 64	81	411	249	41, b	m.
+ 67	v	v	57, a	v	148, b
68	39, b	351, b	261, b	20, b	m.
69	25, a	256, b	175, b	12, b	210, b
70	29, b	309, a	229, a	12, b	267, a
71	36, a	156, b	95, a	13, a	127, b
+ 72	?	187, a	123, a	19, a	m.
73	v	v	24, b	v	v
74	44, b	265, b	147, b	22, a	m.
75	25, a	296, a	167, b	13, a	199, b
76	22, b	v. –	143, b	11, b	m.
77	m.	357, a	280, b	31, a	m.
78	v.	v.	v.	v.	66, b

(1).– Cet évangéliaire contient Luc XXII, 43-44, non seulement à la messe du Jeudi Saint, mais aussi au mardi du tyrophage, f° 147.a.– (2) Voir également f° 395.a, fête de Ste Pélagie et 437.a, fête des Pénitentes.—

Nº	Marc XVI, 9-20 Ascens.	Marc XVI, 9-20 Evd. ȳ	Luc XXII, 43-44	Jean V, 3b-4	Jean VII, 53-VIII,11	Nº	Marc XVI, 9-20 Ascens.	Marc XVI, 9-20 Evd. ȳ	Luc XXII, 43-44	Jean V, 3b-4	Jean VII, 53-VIII,11
79	22,a	v.	v.	12,a [3]	27.a	264	v.	89,b	68.b	v	v
80	25,b	v.	v.	13.b	v.	265	38.a	279,a	190,a	20.a	244.a
81	57.	v	253	24.b	332	266	?	182.a	144.a	17.b	?
82	34.	v	168.	28	m.	267	?	316,a	278,b	19,a	m.
83	29.	44	324.	14.b	391.a	268	v	154.a	110,b	v.	171,a
86	42,a	324,a	273.b	22.b	382.a	269	33,a	250,b	206,a	18,a	?
87	18,a	108,a	68.b	9.a	m.	270	28.b	v	v.	14.b	v.-
88	33.a	141.a	108,a	10,b	m.	271	12.a	185,a	150,b	2,a	m
89	30,b	150	120,a	15,b	167.a	272	12.a	150,b	107,a	1,a	m.
90	33,a	153,b	120,b	17.a	p.	274	v.	v.	94.b	14,a	v.-
91	44,b	166,b	138.b	24.a	m.	278	v.	87.b	67.a	9,b	v.-
95	24.b	98,b	v	13,a	v.	279	49,b	291,a	188,a	22,b	m.
98	37.b	189.a	117.b	20,a	151.a	280	v	82.b	53.b	v	v.
99	40,a	182.a	141,b	20,b	m.	281	21,b	269,a	202,a	5,b	242,a
100	45,b	237,b	174.a	21.b	263,a	283	39,a	169.b	134.b	20,b	184,b
101	28,a	276,a	204.b	15,a	250,b	284	v	169.a	137.a	v	v.-
103	m.	101,b	71.b	13.a	m.	285	27,a	v	v	13,b	v.-
106	49.a	v	v.	20,a	m.	364	30,a	203,b	115,b	15,a	157,b
150	?	653	571.a	43.a	m.	367	45,a	321,a	v	15,a	m.
151	?	707	193,	50.b	m.	368	38.b	364	254.b	19,b	297.b
152	?	193,a	124.a	11,b	m.	369	p.	p.	p.	p.	p.
+189	v.-	220,b	182.b	v.-	m.	374	v.	p.	p.	v	m.
256	37.b	214.a	128.b	18.b	m.	375	21.a	126.a	71.a	10,b	m.
257	47.b	325,a	161.b	23,a	m.	415	462,a	v.-	438,a	453,a	m.
258	?	147,b	113,a	141.a	?	416	?	332.a	227,b	15,a	269,b [2]
259	30,a	218,b	189.b	15,b	m.	417	34.b	v.	v.	17.a	m.
260	?	69.b	21.b	v.-	m.	419	v.	170,b	156,a	v.	v.
261	44.a	227.a	135,a	26.a	181,b	420	29.a	113.b	185,b	16,a	255,b
263	86,a	?	206,b	15,b	244	425	m.	244.a	148.a	?	m.

(1).- C'est le seul évangéliaire où nous ayons trouvé Jean VII, 53-VIII, 12, dans la leçon de la Pentecôte.- (2).- On lit pour la fête de Ste Pélagie St Jean VII, 53-VIII, 11. et non pas seulement Jean VIII, 3-11.-

N°	Marc XVI, 9-20		Luc XXII,	Jean V,	Jean VII,	N°	Marc XVI, 9-20		Luc XXII,	Jean V,	Jean VII,
	ascens.	Ἐωθ. γ̄	43-44	3, b-4.	53-VIII, 11.		ascens.	Ἐωθ. γ̄	43-44.	3, b-4	53-VIII, 11
426	?	213, b	186, a	5, b	218, a	428	164, a	v.	v.	115, b	v.

Paragraphe quatrième.

Manuscrits Syriaques.

I. Évangiles.

N°	Marc XVI, 9-20	Luc XXII, 43-44	Jean V, 3, b-4.	Jean VII, 53-VIII, 11.	N°	Marc XVI, 9-20.	Luc XXII, 43-44.	Jean V, 3, b-4.	Jean VII, 53-VIII, 11.
12, Vat.	94, a	149, a	165, a	m.	29, P.	v.–	54, a	62, a	m.
13, "	154.	251, b	280, a	m. 294, b	30, "	62, b	v.–	162, b	m. 107, a
266, "	p.	p.	p.	m.	31, "	59, b	92, b	101, b	m. 107, b
269, "	159.	236, b	259, a	m. 272, b	32, "	59, b	89, b	97, b	m. 102, a
270, "	195	309	340	m. 361	33, "	83, b	v.	v.	v.–
273, "	p.	p.	p.	m.	34, "	61, a	118, a	v.	v.–
1, Flor.	p.	p.	p.	m.	35 "	100, b	158, a	174, a	m. 183, a
					36 "	53, a	83, a	91, a	m. 96, a
267, Vat.	v	* p.	÷ p.	m. 145, a	37 "	34, b	93, b	v.	v.
268[1], "	80, b	118, b	132, b	m. 138, a	38 "	57, a	86, b	95, a	m. 99, b
271, "	p.	p.	p.	m.	39 "	127, b	197, b	217, a	m. 228, a
272, "	119	188, a	207, a	m. 217, b.	40 "	109, b	171, b	189, b	m. 199, a
A. 2. 18 Ang.	65	p.	p.	m. 129	41 "	85, a	131, b	145, a	m. 152, a
2, Flor.	p.	p.	p.	m.	42 "	174, b	268, a	v.	v.
					43 "	122, b	183, a	200, a	m. 209, a
28, Paris.	47, b	73, b	81,	m	44 "				

(1).– Manuscrit de la Philoxénienne avec le système de sectionnement Eusébien revu par les Syriens. —

N°.	Marc XVI, 9-20	Luc XXII, 43-44.	Jean V, 3,b-4.	Jean VII, 53-VIII, 11	N°.	Marc XVI, 9-20	Luc XXII, 43-44.	Jean V, 3,b-4	Jean VII, 53 - VIII, 11.
45 P.	235	381	424	m. 447	14451	39, a	82, b	m. 45, a	m.
52 "	92, a	150, b	167, a	m. 175, a	14453	84, b	136, a	150, b	m. 158, b
53 "	83, a	131, b	÷145, a	m. 152, b	17114	v. —	44, b	53, b	v. —
54 "	115, b	180, a	v.	m. 216, b	12140	90, a	144, a	159, b	m. 168, a
55 "	92, b	142, a	158, a	m. 166, a	12137	99, a	156, a	172, b	182, a
56 "	93, b	145, a	159, a	m. 167, a	14460	46, a	74, a	82, b	m. 87, b
57 "	160, b	256, b	283, b	m. 298, b	14465	78, a	v.	118, a	v. —
58 "	146, a	222, b	245, a	m. 256, b	14471	51, b	82, a	89, b	m. 93, a
Musée Britannique.					17118	47, a	v.	v.	v.
7157	46, b	75, a	82, a	m. 85, a	14669	36, a	v.	55, a	m. 56, a
14449	86, a	143, a	158, b	m. 167, b	12177	131, a	212, a	235, a	m. 247, b
14450	79, a	137, a	154, b	m. 163, b	17922	89, b	145, a	160, a	m. 168, a
14451*	34, a	v.	v.	v.	17983.	151, b	237, a	261, b	m. 274, a
14452	v.	99, b	115, b	m. 124, a	12141	v.	141, a	56, b	m. 61, a
14454	78, b	128, a	v.	v.	14459	66, a	119, b	124, b	m. 142, b
14455	14, b	83, b	v.	m. 115, a	14464	62, b	v.	v.	v.
14456(1)	72, a	113, a	125, b	m. 132, b	14462	106, a	v.	v.	v.
14457	92, b	147, b	163, a	m. 171, b	17116	147, b	v.	v.	v.
14458	72, b	115, a	127, a	m. 133, b	14669	107, b	161, b	178, a	m. 187, b
14463	68, b	113, b	v.	m. 125, b	17115	v.	v.	55, b	m. 63, a
17113	88, a	149, b	157, b	m. 177, b	17119	v.	v.	15, a	m. 31, a
7158	54, a	85, a	93, b	m. 78, a	17124	5, b	37, a	45, b	50, b(2)
7160	65, a	99, b	109, a	m. 114, b	14469	83, b	145, a	163, b	m. 172, b
7161	57, a	97, b	107, a	m. 114, b	17163	v	36, a	v.	v.
2287, or.	v.	4, a	v.	v.	7164	87, b	138, a	153, b	m. 162, a
2288, or.	34, a	61, a	68, b	m. 74, a	7165	45, a	83, a	93, b	v.
14470	40, b	65, a	71, b	m. 75, b	7166	125, b	195, a	211, b	m. 221, b
14448	51, b	83, a	92, b	m. 98, a	2291, or.	60, b	113, a	127, b	138, a(2)

(1).- Ms de la Péchito avec le système de sectionnement purement Eusébien.- (2).- La section de la femme Adultère existe dans le ms additionnel 17124 et elle a existé dans le ms 2291 Oriental.-

N°	Marc XVI, 9-20	Luc XXII, 43-44.	Jean V, 3,b-4.	Jean VII, 53-VIII,11	N°	Marc XVI, 9-20	Luc XXII, 43-44	Jean V, 3,b-4.	Jean VII, 53-VIII,11
Rom. 279, vat.	120, a	93, a	12, b	m. 33, a	Melchites L. 14490	156, a	126, b	?	m. 34, a
Rom. 280, vat.	152. b	113, b	11, b	m.	18714	151, b	122, a	63, b	m.
L. 14488	112. b	85, a	4, a	m.	7169	170, a			m. 122.
L. 14489	129, b	100, a	13, a	33, a	7171	104, b	69, b	45, a	m.
P. 51					7173	81, b	63, b	42, a	m. 49
P. 59	149, a	v. –	102. a	105, b	17923		81, b	55, a	m. 63, a
					681	125, a	88, a	60, a	m. 66, a

Paragraphe cinquième.

Manuscrits Arméniens.

N°	Marc XVI, 9-20	Luc XXII, 43-44.	Jean V, 4	Jean VII, 53-VIII,11	N°	Marc XVI, 9-20.	Luc XXII, 43-44	Jean V, 4	Jean VII, 53-VIII,11
1° Paris.									
+ 8	m. 150, b	v.	v.	v.	133, S.	p.	m.	p.	m.
10 A	m.	214, a	240, a	251. b	138, S.	m.	p.	m.	m.
+ 20	v.	m. 82, a	v. –	v. –	141, S.	m.	m.	m.	m.
23	m. 340, a	369, a	m. 378, a	m. 382	143	—	—	m.	p.
4. Sup.	141. b	154. a	170, a	177. b	144, S		m.	m.	m.
127, S.	127. a	197. b	marge	230, a	150, S		m.	m. 183, b	m. 196, b
2° Berlin.									
P. in 4°, 131	146, b	187. b	199. a	215, a	Or. in 4°, 337	123, a	189, b	198, a	f. 238, a
P. in 4°, 138	113, b	184, b	m. 205, a	m. 214, a	Or. in 4°, 382	147. b	228, b	m. 257, b	m. 264, b
3° Moscou.									
24	p.	p.	p.	fin.	59	m.	m.	p.	m.
58	m.	p.	p.	m.	61	p.	p.	m.	p.

N°	Marc XVI, 9-20.	Luc XXII, 43-44	Jean V, 4.	Jean VII, 53-VIII, 11.	N°.	Marc XVI, 9-20	Luc XXII, 43-44.	Jean V, 4.	Jean VII, 53-VIII, 11.

3°. Moscou (Suite).

67	m.	p.	p.	m.	120	p.	m.	m.	f.
+69	m (1)	m.	v.	m.					

4°. Vienne.

6	m.	v.	m.	m.	73, A	p.	p.	p.	p.
13	p.	p.	m.	m.	79	m (2)	p.	m.	f.
14	m.	p.	p.	f.	80	p.	p.	m.	m.
19	p.	p.	m.	f.	82, A	p.	p.	s p.	p.
23	p.	p.	m.	f.	98	p.	m.	m.	m.
27	m.	m.	m.	f.	100	p.	p.	* p.	p.
30	p.	p.	p.	p.	148	m. 56	v.	v.	v.
31	p.	p.	m.	f. 2e ma.	150	p	m.	m.	m.
61, A	p.	p.	m.	p.	(* (3))	p.	p.	m.	m.
66	p.	p.	m. 493, b	m. 517, a	XVI (4)	220, a	m. 140, b	?	?

5°.- Venise

58	m.	m.	m.	m.	68	m.	m.	m.	m.

(1).- Ce manuscrit en Yergathaquir est de l'an 888. C'est le plus ancien manuscrit daté que l'on connaisse.- Marc XVI, 9-20 a été ajouté de seconde main.-

(2).- Une deuxième main a placé les 12 versets après saint Luc.

(3).- Ce volume n'était pas encore catalogué, lorsque nous l'avons examiné.

(4).- Ce manuscrit est à la Bibliothèque Impériale. Tous les autres sont chez les Mechitaristes. Après Marc XVI, 9-20 (f. 220, a), on lit cette note: « Ceux qui reçoivent cet évangile le liront. Ceux qui ne le reçoivent pas liront celui de Matthieu. » Les versets de St Luc ont été suppléés à la marge.
Որք ընդունիցին զաւետարանս զայս ընթերցցին. և որք ոչ ընդունիցին զմատթէոսականն կարդասցեն. f° 220, a, 2.

Nº	Marc XVI, 9-20.	Luc XXII, 43-44.	Jean V, 4.	Jean VII, 53-VIII, 11	Nº	Marc XVI, 9-20	Luc XXII, 43-44.	Jean V, 4.	Jean VII, 53-VIII, 11.
				5º Venise (Suite).					
141	m	p	m	p	961	m.	m.	m.	m.
145	m.	m.	v	v.	1144	m.	v.	m.	m.
151	v	m.	m.	m.	1345	m.	m.	m.	m.
190	m.	m.	m.	m.	1360	m.	m.	m.	m.
196	m.	m.	m.	m.	1635	p.	m.	m.	p.
325	m.	m.	m.	p	*	m.	m.	m.	m.
887	m.	m.	m.	m.	799	p.	m.	m.	p.
888	p	p	m.	m.	816	p. 337	546	606	p. 733
938	p.	m.	m.	p.	1131	p.	p.	m.	p.

Paragraphe sixième.

Manuscrits Coptes memphitiques (1)

1	p.	m.	p.	m.	17	p.	m.	m.	p.
2	p.	m.	m.	m.	*18	p.	p.	m.	p.
3	p.	p.	p.	p.	*19	p.	m.	m.	m.
4	p.	m.	m.	m.	*20	p.	m.	m.	p.
5	v.	v.	m	m	*21	p.	p.	m.	m.
6	p.	v.	v.	v.	*22	p.	m.	v.	v
7	v.	v.	m.	m.	*23	p.	m.	m.	p.
8	p.	m	m	p.	*24	v.	v.	?	p.
9	p.	m.	p.	m.	*25	v.	v.	m.	m.
14	p.	p.	p.	p.	26	p.	m.	m.	m.
16	p.	m.	m.	p.					

(1).– La liste est prise dans Fr. Scrivener, Introduction to the criticism of the New Testament, 3e édition 1883, p. 378-385.– Les mss. marqués d'un astérisque sont à Paris.–

Nº	Marc XVI, 9-20.	Luc XXII, 43-44.	Jean V, 3,b-4.	Jean VII, 53-VIII,11	Nº	Marc XVI, 9-20.	Luc XXII, 43-44.	Jean V, 3,b-4.	Jean VII, 53-VIII,11

Paragraphe septième.

Manuscrits Arabes de Paris.

Nº	Marc XVI, 9-20.	Luc XXII, 43-44.	Jean V, 3,b-4.	Jean VII, 53-VIII,11	Nº	Marc XVI, 9-20.	Luc XXII, 43-44.	Jean V, 3,b-4.	Jean VII, 53-VIII,11
23. S.	15, a	99. a.	8, a.	126, b.	26, S	v.	v	20, a	37, b
24	v	v	17, b	22, b	27	113, b	169, a	188, a	m 195, b
24, A	102, a	186, b (1)	207, a	216, b	27, A.	—	—	49 b	69, b
24, B	93, a	139, b	152, b	159, b	27, S.	121, b	186, b	208, b	m 217, b
24, S.	102, a	158, b.	176, a	185, b	28, S.	42, a	158, b	209, b	m 231, a
25, S.	101, b	164, b	185, a	138, b.	74.	107, a	150, b	164, b	m 170, b

ephrémitique, f° 208, b.

ΟΤΙ ΠΑΙΣ ΑΥΤΟΥ ΖΗ · ΕΠΥΘΕΤΟ ΟΥΝ ΤΗΝ ΩΡΑΝ ΠΑΡ ΑΥ
ΤΩΝ ΕΝ Η ΚΟΜΨΟΤΕΡΟΝ ΕΣΧΕΝ ·
ΕΙΠΟΝ ΟΥΝ ΑΥΤΩ ΟΤΙ ΕΧΘΕΣ ΩΡΑΝ Ζ ΑΦΗΚΕΝ
ΑΥΤΟΝ Ο ΠΥΡΕΤΟΣ ·
ΕΓΝΩ ΟΥΝ Ο ΠΑΤΗΡ ΑΥΤΟΥ ΟΤΙ ΕΚΕΙΝΗ ΤΗ ΩΡΑ ΕΝ Η ΕΙΠΕΝ
ΑΥΤΩ Ο ΙΣ · Ο ΥΙΟΣ ΣΟΥ ΖΗ · ΚΑΙ ΕΠΙΣΤΕΥΣΕΝ ΑΥΤΟΣ ΚΑΙ
Η ΟΙΚΙΑ ΑΥΤΟΥ ΟΛΗ ·
ΤΟΥΤΟ ΠΑΛΙΝ ΔΕΥΤΕΡΟΝ ΣΗΜΕΙΟΝ ΕΠΟΙΗΣΕΝ Ο ΙΣ
ΕΛΘΩΝ ΕΚ ΤΗΣ ΙΟΥΔΑΙΑΣ ΕΙΣ ΤΗΝ ΓΑΛΙΛΑΙΑΝ ·
ΜΕΤΑ ΤΑΥΤΑ ΗΝ Η ΕΟΡΤΗ ΤΩΝ ΙΟΥΔΑΙΩΝ ΚΑΙ ΑΝΕ
ΒΗ Ο ΙΣ ΕΙΣ ΙΕΡΟΣΟΛΥΜΑ ·
ΕΣΤΙΝ ΔΕ ΕΝ ΤΟΙΣ ΙΕΡΟΣΟΛΥΜΟΙΣ ΕΠΙ ΤΗ ΠΡΟΒΑΤΙΚΗ
ΚΟΛΥΜΒΗΘΡΑ Η ΕΠΙΛΕΓΟΜΕΝΗ ΕΒΡΑΙΣΤΙ ΒΗΘΕΣΔΑ · ΠΕ
ΤΕ ΣΤΟΑΣ ΕΧΟΥΣΑ · ΕΝ ΤΑΥΤΑΙΣ ΚΑΤΕΚΕΙΤΟ ΠΛΗΘΟΣ
ΤΩΝ ΑΣΘΕΝΟΥΝΤΩΝ ΤΥΦΛΩΝ ΧΩΛΩΝ ΞΗΡΩΝ ·
ΗΝ ΔΕ ΤΙΣ ΑΝΟΣ ΕΚΕΙ ΤΡΙΑΚΟΝΤΑ ΚΑΙ ΟΚΤΩ ΕΤΗ ΕΧΩΝ
ΕΝ ΤΗ ΑΣΘΕΝΕΙΑ ΑΥΤΟΥ ·
ΤΟΥΤΟΝ ΙΔΩΝ Ο ΙΣ ΚΑΤΑΚΕΙΜΕΝΟΝ ΚΑΙ ΓΝΟΥΣ ΟΤΙ
ΠΟΛΥΝ ΗΔΗ ΧΡΟΝΟΝ ΕΧΕΙ · ΛΕΓΕΙ ΑΥΤΩ · ΘΕΛΕΙΣ ΥΓΙΗΣ
ΓΕΝΕΣΘΑΙ ·
ΑΠΕΚΡΙΘΗ ΑΥΤΩ Ο ΑΣΘΕΝΩΝ · ΚΕ ΑΝΟΝ ΟΥΚ ΕΧΩ
ΙΝΑ ΟΤΑΝ ΤΑΡΑΧΘΗ ΤΟ ΥΔΩΡ ΒΑΛΗ ΜΕ ΕΙΣ ΤΗΝ ΚΟΛΥΜΒΗΘΡΑΝ ·
ΕΝ Ω ΔΕ ΕΡΧΟΜΑΙ ΕΓΩ · ΑΛΛΟΣ ΠΡΟ ΕΜΟΥ
ΚΑΤΑΒΑΙΝΕΙ ·

αγγελος γαρ
κατα καιρον ελου
τ εβενειεν τη
κολυμβηθρα
ις εταρασετο
τω υδωρ
ο ουν πρωτος εμ
βας μετα την
ταραχην του
υδατος υγιης
εγινετο ω
δηποτε κα
τειχετω νοση
ματι

Ms: Cursif, f° 135 b.

Ms: Copte 16, page 586

[illegible]

Cursif des Evangiles, 7 (Reg 71, f.° 13, a)

ⲧⲁⲗⲁⲓⲁⲉⲕ -ⲋ- Ms: Copte 101 page 98

ⲓ. ⲡⲁⲗⲓⲛ ⲟⲛ ⲁϥⲥⲁϫⲓ ⲛⲉⲙⲱⲟⲩ
ⲛϫⲉ ⲓⲏⲥ ⲉϥϫⲱ ⲙⲙⲟⲥ ϫⲉ ⲁⲛⲟⲕ
ⲡⲉ ⲫⲟⲩⲱⲓⲛⲓ ⲙⲡⲓⲕⲟⲥ
ⲙⲟⲥ· ⲫⲏⲉⲑⲛⲁⲙⲟϣⲓ ⲛⲥⲱⲓ
ⲛⲛⲉϥⲙⲟϣⲓ ϧⲉⲛ ⲡⲓⲭⲁⲕⲓ
ⲁⲗⲗⲁ ⲉϥⲉϭⲓ ⲙⲡⲓⲫⲟⲩⲱⲓⲛⲓ ⲛ

ثم ان يسوع كلمهم
قائلا انا هو نور
العالم من يتبعني
فلا يمشي في الظلمة
بل يجد نور الحياة

CURSIF 24 F° 207 R°

ARMÉNIEN 8 F° 278 R°

الثاني القديسين كبريانوس ويوستينا
اطلب يوم الاربعا من جمعه تاسعه من لوقا
الثالث ديونسيوس الاريوباجيتي
اطلب يوم الجمعه من جمعه سادسه من متى
الرابع تذكار القديس ابروثاوس
اطلب سبت عاشر من بشاره لوقا
الخامس القديسه خاريتيني
اطلب الاحد العاشر من بشاره لوقا
السادس تذكار القديس السليح توما الرسول
اطلب الاحد الجديد
السابع القديسين سرجيوس وباخس
اطلب يوم الثلثا الجمعه الثانيه عشر من لوقا
الثامن تذكار القديسه بلاجيا
من بشارة يوحنا الانجيلي التلميذ الطاهر
في ذلك الزمان ذهب يسوع الى طور
زيتون ولما كان سحر ادلج الى الهيكل

Mss. carrés 22 du supplément, f° 126, b

الارض فلما سمعوا هذا جعل كل واحد
منهم يخرج بعد صاحبه من اولهم الى
اخرهم وبقي وحده هو والمراه واقفه
في الوسط. فطلع يسوع وقال لها
ايتها المراه ماذا انكي احد. اجابت المراه
وقالت لا يا رب. فقال لها يسوع ولا انا
ادينك انطلقي ومن الان فلا تخطي.
التاسع تذكار السليح يعقوب بن حلفي
اطلب يوم الاثنين من جمعه ثالثه من متى
العاشر القديسين افلمبيوس وافلمبيا
اطلب يوم الاثنين من جمعه ثالثه عشر من لوقا
حادي عشر القديس نكطاريوس ومن معه
اطلب يوم الجمعه اول الصوم
الثاني عشر القديسه زينايدا
من بشارة مرقس الانجيلي التلميذ الطاهر
قال الرب اسهروا فانكم ليس

θρόμβοι αἵματος καταβαίνοντες ἐπὶ τὴν γῆν· καὶ ἀναστὰς ἀπὸ +

πα αὐτὸς ἀπεσπάσθη ἀπ' αὐτῶν
ὡσεὶ λίθου βο
λήν· καὶ θεὶς τὰ γόνα
τα προσηύχετο λέ
γων· πάτερ· εἰ βούλει
β παρενεγκεῖν τὸ ποτή
ριον τοῦτο ἀπ' ἐμοῦ·
πλὴν μὴ τὸ θέλημά
μου· ἀλλὰ τὸ σὸν γι
γ νέσθω· ὤφθη δὲ κα
ἀναστὰς ἀπὸ τῆς
προσευχῆς· ἐλθὼν
πρὸς τοὺς μαθητὰς,
εὗρεν κοιμωμένους
αὐτοὺς ἀπὸ τῆς λύ
α πης· καὶ εἶπεν αὐτοῖς·
τί καθεύδετε· ἀναστάν
τες προσεύχε

την· ὁ δὲ ἰς εἶπεν
αὐτῷ· ἰούδα φιλή
ματι τὸν υἱὸν τοῦ ἀνου
παραδίδως; ἰδόν
τες δὲ οἱ περὶ αὐτὸν σπζ
τὸ ἐσόμενον· εἶπον
αὐτῷ· κε· εἰ πατά
ξομεν ἐν μαχαίρᾳ·
καὶ ἐπάταξεν εἷς τις
ἐξ αὐτῶν τοῦ ἀρχιε
ρέως τὸν δοῦλον· +
καὶ ἀφεῖλεν τὸ οὖς
αὐτοῦ τὸ δεξιόν· ἀ σπη
ποκριθεὶς δὲ ὁ ἰς εἶπεν·
ἐᾶτε ἕως τούτου·
καὶ ἁψάμενος τοῦ ὠτί
ου αὐτοῦ· ἰάσατο αὐ
τόν· εἶπε δὲ ὁ ἰς πρὸ σπθ

Cursif 13, f. 117, a

θῆναι ἔμπροσθεν
ἀρχ τοῦ υἱοῦ τοῦ ἀ(νθρώπ)ου: τέ(λος)
Ἦν δὲ τὰς ἡμέρας ἐν τῷ
ἱερῷ διδάσκων. τὰς
δὲ νύκτας ἐξερχόμε-
νος ηὐλίζετο εἰς τὸ ὄ-
ρος τὸ καλούμενον ἐ-
λαιῶν. καὶ πᾶς ὁ λα-
ὸς ὤρθριζεν πρὸς
αὐτὸν ἐν τῷ ἱερῷ ἀ-
κούειν αὐτοῦ. καὶ ἀ-
πῆλθεν ἕκαστος εἰ-
ς τὸν οἶκον αὐτοῦ. καὶ
ἰ(ησοῦ)ς ἐπορεύθη εἰς τὸ ὄ-
ρος τῶν ἐλαιῶν. ὄρ-
θρου δὲ πάλιν ἦλθεν
εἰς τὸ ἱερόν. καὶ προσ-
ήνεγκαν αὐτῷ οἱ γραμ-
ματεῖς καὶ οἱ φαρι-
σαῖοι γυναῖκα ἐπὶ
μοιχείᾳ κατειλημ-
μένην. καὶ στήσαντες
αὐτὴν ἐν μέσῳ. εἶπον
αὐτῷ. διδάσκαλε.
αὕτη ἡ γυνὴ εἴληπται
ἐπ' αὐτῷ τῷ φώρῳ
μοιχευομένη. ἐν
δὲ τῷ νόμῳ ἡμῖν μωσῆς
ἐνετείλατο. τὰς
τοιαύτας λιθάζειν.

Cursif 13, f. 115, a.

σὺ οὖν τί λέγεις περὶ
αὐτῆς. τοῦτο δὲ ἔλεγον
πειράζοντες αὐτόν.
ἵνα ἔχωσιν κατηγορίαν
κατ' αὐτοῦ. ὁ δὲ ἰ(ησοῦ)ς κά-
τω κύψας τῷ δακτύλῳ.
ἔγραφεν εἰς τὴν γῆν. ὡς δὲ
ἐπέμενον ἐρωτῶντες
αὐτόν. ἀνακύψας εἶ-
πεν αὐτοῖς. ὁ ἀναμάρ-
τητος ὑμῶν. πρῶτος
λίθον βαλέτω ἐπ' αὐτήν
καὶ πάλιν κάτω κύψας.
ἔγραφεν εἰς τὴν γῆν. καὶ
ἐξῆλθον εἷς καθ' εἷς. ἀρ-
ξάμενοι ἀπὸ τῶν ἐσ-
χάτων. καὶ κατε-
λείφθη ὁ ἰ(ησοῦ)ς καὶ ἡ γυ-
νὴ ἐν μέσῳ οὖσα. ἀνα-
κύψας δὲ ὁ ἰ(ησοῦ)ς ἴδεν αὐ-
τὴν καὶ εἶπεν. γύναι.
ποῦ εἰσὶν οἱ κατήγοροί σου.
οὐδείς σε κατέκρινεν;
ἡ δὲ εἶπεν. οὐδείς κ(ύρι)ε.
καὶ ὁ ἰ(ησοῦ)ς εἶπεν αὐτῇ. οὐ-
δὲ ἐγώ σε κατακρίνω.
πορεύου μηκέτι ἁ-
ἀρχ μάρτανε. ἤγγιζεν δὲ ἡ
ἑορτὴ τῶν ἀζύμων.
ἡ λεγομένη πάσχα.

μου ἕως θανάτου· μείνα-
τε ὧδε καὶ γρηγορεῖτε
μετ' ἐμοῦ. Καὶ προελ-
θὼν μικρὸν ἔπεσεν ἐπὶ
πρόσωπον αὐτοῦ προ-
σευχόμενος καὶ λέγων·
Πάτερ μου, εἰ δυνατόν ἐστι,
παρελθέτω ἀπ' ἐμοῦ
τὸ ποτήριον τοῦτο·
πλὴν οὐχ ὡς ἐγὼ θέλω
ἀλλ' ὡς σύ. Ὤφθη δὲ αὐ-
τῷ ἄγγελος ἀπ' οὐρανοῦ
ἐνισχύων αὐτόν· καὶ
γενόμενος ἐν ἀγωνίᾳ
ἐκτενέστερον προσηύ-
χετο· ἐγένετο δὲ ὁ ἱδρὼς
αὐτοῦ ὡσεὶ θρόμβοι αἵ-
ματος καταβαίνοντες
ἐπὶ τὴν γῆν. Καὶ ἀ-
ναστὰς ἀπὸ τῆς προσ-
ευχῆς ἔρχεται πρὸς
τοὺς μαθητὰς καὶ εὑ-
ρίσκει αὐτοὺς καθεύ-
δοντας, καὶ λέγει αὐτοῖς·
οὕτως οὐκ ἰσχύσατε
μίαν ὥραν γρηγορῆ-
σαι μετ' ἐμοῦ; Γρηγο-
ρεῖτε καὶ προσεύχεσθε
ἵνα μὴ εἰσέλθητε εἰς
πειρασμόν· τὸ μὲν
πνεῦμα πρόθυμον, ἡ δὲ

σὰρξ ἀσθενής. Πάλιν
ἐκ δευτέρου ἀπελθὼν
προσηύξατο λέγων· Πάτερ μου, εἰ δύ-
ναται τοῦτο τὸ ποτή-
ριον παρελθεῖν ἀπ' ἐ-
μοῦ ἐὰν μὴ αὐτὸ πίω,
γενηθήτω τὸ θέλημά
σου. Καὶ ἐλθὼν εὑ-
ρίσκει αὐτοὺς πάλιν
καθεύδοντας· ἦσαν
γὰρ αὐτῶν οἱ ὀφθαλ-
μοὶ βεβαρημένοι. Καὶ
ἀφεὶς αὐτοὺς ἀπελ-
θὼν προσηύξατο
πάλιν ἐκ τρίτου τὸν
αὐτὸν λόγον εἰπών.
Τότε ἔρχεται πρὸς
τοὺς μαθητὰς αὐτοῦ
καὶ λέγει αὐτοῖς· καὶ
καθεύδετε λοιπὸν καὶ ἀ-
ναπαύεσθε· ἰδοὺ ἤγγι-
κεν ἡ ὥρα καὶ ὁ υἱὸς τοῦ
ἀνθρώπου παραδίδοται
εἰς χεῖρας ἁμαρτωλῶν.
Ἐγείρεσθε ἄγωμεν· ἰδοὺ
ἤγγικεν ὁ παραδιδούς με.
Καὶ ἔτι αὐτοῦ λαλοῦν-
τος ἰδοὺ Ἰούδας
εἷς τῶν δώδεκα ἦλθε·
καὶ μετ' αὐτοῦ ὄχλος πο-

ξε π ε Τῆς παρασκευῆς τοῦ

λογον· οὗτός ἐστιν ὁ χριστός· ἄλλοι ἔλεγον· μὴ γὰρ ἐκ
τῆς γαλιλαίας ὁ χριστὸς
ἔρχεται; οὐχὶ ἡ γρα-
φὴ εἶπεν· ὅτι ἐκ τοῦ
σπέρματος δαβὶδ καὶ
ἀπὸ βηθλεὲμ τῆς κώ-
μης ὅπου ἦν δαβὶδ ὁ χριστὸς
ἔρχεται; Σχίσμα οὖν
ἐν τῷ ὄχλῳ ἐγένετο
δι' αὐτόν· τινὲς δὲ
ἤθελον ἐξ αὐτῶν πι-
άσαι αὐτόν· ἀλλ' οὐδεὶς
ἐπέβαλεν ἐπ' αὐτὸν
τὰς χεῖρας· ἦλθον
οὖν οἱ ὑπηρέται πρὸ-
ς τοὺς ἀρχιερεῖς καὶ φα-
ρισαίους· καὶ εἶπον
αὐτοῖς ἐκεῖνοι· διὰ τί
οὐκ ἠγάγετε αὐτόν;
ἀπεκρίθησαν οἱ ὑ-
πηρέται· οὐδέποτε
οὕτως ἐλάλησεν ἄνθρωπος
ὡς οὗτος ὁ ἄνθρωπος· ἀ-
πεκρίθησαν αὐτοῖς
οἱ φαρισαῖοι· μὴ καὶ ὑ-
μεῖς πεπλάνησθε; μή
τις ἐκ τῶν ἀρχόντων
ἐπίστευσεν εἰς αὐτόν,
ἢ ἐκ τῶν φαρισαίων;

Cursiv 348, fol. 164.

ἀλλ' ὁ ὄχλος οὗτος
ὁ μὴ γινώσκων τὸν
νόμον· ἐπικατάρα-
τοί εἰσι· λέγει νικόδη-
μος πρὸς αὐτούς· ὁ ἐλ-
θὼν νυκτὸς πρὸς αὐ-
τόν· εἷς ὢν ἐξ αὐτῶν·
μὴ ὁ νόμος ἡμῶν κρί-
νει τὸν ἄνθρωπον· ἐὰν μὴ
ἀκούσῃ παρ' αὐτοῦ
πρότερον καὶ γνῷ τί
ποιεῖ; ἀπεκρίθη-
σαν καὶ εἶπον αὐτῷ· μὴ
καὶ σὺ ἐκ τῆς γαλι-
λαίας εἶ; ἐρεύνησον καὶ
ἴδε ὅτι προφήτης
ἐκ τῆς γαλιλαίας οὐκ
※ ἐγήγερται· καὶ ἐ-
※ πορεύθη ἕκαστος ※
※ εἰς τὸν οἶκον αὐτοῦ· Ἰησοῦς
※ δὲ ἐπορεύθη πρὸς τὸ
※ ὄρος τῶν ἐλαιῶν· ὄρ-
※ θρου δὲ πάλιν· πα-
※ ρεγένετο εἰς τὸ ἱερόν·
※ καὶ πᾶς ὁ ὄχλος· ἤρ-
※ χετο πρὸς αὐτόν· καὶ
※ καθίσας ἐδίδασκεν
※ αὐτούς· ἄγουσι δὲ οἱ
※ γραμματεῖς καὶ οἱ φα-
※ ρισαῖοι πρὸς αὐτὸν

※ γυναῖκα ἐπὶ μοιχεία
※ κατειλημμένην· ἐστή
※ σαντες αὐτὴν ἐν τῷ
※ μέσῳ. λέγουσιν αὐτῷ· δι
※ δάσκαλε· αὕτη ἡ γυνὴ
※ κατείληπται ἐπαυτοφό
※ ρω μοιχευομένη· ἐν
× δὲ τῷ νόμῳ ἡμῖν μω
× σῆς ἐνετείλατο τὰς
× τοιαύτας λιθάζειν·
× σὺ οὖν τί λέγεις περὶ
× αὐτῆς· τοῦτο δὲ ἔ
× λεγον πειράζοντες
× αὐτόν. ἵνα ἔχωσι κα
× τηγορίαν κατ' αὐτοῦ·
× ὁ δὲ ἰς κάτω κύψας·
× τῷ δακτύλῳ ἔγραφεν
× εἰς τὴν γῆν· ὡς δὲ ἐπέ
× μενον ἐρωτῶντες
× αὐτόν. ἀνακύψας εἶ
× πεν αὐτοῖς· ὁ ἀναμ
× άρτητος ὑμῶν.
× πρῶτος ἐπ' αὐτὴν
× τὸν λίθον βαλέτω·
× καὶ πάλιν κάτω κύψας·
× ἔγραφεν εἰς τὴν γῆν·
× οἱ δὲ ἀκούσαντες· ἐ
× ξήρχοντο εἷς καὶ
× εἷς. ἀρξάμενοι ἀ
× πὸ τῶν πρεσβυτέρων

× ἕως τῶν ἐσχάτων·
× καὶ κατελείφθη ὁ ἰς
× καὶ ἡ γυνὴ ἐν μέσῳ οὖσα·
× ἀνακύψας δὲ ὁ ἰς· καὶ
× μηδένα θεασάμενον
× πλὴν τῆς γυναι
× κός· εἶπεν αὐτῇ·
× γύναι· ποῦ εἰσιν οἱ κα
× τήγοροί σου· οὐδείς σε
× κατέκρινεν· ἡ δὲ
× εἶπεν· οὐδεὶς κε· ὁ
× δὲ ἰς εἶπεν αὐτῇ·
× οὐδὲ ἐγώ σε κατακρί
× νω· πορεύου. καὶ ἀπὸ
× τοῦ νῦν μηκέτι ἁμαρ ※
× τανε· ἀρχ· πάλιν γ(ὰρ)
αὐτοῖς ὁ ἰς οὖν ἐ
λάλησεν λέγων: ἀρ
Ἐγώ εἰμι τὸ φῶς τοῦ
κόσμου· ὁ ἀκολου
θῶν ἐμοί. οὐ μὴ
περιπατήσει ἐν τῇ
σκοτία. ἀλλ' ἕξει
τὸ φῶς τῆς ζωῆς· τέ
Εἶπον οὖν αὐτῷ οἱ
φαρισαῖοι· σὺ περὶ
σεαυτοῦ μαρτυρεῖς·
ἡ μαρτυρία σου οὐκ
ἔστιν ἀληθής· ἀπε
κρίθη ἰς καὶ εἶπεν αὐτοῖς·

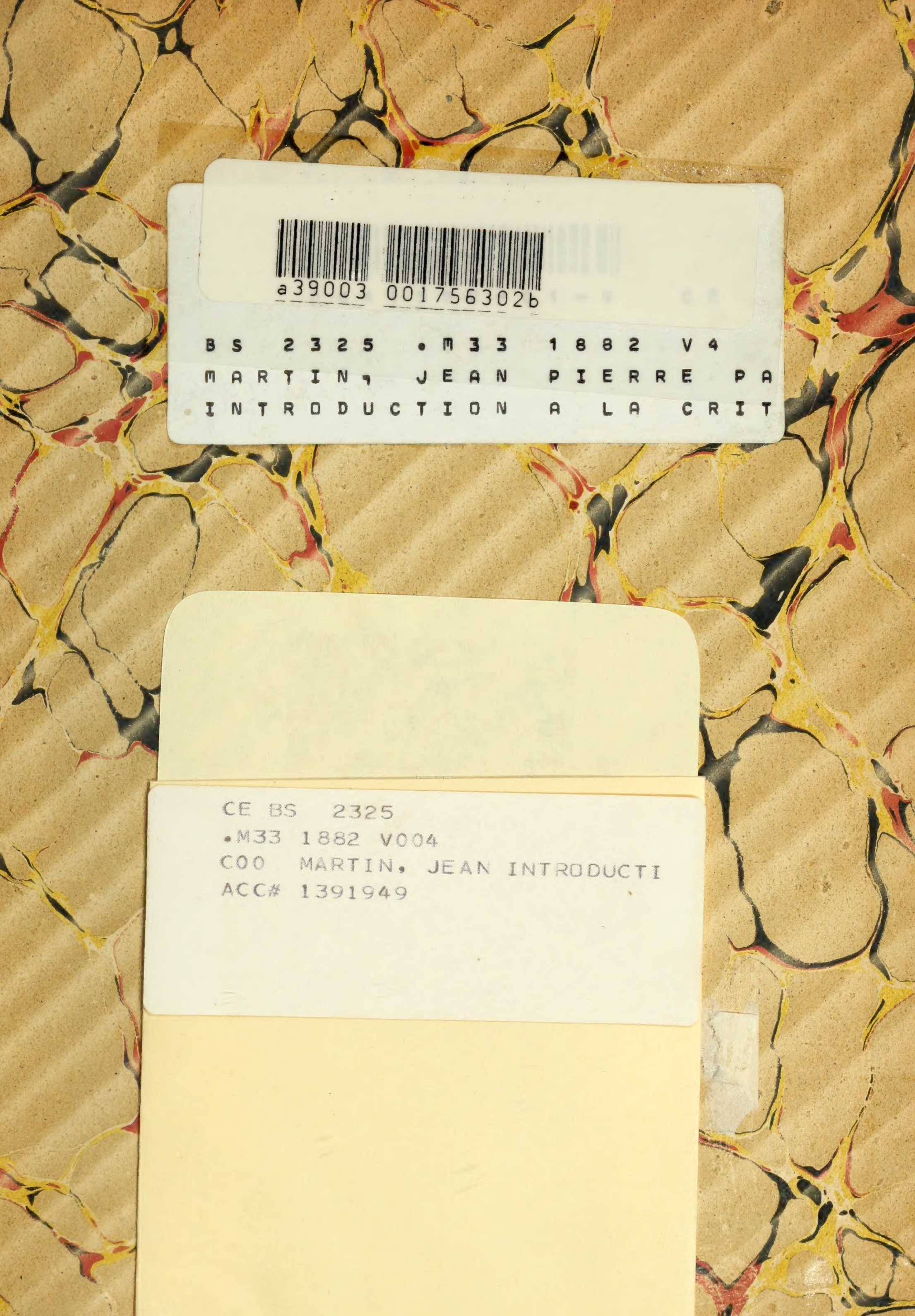
Coisl. 348, f° 164, 6

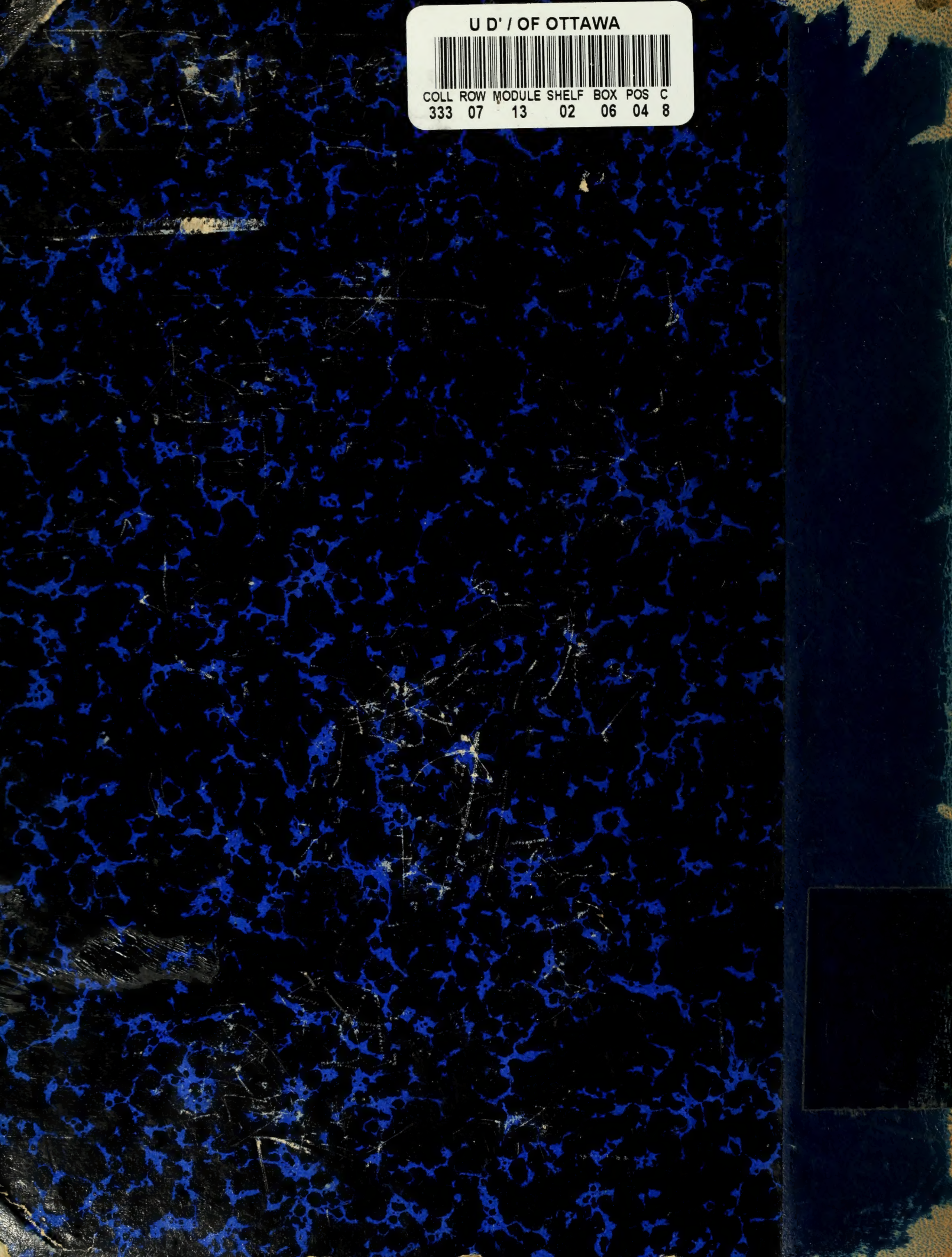
Table des Matières.


AWIENSIS



Bibliothèques
Université d'Ottawa
Echéance
Libraries
University of Ottawa
Date Due
P.E.B.
30 OCT. 2001
NOV 05 2001




U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 07 13 02 06 04 8